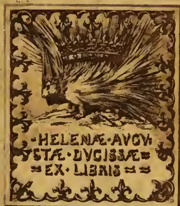
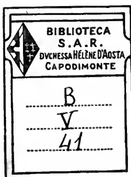

·HELENÆ·AVGV·
STÆ·DVCISSÆ
EX·LIBRIS







MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

XIII.

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
IMPRIMEUR DU SÉNAT ET DE LA COUR DE CASSATION
RUE DE VAUGIRARD, 9, A PARIS

MÉMOIRES

COMPLETS ET AUTHENTIQUES

DU DUC

DE SAINT-SIMON

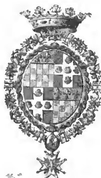
SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE

COLLATIONNÉS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL PAR M. CHÉRUEL

ET PRÉCÉDÉS D'UNE NOTICE

PAR M. SAINTE-BEUVE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME TREIZIÈME





PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1857

MÉMOIRES

DE

SAINT-SIMON

CHAPITRE PREMIER.

Amours du roi. — Belle inconnue très-connue. — Mme Scarron; ses premiers temps. — Extraction, famille et fortune du maréchal d'Albret. — Mme Scarron élève en secret M. du Maine et Mme la Duchesse, et [eux] reconnus et à la cour, demeure leur gouvernante. — Le roi ne la peut souffrir et s'en explique très-fortement. — Elle prend le nom de Maintenon en acquérant la terre. — Le roi rapproché de Mme de Maintenon, qui enfin supplante Mme de Montespan. — Le roi épouse Mme de Maintenon. — Mme de Maintenon toute-puissante quitte les armes de son premier mari, à l'exemple de Mme de Montespan et de Mme de Thianges.

De tels excès de puissance, et si mal entendus, faut-il passer à d'autres plus conformes à la nature, mais qui, en leur genre, furent bien plus funestes? ce sont les amours du roi. Leur scandale a rempli l'Europe, a confondu la France, a ébranlé l'État, a sans doute attiré les malédictions sous le poids desquelles il s'est vu si imminemment près du dernier précipice, et a réduit sa postérité légitime à un filet unique de son extinction en France. Ce sont des

maux qui se sont tournés en fléaux de tout genre, et qui se feront sentir longtemps. Louis XIV, dans sa jeunesse, plus fait pour les amours qu'aucun de ses sujets, lassé de voltiger et de cueillir des faveurs passagères, se fixa enfin à La Vallière. On en sait les progrès et les fruits.

Mme de Montespan fut celle dont la rare beauté le toucha ensuite, même pendant le règne de Mme de La Vallière. Elle s'en aperçut bientôt, elle pressa vainement son mari de l'emmener en Guyenne; une folle confiance ne voulut pas l'écouter. Elle lui parloit alors de bonne foi. A la fin le roi en fut écouté, et l'enleva à son mari, avec cet épouvantable fracas qui retentit avec horreur chez toutes les nations, et qui donna au monde le spectacle nouveau de deux maîtresses à la fois. Il les promena aux frontières, aux camps, des moments aux armées, toutes deux dans le carrosse de la reine. Les peuples accourant de toutes parts se montroient les trois reines, et se demandoient avec simplicité les uns aux autres s'ils les avoient vues.

A la fin Mme de Montespan triompha, et disposa seule du maître et de sa cour, avec un éclat qui n'eut plus de voile; et pour qu'il ne manquât rien à la licence publique de cette vie, M. de Montespan, pour en avoir voulu prendre, fut mis à la Bastille, puis relégué en Guyenne, et sa femme eut de la comtesse de Soissons[1], forcée par sa disgrâce, la démission de la charge créée pour elle de surintendante de la maison de la reine, à laquelle on supposa le tabouret attaché, parce qu'ayant un mari elle ne pouvoit être faite duchesse.

On vit après sortir de son cloître de Fontevrault la reine des abbesses, qui, chargée de son voile et de ses vœux, avec plus d'esprit et de beauté encore que Mme de Montespan sa sœur, vint jouir de la gloire de cette Niquée[2], et être de tous

1. Voy. t. VIII, p. 450, note sur Olympe Mancini.

2. Mme de Sévigné (lettre du 11 juin 1677) a employé cette locution (*la gloire de Niquée*) à l'occasion de Mme de Montespan et de sa sœur : *se trouvant en elle-même la gloire de Niquée*. Voy. encore la lettre du 29 juil.

les particuliers du roi les plus charmants, par l'esprit et par les fêtes, avec Mme de Thianges, son autre sœur, et l'élixir le plus trayé de toutes les dames de la cour.

Les grossesses et les couches furent publiques. La cour de Mme de Montespan devint le centre de la cour, des plaisirs, de la fortune, de l'espérance et de la terreur des ministres et des généraux d'armée, et l'humiliation de toute la France. Ce fut aussi le centre de l'esprit, et d'un tour si particulier, si délicat, si fin, mais toujours si naturel et si agréable, qu'il se faisoit distinguer à son caractère unique.

C'étoit celui de ces trois sœurs, qui toutes trois en avoient infiniment, et avoient l'art d'en donner aux autres. On sent encore avec plaisir ce tour charmant et simple dans ce qui reste de personnes qu'elles ont élevées chez elles et qu'elles s'étoient attachées; entre mille autres on les distingueroit dans les conversations les plus communes.

Mme de Fontevrault étoit celle des trois qui en avoit le plus; c'étoit peut-être aussi la plus belle. Elle y joignoit un savoir rare et fort étendu : elle savoit bien la théologie et les Pères, elle étoit versée dans l'Écriture, elle possédoit les langues savantes, elle parloit à enlever quand elle traitoit quelque matière. Hors de cela l'esprit ne se pouvoit cacher, mais on ne se doutoit pas qu'elle sût rien de plus que le commun de son sexe. Elle excelloit en tous genres d'écrire. Elle avoit un don tout particulier pour le gouvernement et pour se faire adorer de tout son ordre, en le tenant toutefois dans la plus exacte régularité. Quoiqu'elle eût été faite religieuse plus que très-cavalièrement, la sienne étoit pareille dans son abbaye. Ses séjours à la cour, où elle ne sortoit point de chez ses sœurs, ne donnèrent jamais d'atteinte à sa réputation que par l'étrange singularité de voir un tel habit partager une faveur de cette nature; et si la bienséance eût

let 1676. — Niquée est une héroïne du roman alors célèbre de l'*Amadis des Gaules*. Les précédents éditeurs de Saint-Simon ont supprimé ce nom et remplacé *la gloire de cette Niquée* par *sa gloire*.

pu y être en soi, il se pouvoit dire que, dans cette cour même, elle ne s'en seroit jamais écartée.

Mme de Thianges dominoit ses deux sœurs, et le roi même qu'elle amusoit plus qu'elles. Tant qu'elle vécut, elle le domina, et conserva, même après l'expulsion de Mme de Montespan hors de la cour, les plus grandes privances et des distinctions uniques.

Pour Mme de Montespan, elle étoit méchante, capricieuse, avoit beaucoup d'humeur, et une hauteur en tout dans les nues dont personne n'étoit exempt, le roi aussi peu que tout autre. Les courtisans évitoient de passer sous ses fenêtres, surtout quand le roi y étoit avec elle. Ils disoient que c'étoit passer par les armes, et ce mot passa en proverbe à la cour. Il est vrai qu'elle n'épargnoit personne, très-souvent sans autre dessein que de divertir le roi ; et comme elle avoit infiniment d'esprit, de tour et de plaisanterie fine, rien n'étoit plus dangereux que les ridicules qu'elle donnoit mieux que personne. Avec cela elle aimoit sa maison et ses parents, et ne laissoit pas de bien servir les gens pour qui elle avoit pris de l'amitié. La reine supportoit avec peine sa hauteur avec elle, bien différente des ménagements continuels et des respects de la duchesse de La Vallière qu'elle aima toujours, au lieu que de celle-ci il lui échappoit souvent de dire : « Cette pute me fera mourir. » On a vu en son temps la retraite, l'austère pénitence et la pieuse fin de Mme de Montespan.

Pendant son règne elle ne laissa pas d'avoir des jalousies. Mlle de Fontange plut assez au roi pour devenir maîtresse en titre. Quelque étrange que fût ce doublet, il n'étoit pas nouveau. On l'avoit vu de Mme de La Vallière et de Mme de Montespan, à qui celle-ci ne fit que rendre ce qu'elle avoit prêté à l'autre. Mais Mme de Fontange ne fut pas si heureuse ni pour le vice, ni pour la fortune, ni pour la pénitence. Sa beauté la soutint un temps, mais son esprit n'y répondit en rien. Il en falloit au roi pour l'amuser et le te-

nir. Avec cela il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait. Une mort prompte, qui ne laissa pas de surprendre, finit en bref ces nouvelles amours. Presque tous ne furent que passades.

Un seul subsista longtemps, et se convertit en affection jusqu'à la fin de la vie de la belle qui sut en tirer les plus prodigieux avantages jusqu'au tombeau, et en laisser à ses deux fils l'abominable et magnifique héritage, qu'ils surent bien faire valoir. L'infâme politique du mari, qui a un nom propre en Espagne qui veut dire cocu volontaire et ne s'y pardonne jamais, souffrit volontiers cet amour, et en recueillit des fruits immenses en se confinant à Paris, servant à l'armée, n'allant presque point à la cour, faisant obscurément les fonds, et distribuant tous les avantages que de concert avec lui sa belle moitié en tiroit. C'étoit la maréchale de Rochefort chez qui elle alloit attendre l'heure du berger, laquelle l'y conduisoit, et qui me l'a conté plus d'une fois, avec des contre-temps qui lui arrivèrent, mais qui ne firent obstacle à rien, et ne venoient point du mari, qui étoit au fond de sa maison à Paris, qui, sachant et conduisant tout, ignoroit tout avec le plus grand soin, et changea depuis son étroite maison de la place Royale pour le palais des Guise, dont ils ne pourroient reconnoître l'étendue, ni la somptuosité qu'il a prises depuis entre ses mains et en celles de ses deux fils. La même politique continua le mystère de cet amour, qui ne le demeura que de nom, et tout au plus en très-fine écorce. Le mystère le fit durer, l'art de s'y conduire gagna les plus intéressées, et en bâtit la plus rapide et la plus prodigieuse fortune. Le même art le soutint toujours croissant, et sut, quand il en fut encore temps, le tourner en amitié et en considération la plus distinguée.

Il mit les enfants de cette belle, qui étoit pourtant rousse, en situation de s'élever et de s'enrichir eux et les leurs de plus en plus, même après elle, et de parvenir à un comble

de tout, dont [après] eux jouit avec éclat la troisième génération aujourd'hui dans toute son étendue, et qui a mis les plus obscurs par eux-mêmes et les plus ténébreux, mais de leur nom, en splendeur inhérente. C'est savoir tirer plus que très-grand parti : la femme de sa beauté; le mari de sa politique et de son infamie; les enfants de tous les moyens mis en main par de tels parents, mais toujours comme les fils de la belle.

Une autre tira beaucoup aussi toute sa vie de la même conduite, mais ni la beauté, ni l'art, ni la position de cette belle, ni de son camard et bouffon de mari, ne permit à celle-ci ni la durée, ni la continuité, ni rien de l'éclat où l'autre parvint et se maintint, et qu'elle fit passer à ses enfants, petits-enfants, et en gros à tout leur nom. Celle-ci n'avoit qu'à vouloir. Quoique le commerce fût fini depuis très-longtemps, et que les ménagements extérieurs fussent extrêmes, on connoissoit son pouvoir à la cour, tout y étoit en respect devant elle. Ministres, princes du sang, rien ne résistoit à ses volontés. Ses billets alloient droit au roi, et les réponses toujours à l'instant du roi à elle, sans que personne s'en aperçût. Si très-rarement, par cette commodité unique d'écriture, elle avoit à parler au roi, ce qu'elle évitoit autant que cela étoit possible, elle étoit admise à l'instant qu'elle le vouloit. C'étoit toujours à des heures publiques, mais dans le petit cabinet du roi, qui étoit et est encore celui du conseil, tous deux assis au fond, mais les portes des deux côtés absolument ouvertes, affectation qui ne se pratiquoit jamais que lorsqu'elle étoit avec le roi, et la pièce publique contiguë à ce cabinet pleine de tous les courtisans. Si quelquefois elle ne vouloit dire qu'un mot, c'étoit debout à la porte, en dehors du même cabinet, et devant tout le monde qui, aux manières du roi de l'aborder, de l'écouter, de la quitter, n'avoit pas peine à remarquer jusque dans les derniers temps de sa vie, qui finit plusieurs années avant celle du roi, qu'elle ne lui étoit pas indifférente. Elle fut belle jus-

qu'à la fin. Une fois en trois ans un court voyage à Marly, jamais d'aucun particulier avec le roi, même avec d'autres dames ; l'unisson soigneusement gardé avec tout le reste de la cour. Elle y étoit presque toujours, et souvent au souper du roi, où il ne la distingua jamais en rien. Telle étoit la convention avec Mme de Maintenon, qui de son côté contribua en récompense à tout ce qu'elle put désirer. Le mari, qui l'a survécue de quelques années, presque jamais à la cour, et des moments, vivoit obscur à Paris, enterré dans le soin de ses affaires domestiques qu'il entendoit parfaitement, s'applaudissant du bon sens qui, de concert avec sa femme, l'avoit porté à tant de richesses, d'établissements et de grandeurs, sous les rideaux de gaze qui demeurèrent rideaux, mais qui ne furent rien moins qu'impénétrables.

Il ne faut pas oublier la belle Ludre[1], demoiselle de Lorraine, fille d'honneur de Madame, qui fut aimée un moment à découvert. Mais cet amour passa avec la rapidité d'un éclair, et l'amour de Mme de Montespan demeura le triomphant.

Il faut passer à un autre genre d'amour, qui n'étonna pas moins toutes les nations que celui-ci les avoit scandalisées, et que le roi emporta tout entier au tombeau. A ce peu de mots qui ne reconnoîtroit la célèbre Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, dont le règne permanent n'a pas duré moins de trente-deux ans. Née dans les îles de l'Amérique où son père, peut-être gentilhomme, étoit allé avec sa mère chercher du pain, et que l'obscurité y a étouffés, revenue seule et au hasard en France, abordée à la Rochelle, recueillie au voisinage par pitié chez Mme de Neuillant, mère de la maréchale-duchesse de Navailles, réduite par sa pauvreté et par l'avarice de cette vieille dame à garder les clefs de son grenier et à voir mesurer tous les

1. Voy., sur cette dame, la lettre de Mme de Sévigné, du 11 juin 1677 et les lettres suivantes.

jours l'avoine à ses chevaux; venue à Paris à sa suite, jeune, adroite, spirituelle et belle, sans pain et sans parents, d'heureux hasards la firent connoître au fameux Scarron. Il la trouva aimable, ses amis peut-être encore plus. Elle crut faire la plus grande fortune, et la plus inespérable d'épouser ce joyeux et savant cul-de-jatte, et des gens qui avoient peut-être plus besoin de femme que lui l'entêtèrent de faire ce mariage, et vinrent à bout de lui persuader de tirer par là de la misère cette charmante malheureuse.

Le mariage se fit, la nouvelle épouse plut à toutes les compagnies qui alloient chez Scarron. Il la voyoit fort bonne, et en tous genres; c'étoit la mode d'aller chez lui, gens d'esprit, gens de la cour et de la ville, et ce qu'il y avoit de meilleur et de plus distingué, qu'il n'étoit pas en état d'aller chercher hors de chez lui, et que les charmes de son esprit, de son savoir, de son imagination, de cette gaieté incomparable parmi ses maux, et toujours nouvelle, cette rare fécondité, et la plaisanterie du meilleur goût qu'on admire encore dans ses ouvrages, attiroient continuellement chez lui.

Mme Scarron fit donc là des connoissances de toutes les sortes qui pourtant, à la mort de son mari, ne l'empêchèrent pas d'être réduite à la charité de la paroisse de Saint-Eustache. Elle y prit une chambre pour elle et pour une servante dans une montée, où elle vécut très à l'étroit. Ses appas élargirent peu à peu ce mal-être. Villars, père du maréchal; Beuvron, père d'Harcourt; les trois Villarceaux qui demeurèrent les trois tenants; bien d'autres l'entretinrent[1].

Cela la remit à flot, et peu à peu l'introduisit à l'hôtel d'Albret, par là à l'hôtel de Richelieu et ailleurs; ainsi de l'un à l'autre. Dans ces maisons, Mme Scarron n'étoit rien moins que sur le pied de compagnie. Elle y étoit à tout faire,

1. Voy. l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par M. de Noailles, et les *OEuvres de Mme de Maintenon* publiées par M. Théoph. Lavallée.

tantôt à demander du bois, tantôt si on serviroit bientôt; une autre fois si le carrosse de celui-ci, ou de celle-là étoit revenu ; et ainsi de mille petites commissions dont l'usage des sonnettes, introduit longtemps depuis, a ôté l'importunité.

C'est dans ces maisons, principalement à l'hôtel de Richelieu, beaucoup plus encore à l'hôtel d'Albret où le maréchal d'Albret tenoit un fort grand état, où Mme Scarron fit la plupart de ses connoissances, dont les unes lui servirent tant, et les autres leur devinrent si utiles[1]. Les maréchaux de Villars et d'Harcourt par leurs pères, et avant eux, Villars, père du maréchal, en firent leur fortune; la duchesse d'Arpajon, sœur de Beuvron, en fut, sans l'avoir pu imaginer, dame d'honneur de Mme la dauphine de Bavière, à la mort de la duchesse de Richelieu, que la même raison avoit faite aussi dame d'honneur de la reine, puis par confiance de Mme la dauphine de Bavière, et le duc de Richelieu chevalier d'honneur pour rien, qui en eut de Dangeau cinq cent mille livres, à qui cette charge fit la fortune. La princesse d'Harcourt, fille de Brancas, si connu par son esprit et par ses rares distractions, qui avoit été bien avec elle; Villarceaux et Montchevreuil, chevaliers de l'ordre tous deux, au premier desquels son père fit passer à trente-cinq ans le collier qui lui étoit destiné, et nombre d'autres se sentirent grandement de ces premiers temps. Mais avant d'aller plus loin, il faut éclaircir le maréchal d'Albret en peu de mots.

Charles II d'Albret, comte de Dreux, vicomte de Tartas, fils de Charles Ier, connétable de France, eut d'Anne d'Armagnac, pour cinquième et dernier fils, Gilles d'Albret, seigneur de Castelmoron, mort sans enfants d'Anne d'Aiguillon en 1479, qui de Jean Le Tellier laissa un bâtard nommé Étienne qui fut légitimé par François Ier en 1527 et

1. Ce membre de phrase veut dire que *les autres amis de Mme de Maintenon profitèrent de leurs relations avec elle pour leur fortune.*

sénéchal du pays de Foix. De l'héritière de Miossens il laissa Jean-Baptiste de Miossens, qui fut lieutenant général d'Henri d'Albret, roi de Navarre, en ses pays et seigneuries, et qui de Suzanne, fille de Pierre, seigneur de Busset, bâtard de Bourbon, évêque de Liége, laquelle fut gouvernante de notre roi Henri IV, laissa Henri-Baptiste de Miossens, chevalier du Saint-Esprit en 1595, et gouverneur et sénéchal de Navarre et Béarn, qui d'Antoinette de Pons, fille du comte de Marennes, chevalier du Saint-Esprit, et sœur de la fameuse marquise de Guercheville, mère du duc de Liancourt, eut Henri, comte de Miossens, qui d'Anne de Pardaillan, sœur du père de M. de Montespan, mari de la maîtresse de Louis XIV, eut trois fils et plusieurs filles. L'aîné fut le premier mari d'Anne Poussard, qui se remaria au duc de Richelieu, et mourut dame d'honneur de Mme la dauphine de Bavière, sans enfants du duc de Richelieu, mais elle avoit eu un fils de son premier mari. Le second fut le maréchal d'Albret; le troisième, aussi comte de Miossens, tué en duel en 1672 par Saint-Léger-Corbon, sans enfants.

Le maréchal d'Albret, fort dans le grand monde et les intrigues de la cour, eut la compagnie des gens d'armes de la garde, et fut chargé par le cardinal Mazarin de la conduite de M. le Prince, M. le prince de Conti et M. de Longueville, du Palais-Royal, où ils furent arrêtés, à Vincennes, moyennant la promesse d'un bâton de maréchal de France, qu'il n'eut pourtant qu'à force de menaces en 1653. Il avoit été fait chevalier du Saint-Esprit en 1661, et il eut le gouvernement de Guyenne à la fin de 1670. Sans avoir beaucoup servi, et jamais en chef, ce fut un homme qui par son esprit, son adresse, sa hardiesse et sa magnificence se fit toujours fort compter. Il n'avoit qu'une fille unique de la fille de Guénégaud, trésorier de l'épargne, frère du secrétaire d'État, qu'il avoit épousée. Il la maria au fils unique de son frère aîné, et de la duchesse de Richelieu, lequel fut tué en galanterie, et sans enfants, en 1678; et sa veuve, qui étoit

dame du palais de la reine, fut depuis la première femme du comte de Marsan, dont elle s'amouracha, et qui lui donna tout son bien.

Le maréchal d'Albret et M. et Mme de Richelieu vécurent toujours dans l'amitié la plus intime. Il vécut de même avec M. de Montespan, son cousin germain, et Mme de Montespan. Mais quand celle-ci fut maîtresse, il devint son conseil, et abandonna pour elle M. de Montespan, par où il se maintint en grand crédit jusqu'à sa mort, qui arriva à Bordeaux 3 septembre 1676, à soixante-deux ans, où il n'y avoit pas longtemps qu'il étoit allé.

Il avoit, comme on l'a vu ailleurs, marié Mlles de Pons, ses nièces à la mode de Bretagne : l'une à son frère cadet, tué en duel ; l'autre fort belle à Heudicourt, à qui il fit acheter de Saint-Herem la charge de grand louvetier pour le décrasser, et pour que sa femme pût paroître à la cour où on l'a vue vivre longtemps, et mourir dans la faveur et les privances de Mme de Maintenon et du roi, et faire fort étrangement dame du palais Mme de Montgon, sa fille, au mariage de Mme la duchesse de Bourgogne, laquelle avoit été toute petite élevée avec M. du Maine et Mme la Duchesse, et logée avec eux, lorsqu'ils étoient cachés à Paris sous Mme Scarron, leur gouvernante, qui l'avoit prise pour en soulager Mme d'Heudicourt, sa bonne amie, qui, fille et mariée, ne bougeoit de l'hôtel d'Albret où Mme Scarron l'avoit fort courtisée, et où leur liaison intime s'étoit faite. Revenons à cette heure à Mme Scarron.

Elle dut à la proche parenté du maréchal d'Albret et de M. de Montespan l'introduction décisive à l'incroyable fortune qu'elle fit quatorze ou quinze ans après. M. et Mme de Montespan ne bougeoient de chez le maréchal d'Albret qui tenoit à Paris la plus grande et la meilleure maison, où abondoit la compagnie de la cour et de la ville la plus distinguée et la plus choisie. Les respects, les soins de plaire, l'esprit et les agréments de Mme Scarron réussirent fort au-

près de Mme de Montespan. Elle prit de l'amitié pour elle, et quand elle eut ses premiers enfants du roi, M. du Maine et Mme la Duchesse qu'on voulut cacher, elle lui proposa de les confier à Mme Scarron, à qui on donna une maison au Marais pour y loger avec eux, et de quoi les entretenir et les élever dans le dernier secret. Dans les suites, ces enfants furent amenés à Mme de Montespan, puis montrés au roi, et de là peu à peu tirés du secret, et avoués. Leur gouvernante, fixée avec eux à la cour, y plut de plus en plus à Mme de Montespan, qui lui fit donner par le roi à diverses reprises. Lui, au contraire, ne la pouvoit souffrir ; ce qu'il lui donnoit quelquefois, et toujours peu, n'étoit que par excès de complaisance, et avec un regret qu'il ne cachoit pas.

La terre de Maintenon étant tombée en vente, la proximité de Versailles en tenta si bien Mme de Montespan, pour Mme Scarron, qu'elle ne laissa point de repos au roi qu'elle n'en eût tiré de quoi la faire acheter à cette femme, qui prit alors le nom de Maintenon, ou fort peu de temps après. Elle obtint aussi de quoi en raccommoder le château, et attaqua le roi encore pour donner de quoi rajuster le jardin, car MM. d'Angennes y avoient tout laissé ruiner.

C'étoit à sa toilette où cela se passoit, et où le seul capitaine des gardes en quartier suivoit le roi. C'étoit M. le maréchal de Lorges, homme le plus vrai qui fut jamais, et qui m'a souvent conté la scène dont il fut témoin ce jour-là. Le roi fit d'abord la sourde oreille, puis refusa. Enfin impatienté de ce que Mme de Montespan ne démordoit point et insistoit toujours, il se fâcha, lui dit qu'il n'avoit déjà que trop fait pour cette créature, qu'il ne comprenoit pas la fantaisie de Mme de Montespan pour elle, et son opiniâtreté à la garder, après tant de fois qu'il l'avoit priée de s'en défaire ; qu'il avouoit pour lui qu'elle lui étoit insupportable, et que pourvu qu'on lui promît qu'il ne la verroit plus, et qu'on ne lui en parleroit jamais, il donneroit encore, quoique, pour

en dire la vérité, il n'eût déjà que beaucoup trop donné pour une créature de cette espèce. Jamais M. le maréchal de Lorges n'a oublié ces propres paroles; et à moi et à d'autres il les a toujours rapportées précises et dans le même ordre, tant il en fut frappé alors, et bien plus à tout ce qu'il vit depuis de si étonnant et de si contradictoire. Mme de Montespan se tut bien court, et bien en peine d'avoir trop pressé le roi.

M. du Maine étoit extrêmement boiteux. On disoit que c'étoit d'être tombé d'entre les bras d'une nourrice. Tout ce qu'on lui fit n'ayant pas réussi, on prit le parti de l'envoyer chez divers artistes en Flandre et ailleurs dans le royaume, puis aux eaux, entre autres à Baréges. Les lettres que la gouvernante écrivoit à Mme de Montespan, pour lui rendre compte de ces voyages, étoient montrées au roi. Il les trouva bien écrites, il les goûta, et les dernières commencèrent à diminuer son éloignement.

Les humeurs de Mme de Montespan achevèrent l'ouvrage. Elle en avoit beaucoup, elle s'étoit accoutumée à ne s'en pas contraindre. Le roi en étoit l'objet plus souvent que personne; il en étoit encore amoureux, mais il en souffroit. Mme de Maintenon le reprochoit à Mme de Montespan, qui lui en rendit de bons offices auprès du roi. Ces soins d'apaiser sa maîtresse lui revinrent aussi d'ailleurs, et l'accoutumèrent à parler quelquefois à Mme de Maintenon, à s'ouvrir à elle de ce qu'il désiroit qu'elle fît auprès de Mme de Montespan, enfin à lui conter ses chagrins contre elle, et à la consulter là-dessus.

Admise ainsi peu à peu dans l'intime confidence, et sans milieu, de l'amant et de la maîtresse, et par le roi même, l'adroite suivante sut la cultiver, et fit si bien par son industrie, que peu à peu elle supplanta Mme de Montespan, qui s'aperçut trop tard qu'elle lui étoit devenue nécessaire. Parvenue à ce point, Mme de Maintenon fit à son tour ses plaintes au roi de tout ce qu'elle avoit à souffrir d'une maî-

tresse qui l'épargnoit si peu lui-même, et à force de se plaindre l'un à l'autre de Mme de Montespan, celle-ci en prit tout à fait la place, et se la sut bien assurer.

La fortune, pour n'oser nommer ici la Providence, qui préparoit au plus superbe des rois l'humiliation la plus profonde, la plus publique, la plus durable, la plus inouïe, fortifia de plus en plus son goût pour cette femme adroite et experte au métier, que les jalousies continuelles de Mme de Montespan rendoient encore plus solide, par les sorties fréquentes que son humeur aigrie lui faisoit faire sans ménagement sur le roi et sur elle, et c'est ce que Mme de Sévigné sait peindre si joliment en énigmes, dans ses lettres à Mme de Grignan, où elle l'entretient quelquefois de ces mouvements de cour, parce que Mme de Maintenon avoit été à Paris assez de la société de Mme de Sévigné, de Mme de Coulange, de Mme de La Fayette, et qu'elle commençoit à leur faire sentir son importance. On y voit aussi dans le même goût des traits charmants sur la faveur voilée, mais brillante, de Mme de Soubise.

Cette même Providence, maîtresse absolue des temps et des événements, les disposa encore, en sorte que la reine vécut assez pour laisser porter ce goût à son comble, et point assez pour le laisser refroidir. Le plus grand malheur qui soit donc arrivé au roi, et les suites doivent faire ajouter à l'État, fut la perte si brusque de la reine, par l'ignorance profonde et l'opiniâtreté du premier médecin Daquin, au plus fort de ce nouvel attachement enté sur le dégoût de la maîtresse, dont les humeurs étoient devenues insupportables, et que nulle politique n'avoit pu arrêter. Cette beauté impérieuse, accoutumée à dominer et à être adorée, ne pouvoit résister au désespoir toujours présent de la décadence de son pouvoir; et ce qui la jetoit hors de toute mesure, c'étoit de ne pouvoir se dissimuler une rivale abjecte à qui elle avoit donné du pain, qui n'en avoit encore que par elle, qui de plus, lui devoit cette affection qui devenoit son bourreau,

par l'avoir assez aimée pour n'avoir pu se résoudre à la chasser tant de fois que le roi l'en avoit pressée, une rivale encore si au-dessous d'elle en beauté, et plus âgée qu'elle de plusieurs années; sentir que c'étoit pour cette suivante, pour ne pas dire servante, que le roi venoit le plus chez elle, qu'il n'y cherchoit qu'elle, qu'il ne pouvoit dissimuler son malaise lorsqu'il ne l'y trouvoit pas; et le plus souvent la quitter elle, pour entretenir l'autre tête à tête; enfin avoir à tous moments besoin d'elle pour attirer le roi, pour se raccommoder avec lui de leurs querelles, pour en obtenir des grâces qu'elle lui demandoit. Ce fut donc dans des temps si propices à cette enchanteresse que le roi devint libre.

Il passa les premiers jours à Saint-Cloud, chez Monsieur, d'où il alla à Fontainebleau, où il passa tout l'automne. Ce fut là où son goût, piqué par l'absence, la lui fit trouver insupportable. A son retour on prétend, car il faut distinguer le certain de ce qui ne l'est pas, on prétend, dis-je, que le roi parla plus librement à Mme de Maintenon, et qu'elle, osant essayer ses forces, se retrancha habilement sur la dévotion, et sur la pruderie de son dernier état; que le roi ne se rebuta point; qu'elle le prêcha et lui fit peur du diable, et qu'elle ménagea son amour et sa conscience l'un par l'autre avec un si grand art, qu'elle parvint à ce que nos yeux ont vu, et que la postérité refusera de croire.

Mais ce qui est très-certain, et bien vrai, c'est que quelque temps après le retour du roi de Fontainebleau, et au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, chose que la postérité aura peine à croire, quoique parfaitement vraie et avérée, le P. de La Chaise, confesseur du roi, dit la messe en pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles. Bontems, gouverneur de Versailles, premier valet de chambre en quartier, et le plus confident des quatre, servit cette messe où ce monarque et la Maintenon furent mariés, en présence d'Harlay, archevêque de Paris, comme diocésain, de Louvois, qui tous deux avoient, comme on l'a dit, tiré parole du roi

qu'il ne déclareroit jamais ce mariage, et de Montchevreuil, uniquement en troisième, parent, ami, et du même nom de Mornay que Villarceaux, à qui autrefois il prêtoit sa maison de Montchevreuil tous les étés, sans en bouger lui-même avec sa femme, où Villarceaux entretenoit cette reine comme à Paris, et où il payoit toute la dépense, parce que son cousin étoit fort pauvre, et qu'il avoit honte de ce concubinage chez lui à Villarceaux, en présence de sa femme, dont il respectoit la patience et la vertu.

Mme de Maintenon, n'osant porter les armes d'un tel époux, supprima celles de son premier mari, et ne porta plus que les siennes seules, et sans cordelière, imitant à meilleur titre Mme de Montespan depuis ses amours, et même Mme de Thianges, qui du vivant de leurs maris quittèrent leurs armes et leur livrée qu'elles ne reprirent jamais, et portèrent toujours depuis celles de Rochechouart seules. On a vu, à l'occasion de la mort du duc de Créqui, les prédictions étonnantes de cette épouvantable fortune.

La satiété des noces ordinairement si fatale, et des noces de cette espèce, ne fit que consolider la faveur de Mme de Maintenon. Bientôt après elle éclata par l'appartement qui lui fut donné à Versailles au haut du grand escalier, vis-à-vis de celui du roi, et de plain-pied. Depuis ce moment, le roi y alla tous les jours de sa vie passer plusieurs heures à Versailles, et en quelque lieu qu'il fût, où elle fut toujours logée aussi proche de lui, et de plain-pied autant qu'il fut possible.

Les suites, les succès, l'entière confiance, la rare dépendance, la toute-puissance, l'adoration publique, universelle, les ministres, les généraux d'armée, la famille royale la plus proche, tout en un mot à ses pieds; tout bon et tout bien par elle, tout réprouvé sans elle; les hommes, les affaires, les choses, les choix, les justices, les grâces, la religion, tout sans exception en sa main, et le roi et l'État ses victimes; quelle elle fut, cette fée incroyable, et comment

elle gouverna sans lacune, sans obstacle, sans nuage le plus léger, plus de trente ans entiers, et même trente-deux; c'est l'incomparable spectacle qu'il s'agit de se retracer, et qui a été celui de toute l'Europe.

CHAPITRE II.

Caractère de Mme de Maintenon. — Goût de direction. — Persécution du jansénisme. — Antérieures dissipations des saints et savants solitaires de Port-Royal. — Révocation de l'édit de Nantes. — Établissement de Saint-Cyr. — Vues de Mme de Maintenon, qui manque une seconde fois la déclaration de son mariage. — Mme de Maintenon seconde dame d'atours de la dauphine de Bavière, qu'elle environne de personnes toutes à elle, inutilement. — Malheurs et mort de cette Dauphine. — Fénelon, archevêque de Cambrai, et Bossuet, évêque de Meaux, consultés et contraires à la déclaration du mariage. — Le premier achève d'être perdu. — Raisons qui sauvent l'autre. — Mme de Montespan chassée pour toujours de la cour. — Époque de l'union la plus intime entre Mme de Maintenon et le duc du Maine. — Crayon léger de celui-ci.

C'étoit une femme de beaucoup d'esprit, que les meilleures compagnies, où elle avoit d'abord été soufferte, et dont bientôt elle fit le plaisir, avoient fort polie et ornée de la science du monde, et que la galanterie avoit achevé de tourner au plus agréable. Ses divers états l'avoient rendue flatteuse, insinuante, complaisante, cherchant toujours à plaire. Le besoin de l'intrigue, toutes celles qu'elle avoit vues, en plus d'un genre, et de beaucoup desquelles elle avoit été, tant pour elle-même que pour en servir d'autres, l'y avoient formée, et lui en avoient donné le goût, l'habitude et toutes les adresses. Une grâce incomparable à tout, un air d'aisance, et toutefois de retenue et de respect,

qui par sa longue bassesse lui étoit devenu naturel, aidoient merveilleusement ses talents, avec un langage doux, juste, en bons termes, et naturellement éloquent et court. Son beau temps, car elle avoit trois ou quatre ans plus que le roi, avoit été celui des belles conversations, de la belle galanterie, en un mot de ce qu'on appeloit les ruelles; lui en avoit tellement donné l'esprit, qu'elle en retint toujours le goût et la plus forte teinture. Le précieux et le guindé ajouté à l'air de ce temps-là, qui en tenoit un peu, s'étoit augmenté par le vernis de l'importance, et s'accrut depuis par celui de la dévotion, qui devint le caractère principal, et qui fit semblant d'absorber tout le reste. Il lui étoit capital pour se maintenir où il l'avoit portée, et ne le fut pas moins pour gouverner. Ce dernier point étoit son être; tout le reste y fut sacrifié sans réserve. La droiture et la franchise étoient trop difficiles à accorder avec une telle vue, et avec une telle fortune ensuite, pour imaginer qu'elle en retînt plus que la parure. Elle n'étoit pas aussi tellement fausse que ce fût son véritable goût, mais la nécessité lui en avoit de longue main donné l'habitude, et sa légèreté naturelle la faisoit paroître au double de fausseté plus qu'elle n'en avoit.

Elle n'avoit de suite en rien que par contrainte et par force. Son goût étoit de voltiger en connoissances et en amis comme en amusements, excepté quelques amis fidèles de l'ancien temps dont on a parlé, sur qui elle ne varia point, et quelques nouveaux des derniers temps qui lui étoient devenus nécessaires. A l'égard des amusements, elle ne les put guère varier depuis qu'elle se vit reine. Son inégalité tomba en plein sur le solide, et fit par là de grands maux. Aisément engouée, elle l'étoit à l'excès; aussi facilement déprise, elle se dégoûtoit de même, et l'un et l'autre très-souvent sans cause ni raison.

L'abjection et la détresse où elle avoit si longtemps vécu lui avoit rétréci l'esprit, et avili le cœur et les sentiments.

Elle pensoit et sentoit si fort en petit, en toutes choses, qu'elle étoit toujours en effet moins que Mme Scarron, et qu'en tout et partout elle se retrouvoit telle. Rien n'étoit si rebutant que cette bassesse jointe à une situation si radieuse; rien aussi n'étoit à tout bien empêchement si dirimant, comme rien de si dangereux que cette facilité à changer d'amitié et de confiance.

Elle avoit encore un autre appât trompeur. Pour peu qu'on pût être admis à son audience, et qu'elle y trouvât quelque chose à son goût, elle se répandoit avec une ouverture qui surprenoit, et qui ouvroit les plus grandes espérances; dès la seconde, elle s'importunoit, et devenoit sèche et laconique. On se creusoit la tête pour démêler et la grâce et la disgrâce, si subites toutes les deux; on y perdoit son temps. La légèreté en étoit la seule cause, et cette légèreté étoit telle qu'on ne se la pouvoit imaginer. Ce n'est pas que quelques-uns n'aient échappé à cette vacillité si ordinaire, mais ces personnes n'ont été que des exceptions, qui ont d'autant plus confirmé la règle qu'elles-mêmes ont éprouvé force nuages dans leur faveur, et que, quelle qu'elle ait été, c'est-à-dire depuis son dernier mariage, aucune ne l'a approchée qu'avec précaution, et dans l'incertitude.

On peut juger des épines de sa cour, qui d'ailleurs étoit presque inaccessible et par sa volonté et par le goût du roi, et encore par la mécanique des temps et des heures, d'une cour qui toutefois opéroit une grande et intime partie de toutes choses, et qui presque toujours influoit sur tout le reste.

Elle eut la foiblesse d'être gouvernée par la confiance, plus encore par les espèces de confessions, et d'en être la dupe par la clôture où elle s'étoit renfermée. Elle eut aussi la maladie des directions, qui lui emporta le peu de liberté dont elle pouvoit jouir. Ce que Saint-Cyr lui fit perdre de temps en ce genre est incroyable; ce que mille autres cou-

vents lui en coûtèrent ne l'est pas moins. Elle se croyoit l'abbesse universelle, surtout pour le spirituel, et de là entreprit des détails de diocèses. C'étoient là ses occupations favorites. Elle se figuroit être une mère de l'Église. Elle en pesoit les pasteurs du premier ordre, les supérieurs de séminaires et de communautés, les monastères et les filles qui les conduisoient, ou qui y étoient les principales. De là une mer d'occupations frivoles, illusoires, pénibles, toujours trompeuses, des lettres et des réponses à l'infini, des directions d'âmes choisies, et toutes sortes de puérilités qui aboutissoient d'ordinaire à des riens, quelquefois aussi à des choses importantes, et à de déplorables méprises en décisions, en événements d'affaires, et en choix.

La dévotion qui l'avoit couronnée, et par laquelle elle sut se conserver, la jeta par art et par goût de régenter, qui se joignit à celui de dominer, dans ces sortes d'occupations; et l'amour-propre, qui n'y rencontroit jamais que des adulateurs, s'en nourrissoit. Elle trouva le roi qui se croyoit apôtre, pour avoir toute sa vie persécuté le jansénisme, ou ce qui lui étoit présenté comme tel. Ce champ parut propre à Mme de Maintenon à repaître ce prince de son zèle, et à s'introduire dans tout.

L'ignorance la plus grossière en tous genres dans laquelle on avoit eu grand soin d'élever le roi, et par divers intérêts de l'entretenir ensuite, et de lui inculquer de bonne heure la défiance générale et l'exacte clôture dans lesquelles il s'est barricadé sous la clef de ses ministres, et, à d'autres égards, sous celle de son confesseur et de ceux qu'il a eu intérêt de lui produire, lui avoit fait prendre de bonne heure la pernicieuse habitude de prendre parti sur parole dans les questions de théologie, et entre les différentes écoles catholiques, jusqu'à en faire sa propre affaire à Rome.

La reine mère, et le roi bien plus qu'elle dans les suites, séduits par les jésuites, s'étoient laissé persuader par eux le contradictoire exact et précis de la vérité : savoir que toute

autre école que la leur en vouloit à l'autorité royale, et n'avoit qu'un esprit d'indépendance et républicain. Le roi là-dessus, ni sur bien d'autres choses, n'en savoit pas plus qu'un enfant. Les jésuites n'ignoroient pas à qui ils avoient affaire. Ils étoient en possession d'être les confesseurs du roi, et les distributeurs des bénéfices dont ils avoient la feuille; l'ambition des courtisans et la crainte que ces religieux inspiroient aux ministres leur donnoit une entière liberté. L'attention si vigilante du roi à se tenir toute sa vie barricadé contre tout le monde, en affaires, leur étoit un rempart assuré, et leur donnoit la facilité de lui parler, et la sécurité d'y être seuls reçus sur les choses qui regardoient la religion, et d'être seuls écoutés. Il leur fut donc aisé de le préoccuper, jusqu'à l'infatuation la plus complète, que quiconque parloit autrement qu'eux, étoit janséniste, et que janséniste étoit être ennemi du roi et de son autorité, laquelle étoit la partie foible et sensible du roi jusqu'à l'incroyable. Ils parvinrent donc à disposer en plein de lui à leur gré, et par conscience et par jalousie de son autorité sur tout ce qui regardoit cette affaire, et encore sur tout ce qui y avoit le moindre trait, c'est-à-dire sur toutes choses et gens qu'il leur convenoit de lui montrer par ce côté.

C'est par où ils dissipèrent ces saints solitaires illustres, que l'étude et la pénitence avoient assemblés à Port-Royal, qui firent de si grands disciples, et à qui les chrétiens seront à jamais redevables de ces ouvrages fameux qui ont répandu une si vive et si solide lumière pour discerner la vérité des apparences, le nécessaire de l'écorce, en faire toucher au doigt l'étendue si peu connue, si obscurcie, et d'ailleurs si déguisée, éclairer la foi, allumer la charité, développer le cœur de l'homme, régler ses mœurs, lui présenter un miroir fidèle, et le guider entre la juste crainte et l'espérance raisonnable. C'étoit donc à en poursuivre jusqu'aux derniers restes, et partout, que la dévotion du roi

s'exerçoit, et celle de Mme de Maintenon conformée sur la sienne, lorsqu'un autre champ parut plus propre à présenter à ce prince.

Le jansénisme commençoit à paroître usé; il ne sembloit plus bon aux jésuites qu'à faute de mieux, et au besoin ils étoient bien sûrs d'y retrouver longtemps de quoi glaner, lorsque après quelque intervalle ils lui pourroient rendre quelques grâces de nouveauté. Avec de telles avances pour se croire en droit de commander aux consciences, il restoit peu à faire pour exciter le zèle du roi contre une religion solennellement frappée des plus éclatants anathèmes par l'Église universelle, et qui s'en étoit elle-même frappée la première en se séparant de toute l'antiquité sur des points de foi fondamentaux.

Le roi étoit devenu dévot, et dévot dans la dernière ignorance. A la dévotion se joignit la politique. On voulut lui plaire par les endroits qui le touchoient le plus sensiblement, la dévotion et l'autorité. On lui peignit les huguenots avec les plus noires couleurs : un État dans un État, parvenu à ce point de licence à force de désordres, de révoltes, de guerres civiles, d'alliances étrangères, de résistances à force ouverte contre les rois ses prédécesseurs, et jusqu'à lui-même réduit à vivre en traités avec eux. Mais on se garda bien de lui apprendre la source de tant de maux, les origines de leurs divers degrés et de leurs progrès, pourquoi et par qui les huguenots furent premièrement armés, puis soutenus, et surtout de lui dire un seul mot des projets de si longue main pourpensés, des horreurs et des attentats de la Ligue contre sa couronne, contre sa maison, contre son père, son aïeul et tous les siens.

On lui voila avec autant de soin ce que l'Évangile, et, d'après cette divine loi, les apôtres et tous les Pères à leur suite enseignent sur la manière de prêcher Jésus-Christ, de convertir les infidèles et les hérétiques, et de se conduire en ce qui regarde la religion. On toucha un dévot de la dou-

ceur de faire aux dépens d'autrui une pénitence facile, qu'on lui persuada sûre pour l'autre monde. On saisit l'orgueil d'un roi en lui montrant une action qui passoit le pouvoir de tous ses prédécesseurs, en lui détournant les yeux de tant de grands exploits personnels et de tant de hauts faits d'armes pensés et résolus par son héroïque père, et par lui-même exécutés à la tête de ses troupes avec une vaillance qui leur en donnoit et qui les fit vaincre souvent contre toute apparence dans les plus grands périls, en l'y voyant à leur tête aussi exposé qu'eux, et de toute la conduite de ce grand roi, qui abattit sans ressource ce grand parti huguenot, lequel avoit soutenu sa lutte depuis François Ier avec tant d'avantages, et qui, sans la tête et le bras de Louis le Juste, ne seroit pas tombé sous les volontés de Louis XIV. Ce prince étoit bien éloigné d'arrêter sa vue sur un si solide emprunt.

On le détermina, lui qui se piquoit si principalement de gouverner par lui-même, d'un chef-d'œuvre tout à la fois de religion et de politique, qui faisoit triompher la véritable par la ruine de toute autre, et qui rendoit le roi absolu en brisant toutes ses chaînes avec les huguenots, et en détruisant à jamais ces rebelles, toujours prêts à profiter de tout pour relever leur parti et donner la loi à ses rois.

Les grands ministres n'étoient plus alors. Le Tellier au lit de la mort, son funeste fils étoit le seul qui restât; car Seignelay ne faisoit guère que poindre. Louvois, avide de guerre, atterré sous le poids d'une trêve de vingt ans, qui ne faisoit presque que d'être signée, espéra qu'un si grand coup porté aux huguenots remueroit tout le protestantisme de l'Europe, et s'applaudit en attendant de ce que, le roi ne pouvant frapper sur les huguenots que par ses troupes, il en seroit le principal exécuteur, et par là de plus en plus en crédit. L'esprit et le génie de Mme de Maintenon, tel qu'il vient d'être représenté avec exactitude, n'étoit rien moins que propre ni capable d'aucune affaire au delà de l'intrigue.

Elle n'étoit pas née ni nourrie à voir sur celles-ci au delà de ce qui lui en étoit présenté, moins encore pour ne pas saisir avec ardeur une occasion si naturelle de plaire, d'admirer, de s'affermir de plus en plus par la dévotion. Qui d'ailleurs eût su un mot de ce qui ne se délibéroit qu'entre le confesseur, le ministre alors comme unique, et l'épouse nouvelle et chérie; et qui de plus eût osé contredire? C'est ainsi que sont menés à tout, par une voie ou par une autre, les rois qui, par grandeur, par défiance, par abandon à ceux qui les tiennent, par paresse ou par orgueil, ne se communiquent qu'à deux ou trois personnes, et bien souvent à moins, et qui mettent entre eux et tout le reste de leurs sujets une barrière insurmontable.

La révocation de l'édit de Nantes sans le moindre prétexte et sans aucun besoin, et les diverses proscriptions plutôt que déclarations qui la suivirent, furent les fruits de ce complot affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina son commerce, qui l'affoiblit dans toutes ses parties, qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des dragons, qui autorisa les tourments et les supplices dans lesquels ils firent réellement mourir tant d'innocents de tout sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, qui déchira un monde de familles, qui arma les parents contre les parents pour avoir leur bien et les laisser mourir de faim; qui fit passer nos manufactures aux étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens du nôtre et leur fit bâtir de nouvelles villes, qui leur donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, nu, fugitif, errant sans crime, cherchant asile loin de sa patrie; qui mit nobles, riches, vieillards, gens souvent très-estimés pour leur piété, leur savoir, leur vertu, des gens aisés, foibles, délicats, à la rame, et sous le nerf très-effectif du comite, pour cause unique de religion; enfin qui, pour comble de toutes horreurs, remplit toutes les provinces du royaume de parjures et de sacriléges, où tout retentissoit de hurlements de ces

infortunées victimes de l'erreur, pendant que tant d'autres sacrifioient leur conscience à leurs biens et à leur repos, et achetoient l'un et l'autre par des abjurations simulées d'où sans intervalle on les traînoit à adorer ce qu'ils ne croyoient point, et à recevoir réellement le divin corps du Saint des saints, tandis qu'ils demeuroient persuadés qu'ils ne mangeoient que du pain qu'ils devoient encore abhorrer. Telle fut l'abomination générale enfantée par la flatterie et par la cruauté. De la torture à l'abjuration, et de celle-ci à la communion, il n'y avoit pas souvent vingt-quatre heures de distance, et leurs bourreaux étoient leurs conducteurs et leurs témoins. Ceux qui, par la suite, eurent l'air d'être changés avec plus de loisir, ne tardèrent pas, par leur fuite ou par leur conduite, à démentir leur prétendu retour.

Presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique subite et impie. Beaucoup y forcèrent; la plupart animèrent les bourreaux, forcèrent les conversions, et ces étranges convertis à la participation des divins mystères, pour grossir le nombre de leurs conquêtes, dont ils envoyoient les états à la cour pour en être d'autant plus considérés et approchés des récompenses.

Les intendants des provinces se distinguèrent à l'envi à les seconder, eux et les dragons, et à se faire valoir aussi à la cour par leurs listes. Le très-peu de gouverneurs et de lieutenants généraux de province qui s'y trouvoient, et le petit nombre de seigneurs résidant chez eux, et qui purent trouver moyen de se faire valoir à travers les évêques et les intendants, n'y manquèrent pas.

Le roi recevoit de tous les côtés des nouvelles et des détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. C'étoit par milliers qu'on comptoit ceux qui avoient abjuré et communié : deux mille dans un lieu, six mille dans un autre, tout à la fois, et dans un instant. Le roi s'applaudissoit de sa puissance et de sa piété. Il se croyoit au temps de la prédication des apôtres, et il s'en attribuoit tout l'honneur.

Les évêques lui écrivoient des panégyriques; les jésuites en faisoient retentir les chaires et les missions. Toute la France étoit remplie d'horreur et de confusion, et jamais tant de triomphes et de joie, jamais tant de profusion de louanges. Le monarque ne doutoit pas de la sincérité de cette foule de conversions; les convertisseurs avoient grand soin de l'en persuader et de le béatifier par avance. Il avaloit ce poison à longs traits. Il ne s'étoit jamais cru si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu dans la réparation de ses péchés et du scandale de sa vie. Il n'entendoit que des éloges, tandis que les bons et vrais catholiques et les saints évêques gémissoient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter, contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans hérétiques et païens avoient fait contre la vérité, contre les confesseurs et contre les martyrs. Ils ne se pouvoient surtout consoler de cette immensité de parjures et de sacriléges. Ils pleuroient amèrement l'odieux durable et irrémédiable que de détestables moyens répandoient sur la véritable religion, tandis que nos voisins exultoient de nous voir ainsi nous affoiblir et nous détruire nous-mêmes, profitoient de notre folie, et bâtissoient des desseins sur la haine que nous nous attirions de toutes les puissances protestantes.

Mais à ces parlantes vérités le roi étoit inaccessible. La conduite même de Rome à son égard ne put lui ouvrir les yeux; de cette cour qui n'avoit pas eu honte autrefois d'exalter la Saint-Barthélemi, jusqu'à en faire des processions publiques pour en remercier Dieu, et jusqu'à avoir employé les plus grands maîtres à peindre dans le Vatican cette action exécrable.

Odescalchi occupoit le pontificat, sous le nom d'Innocent XI. C'étoit un bon évêque, mais un prince très-incapable, entièrement autrichien, et ses ministres de même génie. La grande affaire de la régale l'avoit brouillé avec le roi dès l'entrée de son pontificat. Les quatre propositions

de l'assemblée du clergé de 1682[1], l'irritèrent bien davantage. Cette main basse sur les huguenots ne put tirer de lui la moindre approbation. Il s'en tint toujours à l'attribuer à politique pour détruire un parti qui avoit tant et si longtemps agité la France, et l'affaire des franchises étant survenue après, les deux cours se portèrent à de grandes extrémités. Par l'événement, et sur le point d'honneur des franchises, et sur le point si capital des propositions de 1682, on ne s'aperçut que trop que M. de Lyonne n'étoit plus, et que nous étions bien éloignés du temps de la fameuse affaire des Corses et du traité de Pise.

Le magnifique établissement de Saint-Cyr suivit de près la révocation de l'édit de Nantes. Mme de Montespan avoit bâti à Paris une belle maison de Filles de Saint-Joseph qu'elle avoit fondée pour l'instruction des jeunes filles, et leur apprendre toutes sortes d'ouvrages, dont il en est sorti de parfaitement beaux en toutes sortes d'ornements d'église, et d'autres meubles superbes pour le roi, et pour qui en a voulu faire faire; et c'est dans cette maison que Mme de Montespan se retira lorsqu'elle fut obligée de quitter tout à fait la cour. L'émulation porta Mme de Maintenon à des vues plus hautes et plus vastes, qui, en gratifiant la pauvre noblesse, l'en pût faire regarder comme une protectrice en qui toute la noblesse devoit s'intéresser. Elle espéra s'aplanir un chemin à faire déclarer son mariage, en s'illustrant par un monument dont elle pût entretenir et amuser le roi, qui l'amusât elle-même, et qui pût lui servir de

1. Les quatre propositions de l'assemblée de 1682 contiennent en substance les articles suivants : 1° Les rois ne sont point soumis pour le temporel à la puissance ecclésiastique; ils ne peuvent être déposés par les papes ni leurs sujets déliés du serment de fidélité; 2° les décrets du concile de Constance sur l'autorité des conciles généraux doivent être admis dans leur plénitude; 3° l'exercice de la puissance ecclésiastique doit être réglé d'après les canons; les lois et coutumes de l'Église gallicane doivent être observées; 4° le jugement du pape, même en matière de foi, n'est infaillible que lorsqu'il est approuvé par le consentement de toute l'Église. Ces propositions célèbres furent défendues par Bossuet.

retraite si elle avoit le malheur de perdre le roi, comme il arriva en effet. La riche mense abbatiale[1] de Saint-Denis, qu'elle fit unir à Saint-Cyr, diminua d'autant la dépense d'une si grande fondation aux yeux du roi et du public, et l'objet en étoit en soi si utile qu'il ne reçut que de justes applaudissements.

Sa déclaration étoit toujours son plus ardent désir. L'opposition que Louvois y avoit si héroïquement mise sur le point d'éclater le perdit bientôt après, comme on l'a vu, et l'archevêque de Paris avec lui, qui s'y étoit associé. Elle n'éteignit pas pour cela toute son espérance. Elle s'étoit flattée d'en avoir jeté les fondements sans y avoir pu penser alors; car ce fut du vivant de la reine que, pour se recrépir et passer l'éponge sur sa première vie, elle fit entendre au roi modestement sa noblesse, puis au mariage de Monseigneur l'importance d'environner la Dauphine de personnes sûres, et de lui donner à elle-même un titre auprès d'elle, qui lui donnât droit et moyen d'y veiller.

C'est ce qui, comme on l'a vu, y fit passer Mme de Richelieu dame d'honneur de la reine, moyennant la charge de chevalier d'honneur à son mari, pour l'exercer et la vendre après tant qu'il pourroit sans en avoir rien payé, qui étoient, comme on l'a vu, les anciens et intimes amis de Mme de Maintenon, laquelle fut faite seconde dame d'atours avec la maréchale de Rochefort. La distance étoit étrange entre les deux dames d'atours; il n'en falloit qu'une; le choix de la seconde indigna tout le monde. La première étoit de longue main accoutumée au servage des ministres et des maîtresses, et ne songea qu'à plaire à ce soleil levant dans son automne. Elle se flatta aussi de succéder à la duchesse de Richelieu, beaucoup plus âgée qu'elle et infirme; elle y fut trompée, le roi voulut une duchesse. On a vu comment et pourquoi Mme de Maintenon y bombarda

1. On appelait mense abbatiale la partie des revenus d'un monastère qui était spécialement affectée aux dépenses de l'abbé.

Mme d'Arpajon, à l'étonnement de toute la cour, et plus de la duchesse d'Arpajon que de personne.

Malgré tous ces entours, la fierté allemande séduisit l'esprit et le plus cher intérêt de la Dauphine. Monseigneur qui n'aimoit point Mme de Maintenon ne contraignit point son épouse. Il étoit toujours alors avec la princesse de Conti qui le gouvernoit, et qui, fille de Mme de La Vallière, n'avoit rien de commun avec les enfants de Mme de Montespan, ni avec leur gouvernante, desquels tous elle étoit fort éloignée. Elle n'aimoit pas mieux la Dauphine, dont elle craignoit la concurrence et pis dans la confiance de Monseigneur. Elle ne fut donc pas fâchée de la voir prendre si mal avec Mme de Maintenon, et se mettre par ses manières à cet égard de travers avec le roi, et perdre toute considération, comme il arriva. Elle fut peu comptée. On prétendit que la princesse de Conti excessivement parfumée la vit de fort près et longtemps, comme elle venoit d'accoucher de M. le duc de Berry. Quoi qu'il en soit, sa courte vie depuis ne fut plus qu'une maladie continuelle, plus ou moins forte; et sa mort soulagea mari, beau-père, et plus que tous, belle-mère, qui, quatorze mois après, se vit aussi délivrée de Louvois.

Ce fut pour lors que l'espérance d'être déclarée reprit toutes ses forces. Monseigneur et Monsieur y auroient été des obstacles; mais ils vivoient dans une telle dépendance du roi que leur considération n'étoit comptée pour rien à cet égard. On a vu combien le bruit fut grand que la déclaration du mariage étoit imminente lors de l'ouverture de l'appartement de la reine, demeuré jusque-là fermé, depuis que la Dauphine y étoit morte; que ce fut sous prétexte d'y exposer à l'admiration de la cour les superbes ornements des quatre couleurs que le roi envoyoit à l'église de Strasbourg, et le mot étrange à bout portant que Tonnerre, évêque-comte de Noyon, lâcha au roi en plein petit couvert sur cette déclaration.

Ce fut en effet alors qu'elle fut sur le point d'être faite. Mais le roi, plein encore de ce qui lui étoit arrivé là-dessus, consulta le célèbre Bossuet, évêque de Meaux, et Fénelon, archevêque de Cambrai, qui l'en dissuadèrent l'un et l'autre, et qui, cette seconde fois, firent manquer le coup pour toujours. L'archevêque étoit déjà mal avec Mme de Maintenon sur l'affaire de Mme Guyon, sans espérance de retour, à cause de Godet, évêque de Chartres, comme on l'a vu en son temps, mais encore alors assez entier auprès du roi, où il ne tarda pas d'être perdu sans ressource. Bossuet échappa à la disgrâce que Mme de Maintenon n'entreprit même pas, par plusieurs raisons. Godet, qui la possédoit absolument, comme on l'a vu ailleurs, avoit besoin de la plume et du grand nom de Bossuet pour pousser Fénelon à bout. Bossuet tenoit au roi par l'habitude et l'estime, et par être entré en évêque des premiers temps dans la confiance la plus intime du roi et la plus secrète dans les temps de ses désordres; enfin il avoit rendu à Mme de Maintenon, sans que ce fût son objet, le service le plus sensible.

C'étoit un homme dont l'honneur, la vertu, la droiture étoit aussi inséparable que la science et la vaste érudition. Sa place de précepteur de Monseigneur l'avoit familiarisé avec le roi, qui s'étoit adressé plus d'une fois à lui dans les scrupules de sa vie. Bossuet lui avoit souvent parlé là-dessus avec une liberté digne des premiers siècles et des premiers évêques de l'Église. Il avoit interrompu le cours du désordre plus d'une fois; il avoit osé poursuivre le roi, qui lui avoit échappé. Il fit à la fin cesser tout mauvais commerce, et il acheva de couronner cette grande œuvre par les derniers coups qui chassèrent pour jamais Mme de Montespan de la cour. Mme de Maintenon, au centre de la gloire, ne pouvoit goûter de repos tant qu'elle y voyoit son ancienne maîtresse demeurante, et tous les jours visitée par le roi. C'étoit, ce lui sembloit, autant de temps et de reste d'autorité pris sur elle. De plus, elle ne pouvoit éviter

de lui rendre, sinon d'anciens respects, au moins de grands égards, et des devoirs apparents. Outre qu'ils la faisoient trop souvenir de son ancienne bassesse, elle en éprouvoit souvent de Mme de Montespan d'amères et de bien expresses commémoraisons, sans ménagements. Les visites journelles en demi-public du roi à son ancienne maîtresse, toujours entre la messe et le dîner, pour les rendre plus nécessairement courtes, et par bienséance, faisoient un contraste fort ridicule avec son assiduité longue de tous les jours chez celle qui l'avoit servie, et chez qui, sans nom de maîtresse ni d'épouse, étoit le creuset de la cour et de l'État. Cette sortie de la cour de Mme de Montespan, pour n'y plus revenir, fut donc une grande délivrance pour Mme de Maintenon, et elle n'ignora pas qu'elle la dut à M. de Meaux tout entière, qui à la fin lui en attira les ordres réitérés.

Ce fut l'époque de l'union si parfaite et si intime de M. du Maine et de Mme de Maintenon, et de l'adoption qu'elle en fit, qui s'approfondit et se consolida toujours depuis de plus en plus, qui lui fraya le chemin à toutes les incroyables grandeurs où de l'une à l'autre il parvint, et qui enfin l'auroit mis sur le trône, si telle avoit pû être la puissance de son ancienne mie.

Le duc du Maine étoit trop continuellement dans l'intérieur du roi, pour ne s'être pas aperçu de bonne heure de la faveur naissante de Mme de Maintenon, de ses progrès rapides, et que les premiers effets n'en pouvoient être que la disgrâce de Mme de Montespan. Personne n'avoit plus d'esprit que le duc du Maine, ni d'art caché sous toutes les sortes de grâces qui peuvent charmer, avec l'air le plus naturel, le plus simple, quelquefois le plus naïf; personne ne prenoit plus aisément toutes sortes de formes; personne ne connoissoit mieux les gens qu'il avoit intérêt de connoître; personne n'avoit plus de tour, de manége, d'adresse pour s'insinuer auprès d'eux; personne encore, sous un extérieur dévot, solitaire, philosophe, sauvage, ne cachoit

des vues plus ambitieuses ni plus vastes ; que son extrême timidité de plus d'un genre servoit encore à couvrir. On a vu ailleurs son caractère; on n'en rappelle ici que ce qui sert à la matière que l'on traite, sans vouloir s'en écarter.

Le duc du Maine s'aperçut donc de bonne heure des épines de sa position entre sa mère et sa gouvernante, que l'enlèvement du cœur du roi rendoit irréconciliables. Il sentit en même temps que sa mère ne lui seroit qu'un poids fort entravant, tandis qu'il pouvoit tout espérer de sa gouvernante. Le sacrifice lui en fut donc bientôt fait. Il entra dans tout avec M. de Meaux pour hâter la retraite de sa mère; il se fit un mérite auprès de Mme de Maintenon de presser lui-même Mme de Montespan de s'en aller à Paris pour ne plus revenir à la cour; il se chargea de lui en porter l'ordre du roi, et à la fin l'ordre très-positif; il s'en acquitta sans ménagement; il la fit obéir, et se dévoua par là Mme de Maintenon sans réserve. Il fut longtemps très-mal avec sa mère, qui ne le vouloit point voir, et jamais depuis il n'y fut véritablement bien. Ce fut aussi la moindre de ses peines. Il eut à lui celle qui régnoit, et qui régna toujours, et il l'eut au point d'en disposer toute sa vie, et que toute la sienne elle ne mit point de bornes à son affection pour lui.

CHAPITRE III.

Mécanique, vie particulière et conduite de Mme de Maintenon. — Adresse et conduite de Mme de Maintenon pour gouverner. — Coups de caveçon du roi pour gouverner, qui ne l'empêchent pas de l'être en plein. — Dureté du roi; excès de contrainte avec lui. — Voyages du roi. — Sa manière d'aller. — Aventure de la duchesse de Chevreuse. — Mme de Maintenon voyage à part, n'en

est guère moins contrainte. — Domestique de Mme de Maintenon. — Nécessité des détails sur Mme de Maintenon. — Grandeur particulière de Mme de Maintenon. — Autorité particulière de Mme de Maintenon.

Ce grand pas fait de l'expulsion sans retour de Mme de Montespan, Mme de Maintenon prit un nouvel éclat. Ayant manqué pour la seconde fois la déclaration de son mariage, elle comprit qu'il n'y avoit plus à y revenir, et eut assez de force sur elle-même pour couler doucement par-dessus, et ne se pas creuser une disgrâce pour n'avoir pas été déclarée reine. Le roi, qui se sentit affranchi, lui sût un gré de cette conduite qui redoubla pour elle son affection, sa considération, sa confiance. Elle eût peut-être succombé sous le poids de l'éclat de ce qu'elle avoit voulu paroître, elle s'établit de plus en plus par la confirmation de sa transparente énigme.

Mais il ne faut pas s'imaginer que, pour en user et s'y soutenir, elle n'eût besoin d'aucune adresse. Son règne, au contraire, ne fut qu'un continuel manége, et celui du roi une perpétuelle duperie. Elle ne voyoit personne chez elle en visite, et n'en rendoit jamais aucune. Cela n'avoit que fort peu d'exceptions. Elle alloit voir la reine d'Angleterre et la recevoit chez elle, quelquefois chez Mme de Montchevreuil, sa plus intime amie, qui alloit très-ordinairement chez elle. Depuis sa mort elle alla voir quelquefois M. de Montchevreuil, mais rarement, qui entroit chez elle toutes les fois qu'il vouloit, mais des instants. Le duc de Richelieu eut toute sa vie le même privilége. Elle alloit quelquefois encore chez Mme de Caylus, sa bonne nièce, qui étoit souvent chez elle. Si, en deux ans une fois, elle alloit chez la duchesse du Lude, ou quelque femme aussi marquée, entre trois ou quatre au plus, c'étoit une distinction et une nouvelle, quoiqu'il ne s'agît que d'une simple visite. Mme d'Heudicourt, son ancienne amie, alloit aussi chez elle à peu près quand elle vouloit, et sur les fins le maréchal de

Villeroy, quelquefois Harcourt, jamais d'autres. On a vu, lors du brillant voyage de Mme des Ursins, qu'elle alloit aussi très-souvent chez elle en particulier à Marly; et Mme de Maintenon la fut voir une fois. Jamais elle n'alloit chez aucune princesse du sang, même chez Madame. Aucune d'elles aussi n'alloit chez elle, à moins que ce ne fût par audiences; ce qui étoit extrêmement rare et qui faisoit nouvelle. Mais si elle avoit à parler aux filles du roi, ce qui n'arrivoit pas souvent ; et presque jamais que pour leur laver la tête, elle les envoyoit chercher. Elles y arrivoient tremblantes, et en sortoient en pleurs. Pour le duc du Maine, les portes tombèrent toujours devant lui en quelque lieu qu'il fût ; et depuis le mariage du duc de Noailles, il la voyoit aussi quand il vouloit, son père avec ménagement, sa mère fort à lèche-doigt ; le roi et elle la craignoient et ne l'aimoient point.

Le cardinal de Noailles, jusqu'à l'affaire de la constitution, la voyoit réglément en particulier le jour qu'il avoit son audience du roi, une fois la semaine; et après, le cardinal de Bissy à peu près tant qu'il voulut, et le cardinal de Rohan avec mesure. Son frère tant qu'il vécut la désola. Il entroit chez elle à toute heure, lui tenoit des propos de l'autre monde, et lui faisoit souvent des sorties. De crédit avec elle, pas le moins du monde. Sa belle-sœur ne parut jamais à la cour ni dans le monde; Mme de Maintenon la traitoit bien par pitié, sans que cela allât au plus petit crédit; mais elle dînoit quelquefois avec elle, et ne la laissoit venir à Versailles que le moins qu'elle pouvoit, peut-être deux ou trois fois l'an au plus, et coucher une nuit. Godet, évêque de Chartres, et Aubigny, archevêque de Rouen, elle ne les voyoit qu'à Saint-Cyr.

Ses audiences étoient pour le moins aussi difficiles à obtenir que celles du roi ; et le peu qu'elle en accordoit, presque toutes à Saint-Cyr où on alloit la trouver au jour et heure donnés. On l'attendoit à Versailles à sortir de chez elle ou à y rentrer, quand on avoit un mot à lui dire, gens

de peu et même pauvres gens, et personnes considérables. On n'avoit là qu'un instant, et c'étoit à qui le saisiroit. Les maréchaux de Villeroy, Harcourt, souvent Tessé, quelquefois dans les derniers temps M. de Vaudemont, lui ont parlé de la sorte, et si c'étoit en rentrant chez elle, ils ne la suivoient pas au delà de son antichambre, où elle coupoit très-court et les laissoit. Bien d'autres lui ont parlé de la sorte. Moi jamais en pas un lieu que ce que j'ai rapporté. Un très-petit nombre de dames, à qui le roi étoit accoutumé et qui étoient de ses particuliers, la voyoient quelquefois aux heures où le roi n'étoit pas, et rarement quelques-unes dînoient avec elle.

Ses matinées, qu'elle commençoit de fort bonne heure, étoient remplies par des audiences obscures de charité ou de gouvernement spirituel; quelquefois par quelques ministres, très-rarement par quelques généraux d'armée, encore ces derniers, quand ils avoient un rapport particulier à elle, comme les maréchaux de Villars, de Villeroy, d'Harcourt et quelquefois Tessé. Assez souvent, dès huit heures du matin et plus tôt, elle alloit chez quelque ministre. Rarement elle dînoit chez eux avec leurs femmes et une compagnie fort trayée. C'étoient là les grandes faveurs, et une nouvelle, mais qui ne menoient à rien qu'à de l'envie et à quelque considération. M. de Beauvilliers fut des premiers et des plus longtemps favorisé de ces dîners, et fréquents, comme on l'a remarqué ailleurs, jusqu'à ce que Godet, évêque de Chartres, en renversa les escabelles, et arrêta tout court les progrès de Fénelon qui s'étoit fait leur docteur. Les ministres chargés de la guerre, surtout des finances, furent toujours ceux à qui Mme de Maintenon avoit le plus affaire, et qu'elle cultiva. Rarement, et plus que rarement, alla-t-elle chez les autres, mais pour affaires, et souvent d'État, et dès le matin, sans jamais dîner chez ces derniers.

L'ordinaire, dès qu'elle étoit levée, c'éoit de s'en aller à

Saint-Cyr, et d'y dîner dans son appartement seule, ou avec quelque favorite de la maison, d'y donner des audiences le moins qu'elle pouvoit, d'y régenter au dedans, d'y gouverner l'Église au dehors, d'y lire et d'y répondre des lettres, d'y gouverner des monastères de filles de toutes parts, d'y recevoir des avis et des lettres d'espionnages, et de revenir à peu près justement au temps que le roi passoit chez elle. Devenue plus vieille et plus infirme, en arrivant entre sept et huit heures du matin à Saint-Cyr, elle s'y mettoit au lit pour se reposer, ou faire quelque remède.

A Fontainebleau, elle avoit une maison à la ville, où elle alloit souvent pour y faire les mêmes choses qu'à Saint-Cyr. A Marly, elle s'étoit fait accommoder un petit appartement qui avoit une fenêtre dans la chapelle. Elle en faisoit souvent le même usage que de Saint-Cyr; mais cela s'appeloit le repos, et ce repos étoit inaccessible, sans exception que de Mme la duchesse de Bourgogne.

A Marly, à Trianon, à Fontainebleau, le roi alloit chez elle les matins des jours qu'il n'y avoit point de conseil, et qu'elle n'étoit pas à Saint-Cyr; à Fontainebleau, depuis la messe jusqu'au dîner, quand le dîner n'étoit pas quelquefois au sortir de la messe pour aller courre le cerf; et il y étoit une heure et demie, et quelquefois davantage. A Trianon et à Marly, la visite duroit beaucoup moins, parce qu'en sortant de chez elle il s'alloit promener dans ses jardins. Ces visites étoient presque toujours tête à tête, sans préjudice de celles de toutes les après-dînées, qui étoient rarement tête à tête que fort peu de temps, parce que les ministres y venoient chacun à son tour travailler avec le roi. Le vendredi, qu'il arrivoit souvent qu'il n'y en avoit point, c'étoient les dames familières avec qui il jouoit, ou une musique; ce qui se doubla et tripla de jours tout à la fin de sa vie.

Vers les neuf heures du soir, deux femmes de chambre venoient déshabiller Mme de Maintenon. Aussitôt après, son maître d'hôtel et un valet de chambre apportoient son

couvert, un potage et quelque chose de léger. Dès qu'elle avoit achevé de souper, ses femmes la mettoient dans son lit, et tout cela en présence du roi et du ministre, qui n'en discontinuoit pas son travail, et qui n'en parloit pas plus bas, ou, s'il n'y en avoit point, des dames familières. Tout cela gagnoit dix heures, que le roi alloit souper, et en même temps on tiroit les rideaux de Mme de Maintenon.

Dans les voyages, c'étoit la même chose. Elle partoit de bonne heure avec quelque favorite, comme Mme de Montchevreuil toujours tant qu'elle vécut, Mme d'Heudicourt, Mme de Dangeau, Mme de Caylus. Un carrosse du roi la menoit, toujours affecté pour elle, même pour aller de Versailles, etc., à Saint-Cyr; et des Épinays, écuyer de la petite écurie, la mettoit dans le carrosse et l'accompagnoit à cheval; c'étoit sa tâche de tous les jours. Dans les voyages, le carrosse de Mme de Maintenon menoit ses femmes de chambre, et suivoit celui du roi où elle étoit. Elle s'arrangeoit de façon que le roi, en arrivant, la trouvoit tout établie lorsqu'il passoit chez elle. Partie autorité, partie invention de seconde dame d'atours de la Dauphine de Bavière, son carrosse et sa chaise, avec ses porteurs ayant sa livrée, entroient partout comme ceux des gens titrés.

Reine en particulier, à l'extérieur pour le ton, le siége et la place en présence du roi, de Monseigneur, de Monsieur, de la cour d'Angleterre et de qui que ce fût, elle étoit très-simple particulière au dehors, et toujours aux dernières places. J'en ai vu les fins aux dîners du roi à Marly, mangeant avec lui et les dames, et à Fontainebleau en grand habit chez la reine d'Angleterre, comme je l'ai remarqué ailleurs, cédant absolument sa place, et se reculant partout pour les femmes titrées, même pour des femmes de qualité distinguées, ne se laissant jamais forcer par les titrées, mais par celles de qualité ordinaire, avec un air de peine et de civilité, et par tous ses endroits polie, affable, parlante, comme une personne qui ne prétend rien et qui ne montre

rien, mais qui imposoit fort, à ne considérer que ce qui étoit autour d'elle.

Toujours très-bien mise, noblement, proprement, de bon goût, mais très-modestement et plus vieillement alors que son âge. Depuis qu'elle ne parut plus en public, on ne voyoit que coiffes et écharpe noire quand par hasard on l'apercevoit.

Elle n'alloit jamais chez le roi qu'il ne fût malade, ou que les matins des jours qu'il avoit pris médecine, et à peu près de même chez Mme la duchesse de Bourgogne, jamais ailleurs pour aucun devoir.

Chez elle, avec le roi, ils étoient chacun dans leur fauteuil, une table devant chacun d'eux, aux deux coins de la cheminée, elle du côté du lit, le roi le dos à la muraille du côté de la porte de l'antichambre, et deux tabourets devant sa table, un pour le ministre qui venoit travailler, l'autre pour son sac. Les jours de travail, ils n'étoient seuls ensemble que fort peu de temps avant que le ministre entrât, et moins encore fort souvent après qu'il étoit sorti. Le roi passoit à une chaise percée, revenoit au lit de Mme de Maintenon, où il se tenoit debout fort peu, lui donnoit le bonsoir, et s'en alloit se mettre à table. Telle étoit la mécanique de chez Mme de Maintenon. On a vu sur Mme la duchesse de Bourgogne ce qui l'y regardoit, tant qu'elle a vécu.

Pendant le travail, Mme de Maintenon lisoit ou travailloit en tapisserie. Elle entendoit tout ce qui se passoit entre le roi et le ministre, qui parloient tout haut. Rarement elle y mêloit son mot, plus rarement ce mot étoit de quelque conséquence. Souvent le roi lui demandoit son avis. Alors elle répondoit avec de grandes mesures. Jamais, ou comme jamais, elle ne paroissoit affectionner rien, et moins encore s'intéresser pour personne; mais elle étoit d'accord avec le ministre qui n'osoit en particulier ne pas convenir de ce qu'elle vouloit, ni encore moins broncher en sa présence. Dès qu'il s'agissoit donc de quelque grâce ou de quelque em-

ploi, la chose étoit arrêtée entre eux avant le travail où la décision s'en devoit faire, et c'est ce qui la retardoit quelquefois, sans que le roi ni personne en sût la cause.

Elle mandoit au ministre qu'elle vouloit lui parler auparavant. Il n'osoit mettre la chose sur le tapis qu'il n'eût reçu ses ordres, et que la mécanique roulante des jours et des temps leur eût donné le loisir de s'entendre. Cela fait, le ministre proposoit et montroit une liste. Si de hasard le roi s'arrêtoit à celui que Mme de Maintenon vouloit, le ministre s'en tenoit là, et faisoit en sorte de n'aller pas plus loin. Si le roi s'arrêtoit à quelque autre, le ministre proposoit de voir ceux qui étoient aussi à portée, laissoit après dire le roi, et en profitoit pour exclure. Rarement proposoit-il expressément celui à qui il en vouloit venir, mais toujours plusieurs qu'il tâchoit de balancer également pour embarrasser le roi sur le choix. Alors le roi lui demandoit son avis, il parcouroit encore les raisons de quelques-uns, et appuyoit enfin sur celui qu'il vouloit. Le roi presque toujours balançoit, et demandoit à Mme de Maintenon ce qu'il lui en sembloit. Elle sourioit, faisoit l'incapable, disoit quelquefois un mot de quelque autre, puis revenoit, si elle ne s'y étoit pas tenue d'abord, sur celui que le ministre avoit appuyé, et déterminoit; tellement que les trois quarts des grâces et des choix, et les trois quarts encore du quatrième quart de ce qui passoit par le travail des ministres chez elle, c'étoit elle qui en disposoit. Quelquefois aussi, quand elle n'affectionnoit personne, c'étoit le ministre même, avec son agrément et son concours, sans que le roi en eût aucun soupçon. Il croyoit disposer de tout et seul, tandis qu'il ne disposoit, en effet, que de la plus petite partie, et toujours encore par quelque hasard, excepté des occasions rares de quelqu'un qu'il s'étoit mis dans la fantaisie, ou si quelqu'un qu'il vouloit favoriser lui avoit parlé pour quelqu'un.

En affaires, si Mme de Maintenon les vouloit faire réussir,

manquer, ou tourner d'une autre façon, ce qui étoit beaucoup moins ordinaire que ce qui regardoit les emplois et les grâces, c'étoit la même intelligence entre elle et le ministre, et le même manége à peu près. Par ce détail, on voit que cette femme habile faisoit presque tout ce qu'elle vouloit, mais non pas tout, ni quand et comme elle vouloit.

Il y avoit une autre ruse si le roi s'opiniâtroit : c'étoit alors d'éviter la décision en brouillant et allongeant la matière, en en substituant une autre comme venant à propos de celle-là, et qui la détournât, ou en proposant quelque éclaircissement à prendre. On laissoit ainsi émousser les premières idées, et on revenoit une autre fois à la charge avec la même adresse, qui très-souvent réussissoit. C'étoit encore presque la même chose pour charger ou diminuer les fautes, faire valoir les lettres et les services, ou y glisser légèrement, et préparer ainsi la perte ou la fortune.

C'est là ce qui rendoit ce travail chez Mme de Maintenon si important pour les particuliers, et c'est ce qui rendoit les ministres si nécessaires à Mme de Maintenon à avoir dans sa dépendance. C'est aussi ce qui les aida puissamment à s'élever à tout, et à augmenter sans cesse leur crédit et leur pouvoir, et pour eux et pour les leurs, parce que Mme de Maintenon leur faisoit litière de toutes ces choses pour se les attacher entièrement.

Quand ils étoient près de venir travailler, ou qu'ils sortoient de chez elle, elle prenoit son temps de sonder le roi sur eux, de les excuser ou de les vanter, de les plaindre de leur grand travail, d'en exalter le mérite, et s'il s'agissoit de quelque chose pour eux, d'en préparer les voies, quelquefois d'en rompre la glace, sous prétexte de leur modestie et du service du roi qui demandoit qu'ils fussent excités à le soulager et à faire de bien en mieux. Ainsi c'étoit entre eux un cercle de besoins et de services réciproques, dont le roi ne se doutoit pas le moins du monde. Aussi les ménagements entre eux étoient-ils infinis et continuels.

Mais si Mme de Maintenon ne pouvoit rien, ou presque rien, sans eux, de ce qui passoit par eux, eux aussi ne pouvoient se maintenir sans elle, beaucoup moins malgré elle. Dès qu'elle se voyoit à bout de les pouvoir ramener à son point quand ils s'en étoient écartés, ou qu'ils étoient tombés en disgrâce auprès d'elle, leur perte étoit jurée; elle ne les manquoit pas. Il lui falloit du temps, des couleurs, des souplesses, quelquefois beaucoup, comme lorsqu'elle perdit Chamillart. Louvois y avoit succombé avant lui. Pontchartrain ne s'en sauva qu'à l'aide de son esprit qui plaisoit au roi, et des épines des finances pendant la guerre, et du sens et de l'adresse de sa femme demeurée longtemps bien avec Mme de Maintenon, depuis même qu'il y fut mal, enfin par la porte dorée de la chancellerie qui s'ouvrit bien à propos pour lui. Le duc de Beauvilliers y pensa faire naufrage par deux fois à longue distance l'une de l'autre, et n'en auroit pas échappé sans deux espèces de miracles, comme on l'a vu ici en son temps.

Si les ministres, et les plus accrédités, en étoient là avec Mme de Maintenon, on peut juger de ce qu'elle pouvoit à l'égard de toutes les autres sortes de personnes bien moins à portée de se défendre, et même de s'apercevoir. Bien des gens eurent donc le cou rompu sans en avoir pu imaginer la cause, et se donnèrent bien des sortes de mouvements pour la découvrir, et pour y remédier, et très-inutilement.

Le court et rare travail des généraux d'armée se passoit ordinairement les soirs en sa présence et du secrétaire d'État de la guerre. Par celui de Pontchartrain, rempli du rapport des espionnages et des histoires de toute espèce de Paris et de la cour, elle étoit à portée de faire beaucoup de bien et de mal. Torcy ne travailloit point chez elle, et ne la voyoit comme jamais. Aussi ne l'aimoit-elle point, et moins encore sa femme, dont le nom d'Arnauld gâtoit tout leur mérite. Torcy avoit les postes. C'étoit par lui que le secret en passoit au roi tête à tête, et le roi souvent en portoit des

morceaux à lire à Mme de Maintenon; mais cela n'avoit point de suite; elle n'en savoit que par lambeaux, selon ce que le roi s'avisoit de lui en dire ou de lui en porter.

Toutes les affaires étrangères passoient au conseil d'État, ou, si c'étoit quelque chose de pressé, Torcy le portoit sur-le-champ au roi, ainsi à des heures rompues, et point de travail réglé et particulier avec lui. Mme de Maintenon eût fort désiré ce genre de travail réglé chez elle, pour avoir la même influence sur les affaires d'État, et sur ceux qui s'en mêloient, comme elle l'avoit sur les autres parties. Mais Torcy sut bien sagement se préserver de ce dangereux piége. Il s'en défendit toujours, en disant modestement qu'il n'avoit point d'affaires pour entretenir ce travail. Ce n'étoit pas que le roi ne lui dît tout là-dessus; mais elle sentoit toute la différence d'assister à un travail réglé où elle agissoit avec loisir, adresse et mesures prises, ou d'être obligée de prendre son parti entre le roi et elle sur ce qu'il lui apprenoit de cette matière, et de n'avoir d'autre ressource qu'en elle-même, et d'aller de front avec lui, si elle vouloit une chose plutôt qu'une autre, nuire aux gens à découvert, ou les servir de même.

Le roi y étoit même fort en garde. Il lui est arrivé plusieurs fois que, lorsqu'on ne s'y prenoit pas avec assez de tour et de délicatesse, et qu'il apercevoit que le ministre ou le général d'armée favorisoit un parent ou un protégé de Mme de Maintenon, il tenoit ferme contre, pour cela même; puis disoit, partie fâché, partie se moquant d'eux : « Un tel a bien fait sa cour; car il n'a pas tenu à lui de bien servir un tel, parce qu'il est parent ou protégé de Mme de Maintenon. » Et ces coups de caveçon la rendoient très-timide et très-mesurée, quand il étoit question de se montrer au roi à découvert sur quelque chose ou sur quelqu'un. Aussi répondoit-elle toujours à quiconque s'adressoit à elle, même pour les moindres choses, qu'elle ne se mêloit de rien; et si bien rarement elle s'ouvroit davantage et que la chose

regardât le département d'un ministre sur lequel elle comptât, elle renvoyoit à lui et promettoit de lui en parler. Mais encore une fois, rien n'étoit plus rare. On ne laissoit pas cependant d'aller à elle, pour, par ce devoir, ne l'avoir pas contraire, et par l'espérance aussi que, nonobstant cette réponse banale, elle feroit peut-être ce qu'on désiroit, comme cela arrivoit quelquefois.

Il y avoit peut-être cinq ou six personnes au plus de tous états, desquelles la plupart étoient de ces amis de son ancien temps, à qui elle répondoit plus franchement, quoique toujours foiblement et mesurément, et pour qui en effet elle agissoit au mieux qu'il lui étoit possible; ce néanmoins réussissant très-ordinairement pour eux, elle n'y réussissoit pas toujours.

Ce fut par le désir extrême de se mêler des affaires étrangères, comme elle se mêloit de toutes les autres, et l'impossibilité d'en attirer le travail chez elle, qu'elle prit le parti, qu'on a détaillé en son temps, de tous les manéges par lesquels elle rendit la princesse des Ursins maîtresse de tout en Espagne, et l'y maintint jusqu'à la paix d'Utrecht, aux dépens de Torcy et des ambassadeurs de France en Espagne, c'est-à-dire, comme on l'a vu, aux dépens de l'Espagne et de la France, parce que Mme des Ursins eut l'adresse de lui faire tout passer par les mains, et de lui persuader qu'elle ne gouvernoit la cour et l'État en Espagne que sous ses ordres et par ses volontés. Revenons un moment à ces coups de caveçon du roi dont on vient de parler.

Le Tellier, dans des temps bien antérieurs, et longtemps avant d'être chancelier de France, connoissoit bien le roi là-dessus. Un de ses meilleurs amis, car il en avoit parce qu'il savoit en avoir, l'avoit prié de quelque chose qu'il désiroit fort et qui devoit être proposé dans le travail particulier de ce ministre avec le roi. Le Tellier l'assura qu'il y feroit tout son possible. Son ami ne goûta point sa réponse, et lui dit franchement que dans la place et le crédit où il

étoit, ce n'étoit pas de celles-là qu'il lui falloit donner. « Vous ne connoissez pas le terrain, lui répliqua Le Tellier. De vingt affaires que nous portons ainsi au roi, nous sommes sûrs qu'il en passera dix-neuf à notre gré; nous le sommes également que la vingtième sera décidée au contraire. Laquelle des vingt sera décidée contre notre avis et notre désir, c'est ce que nous ignorons toujours, et très-souvent c'est celle où nous nous intéressons le plus. Le roi se réserve cette bisque pour nous faire sentir qu'il est le maître et qu'il gouverne; et si par hasard il se présente quelque chose sur quoi il s'opiniâtre, et qui soit assez importante pour que nous nous opiniâtrions aussi, ou pour la chose même, ou pour l'envie que nous avons qu'elle réussisse comme nous le désirons, c'est très-souvent alors, dans le rare que cela arrive, une sortie sûre; mais, à la vérité, la sortie essuyée et l'affaire manquée, le roi, content d'avoir montré que nous ne pouvons rien et peiné de nous avoir fâchés, devient après souple et flexible, en sorte que c'est alors le temps où nous faisons tout ce que nous voulons. »

C'est, en effet, comme le roi se conduisit avec ses ministres toute sa vie, toujours parfaitement gouverné par eux, même par les plus jeunes et les plus médiocres, même par les moins accrédités et considérés, et toujours en garde pour ne l'être point, et toujours persuadé qu'il réussissoit pleinement à ne le point être.

Il avoit la même conduite avec Mme de Maintenon, à qui de fois à autres il faisoit des sorties terribles, et dont il s'applaudissoit. Quelquefois elle se mettoit à pleurer devant lui, et elle étoit plusieurs jours sur de véritables épines. Quand elle eut mis Fagon auprès du roi, au lieu de Daquin qu'elle fit chasser, parce qu'il étoit de la main de Mme de Montespan, et pour avoir un homme tout à elle et de beaucoup d'esprit, qu'elle s'étoit attaché dans les voyages aux eaux où il avoit suivi le duc du Maine, et un homme dont elle pût tirer un continuel parti dans cette place intime de

premier médecin qu'elle voyoit tous les matins, elle faisoit la malade quand il lui arrivoit de ces scènes, et c'étoit d'ordinaire par où elle les faisoit finir avec plus d'avantage.

Ce n'est pas que cet artifice, ni même la réalité la plus effective, eût aucun pouvoir d'ailleurs de contraindre le roi en quoi que ce pût être. C'étoit un homme uniquement personnel, et qui ne comptoit tous les autres, quels qu'ils fussent, que par rapport à soi. Sa dureté là-dessus étoit extrême. Dans les temps les plus vifs de sa vie pour ses maîtresses, leurs incommodités les plus opposées aux voyages et au grand habit de cour, car les dames les plus privilégiées ne paroissoient jamais autrement dans les carrosses ni en aucun lieu de cour, avant que Marly eût adouci cette étiquette, rien, dis-je, ne les en pouvoit dispenser. Grosses, malades, moins de six semaines après leurs couches, dans d'autres temps fâcheux, il falloit être en grand habit, parées et serrées dans leurs corps, aller en Flandre et plus loin encore, danser, veiller, être des fêtes, manger, être gaies et de bonne compagnie, changer de lieu, ne paroître craindre, ni être incommodées du chaud, du froid, de l'air, de la poussière, et tout cela précisément aux jours et aux heures marqués, sans déranger rien d'une minute.

Ses filles, il les a traitées toutes pareillement. On a vu en son temps qu'il n'eut pas plus de ménagement pour Mme la duchesse de Berry, ni même pour Mme la duchesse de Bourgogne, quoi que Fagon, Mme de Maintenon, etc., pussent dire et faire (quoiqu'il aimât Mme la duchesse de Bourgogne aussi tendrement qu'il en étoit capable) qui toutes les deux s'en blessèrent, et ce qu'il en dit avec soulagement, quoiqu'il n'y eût point encore d'enfants.

Il voyageoit toujours son carrosse plein de femmes : ses maîtresses, après ses bâtardes, ses belles-filles, quelquefois Madame, et des dames quand il y avoit place. Ce n'étoit que pour les rendez-vous de chasse, les voyages de Fontaine-

bleau, de Chantilly, de Compiègne, et les vrais voyages, que cela étoit ainsi. Pour aller tirer, se promener, ou pour aller coucher à Marly ou à Meudon, il alloit seul dans une calèche. Il se défioit des conversations que ses grands officiers auroient pu tenir devant lui dans son carrosse; et on prétendoit que le vieux Charost, qui prenoit volontiers ces temps-là pour dire bien des choses, lui avoit fait prendre ce parti, il y avoit plus de quarante ans. Il convenoit aussi aux ministres qui, sans cela, auroient eu de quoi être inquiets tous les jours, et à la clôture exacte qu'en leur faveur lui-même s'étoit prescrite, et à laquelle il fut si exactement fidèle. Pour les femmes, ou maîtresses d'abord, ou filles ensuite, et le peu de dames qui pouvoient y trouver place, outre que cela ne se pouvoit empêcher, les occasions en étoient restreintes à une grande rareté, et le babil fort peu à craindre.

Dans ce carrosse, lors des voyages, il y avoit toujours beaucoup de toutes sortes de choses à manger : viandes, pâtisseries, fruits. On n'avoit pas sitôt fait un quart de lieue que le roi demandoit si on ne vouloit pas manger. Lui jamais ne goûtoit à rien entre ses repas, non pas même à aucun fruit, mais il s'amusoit à voir manger, et manger à crever. Il falloit avoir faim, être gaies, et manger avec appétit et de bonne grâce, autrement il ne le trouvoit pas bon, et le montroit même aigrement. On faisoit la mignonne, on vouloit faire la délicate, être du bel air, et cela n'empêchoit pas que les mêmes dames ou princesses qui soupoient avec d'autres à sa table le même jour, ne fussent obligées, sous les mêmes peines, d'y faire aussi bonne contenance que si elles n'avoient mangé de la journée. Avec cela, d'aucuns besoins il n'en falloit point parler, outre que pour des femmes ils auroient été très-embarrassants avec les détachements de la maison du roi, et les gardes du corps devant et derrière le carrosse, et les officiers et les écuyers aux portières, qui faisoient une poussière qui dévoroit tout ce qui étoit dans le

carrosse. Le roi, qui aimoit l'air, en vouloit toutes les glaces baissées, et auroit trouvé fort mauvais que quelque dame eût tiré le rideau contre le soleil, le vent ou le froid. Il ne falloit seulement pas s'en apercevoir, ni d'aucune autre sorte d'incommodité, et [le roi] alloit toujours extrêmement vite, avec des relais le plus ordinairement. Se trouver mal étoit un démérite à n'y plus revenir.

J'ai ouï conter à la duchesse de Chevreuse, que le roi a toujours fort aimée et distinguée, et qu'il a, tant qu'elle l'a pu, voulu avoir toujours dans ses voyages et dans ses particuliers, qu'allant dans son carrosse avec lui de Versailles à Fontainebleau, il lui prit au bout de deux lieues un de ces besoins pressants auxquels on ne croit pas pouvoir résister. Le voyage étoit tout de suite, et le roi arrêta en chemin, pour dîner sans sortir de son carrosse. Ces besoins, qui redoubloient à tous moments, ne se faisoient pas sentir à propos, comme à cette dînée, ou elle eût pu descendre un moment dans la maison vis-à-vis. Mais le repas, si ménagé qu'elle le put faire, redoubla l'extrémité de son état. Prête par moments à être forcée de l'avouer et de mettre pied à terre, prête aussi très-souvent à perdre connoissance, son courage la soutint jusqu'à Fontainebleau où elle se trouva à bout. En mettant pied à terre, elle vit le duc de Beauvilliers, arrivé de la veille avec les enfants de France, à la portière du roi. Au lieu de monter à sa suite, elle prit le duc par le bras, et lui dit qu'elle alloit mourir si elle ne se soulageoit. Ils traversèrent un bout de la cour Ovale, et entrèrent dans la chapelle de cette cour, qui heureusement se trouva ouverte, et où on disoit des messes tous les matins. La nécessité n'a point de loi; Mme de Chevreuse se soulagea pleinement dans cette chapelle, derrière le duc de Beauvilliers qui en tenoit la porte. Je rapporte cette misère pour montrer quelle étoit la gêne qu'éprouvoit journellement ce qui approchoit le roi avec le plus de faveur et de privance, car c'étoit alors l'apogée de celle de la duchesse de Chevreuse. Ces

choses qui semblent des riens, et qui sont des riens en effet, caractérisent trop pour les omettre. Le roi avoit quelquefois des besoins, et ne se contraignoit pas de mettre pied à terre. Alors les dames ne bougeoient de carrosse.

Mme de Maintenon, qui craignoit fort l'air et bien d'autres incommodités, ne put gagner là-dessus aucun privilége. Tout ce qu'elle obtint, sous prétexte de modestie et d'autres raisons, fut de voyager à part, de la manière que je l'ai rapporté; mais, en quelque état qu'elle fût, il falloit marcher, et suivre à point nommé, et se trouver arrivée et rangée avant que le roi entrât chez elle. Elle fit bien des voyages à Marly dans un état à ne pas faire marcher une servante. Elle en fit un à Fontainebleau qu'on ne savoit pas véritablement si elle ne mourroit pas en chemin. En quelque état qu'elle fût, le roi alloit chez elle à son heure ordinaire, et y faisoit ce qu'il avoit projeté; tout au plus elle étoit dans son lit, plusieurs fois y suant la fièvre à grosses gouttes. Le roi qui, comme on l'a dit, aimoit l'air, et qui craignoit le chaud dans les chambres, s'étonnoit en arrivant de trouver tout fermé, et faisoit ouvrir les fenêtres, et n'en rabattoit rien, quoiqu'il la vît dans cet état, et jusqu'à dix heures qu'il s'en alloit souper, et sans considération pour la fraîcheur de la nuit. S'il devoit y avoir musique, la fièvre, le mal de tête n'empêchoit rien; et cent bougies dans les yeux. Ainsi le roi alloit toujours son train, sans lui demander jamais si elle n'en étoit point incommodée.

Les gens de Mme de Maintenon, car tout en est curieux, étoient en très-petit nombre, peu répandus, modestes, respectueux, humbles, silencieux, et ne s'en firent jamais accroire. C'étoit l'air de la maison, et ils n'y seroient pas demeurés sans cela. Ils y faisoient avec le temps une fortune modérée, suivant leur état, et qui ne pouvoit donner d'envie ni occasion de parler; tous demeuroient dans une obscurité plus ou moins aisée. Ses femmes passoient leur vie enfermées chez elles. Non-seulement elle ne vouloit point

qu'elles sortissent, mais elle les empêchoit de recevoir personne, et la fortune qu'elle leur faisoit étoit courte et rare. Le roi les connoissoit toutes et tous; il étoit familier avec eux, et y causoit souvent, lorsqu'il passoit quelquefois chez elle avant qu'elle y fût rentrée.

Il n'y avoit d'un peu distingué que cette ancienne servante du temps qu'après la mort de Scarron elle étoit à la charité de Saint-Eustache, logée dans cette montée où cette servante faisoit sa chambre et son petit pot-au-feu dans la même chambre. Nanon de ce temps-là, et que Mme de Maintenon a toujours appelée ainsi, qui d'abord avoit été son unique domestique, et qui l'avoit constamment suivie et servie dans tous ses divers états, étoit devenue Mlle Balbien, dévote comme elle, et vieille. Elle étoit d'autant plus importante qu'elle avoit toute la confiance domestique de Mme de Maintenon, et l'œil sur ces demoiselles qu'on a vu ailleurs qui se succédoient de Saint-Cyr auprès d'elle, sur ses nièces, et sur Mme la duchesse de Bourgogne même, qui ne l'ignoroit pas, et qui habilement, sans la gâter, en avoit fait sa bonne amie. Elle se coiffoit et s'habilloit comme sa maîtresse; elle affectoit d'en tout imiter. A commencer par les enfants légitimes et les bâtards, à continuer par les princes du sang et par les ministres, il n'y avoit celui ni celle qui ne la ménageât, et qui ne fût en contrainte, et, le dirai-je, en respect devant elle. S'en servoit qui pouvoit pour de l'argent, quoique au fond elle se mêlât de fort peu de chose. Elle étoit très-raisonnablement sotte, et n'étoit méchante que rarement, et encore par bêtise, quoique ce fût une personne toute composée, toute sur le merveilleux, et qui ne se montroit presque jamais. On en a pourtant vu un échantillon à propos de la place qu'eut la duchesse du Lude, que quatre heures devant le roi avoit paru si éloigné de lui donner. Sa protection pour aller à Marly ne lui fut pas infructueuse. Elle avoit l'air doux, humble, empesé, important, et toutefois respectueux.

On l'a dit, Mme de Maintenon étoit particulière en public; hors de ses yeux, reine; quelquefois même sous ses yeux, comme à l'attaque de Compiègne dont il a été parlé ici en son temps, et aux promenades de Marly, quand par complaisance elle en faisoit quelqu'une où le roi vouloit lui montrer quelque chose de nouvellement achevé. Je me trouve, je l'avoue, entre la crainte de quelques redites et celle de ne pas expliquer assez en détail des curiosités que nous regrettons dans toutes les histoires, et dans presque tous les Mémoires des divers temps. On voudroit y voir les princes, avec leurs maîtresses et leurs ministres, dans leur vie journalière. Outre une curiosité si raisonnable, on en connoîtroit bien mieux les mœurs du temps et le génie des monarques, celui de leurs maîtresses et de leurs ministres, de leurs favoris, de ceux qui les ont le plus approchés, et les adresses qui ont été employées pour les gouverner ou pour arriver aux divers buts qu'on s'est proposés. Si ces choses doivent passer pour curieuses, et même pour instructives dans tous les règnes, à plus forte raison d'un règne aussi long et aussi rempli que l'a été celui de Louis XIV, et d'un personnage unique dans la monarchie depuis qu'elle est connue, qui a, trente-deux ans durant, revêtu ceux de confidente, de maîtresse, d'épouse, de ministre, et de toute-puissante, après avoir été si longuement néant, et comme on dit, avoir si longtemps et si publiquement rôti le balai. C'est ce qui m'enhardit sur l'inconvénient des redites. Tout bien considéré, j'estime qu'il vaut mieux hasarder qu'il m'en échappe quelqu'une que de ne pas mettre sous les yeux un tout ensemble si intéressant. Revenons donc un moment sur nos pas.

Reine dans le particulier, Mme de Maintenon n'étoit jamais que dans un fauteuil, et dans le lieu le plus commode de sa chambre, devant le roi, devant toute la famille royale, même devant la reine d'Angleterre. Elle se levoit tout au plus pour Monseigneur et pour Monsieur, parce qu'ils al-

loient rarement chez elle; M. le duc d'Orléans, ni aucun prince du sang, jamais que par audiences, et comme jamais; mais Monseigneur, Mgrs ses fils, Monsieur et M. le duc de Chartres, toujours en partant pour l'armée, et le soir même qu'ils en arrivoient, ou, s'il étoit trop tard, de bonne heure le lendemain. Pour aucun autre fils de France, leurs épouses, ou les bâtards du roi, elle ne se levoit point, ni pour personne, sinon un peu pour les personnes ordinaires avec qui elle n'avoit point de familiarité, et qui en obtenoient des audiences; car modeste et polie, elle l'a toujours affecté à ces égards-là.

Presque jamais elle n'appeloit Mme la Dauphine que mignonne, même en présence du roi et des dames familières et des dames du palais, et cela jusqu'à sa mort, et quand elle parloit d'elle ou de Mme la duchesse de Berry, et devant les mêmes, jamais elle ne disoit que la duchesse de Bourgogne et la duchesse de Berry, ou la Dauphine; très-rarement Mme la Dauphine, et de même le duc de Bourgogne, le duc de Berry, le Dauphin, presque jamais M. le Dauphin; on peut juger des autres.

On a vu comment elle mandoit les princesses, légitimes et bâtardes, comme elle leur lavoit la tête, les transes avec quoi elles venoient à ses ordres, les pleurs avec lesquels elles s'en retournoient, et leurs inquiétudes tant que la disgrâce duroit, et qu'il n'y avoit que Mme la duchesse de Bourgogne qui eût pris le dessus avec les grâces nonpareilles et ce soin attentif qu'on en a vu en parlant d'elle. Elle ne l'appeloit jamais que ma tante.

Ce qui étonnoit toujours, c'étoient les promenades qu'on vient de dire qu'elle faisoit avec le roi par excès de complaisance dans les jardins de Marly. Il auroit été cent fois plus librement avec la reine, et avec moins de galanterie. C'étoit un respect le plus marqué, quoique au milieu de la cour et en présence de tout ce qui s'y vouloit trouver des habitants de Marly. Le roi s'y croyoit en particulier, parce

qu'il étoit à Marly. Leurs voitures alloient joignant à côté l'une de l'autre, car presque jamais elle ne montoit en chariot : le roi seul dans le sien, elle dans une chaise à porteurs. S'il y avoit à leur suite Mme la Dauphine ou Mme la duchesse de Berry, ou des filles du roi, elles suivoient ou environnoient à pied, ou si elles montoient en chariot avec des dames, c'étoit pour suivre, et à distance, sans jamais doubler. Souvent le roi marchoit à pied à côté de la chaise. A tous moments il ôtoit son chapeau et se baissoit pour parler à Mme de Maintenon, ou pour lui répondre, si elle lui parloit, ce qu'elle faisoit bien moins souvent que lui, qui avoit toujours quelque chose à lui dire ou à lui faire remarquer. Comme elle craignoit l'air dans les temps même les plus beaux et les plus calmes, elle poussoit à chaque fois la glace de côté de trois doigts, et la refermoit incontinent. Posée à terre à considérer la fontaine nouvelle, c'étoit le même manége. Souvent alors la Dauphine se venoit percher sur un des bâtons de devant, et se mettoit de la conversation, mais la glace de devant demeuroit toujours fermée. A la fin de la promenade, le roi conduisoit Mme de Maintenon jusqu'auprès du château, prenoit congé d'elle, et continuoit sa promenade. C'étoit un spectacle auquel on ne pouvoit s'accoutumer. Ces bagatelles échappent presque toujours aux Mémoires. Elles donnent cependant plus que tout l'idée juste de ce que l'on y recherche, qui est le caractère de ce qui a été, qui se présente ainsi naturellement par les faits.

La conduite des belles-petites-filles du roi et de ses bâtardes, les ordres à y mettre et à y donner, les galanteries et la dévotion, ou la régularité des dames de la cour, les aventures diverses, le maintien des femmes des ministres, et celui des ministres mêmes, les espionnages de toutes les sortes dont la cour étoit pleine, les parties qui se faisoient de ces princesses avec les jeunes dames, ou celles de leur âge, et tout ce qui s'y passoit, les punitions qui alloient quelquefois à être en pénitence, et même chassé; les récom-

penses, qui étoient la distribution arrêtée tout à fait, ou plus ou moins fréquente des distinctions, d'être des voyages de Marly, ou des amusements de la Dauphine, toutes ces choses entroient dans les occupations de Mme de Maintenon. Elle en amusoit le roi, enclin à les prendre sérieusement; elles étoient utiles à entretenir la conversation, à servir ou à nuire, et à prendre de loin des tournants auprès du roi sur bien des choses qu'elle y savoit habilement faire entrer de droite et de gauche.

On a déjà vu qu'elle répondoit à tout ce qui avoit recours à elle : qu'elle ne se mêloit de rien; et que ce qui l'approchoit de bien près n'avoit pas peu à essuyer de cette prodigieuse inconstance naturelle, qui, sans autre cause, changeoit si souvent ses goûts, ses inclinations, ses volontés. Les remèdes qu'on y cherchoit y étoient des poisons. L'unique parti à prendre étoit de glisser, de se tenir plus réservé, plus à l'écart, comme on se met à couvert de la pluie en se détournant un peu de son chemin. Quelquefois elle se rapprochoit et se rouvroit d'elle-même, comme d'elle-même elle s'étoit fermée et éloignée, sinon il n'y avoit point de ressource à espérer. Ces mutations qui étoient également en gens et en choses, étoient accablantes pour les ministres, pour les personnes qui se trouvoient en quelque commerce d'affaires avec elle, et pour les femmes dont en très-petit nombre et très-rare elle s'étoit imaginée de vouloir régler la conduite. Ce qui lui plaisoit hier, pas plus loin que cela, étoit un démérite aujourd'hui. Ce qu'elle avoit approuvé, même suggéré, elle le blâmoit ensuite, tellement qu'on ne savoit jamais si on étoit digne d'amour ou de haine. C'eût été se perdre de lui montrer en excuse cette variation, qui s'étendoit sur ces personnes choisies, jusqu'à leur manière de s'habiller et de se coiffer, et personne de tout ce qui à divers titres l'a approchée de près n'a été exempt, plus ou moins, de ces hauts et bas insupportables. La domination et le gouvernement furent les seules choses sur lesquelles elle n'en eut jamais.

CHAPITRE IV.

Adresse de Mme de Maintenon à se saisir des affaires ecclésiastiques. — Innocence éminente de la vie et de la fortune du cardinal de Noailles. — Cabales dévotes. — Utilité de la constitution à Mme de Maintenon. — Malheurs des dernières années du roi le rendent plus dur et non moins dupe. — Adresse de Mansart. — Malheurs du roi dans sa famille et dans son intime domestique, et sa grandeur dans les revers de la fortune. — Le roi considéré à l'égard de ses bâtards. — Piété et fermeté du roi jusqu'à sa mort. — Réflexions. — Jésuites laïques. — Autres réflexions. — Abandon du roi aux derniers jours de sa vie. — Horreur du duc du Maine.

On a vu avec quelle adresse elle [Mme de Maintenon] se servit de la princesse des Ursins pour se mêler de tout ce qui regarda la cour et les affaires d'Espagne, et les ôter de la main de Torcy autant qu'elle le put pour avoir échoué à faire venir travailler chez elle ce ministre, comme faisoient les autres, et jusqu'à quel point Mme des Ursins en sut profiter. Les affaires ecclésiastiques furent de même bien longtemps l'objet de son envie. Elle leur donna quelques légères atteintes à l'occasion du jansénisme et de la révocation de l'édit de Nantes, comme on l'a vu, mais passagèrement, et on n'a fait qu'effleurer ce grand objet, qui fut la cause de sa préférence pour le duc de Noailles, en parlant de ce mariage en son temps. Il faut maintenant expliquer mieux comment elle réussit enfin à entrer aussi dans les matières ecclésiastiques, et à prendre aussi une part principale dans cette partie du gouvernement.

Elle vit longtemps avec grande amertume le P. de La Chaise en possession de tout ce ministère, non-seulement

avec une entière indépendance d'elle, mais sans aucuns devoirs de sa part, et elle dans une entière ignorance à cet égard. L'éloignement du roi marqué pour Harlay, archevêque de Paris, après une faveur si entière et si longue, avoit satisfait sa vengeance : on en a vu la cause, mais non ses désirs. Le confesseur du roi n'en étoit devenu que plus maître des bénéfices, et de tout ce qui regardoit les affaires dont l'archevêque avoit été tout à fait écarté. C'est ce qui donna si peu de goût à Mme de Maintenon pour le mariage de sa nièce avec le petit-fils du duc de La Rochefoucauld, qu'on a vu que le roi vouloit faire, et qui en valut la préférence aux Noailles. Je n'assurerai pas que ce fut dans cette vue éloignée qu'elle leur aida à faire nommer le frère du maréchal-duc de Noailles à l'archevêché de Paris, à la mort d'Harlay, en août 1695, chose d'autant plus difficile que les jésuites ne l'aimoient pas, que le roi ne le connoissoit comme point, parce qu'il ne venoit presque jamais à Paris, et encore pour des moments, et qu'il fallut le porter à Paris sans aucune participation du P. de La Chaise.

On ne put même l'y bombarder à l'insu du confesseur, parce qu'il fallut forcer ce prélat, qui non-seulement fit toute la résistance qui lui fut possible, mais qui affecta de se rendre suspect du côté de la doctrine. Il avoit d'abord été nommé à l'évêché de Cahors. Quelques mois après il fut transféré à Châlons. La proximité ni la dignité de ce siége, dont l'évêque est comte et pair de France, ne purent le résoudre à quitter l'épouse à laquelle il avoit été destiné par son sacre, quoiqu'il ne pût encore l'avoir connue; il fallut un commandement exprès du pape pour l'y obliger.

Il brilla à Châlons avec les mœurs d'un ange, par une résidence continuelle, une sollicitude pastorale, douce, appliquée, instructive, pleine des plus grands exemples, et une désoccupation totale de tout ce qui n'étoit point de son ministère. Le crédit de sa famille armée d'une si grande réputation l'emporta sur les voies ordinaires. Il réussit à

Paris comme il avoit fait à Châlons, sans être ébloui d'un si grand théâtre; il plut extrêmement au roi et à Mme de Maintenon, et pour achever ce qui le regarde ici personnellement, il ne parut ni neuf ni embarrassé aux affaires, et il fit admirer ses lumières, son savoir, et ce qui est fort rare en même temps sa modestie et une magnificence convenable, aux assemblées du clergé où il présida au gré du clergé et de la cour. Enfin il fut cardinal en 1700 avec la même répugnance qu'il avoit eue à changer de siége.

Tant de vertus reçurent à la fin la récompense que le monde leur donne, beaucoup de croix et de tribulations qu'il porta avec courage, et pour le bien de l'Église avec trop de douceur, d'équanimité, de crainte de se retrouver soi-même, de ménagement et de charité pour ceux qui en surent étrangement profiter, et qui ont achevé de l'épurer et de le sanctifier, sans avoir pu ébranler son âme, ni la pureté de ses intentions et de sa doctrine. Car pour ses dernières années, la tête n'y étoit plus; elle avoit succombé sous le poids des années, des travaux, de la persécution. J'en ai été le témoin oculaire, et si Dieu m'en accorde le temps, je ne le laisserai pas ignorer à la fin de ces Mémoires, quoique cet événement outre-passe les bornes que je m'y suis proposées.

On ne répétera pas ce qu'on a vu sur Godet, évêque de Chartres, ni même sur Bissy, depuis cardinal. On se contentera de faire souvenir ici que La Chétardie dont on a parlé au long aux mêmes dernières pages, et Bissy alors, n'étoient pas à portée du roi, et que Godet, qui n'avoit point d'occasion ordinaire d'approcher du roi, ne pouvoit que s'y présenter de front et à découvert bien rarement, sur chose préparée par Mme de Maintenon. Mais il n'y pouvoit revenir souvent, ni être à portée de ces puissants moyens d'insinuation qui opèrent tout avec de la suite par des conversations fréquentes sans objet apparent. Le P. de La Chaise les avoit tous, et se gardoit fort d'être emblé, ni même écorné par

l'évêque de Chartres, qui lui en donnoit pourtant quelquefois, et dont chaque écorne le réveilloit et le rendoit plus attentif.

Un archevêque de Paris, avec la grâce du choix tout frais et de la nouveauté, porté par sa réputation, par une famille si établie, et par tout l'art de Mme de Maintenon qui tout d'abord comme son ouvrage l'avoit pris en grand goût, étoit un instrument bien plus à la main avec un jour d'audience du roi réglé par semaine, et toujours matière à la fournir, et même à la redoubler quand il en avoit envie. C'est ce qui forma cette grande faveur, dont sa droiture et ses ménagements de conscience, si fort en garde contre soi-même, et si peu contre les autres, perdirent tous les avantages dans les suites, mais dont Mme de Maintenon sut tirer tous les siens pour entrer enfin dans les matières ecclésiastiques.

Elle s'y initia par l'affaire de M. de Cambrai qui lia si étroitement l'archevêque de Paris avec elle, et avec M. de Chartres. Par ce moyen elle saisit auprès du roi la clef de la seule espèce d'affaires et de grâces où jusqu'alors elle n'avoit pu donner que de légères atteintes, et c'est ce qui lui fit préférer le neveu de l'archevêque de Paris à tout autre mariage, en mars 1698. Elle fit, comme on l'a vu, épouser au roi la querelle contre M. de Cambrai à Rome, jusqu'à en faire sa propre affaire à découvert, et par là, s'établir de plus en plus dans la confiance des matières de religion qui entraînoient si nécessairement celles des bénéfices, et les moyens d'avancer et de reculer qui bon lui sembloit.

On a vu que M. de Chartres étoit passionné sulpicien, qu'il logeoit toujours à Paris dans ce séminaire, qu'il l'éleva sur les ruines de celui des Missions étrangères, de Saint-Magloire, et des pères de l'Oratoire; enfin qu'il se substitua, en mourant, La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, auprès de Mme de Maintenon, qu'il dirigea, et dont il eut toute la confiance.

Il faut le dire encore, la crasse ignorance des sulpiciens,

leur platitude suprême, leurs sentiments follement ultramontains, ne pouvoient barrer les vastes desseins des jésuites, et ils étoient tout ce qu'il leur falloit pour ruiner l'élévation, l'excellente morale, le goût de l'antiquité, le savoir juste et exact qu'on puisoit chez les pères de l'Oratoire, si éloignés en tout des sentiments de la compagnie, et si conformes pour le gros avec l'Université, et les restes précieux du fameux Port-Royal, dont les jésuites étoient les ennemis et les persécuteurs. Ils en achevoient ainsi la ruine par des gens dévoués à Rome par une conscience stupide, qui mettoient tout le mérite en des pratiques basses, vaines, ridicules, sous le poids desquelles ils abrutissoient les jeunes gens qui leur étoient confiés, à qui ils ne pouvoient rien apprendre, parce qu'eux-mêmes ne savoient rien du tout, pas même vivre, marcher, ni dire quoi que ce soit à propos. Aussi la vogue des prêtres de la Mission, dont l'institut n'étoit que faire le catéchisme dans les villages, et qui ne s'étoient pas rendus capables de mieux, et de ceux de Saint-Sulpice aussi grossiers, aussi ignorants, et aussi ultramontains les uns que les autres, prit le grand vol, parce que la porte des bénéfices fut fermée à la fin à tout ce qui n'étoit pas élevé chez eux.

Mme de Maintenon, séduite par La Chétardie et par Bissy, sur les mêmes voies dont le feu évêque de Chartres l'avoit de longue main entêtée, régnoit sur ces nouveaux séminaires de mode. Elle en étoit devenue la protectrice déclarée depuis que l'art des jésuites l'avoit brouillée sans y paroître avec les directeurs des Missions étrangères qui avoient été longtemps ses directeurs à elle-même, auxquels M. de Chartres succéda auprès d'elle, lorsque la fameuse affaire des cérémonies chinoises et indiennes brouilla les Missions étrangères avec les jésuites de la manière la plus éclatante et la plus irréconciliable. Ce n'est pas que les jésuites n'eussent de la jalousie de cette basse prêtraille qui usurpoit trop de crédit à leur gré, et réciproquement ceux-ci des jésuites,

mais ils se souffroient et vivoient bien ensemble par le besoin qu'ils avoient les uns des autres dans leur haine commune des pères de l'Oratoire, et du clergé éclairé qu'ils taxoient à tout hasard de jansénisme.

A la tête de ceux-ci étoit le cardinal de Noailles qui avoit bien la science des saints, mais non assez de celle des hommes pour les soutenir, ni pour se soutenir lui-même; trop de droiture, de conscience, de piété pour prévoir, ni pour remédier après avoir éprouvé.

Bissy, qui de loin, et dès Toul, avoit su prendre ses contours secrets par les jésuites, par Saint-Sulpice, par M. de Chartres qui s'en étoit entêté, et qui le laissa à Mme de Maintenon comme son Élisée, alloit au grand, et sentit le besoin qu'il avoit de quelque grande affaire par le cours et les intrigues de laquelle il pût se rendre le maître de Mme de Maintenon, du roi par elle, et par un concert étroit et secret, ne faire qu'un avec les jésuites par leur besoin réciproque, eux de lui auprès de Mme de Maintenon, lui d'eux à Rome, et gouverner ainsi toutes les affaires ecclésiastiques.

La frayeur que les jésuites avoient conçue de l'élévation du cardinal de Noailles, sans eux, de sa faveur, de l'appui qu'il trouvoit dans sa famille, s'étoit tournée en fureur. Leur P. Tellier, que Saint-Sulpice avoit, comme on l'a vu, fait succéder au P. de La Chaise, étoit un homme bien différent de lui. Il ne tarda pas à sentir ses forces, à embarrasser dans ses toiles le cardinal de Noailles, comme une araignée fait une mouche, à lui susciter mille défensives, à profiter de sa vertu, de sa candeur, de sa modération, enfin, à le pousser jusqu'à donner fatalement les mains à la destruction radicale de ce fameux reste de Port-Royal des Champs, qui palpitoit encore, dont la barbare dispersion de ce qui y restoit de religieuses, le rasement des bâtiments à n'y pas laisser pierre sur pierre, le violement des sépulcres, la profanation de ce lieu saint réduit en guéret, excita l'indigna-

tion publique, et fit une brèche irréparable au cardinal de Noailles.

De l'un à l'autre, à force des plus profondes menées, se noua la terrible affaire de la constitution, qui perdit ce cardinal avec Mme de Maintenon, plus encore qu'avec le roi. Les mêmes intrigues firent déclarer le roi et Mme de Maintenon parties, avec une violence qui fit la fortune de Bissy, et lui donna toute la confiance de Mme de Maintenon qui n'aimoit pas les jésuites ni le P. Tellier.

Ainsi Bissy au comble de ses vœux, après tant d'années de soupirs et d'intrigues, devint le premier personnage; et jusqu'à quel point n'en abusa-t-il pas, tandis que Mme de Maintenon étoit la dupe de son hypocrisie! Trompée qu'elle fut par ses souplesses, ses bassesses, et par les éloges qu'il lui donnoit avec sa fausse simplicité, et son apparence grossière, elle se crut la prophétesse qui sauvoit le peuple de Dieu de l'erreur, de la révolte et de l'impiété. Dans cette idée, excitée par Bissy, et pour se mêler de plus en plus des choses ecclésiastiques, elle anima le roi à toutes les horreurs, à toutes les violences, à toute la tyrannie qui furent alors exercées sur les consciences, les fortunes; et les personnes, dont les prisons et les cachots furent remplis. Bissy lui suggéroit tout, et obtenoit tout.

Ce fut alors qu'elle nagea en plein dans la direction des affaires de l'Église, et il fallut que le P. Tellier, malgré toutes ses profondeurs, vînt par Bissy compter avec elle jusque sur la distribution des bénéfices. Cela lui pesoit cruellement, mais la persécution qu'il avoit entreprise, la perte surtout du cardinal de Noailles qu'il ne prétendoit pas dépouiller de moins que de la pourpre, de son siége et de la liberté, enfin le triomphe de leur moderne école sur la ruine de toutes les autres, étoient pour lui des objets si intéressants et si vifs, qu'il n'y avoit chose qu'il ne leur sacrifiât.

On a vu qu'il n'y en eut qu'une qu'il ne put digérer. Ce fut

le choix de Fleury pour précepteur. Lui étoit nommé confesseur et sous-précepteur. Il lui étoit donc capital pour être le maître, et il le vouloit être partout, de faire un précepteur à son gré. Il s'y opposa en face entre le roi et Mme de Maintenon dans la chambre de celle-ci, et si ses efforts ne réussirent pas, ce ne fut pas sans lui en avoir donné toute la peur, et Fleury ne l'a oublié de sa vie. Il ne lui en falloit pas tant pour ne jamais pardonner.

Tellier n'a pas assez vécu pour voir, ni même pour se douter du succès inouï de ce premier degré de fortune. S'il l'avoit vu d'où il est, et que de là on fût aussi sensible aux mêmes passions qui ont occupé tout entières nos âmes pendant leur union avec leurs corps, il auroit su bien bon gré aux jésuites de l'art infini avec lequel ils parvinrent à manier ce maître du royaume malgré tout son éloignement d'eux, et se servir de lui, sans qu'il s'en soit jamais douté, à tout ce qui leur fut utile, pour ruiner tout ce qu'ils haïssoient et craignoient, et pour y substituer tout ce qui leur fut avantageux. Mais ce n'est pas ici le lieu ni le temps de s'étendre sur cette matière.

Celle de la constitution, poursuivie avec tant de suite, d'artifices, d'acharnement, de violence et de tyrannie, fut donc, comme on l'a vu, le fruit amer de la nécessité pressante où les affaires indiennes et chinoises réduisirent les jésuites, de l'ambition démesurée de Bissy pour sa fortune, de celle de Rohan pour augmenter la sienne du moment que Tallard pour ses vues personnelles l'y eut déterminé, et tous deux pour être chefs du parti tout-puissant; enfin de l'intérêt de Mme de Maintenon de gouverner l'Église comme elle faisoit l'État depuis si longtemps, et que cette partie principale n'échappât plus à sa domination. Ce champ une fois ouvert, il n'y eut plus de bornes.

Le goût changeant de Mme de Maintenon s'étoit dépris du cardinal de Noailles à force d'artifices de Bissy, et des sulpiciens et missionnaires, aiguisés et soufflés par les jésuites.

Elle n'avoit plus besoin de lui pour s'initier dans les affaires ecclésiastiques. Ce pont dont elle s'étoit pour cela si utilement servie n'avoit plus d'usage. Engouée de la nouveauté de Bissy, l'Élisée du feu évêque de Chartres auprès d'elle, et l'admiration de l'idiot La Chétardie divinisa toute sa conduite à ses propres yeux. Son alliance avec les Noailles, son ancienne amitié pour le cardinal de Noailles, qui se tournèrent en fureur contre lui, l'enfla comme d'un sacrifice fait à la vérité et à la soumission à l'Église.

La conduite barbare qu'on avoit tenue avec les huguenots après la révocation de l'édit de Nantes devint en gros le modèle de celle qu'on tint, et souvent toute la même, à l'égard de tout ce qui ne put goûter la constitution. De là les artifices sans nombre pour intimider et gagner les évêques, les écoles, le second ordre et le bas clergé; de là cette grêle immense et infatigable de lettres de cachet; de là cette butte avec les parlements; de là ces évocations sans nombre ni mesure, cette interdiction de tous les tribunaux; enfin, ce déni total et public de justice, et de tous moyens d'en pouvoir être protégé pour quicenque ne ployoit pas sa conscience sous le joug nouveau, et même encore sous la manière dont il étoit présenté; de là cette inquisition ouverte jusque sur les simples laïques, et la persécution ouverte; ce peuple entier d'exilés et d'enfermés dans les prisons, et beaucoup dans les cachots, et le trouble et la subversion dans les monastères; de là, enfin, cet inépuisable pot au noir pour barbouiller qui on vouloit, qui ne s'en pouvoit douter, pour estropier auprès du roi qui on jugeoit à propos des gens de la cour et du monde, pour écarter et pour proscrire toutes sortes de personnes, et disposer de leurs places à la volonté des chefs du parti régnant, des jésuites et de Saint-Sulpice, qui pouvoient tout en ce genre, et qui obtenoient tout sans le plus léger examen; de là ce monde innombrable de personnes de tout état et de tout sexe dans les mêmes épreuves que les chrétiens soutinrent sous les

empereurs ariens, surtout sous Julien l'Apostat, duquel on sembla adopter la politique et imiter les violences ; et s'il n'y eut point de sang précisément répandu, je dis précisément, parce qu'il en coûta la vie d'une autre sorte à bien de ces victimes, ce ne fut pas la faute des jésuites, dont l'emportement surmonta cette fois la prudence, jusqu'à ne se pas cacher de dire qu'il falloit répandre du sang.

On a vu ailleurs combien le crédit de Godet, évêque de Chartres, avoit perdu l'épiscopat en France en le remplissant de cuistres de séminaires et de leurs élèves sans science, sans naissance, dont l'obscurité et la grossièreté faisoient tout le mérite, et que Tellier acheva de l'anéantir en le vendant à découvert, non pour de l'argent, mais pour ses desseins, et sous des conventions sur lesquelles son esprit emporté, violent à l'excès, sa sagacité et ses artificieuses précautions, le gardèrent de se laisser tromper, dont le secret ne put demeurer longtemps caché, et dont la découverte ne l'arrêta pas dans la posture où il étoit parvenu à se mettre. On peut comprendre et mieux voir encore, par tout ce qui est arrivé, ce qui se pouvoit attendre de tous ces choix. Bissy, dans les mêmes errements, le soutenoit de toutes ses forces naissantes, et a bien profité depuis de ses leçons. Tels ont été les funestes ressorts qui ont perdu l'Église de France, et qui, la dernière de toutes les nationales, l'ont enfin abattue sous le joug de l'empire romain, lequel par différentes routes avoit déjà écrasé toutes les autres. C'est à quoi la faveur personnelle du cardinal Fleury contre le P. Quesnel, dont on a vu la cause, a eu l'honneur de mettre le comble, d'inonder la France non-seulement de proscriptions, mais d'expatriations, de l'accabler de [trente mille][1] lettres de cachet, de compte fait après sa mort dans les bureaux des secrétaires d'État, et de pourvoir dignement et sûrement après sa mort à la continuité de sa vengeance.

1. Le nombre des lettres de cachet est resté en blanc dans le manuscrit. On a suppléé cette lacune d'après les histoires du temps.

Telles furent les dernières années de ce long règne de Louis XIV, si peu le sien, si continuellement et successivement celui de quelques autres. Dans ces derniers temps, abattu sous le poids d'une guerre fatale, soulagé de personne par l'incapacité de ses ministres et de ses généraux, en proie tout entier à un obscur et artificieux domestique, pénétré de douleur, non de ses fautes qu'il ne connoissoit ni ne vouloit connoître, mais de son impuissance contre toute l'Europe réunie contre lui, réduit aux plus tristes extrémités pour ses finances et pour ses frontières, il n'eut de ressource qu'à se reployer sur lui-même, et à appesantir sur sa famille, sur sa cour, sur les consciences, sur tout son malheureux royaume cette dure domination, [de sorte] que pour avoir voulu trop l'étendre, et par des voies trop peu concertées, il en avoit manifesté la foiblesse, dont ses ennemis abusoient avec mépris.

Retranché jusque dans ses tables à Marly, et dans ses bâtiments, il éprouvoit, jusque dans la bagatelle de ces derniers, les mêmes artifices par lesquels il étoit gouverné en grand. Mansart, qui en étoit le surintendant peu capable, mais pourtant avec un peu plus de goût que son maître, l'obsédoit avec des projets, qui de l'un à l'autre le conduisoient aux plus fortes dépenses. C'étoient autant d'occasions de s'enrichir, où il réussit merveilleusement, et de se perpétuer les privances qui le rendoient une sorte de personnage que les ministres mêmes ménageoient, et à qui toute la cour faisoit la sienne. Il avoit l'art d'apporter au roi des plans informes, mais qui lui mettoient le doigt sur la lettre, à quoi ce délié maçon aidoit imperceptiblement. Le roi voyoit ainsi, ou le défaut à corriger, ou le mieux à faire. Mansart, toujours étonné de la justesse du roi, se pâmoit d'admiration, et lui faisoit accroire qu'il n'étoit lui-même qu'un écolier auprès de lui, et qu'il possédoit les délicatesses de l'architecture et des beautés des jardins aussi excellemment que l'art de gouverner. Le roi l'en croyoit volontiers sur sa pa-

role, et si, comme il arrivoit souvent, il s'opiniâtroit sur quelque chose de mauvais goût, Mansart admiroit également et l'exécutoit jusqu'à ce que le goût du changement donnât ouverture pour y en faire. Avec tout cela Mansart, devenu insolent, se mit à fatiguer le roi de demandes pour soi et pour les siens, souvent étranges, et fit si bien, qu'il fut aussi de ceux dont le roi se sentit fort soulagé quand il mourut. Sa brusque fin fut, comme on l'a vu, le commencement de la fortune de d'Antin, qui eut sa charge, à la vérité fort rognée de nom et d'autorité, par le démérite de n'être pas, comme Mansart, de race et de condition servile. Tant que Mme de Montespan vécut, jamais Mme de Maintenon n'avoit souffert qu'il parvînt à mieux qu'à des bagatelles ; mais délivré de son ancienne maîtresse, elle s'adoucit pour son fils qui en sut bien profiter, et qui marcha depuis à pas de géant dans la privance, et jusque dans une sorte de confiance du roi, comme il marcha du même pas à la fortune.

A ces malheurs d'État, il s'en joignit de famille, et les plus sensibles pour le roi. Il avoit tenu avec grand soin les princes du sang fort bas, instruit par l'expérience de son jeune âge. Leur rang n'étoit monté que pour élever les bâtards, encore avec des préférences de ceux-ci pour leurs principaux domestiques, qu'on a vues en leur lieu infiniment dégoûtantes pour les princes du sang. De gouvernements ni de charges, ils n'en avoient que ce qui avoit été rendu au grand prince de Condé par la paix des Pyrénées, non à lui, mais au dernier M. le Prince, son fils, et continués au fils de ce dernier en épousant une bâtarde, puis au fils de ce mariage, à la mort de son père. De privances ni d'entrées, aucunes, sinon par ce mariage, qui n'avoit rien communiqué au prince de Conti ; et pour le commandement des armées, on a vu avec quel soin ils en furent tous écartés. Il fallut les derniers malheurs et toute la faveur personnelle de Chamillart pour oser proposer d'en donner une au prince de

Conti, et par capitulation à M. le duc d'Orléans, pour qui le roi eut encore moins de répugnance, non comme neveu, mais comme gendre bâtardement, et quand l'excès de la décadence força enfin le roi de donner l'armée de Flandre au prince de Conti, il n'étoit plus temps, et ce prince, dont toute la vie s'étoit écoulée dans la disgrâce, mourut avec le regret de ne jouir pas d'une destination qu'il avoit tant et si inutilement souhaitée, et qu'il avoit eu la satisfaction de voir également désirée par la cour, par les troupes et par toute la France, desquels tous il étoit les délices et l'espérance.

On a vu en leur lieu les malheurs de M. le duc d'Orléans en Italie et l'éclat contre lui en Espagne de la princesse des Ursins, si cruellement appuyée en France de Mme de Maintenon.

Depuis l'année 1709, les plaies domestiques redoublèrent chaque année, et ne se retirèrent plus de dessus la famille royale. Celle qui causa trop tard la disgrâce du duc de Vendôme fut d'autant plus cruelle qu'elle ouvrit peu les yeux. M. le prince de Conti et M. le Prince furent emportés peu après, à six semaines l'un de l'autre. M. le Duc les suivit dans l'année, c'est-à-dire dans les douze mois, et le plus vieux des princes du sang qui restèrent n'avoit alors au plus que dix-sept ans. Monseigneur mourut ensuite. Mais bientôt après le roi fut attaqué par des coups bien plus sensibles; son cœur, que lui-même avoit comme ignoré jusqu'alors par la perte de cette charmante Dauphine; son repos, par celle de l'incomparable Dauphin; sa tranquillité sur la succession à la couronne, par la mort de l'héritier huit jours après, et par l'âge et le dangereux état de l'unique rejeton de cette précieuse race, qui n'avoit que cinq ans et demi : tous ces coups frappés rapidement, tous avant la paix, presque tous durant les plus terribles périls du royaume.

Mais qui pourroit expliquer les horreurs qui furent l'accompagnement des trois derniers, leurs causes et leurs soupçons si diamétralement opposés, si artificieusement se-

més et inculqués, et les effets cruels de ces soupçons jusque dans leur foiblesse? La plume se refuse à ce mystère d'abomination. Pleurons-en le succès funeste, comme la source d'autres succès horribles dignes d'en être sortis; pleurons-les comme le chef-d'œuvre des ténèbres, de la privation la plus sensible et qui réfléchira sur la France dans toute la suite des générations, comme le comble de tous les crimes, comme le dernier sceau des malheurs du royaume; et que toute bouche françoise en crie sans cesse vengeance à Dieu!

Telles furent les longues et cruelles circonstances des plus douloureux malheurs qui éprouvèrent la constance du roi, et qui rendirent toutefois un service à sa renommée plus solide que n'avoit pu faire tout l'éclat de ses conquêtes, ni la longue suite de ses prospérités; [telle fut] la grandeur d'âme que montra constamment dans de tels et si longs revers, parmi de si sensibles secousses domestiques, ce roi si accoutumé au plus grand et au plus satisfaisant empire domestique, aux plus grands succès au dehors, [qui] se vit enfin abandonné de toutes parts par la fortune. Accablé au dehors par des ennemis irrités qui se jouoient de son impuissance qu'ils voyoient sans ressource, et qui insultoient à sa gloire passée, il se trouvoit sans secours, sans ministres, sans généraux, pour les avoir faits et soutenus par goût et par fantaisie, et par le fatal orgueil de les avoir voulu et cru former lui-même. Déchiré au dedans par les catastrophes les plus intimes et les plus poignantes, sans consolation de personne, en proie à sa propre foiblesse; réduit à lutter seul contre les horreurs mille fois plus affreuses que ses plus sensibles malheurs, qui lui étoient sans cesse présentées par ce qui lui restoit de plus cher et de plus intime, et qui abusoit ouvertement, et sans aucun frein, de la dépendance où il s'étoit laissé tomber, et dont il ne pouvoit et ne vouloit pas même se relever quoiqu'il en sentît tout le poids; incapable d'ailleurs et par un goût invinciblement do-

minant, et par une habitude tournée en nature, de faire aucune réflexion sur l'intérêt et la conduite de ses geôliers; au milieu de ces fers domestiques, cette constance, cette fermeté d'âme, cette égalité extérieure, ce soin toujours le même de tenir tant qu'il pouvoit le timon, cette espérance contre toute espérance, par courage, par sagesse, non par aveuglement, ces dehors du même roi en toutes choses, c'est ce dont peu d'hommes auroient été capables, c'est ce qui auroit pu lui mériter le nom de *grand*, qui lui avoit été si prématuré. Ce fut aussi ce qui lui acquit la véritable admiration de toute l'Europe, celle de ceux de ses sujets qui en furent témoins, et ce qui lui ramena tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avoit aliénés.

Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnoître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne; il les toucha au contraire par le sentiment de sa magnanimité, heureux si, en adorant la main qui le frappoit, en recevant ses coups avec une dignité qui honoroit sa soumission d'une manière si singulièrement illustre, il eût porté les yeux sur des motifs et palpables et encore réparables, et qui frappoient tous autres que les siens, au lieu qu'il ne considéra que ceux qui n'avoient plus de remèdes que l'aveu, la douleur, l'inutile repentir!

Quel surprenant alliage de la lumière avec les plus épaisses ténèbres! une soif de savoir tout, une attention à se tenir en garde contre tout, un sentiment de ses liens, plein même de dépit jusqu'à l'aveu que lui en entendirent faire les gens du parlement sur son testament, et tôt après eux la reine d'Angleterre; une conviction entière de son injustice et de son impuissance, témoignée de sa bouche, c'est trop peu dire, décochée par ses propos à ses bâtards, et toutefois un abandon à eux et à leur gouvernante devenue la sienne et celle de l'État, et abandon si entier qu'il ne lui permit pas de s'écarter d'un seul point de toutes leurs volontés; que, presque content de s'être défendu en leur faisant

sentir ses doutes et ses répugnances, [il] leur immola tout son état, sa famille, son unique rejeton, sa gloire, son honneur, sa raison, le mouvement intime de sa conscience, enfin sa personne, sa volonté, sa liberté, et tout cela dans leur totalité entière, sacrifice digne par son universalité d'être offert à Dieu seul, si par soi-même il n'eût pas été abominable. Il le leur fit en leur en faisant sentir tout le vide, en même temps tout le poids, et tout ce qu'il lui coûtoit, pour en recueillir au moins quelque gré, et soulager sa servitude, sans en avoir pu rendre son joug plus léger à porter, tant ils sentirent leurs forces, le besoin pressant et continuel de s'en servir, d'étreindre les chaînes dont ils avoient su le garrotter, dans la continuelle crainte qu'il ne leur échappât pour peu qu'ils lui laissassent de liberté.

Ce monarque si altier gémissoit dans ses fers, lui qui y avoit tenu toute l'Europe, qui avoit si fort appesanti les siens sur ses sujets de tous états, sur sa famille de tout âge, qui avoit proscrit toute liberté jusqu'à la ravir aux consciences et les plus saintes et les plus orthodoxes.

Ce gémissement plus fort que lui-même sortit violemment au dehors. Il ne put être méconnu par ce qu'il dit et à la reine d'Angleterre et aux gens du parlement : *qu'il avoit acheté son repos;* et qu'en leur remettant son testament, lui si maître de soi et de ne dire que ce qu'il vouloit et comme il le vouloit dire et témoigner, il ne put s'empêcher de leur dire comme on a vu en son lieu : *qu'il lui avoit été extorqué, et qu'on lui avoit fait faire ce qu'il ne vouloit pas, et ce qu'il croyoit ne pas devoir faire.* Étrange violence, étrange misère, étrange aveu arraché par la force du sentiment et de la douleur! Sentir en plein cet état et y succomber en plein, quel spectacle! Quel contraste de force et de grandeur supérieure à tous les désastres, et de petitesse et de foiblesse sous un domestique honteux, ténébreux, tyrannique! et quelle vérification puissante de ce que le Saint-Esprit a déclaré, dans les livres sapientiaux de l'Ancien Testament, du sort de ceux

qui se sont livrés à l'amour et à l'empire des femmes! Quelle fin d'un règne si longuement admiré, et jusque dans ses derniers revers si étincelant de grandeur, de générosité, de courage et de force! et quel abîme de foiblesse, de misère, de honte, d'anéantissement, sentie, goûtée, savourée, abhorrée, et toutefois subie dans toute son étendue, et sans en avoir pu élargir ni soulager les liens! O Nabuchodonosor! qui pourra sonder les jugements de Dieu, et qui osera ne pas s'anéantir en leur présence?

On a vu en son lieu les divers degrés par lesquels les enfants du roi et de Mme de Montespan ont été successivement tirés du profond et ténébreux néant du double adultère, et portés plus qu'au juste et parfait niveau des princes du sang, et jusqu'au sommet de l'habilité de succéder à la couronne, ou en simple usage par adresse, ou à force ouverte, ou en loi par des brevets, des déclarations, des édits enregistrés. Le récit de ce nombreux amas de faits formeroit seul un volume, et le recueil de ces monstrueuses pièces en composeroit un autre fort gros. Ce qui est étrange, c'est que dans tous les temps, le roi, à chaque fois, ne les voulut point accorder au point qu'à chaque fois il le fit, et qu'il ne les voulut point marier, je dis ses fils, dans l'intime conviction où il fut toujours de leur néant et de leur bassesse innée, qui n'étoit relevée que par l'effort de son pouvoir sans bornes, et qui après lui ne pouvoit que retomber. C'est ce qu'il leur dit plus d'une fois quand l'un et l'autre lui parlèrent de se marier. C'est ce qu'il leur répéta au comble de leur grandeur, et à six semaines près de la fin de sa vie, lorsque, malgré lui, il eut tout violé en leur faveur, jusqu'à sa propre volonté, qui fléchit sous sa foiblesse. On a vu ce qu'il leur en dit, on ne peut trop le répéter, et ce qui lui en échappa aux gens du parlement et à la reine d'Angleterre.

On peut se souvenir aussi de l'ordre qu'on a vu qu'il donna si précis au maréchal de Tessé, qui me l'a conté et à d'autres, sur M. de Vendôme, de ne point éviter de le com-

mander en Italie où on l'envoyoit, et où Vendôme étoit à la tête de l'armée; et [de] ce qu'il ajouta avec un air chagrin : *qu'il ne falloit pas accoutumer ces messieurs-là à ces ménagements*, lequel duc de Vendôme, bientôt après, parvint, et sans patente, à commander les maréchaux de France, et ceux-là encore qui longtemps avant lui avoient commandé des armées.

C'est un malheur dans la vie du roi et une plaie à la France, qui a continuellement été en augmentant, que la grandeur de ses bâtards, qu'il a enfin portée au comble inouï à la fin de sa vie, dont les derniers temps n'ont été principalement occupés qu'à la consolider, en les rendant puissants et redoutables. L'amirauté, l'artillerie, les carabiniers, tant de troupes et de régiments particuliers, les Suisses, les Grisons, la Guyenne, le Languedoc, la Bretagne en leurs mains les rendoient déjà assez considérables, jusqu'à la charge de grand veneur, pour leur donner de quoi plaire, et amuser un jeune roi. Leur rang égalé à celui des princes du sang avoit coûté au roi le renversement de toutes les règles et les droits, et celui des lois du royaume les plus anciennes, les plus saintes, les plus fondamentales, les plus intactes. Il lui en coûta encore des démêlés avec les puissances étrangères, avec Rome surtout, à qui il fallut complaire en choses solides, et après avoir lutté longtemps pour obtenir que les ambassadeurs et les nonces rendissent aux bâtards les mêmes honneurs et les mêmes devoirs qu'aux princes du sang, et avec les mêmes traitements réciproques.

Ce même intérêt, comme on l'a vu dès le commencement de ces Mémoires, éleva les Lorrains sur les ducs en la promotion du Saint-Esprit de 1688, contre le goût du roi et la justice par lui-même reconnue et avouée au duc de Chevreuse, et a soutenu les mêmes en mille occasions pour les ployer aux bâtards. Cette même considération, comme on l'a vu en son temps, valut l'incognito si nouveau et si étrange au duc de Lorraine, lors de son hommage, dont si étrange-

ment aussi il essaya d'abuser. Cet exemple acquit le même avantage aux électeurs de Cologne et de Bavière, à la honte de la majesté de la couronne.

Le mariage monstrueux de M. le duc de Chartres, depuis d'Orléans et régent, celui de M. le Duc, ceux des filles de ces mariages avec M. le duc de Berry et avec M. le prince de Conti, ont opéré ce que le roi a vu de ses yeux, et vu avec complaisance, qu'excepté son successeur unique et la branche d'Espagne (mais exclue de la succession à la couronne par les renonciations et les traités) et la seule Mlle de La Roche-sur-Yon, fille de M. le prince de Conti et de la fille aînée de M. le Prince, il n'y a plus qui que ce soit, ni mâle, ni femelle de la maison royale, qui ne sorte directement des amours du roi et de Mme de Montespan, et dont elle ne soit la mère ou la grand'mère; et si la duchesse du Maine n'en vient pas par elle-même, elle a épousé le fils du roi et de Mme de Montespan. La fille unique du roi et de Mme de La Vallière épousa l'aîné des deux princes de Conti, dont elle n'a point eu d'enfants, mais ce n'a pas été la faute du roi si cette branche seule de princes du sang a échappé à la bâtardise, jusqu'à ce qu'il l'en ait aussi entachée à la fin dans la seconde génération.

N'oublions pas que c'est le refus que le prince d'Orange fit de cette princesse, que nuls respects, désirs, soins, soumissions les plus prolongées n'ont pu effacer du cœur du roi, qui a rendu ce fameux prince, malgré lui, l'ennemi du roi et de la France; et que cette haine a été la source et la cause fatale de ces ligues et de ces guerres, sous le poids desquelles le roi a été si près de succomber, fruit de cette même bâtardise qui, à trop juste titre, se peut appeler un fruit de perdition.

Ce mélange du plus pur sang de nos rois, et il se peut dire hardiment de tout l'univers, avec la boue infecte du double adultère, a donc été le constant ouvrage de toute la vie du roi. Il a eu l'horrible satisfaction de les épuiser en-

semble, et de porter au comble un mélange inouï dans tous les siècles, après avoir été le premier de tous les hommes, de toutes les nations, qui ait tiré du néant les fruits du double adultère, et qui leur ait donné l'être, dont le monde entier, et policé et barbare, frémit d'abord, et qu'il a su y accoutumer.

Tandis que le chemin de la fortune fut toujours l'attachement et la protection des bâtards, celle des princes du sang, à commencer par Monsieur, y fut toujours un obstacle invincible. Tels furent les fruits d'un orgueil sans bornes qui fit toujours regarder au roi avec des yeux si différents ses bâtards et les princes de son sang, les enfants issus du trône par des générations légitimes, et qui les rappeloient à leur tour, et les enfants sortis de ses amours. Il considéra les premiers comme les enfants de l'État et de la couronne, grands par là et par eux-mêmes sans lui, tandis qu'il chérit les autres comme les enfants de sa personne qui ne pouvoient devenir, faute d'être par eux-mêmes, par toutes les lois, que les ouvrages de sa puissance et de ses mains. L'orgueil et la tendresse se réunirent en leur faveur, le plaisir superbe de la création l'augmenta sans cesse, et fut sans cesse aiguillonné d'un regard de jalousie sur la naturelle indépendance de la grandeur des autres sans son concours.

Piqué de n'oser égaler la nature, il approcha du moins ses bâtards des princes du sang par tout ce qu'il leur donna d'abord d'établissements et de rangs. Il tâcha ensuite de les confondre ensemble par des mariages inouïs, monstrueux, multipliés, pour n'en faire qu'une seule et même famille. Le fils unique de son unique frère y fut enfin immolé aussi avec la plus ouverte violence. Après, devenu plus hardi à force de crans redoublés, il mit une égalité parfaite entre ses bâtards et les princes du sang. Enfin, près de mourir, il s'abandonna à leur en donner le nom et le droit de succéder à la couronne, comme s'il eût pu en disposer, et faire les hommes ce qu'ils ne sont pas de naissance.

Ce ne fut pas tout. Ses soins et ses dernières dispositions pour après lui ne furent toutes qu'en leur faveur. Aliéné avec art de son neveu, et soigneusement entretenu dans cette disposition par le duc du Maine et par Mme de Maintenon, il subit le joug qu'il s'étoit laissé imposer par eux, il en but le calice qu'il s'étoit à lui-même préparé. On a vu les élans de sa résistance et de ses dépiteux regrets; il ne put résister à ce qu'ils en extorquèrent. Son successeur y fut pleinement sacrifié, et autant qu'il fut en lui, son royaume.

Tout ce qui fut nommé par anticipation pour l'éducation du roi futur n'eut d'autre motif que l'intérêt des bâtards, et rien moins que nul autre. Le duc du Maine fut mis à la tête, et sous lui le maréchal de Villeroy, l'homme le plus inepte à cet emploi qu'il y eût peut-être dans toute la France; ajoutons que lors de ce choix il avoit soixante et onze ans, et que le prince dont il étoit destiné gouverneur en avoit cinq et demi. Saumery, très-indigne sous-gouverneur de Mgr le duc de Bourgogne, et qui, sous prétexte des eaux, s'étoit bien gardé de le suivre à la campagne de Lille, avoit fait ses infâmes preuves à son retour en faveur de Vendôme, à la cabale duquel il s'étoit joint hautement. C'en fut assez pour le faire choisir au duc du Maine pour sous-gouverneur du roi futur, comme un homme vendu et à tout faire.

Je n'ai point su qui avoit fait nommer Joffreville pour l'autre sous-gouverneur, mais il étoit trop homme d'honneur pour accepter un emploi où il falloit se vendre. Il s'en excusa. Ruffé lui fut substitué. Il se disoit Damas sans l'être; mais pauvre, court d'esprit, qui n'envisagea que fortune, et subsistance en attendant, qui ne sentit pas les dangers de la place, qui avoit tout son bien dans le pays de Dombes, et par là de tout temps sous la protection du duc du Maine, n'en vit jamais que l'écorce, et qui l'accepta malgré sa prétendue naissance. Tout le reste fut choisi de même, et

Mme de Maintenon qui fit son affaire de Fleury, qui pour cela venoit de quitter Fréjus, et qui en répondit.

Avec de tels entours, le duc du Maine ne se crut pas encore suffisamment assuré. Ce fut à quoi le codicille pourvut, qui ne précéda la mort du roi que de si peu de jours qui fut le dernier travail de ce monarque, et son dernier sacrifice à la divinité qu'il s'étoit faite de ses bâtards. Il faut le répéter : par ce dernier acte toute la maison civile et militaire du roi étoit totalement et uniquement soumise au duc du Maine, et sous lui au maréchal de Villeroy, indépendamment et privativement à M. le duc d'Orléans, de façon qu'il n'en pouvoit être reconnu ni obéi en rien, mais les deux chefs de l'éducation en toutes choses qui devenoient par là les maîtres de Paris et de la cour, et le régent livré entre leurs mains sans aucune sûreté.

Ces énormes précautions parurent encore insuffisantes, si on ne pourvoyoit à ce qui pouvoit arriver. Ainsi, en cas de mort du duc du Maine ou du maréchal de Villeroy, le comte de Toulouse et le maréchal d'Harcourt, duquel Mme de Maintenon répondit, leur furent substitués en tout et partout, lequel Harcourt par son état apoplectique étoit, si faire se pouvoit, devenu encore plus inepte à ce grand emploi que le maréchal de Villeroy.

Le testament avoit nommé et réglé le conseil de régence, en telle sorte que toute l'autorité de la régence fut ôtée à M. le duc d'Orléans, que ce conseil ne fut composé presque que de tous gens à la dévotion du duc du Maine, et desquels tous en particulier M. le duc d'Orléans avoit de grands sujets d'être aliéné.

Tels furent les derniers soins du roi, telles les dernières actions de sa prévoyance, tels les derniers coups de sa puissance, ou plutôt de sa déplorable foiblesse, et des suites honteuses de sa vie : état bien misérable, qui abandonnoit son successeur et son royaume à l'ambition à découvert et sans bornes de qui n'auroit jamais dû y être seulement

connu, et qui exposoit l'État aux divisions les plus funestes, en armant contre le régent ceux qui devoient lui être les plus soumis, et le jetant dans la plus indispensable nécessité de revendiquer son droit et son autorité, dont on ne lui laissoit que le vain nom avec l'ignominie d'une impuissance et d'une nudité entière, et la réalité des plus instants, des plus continuels, et des plus réels périls que l'âge auquel se trouvoit alors tout ce qu'il y avoit de princes du sang portoit au comble.

Voilà au moins de quoi la mémoire du roi ne peut être lavée devant Dieu ni devant les hommes. Voilà le dernier abîme où le conduisirent la superbe et la foiblesse, une femme plus qu'obscure et des doubles adultérins, à qui il s'abandonna, dont il fit ses tyrans, après l'avoir été pour eux et pour tant d'autres, qui en abusèrent sans aucune pudeur ni réserve, et un détestable confesseur du caractère du P. Tellier. Tel fut le repentir, la pénitence, la réparation publique d'un double adultère si criant, si long, si scandaleux à la face de toute l'Europe, et les derniers sentiments d'une âme si hautement pécheresse, prête à paroître devant Dieu, et de plus, chargée d'un règne de cinquante-six ans, le sien, dont l'orgueil, le luxe, les bâtiments, les profusions en tout genre et les guerres continuelles, et la superbe qui en fut la source et la nourriture, avoit répandu tant de sang, consumé tant de milliards au dedans et au dehors, mis sans cesse le feu par toute l'Europe, confondu et anéanti tous les ordres, les règles, les lois les plus anciennes et les plus sacrées de l'État, réduit le royaume à une misère irrémédiable, et si imminemment près de sa totale perte qu'il n'en fut préservé que par un miracle du Tout-Puissant.

Que dire après cela de la fermeté constante et tranquille qui se fit admirer dans le roi en cette extrémité de sa vie? car il est vrai qu'en la quittant il n'en regretta rien, et que l'égalité de son âme fut toujours à l'épreuve de la plus légère impatience, qu'il ne s'importuna d'aucun ordre à

donner, qu'il vit, qu'il parla, qu'il régla, qu'il prévit tout pour après lui, dans la même assiette que tout homme en bonne santé et très-libre d'esprit auroit pu faire; que tout se passa jusqu'au bout avec cette décence extérieure, cette gravité, cette majesté qui avoit accompagné toutes les actions de sa vie; qu'il y surnagea un naturel, un air de vérité et de simplicité qui bannit jusqu'aux plus légers soupçons de représentation et de comédie.

De temps en temps, dès qu'il étoit libre, et dans les derniers qu'il avoit banni toute affaire et tous autres soins, il étoit uniquement occupé de Dieu, de son salut, de son néant, jusqu'à lui être échappé quelquefois de dire : *Du temps que j'étois roi.* Absorbé d'avance en ce grand avenir où il se voyoit si près d'entrer, avec un détachement sans regret, avec une humilité sans bassesse, avec un mépris de tout ce qui n'étoit plus pour lui, avec une bonté et une possession de son âme qui consoloit ses valets intérieurs qu'il voyoit pleurer, il forma le spectacle le plus touchant; et ce qui le rendit admirable, c'est qu'il se soutint toujours tout entier et toujours le même : sentiment de ses péchés sans la moindre terreur, confiance en Dieu, le dira-t-on? tout entière, sans doute, sans inquiétude, mais fondée sur sa miséricorde et sur le sang de Jésus-Christ, résignation pareille sur son état personnel, sur sa durée, et regrettant de ne pas souffrir. Qui n'admirera une fin si supérieure, et en même temps si chrétienne? mais qui n'en frémira?

Rien de plus simple ni de plus court que son adieu à sa famille, ni de plus humble, sans rien perdre de la majesté, que son adieu aux courtisans, plus tendre encore que l'autre. Ce qu'il dit au roi futur a mérité d'être recueilli, mais affiché depuis avec trop de restes de flatterie, dont le maréchal de Villeroy donna l'exemple en le mettant à la ruelle de son lit; comme il avoit toujours dans sa chambre à l'armée un portrait du roi tendu sous un dais, et comme il pleuroit toujours vis-à-vis du roi aux compliments que les

prédicateurs lui faisoient en chaire. Le roi, parlant à son successeur de ses bâtiments et de ses guerres, omit son luxe et ses profusions. Il se garda bien de lui rien toucher de ses funestes amours, article plus en sa place alors que tous les autres; mais comment en parler devant ses bâtards, et en consommant leur épouvantable grandeur par les derniers actes de sa vie? Jusque-là, si on excepte cette étrange omission et sa cause plus terrible encore, rien que de digne d'admiration, et d'une élévation véritablement chrétienne et royale.

Mais que dire de ses derniers discours à son neveu, après son testament, et depuis encore venant de faire son codicille, après avoir reçu les derniers sacrements; de ses assurances positives, nettes, précises, toutes les deux fois, qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions qui pût lui faire de peine, tandis qu'elles n'ont été faites, et à deux reprises, que pour le déshonorer, le dépouiller, disons tout, pour l'égorger? Cependant il le rassure, il le loue, il le caresse; il lui recommande son successeur, qu'il lui a totalement soustrait, et son royaume qu'il va, dit-il, seul gouverner, sur lequel il lui a ôté toute autorité; et tandis qu'il vient d'achever de la livrer à ses ennemis tout entière, et avec les plus formidables précautions, c'est à lui qu'il envoie pour des ordres, comme à celui à qui désormais il appartient seul d'en donner pour tout et sur tout. Est-ce artifice? est-ce tromperie? est-ce dérision jusqu'en mourant? Quelle énigme à expliquer! Tâchons plutôt de nous persuader que le roi se répondoit à soi-même.

Il répondoit à ce qu'il avoit toujours paru croire de l'impuissance de l'effet de ce qui lui avoit été extorqué, et que la foiblesse lui avoit arraché malgré lui. Disons plus, il ne douta point, il espéra peut-être qu'un testament inique et scandaleux, propre à mettre le feu dans sa famille et dans le royaume, tel enfin qu'il étoit réduit à en cacher profondément le secret, ne trouveroit pas plus d'appui que n'en

avoit reçu le testament du roi son père, si sage, si sensé, si pesé, si juste, et par lui-même rendu public avec un véritable et général applaudissement. Tout ce que le roi avoit senti de violence en faisant le sien, tout ce qu'il en avoit dit si amèrement à ses bâtards après l'avoir fait, aux gens du parlement en le leur remettant, à la reine d'Angleterre du moment qu'il la vit, et toujours leur en parlant le premier comme plein d'amertume, on peut ajouter de dépit, de sa foiblesse, et de l'abus énorme que lui en fait ce qu'il a de seul intime et dont il ne se peut détacher; ce codicille monstrueux arraché après avoir reçu ses sacrements, dans un état de mourant qui lui en laissoit sentir les horreurs sans lui permettre d'y résister; ce tout ensemble, ce groupe effroyable d'iniquité et de renversement de toutes choses pour faire de ses bâtards, et du duc du Maine en particulier, un colosse immense de puissance et de grandeur, et la destruction de toutes les lois, de son neveu, et peut-être de son royaume et de son successeur, livrés à de si étranges mains, seroit-ce trop dire? si cruelles et si fort approchées du trône; cet amas prodigieux d'iniquités si concertées, mais si mal colorées, quelques soins qu'on s'en fût donnés, qu'elles sautoient aux yeux, tout cela le rassura peut-être contre ce qu'on en avoit prétendu. Il n'avoit jamais cru, comme il s'en étoit expliqué plusieurs fois, qu'aucune des choses qu'il venoit de faire ou de confirmer pût subsister un moment après lui. En ce moment qu'il parla à M. le duc d'Orléans, il s'en flatta peut-être plus que jamais, pour s'apaiser soi-même, tout rempli qu'il devoit être de son codicille, qu'il avoit fait il n'y avoit pas plus d'une heure. Il parla peut-être à son neveu avant et après le codicille tout plein de cette pensée; il put donc ainsi le regarder, en effet, comme l'administrateur du royaume, et lui parler en ce sens. C'est du moins ce qu'il peut être permis de présumer.

Mais qui pourra ne pas s'étonner au dernier point, on ne peut s'empêcher de le répéter, de la paisible et constante

tranquillité de ce roi mourant, et de cette inaltérable paix sans la plus légère inquiétude, parmi tant de piété et une application si fervente à profiter de tous les moments? Les médecins prétendirent que la même cause qui amortit et qui ôte même toutes les douleurs du corps, qui est un sang entièrement gangrené, calme aussi et anéantit toutes celles du cœur et les agitations de l'esprit; et il est vrai que le roi mourut de cette maladie.

D'autres en ont donné une autre raison, et ceux-là étoient dans l'intrinsèque de la chambre pendant cette dernière maladie, et y furent seuls les derniers jours. Les jésuites ont constamment des laïques de tous états, même mariés, qui sont de leur compagnie. Ce fait est certain; il n'est pas douteux que des Noyers, secrétaire d'État sous Louis XIII, n'ait été de ce nombre, et bien d'autres. Ces agrégés font les mêmes vœux des jésuites en tout ce que leur état peut permettre, c'est-à-dire d'obéissance sans restriction aucune au père général et aux supérieurs de la compagnie. Ils sont obligés de suppléer à ceux de pauvreté et de chasteté par tous les services et par toute la protection qu'ils doivent aveuglément à la compagnie, surtout par une soumission sans bornes aux supérieurs et à leur confesseur. Ils doivent être exacts à de légers exercices de piété que leur confesseur ajuste à leur temps et à leur esprit, et qu'il simplifie tant qu'il veut. La politique a son compte par le secours assuré de ces auxiliaires cachés à qui ils font bon marché du reste. Mais il ne se doit rien passer dans leur âme, ni quoi que ce soit qui vienne à leur connoissance, qu'ils ne le révèlent à leur confesseur, et, pour ce qui n'est pas du secret de la conscience, aux supérieurs, si le confesseur le juge à propos. Ils se doivent aussi conduire en tout suivant les ordres des supérieurs et du confesseur avec une soumission sans réplique.

On a prétendu que le P. Tellier avoit inspiré au roi longtemps avant sa mort de se faire agréger ainsi dans la

compagnie; qu'il lui en avoit vanté les priviléges certains pour le salut, les indulgences plénières qui y sont attachées; qu'il l'avoit persuadé que quelques crimes qu'on eût commis, et dans quelque difficulté qu'on se trouvât de les réparer, cette profession secrète lavoit tout, et assuroit infailliblement le salut, pourvu qu'on fût fidèle à ses vœux; que le général de la compagnie fut admis du consentement du roi dans le secret; que le roi en fit les vœux entre les mains du P. Tellier; que dans les derniers jours de sa vie on les entendit tous deux, l'un fortifier, l'autre s'appuyer sur ces promesses; qu'enfin le roi reçut de lui la dernière bénédiction de la compagnie comme un des religieux; qu'il lui fit prononcer des formules de prières qui n'en laissoient point douter, et qu'on entendit en partie, et qu'il lui en avoit donné l'habit ou le signe presque imperceptible, comme une autre sorte de scapulaire, qui fut trouvé sur lui. Enfin la plupart de ce qui approcha de plus près demeurèrent persuadés que cette pénitence faite aux dépens d'autrui, des huguenots, des jansénistes, des ennemis des jésuites, ou de ceux qui ne leur furent pas abandonnés, des défenseurs des droits des rois et des nations, des canons et de la hiérarchie contre la tyrannie et les prétentions ultramontaines, cet attachement pharisaïque à l'extérieur de la loi et à l'écorce de la religion, ont formé cette sécurité si surprenante dans ces terribles moments où disparoît si ordinairement celle qui, fondée sur l'innocence et la pénitence fidèle, semble le plus solidement devoir rassurer : droits terribles de l'art de tromper qui remplissent toutes les conditions de jésuites inconnus, dont l'ignorance les sert à tous les usages importants qu'ils en savent tirer dans la persuasion d'un salut certain sans repentir, sans réparation, sans pénitence de quelque vie qu'on ait menée, et d'une abominable doctrine, qui pour des intérêts temporels abuse les pécheurs jusqu'au tombeau, et les y conduit dans une paix profonde par un chemin semé de fleurs.

Ainsi mourut un des plus grands rois de la terre entre les bras d'une indigne et ténébreuse épouse, et de ses doubles bâtards, maîtres de lui jusqu'à sa consommation pour eux, muni des sacrements de l'Église de la main du fils de son autre bien-aimée, plus que comblé des faveurs que celles de sa mère avoient valu à sa famille, et assisté uniquement par un confesseur tel qu'on a vu qu'étoit le P. Tellier. Si telle peut être la mort des saints, ce n'est pas là au moins leur assistance.

Aussi cette assistance ne fut-elle pas poussée jusqu'au bout. Maîtres du roi et de sa chambre, et n'y admettant qu'eux et ce peu de dévoués qui leur étoient nécessaires, leur assiduité ne se démentit point tant qu'ils en eurent besoin. Mais, le codicille fait et remis à Voysin, ils n'eurent plus rien à faire, et tout aussitôt n'eurent pas honte de se retirer. Les devoirs, désormais infructueux auprès d'un mourant dont ils avoient arraché jusqu'à l'impossible, leur devinrent en un moment trop à charge et trop fatigants pour continuer à voir un spectacle si triste et si peu utile.

On a vu combien le tendre compliment du roi à Mme de Maintenon sur l'espérance d'en être bientôt rejoint déplut à cette vieille fée, qui, non contente d'être reine, vouloit apparemment être encore immortelle. On a vu que, dès le mercredi, c'est-à-dire quatre jours avant la mort du roi, elle l'abandonna pour toujours, que le roi s'en aperçut avec tant de peine qu'il la redemanda sans cesse, ce qui la força de revenir de Saint-Cyr, et qu'elle n'eut pas la patience d'attendre sa fin pour y retourner, et n'en plus revenir.

Bissy et Rohan, contents d'avoir paré ce grand coup du retour du cardinal de Noailles, ne s'incommodèrent plus d'aucune assiduité, jusque-là que Rohan laissa le roi sans messe, et que, sans Charost, comme on l'a vu, il n'en eût plus été question, quoique le roi fût en pleine connoissance et qu'il dît qu'il désiroit l'entendre quand on le lui proposa,

et qu'à l'égard de la tête et de la parole il fût comme en pleine santé.

Le duc du Maine marqua aussi toute la bonté de son cœur, et toute sa reconnoissance pour un père qui lui avoit tout sacrifié. Il se trouva à la consultation de cet homme arrivant de Provence, dont on a parlé, qui donna de son élixir au roi. Fagon, accoutumé à régner sur la médecine avec despotisme, trouva une manière de paysan très-grossier, qui le malmena fort brutalement. M. du Maine, qui n'avoit plus lieu de rien arracher, et qui se comptoit déjà le maître du royaume, raconta le soir chez lui, parmi ses confidents, avec ce facétieux et cet art de fine plaisanterie qu'il possédoit si bien, l'empire que ce malotru avoit pris sur la médecine, l'étonnement, le scandale, l'humiliation de Fagon pour la première fois de sa vie, qui, à bout de son art et de ses espérances, s'étoit limaçonné en grommelant sur son bâton, sans oser répliquer, de peur d'essuyer pis. Ce bon et tendre fils leur fit de cette aventure le conte si plaisamment, que les voilà tous aux grands éclats de rire, et lui aussi, qui durèrent fort longtemps. L'excès de la joie de toucher à la toute-puissance, à la délivrance, au comble presque de ses vœux, lui avoit fait oublier une indécence que les antichambres surent bien remarquer, et la galerie encore sur laquelle cet appartement donnoit, proche et de plain-pied de la chapelle, où des passants de distinction entendirent ces éclats.

Le duc du Maine retrancha des assiduités inutiles. C'étoit pour lui un spectacle trop attendrissant; il aima mieux n'y plus paroître que de rares instants, et renfermer sa douleur dans son cabinet, au pied de son crucifix, ou s'y appliquer à tous les ordres futurs pour l'exécution de ce qu'il s'étoit fait attribuer.

Le P. Tellier se lassoit depuis longtemps d'assister un mourant. Il n'avoit pu venir à bout de la nomination de ce grand nombre de bénéfices vacants; il ne craignoit plus rien

sur le cardinal de Noailles depuis que Bissy et lui, avec Mme de Maintenon, avoient paré son retour. Ainsi, n'ayant plus rien à craindre ni à espérer du roi, il se donna à d'autres soins, tellement que tout cet intérieur de chambre du roi, et les cabinets même, étoient scandalisés de ses absences, et qu'il y en avoit qui ne s'en contraignoient pas, comme Bloin et Maréchal, qui quelquefois l'envoyoient chercher d'eux-mêmes. Le roi le demandoit souvent sans qu'il fût là à portée, et quelquefois sans qu'il vînt du tout, parce qu'on ne le trouvoit ni chez lui ni où on le cherchoit. Quand il s'approchoit du roi, c'étoit toujours de lui-même qu'il s'en retiroit, et presque toujours en fort peu de moments. Les derniers jours, et dans cet état extrême, il parut encore bien moins, quoiqu'un confesseur, et qui n'étoit doublé de personne, ne dût point alors quitter les environs du lit. Mais il ne parut pas que la charité, la sollicitude, non plus que l'affection ni la reconnoissance, fussent les vertus distinctives de ce maître imposteur, à qui ses profondeurs et ses artifices n'avoient pas donné le goût, l'onction, ni le talent d'assister les mourants. Il falloit l'envoyer chercher sans cesse; il s'échappoit sans cesse aussi, et par une aussi indigne conduite, il scandalisa tout ce qui y étoit, et tout ce qui y pouvoit être y étoit, depuis que, par la retraite de Mme de Maintenon et de M. du Maine, l'accès de la chambre fut rendu et devenu libre.

Mais, à propos du P. Tellier, la vérité veut que j'ajoute que je me suis depuis informé curieusement à Maréchal de l'opinion que le roi avoit fait le vœu de jésuite et de ce que j'ai raconté là-dessus. Maréchal, qui étoit fort vrai, et qui n'estimoit pas le P. Tellier, m'a assuré qu'il ne s'étoit jamais aperçu de rien qui eût trait à cela, ni de formule de prières ou de bénédiction particulière, ni que le roi ait eu aucune marque ni manière de scapulaire sur lui, et qu'il étoit très-persuadé qu'il n'y avoit pas la moindre vérité dans tout ce qui s'étoit dit là-dessus. Maréchal, quoique très-

assidu, n'étoit pas toujours ni dans la chambre, ni près du lit. Le P. Tellier pouvoit aussi s'en défier et se cacher de lui; mais je ne puis croire, malgré tout cela, que s'il y avoit quelque chose de vrai là-dessus, Maréchal n'en eût pas eu la moindre connoissance, et que jusqu'aux soupçons lui eussent échappé.

CHAPITRE V.

Vie publique du roi. — Où seulement et quels hommes mangeoient avec le roi. — Matinées du roi. — Conseils. — Dîner du roi. — Service. — Promenades du roi. — Soirs du roi. — Jours de médecine. — Dévotions. — Autres bagatelles. — Le roi peu regretté.

Après avoir exposé avec la vérité et la fidélité la plus exacte tout ce qui est venu à ma connoissance par moi-même, ou par ceux qui ont vu ou manié les choses et les affaires pendant les vingt-deux dernières années de Louis XIV, et l'avoir montré tel qu'il a été, sans aucune passion, quoique je me sois permis les raisonnements résultant naturellement des choses, il ne me reste plus qu'à exposer l'écorce extérieure de la vie de ce monarque, depuis que j'ai continuellement habité à sa cour.

Quelque insipide et peut-être superflu qu'un détail, encore si public, puisse paroître après tout ce qu'on a vu d'intérieur, il s'y trouvera encore des leçons pour les rois qui voudront se faire respecter et qui voudront se respecter eux-mêmes. Ce qui m'y détermine encore, c'est que l'ennuyeux, je dirai plus, le dégoûtant pour un lecteur instruit de ce dehors public, par ceux qui auront pu encore en avoir été

témoins, échappe bientôt à la connoissance de la postérité, et que l'expérience nous apprend que nous regrettons de ne trouver personne qui se soit donné une peine pour leur temps si ingrate, mais, pour la postérité, curieuse, et qui ne laisse pas de caractériser les princes qui ont fait autant de bruit dans le monde que celui dont il s'agit ici. Quoiqu'il soit difficile de ne pas tomber en quelques redites, je m'en défendrai autant qu'il me sera possible.

Je ne parlerai point de la manière de vivre du roi quand il s'est trouvé dans ses armées. Ses heures y étoient déterminées par ce qui se présentoit à faire, en tenant néanmoins régulièrement ses conseils; je dirai seulement qu'il n'y mangeoit soir et matin qu'avec des gens d'une qualité à pouvoir avoir cet honneur. Quand on y pouvoit prétendre, on le faisoit demander au roi par le premier gentilhomme de la chambre en service. Il rendoit la réponse, et dès le lendemain, si elle étoit favorable, on se présentoit au roi lorsqu'il alloit dîner, qui vous disoit : « Monsieur, mettez-vous à table. » Cela fait, c'étoit pour toujours, et on avoit après l'honneur d'y manger quand on vouloit, avec discrétion. Les grades militaires, même d'ancien lieutenant général, ne suffisoient pas. On a vu que M. de Vauban, lieutenant général si distingué depuis tant d'années, y mangea pour la première fois à la fin du siége de Namur, et qu'il fut comblé de cette distinction, comme aussi les colonels de qualité distinguée y étoient admis sans difficulté. Le roi fit le même honneur à Namur à l'abbé de Grancey, qui s'exposoit partout à confesser les blessés et à encourager les troupes. C'est l'unique abbé qui ait eu cet honneur. Tout le clergé en fut toujours exclu, excepté les cardinaux et les évêques-pairs, ou les ecclésiastiques ayant rang de prince étranger. Le cardinal de Coislin, avant d'avoir la pourpre, étant évêque d'Orléans, premier aumônier et suivant le roi en toutes ses campagnes, et l'archevêque de Reims qui suivoit le roi comme maître de sa chapelle, y voyoit manger le duc et le chevalier de Coislin, ses

frères, sans y avoir jamais prétendu. Nul officier des gardes du corps n'y a mangé non plus, quelque préférence que le roi eût pour ce corps, que le seul marquis d'Urfé par une distinction unique; je ne sais qui la lui valut en ces temps reculés de moi; et du régiment des gardes, jamais que le seul colonel, ainsi que les capitaines des gardes du corps.

A ces repas tout le monde étoit couvert; c'eût été un manque de respect dont on vous auroit averti sur-le-champ de n'avoir pas son chapeau sur sa tête. Monseigneur même l'avoit; le roi seul étoit découvert. On se découvroit quand le roi vous parloit, ou pour parler à lui, et on se contentoit de mettre la main au chapeau pour ceux qui venoient faire leur cour le repas commencé, et qui étoient de qualité à avoir pu se mettre à table. On se découvroit aussi pour parler à Monseigneur et à Monsieur, ou quand ils vous parloient. S'il y avoit des princes du sang, on mettoit seulement la main au chapeau pour leur parler ou s'ils vous parloient. Voilà ce que j'ai vu au siége de Namur, et ce que j'ai su de toute la cour. Les places qui approchoient du roi se laissoient aussi aux titres, et après aux grades; si on en avoit laissé qui ne s'en remplissent pas, on se rapprochoit. Quoiqu'à l'armée, les maréchaux de France n'y avoient point de préférence sur les ducs, et ceux-ci, et les princes étrangers, ou qui en avoient rang, se plaçoient les uns avec les autres comme ils se rencontroient, sans affectation. Mais duc, prince ou maréchal de France, si le hasard faisoit qu'ils n'eussent pas encore mangé avec le roi, il falloit s'adresser au premier gentilhomme de la chambre. On juge bien que cela ne faisoit pas de difficulté. Il n'y avoit là-dessus que les princes du sang exceptés. Le roi seul avoit un fauteuil. Monseigneur même, et tout ce qui étoit à table, avoient des siéges à dos de maroquin noir, qui se pouvoient briser pour les voiturer, qu'on appeloit des perroquets. Ailleurs qu'à l'armée, le roi n'a jamais mangé avec aucun homme, en quelque cas que ç'ait été, non pas même avec aucun prince

du sang, qui n'y ont mangé qu'à des festins de leurs noces, quand le roi les a voulu faire, comme on en a vu le oui et le non en leur temps. Revenons maintenant à la cour.

A huit heures le premier valet de chambre en quartier, qui avoit couché seul dans la chambre du roi, et qui s'étoit habillé, l'éveilloit. Le premier médecin, le premier chirurgien, et sa nourrice, tant qu'elle a vécu, entroient en même temps. Elle alloit le baiser; les autres le frottoient et souvent lui changeoient de chemise, parce qu'il étoit sujet à suer. Au quart, on appeloit le grand chambellan, en son absence le premier gentilhomme de la chambre d'année, avec eux les grandes entrées. L'un de ces deux ouvroit le rideau qui étoit refermé, et présentoit l'eau bénite du bénitier du chevet du lit. Ces messieurs étoient là un moment, et c'en étoit un de parler au roi s'ils avoient quelque chose à lui dire ou à lui demander, et alors les autres s'éloignoient. Quand aucun d'eux n'avoit à parler comme d'ordinaire, ils n'étoient là que quelques moments. Celui qui avoit ouvert le rideau et présenté l'eau bénite présentoit le livre de l'office du Saint-Esprit, puis passoient tous dans le cabinet du conseil. Cet office fort court dit, le roi appeloit; ils rentroient. Le même lui donnoit sa robe de chambre, et cependant les secondes entrées ou brevets d'affaires entroient; peu de moments après, la chambre; aussitôt ce qui étoit là de distingué, puis tout le monde, qui trouvoit le roi se chaussant; car il se faisoit presque tout lui-même avec adresse et grâce. On lui voyoit faire la barbe de deux jours l'un, et il avoit une petite perruque courte, sans jamais en aucun temps, même au lit, les jours de médecine, paroître autrement en public. Souvent il parloit de chasse, et quelquefois quelque mot à quelqu'un. Point de toilette à portée de lui, on lui tenoit seulement un miroir.

Dès qu'il étoit habillé, il alloit prier Dieu à la ruelle de son lit, où tout ce qu'il y avoit de clergé se mettoit à genoux, les cardinaux sans carreaux; tous les laïques demeuroient

debout, et le capitaine des gardes venoit au balustre pendant la prière, d'où le roi passoit dans son cabinet.

Il y trouvoit ou y étoit suivi de tout ce qui avoit cette entrée, qui étoit fort étendue par les charges qui l'avoient toutes. Il y donnoit l'ordre à chacun pour la journée; ainsi on savoit, à un demi-quart d'heure près, tout ce que le roi devoit faire. Tout ce monde sortoit ensuite. Il ne demeuroit que les bâtards, MM. de Montchevreuil et d'O, comme ayant été leurs gouverneurs, Mansart, et après lui d'Antin, qui tous entroient, non par la chambre mais par les derrières, et les valets intérieurs. C'étoit là leur bon temps aux uns et aux autres, et celui de raisonner sur les plans des jardins et des bâtiments, et cela duroit plus ou moins, selon que le roi avoit affaire.

Toute la cour attendoit cependant dans la galerie, le capitaine des gardes seul dans la chambre, assis à la porte du cabinet, qu'on avertissoit quand le roi vouloit aller à la messe, et qui alors entroit dans le cabinet. A Marly, la cour attendoit dans le salon; à Trianon, dans les pièces de devant, comme à Meudon. A Fontainebleau, on demeuroit dans la chambre et l'antichambre.

Cet entre-temps étoit celui des audiences, quand le roi en accordoit, ou qu'il vouloit parler à quelqu'un, et des audiences secrètes des ministres étrangers, en présence de Torcy. Elles n'étoient appelées secrètes que pour les distinguer de celles qui se donnoient sans cérémonie à la ruelle du lit, au sortir de la prière, qu'on appeloit particulières, où celles de cérémonie se donnoient aussi aux ambassadeurs.

Le roi alloit à la messe, où sa musique chantoit toujours un motet. Il n'alloit en bas qu'aux grandes fêtes, ou pour des cérémonies. Allant et revenant de la messe, chacun lui parloit, qui vouloit, après l'avoir dit au capitaine des gardes, si ce n'étoit gens distingués, et il y alloit et rentroit par la porte des cabinets dans la galerie. Pendant la

messe, les ministres étoient avertis et s'assembloient dans la chambre du roi, où les gens distingués pouvoient aller leur parler ou causer avec eux. Le roi s'amusoit peu au retour de la messe, et demandoit presque aussitôt le conseil. Alors la matinée étoit finie.

Le dimanche il y avoit conseil d'État, et souvent les lundis. Les mardis, conseil de finance; les mercredis, conseil d'État; les samedis, conseil de finance. Il étoit rare qu'il y en eût deux par jour, et qu'il s'en tînt les jeudis ni les vendredis. Une ou deux fois le mois, il y avoit un lundi matin conseil de dépêches; mais les ordres que les secrétaires d'État prenoient tous les matins, entre le lever et la messe, abrégeoient et diminuoient fort ces sortes d'affaires. Tous les ministres étoient assis en rang entre eux, excepté au conseil des dépêches, où tous étoient debout, tout du long, excepté les fils de France quand il y en avoit, le chancelier et le duc de Beauvilliers; rarement pour des affaires extraordinaires évoquées, et vues dans un bureau de conseillers d'État. Ces mêmes conseillers d'État venoient à un conseil donné exprès de finance ou de dépêches, mais où on ne parloit que de cette seule affaire. Alors tous étoient assis, et les conseillers d'État y coupoient les secrétaires d'État et le contrôleur général, suivant leur ancienneté de conseiller d'État entre eux, et un maître des requêtes rapportoit debout, lui et les conseillers d'État en robes. Le jeudi matin étoit presque toujours vide. C'étoit le temps des audiences que le roi vouloit donner, et le plus souvent des audiences inconnues, par les derrières. C'étoit aussi le grand jour des bâtards, des bâtiments, des valets intérieurs, parce que le roi n'avoit rien à faire. Le vendredi après la messe étoit le temps du confesseur, qui n'étoit borné par rien, et qui pouvoit durer jusqu'au dîner. A Fontainebleau, ces matins-là qu'il n'y avoit point de conseil, le roi passoit très-ordinairement de la messe chez Mme de Maintenon; et de même à Trianon et à Marly, quand elle n'étoit pas allée dès le matin à Saint-Cyr.

C'étoit le temps de leur tête-à-tête sans ministre et sans interruption, et à Fontainebleau jusqu'au dîner. Souvent, les jours qu'il n'y avoit pas de conseil, le dîner étoit avancé plus ou moins pour la chasse ou la promenade. L'heure ordinaire étoit une heure; si le conseil duroit encore, le dîner attendoit et on n'avertissoit point le roi. Après le conseil de finance, Desmarets restoit souvent seul à travailler avec le roi.

Le dîner étoit toujours au petit couvert, c'est-à-dire seul dans sa chambre, sur une table carrée vis-à-vis la fenêtre du milieu. Il étoit plus ou moins abondant; car il ordonnoit le matin petit couvert ou très-petit couvert. Mais ce dernier étoit toujours de beaucoup de plats, et de trois services sans le fruit. La table entrée, les principaux courtisans entroient, puis tout ce qui étoit connu, et le premier gentilhomme de la chambre en année alloit avertir le roi. Il le servoit si le grand chambellan n'y étoit pas.

Le marquis de Gesvres, depuis duc de Tresmes, prétendit que, le dîner commencé, M. de Bouillon arrivant ne lui pouvoit ôter le service, et fut condamné. J'ai vu M. de Bouillon arriver derrière le roi au milieu du dîner, et M. de Beauvilliers qui servoit lui vouloir donner le service, qu'il refusa poliment, et dit qu'il toussoit trop et étoit trop enrhumé. Ainsi il demeura derrière le fauteuil, et M. de Beauvilliers continua le service, mais à son refus public. Le marquis de Gesvres avoit tort. Le premier gentilhomme de la chambre n'a que le commandement dans la chambre, etc., et nul service. C'est le grand chambellan qui l'a tout entier, et nul commandement. Ce n'est qu'en son absence que le premier gentilhomme de la chambre sert; mais si le premier gentilhomme de la chambre est absent, et qu'il n'y en ait aucun autre, ce n'est point le grand chambellan qui commande dans la chambre, c'est le premier valet de chambre.

J'ai vu, mais fort rarement, Monseigneur et Mgrs ses fils au petit couvert, debout, sans que jamais le roi leur

ait proposé un siége. J'y ai vu continuellement les princes du sang et les cardinaux tout du long. J'y ai vu assez souvent Monsieur, ou venant de Saint-Cloud voir le roi, ou sortant du conseil des dépêches, le seul où il entroit. Il donnoit la serviette et demeuroit debout. Un peu après, le roi, voyant qu'il ne s'en alloit point, lui demandoit s'il ne vouloit point s'asseoir; il faisoit la révérence, et le roi ordonnoit qu'on lui apportât un siége. On mettoit un tabouret derrière lui. Quelques moments après, le roi lui disoit: « Mon frère, asseyez-vous donc. » Il faisoit la révérence et s'asseyoit jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentoit la serviette. D'autres fois, quand il venoit de Saint-Cloud, le roi en arrivant à table demandoit un couvert pour Monsieur, ou bien lui demandoit s'il ne vouloit pas dîner. S'il le refusoit, il s'en alloit un moment après sans qu'il fût question de siége; s'il l'acceptoit, le roi demandoit un couvert pour lui. La table étoit carrée; il se mettoit à un bout, le dos au cabinet. Alors le grand chambellan, s'il servoit, ou le premier gentilhomme de la chambre, donnoit à boire et des assiettes à Monsieur, et prenoit de lui celles qu'il ôtoit, tout comme il faisoit au roi; mais Monsieur recevoit tout ce service avec une politesse fort marquée. S'ils alloient à son lever, comme cela leur arrivoit quelquefois, ils ôtoient le service au premier gentilhomme de sa chambre, et le faisoient, dont Monsieur se montroit fort satisfait. Quand il étoit au dîner du roi, il remplissoit et il égayoit fort la conversation. Là, quoique à table, il donnoit la serviette au roi en s'y mettant et en sortant; et en la rendant au grand chambellan, il y lavoit. Le roi, d'ordinaire, parloit peu à son dîner, quoique par-ci par-là quelques mots, à moins qu'il n'y eût de ces seigneurs familiers avec qui il causoit un peu plus, ainsi qu'à son lever.

De grand couvert à dîner, cela étoit extrêmement rare : quelques grandes fêtes, ou à Fontainebleau quelquefois, quand la reine d'Angleterre y étoit. Aucune dame ne venoit

au petit couvert. J'y ai seulement vu très-rarement la maréchale de La Mothe, qui avoit conservé cela d'y avoir amené les enfants de France, dont elle avoit été gouvernante. Dès qu'elle y paroissoit, on lui apportoit un siége, et elle s'asseyoit, car elle étoit duchesse à brevet.

Au sortir de table, le roi rentroit tout de suite dans son cabinet. C'étoit là un des moments de lui parler, pour des gens distingués. Il s'arrêtoit à la porte un moment à écouter, puis il entroit, et très-rarement l'y suivoit-on, jamais sans le lui demander, et c'est ce qu'on n'osoit guère. Alors il se mettoit avec celui qui le suivoit dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de la porte du cabinet, qui se fermoit aussitôt, et que l'homme qui parloit au roi rouvroit lui-même pour sortir, en quittant le roi. C'étoit encore le temps des bâtards et des valets intérieurs, quelquefois des bâtiments, qui attendoient dans les cabinets de derrière, excepté le premier médecin qui étoit toujours au dîner, et qui suivoit dans les cabinets. C'étoit aussi le temps où Monseigneur se trouvoit quand il n'avoit pas vu le roi le matin. Il entroit et sortoit par la porte de la galerie.

Le roi s'amusoit à donner à manger à ses chiens couchants, et [restoit] avec eux plus ou moins, puis demandoit sa garde-robe, et changeoit devant le très-peu de gens distingués qu'il plaisoit au premier gentilhomme de la chambre d'y laisser entrer, et tout de suite le roi sortoit par derrière et par son petit degré dans la cour de Marbre pour monter en carrosse; depuis le bas de ce degré jusqu'à son carrosse, lui parloit qui vouloit, et de même en revenant.

Le roi aimoit extrêmement l'air, et quand il en étoit privé, sa santé en souffroit par des maux de tête et par des vapeurs que lui avoit causées un grand usage des parfums autrefois, tellement qu'il y avoit bien des années que, excepté l'odeur de la fleur d'orange, il n'en pouvoit souffrir aucune, et qu'il falloit être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eût à l'approcher.

Comme il étoit peu sensible au froid et au chaud, même à la pluie, il n'y avoit que des temps extrêmes qui l'empêchassent de sortir tous les jours. Ces sorties n'avoient que trois objets : courre le cerf, au moins une fois la semaine, et souvent plusieurs, à Marly et à Fontainebleau, avec ses meutes et quelques autres; tirer dans ses parcs, et homme en France ne tiroit si juste, si adroitement ni de si bonne grâce, et il y alloit aussi une ou deux fois la semaine, surtout les dimanches et les fêtes qu'il ne vouloit point de grandes chasses, et qu'il n'avoit point d'ouvriers; les autres jours voir travailler et se promener dans ses jardins et ses bâtiments; quelquefois des promenades avec des dames, et la collation pour elles, dans la forêt de Marly et dans celle de Fontainebleau, et, dans ce dernier lieu, des promenades avec toute la cour autour du canal, qui étoit un spectacle magnifique où quelques courtisans se trouvoient à cheval. Aucuns ne le suivoient en ses autres promenades que ceux qui étoient en charges principales qui approchoient le plus de sa personne, excepté lorsque, assez rarement, il se promenoit dans ses jardins de Versailles, où lui seul étoit couvert, ou dans ceux de Trianon, lorsqu'il y couchoit et qu'il y étoit pour quelques jours, non quand il y alloit de Versailles s'y promener et revenir après. A Marly, de même; mais s'il y demeuroit, tout ce qui étoit du voyage avoit toute liberté de l'y suivre dans les jardins, l'y joindre, l'y laisser, en un mot, comme ils vouloient.

Ce lieu avoit encore un privilége qui n'étoit pour nul autre. C'est qu'en sortant du château, le roi disoit tout haut : *Le chapeau, messieurs!* et aussitôt courtisans, officiers des gardes du corps, gens des bâtiments se couvroient tous, en avant, en arrière, à côté de lui, et il auroit trouvé mauvais si quelqu'un eût non-seulement manqué, mais différé à mettre son chapeau; et cela duroit toute la promenade, c'est-à-dire quelquefois quatre et cinq heures en été, ou en d'autres saisons, quand il mangeoit de bonne heure à

Versailles pour s'aller promener à Marly, et n'y point coucher.

La chasse du cerf étoit plus étendue. Y alloit à Fontainebleau qui vouloit; ailleurs, il n'y avoit que ceux qui en avoient obtenu la permission une fois pour toutes, et ceux qui en avoient obtenu le justaucorps, qui étoit uniforme, bleu, avec des galons, un d'argent entre deux d'or, doublé de rouge. Il y en avoit un assez grand nombre, mais jamais qu'une partie à la fois que le hasard rassembloit. Le roi aimoit à y avoir une certaine quantité, mais le trop l'importunoit et troubloit la chasse. Il se plaisoit qu'on l'aimât, mais il ne vouloit pas qu'on y allât sans l'aimer; il trouvoit cela ridicule, et ne savoit aucun mauvais gré à ceux qui n'y alloient jamais.

Il en étoit de même du jeu, qu'il vouloit gros et continuel dans le salon de Marly pour le lansquenet, et force tables d'autres jeux par tout le salon. Il s'amusoit volontiers à Fontainebleau les jours de mauvais temps à voir jouer les grands joueurs à la paume où il avoit excellé autrefois, et à Marly très-souvent, à voir jouer au mail, où il avoit aussi été fort adroit.

Quelquefois les jours qu'il n'y avoit point de conseil, qui n'étoient pas maigres, et qu'il étoit à Versailles, il alloit dîner à Marly ou à Trianon avec Mme la duchesse de Bourgogne, Mme de Maintenon et des dames, et cela devint beaucoup plus ordinaire ces jours-là les trois dernières années de sa vie. Au sortir de table, en été, le ministre qui devoit travailler avec lui arrivoit, et quand le travail étoit fini, il passoit jusqu'au soir à se promener avec les dames, à jouer avec elles, et assez souvent à leur faire tirer une loterie toute de billets noirs, sans y rien mettre; c'étoit ainsi une galanterie de présents qu'il leur faisoit, au hasard, de choses à leur usage, comme d'étoffes et d'argenterie, ou de joyaux ou beaux ou jolis, pour donner plus au hasard. Mme de Maintenon tiroit comme les autres, et donnoit pres-

que toujours sur-le-champ ce qu'elle avoit gagné. Le roi ne tiroit point, et souvent il y avoit plusieurs billets sous le même lot. Outre ces jours-là, il y avoit assez souvent de ces loteries quand le roi dînoit chez Mme de Maintenon. Il s'avisa fort tard de ces dîners, qui furent longtemps rares, et qui, sur la fin, vinrent à une fois la semaine avec les dames familières, avec musique et jeu. A ces loteries, il n'y avoit que des dames du palais et des dames familières, et plus de dames du palais depuis la mort de Mme la Dauphine; mais il y en avoit trois, Mmes de Lévi, Dangeau et d'O, qui étoient familières. L'été, le roi travailloit chez lui, au sortir de table, avec les ministres, et lorsque les jours s'accourcissoient, il y travailloit le soir chez Mme de Maintenon.

A son retour de dehors, lui parloit qui vouloit, depuis son carrosse jusqu'au bas de son petit degré. Il se rhabilloit comme il avoit changé d'habit, et restoit dans son cabinet. C'étoit le meilleur temps des bâtards, des valets intérieurs et des bâtiments. Ces intervalles-là, qui arrivoient trois fois par jour, étoient leur temps, celui des rapporteurs de vive voix ou par écrit, celui où le roi écrivoit, s'il avoit à écrire lui-même. Au retour de ses promenades, il étoit une heure et plus dans ses cabinets; puis passoit chez Mme de Maintenon, et en chemin lui parloit encore qui vouloit.

A dix heures il étoit servi. Le maître d'hôtel en quartier, ayant son bâton, alloit avertir le capitaine des gardes en quartier dans l'antichambre de Mme de Maintenon, où, averti lui-même par un garde de l'heure, il venoit d'arriver. Il n'y avoit que les capitaines des gardes qui entrassent dans cette antichambre, qui étoit fort petite, entre la chambre où étoit le roi et Mme de Maintenon, et une autre très-petite antichambre pour les officiers, et le dessus public du degré où le gros étoit. Le capitaine des gardes se montroit à l'entrée de la chambre, disant au roi qu'il étoit servi, revenoit dans l'instant dans l'antichambre. Un quart d'heure après,

le roi venoit souper, toujours au grand couvert; et depuis l'antichambre de Mme de Maintenon jusqu'à sa table, lui parloit encore qui vouloit.

A son souper, toujours au grand couvert, avec la maison royale, c'est-à-dire uniquement les fils et filles de France et les petits-fils et petites-filles de France, étoient toujours grand nombre de courtisans, et de dames tant assises que debout, et la surveille des voyages de Marly toutes celles qui vouloient y aller. Cela s'appeloit se présenter pour Marly. Les hommes demandoient le même jour le matin, en disant au roi seulement : « Sire, Marly! » Les dernières années le roi s'en importuna. Un garçon bleu écrivoit dans la galerie les noms de ceux qui demandoient, et qui y alloient se faire écrire. Pour les dames, elles continuèrent toujours à se présenter.

Après souper, le roi se tenoit quelques moments debout, le dos au balustre du pied de son lit, environné de toute la cour; puis avec des révérences aux dames passoit dans son cabinet où, en arrivant, il donnoit l'ordre. Il y passoit un peu moins d'une heure avec ses enfants légitimes et bâtards, ses petits-enfants légitimes et bâtards, et leurs maris ou leurs femmes, tous dans un cabinet, le roi dans un fauteuil, Monsieur dans un autre, qui dans le particulier vivoit avec le roi en frère, Monseigneur debout ainsi que tous les autres princes, et les princesses sur des tabourets. Madame y fut admise après la mort de Mme la Dauphine. Ceux qui entroient par les derrières s'y trouvoient, et qu'on a nommés, et les valets intérieurs avec Chamarande, qui avoit été premier valet de chambre en survivance de son père, et qui étoit devenu depuis premier maître d'hôtel de Mme la Dauphine de Bavière, et lieutenant général distingué, fort à la mode dans le monde, et avec fort peu d'esprit un fort galant homme et bien reçu partout.

Les dames d'honneur des princesses, et les dames du palais de jour, attendoient dans le cabinet du conseil qui pré-

cédoit celui où étoit le roi, à Versailles et ailleurs. A Fontainebleau, où il n'y avoit qu'un grand cabinet, les dames des princesses, qui étoient assises, achevoient le cercle avec les princesses, au même niveau et sur mêmes tabourets; les autres dames étoient derrière, en liberté de demeurer debout, ou de s'asseoir par terre sans carreau, comme plusieurs faisoient. La conversation n'étoit guère que de chasse ou de quelque autre chose aussi indifférente.

Le roi, voulant se retirer, alloit donner à manger à ses chiens, puis donnoit le bonsoir, passoit dans sa chambre à la ruelle de son lit, où il faisoit sa prière comme le matin; puis se déshabilloit. Il donnoit le bonsoir d'une inclination de tête, et tandis qu'on sortoit, il se tenoit debout au coin de la cheminée, où il donnoit l'ordre au colonel des gardes seul; puis commençoit le petit coucher, où restoient les grandes et secondes entrées ou brevets d'affaires. Cela étoit court. Ils ne sortoient que lorsqu'il se mettoit au lit. Ce moment en étoit un de lui parler pour ces privilégiés. Alors tous sortoient quand ils en voyoient un attaquer le roi, qui demeuroit seul avec lui.

Lorsque le roi mourut, il y avoit dix ou douze ans que ce qui n'avoit point ces entrées ne demeuroit plus au coucher, depuis une longue attaque de goutte que le roi avoit eue, en sorte qu'il n'y avoit plus de grand coucher, et que la cour étoit finie au sortir du souper. Alors le colonel des gardes prenoit l'ordre, avec tous les autres; les aumôniers de quartier, et le grand et le premier aumônier sortoient après la prière.

Les jours de médecine, qui revenoient tous les mois au plus loin, il la prenoit dans son lit, puis entendoit la messe où il n'y avoit que les aumôniers et les entrées. Monseigneur et la maison royale venoient le voir un moment; puis M. du Maine, M. le comte de Toulouse, lequel y demeuroit peu, et Mme de Maintenon venoient l'entretenir. Il n'y avoit qu'eux et les valets intérieurs dans le cabinet, la porte ouverte. Mme de Maintenon s'asseyoit dans le fauteuil au chevet du

lit. Monsieur s'y mettoit quelquefois, mais avant que Mme de Maintenon fût venue, et d'ordinaire, après qu'elle étoit sortie; Monseigneur toujours debout, et les autres de la maison royale un moment. M. du Maine qui y passoit toute la matinée, et qui étoit fort boiteux, se mettoit auprès du lit sur un tabouret, quand il n'y avoit personne que Mme de Maintenon et son frère. C'étoit où il tenoit le dé à les amuser tous deux, et où souvent il en faisoit de bonnes. Le roi dînoit dans son lit, sur les trois heures où tout le monde entroit, puis se levoit, et il n'y demeuroit que les entrées. Il passoit après dans son cabinet où il tenoit conseil, et après il alloit à l'ordinaire chez Mme de Maintenon, et soupoit à dix heures au grand couvert.

Le roi n'a de sa vie manqué la messe qu'une fois à l'armée, un jour de grande marche, ni aucun jour maigre, à moins de vraie et très-rare incommodité. Quelques jours avant le carême, il tenoit un discours public à son lever, par lequel il témoignoit qu'il trouveroit fort mauvais qu'on donnât à manger gras à personne, sous quelque prétexte que ce fût, et ordonnoit au grand prévôt d'y tenir la main, et de lui en rendre compte. Il ne vouloit pas non plus que ceux qui mangeoient gras mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli et rôti fort court, et personne n'osoit outre-passer ses défenses, car on s'en seroit bientôt ressenti. Elles s'étendoient à Paris, où le lieutenant de police y veilloit et lui en rendoit compte. Il y avoit douze ou quinze ans qu'il ne faisoit plus de carême. D'abord quatre jours maigre, puis trois, et les quatre derniers de la semaine sainte. Alors son très-petit couvert étoit fort retranché les jours qu'il faisoit gras; et le soir au grand couvert tout étoit collation, et le dimanche tout étoit en poisson; cinq ou six plats gras tout au plus, tant pour lui que pour ceux qui à sa table mangeoient gras. Le vendredi saint grand couvert matin et soir, en légumes, sans aucun poisson, ni à pas une de ses tables.

Il manquoit peu de sermons l'avent et le carême, et au-

cune des dévotions de la semaine sainte, des grandes fêtes, ni les deux processions du saint sacrement, ni celles des jours de l'ordre du Saint-Esprit, ni celle de l'Assomption. Il étoit très-respectueusement à l'église. A sa messe tout le monde étoit obligé de se mettre à genoux au *Sanctus*, et d'y demeurer jusqu'après la communion du prêtre; et s'il entendoit le moindre bruit ou voyoit causer pendant la messe, il le trouvoit fort mauvais. Il manquoit rarement le salut les dimanches, s'y trouvoit souvent les jeudis, et toujours pendant toute l'octave du saint sacrement. Il communioit toujours en collier de l'ordre, rabat et manteau, cinq fois l'année, le samedi saint à la paroisse, les autres jours à la chapelle, qui étoient la veille de la Pentecôte, le jour de l'Assomption, et la grand'messe après, la veille de la Toussaint et la veille de Noël, et une messe basse après celle où il avoit communié, et ces jours-là point de musique à ses messes, et à chaque fois il touchoit les malades. Il alloit à vêpres les jours de communion, et après vêpres il travailloit dans son cabinet, avec son confesseur, à la distribution des bénéfices qui vaquoient. Il n'y avoit rien de plus rare que de lui voir donner aucun bénéfice en d'autres temps. Il alloit le lendemain à la grand'messe et à vêpres, à matines et à trois messes de minuit en musique, et c'étoit un spectacle admirable que la chapelle; le lendemain à la grand'messe, à vêpres, au salut. Le jeudi saint, il servoit les pauvres à dîner, et après la collation, il ne faisoit qu'entrer dans son cabinet, passoit à la tribune adorer le saint sacrement, et se venoit coucher tout de suite. A la messe, il disoit son chapelet (il n'en savoit pas davantage), et toujours à genoux, excepté à l'évangile. Aux grand'messes, il ne s'asseyoit dans son fauteuil qu'aux temps où on a coutume de s'asseoir. Aux jubilés, il faisoit presque toujours ses stations à pied; et tous les jours de jeûne, et ceux du carême où il mangeoit maigre, il faisoit seulement collation.

Il étoit toujours vêtu de couleur plus ou moins brune

avec une légère broderie, jamais sur les tailles, quelquefois rien qu'un bouton d'or, quelquefois du velours noir. Toujours une veste de drap ou de satin rouge, ou bleue ou verte, fort brodée. Jamais de bague, et jamais des pierreries qu'à ses boucles de souliers, de jarretières, et de chapeau toujours bordé de point d'Espagne avec un plumet blanc. Toujours le cordon bleu dessous, excepté des noces ou autres fêtes pareilles qu'il le portoit par-dessus, fort long avec pour huit ou dix millions de pierreries. Il étoit le seul de la maison royale et des princes du sang qui portât l'ordre dessous, en quoi fort peu de chevaliers de l'ordre l'imitoient, et aujourd'hui presque aucun ne le porte dessus, les bons par honte de leurs confrères, et ceux-là embarrassés de le porter.

Jusqu'à la promotion de 1661 inclusivement, les chevaliers de l'ordre en portoient tous le grand habit à toutes les trois cérémonies de l'ordre, y alloient à l'offrande, et y communioient. Le roi retrancha lors le grand habit, l'offrande et la communion. Henri III l'avoit prescrite à cause des huguenots et de la Ligue. La vérité est qu'une communion générale, publique, en pompe, prescrite à jour nommé trois fois l'an à des courtisans, devient une terrible et bien dangereuse pratique, qu'il a été très-bon d'ôter; mais pour l'offrande, qui étoit majestueuse où il n'y a plus que le roi qui y aille, et le grand habit de l'ordre réduit aux jours de réception, et le plus souvent encore seulement pour ceux qui sont reçus, cela ôte toute la beauté de la cérémonie. A l'égard du repas en réfectoire avec le roi, on a dit ailleurs ce qui l'a fait supprimer.

Il ne se passoit guère quinze jours que le roi n'allât à Saint-Germain, même après la mort du roi Jacques II. La cour de Saint-Germain venoit aussi à Versailles, mais plus souvent à Marly, et souvent y souper, et nulle fête de cérémonie ou de divertissement qu'elle n'y fût invitée, qu'elle vînt et dont elle ne reçût tous les honneurs. Ils étoient réciproquement convenus de se recevoir et se conduire dans le

milieu de leur appartement. A Marly, le roi les recevoit et les conduisoit à la porte du petit salon du côté de la Perspective, et les y voyoit descendre et monter dans leur chaise à porteurs; à Fontainebleau, tous les voyages, au haut de l'escalier à fer à cheval, depuis que le roi leur eut accordé de ne les aller plus recevoir et conduire au bout de la forêt. Rien n'étoit pareil aux soins, aux égards, à la politesse du roi pour eux, ni à l'air de majesté et de galanterie avec lequel cela se passoit à chaque fois. On en a parlé ailleurs plus au long. A Marly, ils demeuroient en arrivant un quart d'heure dans le salon, debout, au milieu de toute la cour, puis passoient chez le roi ou chez Mme de Maintenon. Le roi n'entroit jamais dans le salon que pour le traverser, pour des bals, ou pour y voir jouer un moment le jeune roi d'Angleterre ou l'électeur de Bavière. Les jours de naissance, ou de la fête du roi et de sa famille, si observés dans les cours de l'Europe, ont toujours été inconnus dans celle du roi; en sorte que jamais il n'y en a été fait la moindre mention en rien, ni différence aucune de tous les autres jours de l'année.

Louis XIV ne fut regretté que de ses valets intérieurs, de peu d'autres gens, et des chefs de l'affaire de la constitution. Son successeur n'en étoit pas en âge. Madame n'avoit pour lui que de la crainte et de la bienséance. Mme la duchesse de Berry ne l'aimoit pas, et comptoit aller régner. M. le duc d'Orléans n'étoit pas payé pour le pleurer, et ceux qui l'étoient n'en firent pas leur charge. Mme de Maintenon étoit excédée du roi depuis la perte de la Dauphine; elle ne savoit qu'en faire ni à quoi l'amuser; sa contrainte en étoit triplée, parce qu'il étoit beaucoup plus chez elle, ou en parties avec elle. Sa santé, ses affaires, les manéges qui avoient fait tout faire, ou pour parler plus exactement, qui avoient tout arraché pour le duc du Maine, avoient fait essuyer continuellement d'étranges humeurs, et souvent des sorties à Mme de Maintenon. Elle étoit venue à bout de ce qu'elle avoit voulu; ainsi, quoi qu'elle perdît en perdant le roi, elle

se sentit délivrée, et ne fut capable que de ce sentiment. L'ennui et le vide dans la suite rappelèrent les regrets ; mais comme elle n'influa plus rien de sa retraite, il n'est pas temps de parler d'elle, ni des occupations qu'elle s'y fit.

On a vu jusqu'à quelle joie, à quelle barbare indécence le prochain point de vue de la toute-puissance jeta le duc du Maine. La tranquillité glacée de son frère ne s'en haussa ni baissa. Mme la Duchesse, affranchie de tous ses liens, n'avoit plus besoin de l'appui du roi, elle n'en sentoit que la crainte et la contrainte, elle ne pouvoit souffrir Mme de Maintenon ; elle ne pouvoit douter de la partialité du roi pour le duc du Maine dans leur procès de la succession de M. le Prince ; on lui reprochoit depuis toute sa vie qu'elle n'avoit point de cœur, mais seulement un gésier ; elle se trouva donc fort à son aise et en liberté, et n'en fit pas grandes façons.

Mme la duchesse d'Orléans me surprit. Je m'étois attendu à de la douleur ; je n'aperçus que quelques larmes qui, sur tous sujets, lui couloient très-aisément des yeux, et qui furent bientôt taries. Son lit, qu'elle aimoit fort, suppléa à tout pendant quelques jours, avec la façon de l'obscurité qu'elle ne haïssoit pas. Mais bientôt les rideaux des fenêtres se rouvrirent, et il n'y parut plus qu'en rappelant de fois à autre quelque bienséance.

Pour les princes du sang, c'étoient des enfants.

La duchesse de Ventadour et le maréchal de Villeroy donnèrent un peu la comédie ; pas un autre n'en prit même la peine. Mais quelques vieux et plats courtisans comme Dangeau, Cavoye, et un très-petit nombre d'autres, qui se voyoient hors de toute mesure, quoique tombés d'une fort commune situation, regrettèrent de n'avoir plus à se cuider[1] parmi les sots, les ignorants, les étrangers, dans les raisonnements et l'amusement journalier d'une cour qui s'éteignoit avec le roi.

1. Vieux mot synonyme de *croire*, *penser*.

Tout ce qui la composoit étoit de deux sortes : les uns, en espérance de figurer, de se mêler, de s'introduire, étoient ravis de voir finir un règne sous lequel il n'y avoit rien pour eux à attendre; les autres, fatigués d'un joug pesant, toujours accablant, et des ministres bien plus que du roi, étoient charmés de se trouver au large; tous, en général, d'être délivrés d'une gêne continuelle, et amoureux des nouveautés.

Paris, las d'une dépendance qui avoit tout assujetti, respira dans l'espoir de quelque liberté, et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusoient. Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirèrent et tressaillirent de joie; et les parlements et toute espèce de judicature, anéantie par les édits et par les évocations, se flatta, les premiers de figurer, les autres de se trouver affranchis. Le peuple ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutoient plus.

Les étrangers ravis d'être enfin, après un si long cours d'années, défaits d'un monarque qui leur avoit si longuement imposé la loi, et qui leur avoit échappé par une espèce de miracle au moment qu'ils comptoient le plus sûrement de l'avoir enfin subjugué, se continrent avec plus de bienséance que les François. Les merveilles des trois premiers quarts de ce règne de plus de soixante-dix ans, et la personnelle magnanimité de ce roi jusqu'alors si heureux, et si abandonné après de la fortune pendant le dernier quart de son règne, les avoit justement éblouis. Ils se firent un honneur de lui rendre après sa mort ce qu'ils lui avoient constamment refusé pendant sa vie. Nulle cour étrangère n'exulta; toutes se piquèrent de louer et d'honorer sa mémoire.

L'empereur en prit le deuil comme d'un père; et quoiqu'il y eût quatre ou cinq mois depuis la mort du roi jusqu'au carnaval, toute espèce de divertissement fut défendu

à Vienne, et observé exactement. Le monstrueux fut que, sur la fin du carnaval, il y eut un bal unique, avec une espèce de fête, que le comte du Luc, ambassadeur de France, n'eut pas honte de donner aux dames qui le séduisirent par l'ennui d'un carnaval si triste. Cette complaisance ne le fit pas estimer à Vienne ni ailleurs. En France on se contenta de l'ignorer. Pour nos ministres et les intendants des provinces, les financiers, et ce qu'on peut appeler la canaille, ceux-là sentirent toute l'étendue de leur perte. Nous allons voir si le royaume eut tort ou raison des sentiments qu'il montra, et s'il trouva bientôt après qu'il eût gagné ou perdu.

CHAPITRE VI.

1715. — M. le duc d'Orléans surpris par la mort du roi. — La pompe funèbre réduite au plus simple. — Point d'états généraux. — Liberté accordée aux pairs sur les usurpations du parlement, puis commuée en protestations et promesses de décision. — Séance au parlement pour la régence. — Le duc de La Rochefoucauld reçu au parlement. — Scélératesse et piége du premier président, que le duc de La Rochefoucauld évite avec noblesse. — Duc du Maine arrive en séance. — Protestation des pairs sur les usurpations du parlement à leur égard, et interpellation à M. le duc d'Orléans sur sa promesse de les juger dès que les affaires du gouvernement seroient réglées, à laquelle il acquiesce en pleine séance. — Députation du parlement va querir le testament et le codicille du roi. — Stairs dans une lanterne; le duc de Guiche, bien payé, dans une autre. — Le régiment des gardes aux avenues. — Dreux, conseiller de la grand'chambre, fait à haute voix lecture du testament, et l'abbé Menguy, conseiller clerc de la grand'chambre, du codicille. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Le testament du roi abrogé quant à l'administration de l'État. — Forte dispute publique, puis particulière, entre M. le duc d'Orléans et le duc du Maine sur le codicille du roi. — Sur l'avis du duc de La Force, je fais passer la dispute dans la quatrième des enquêtes. — Je l'y fais après sus-

pendre, et fais lever la séance et remettre à l'après-dînée. — Mme la Duchesse, en haine des bâtards, en récente et secrète mesure avec M. le duc d'Orléans, qui déclare M. le Duc, en séance, chef du conseil de régence. — Le régent rend au parlement les remontrances, lui promet de lui parler de la forme du gouvernement, et lève la séance avec grand applaudissement. — Mesures au Palais-Royal, où je vais dîner. — Courte joie du maréchal de Villeroy, etc. — Séance de l'après-dînée. — Discours de M. le duc d'Orléans. — Le duc du Maine ose à peine répondre. — Le codicille est en tout abrogé. — Le régent est revêtu de tout pouvoir. — Contenance des bâtards. — Acclamations. — Compliment du régent, qui propose six conseils et s'y appuie de Mgr le duc de Bourgogne, et pourquoi. — Applaudissements. — Fin de la séance. — Le régent retourne à Versailles, où, en arrivant, Madame lui demande pour grâce unique l'exclusion entière de l'abbé Dubois de tout, et en tire publiquement sa parole.

La mort du roi surprit la paresse de M. le duc d'Orléans, comme si elle n'avoit pu être prévue; il en étoit demeuré où on a vu que je l'avois laissé. Il n'avoit fait aucun progrès dans aucune des résolutions qu'il falloit avoir prises, tant sur les affaires que sur les divers choix; et il fut noyé d'ordres à donner, et de choses à régler, toutes plus petites ou plus médiocres les unes que les autres, mais toutes si provisoires et si instantes qu'il lui arriva ce que je lui avois prédit pour ses premiers jours, qu'il n'auroit pas le temps de penser à rien d'important.

Deux jours auparavant Mme Sforce m'avoit envoyé prier de passer chez elle un matin. Elle étoit inquiète, et Mme la duchesse d'Orléans encore plus, des résolutions de M. le duc d'Orléans et de ses choix. Ni l'une ni l'autre ne pouvoient croire qu'il fût demeuré dans l'inaction intérieure. J'assurai Mme Sforce qu'elle n'en seroit que trop tôt convaincue, et elle et Mme la duchesse d'Orléans le furent en effet pleinement quatre jours après.

J'appris la mort du roi à mon réveil. J'allai aussitôt faire ma révérence au nouveau monarque. Le premier flot y avoit déjà passé; je m'y trouvai presque seul. Je fus de là chez

M. le duc d'Orléans que je trouvai enfermé, et tout son appartement plein à n'y pas pouvoir faire tomber une épingle par terre. Je le pris à part dans son cabinet pour faire un dernier effort sur la convocation des états généraux, qui fut entièrement inutile, et pour le faire souvenir de la parole qu'il m'avoit donnée, et à dix ou douze pairs avec moi, de trouver bon que nous demeurassions couverts lorsque nos voix seroient demandées, et pour les autres indécences des séances du parlement, dont il convint avec moi. Je le fis souvenir aussi de ce que je lui avois proposé sur ce qui regardoit la totalité de la pompe funèbre, et qu'il avoit agréé: c'étoit d'épargner la dépense, la longueur et les disputes que feroit naître une si longue cérémonie, et d'en user, quoique le roi n'eût rien ordonné là-dessus, comme il avoit été pratiqué pour Louis XIII, qui avoit tout défendu et réduit au plus simple. M. le duc d'Orléans s'y conforma en effet, et il ne se trouva personne qui se souciât assez du feu roi pour relever un retranchement si entier, et qu'il n'avoit point ordonné.

Je montai de là chez le duc de La Trémoille, où nous devions nous assembler aussitôt après la mort du roi, et où presque tous les ducs qui étoient à Versailles étoient déjà en très-grand nombre. M. de La Trémoille étoit l'ancien de tous ceux qui avoient un appartement au château. M. de Reims, le premier des dix ou douze ensemble qui avoient vu M. le duc d'Orléans sur le bonnet, rendit compte de la liberté qu'il nous avoit accordée, et moi après, du renouvellement que j'en venois de prendre tout à l'instant. L'union et les résolutions furent bien confirmées, et la totale séparation du premier président sur le pied sans mesure où nous étions avec lui; après quoi on se sépara.

Je revis bientôt après M. le duc d'Orléans qui se trouva un peu moins accablé, pendant l'heure du dîner, de tout le monde, qui m'avoua qu'il n'avoit fait aucune liste, ni aucun choix par delà ceux dont j'ai parlé, ni pris son parti

sur rien. Ce n'étoit pas le temps de gronder ni de reproches. Je me contentai de hausser les épaules, et de l'exhorter d'être au moins en garde contre les sollicitations et les ministres. Je m'assurai encore de la totale expulsion de Pontchartrain et de Desmarets, sitôt que les conseils seroient formés et déclarés, et que le nouveau gouvernement commenceroit. Puis je le mis sur le testament et sur le codicille, et je lui demandai comment il prétendoit se conduire là-dessus au parlement, où nous allions le lendemain, et où la lecture de ces deux pièces seroit faite.

C'étoit l'homme du monde le plus ferme dans son cabinet tête à tête, et qui l'étoit le moins ailleurs. Il me promit merveilles; je lui en remontrai l'importance et tout ce dont il y alloit pour lui. Je fus près de deux heures avec lui. Je passai un moment chez Mme la duchesse d'Orléans, qui étoit entre ses rideaux avec force femmes en silence, et m'en vins dîner avec gens qui m'attendoient chez moi, pour m'en aller après à Paris. Il étoit fort tard, nous eûmes à raisonner après le dîner, et j'allois partir, lorsque M. le duc d'Orléans m'envoya chercher, et quelques ducs qui se trouvèrent chez moi, qu'on n'eut pas la peine d'aller trouver ailleurs. Nous fûmes donc chez lui. Il étoit dans son entre-sol avec le duc de Sully, M. de Metz, et quelques autres ducs qu'il avoit mandés, car il avoit envoyé chercher tous ceux qu'on ne trouveroit pas partis. Il étoit huit heures du soir.

Là M. le duc d'Orléans nous fit un discours bien doré pour nous persuader de n'innover rien le lendemain comme il nous avoit permis de le faire, en représentant le trouble que cela pourroit apporter dans les plus grandes affaires de l'État qui devoient y être réglées, telles que la régence et l'administration du royaume, et l'indécence qui retomberoit sur nous de les arrêter, et au moins les retarder, pour nos intérêts particuliers.

Plusieurs de ceux qui étoient là se trouvèrent bien étonnés d'un changement si subit depuis la fin de la matinée.

D'Antin, M. de Metz, et quelques autres insistèrent sur la situation où nous jetoit l'étrange tour qu'on avoit su donner à une affaire qu'on nous avoit fait entreprendre malgré nous; tout cela fut rappelé en peu mots. M. de Sully, Charost, moi et quelques autres, M. de Reims sur tous à qui la permission avoit été donnée, et qui l'avions portée à tous de sa part, moi tout récemment, et en la réitérant le matin de ce même jour à la nombreuse assemblée chez le duc de La Trémoille, demandâmes quel effet il pouvoit attendre d'une telle variation, et de la considération que la première dignité du royaume si blessée, et les personnes qui en étoient revêtues croyoient au moins, pour la plupart, mériter de lui. Son embarras fut extrême, mais sans s'ébranler. Nous nous regardâmes tous, et nous nous dîmes les uns aux autres que ce qui nous étoit demandé étoit impossible après ce qui s'étoit passé.

M. le duc d'Orléans parut fort peiné, avoua plusieurs fois que ce bonnet étoit une usurpation insoutenable, que les autres dont nous nous plaignions ne l'étoient pas moins; mais qu'il falloit y pourvoir en temps et lieu, et ne pas troubler une séance si importante par une querelle particulière; que plus elle étoit juste, puis il nous seroit obligé de la suspendre, plus nous mériterions de l'État, plus nous serions approuvés du public de préférer les affaires générales aux nôtres. « Mais, lui dis-je, monsieur, quand les publiques seront réglées, vous vous moquerez de nous et des nôtres; et si nous ne prenons une conjoncture telle que celle-ci, vous nous remettrez sans fin, et nous vous aurons sacrifié nos intérêts en vain. » M. le duc d'Orléans nous protesta merveilles, et nous engagea sa parole positive, formelle, solennelle, de juger en notre faveur toutes nos disputes sur les usurpations du parlement : bonnet, conseillers sur le banc, etc., aussitôt que les affaires publiques seroient débouchées. Je le suppliai de prendre garde à l'engagement, de ne promettre que ce qu'il voudroit tenir, et

de ne se pas mettre à portée des plaintes et des sommations qu'il pouvoit s'assurer que nous ne lui épargnerions pas, si nous nous apercevions qu'il cherchât à éluder sa parole. Il nous la donna bien authentiquement de nouveau, et nous demanda la nôtre de ne rien innover de nouveau le lendemain au parlement.

Ces messieurs étoient également foibles et mécontents. Ils grommeloient sans oser s'expliquer. Ils sentoient l'importance de manquer la conjoncture; mais accoutumés à la servitude, pas un n'osoit hocher le mors au prince qui représentoit le feu roi, dont l'ombre leur faisoit encore frayeur. Ce murmure sourd dura quelque temps.

Comme je désespérai qu'il en sortît rien de résolu, je repris la parole. Je dis à M. le duc d'Orléans que ce seroit un grand embarras que d'arrêter le lendemain tous les pairs qui s'étoient trouvés ce matin chez le duc de La Trémoille, et ceux qu'ils auroient avertis en arrivant à Paris; que de plus, je ne voyois pas comment les persuader de la parole qu'il nous donnoit de juger en notre faveur le bonnet et les autres usurpations dont nous avions tant à nous plaindre, à moins qu'il ne trouvât bon que, en entrant en séance le lendemain, un de nous déclarât, avant toute affaire, la résolution que nous avions prise, en même temps que, par respect pour ce qu'il nous venoit de marquer qu'il désiroit de nous, et pour ne pas retarder les affaires publiques pour notre intérêt particulier, nous consentions à laisser les choses comme elles étoient jusqu'à ce que les affaires publiques fussent réglées; que cependant nous protestions contre les usurpations, nommément du bonnet, du conseiller sur les bouts des bancs, etc.; que néanmoins nous ne les aurions pas souffertes davantage sans la parole positive, expresse, nette, authentique qu'il nous avoit donnée de juger, et de nous faire pleine justice de toutes ces usurpations, aussitôt après que les affaires publiques seroient réglées; et en même temps que celui qui feroit la protestation se

tournât vers lui et l'interpellât d'affirmer la vérité de ce qui étoit avancé, et de la confirmer en donnant de nouveau en pleine séance la même parole.

M. le duc d'Orléans commença lors à respirer, et ne fit nulle difficulté sur la protestation, ni sur la réitération de sa parole. Il ajouta qu'il me chargeoit de faire la protestation, et toutes les plus fortes assurances d'un jugement prompt, net et favorable, dès que les affaires publiques se trouveroient réglées, et que la régence auroit pris une forme stable et permanente pour le gouvernement de l'État.

M. de Reims et quelques autres avoient bien envie d'attaquer les bâtards dès cette première séance; je les avois arrêtés avec peine par la considération de trop d'entreprises à la fois, et la nécessité de nous tirer d'abord de celles du parlement contre nous; mais dès qu'ils virent la remise que M. le duc d'Orléans en exigeoit, ils voulurent revenir aux bâtards. M. le duc d'Orléans remontra qu'avant toutes choses, il étoit nécessaire d'empêcher qu'ils usurpassent une autorité sous laquelle tout succomberoit, et avec laquelle, si elle passoit telle qu'il étoit plus que vraisemblable que le testament du roi et son codicille la leur donnoit, il n'y avoit personne, à commencer par lui, qui pût leur résister en rien, bien moins leur contester ce dont ils se trouvoient déjà en possession, sur laquelle il falloit attendre d'autres temps et d'autres conjonctures. Ce raisonnement étoit vrai; je l'appuyai d'autant plus que la vérité, qui m'en avoit frappé, m'avoit rendu facile à m'engager, comme on l'a vu, à Mme la duchesse d'Orléans qu'il ne se feroit rien contre les bâtards en ces premières séances. Tout ce qui étoit présent s'y rendit, mais en prit occasion d'insister sur les usurpations du parlement.

M. le duc d'Orléans ne laissa rien à désirer là-dessus par les engagements qu'il prit de nouveau, en conséquence de ce qui venoit d'être dit, et me chargea de nouveau de faire la protestation. Je m'en défendis sur ce qu'elle seroit plus

dignement faite par M. de Reims, qui par acclamation avec les autres me la remit. Je résistai, et, après avoir demandé un moment de silence, je dis que j'avois trois raisons de m'en excuser : la première, parce qu'il convenoit qu'elle se fît par le plus ancien, qui étoit M. de Reims, dès qu'il étoit présent; la seconde, parce que, si on convenoit qu'elle se fît par un autre, cela ne pouvoit regarder que M. d'Antin, ou un de ceux par qui l'affaire du bonnet avoit principalement passé; la troisième, parce que la connoissance que j'avois de moi-même me faisoit craindre de la faire trop fortement, surtout dans l'interpellation à M. le duc d'Orléans.

On se moqua de moi sur tous les trois. M. de Reims déclara qu'il ne la feroit point; qu'il falloit me la laisser, parce que je m'en acquitterois mieux que personne, comme on dit toujours quand on veut se décharger. D'Antin prétendit que d'être entré dans le détail de l'affaire du bonnet n'avoit aucun trait à rendre plus propre à faire la protestation; M. le duc d'Orléans déclara qu'il agissoit de si bonne foi, qu'il trouveroit bonne toute manière d'interpellation qui lui pourroit être faite. Le bruit confus recommença; plusieurs me dirent à l'oreille que la protestation et l'interpellation auroient tout un autre poids dans ma bouche par la situation où personne n'ignoroit que j'étois avec M. le duc d'Orléans; en un mot, personne ne voulut s'en charger. M. le duc d'Orléans se mit de plus belle à me presser de la faire; il n'y eut pas moyen de m'en délivrer.

Tout réglé et convenu de la sorte, à notre grand regret à tous, il fallut voir comment avertir les absents dans un terme aussi court d'un changement si considérable, et dont il falloit qu'ils fussent instruits avant d'entrer le lendemain matin au parlement. Nous convînmes que chacun de nous enverroit chez les plus à portée de chez soi, les prier le soir même de se rendre chez l'archevêque de Reims, le lendemain à cinq heures du matin, en habit de parlement, pour

chose très-importante et très-pressée. Il étoit dix heures du soir lorsque nous arrivâmes à Paris, et aussitôt chacun de nous fit à l'égard des autres ce qui étoit convenu.

Presque tous se trouvèrent entre cinq et six heures du matin chez l'archevêque de Reims, au bout du pont Royal, derrière l'hôtel de Mailly. Il rendit compte de ce qui s'étoit passé la veille au soir chez M. le duc d'Orléans. Le murmure fut grand, mais il n'y eut pas de remède, il fallut bien s'y conformer.

J'essayai encore de me décharger de la protestation sur quelque autre. Ce fut très-inutilement; l'acclamation fut unanime. On m'opposa ce qui étoit convenu la veille, qu'il ne s'y pouvoit rien changer sans l'aveu de M. le duc d'Orléans, qui avoit voulu le premier, et toujours persisté depuis à m'en charger; qu'il n'y avoit ni temps de l'aller trouver ni raison pour le faire changer là-dessus; et on finit par m'exhorter à m'en acquitter avec courage, et à ne pas ménager dans l'interpellation M. le duc d'Orléans, qui nous ménageoit lui-même si peu, et sitôt par une si subite variation, qui se pouvoit nommer un manquement de parole.

Ces derniers propos me firent sentir la nécessité de tâcher de ramener les esprits. Je représentai la situation embarrassante de M. le duc d'Orléans entre le parlement dépositaire du testament et du codicille du roi, et les bâtards pour la grandeur et l'autorité desquels il n'y avoit personne qui doutât qu'ils ne fussent faits; qu'il y alloit du tout pour lui, pour l'État, pour nous-mêmes que les bâtards ne remportassent pas ce que le roi leur avoit très-vraisemblablement attribué; que la permission que M. le duc d'Orléans nous avoit donnée et réitérée étoit un effet de son équité, de sa bonne volonté pour nous, de sa persuasion de nos raisons; que ce qui s'étoit passé le soir étoit un effet de ses réflexions; que nous ne pouvions le blâmer de ne vouloir pas hasarder pour nous de réunir contre lui le parlement avec les bâtards, dans le moment critique de décider du

pouvoir du régent, ou de hasarder un éclat et une suspension d'affaires si majeures et si instantes, où il n'auroit qu'à perdre et nous encore plus, à qui le public, disposé comme il étoit à notre égard, se prendroit de tout pour avoir voulu mêler nos querelles particulières avec le règlement du gouvernement; qu'il étoit des temps et des conjonctures où il étoit force de se prêter; et que rien ne pouvoit nous être plus dommageable que de souffrir la moindre autorité dans l'État à des bâtards que nous ne pouvions ignorer être les plus intéressés ennemis de notre dignité, et les plus grands de la plupart de nos personnes; qu'enfin M. le duc d'Orléans, établi une fois dans toute l'autorité qui appartenoit à sa naissance et à sa régence, ne pourroit ne nous pas savoir gré d'une déférence qui lui devenoit si nécessaire pour y parvenir, ni cesser de penser comme il avoit toujours fait sur les usurpations du parlement à notre égard, ni nous manquer de parole si solennellement donnée, comme il alloit faire en plein parlement, de nous juger et de nous rendre justice, dès qu'il auroit donné ordre aux affaires publiques.

Ce petit discours me parut avoir ramené les esprits. Il étoit plus de sept heures du matin, et nous nous en allâmes tous ensemble tout droit au parlement avec tous nos carrosses et notre cortége à notre suite.

Nous le trouvâmes tout entier en séance avec M. de La Rochefoucauld, M. d'Harcourt, et deux ou trois autres seulement, qui avoient mandé à M. de Reims qu'ils se rapporteroient à ce qui seroit réglé chez lui entre nous, mais qu'ils n'y pouvoient venir, parce qu'ils étoient obligés de se trouver à la réception de M. de La Rochefoucauld. Ce duc, qui n'avoit pu encore digérer ma préséance, avoit toujours différé sa réception. Mais il ne voulut pas se priver d'assister à tout ce qui devoit se passer au parlement à la mort du roi, et il s'étoit fait recevoir ce même matin avant que personne arrivât. Je sus, presque aussitôt que je fus entré en séance,

que le premier président avoit eu la hardiesse de lui proposer, et encore en plein parlement, ce matin-là même, de protester contre le jugement rendu par le feu roi entre lui et moi, et d'en appeler au parlement, avec assurance qu'on y seroit bien aise de lui faire justice, et que le duc de La Rochefoucauld lui avoit très-dignement répondu qu'il se tenoit pour bien jugé par le roi, qu'il ne songeroit jamais à en appeler, et qu'il n'étoit plus question d'une affaire finie et consommée; dont le premier président demeura confus. Cet honnête homme ne cherchoit qu'à mettre la discorde parmi nous. M. de La Rochefoucauld en sentit le piége, et quel pas ce seroit qu'appeler du roi au parlement, et sagement se garda d'y tomber. En effet, dès que je parus, il se baissa pour me laisser place au-dessus de lui, où je me mis tout de suite, et je lui parlai de ce qui s'étoit passé la veille au soir chez M. le duc d'Orléans, et le matin chez M. de Reims, que je vis être fort peu de son goût. Je glissai avec lui, parce que nous n'étions plus, depuis le jugement de préséance, sur le pied où nous avions été autrefois, et parce que, sans savoir pourquoi, il étoit éloigné de M. le duc d'Orléans.

Lorsque je sus ce qui se venoit de passer, à mon égard, entre lui et le premier président, je fus tenté de lui en faire une honnêteté; mais je m'en retins pour laisser vieillir la rancune et l'habitude de ma préséance, et ne rien hasarder avec un homme rogue, piqué encore et de peu d'esprit, qui peut-être n'auroit pas trop bien reçu ce compliment.

Moins de demi-quart d'heure après que nous fûmes en séance, arrivèrent les bâtards. M. du Maine crevoit de joie. Le terme est étrange, mais on ne peut rendre autrement son maintien. L'air riant et satisfait surnageoit à celui d'audace, de confiance, qui perçoient néanmoins, et à la politesse qui sembloit les combattre. Il saluoit à droite et à gauche, et perçoit chacun de ses regards. Entré dans le parquet quelques pas, son salut aux présidents eut un air de

jubilation, que celui du premier président réfléchissoit d'une manière sensible. Aux pairs le sérieux, ce n'est point trop dire le respectueux, la lenteur, la profondeur de son inclination vers eux de tous les trois côtés fut parlante. Sa tête demeura abaissée même en se relevant, tant est forte la pesanteur des forfaits aux jours mêmes qu'on ne doute plus du triomphe. Je le suivis exactement partout de mes regards, et je remarquai sur les trois côtés également que l'inclination du salut qui lui fut rendu fut roide et courte. Pour son frère, il n'y parut que son froid ordinaire.

A peine étions-nous rassis que M. le Duc arriva, et l'instant d'après M. le duc d'Orléans. Je laissai rasseoir le bruit qui accompagna son arrivée, et comme je vis que le premier président se mettoit en devoir de vouloir parler, en se découvrant, je fis signe de la main, me découvris et me couvris tout de suite, et je dis que j'étois chargé par MM. les pairs de déclarer à la compagnie assemblée que ce n'étoit qu'en considération des importantes et pressantes affaires publiques qu'il s'agissoit maintenant de régler, que les pairs vouloient bien encore souffrir l'usurpation plus qu'indécente du bonnet, et les autres dont ils avoient à se plaindre, et montrer par ce témoignage public la juste préférence qu'ils donnoient aux affaires de l'État sur les leurs les plus particulières, les plus chères et les plus justes, qu'ils ne vouloient pas retarder d'un instant; mais qu'en même temps je protestois au nom des pairs contre ces usurpations, et contre leur durée, de la manière la plus expresse, la plus formelle, la plus authentique, au milieu et en face de la plus auguste assemblée, et autorisé de l'aveu et de la présence de tous les pairs; et que je protestois encore que ce n'étoit qu'en considération de la parole positive et authentique que M. le duc d'Orléans ci-présent nous donna hier au soir dans son appartement, à Versailles, de décider et juger nettement ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seront réglées; et qu'il a trouvé bon que

je l'énonçasse clairement ici comme je fais, et (me découvrant et me recouvrant aussitôt) que j'eusse l'honneur de l'interpeller ici lui-même d'y déclarer que telle est la parole qu'il nous a donnée, et sur laquelle uniquement nous comptons, et en conséquence nous [nous] bornons présentement à ce qui vient d'être dit et déclaré par moi, de son aveu et permission expresse et formelle, en présence de quinze ou seize pairs ci-présents qu'il manda hier au soir chez lui[1].

Le silence profond avec lequel je fus écouté témoigna la surprise de toute l'assistance. M. le duc d'Orléans se découvrit, en affirmant ce que je venois de dire, assez bas et l'air embarrassé, et se recouvrit.

Aussitôt après je regardai M. du Maine, qui me parut avoir un air content d'en être quitte à si bon marché, et que mes voisins me dirent avoir eu l'air fort en peine à mon début.

Un silence fort court suivit ma protestation, après quoi je vis le premier président dire quelques mots assez bas à M. le duc d'Orléans, puis faire tout haut la députation du parlement pour aller chercher le testament du roi et son codicille, qui avoit été mis au même lieu. Le silence continua pendant cette grande et courte attente; chacun se regardoit sans se remuer. Nous étions tous aux siéges bas, les portes étoient censées fermées, mais la grand'chambre étoit pleine de curieux de qualité et de tous états, et de la suite nombreuse de ce qui étoit en séance. M. le duc d'Orléans avoit eu la facilité de se laisser leurrer, en cas de besoin, du secours d'Angleterre, et pour cela de faire placer milord Stairs dans une des lanternes. Ce fut l'ouvrage du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois.

Il y en avoit un autre plus présent. Le régiment des gardes occupoit sourdement toutes les avenues, et tous les

1. Voy. notes à la fin du volume.

officiers, avec des soldats d'élite dispersés, l'intérieur du palais. Le duc de Guiche, démis à son fils, étoit dans la lanterne basse de la cheminée. Il avoit capitulé avec M. le duc d'Orléans, et en avoit tiré six cent mille livres pour ce service qu'il avoit eu le talent de lui faire valoir. Il s'étoit donné pendant la vie du roi pour un homme attaché aux bâtards. Ils y avoient compté, et comme on le voit, ne tardèrent pas à se mécompter. La précaution ne fut utile qu'au duc de Guiche; tout se passa, il est vrai, peu doucement, mais sans la plus légère apparence de donner la moindre atteinte à la tranquillité parfaite.

La députation ne fut pas longtemps à revenir. Elle remit le testament et le codicille entre les mains du premier président qui les présenta, sans s'en dessaisir, à M. le duc d'Orléans, puis les fit passer de main en main par les présidents à mortier à Dreux, conseiller au parlement, père du grand maître des cérémonies, disant qu'il lisoit bien, et d'une voix forte qui seroit bien entendue de tous, de la place où il étoit sur les siéges hauts derrière les présidents près de la lanterne de la buvette. On peut juger avec quel silence il fut écouté, et combien les yeux et les oreilles se dressèrent vers ce lecteur. A travers toute sa joie, le duc du Maine montra une âme en peine; il se trouvoit au moment d'une forte opération qu'il falloit soutenir. M. le duc d'Orléans ne marqua qu'une application tranquille.

Je ne m'arrêterai point à ces deux pièces, où il n'est question que de la grandeur et de la puissance des bâtards, de Mme de Maintenon et de Saint-Cyr, du choix de l'éducation du roi, et du conseil de régence au pis pour M. le duc d'Orléans, et de le livrer entièrement dépouillé de tout pouvoir au pouvoir sans bornes du duc du Maine.

Je remarquai un morne et une sorte d'indignation qui se peignit sur tous les visages, à mesure que la lecture avançoit, et qui se tourna en une sorte de fermentation muette à la lecture du codicille que fit l'abbé Menguy, autre conseiller

de la grand'chambre, mais clerc, et en la même place de Dreux pour être mieux entendu. Le duc du Maine la sentit et en pâlit, car il n'étoit appliqué qu'à jeter les yeux sur tous les visages, et les miens le suivoient de près tout en écoutant, et regardant de fois à autre la contenance de M. le duc d'Orléans.

La lecture achevée, ce prince prit la parole, et passant les yeux sur toute la séance, se découvrit, se recouvrit, et dit un mot de louange et de regret du feu roi. Élevant après la voix davantage, il déclara qu'il n'avoit qu'à approuver tout ce qui regardoit l'éducation du roi, quant aux personnes, et ce qui se trouvoit sur un établissement aussi beau et aussi utile que l'étoit celui de Saint-Cyr, dans les dispositions qu'on venoit d'entendre; qu'à l'égard de celles qui regardoient le gouvernement de l'État, il parleroit séparément de ce qui en étoit contenu dans le testament et dans le codicille; qu'il avoit peine à les concilier avec ce que le roi lui avoit dit dans les derniers jours de sa vie, et avec les assurances qu'il lui avoit données publiquement qu'il ne trouveroit rien dans ses dispositions dont il pût n'être pas content, en conséquence de quoi il avoit lui-même toujours depuis renvoyé à lui pour tous les ordres à donner, et ses ministres pour les recevoir sur les affaires; qu'il falloit qu'il n'eût pas compris la force de ce qu'on lui avoit fait faire, regardant du côté du duc du Maine, puisque le conseil de régence se trouvoit choisi, et son autorité tellement établie par le testament qu'il ne lui en demeuroit plus aucune à lui; que ce préjudice fait au droit de sa naissance, à son attachement pour la personne du roi, à son amour et à [sa] fidélité pour l'État, étoit de nature à ne pouvoir le souffrir avec la conservation de son honneur; et qu'il espéroit assez de l'estime de tout ce qui étoit là présent pour se persuader que sa régence seroit déclarée telle qu'elle devoit être, c'est-à-dire entière, indépendante, et le choix du conseil de régence, à qui il ne disputoit pas la voix délibérative pour les affaires,

à sa disposition, parce qu'il ne les pouvoit discuter qu'avec des personnes qui, étant approuvées du public, pussent aussi avoir sa confiance. Ce court discours parut faire une grande impression.

Le duc du Maine voulut parler. Comme il se découvroit, M. le duc d'Orléans avança la tête par-devant M. le Duc, et dit au duc du Maine d'un ton sec : « Monsieur, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'affaire tourna selon les désirs de M. le duc d'Orléans. Le pouvoir du conseil de régence et sa composition tombèrent. Le choix du conseil de régence fut attribué à M. le duc d'Orléans, régent du royaume, avec toute l'autorité de la régence, et à la pluralité des voix du conseil de régence la décision des affaires seulement, avec la voix du régent comptée pour deux, en cas de partage. Ainsi toutes les grâces et les punitions demeurèrent en la main seule de M. le duc d'Orléans. L'acclamation fut telle que le duc du Maine n'osa dire une parole. Il se réserva pour soutenir le codicille, dont la conservation, en effet, eût annulé par soi-même tout ce que M. le duc d'Orléans venoit d'obtenir.

Après quelques moments de silence, M. le duc d'Orléans reprit la parole. Il témoigna une nouvelle surprise que les dispositions du testament n'eussent pas suffi à qui les avoit suggérées, et que, non contents de s'y être établis les maîtres de l'État, ils en eussent eux-mêmes trouvé les clauses si étranges qu'il avoit fallu, pour se rassurer, devenir encore les maîtres de la personne du roi, de la sienne à lui, de la cour et de Paris. Il ajouta que si son honneur se trouvoit blessé au point où il lui paroissoit que la compagnie l'avoit senti elle-même par les dispositions du testament, ainsi que toutes les lois et les règles, les mêmes étoient encore plus violées par celles du codicille, qui ne laissoit ni sa liberté ni sa vie même en sûreté, et mettoit la personne du roi dans l'absolue dépendance de qui avoit osé profiter de l'état de foiblesse d'un roi mourant pour lui ar-

racher ce qu'il n'avoit pu entendre. Il conclut par déclarer que la régence étoit impossible à exercer avec de telles conditions, et qu'il ne doutoit pas que la sagesse de la compagnie n'annulât un codicille qui ne se pouvoit soutenir, et dont les règlements jetteroient la France dans les malheurs les plus grands et les plus indispensables. Tandis que ce prince parloit, un profond et morne silence lui applaudissoit, sans s'expliquer.

Le duc du Maine, devenu de toutes les couleurs, prit la parole, qui pour cette fois lui fut laissée. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne, lui étant confiée, c'étoit une suite toute naturelle qu'il eût, privativement à tout autre, l'entière autorité sur sa maison civile et militaire, sans quoi il ne pouvoit se charger de le faire servir, ni répondre de sa personne; et de là à vanter son attachement, si connu du feu roi, qu'il y avoit mis toute sa confiance.

M. le duc d'Orléans l'interrompit à ce mot, qu'il releva. M. du Maine voulut le tempérer par les louanges du maréchal de Villeroy adjoint à lui, mais sous lui dans la même charge et la même confiance. M. le duc d'Orléans reprit qu'il seroit étrange que la première et plus entière confiance ne fût pas en lui, et plus encore qu'il ne pût vivre auprès du roi que sous l'autorité et la protection de ceux qui se seroient rendus les maîtres absolus du dedans et du dehors, et de Paris même par les régiments des gardes.

La dispute s'échauffoit, se morceloit par phrases coupées de l'un à l'autre, lorsque en peine de la fin d'une altercation qui devenoit indécente, et cédant à l'ouverture que le duc de La Force venoit de me faire par-devant le duc de La Rochefoucauld qui siégeoit entre nous deux, je fis signe de la main à M. le duc d'Orléans de sortir et d'aller achever cette discussion dans la quatrième des enquêtes, qui a une porte de communication dans la grand'chambre, et où il n'y avoit personne. Ce qui me détermina à cette action fut que

je m'aperçus que M. du Maine s'affermissoit, qu'il se murmuroit confusément de partage, et que M. le duc d'Orléans ne faisoit pas le meilleur personnage, puisqu'il descendoit à plaider pour ainsi dire sa cause contre le duc du Maine.

Il avait la vue basse. Il étoit tout entier à attaquer et à répondre, en sorte qu'il ne vit point le signe que je lui faisois. Quelques moments après je redoublai, et n'en ayant pas plus de succès, je me levai et m'avançai quelques pas, et lui dis, quoique d'assez loin : « Monsieur, si vous passiez dans la quatrième des enquêtes, avec M. du Maine, vous y parleriez plus commodément, » et m'avançant au même instant davantage, je l'en pressai par un signe de la main et des yeux qu'il put distinguer. Il m'en rendit un de la tête, et à peine fus-je rassis que je le vis s'avancer par-devant M. le Duc à M. du Maine; et aussitôt après, tous deux se levèrent et s'en allèrent dans la quatrième des enquêtes. Je ne pus voir qui, de ce qui étoit épars hors de la séance, les y suivit, car toute la séance se leva à leur sortie, et se rassit en même temps sans bouger, et tout en grand silence. Quelque temps après M. le comte de Toulouse sortit de place, et alla dans cette chambre. M. le Duc l'y suivit un peu après. Au bout de quelque temps le duc de La Force en fit autant.

Il y fut assez peu. Revenant en séance, il dépassa le duc de La Rochefoucauld et moi, mit sa tête entre celle du duc de Sully et la mienne, parce qu'il ne voulut pas être entendu par La Rochefoucauld, et me dit : « Au nom de Dieu, allez-vous-en là dedans, cela va fort mal. M. le duc d'Orléans mollit, rompez la dispute, faites rentrer M. le duc d'Orléans; et dès qu'il sera en place, qu'il dise qu'il est trop tard pour achever, qu'il faut laisser la compagnie aller dîner, et revenir achever au sortir de table; et pendant cet intervalle, ajouta La Force, mander les gens du roi au Palais-Royal, et faire parler aux pairs dont on pourroit douter, et aux chefs de meute parmi les magistrats. »

L'avis me parut bon et important. Je sortis de séance et

allai à la quatrième des enquêtes. Je trouvai un grand cercle assez fourni de spectateurs, M. le comte de Toulouse vers l'entrée en avant, mais collé à ce cercle, M. le Duc vers le milieu en même situation, tous assez éloignés de la cheminée, devant laquelle M. le duc d'Orléans et le duc du Maine étoient seuls, disputant d'action à voix basse, avec l'air fort allumé tous deux. Je considérai quelques moments ce spectacle, puis je m'approchai de la cheminée, en homme qui vouloit parler. « Qu'y a-t-il, monsieur? me dit M. le duc d'Orléans d'un air vif d'impatience. — Un mot pressé, monsieur, lui dis-je, que j'ai à vous dire. » Il continuoit à parler au duc du Maine, moi presque en tiers ; je redoublai, il me tendit l'oreille. « Non pas cela, lui dis-je, et lui prenant la main : venez-vous-en ici. » Je le tirai au coin de la cheminée. Le comte de Toulouse qui étoit là auprès se recula beaucoup, et tout le cercle de ce côté-là. Le duc du Maine se recula aussi d'où il étoit en arrière.

Je dis à l'oreille à M. le duc d'Orléans qu'il ne devoit pas espérer de rien gagner sur M. du Maine, qui ne sacrifieroit pas le codicille à ses raisons, que la longueur de cette conférence devenoit indécente, inutile, dangereuse; qu'il étoit là en spectacle à tout ce qui y étoit entré comme en séance, et encore mieux vu et examiné ; qu'il n'avoit de parti que de rentrer en séance, et dès qu'il y seroit, la rompre, etc. « Vous avez raison, me dit-il, je vais le faire. — Mais, repris-je, faites-le donc sur-le-champ, et ne vous laissez point amuser. C'est M. de La Force à qui vous devez cet avis, et qui m'envoie vous le donner. » Il me quitta sans plus rien dire, alla à M. du Maine, lui dit en deux mots qu'il étoit trop tard, et qu'on finiroit l'après-dînée.

J'étois demeuré où il m'avoit laissé. Je vis aussitôt le duc du Maine lui faire la révérence, comme se séparant tous deux, et se retirer, et dans le même moment M. le Duc venir joindre M. le duc d'Orléans, et se parler, tandis que M. du Maine joignit le cercle, et s'arrêta le dos dedans pour

voir apparemment ce colloque. Il dura assez peu, et fut fort en douceur, quoique M. le Duc en air d'empressement. Comme il falloit passer à peu près où j'étois pour rentrer dans la grand'chambre, tous deux vinrent vers moi.

En ce moment je sus que M. le Duc venoit de demander à M. le duc d'Orléans d'entrer au conseil de régence, puisqu'on n'avoit point égard au testament, et d'en être déclaré chef, et qu'il l'avoit obtenu. La haine des bâtards, et par le rang de prince du sang, etc., et par le procès de la succession de M. le Prince, avoit engagé Mme la Duchesse à faire des pas auprès de M. le duc d'Orléans dans les dernières semaines de la vie du roi, et M. le duc d'Orléans à les bien recevoir, pour se fortifier contre M. du Maine. Il n'avoit, je pense, osé me dire qu'il s'étoit engagé à cette place de chef du conseil de régence, mais je crois que l'engagement en étoit pris, et que M. le Duc l'en somma plutôt qu'il ne lui demanda. Bref, M. le duc d'Orléans me dit qu'il en alloit parler au parlement avant de lever la séance; j'en fis un air de félicitation et d'approbation à M. le Duc, et nous rentrâmes aussitôt en séance.

Le bruit qui accompagne toujours ces rentrées étant apaisé, M. le duc d'Orléans dit qu'il étoit trop tard pour abuser plus longtemps de la compagnie, qu'il falloit aller dîner, et rentrer au sortir de table pour achever. Tout de suite il ajouta qu'il croyoit convenable que M. le Duc entrât dès lors au conseil de régence et que ce fût avec la qualité de chef de ce conseil; et que, puisque la compagnie avoit rendu à cet égard la justice qui étoit due à sa naissance et à la qualité de régent, il lui expliqueroit ce qu'il pensoit sur la forme à donner au gouvernement, et qu'en attendant il profitoit du pouvoir de sa régence pour profiter des lumières et de la sagesse de la compagnie, et lui rendoit dès maintenant l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'un applaudissement éclatant et général, et la séance fut aussitôt levée.

J'étois prié à dîner ce jour-là chez le cardinal de Noailles, mais je sentis l'importance d'employer le temps si court et si précieux de l'intervalle jusqu'à la rentrée de l'après-dînée, et de ne pas quitter M. le duc d'Orléans, dont le duc de La Force me pressa dès que je fus rentré en séance. Je m'approchai de M. le duc d'Orléans dans la fin du parquet, et lui dis à l'oreille : « Les moments sont chers, je vous suis au Palais-Royal ; » et me remis après où je devois être pour sortir avec les pairs. Montant en carrosse, j'envoyai un gentilhomme m'excuser au cardinal de Noailles, et lui dire que je lui en dirois la raison. Je m'en allai au Palais-Royal où la curiosité avoit rassemblé tout ce qui n'étoit pas au palais, et où vint encore une partie de ce qui y avoit été spectateur. Tout ce que j'y trouvai de ma connoissance me demanda des nouvelles avec empressement. Je me contentai de répondre que tout alloit bien, et dans la règle, mais que tout n'étoit pas encore fini.

M. le duc d'Orléans étoit passé dans un cabinet où je le trouvai seul avec Canillac qui l'avoit attendu. Nous prîmes là nos mesures, et M. le duc d'Orléans envoya chercher le procureur général d'Aguesseau, depuis chancelier, et le premier avocat général Joly de Fleury, depuis procureur général. Il étoit près de deux heures. On servit une petite table de quatre couverts où Canillac, Conflans, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et moi nous mîmes avec ce prince, et pour le dire en passant, je n'ai jamais mangé avec lui depuis qu'une fois, chez Mme la duchesse d'Orléans à Bagnolet.

Le maréchal de Villeroy étoit demeuré à Versailles. Il avoit chargé Goesbriant, gendre de Desmarets, de venir au palais, et de lui mander souvent des nouvelles. Il en reçut trois courriers fort près à près qui le remplirent tellement de joie et d'espérance, lui et la duchesse de Ventadour, son ancienne bonne amie, qu'ils ne doutèrent pas que ce qui se passoit sur le codicille ne le soutînt, et ne rétablît le testa-

ment, de sorte qu'ils ne purent se contenir, et répandirent la victoire complète du duc du Maine sur M. le duc d'Orléans dans Versailles. Paris fut aussi dans la même erreur, répandue par les émissaires du duc du Maine de tous côtés, mais le triomphe ne fut pas de longue durée.

Nous retournâmes au parlement un peu avant quatre heures. J'y allai seul dans mon carrosse un moment avant M. le duc d'Orléans, et j'y trouvai tout en séance. J'y fus regardé avec grande curiosité, à ce qu'il me parut; je ne sais si on étoit instruit d'où je venois. J'eus soin que mon maintien ne montrât rien. Je dis seulement en passant au duc de La Force que son conseil avoit été salutaire, que j'avois lieu d'en espérer tout succès, et que j'avois dit à M. le duc d'Orléans que c'étoit lui qui l'avoit pensé et me l'avoit dit. M. le duc d'Orléans arrivé, et le bruit inséparable d'une nombreuse suite apaisée, il dit qu'il falloit reprendre les choses où elles en étoient demeurées le matin; qu'il devoit dire à la cour qu'il n'étoit demeuré d'accord de rien avec M. du Maine, en même temps lui remettre devant les yeux les clauses monstrueuses d'un codicille arraché à un prince mourant, clauses bien plus étranges encore que les dispositions du testament que la cour n'avoit pas jugé devoir être exécutées, et que la cour ne pouvoit passer à M. du Maine d'être maître de la personne du roi, de la cour, de Paris, par conséquent de l'État, de la personne, de la liberté, de la vie du régent, qu'il seroit en état de faire arrêter à toute heure, dès qu'il seroit le maître absolu et indépendant de la maison du roi civile et militaire; que la cour voyoit ce qui devoit nécessairement résulter d'une nouveauté inouïe qui mettoit tout entre les mains de M. du Maine, et qu'il laissoit aux lumières, à la prudence de la compagnie, à sa sagesse, à son équité, à son amour pour l'État, à déclarer ce qu'elle en pensoit.

M. du Maine parut alors aussi méprisable sur le pré, qu'il étoit redoutable dans l'obscurité des cabinets. Il avoit l'air

d'un condamné, et lui toujours si vermeil, avec la pâleur de la mort sur le visage. Il répondit à voix fort basse et peu intelligible, et avec un air aussi respectueux et aussi humble qu'il l'avoit été audacieux le matin.

On opinoit cependant sans l'écouter, et il passa tout d'une voix comme en tumulte à l'entière abrogation du codicille. Cela fut prématuré comme l'abrogation du testament l'avoit été le matin, l'un et l'autre par une indignation soudaine. Les gens du roi devoient parler, et ils étoient là, avant que personne opinât; aussi le premier président n'avoit point demandé les voix : elles avoient prévenu l'ordre. D'Aguesseau, quoique procureur général, et Fleury, premier avocat général, parlèrent donc : le premier en peu de mots; l'autre avec plus d'étendue, et fit un fort beau discours. Comme il existe dans les bibliothèques, je ne parlerai que des conclusions conformes de tous deux, en tout et partout favorables à M. le duc d'Orléans.

Après qu'ils eurent parlé, le duc du Maine, se voyant totalement tondu, essaya une dernière ressource. Il représenta avec plus de force qu'on n'en attendoit de ce qu'il avoit montré en cette seconde séance, mais pourtant avec mesure, que s'il étoit dépouillé de l'autorité qui lui étoit donnée par le codicille, il demandoit à être déchargé de la garde du roi, de répondre de sa personne, et de conserver seulement la surintendance de son éducation. M. le duc d'Orléans répondit : « Très-volontiers, monsieur, il n'en faut pas aussi davantage. » Là-dessus, le premier président, aussi abattu que le duc du Maine, prit les voix.

Chacun répondit de l'avis des conclusions, et l'arrêt fut prononcé en sorte qu'il ne resta nulle sorte de pouvoir au duc du Maine, qui fut totalement remis entre les mains du régent, avec le droit de mettre dans la régence qui il voudroit, d'en ôter qui bon lui sembleroit, et de faire tout ce qu'il jugeroit à propos sur la forme à donner au gouvernement, l'autorité toutefois des affaires demeurant au conseil

de régence, à la pluralité des voix, celle du régent comptée pour deux en cas seulement de partage, et M. le Duc déclaré chef sous lui du conseil de régence, avec, dès à présent, la faculté d'y entrer et d'y opiner.

Pendant les opinions, le prononcé et le reste de la séance, le duc du Maine eut toujours les yeux baissés, l'air plus mort que vif, et parut immobile. Son fils et son frère ne donnèrent aucun signe de prendre part à rien.

L'arrêt fut suivi de fortes acclamations de la foule qui étoit éparse hors de la séance; et celle qui remplissoit le reste du palais y répondit à mesure qu'elle fut instruite de ce qui avoit été décidé.

Ce bruit un peu long apaisé, le régent fit un remercîment court, poli, majestueux à la compagnie, protesta du soin qu'il auroit d'employer au bien de l'État l'autorité de laquelle il étoit revêtu, puis dit à la compagnie qu'il étoit temps de l'informer de ce qu'il jugeoit nécessaire d'établir pour lui aider dans l'administration de l'État. Il ajouta qu'il le faisoit avec d'autant plus de confiance, que ce qu'il se proposoit n'étoit que l'exécution de ce que M. le duc de Bourgogne, car il le nomma ainsi, avoit résolu, et qu'on avoit trouvé parmi les papiers de sa cassette. Il fit un court et bel éloge des lumières et des intentions de ce prince, puis déclara qu'outre le conseil de régence qui seroit le suprême où toutes les affaires du gouvernement ressortiroient, il se proposoit d'en établir un pour les affaires étrangères, un pour les affaires de la guerre, un pour celles de la marine, un pour celles des finances, un pour les affaires ecclésiastiques, et un pour celles du dedans du royaume, et de choisir quelques-uns des magistrats de la compagnie pour entrer dans ces deux derniers conseils, et les aider de leurs lumières sur la police du royaume, la jurisprudence, et ce qui regardoit les libertés de l'Église gallicane.

L'applaudissement des magistrats éclata, et toute la foule y répondit. Le premier président conclut la séance par un

compliment fort court au régent, qui se leva, et en même temps toute la séance, et on s'en alla.

Il faut ici se souvenir de la très-singulière rencontre en même pensée sur ces conseils entre le duc de Chevreuse et moi (t. VII, p. 99), conseils destinés et adoptés par M. le duc de Bourgogne, et donnés en cette seconde séance par le régent pour avoir été trouvés dans ses papiers. On ne peut exprimer l'impression que fit ce nom auguste, ni à quel point la mémoire de ce prince parut chère, et sa personne regrettée et respectée avec la plus sincère vénération.

Il alla droit du palais à Versailles, parce qu'il étoit fort tard, et qu'il vouloit voir le roi avant qu'il se couchât, comme pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Il y reçut les compliments forcés des deux vieux amants, et de là s'en alla chez Madame. Elle fut au-devant de lui l'embrasser, ravie de joie, et après les premières questions et conjouissances, elle lui dit qu'elle ne désiroit rien autre chose que le bonheur de l'État par un bon et sage gouvernement, et sa gloire à lui; qu'elle ne lui demanderoit jamais rien qu'une seule chose qui n'étoit que pour son bien et son honneur, mais qu'elle lui en demandoit sa parole précise : c'étoit de n'employer jamais en rien du tout, pour peu que ce fût, l'abbé Dubois, qui étoit le plus grand coquin et le plus insigne fripon qu'il y eût au monde, ce dont elle avoit mille et mille preuves, qui, pour peu qu'il pût se fourrer, voudroit aller à tout, et le vendroit lui et l'État pour son plus léger intérêt. Elle en dit bien d'autres sur son compte, et pressa tant M. son fils qu'elle en tira parole positive de ne l'employer jamais.

J'arrivai une heure après à Versailles. J'allai chez Mme la duchesse de Berry, qui étoit ravie. M. le duc d'Orléans en sortoit. Je vis après Mme la duchesse d'Orléans qui me parut tâcher d'être bien aise. J'évitai les détails avec elle sous prétexte de m'aller reposer. Ce n'étoit pas sans besoin. J'appris le lendemain la parole exigée et donnée de l'exclusion

totale de l'abbé Dubois. On ne verra que trop tôt que les paroles de M. le duc d'Orléans ne furent jamais que des paroles, c'est-à-dire des sons qui frappent l'air.

CHAPITRE VII.

Conseils à l'ordinaire. — Les entrailles du roi portées à Notre-Dame tout simplement. — Harangues des compagnies au roi. — Force réformes civiles. — Le cœur du roi fort simplement porté aux Grands-Jésuites. — Merveilleuse et prompte ingratitude. — Le régent visite à Saint-Cyr Mme de Maintenon, et lui continue sa pension. — Madame l'y visite aussi le même jour. — Le parlement continué pour un mois. — Le roi va à Vincennes. — Le corps du roi porté à Saint-Denis — Entreprise de M. le Duc, qui fait monter avec lui dans le carrosse du roi le chevalier de Dampierre, son écuyer. — Le régent permet à tous les carrosses d'entrer dans la dernière cour du Palais-Royal, et à qui voulut de draper, jusqu'au premier président du parlement. — Nouveauté pour les magistrats de draper des plus grands deuils de famille et de porter des pleureuses. — Prisons ouvertes; horreurs. — Duc du Maine et comte de Toulouse admis au conseil avec les seuls ministres du feu roi. — Mort de Mme de La Vieuville. — Mme la duchesse de Berry, à Saint-Cloud, fait Mme de Pons sa dame d'atours, et la remplace de Mme de Beauvau. — Duc d'Albret est grand chambellan sur la démission du duc de Bouillon, son père. — Le roi tient son premier lit de justice. — Le roi harangué par les compagnies à Vincennes. — Le chancelier se démet, pour quatre cent mille livres, de sa charge de secrétaire d'État. — Crosat; quel; fait grand trésorier de l'ordre pour des avances. — Térat; quel; en a le râpé. — Conseils, d'où pris, comment pervertis. — Je fais déclarer le cardinal et le duc de Noailles chef du conseil de conscience et président de celui des finances. — Réflexion sur le pouvoir et le grand nombre en matière de religion. — Conseil de conscience. — Caractère de Besons, archevêque de Bordeaux, puis de Rouen, de Pucelle et de Joly de Fleury. — — Dorsanne; son caractère et sa fin. — Conseil des finances. — Le chancelier de Pontchartrain raffermit secrètement son fils. — Con-

seil des affaires étrangères. — Conseil de guerre. — Caractère du duc de Guiche. — Les fortifications données à Asfeld. — Caractère de Saint-Contest et de Le Blanc. — Conseil de marine. — Conseil des affaires du dedans du royaume. — Caractère de Beringhen, premier écuyer, et du marquis de Brancas.

Le lendemain, mardi 3 septembre, le régent tint à Versailles deux conseils: un le matin, l'autre l'après-dînée, où il n'y eut que les ministres du feu roi, c'est-à-dire le maréchal de Villeroy, Voysin, chancelier de France et secrétaire d'État de la guerre, Torcy, secrétaire d'État des affaires étrangères, qui avoit les postes, et Desmarets, contrôleur général des finances. Ils étoient tous nommés par le testament du roi, avec ses deux bâtards, et les maréchaux de Villars, d'Harcourt, de Tallard et d'Huxelles, pour composer le conseil de régence avec M. le duc d'Orléans, et avec M. le Duc dans un an, à vingt-quatre ans. Mais par ce qui avoit été décidé la veille au parlement, le régent étoit pleinement le maître de le composer tout comme il lui plairoit, et tous ces messieurs fort en peine. Il y eut encore conseil le lendemain avec les mêmes ministres du feu roi seulement; et les entrailles du roi furent portées sans aucune cérémonie à Notre-Dame, par deux aumôniers du roi, dans un de ses carrosses, sans personne d'accompagnement. Elles le devoient être à Saint-Denis, mais cela fut changé sur la représentation que fit le cardinal de Noailles que les entrailles des derniers rois étoient toutes à Notre-Dame.

Le jeudi, 5 septembre, le parlement et les autres compagnies haranguèrent le roi. Ce même jour il parut de grandes réformes dans la maison du roi et les bâtiments; et ses équipages de chasse furent réduits sur le pied qu'ils avoient été sous Louis XIII.

Le vendredi, 6 septembre, le cardinal de Rohan porta le cœur aux Grands-Jésuites avec très-peu d'accompagnement et de pompe. Outre le service purement nécessaire, on remarqua qu'il ne se trouva pas six personnes de la cour aux

Jésuites à cette cérémonie. Ce n'est pas à moi, qui après mon père n'ai de ma vie manqué d'assister tous les ans à l'anniversaire de Louis XIII à Saint-Denis, et qui y ai déjà été cinquante-deux fois sans y avoir jamais vu personne, à relever une si prompte ingratitude.

Ce même jour le régent fit une action du mérite le plus exquis, si la vue de Dieu l'eût conduit, mais de la dernière misère parce que la religion n'y eut aucune part, et qu'alors il se devoit garder plus de respect à soi-même, et n'afficher pas au moins si subitement avec quelle sécurité il étoit permis de le persécuter de la manière la plus opiniâtre et la plus cruelle. Il alla à huit heures du matin voir Mme de Maintenon à Saint-Cyr. Il fut près d'une heure avec cette ennemie qui lui avoit voulu faire perdre la tête, et qui tout récemment l'avoit voulu livrer pieds et poings liés au duc du Maine, par les monstrueuses dispositions du testament et du codicille du roi.

Le régent l'assura dans cette visite que les quatre mille livres que le roi lui donnoit tous les mois lui seroient continuées, et lui seroient portées tous les premiers jours de chaque mois par le duc de Noailles, qui avoit apparemment engagé ce prince à cette visite et à ce présent. Il dit à Mme de Maintenon que si elle en vouloit davantage, elle n'avoit qu'à parler, et l'assura de toute sa protection pour Saint-Cyr, où il vit les classes des demoiselles toutes ensemble en sortant.

Il faut savoir qu'outre la terre de Maintenon et les autres biens de cette fameuse et trop funeste fée, la maison de Saint-Cyr, qui avoit plus de quatre cent mille livres de rente et beaucoup d'argent en réserve, étoit obligée par son établissement à y recevoir Mme de Maintenon, si elle venoit à vouloir s'y retirer; à lui obéir en tout comme à la supérieure unique et absolue en tout, à l'entretenir elle et tout ce qu'elle y auroit auprès d'elle, ses domestiques, ses équipages dedans et au dehors, de toutes choses, sans exception, à son

gré, sa table et les autres nourritures aussi à son gré, aux dépens de la maison, ce qui a été très-ponctuellement exécuté jusqu'à sa mort. Ainsi elle n'avoit pas besoin de cette belle libéralité d'une continuation de pension de quarante-huit mille livres. C'étoit bien assez que M. le duc d'Orléans daignât oublier qu'elle fût au monde, et ne pas troubler son repos à Saint-Cyr. Madame la fut voir aussi le même matin sur les onze heures. Pour elle, on a vu qu'elle lui dut tout à la mort de Monsieur, et Madame lui devoit au moins cette marque de reconnoissance.

Le régent se garda bien de me parler de sa visite, ni devant ni après, et je ne pris pas non plus la peine de la lui reprocher et de lui en faire honte. Elle fit grand bruit dans le monde et n'en fut pas approuvée. L'affaire d'Espagne n'étoit pas encore oubliée, et le testament et le codicille fournissoient alors à toutes les conversations.

Le samedi 7 septembre étoit le jour pris pour le premier lit de justice du roi, mais il se trouva enrhumé la nuit, qu'il ne passa pas trop bien. Le régent vint seul à Paris. Le parlement étoit assemblé, et j'allai jusqu'à une porte du palais, où je fus averti du contre-ordre qui ne venoit que d'arriver, et qui ne put nous trouver chez nous. Le premier président et les gens du roi furent aussitôt mandés au Palais-Royal; et le parlement, qui alloit entrer en vacance, fut continué pour huit jours à l'égard des procès, et pour tout le reste du mois quant aux affaires générales. Le lendemain, le régent qui étoit importuné du séjour de Versailles, parce qu'il aimoit à demeurer à Paris où il avoit tous ses plaisirs sous sa main, et trouvant de l'opposition dans les médecins de la cour, tous commodément logés à Versailles, au transport de la personne du roi à Vincennes sous prétexte d'un petit rhume, fit venir tous ceux de Paris qui avoient été mandés à voir le feu roi. Ceux-là qui n'avoient rien à gagner au séjour de Versailles se moquèrent des médecins de la cour, et sur leur avis il fut résolu qu'on mèneroit, le lende-

main lundi 9 septembre, le roi à Vincennes, où tout étoit prêt à le recevoir.

Il partit donc ce jour-là sur les deux heures après midi de Versailles, entre le régent et la duchesse de Ventadour au fond, le duc du Maine et le maréchal de Villeroy au devant, et le comte de Toulouse à une portière, qui l'aima mieux que le devant. Il passa sur les remparts de Paris sans entrer dans la ville, et arriva sur les cinq heures à Vincennes, ayant trouvé beaucoup de monde et de carrosses sur le chemin pour le voir passer.

Le même jour, le corps du feu roi fut porté à Saint-Denis. On a déjà dit qu'il n'avoit rien réglé ni défendu pour ses obsèques, et qu'on se conforma au dernier exemple pour éviter la dépense, l'embarras, la longueur des cérémonies. Louis XIII, par modestie et par humilité, avoit lui-même ordonné des siennes au moindre état qu'il avoit pu. Ces vertus, ainsi que tant d'autres héroïques ou chrétiennes, il ne les avoit pas transmises à son fils. Mais on se servit de l'autorité du dernier exemple, et personne ne le releva ni le trouva mauvais, tant il est vrai que l'attachement et la reconnoissance sont des vertus qui se sont envolées au ciel avec Astrée, comme il y avoit paru aux Grands-Jésuites depuis si peu de jours, lorsque le cœur du roi y fut porté, ce cœur qui n'aima personne et qui fut aussi si peu aimé. M. le Duc, au lieu de M. le duc d'Orléans, qui n'étoit pas payé pour en prendre la fatigue, mena le convoi. Il fit monter dans le carrosse du roi où il étoit le chevalier de Dampierre, son écuyer, ce qui surprit étrangement.

Je ne m'arrêterai pas ici à cette entreprise qui ne fut que de légères prémices de toutes celles qui se succédèrent bientôt les unes aux autres. Dampierre étoit Cugnac, et pouvoit entrer dans les carrosses par sa naissance, mais on a vu ailleurs combien les principaux domestiques des princes du sang en étoient exclus par cette qualité, de quelque naissance qu'ils pussent être, à la différence de ceux des fils et

petits-fils de France ; combien le feu roi étoit jaloux et attentif là-dessus, et divers exemples. Cette hardiesse fit grand bruit, et ce fut tout. M. le duc d'Orléans n'étoit pas fait pour les règles ni pour les bienséances, mais pour laisser usurper chacun contre les unes et les autres, sans droit, et contre tout exemple constant.

Ainsi il permit l'entrée de la seconde cour du Palais-Royal à toutes sortes de carrosses, jusqu'alors réservée comme la seconde cour de Versailles, et il souffrit que drapât du roi qui voulut, jusqu'au premier président de Mesmes. Jusqu'alors cette distinction n'avoit point passé au delà des officiers de la couronne et des grands officiers des maisons du roi, de la reine et des fils de France. Il n'y avoit pas même plus de cinquante ans que les magistrats, quels qu'ils fussent, avoient commencé à draper de leurs pères, mères et femmes, et rien n'avoit paru plus nouveau ni plus ridicule au deuil de Monseigneur que quelques magistrats du conseil, en fort petit nombre, qui hasardèrent de paroître en pleureuses, et qui ne furent point imités par les autres. Le régent crut apparemment se dévouer le parlement et le premier président, en flattant son orgueil extrême; il ne fit que faire mépriser son extrême facilité. On en verra bien d'autres et en tous genres dans la suite[1].

Le lendemain de l'arrivée du roi à Vincennes, le régent travailla tout le matin séparément avec les secrétaires d'État qu'il avoit chargés de lui apporter la liste de toutes les lettres de cachet de leurs bureaux, et leurs causes, qui sur ces dernières se trouvèrent souvent courts. La plupart des lettres de cachet, d'exil et de prison avoient été expédiées pour jansénisme et pour la constitution, quantité dont les raisons étoient connues du feu roi seul et de ceux qui les lui avoient fait donner, d'autres du temps des précédents ministres, parmi lesquelles beaucoup étoient ignorées et

1. Voy. notes à la fin du volume.

oubliées depuis longtemps. Le régent leur rendit à tous pleine liberté, exilés et prisonniers, excepté ceux qu'il connut être arrêtés pour crime effectif et affaires d'État, et se fit donner des bénédictions infinies pour cet acte de justice et d'humanité.

Il se débita là-dessus des histoires très-singulières, et d'autres fort étranges, ce qui fit déplorer le malheur des prisonniers, et la tyrannie du dernier règne et de ses ministres. Parmi ceux de la Bastille il s'en trouva un arrêté depuis trente-cinq [ans], le jour qu'il arriva à Paris d'Italie d'où il étoit, et qui venoit voyager. On n'a jamais su pourquoi, et sans qu'il eût jamais été interrogé, ainsi que la plupart des autres. On se persuada que c'étoit une méprise. Quand on lui annonça sa liberté, il demanda tristement ce qu'on prétendoit qu'il en pût faire. Il dit qu'il n'avoit pas un sou, qu'il ne connoissoit qui que ce fût à Paris, pas même une seule rue, personne en France, que ses parents d'Italie étoient apparemment morts depuis qu'il en étoit parti, que ses biens apparemment aussi avoient été partagés depuis tant d'années qu'on n'avoit point eu de nouvelles de lui; qu'il ne savoit que devenir. Il demanda de rester à la Bastille le reste de ses jours avec la nourriture et le logement. Cela lui fut accordé avec la liberté qu'il y voudroit prendre.

Pour ceux qui furent tirés des cachots où la haine des ministres et celle des jésuites et des chefs de la constitution les avoit fait jeter, l'horreur de l'état où ils parurent épouvanta et rendit croyables toutes les cruautés qu'ils racontèrent dès qu'ils furent en pleine liberté. Le même jour le régent tint conseil avec les ministres du feu roi, et il y fit entrer le duc du Maine et le comte de Toulouse.

Ce même jour mourut Mme de La Vieuville dans un âge peu avancé, d'un cancer au sein, dont jusqu'à deux jours avant sa mort elle avoit gardé le secret avec un courage égal à la folie de s'en cacher, et de se priver par là des secours.

Une seule femme de chambre le savoit et la pansoit. On a suffisamment parlé d'elle et de son mari, lorsqu'elle fut faite dame d'atours de Mme la duchesse de Berry. Cette princesse étoit à Saint-Cloud avec sa petite cour, en attendant que le Luxembourg fût en état qu'elle y vînt loger. Elle disposa de la charge de sa dame d'atours en faveur de Mme de Pons qui étoit une de ses dames, qu'elle remplaça de Mme de Beauvau, dont le mari fut chevalier de l'ordre en 1724, et son frère aussi qui étoit archevêque de Narbonne. Cette dame étoit aussi Beauvau, d'une autre branche; son père avoit été capitaine des gardes autrefois de Monsieur. On donna au duc et à Mme la duchesse du Maine un magnifique appartement en bas, aux Tuileries; et M. de Bouillon obtint pour le duc d'Albret, son fils, la charge de grand chambellan sur sa démission, en ayant vainement tenté la survivance.

Le jeudi 12 septembre le roi vint tenir son premier lit de justice, où il n'y eut point de foi et hommage et rien de particulier, sinon que la duchesse de Ventadour y eut un petit siége, et que le maréchal de Villeroy en eut un aussi fort bas, hors de rang, entre le trône et la première place des pairs ecclésiastiques. Ce fut une tolérance, car il ne pouvoit être en fonctions tant que le roi étoit entre les mains des femmes. Le premier chambellan, comme grand écuyer, le porta depuis le carrosse jusqu'à la porte de la grand'chambre, où le duc de Tresmes le prit et le porta sur son trône. Il servit de grand chambellan, et en eut la place comme premier gentilhomme de la chambre en année, parce que le duc d'Albret, qui ne l'étoit que de la veille, n'avoit pas prêté serment.

Le samedi 14 septembre les compagnies allèrent haranguer le roi à Vincennes, et le chancelier donna la démission de sa charge de secrétaire d'État de la guerre, suivant l'engagement qu'on a vu qu'il en avoit pris avec M. le duc d'Orléans pour se conserver les sceaux. On en a assez dit sur

cette belle convention pour n'avoir rien à y ajouter. Il en eut encore quatre cent mille livres, outre tout ce qu'il en avoit tiré du feu roi.

Peu de jours après, la facilité du régent, et l'extrême et pressant besoin des finances fit accorder à Crosat l'agrément de la charge de trésorier de l'ordre, à rembourser aux héritiers de l'avocat général Chauvelin. Le régent y trouva le prêt d'un million au roi en barres d'argent, et l'engagement pour deux autres millions que fit Crosat. Térat eut le râpé de cette charge. Il étoit depuis longtemps chancelier et surintendant des affaires de Monsieur, et de M. le duc d'Orléans ensuite, exact, appliqué, désintéressé, vertueux et fort honorable, qui faisoit sa charge avec dignité, au profit de son maître, et à la satisfaction de tout ce qui avoit affaire à lui : *rara avis* certes au Palais-Royal. Le mérite fit passer ce râpé au public; mais pour Crosat, ce fut un cri général.

Crosat étoit de Languedoc, où il s'étoit fourré chez Penautier en fort bas étage; on a dit même qu'il avoit été son laquais. Il fut petit commis et parvint par degrés à devenir son caissier. On a vu (t. IX, p. 418) quel étoit Penautier. Enrichi dans ce poste, il nagea en plus grande eau; mais il ne voulut point tâter de la finance ordinaire. Il donna dans la banque, dans les armateurs, et devint le plus riche homme de Paris. Le roi voulut qu'il fût intendant du duc de Vendôme, quand il ôta le maniement de ses affaires délabrées des mains et du pillage du grand prieur et de l'abbé de Chaulieu, à qui il les avoit confiées depuis longtemps; enfin Crosat fut trésorier ou receveur du clergé, qui est un emploi fort lucratif. On peut juger qu'il étoit énormément riche et glorieux à proportion, par le mariage qu'il fit de sa fille avec le comte d'Évreux, qui devint le repentir et la douleur de tout le reste de sa vie; mais il eut aussi de quoi se consoler par le mérite de ses trois fils, qui a fait oublier tout le reste en leurs personnes.

La Bazinière, trésorier de l'épargne, qui ne valoit pas

mieux que Crosat, avoit eu sous le feu roi la charge de prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre, qui est à preuves[1]; et par là, grâce bien plus étrange, et le roi avoit fait, surtout en 1688, bien des chevaliers de l'ordre plus étranges encore en leur genre, dont on avoit crié, mais jamais au point qu'on fit sur le cordon bleu de Crosat. Rien de si court en robe que les Chauvelin, qui étoient des va-nu-pieds; sans magistrature, quand la fortune du chancelier Le Tellier les débourba, parce que lui et le père de Chauvelin, conseiller d'État, avoient épousé les deux sœurs, lorsque Le Tellier étoit encore petit compagnon au Châtelet; et Chauvelin, conseiller d'État, étoit père de l'avocat général par la mort duquel la charge de trésorier de l'ordre vaquoit. Or, dans la robe, ces charges n'étoient jamais tombées qu'aux premiers présidents du parlement, très-rarement à des présidents à mortier. On fut surpris, lorsque le roi permit à Pontchartrain de vendre la sienne de prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre à Le Camus, premier président de la cour des aides. Un avocat général en cordon bleu, cela parut un monstre qui révolta le parlement même; mais cet avocat général, qui n'avoit pas moins d'ambition qu'en a montré depuis le garde des sceaux, son frère cadet, avec bien plus de talents que lui, étoit le mignon des jésuites, le favori de la constitution, par conséquent du roi avec qui il avoit secrètement des rapports continuels, et entroit fort souvent chez lui par les derrières.

Crosat étoit loin de tout cela, et on se donnoit plus de liberté avec M. le duc d'Orléans qu'avec Louis XIV. Ces charges étoient pour les ministres, et leur indignation de voir Crosat paré comme eux passa au public, qui fit leur écho sans y avoir intérêt, lequel a vu depuis avec beaucoup plus de silence et de tranquillité les énormes choix de la

1. C'est-à-dire *qui doit faire ses preuves de noblesse.*

promotion de 1724, et de beaucoup encore depuis. Ainsi est fait le public et le monde.

J'ai passé légèrement sur les cérémonies depuis la mort du roi jusqu'à présent, parce que le retranchement ôta l'occasion des grandes disputes, et que tout s'y passa sans rien de particulier, et je me suis arrêté au reste, le moins qu'il a été possible, comme peu important. Il faut maintenant venir aux conseils pris sur le plan que j'en avois donné autrefois au duc de Chevreuse, si singulièrement conforme à son idée, sans nous en être jamais parlé auparavant. Il avoit passé entre les mains de Mgr le duc de Bourgogne par celles du duc de Beauvilliers, et avoit été agréé de ce prince comme la meilleure forme de gouvernement, dont il avoit résolu de se servir quand Dieu l'y auroit appelé. Mais il s'en fallut bien que ce premier plan fût suivi par M. le duc d'Orléans. Il n'en prit que la plus foible écorce. J'expliquerai comment ce malheur arriva, sous lequel la France gémit encore et gémira longtemps, parce que, pour les États ainsi que pour les corps humains, il n'y a rien de plus pernicieux que les meilleurs remèdes tournés en poisons.

M. le duc d'Orléans qui, avant la mort du roi, devoit, comme on l'a vu en son temps, avoir fait ses choix à tête reposée, et n'avoir plus qu'à les déclarer, n'y avoit rien déterminé, ni peut-être pas songé, quoique je l'en eusse fait souvenir souvent. Il se trouva donc à la mort du roi comme surpris d'un événement annoncé depuis si longtemps, et comme je le lui avois prédit, noyé alors d'affaires et de bagatelles, d'ordres à donner et de choses sans nombre à régler. Il se trouva en même temps assiégé de gens qui vouloient être de ses conseils qu'il avoit annoncés au parlement.

Il y en avoit d'indispensables pour celui de régence par leur état, et ceux-là lui étoient ennemis ou suspects. Il les fallut balancer par d'autres, ce qui étoit d'autant plus important que c'étoit en ce conseil où ressortissoient tous les autres, où aboutissoient toutes les affaires d'État et du gou-

vernement, et qu'elles y devoient être réglées à la pluralité des voix. C'est ce qui causa l'extrême lenteur de sa formation.

L'indigeste composition et formation de tout le nouveau gouvernement fut due à l'ambition, à l'astuce et aux persévérantes adresses du duc de Noailles, qui n'oublia rien pour mettre le plus grand désordre qu'il put dans l'économie des districts et des fonctions des conseils, pour les rendre en eux-mêmes ridicules et odieux encore par le mélange et l'enchevêtrement des matières, et la difficulté de l'expédition, pour les faire tomber le plus tôt qu'il pourroit, et demeurer lui premier ministre : tellement que choix, rangs, administration, décisions, il y mit tous les obstacles qu'il put y faire naître pour fatiguer M. le duc d'Orléans, rebuter le public, qui fut d'abord ravi de ces établissements, lasser même ceux qui en seroient, en les commettant tous les uns avec les autres, et les corps aussi des conseils entre eux. Il en résulta beaucoup d'embarras, de désordres, de maux dans les affaires, et ce pernicieux homme en eut tout le succès qu'il s'en étoit proposé, excepté celui pour lequel il brassa tous les autres, et après lequel il ne s'est jamais lassé de courir, et court encore plus de trente ans après, à travers tous les opprobres qu'il a recueillis en ces dernières guerres, et qu'il avale sans cesse dans son néant à la cour et dans le conseil, noyé qu'il est dans le mépris universel[1].

Dès les premiers jours que nous fûmes à demeure à Paris, c'est-à-dire aussitôt que le roi fut à Vincennes, il fut question des conseils entre M. le duc d'Orléans et moi. Ce ne fut pas sans quelques reproches de ma part de ce que les choix étoient à faire. Il me parla douteusement sur la place de président des finances, quoiqu'il l'eût promise au duc de Noailles, comme je l'ai dit, dès avant la mort du roi. Je savois de reste alors à quoi m'en tenir avec ce galant homme,

1. Voy. notes à la fin du volume.

mais je crus devoir plus à l'État et à mon premier plan qu'à moi. Je le croyois encore capable de travail par lui-même, instruit surtout comme il l'étoit depuis deux ans par Desmarets. Ses richesses et ses établissements m'assuroient de la netteté de ses mains; son ambition même, de tous ses efforts à bien faire dans une place si considérable où je voulois un seigneur, et pour laquelle je n'en voyois point qui l'égalât. Je raffermis donc M. le duc d'Orléans dans la résolution de la lui donner.

En même temps j'achevai de le fortifier contre les efforts qui se faisoient contre le cardinal de Noailles. Les cardinaux de Rohan et de Bissy, le nonce Bentivoglio et les autres chefs de la constitution étoient dans les plus vives alarmes du traitement que le cardinal de Noailles recevoit depuis la mort du roi. Ils mouroient de frayeur de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques; ils remuoient tout pour l'empêcher, ils crioient à l'aide à tout le monde, ils demandoient aux gens principaux leur protection pour la religion et pour la bonne cause. Bissy, dès Versailles, me l'avoit demandée tout éperdu, je lui avois répondu avec une très-froide modestie. Un soir qu'il y avoit assez de monde, mais trayé, chez M. le duc d'Orléans, de ces premiers jours à Paris, je vis le duc de Noailles parler à Canillac, tous deux raisonner ensemble, me regarder, et tout de suite Canillac venir à moi et me tirer à part. C'étoit pour me représenter le danger du délai de déclarer le cardinal de Noailles chef du conseil de conscience ou des affaires ecclésiastiques (car ce conseil eut ces deux noms), les mouvements et les intrigues du parti opposé, et l'embarras où se trouveroit M. le duc d'Orléans, s'il donnoit le temps au pape de lui écrire un bref d'amitié par lequel il lui demanderoit comme une grâce de ne pas mettre le cardinal de Noailles à la tête de ce conseil. Cette raison me frappa; je convins avec Canillac qu'il n'y avoit point de temps à perdre. Il me proposa d'en parler à l'heure même au régent. Quelques moments après je le fis.

Je lui fis peur de l'embarras où il se trouveroit entre désobliger si formellement le pape, ou lui donner pied à se mêler du gouvernement intérieur, avec les conséquences pernicieuses qui en résulteroient. Il les sentit, mais il avoit peine à finir. Je lui proposai alors, pour éviter toute affectation, de déclarer tout à la fois les places du duc et du cardinal de Noailles, d'appeler le duc sur-le-champ, de faire la déclaration tout haut, en présence de tout ce monde, et de le charger de l'aller dire à son oncle. Le régent balança encore, je le pressai, et j'en vins à bout. Il appela le duc de Noailles, en s'approchant du monde, et fit la déclaration. Noailles me parut également surpris et ravi de joie, fit son remercîment pour soi et pour son oncle.

Tout retentit de cette nouvelle aussitôt après dans le Palais-Royal, et dès le soir à Paris. Le lendemain toute la ville le sut, et la joie et les applaudissements parurent universels, autant que la douleur et le dépit furent extrêmes dans le parti opposé, naguère si gros et si triomphant, alors si réduit en nombre et en crédit. Le remercîment du cardinal de Noailles, le lendemain au régent, acheva de consommer la chose.

Il en étoit temps. On sut que la prière du pape étoit résolue. Il la changea en plaintes, mais assez douces, auxquelles le régent répondit plus doucement encore, mais avec une fermeté sur la chose, mêlée de force compliments et respects. On vit alors bien à clair le pouvoir de la puissance temporelle sur les matières ecclésiastiques, et bien à nu la gaze déliée de ce manteau de religion qui couvre tant d'ambition, de cabales, de brigues et d'infamies.

Cette bonne cause, dont sous le feu roi la foi et toute la religion sembloit dépendre, cette constitution qui avoit obscurci l'Évangile compté pour peu en comparaison, et ce que j'avance en soi n'est point exagération, changea tout à coup de situation avec ce parti de mécroyants, de révoltés, de schismatiques, d'hérétiques proscrits, persécutés, dont

les plus hautes têtes abattues sous la plus profonde disgrâce se voyoient au moment de leur dégradation, et les membres livrés à la persécution la plus ouverte, dispersés en exil, jetés dans les prisons et les cachots sans pouvoir trouver de refuge dans les cas où la justice et l'humanité réclamoit inutilement pour eux, sans qu'il fût permis à aucun tribunal réglé d'admettre la connoissance de leurs causes. Il ne fallut que ce grand coup à la suite du retour du cardinal de Noailles et des siens en considération à la mort du roi, pour atterrer leurs ennemis, écrire sur leur front l'ignominie de leur ambition, de leurs complots, de leurs violences; décrier leur constitution comme l'opprobre de la religion, l'ennemie de la bonne doctrine, de l'Écriture, des Pères; leur cause comme la plus odieuse et la plus dangereuse pour la religion et pour l'État.

Je me garde bien ici de prétendre décider rien; mon état laïque et la nature de ces Mémoires purement historiques ne le pourroient souffrir. Mais je rapporte avec la plus fidèle exactitude quelle fut l'opinion générale et transcendante du monde laïque et ecclésiastique du vivant et après la mort du roi, et je m'y arrête d'autant plus volontiers, qu'outre que ce fait est trop marqué pour ne le pas rapporter, il prouve avec la dernière évidence le cas qu'on doit faire, en choses d'opinion et de religion, de ce que la cour appuie ouvertement, jusqu'à y mettre toute son autorité et son honneur, et à y déployer toute sa puissance et sa violence, par conséquent le cas qu'on doit faire du grand nombre, lorsque pendant tant d'années les grâces, les tolérances, toutes sortes de bienfaits, encore plus d'espérance se trouvent d'un côté; toute persécution, déni de justice, exclusion radicale de tout, prisons, cachots, expatriations sont de l'autre, sans qu'aucune voix puisse être écoutée, sans qu'aucun crédit ose s'y hasarder, sans que le plus léger doute ou soupçon soit moins qu'un crime irrémissible.

Vingt-quatre heures suffirent à un si grand changement;

quinze jours y mirent le comble. L'herbe croissoit à l'archevêché, il n'y paroissoit que quelques Nicodèmes tremblants sous l'effroi de la synagogue. En un moment on s'en rapprocha, en un autre tout y courut. Les évêques qui s'étoient le plus prostitués à la cour, ceux du second ordre qui s'étoient le plus fourrés pour faire leur fortune, les gens du monde qui avoient eu le plus d'empressement de plaire, et de s'appuyer des dictateurs ecclésiastiques, n'eurent pas honte de grossir la cour du cardinal de Noailles, et il y en eut d'assez impudents pour essayer de lui vouloir persuader qu'ils l'avoient toujours aimé et respecté, et que leur conduite avoit été innocente. Il en eut lui-même honte pour eux; il les reçut tous en véritable père, et ne montra quelque froideur qu'à ceux où la duperie auroit été trop manifeste, mais sans aigreur et sans reproches, peu ému, au reste, de ce subit changement qu'il voyoit être la preuve d'un autre contraire, si la cour venoit à cesser la faveur qu'elle lui montroit.

L'abattement de ses ennemis fut incroyable. Il montra bien qu'ils ne pouvoient s'appuyer que sur un bras de chair, et ils en étoient si convaincus, qu'après le premier étourdissement, les plus furieux se réunirent pour chercher à conjurer l'orage, et à revenir avec le temps d'où ils étoient tombés, par les mêmes intrigues qui les y avoient portés la première fois. Dieu qui veut éprouver les siens, dont le règne n'est pas de ce monde, et pour lequel Jésus-Christ a déclaré qu'il ne prioit pas, permit que ce même monde vînt enfin à bout de ses complots, et que la bonace fût de peu de durée.

Cette déclaration faite, il devint pressé de former ce conseil, et d'en choisir les membres. Les matières de Rome, les affaires des divers diocèses, de nature à avoir besoin de la main du roi, celles des divers ordres et communautés qui pouvoient passer pour majeures, certaines matières bénéficiales particulières, quelques dépendances de celles de

la constitution, étoient du ressort de ce conseil; car pour la distribution des bénéfices, le cardinal de Noailles en eut en même temps la feuille. Le régent crut avec raison le devoir composer de peu de personnes, et que les unes fussent du métier, c'est-à-dire ecclésiastiques, les autres du parlement, à cause des matières bénéficiales, de celles de Rome, et des libertés de l'Église gallicane. Le cardinal de Noailles fut du même avis, et j'en avois parlé de même à M. le duc d'Orléans avant la mort du roi.

On choisit donc, de concert avec le cardinal de Noailles, l'archevêque de Bordeaux, qui le fut après de Rouen, l'abbé Pucelle, conseiller clerc de la grand'chambre, de la première réputation pour la capacité et l'intégrité, et qui l'a bien montré depuis avec un sage, mais insigne courage, d'Aguesseau, procureur général, et Joly de Fleury, premier avocat général, l'un aujourd'hui chancelier, l'autre procureur général. L'archevêque étoit frère du maréchal de Besons, et avoit été évêque d'Aire, le même que j'avois fait travailler sous Mgr le duc de Bourgogne, comme on l'a vu en son temps, la première fois que le roi lui envoya l'affaire de la constitution. Par être frère de Besons, il étoit agréable au régent, avoit toujours tenu une conduite honnête avec le cardinal de Noailles, et avec les cardinaux de Rohan et de Bissy et les jésuites, sans bassesse d'aucun côté, ni prostitution; il étoit en réputation d'homme d'honneur, et du plus capable dans toutes les affaires temporelles et bénéficiales du clergé, aux assemblées duquel il étoit fort rompu, et fort considéré, et sous un extérieur fort rude, il avoit un liant et une douceur fort propre à conciliation. Avec cela point faux, bon homme et bonne tête pour tout, et ne s'en faisant accroire sur rien, respectueux et fort courtisan, sans être néanmoins corrompu, mais complaisant autant qu'il pouvoit l'être honnêtement, avec assez d'esprit pour se savoir bien tirer d'affaires.

La composition de ce conseil déplut horriblement aux

chefs du parti de la constitution; ils n'avoient pu, dans leur puissance, s'assujettir l'archevêque de Bordeaux, et en même temps ils ne pouvoient s'en plaindre ; mais les trois magistrats leur étoient insupportables par leurs lumières, par l'expérience qu'ils avoient de leurs artifices, de leurs détours, de leur violence, et par la fermeté et la capacité avec laquelle Pucelle s'étoit conduit contre eux au parlement et [avoit] donné courage à cette compagnie de leur résister sans cesse, et avec laquelle d'Aguesseau avoit résisté au feu roi, jusqu'à s'exposer à perdre sa charge. Ils n'étoient pas plus contents de Joly de Fleury, qui avec plus d'art, de douceur, d'adresse et de finesse, ne leur étoit pas moins opposé, et doucement rallioit ses confrères et tout le parlement, et leur fournissoit des armes sans y paroître que le moins qu'il pouvoit, mais se montrant dans le besoin avec une capacité très-supérieure, et des lumières infinies.

Les chefs de la constitution crurent tout perdu par la feuille et par ce conseil ainsi composé. Ils n'y trouvèrent de remède que par Rome, et n'oublièrent rien pour irriter le pape, et l'engager d'en demander la destruction, et de la procurer par toutes sortes de voies. Ils eurent le dépit de trouver Rome plus sage qu'eux, et un pape qui, bien que très-affligé, prit le parti du silence, et ne voulut jamais se commettre.

Le parlement transporté de joie de voir ceux de ses membres qu'il estimoit le plus employés dans ce conseil, et avant tous autres, se répandit en applaudissements, et le public entier y répondit par les siens, dans l'espérance de voir enfin en tout genre la fin de la tyrannie qui commençoit par celle de la religion, et par un choix justement applaudi de tout le monde.

Ce conseil se tint à l'archevêché. Le cardinal de Noailles proposa au régent l'abbé Dorsanne pour en être le secrétaire. C'étoit un saint prêtre et fort instruit, qui dans la place d'official de Paris avoit mérité l'estime et l'approbation pu-

blique. Il s'acquitta très-dignement de cet emploi, et fut toujours semblable à soi-même. Il n'étoit pas favorable à la constitution. Ses ennemis prétendirent que le cardinal de Noailles puisoit dans ses lumières, et que Dorsanne le retenoit dans sa fermeté. Il mourut d'une manière fort prompte et fort singulière qui ne fit pas honneur dans l'opinion publique à MM. de la constitution.

Ce conseil réglé, le plus pressé à former parut être celui des finances. Le maréchal de Villeroy en demeura chef, mais sans s'en mêler directement, et il demeura à cet égard comme il étoit du temps du feu roi. Noailles, qui sous le titre de président s'en arrogea toute l'autorité en repaissant le maréchal de toutes sortes de bassesses, avoit hâte de se voir en fonction. Il y avoit sept intendants des finances qui, pour six cent mille livres que leurs charges leur avoient coûtées, touchoient chacun quatre-vingt mille livres de rente, sans le tour du bâton que personne ne pouvoit supputer. On les supprima tous sept, en leur payant l'intérêt de leur finance, c'est-à-dire trente mille livres de rente à chacun en attendant leur remboursement de six cent mille livres.

Ces sept étoient Caumartin et des Forts, conseillers d'État, Le Rebours et Guyet, que Chamillart y avoit mis, et qui n'avoient qu'une suprême impertinence; Bercy, gendre de Desmarets, d'une humeur étrange et de mains fort soupçonnées; Poulletier, fils d'un riche financier, qui avoit donné huit cent mille livres, c'est-à-dire deux cent mille livres plus que les autres, et Fagon, tous maîtres des requêtes, qui fut presque le seul qui entra dans le nouveau conseil des finances. C'étoit le fils du premier médecin du feu roi qui, en ce genre, étoit d'une grande capacité, et qui le montra bien dans la suite.

Noailles, ami après son père de Rouillé du Coudray, conseiller d'État, qui avoit été directeur des finances, l'y fit entrer, et d'Ormesson, maître des requêtes, frère de la femme du procureur général d'Aguesseau, qui étoit tout

aux Noailles. Le régent y joignit Effiat que je lui avois proposé pendant la vie du roi pour ce conseil, par la richesse dont il étoit, et le grand ordre qu'il tenoit dans ses affaires, et qui étoit fort propre à bien voir tout ce qu'il s'y passeroit, et à en tenir M. le duc d'Orléans bien averti. Le duc de Noailles choisit La Blinière, ancien avocat, pour secrétaire, qui s'étoit acquis de l'estime au barreau. Pelletier des Forts, Gaumont, Gilbert de Voisins et Baudry y furent joints.

Ces établissements, parmi lesquels on ne disoit mot à Pontchartrain, le mirent en grande inquiétude. Il s'étoit bassement mis sous la protection du maréchal de Besons dont il réclamoit la parenté, et d'Effiat par lui, à qui Besons s'étoit de longue main amalgamé. Ils ne se trouvèrent pas assez forts pour se promettre de le maintenir. Ils firent donc venir son père de Pontchartrain, à qui ils procurèrent une audience secrète de M. le duc d'Orléans au Palais-Royal par les derrières, qui conservoit de la considération pour lui. L'ex-chancelier lui parla si bien qu'il en obtint que son fils ne seroit point chassé, tellement que lorsque j'en voulus presser le régent, je trouvai un changement que je ne pouvois prévoir. Je fus quelque temps à découvrir cette visite; il fallut attendre, mais je ne perdis pas mon dessein de vue, et bientôt après j'en vins à bout.

Peu après le maréchal d'Huxelles, avec qui le régent avoit déjà travaillé, fut déclaré chef du conseil des affaires étrangères. Le maréchal et l'abbé d'Estrées s'intriguoient depuis longtemps auprès de M. le duc d'Orléans, je n'oserois ajouter auprès de moi, mais avec une crainte et des mystères tout à fait plaisants. L'abbé avoit donné plusieurs mémoires historiques sur le gouvernement de l'État à M. le duc d'Orléans et à moi. Il parvint donc à être de ce conseil des affaires étrangères, porté par ses ambassades, par la haine de Mme des Ursins, par les Noailles et par moi. J'y fis entrer Cheverny, dont j'ai parlé ailleurs, qui avoit été envoyé extraordinaire à Vienne, et ambassadeur en Danemark, et M. le duc d'Or-

léans y ajouta Canillac. Pecquet, le principal chef des bureaux de Torcy, en fut le secrétaire.

Villars, second maréchal de France, fut chef du conseil de guerre. Il ne pouvoit ne l'être point dans le brillant où il étoit, dès que Villeroy, doyen des maréchaux de France, lui en laissoit la place libre par son titre de chef du conseil des finances, et ses autres futurs emplois. Le duc de Guiche, longtemps depuis maréchal de France, en fut fait président, parce qu'il étoit beau-frère du duc de Noailles, et beaucoup plus parce qu'il étoit colonel du régiment des gardes, et que le régent compta se le dévouer.

Avec moins d'esprit qu'il n'est possible de l'imaginer, fort peu de sens, une parfaite ignorance, une longue et cruelle indigence et de grands airs, et un grand usage du monde lui avoit appris à se retourner. Valet des bâtards avec la dernière bassesse, qui comptoient sur lui, et de toute faveur, comme les Noailles, ses beau-père et beau-frère, il sut, dans les dernières semaines de la vie du roi, faire accroire à M. le duc d'Orléans qu'il se tenoit caché pour éviter de recevoir des ordres qui lui fussent contraires, comme si un homme comme lui eût pu être difficile à trouver. Il sut si bien faire valoir ce service et ceux qu'il étoit en situation de pouvoir rendre, qu'il tira pour soi et pour les siens tout ce qu'il voulut en tout genre, et pour de l'argent; on ne seroit pas cru si on articuloit le quart de ce qu'il en eut du régent, puis de Law, lorsque celui-ci exista. Du reste inepte à tout, payant de grandes manières et de sottise, il n'eut de dupe que le régent du royaume, et si[1] ce n'étoit pas manque d'esprit ni de connoissance. Mais la parentelle et le régiment des gardes tinrent lieu de tout.

J'y fis entrer un peu à force Biron et Lévi, tous deux depuis devenus ducs et pairs, et le premier maréchal de France. Biron étoit neveu de M. de Lauzun par sa femme,

1. Et pourtant.

fille de sa sœur, et il en avoit deux, Mmes de Nogaret et d'Urfé, avec qui Mme de Saint-Simon et moi avions intimement vécu à la cour. Lévi étoit gendre du feu duc de Chevreuse, neveu par conséquent du feu duc de Beauvilliers, mérite transcendant pour moi. Puységur, trop tard maréchal de France, n'y dut une place qu'à son rare mérite, qui a fait l'honneur des quatre ou cinq dernières campagnes de M. de Luxembourg, et qui avoit servi depuis toujours très-utilement. M. le duc d'Orléans y mit aussi Joffreville, Saint-Hilaire, Reynold et le chevalier d'Asfeld, longtemps depuis maréchal de France. Le premier et le dernier étoient gens de talent et de mérite, d'un grand soulagement pour un général, dont le maréchal de Berwick, qui les estimoit et aimoit fort, s'étoit fort utilement servi en Espagne, et avec toute confiance. Ils étoient aussi fort gens d'honneur, avec des mains fort nettes, et ils s'étoient fort attachés à M. le duc d'Orléans en Espagne. Il les avoit fort employés, avoit pris pour eux beaucoup d'estime et d'amitié, et disoit qu'Asfeld étoit le meilleur intendant d'armée par ses soins et sa prévoyance.

Louvois, qui vouloit surtout avec jalousie ce qui avoit trait à la guerre, avoit pris les fortifications avec le titre de surintendant. A son exemple, Seignelay en avoit fait autant de celles de places maritimes. A sa mort Louvois se les fit donner. Il ne les garda qu'un an et mourut. Le roi, qui ne vouloit partout que des gens de robe, et de qui Pelletier de Sousy étoit fort connu par son intendance de Lille, du temps des campagnes du roi en Flandre, et que Louvois son ami lui avoit vanté, crut que ce conseiller d'État et intendant des finances entendroit bien les fortifications, parce que ses yeux en avoient vu, et les lui donna avec le titre de directeur général. Il devint ainsi le maître de cette dépense, l'arbitre du mérite des ingénieurs, le seul ministre de ce district à part, et de leurs promotions, avec un travail réglé avec le roi tête à tête toutes les semaines, qui lui en faisoit

toujours passer une partie à Marly. Rien peut-être n'étoit plus ridicule qu'un magistrat arbitre des fortifications et des ingénieurs. Le régent ôtant la guerre à la robe lui en ôta aussi cette partie si principale, et je l'engageai assez aisément de la donner à Asfeld.

Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, en eut le département au conseil de guerre. Il étoit fils de celui qui eut le bras emporté du même coup de canon qui tua M. de Turenne, et il y étoit présent. C'étoit nn homme fort lourd, mais qui entendoit bien l'artillerie[1]. Lui et Reynold furent regardés comme deux [personnes] nulles. Ce dernier étoit colonel du régiment des gardes suisses, et eut le corps des Suisses pour son département au conseil de guerre. Il s'étoit offert de très-bonne grâce à M. le duc d'Orléans tout d'abord, et sans autre ménagement pour M. du Maine, avec qui il étoit bien, que de respect, cela en galant homme qui va droit où l'autorité doit être. L'autre en avoit fait autant pour l'artillerie. Tous ces messieurs étoient lieutenants généraux.

Il fallut songer aux vivres, étapes, fourrages, et aux divers marchés, par conséquent à des gens dont ce fût plus particulièrement le métier. C'est ce qui fit choisir deux intendants de frontière distingués en ce genre : Le Blanc, de la partie maritime de la Flandre, et Saint-Contest de Metz, qui étoit de mes amis, et qu'on a vu ici aller signer en troisième la paix de l'empereur et de l'empire à Bade. C'étoit un homme d'un extérieur lourd et grossier, avec toutes les manières ridiculement bourgeoises, qui avoit tout l'art, la finesse, la souplesse, les vues et les tours pour arriver à ses fins sans avoir l'air de penser à rien, lors même qu'il y travailloit le plus. Cela lui étoit naturel. Avec cela doux, liant, accessible et honnête homme. Il fut enfin reconnu à Cam-

1. Saint Hilaire a laissé une *Histoire de Louis XIV* (1661-1715) qui a été imprimée en quatre volumes in-12. Le ms. conservé à la Bibl. impér. du Louvre (4 vol. in fol.) est plus complet que l'imprimé. Cf., t. XII, p. 500.

brai par les ministres étrangers du congrès, où il étoit l'un des ambassadeurs de France. Ils l'aimoient tous, mais ils le craignoient. L'autre étoit plein d'esprit, de capacité, d'expédients, fort liant aussi; tous deux gens de travail et d'expérience, qui connoissoient le monde, et qui avoient toujours su contenter tous ceux qui avoient eu affaire à eux. Leur choix aussi fut fort applaudi. Je ne connoissois point du tout Le Blanc, je m'en accommodai fort. Il y aura beaucoup lieu d'en parler dans la suite, et l'histoire de son temps ne se pourra taire de sa fortune, de sa catastrophe, et de son triomphant retour. Ce sont des événements que tout le poids d'un prince du sang premier ministre ne sauroit étouffer.

Le conseil de marine fut aisé à composer. Le comte de Toulouse, comme amiral, en fut chef; le maréchal d'Estrées, premier vice-amiral, en fut président; le maréchal de Tessé y entra comme général des galères; Coetlogon, mort maréchal de France, et d'O, comme lieutenants généraux de mer; Bonrepos qui avoit été intendant général de la marine, que j'aidai à en être; Vauvray et un autre intendant de marine, avec La Grandville, maître des requêtes, pour rapporteur des prises. J'y fis mettre pour secrétaire ce même La Chapelle que Pontchartrain avoit chassé de ses bureaux et dont j'ai parlé plus d'une fois.

La place de chef du conseil des affaires du dedans du royaume, qui étoit proprement le conseil des dépêches, celles des départements des provinces des quatre secrétaires d'État, et quelques autres encore de pareille nature, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa sur le travail de cet emploi, et sur la difficulté de parler bien librement, qui lui étoit demeurée de ses apoplexies, et qui le mettoit hors d'état de rapporter souvent et longuement les affaires de ce conseil à la régence. Ces raisons étoient vraies et solides. Harcourt, dans la considération où il s'étoit mis, voyoit bien que le régent ne pourroit se dispenser de l'admettre au conseil de régence, et se tint ferme aux refus

réitérés. Je ne voyois que d'Antin à mettre à la tête du conseil du dedans; je le proposai, je fus refusé.

C'est le seul homme pour qui M. le duc d'Orléans, si fort sans aucun fiel pour ses plus mortels ennemis, ait conservé rancune, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent à la vertu, n'ait pu vaincre son mépris. On a vu les raisons de l'un et de l'autre dans le cours de ces Mémoires. D'ailleurs lié étroitement aux bâtards par état et par besoin sous le feu roi, et tout à Mme la Duchesse, ce prince si aisément soupçonneux ne le pouvoit souffrir.

D'Antin, depuis qu'il étoit duc, s'étoit peu à peu jeté à moi. M. [le Dauphin] et Mme la Dauphine, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, le maréchal de Boufflers étoient disparus; il n'y avoit plus trace de Monseigneur ni de la cabale de Meudon; le mariage de Mme la duchesse de Berry étoit fait; elle étoit veuve, et Mme la Duchesse l'étoit aussi depuis longtemps. Mon éloignement pour d'Antin avoit cessé avec les personnes et les causes qui le formoient. Je sentois également tout son fumier, mais je n'en pouvois ignorer les perles qui y étoient semées, et je ne voyois personne de rang qui eût plus de talents pour bien remplir cette place. D'Antin d'ailleurs avoit trop d'esprit et trop peu de courage pour se laisser engager contre le régent; il connoissoit trop aussi M. et Mme du Maine pour s'attacher véritablement à eux. Il tenoit trop d'ailleurs de tout temps à Mme la Duchesse qui les détestoit souverainement. Par cette liaison intime, il étoit propre à en former une entre le régent et M. le Duc, sur qui l'âge et la confiance de Mme la Duchesse lui donnoit de l'autorité, qui demeureroit crédit et créance quand ce prince viendroit à l'âge d'être compté, ce qui arriveroit bientôt; enfin l'esprit courtisan de d'Antin, et la servitude tournée en lui en nature, me rassuroit pleinement. C'étoit un homme naturellement brutal et livré à tous les vices, mais si maître de soi qu'il étoit doux, liant, patient, plein de ressources. Personne n'avoit plus d'esprit, ni de toutes

sortes d'esprit, et avec un air tout grossier et tout naturel, plus d'art, de tour, de persuasion, de finesse, de souplesse. Il étoit et il disoit tout ce qu'il vouloit, et comme il le vouloit; et hors d'intérêt, il étoit bon homme, et aimoit à faire plaisir. Toutes ces raisons me déterminèrent à m'opiniâtrer pour lui.

La défense du régent dura plus de douze ou quinze jours. Il se rendit enfin, mais de mauvaise grâce; d'Antin fut déclaré chef du conseil des affaires du dedans du royaume; mais quelque soin, quelques contours qu'il pût employer, jamais il ne prit bien avec M. le duc d'Orléans.

Je proposai à ce prince le marquis de Brancas et Beringhen, premier écuyer du roi, pour entrer dans ce conseil. Je réussis aisément pour le premier des deux qui s'étoit bien conservé avec lui, et à qui sa brouillerie ouverte avec la princesse des Ursins avoit ajouté du mérite. Je n'obtins pas l'autre avec tant de facilité.

C'étoit un personnage de ce qu'on appeloit alors de la vieille cour, mais plus par ses amis et ses liaisons, le soutien de sa charge, et l'habitude de la cour et du grand monde, que par lui-même. Il étoit fort honnête homme, court d'esprit, pesant de langage, fort bien avec le roi, avec le duc du Maine, avec le maréchal de Villeroy, avec Harcourt, avec son cousin germain le maréchal d'Huxelles, avec le premier président, intime de ces deux derniers, fort lié encore avec le duc d'Aumont, son beau-frère, que j'empêchai d'arriver à rien, assez aussi avec le duc d'Humières, son autre beau-frère, pour qui M. le duc d'Orléans m'avoit promis merveilles, et à lui-même aussi, car je les avois abouchés tous deux dans les derniers jours de la vie du roi en rendez-vous pris exprès dans un bosquet de Versailles près de l'Orangerie. Je n'ai pu démêler ce qui nous fit manquer de parole, mais jamais je n'ai pu parvenir à rien pour lui, quelque travail que je m'en sois donné. Enfin je résolus le régent à mettre Beringhen dans le conseil du dedans. On

a vu qu'il étoit intimement avec le chancelier de Pontchartrain, que je l'y avois connu, et que nous étions ensemble sur le pied de confiance.

J'étois aussi ami du marquis de Brancas, longtemps depuis grand d'Espagne et maréchal de France. On a vu en son temps l'origine et les chemins de sa fortune. Jamais il ne négligea aucun des chemins qui l'y pouvoient conduire. Mme de Maintenon fut sa protectrice; il fut très-bien avec M. et Mme du Maine, qu'il cultiva dans tous les temps, et sut n'en être pas moins bien avec M. le duc d'Orléans. Il parvint à manger également au râtelier de la guerre et à celui de la cour, et les faire servir réciproquement l'un à l'autre. Aussi avoit-il de l'esprit, encore plus d'art, d'adresse et de manége, avec une ambition insatiable qui ne lui a jamais laissé de repos. C'étoit un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec des manières polies, aisées, entrantes, qui ne faisoit jamais rien sans dessein, et qui aîné de quinze ou seize frères ou sœurs, avec sept ou huit mille livres de rente entre eux tous, devenu conseiller d'État d'épée, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, lieutenant général de Provence, gouverneur de Nantes et tenant les états de Bretagne, grand d'Espagne et maréchal de France, avec un grand mariage pour son fils, l'archevêché d'Aix et l'évêché de Lisieux pour ses frères, se mouroit de douleur de n'être pas ministre d'État, duc et pair, et gouverneur de Mgr le Dauphin.

J'en parle comme d'un homme mort par les apoplexies dont il est accablé, qui apparemment ne le laisseront pas vivre longtemps. Il a la main droite toujours gantée, même en mangeant; les doigts en paroissent vides, il n'y a qu'un mouvement léger du pouce : homme vivant ne l'a jamais vue. A la grosseur du dedans, et à tout ce qu'on en voit, il paroît que c'est une patte de crabe ou de homard. Ses façons et sa conversation étoient agréables, et il étoit fort instruit de tout ce qui se passoit au dedans et au dehors. Dévot et

constitutionnaire jusqu'au fanatisme, et du petit troupeau de Fénelon qui n'empêche pas l'ambition à pas un des disciples de cette école.

Brancas eut les haras qui furent d'abord ôtés à Pontchartrain, et le premier écuyer les grands chemins, ponts et chaussées, pavé de Paris, etc., dont il s'acquitta en perfection. Il n'en fut pas de même des haras, que Brancas acheva de laisser perdre, quoiqu'il en eût douze mille livres d'appointements particuliers.

A ces messieurs on joignit Rougeault, intendant de Rouen, avec un autre ou deux, et l'abbé Menguy et Goeslard, tous deux conseillers de la grand'chambre, à cause des procès fréquents en ce conseil, et des évocations qu'on y en pouvoit faire. Le choix fut aussi fort applaudi. La Roque, attaché à d'Antin, homme d'esprit et capable, fut, à sa recommandation, secrétaire de ce conseil.

CHAPITRE VIII.

Conseil de régence. — Caractère de Besons. — Torcy. — Bouthillier-Chavigny, ancien évêque de Troyes. — La Vrillière sans voix; son caractère et ses fonctions. — Pontchartrain sans voix ni fonction. — Rage et conduite de Tallard. — Personnages des conseils. — Desmarets congédié avec une gratification de trois cent cinquante mille livres. — Trop juste augure de M. le duc d'Orléans. — Catastrophe de Mme Desmarets. — Bercy, son gendre, chassé. — Lieux des divers conseils. — Leurs appointements. — Règlements particuliers. — Prétention des conseillers d'État de ne céder qu'aux ducs et aux officiers de la couronne. — Noailles et Canillac avocats des conseillers d'État contre les gens de qualité. — J'expose au régent la qualité et le ridicule de cette prétention. — Mollesse du régent. — Adresse des conseillers d'État. — Effiat vice-président. — Forme des conseils du feu roi adoptée au conseil de régence. — Les maîtres

des requêtes refusent de rapporter au conseil de régence, s'ils n'y sont assis, ou si ceux de ce conseil qui ne sont ni ducs, ni maréchaux de France, ou conseillers d'État, n'y sont debout tant que les maîtres des requêtes y seroient. — Les conseillers au parlement mis dans les conseils imitent les maîtres des requêtes, et le régent le souffre. — Deux exemples de l'inconvénient qui en résulte pour les affaires. — Les maîtres des requêtes cèdent enfin aussitôt après la mort du chancelier Voysin, et, sans plus de prétentions, rapportent debout au conseil de régence. — Les conseillers d'État emportent d'y précéder tout ce qui n'est pas duc ou officier de la couronne, lorsqu'ils y viennent extraordinairement.

Tous ces conseils choisis, il fallut enfin en venir à celui de régence, dont la formation étoit la plus difficile. Il devoit être composé d'assez peu de membres pour le rendre plus auguste, et il y avoit plusieurs personnages ennemis de M. le duc d'Orléans, ou fort suspects, que leur état ne permettoit pas d'en exclure. Tels étoient le duc du Maine, le comte de Toulouse, le maréchal de Villeroy, le maréchal d'Harcourt dès qu'il avoit refusé la place de chef du conseil des affaires du royaume, le chancelier Voysin dès que M. le duc d'Orléans avoit fait la faute énorme de se laisser engager à lui laisser les sceaux. Toulouse et Harcourt n'étoient que suspects : ils l'étoient beaucoup, l'un par son être et par son frère, quelque différent qu'il fût de lui ; l'autre par son ancienne intimité avec Mme de Maintenon et la princesse des Ursins. Tous les autres étoient ennemis. Il falloit donc les contre-balancer par des gens sûrs pour M. le duc d'Orléans, et qui fussent en état de se faire écouter dans le conseil, où toutes les affaires du dehors et du dedans étoient rapportées des autres conseils, et décidées en dernier ressort en celui-ci à la pluralité des voix. Il fallut de plus considérer que celle de M. le Duc ne pouvoit encore être d'aucun poids, et que ce poids, venu avec l'âge, se pouvoit, par les intérêts et les cabales, détourner aussi aisément contre que pour M. le duc d'Orléans.

La facilité de ce prince fut telle en chose de cette impor-

tance, qu'il se laissa aller aux instances du maréchal de Besons, appuyé d'Effiat, pour le changer du conseil de guerre, où il étoit destiné, et où il n'y avoit que la bienveillance du régent qui l'y pût faire préférer à d'autres, pour le placer dans le conseil de régence. C'étoit un rustre brutal qui s'étoit échappé tout jeune de la maison de son père, qui le vouloit faire d'église, s'étoit enrôlé dans les troupes qui passoient clandestinement en Portugal, et y porta le mousquet. Y étant reconnu par les perquisitions de son père, il fut bientôt fait officier, et servit avec application. C'est avec le latin qu'il savoit avant que de s'enrôler, toute l'éducation qu'il avoit eue. Il étoit bon officier général, entendoit bien à mener une aile de cavalerie, et de certains détails, encore ses brusqueries et son emportement l'empêchoient-ils souvent de voir et d'entendre. Ce qui étoit au delà surpassoit fort sa portée, comme il a paru quand il a eu quelquefois des armées à commander, par accident. Avec une humeur insupportable et fort peu d'entendement, c'étoit un homme brave de sa personne, et qui savoit ce que c'étoit que l'honneur, mais embarrassé de tout, infiniment timide, qui ménageoit tout, avoit grande passion d'être et d'avoir, fort bas et fort plat, qui ne manquoit pas de sens ni d'un certain petit esprit de courte intrigue, avec assez de jugement. Une tête de lion et fort grosse, lippu, dans une grosse perruque qui eût fait une bonne tête de Rembrandt, et qui, paroissant tout d'une pièce, comme tout son corps, passoit parmi les sots pour une bonne tête.

Son père étoit conseiller d'État; et son frère aîné, qui étoit mort, l'avoit été aussi, tous deux avec réputation. Leur nom est Bazin, de la plus courte bourgeoisie, et Besons, dont ils portoient tous le nom, est ce village sur la Seine, près de Paris, si connu par la foire qui s'y tient tous les ans, dont le père avoit acquis la seigneurie. Ce n'étoit pas là un personnage à opposer à personne dans un conseil de régence. M. le duc d'Orléans fut honteux avec moi de s'y être

laissé engager; et moi, dont la destination n'avoit point changé, fort fâché de me trouver si mal attelé.

Un autre homme que le régent mit dans le conseil de régence, dont il fut très-embarrassé avec moi, et qu'il ne me laissa entendre que par degrés, fut Torcy, à la surprise de toute la France. Il étoit lié de tout temps à la cour avec tout ce qui étoit le plus opposé à M. le duc d'Orléans, si on en excepte ses deux plus funestes ennemis, Mme de Maintenon et M. du Maine. M. le duc d'Orléans avoit eu souvent des raisons de n'en être pas content, et jusqu'après la mort du roi, jamais lui ni sa femme n'avoient fait aucun pas pour s'en rapprocher. Ils étoient amis intimes de M. et de Mme de Castries et de l'abbé de Castries, qui étoit une voie bien naturelle qu'ils pouvoient prendre. Castries étoit chevalier d'honneur, et sa femme, dame d'atours de Mme la duchesse d'Orléans, et fille de M. de Vivonne, frère de Mme de Montespan, et très-bien avec M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Ils étoient si persuadés que Torcy leur étoit opposé, qu'ils étoient peinés contre les Castries de leur liaison avec lui, et je me souviens que longtemps après que Mme la duchesse d'Orléans eut commencé d'avoir une table à Marly, et que les dames se furent accoutumées à y aller, ce fut une manière de négociation de Mme de Castries pour y faire manger Mme de Torcy. Elle n'y avoit point encore été conviée, c'étoit une singularité peu agréable, et néanmoins elle ne s'en empressoit pas. Surtout elle ne pouvoit se résoudre à la présence de M. le duc d'Orléans, et Mme de Castries prit si bien son temps, qu'elle lui procura d'y dîner pendant que ce prince étoit allé faire un tour à Paris.

J'étois aussi fort persuadé de l'opposition de Torcy à M. le duc d'Orléans; j'étois gâté sur lui, je l'avoue franchement, par les sentiments que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers avoient pris pour lui, quoique leurs raisons d'éloignement ne fussent guère que par rapport aux matières de Rome. Jamais je n'avois eu avec eux, non pas de

liaison, mais de connoissance la plus légère, et si la vérité veut qu'on ne cache rien, ils n'avoient chez eux que la meilleure compagnie et la plus trayée, et mon amour-propre n'étoit pas content de n'avoir jamais reçu la moindre avance de leur part. C'étoit de plus nn homme de l'ancien ministère, et dans mon dessein d'anéantir les secrétaires d'État et leur puissance, Torcy, qui l'étoit après son père et son beau-père, ne pouvoit être à mon gré. J'avois souvent pressé M. le duc d'Orléans de l'exclure; quoiqu'il ne m'eût jamais répondu là-dessus aussi net que je le désirois, j'espérois pourtant son exclusion, et j'y travaillois encore, lorsque le régent me laissa entrevoir que je n'y devois pas compter. Je redoublai mes efforts; à la fin il m'avoua avec grand embarras qu'il se le croyoit nécessaire par avoir le secret de toutes les affaires étrangères depuis tant d'années qu'il en étoit le ministre, et par le secret des postes dont lui ne pouvoit se passer. Ce fut en effet ce qui conserva Torcy.

Pour se l'acquérir entièrement, M. le duc d'Orléans le combla de caresses, de confiance et de choses. Il avoit six cent cinquante mille livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'État; il en ent cent cinquante mille de plus et tout payé en en donnant sa démission. Sa pension de vingt mille livres de ministre d'État lui fut conservée, et il en eut encore une autre de soixante mille livres sur les postes, dont il conserva la direction, l'autorité et la confiance.

On ne peut exprimer l'étonnement public de ce traitement. Torcy y passoit, pour le moins, et avec raison, pour n'avoir jamais eu de liaison avec M. le duc d'Orléans, même pour lui avoir été contraire. On ne lui avoit découvert aucun mouvement vers ce prince; les Castries étoient trop foibles et trop suspects par rapport à Mme la duchesse d'Orléans, pour y avoir été utilement employés. Nancré le fut peut-être; mais je l'ai toujours ignoré, et tout ce que j'ai

tâché de pénétrer là-dessus ne m'a rien rapporté, sinon à me confirmer que le secret des postes avoit seul opéré ce traitement si peu attendu. On verra dans la suite combien je reconnus mon erreur, et la liaison étroite que l'estime, que j'ose dire réciproque, fit entre Torcy et moi, qui a duré jusqu'aujourd'hui que nous sommes en mars 1746.

M. le duc d'Orléans avoit toujours compté de mettre un évêque dans le conseil de régence. Je croyois qu'il pouvoit s'en passer. Je pensois là-dessus comme le feu roi, et je crois comme tout homme sage, surtout dans le feu des affaires de la constitution. L'intérêt du feu archevêque de Cambrai, par le poids immense du feu duc de Beauvilliers sur moi, m'avoit empêché de combattre ce sentiment, de sorte qu'il n'étoit plus temps de s'y opposer avec fruit depuis la mort de ces deux personnages. Je pensai donc alors au moins mauvais et au plus approuvé qu'on pourroit choisir, et je proposai à M. le duc d'Orléans l'ancien évêque de Troyes.

On a vu qui et quel il étoit, au commencement de ces Mémoires où je me suis étendu sur lui à l'occasion de sa retraite. Elle arriva tout au commencement de mon mariage. A l'âge que j'avois lors, j'avois vu son visage tout au plus, et je ne l'avois jamais connu. Mais à ce que j'en savois, il me parut fait exprès pour entrer dans le conseil de régence. Sans répéter ce que j'en ai dit lors de sa retraite, j'y trouvois un prélat consommé dans les affaires temporelles du clergé, versé dans les matières de Rome, et avec cela François; assez de savoir ecclésiastique. Voilà quelle étoit sa réputation. Il avoit de plus passé sa vie jusqu'à la retraite dans le plus grand monde de la cour et de la ville, recherché des meilleures et des plus importantes compagnies, ami de la plupart des personnages et des principales femmes de son temps, où il s'étoit mêlé de beaucoup de choses. Cette grande connoissance du monde étoit un grand point.

C'étoit un évêque sans diocèse, et un évêque qui ne pen-

soit à rien moins qu'à revenir sur l'eau. Il y avoit quinze ou seize ans qu'il vivoit dans la plus exacte retraite et la plus soutenue. Il ne l'avoit interrompue que depuis quatre ou cinq ans par respect pour cette fantaisie du roi de voir les gens retirés, et qui lui fit dire qu'il vouloit le voir une fois l'année. Il venoit passer quatre jours à Fontainebleau, où le roi lui faisoit merveilles, et où, dans ce qu'il y avoit de plus grand et de meilleur, c'étoit à qui l'auroit. Il alloit de là passer deux jours à Paris, revenoit pour un jour ou deux à Fontainebleau, et s'en retournoit dans sa retraite, sans avoir paru ni rouillé, ni béat, ni déplacé, ni gâté. A Troyes il ne voyoit pas même les passants. Il y vivoit avec son neveu dans l'évêché. Dès que son neveu étoit en visites ou à Paris, il occupoit un appartement qu'il s'étoit accommodé dans la Chartreuse de Troyes, où il ne voyoit que les chartreux, et se rendoit assidu à leurs offices : il y passoit de plus les avents et les carêmes. Une telle vie, entée sur celle du plus grand monde, uniquement par choix, et si bien soutenue, me parut devoir être d'un grand poids pour retenir la licence de la vie de M. le duc d'Orléans. Cet évêque n'avoit rapport à aucune cabale; il étoit frère de la maréchale de Clérembault, en amitié avec elle, qui étoit dans l'intimité de Madame, laquelle avoit beaucoup d'amitié aussi et de confiance en lui. Tout me persuada donc qu'il étoit fait exprès pour cette place, dès qu'il y falloit un évêque. M. le duc d'Orléans l'approuva et l'exécuta.

Rien ne fut plus applaudi que ce choix. Il le manda; il arriva, il accepta sans simagrée. Le monde, qui exige presque toujours des gens de bien fort au delà du but, auroit voulu une défense, ou même un refus. Les commencements furent admirables. On ne le voyoit que pour des devoirs indispensables. Je me félicitois d'avoir si bien rencontré. Ces merveilles furent de médiocre durée; je me trompai sur lui comme j'avois fait sur Torcy, mais d'une manière tout opposée; il n'est pas encore temps d'en parler. Le régent lui

fit la galanterie de ne faire entrer Torcy au conseil de régence qu'après que ce prélat y eut assisté une fois, afin de lui assurer sans dispute la préséance sur Torcy qui avoit été jusqu'à la fin ministre d'État sous le feu roi.

La Vrillière me dut tout ce qu'il fut, et, comme je l'ai dit ailleurs, ce ne fut pas sans peine, mais le travail opiniâtre de plus d'une année. Il conserva sa charge de secrétaire d'État, fut établi secrétaire du conseil de régence pour en tenir le registre, signer les grâces des départements des autres secrétaires d'État, et tout ce qui avoit besoin de la signature d'un secrétaire d'État; avec le temps celle des expéditions et des ordres secrets, l'autorité sur la police de Paris; enfin en très-peu de temps, il fut l'unique secrétaire d'État en fonction. Lui et Pontchartrain entrèrent au conseil de régence, tous deux sans voix; Ponchartrain sans nulle fonction. Je me plaignis à M. le duc d'Orléans de la conservation de celui-là. Il balbutia; il fut embarrassé; je jugeai donc qu'il falloit attendre; j'ignorois alors la visite du chancelier de Pontchartrain. J'attendis donc; mais je n'attendis pas longtemps.

La Vrillière étoit un petit homme vif, actif, qui élevé dans les bureaux de son père en possédoit la routine, obligeant, très-serviable, fort poli, intérieurement glorieux, capable d'expédient et de mécanique, liant et rompu au monde, homme d'honneur. Il n'étoit pas heureux en femme, qui le gâta à la fin, au point qu'il n'étoit plus reconnoissable. Cela se trouvera en son temps.

J'ai, ce me semble, assez fait connoître le caractère et les liaisons de ce qui composoit la cour du feu roi, et des personnages qui entrèrent dans ces divers conseils, pour n'avoir pas besoin de retoucher cette matière. Mais il faut encore faire voir quel fut le tout ensemble de cet important conseil de régence qui devoit décider de tout à la pluralité des voix, et qui fut en effet un vrai conseil pendant près de trois années. J'y ajouterai les chefs ou autres des autres

conseils qui y venoient rapporter leurs affaires, et qui, pour de certaines, y furent quelquefois appelés, tandis que les conseils demeurèrent dans leur premier établissement.

La régence étoit donc, pour le répéter de suite, ainsi composée : M. le duc d'Orléans, M. le Duc, le duc du Maine, le comte de Toulouse, Voysin chancelier, moi, puisqu'il faut que je me nomme, les maréchaux de Villeroy, d'Harcourt, de Besons, l'ancien évêque de Troyes, et Torcy opinants, et La Vrillière tenant le registre, et Pontchartrain, tous deux sans voix.

Ceux qui y venoient rapporter étoient l'archevêque de Bordeaux, les maréchaux de Villars, d'Estrées et d'Huxelles, les ducs de Noailles et d'Antin.

On voit ainsi sur quels et sur combien le régent pouvoit compter pour amis, pour ennemis ou pour assez indifférents. Il arriva pourtant presque toujours que le conseil fut tranquille et que le régent y fut maître de tout. Le personnage que chacun de ceux-là y fit se verra avec le temps.

De cette façon Desmarets fut le seul des ministres du feu roi congédié alors par une courte lettre que M. le duc d'Orléans lui écrivit, et les six conseils furent enregistrés au parlement, c'est-à-dire leur établissement, non pas les noms ni le nombre de leurs membres. Il n'y fut pas mention du conseil de régence, comme étant le conseil du roi, et le gouvernement même.

Tallard fut aussi le seul qui ne fut point employé de tous ceux que le roi avoit nommés dans son testament. Ce n'est point trop dire qu'il pensa en devenir fou, et qu'il fit plusieurs extravagances. Il alla disant partout qu'il se feroit écrire le testament du roi sur le dos; il cria, clabauda, lâcha au régent le maréchal de Villeroy et les Rohan; plaintes, clameurs, dépits, bassesses, prostitutions, tout fut mis inutilement en usage. Jamais le régent, si ordinairement facile, ne put être entamé. En général il le regardoit comme contraire à lui, avec raison, mais il falloit qu'il y eût quel-

que autre cause que je n'ai point démêlée, qui le soutînt le même contre tant d'efforts. Tallard, les voyant enfin inutiles, déclara qu'il n'avoit plus qu'à s'enterrer. Il acheta la Planchette, vilaine petite maison près de Paris, et s'y confina en effet sans presque en sortir ni y recevoir personne. Nous verrons sa résurrection dans son temps.

Le régent vécut en amitié avec M. le Duc, en mesure froide et polie avec le duc du Maine, avec plus d'onction, mais en réserve avec le comte de Toulouse. Il crut gagner le maréchal de Villeroy à force de marques d'estime, de considération, de distinction, même de confiance fort hasardée; le ramener, au moins émousser ses pointes et ses écarts par d'Effiat, son ami de tous les temps, et par M. de Troyes qui l'étoit aussi. Le premier étoit vendu au duc du Maine; l'autre, marchant sur des œufs, n'osoit être que complaisant. Le maréchal reçut toutes sortes de faveurs et se piqua de ne s'en pas laisser ébranler. Il falloit exposer cela d'abord. C'est une matière qui se présentera plus d'une fois. Pour Harcourt, sa malheureuse santé ne lui permit pas de faire aucun personnage, ni à Voysin le dégoût et le mépris dans lequel il étoit tombé. Villars en fit toujours un fort misérable; Huxelles aussi avec toutefois beaucoup d'importance; Estrées comme point; d'Antin aussi peu. Le cardinal de Noailles ne se haussa ni baissa; il eut assez d'affaires à se défendre des insidieux chefs de la constitution. Le duc de Noailles joua le grand personnage. M. le Duc encore trop jeune, le duc du Maine silencieux, ténébreux, solitaire, profondément caché, poli jusqu'au respectueux, et attentif au dernier point à tout le monde, quand il étoit forcé d'en voir; le comte de Toulouse froid, tranquille, et menant sa vie ordinaire autant qu'il la put accommoder à ses nouvelles fonctions.

Desmarets tomba dans une surprise incroyable. Sa suffisance extrême lui avoit persuadé qu'il étoit impossible de se passer de lui à la tête des finances. Il étoit de tout temps

ami intime du maréchal de Villeroy; il l'étoit demeuré d'Effiat, qui l'avoit toujours été au Palais-Royal de Bechameil, son beau-père. Il comptoit donc entièrement sur ces deux appuis; mais ce qui combla son étonnement et son indignation fut de voir le duc de Noailles à sa place, lui qui l'avoit recueilli, lorsqu'à son retour d'Espagne il ne sut, comme on l'a vu dans son temps, où donner de la tête; qui en avoit fait son disciple et son élève dans les finances, et pour qui il avoit contraint toute sa féroce humeur. Noailles ne songea pas seulement à garder avec lui aucunes mesures, et on verra bientôt jusqu'où il poussa l'ingratitude à son égard. M. le duc d'Orléans néanmoins, pressé par Effiat et par le maréchal de Villeroy, lui fit donner trois cent cinquante mille livres au renouvellement des fermes, sur ce qu'ils lui représentèrent que c'étoit un droit des contrôleurs généraux, que Desmarets n'avoit pas voulu toucher au dernier renouvellement, dans l'extrémité où étoient les besoins de l'État.

Une si forte grâce, et faite si fort à contre-temps, à la suite de plusieurs autres facilités du régent, dont j'ai parlé, et d'autres moindres que j'ai omises, firent augurer en lui une foiblesse fort nuisible à l'État et aux honnêtes gens, et fort utile aux impudents et aux effrontés. Malheureusement l'augure ne s'en est trouvé que trop véritable.

Mme Desmarets qui, sous l'ombre de la place de son mari, faisoit à part pour elle quantité d'affaires, culbuta avec lui. Un nommé La Fontaine, longtemps receveur de M. le Prince à Senonches, près de la Ferté, où je l'avois vu, et qui de là, qui est aussi auprès de Maillebois, avoit été leur complaisant pendant leur exil, avoit aussi fait fortune avec eux, et s'étoit fait trésorier du régiment des gardes. C'étoit l'homme de confiance de Mme Desmarets, pour lui faire faire tous les jours des affaires, et pour placer et gouverner l'argent qu'elle en tiroit. Tout cela se renversa à la chute de la place. Elle prétendit avoir été volée. Elle en fut étrangement troublée. Dans cet état la petite vérole la prit;

elle en releva folle; et personne même ne l'a jamais vue depuis, quoiqu'elle ait encore vécu quelques années. Ainsi les deux rivales des bonnes grâces de Mme de Maintenon, Mme Voysin et Mme Desmarets sont mortes, l'une de désespoir de les avoir perdues et d'être supplantée par sa rivale; celle-ci folle de la perte de sa place et de son magot particulier. Bercy, intendant des finances et gendre de Desmarets, qui faisoit tout sous lui, fut chassé en même temps sans retour, avec l'acclamation publique.

Il fut réglé que le conseil de conscience se tiendroit à l'archevêché, et tous les autres en divers appartements du vieux Louvre, qu'on fit accommoder et meubler. Mais peu à peu le maréchal de Villars usurpa de tenir celui de guerre fort souvent chez lui, et à son exemple le maréchal d'Huxelles, que les autres chefs ne suivirent pas.

Je ne m'arrêterai pas aux prétentions, aux entreprises, aux usurpations, aux tracasseries du duc de Noailles entre le conseil des finances et les autres conseils, des conseils des uns aux autres, et des membres de chacun entre eux, pour lasser et eux et M. le duc d'Orléans, fatiguer le public, les rendre incommodes et ridicules, et les faire tomber dans les vues qui ont été expliquées; cela seroit trop long et ennuyeux. Mais il faut parler du général.

M. le Duc, M. le duc du Maine et le comte de Toulouse ne voulurent point d'appointements. Le chancelier, le maréchal de Villeroy, Torcy, La Vrillière, Pontchartrain, conservèrent les leurs sans innovation, et on ne donna rien au cardinal de Noailles, au procureur général ni à l'avocat général. Harcourt, Besons, l'évêque de Troyes et moi, pour la régence, les chefs des conseils, les ducs de Noailles, de Guiche et le maréchal d'Estrées, eûmes vingt mille livres d'appointements, et les membres des conseils dix mille livres, les secrétaires six mille livres.

Il fut réglé que les conseils tiendroient aussi souvent qu'il seroit nécessaire, à la discrétion des chefs, et que les chefs

auroient chacun un jour de chaque semaine, ou davantage quand il seroit nécessaire, pour venir rapporter les affaires de son conseil en celui de régence, où il ne rapporteroit pas son avis particulier, mais celui de la pluralité des voix de chaque délibération de son conseil, et leurs jours aussi pour travailler seuls avec le régent. Il fut décidé que les chefs ou présidents des conseils ne seroient dans le conseil de régence que pour les affaires de leurs conseils, et qu'ils en sortiroient dès qu'elles seroient finies, où ils auroient leurs voix, quoique le conseil ne levât pas, et qu'ils couperoient les membres de la régence, quant à la séance, suivant leur rang entre eux; mais qu'ils s'y mettroient en la dernière place, s'ils n'étoient point ducs ou officiers de la couronne; et à l'égard de l'opinion, qu'en quelque place qu'ils fussent ils opineroient les premiers de tous à la suite de leur rapport. Les ducs, comme partout, eurent la préséance, et les officiers de la couronne après eux, les uns et les autres suivant leur ancienneté de dignité; et entre les ducs, que la pairie y auroit la préséance, parce que cette séance tenoit plus des fonctions d'État et de la couronne que des cérémonies de cour.

Ils ne disputèrent pas, pour ne rien innover, la préséance usurpée du chancelier au conseil, en sorte que Voysin y fut toujours au-dessous immédiatement, et sans intervalle, du duc du Maine d'un côté, et moi pareillement de l'autre du comte de Toulouse. Chacun étoit ainsi par rang, à droite ou à gauche, et on opinoit comme on étoit assis, le dernier du conseil opinant après le rapporteur, et tous les autres l'un après l'autre, en remontant, et M. le duc d'Orléans le dernier.

Les siéges furent égaux pour tout le monde dans tous les conseils. Celui de régence n'eut que des ployants, le régent comme les autres, parce que le roi étoit censé y être, et que son fauteuil vide étoit au bout de la table longue, seul. Le régent à droite, en retour à la première place, M. le Duc

vis-à-vis de lui. Au bas bout, vis-à-vis le fauteuil du roi, étoient Pontchartrain et La Vrillière.

Aucun de tous les conseils ne prêta de serment, sur le fondement que les ministres d'État n'en prêtoient point, et aucun de ceux du conseil de régence n'eut de patente ni de lettre du roi ou du régent pour y entrer, parce que les ministres d'État n'en ont point. Mais comme ils ne se peuvent présenter au conseil qu'ils ne soient avertis à chaque fois d'y venir de la part du roi, par l'huissier de son cabinet, les membres de la régence le furent ainsi la première fois; et au premier conseil de régence, M. le duc d'Orléans intima celui d'après, et ainsi de l'un à l'autre, et on n'avertit plus, parce qu'il y auroit eu trop à courir, sinon pour des conseils extraordinaires et imprévus auxquels on ne pouvoit s'attendre.

Le régent arrivé, on n'attendoit personne sans exception; si on arrivoit le conseil commencé, ce qui étoit rare, on entroit et on s'approchoit de la table derrière; le régent vous disoit de prendre place, qui dans ces cas étoit laissée vide, et on la prenoit avec un mot d'excuse.

Aucun conseil ne s'étoit encore assemblé qu'il y eut une rare difficulté pour celui des finances, tant les prétentions, pour ridicules qu'elles puissent être, prennent de force du mépris qu'on en fait, quand on se contente du mépris, sans les proscrire, comme fit le roi, qui se contenta de se moquer de la chimère des conseillers d'État, mise pour la première fois en avant, de ne céder qu'aux gens titrés, lors de la signature du traité de Bade, et de châtier La Houssaye, nommé troisième ambassadeur, avec le maréchal de Villars et le comte du Luc, en y envoyant Saint-Contest au lieu de lui.

Sur ce bel exemple, qui n'en fut jamais un, mais une dérision, comme le roi s'en expliqua alors, les conseillers d'État qui étoient du conseil des finances, et il n'y en avoit point dans les autres conseils, prétendirent y précéder le

marquis d'Effiat, qui étoit de leur étoffe à la vérité, mais dont le grand-père étoit mort chevalier de l'ordre, ambassadeur, surintendant des finances, et par commission de l'artillerie, et maréchal de France. Il étoit fils du frère aîné de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et lui-même étoit chevalier de l'ordre de la promotion de 1688. Ces messieurs alléguoient qu'aux conseils de Charles IX et d'Henri III, et aux états généraux du règne de ce dernier roi, les conseillers d'État de robe avoient eu la droite sur ceux d'épée qui n'étoient pas ducs ou officiers de la couronne ; et ils disoient vrai. Mais ils se gardoient bien d'ajouter que c'étoit une innovation jusqu'alors inouïe et abrogée par Henri IV, et qui n'a jamais eu lieu depuis, innovation faite par les Guise dans le même esprit qui les engagea à faire établir les charges de l'ordre du Saint-Esprit comme elles le furent, pour favoriser et s'attacher la bourgeoisie qu'ils avoient séduite, ainsi que le clergé, et abattre, en tout ce qu'ils purent, la noblesse qu'ils craignoient et qu'ils haïssoient, comme étant trop attachée au roi et à la couronne, ainsi qu'il y a bien paru par tout le secours qu'en reçut Henri IV, qui lui affermit la couronne sur la tête et qui l'arracha à ces perfides étrangers.

J'arrivai une après-dînée chez le régent, comme il se promenoit dans sa grande galerie, entre Canillac et le duc de Noailles, qui discutoient cette belle difficulté de préséance. C'étoient les deux champions de ce qu'ils avoient appelé la noblesse à l'occasion de l'insigne calomnie du duc de Noailles contre moi. Ma surprise fut donc extrême lorsque, m'étant joint à cette promenade, je les entendis tous deux plaider avec chaleur la cause des conseillers d'État contre les gens de qualité non titrés.

Après les avoir écoutés quelque temps, le régent me demanda ce que je disois à cela. Je souris, et répondis que je ne me serois pas attendu à la prétention, moins encore aux avocats que je venois d'entendre. Je remis le fait des Guise

que je viens de rapporter, celui du comte du Luc, et je suppliai le régent de se souvenir comment le feu roi et l'universalité du monde avoient pris cette prétention des conseillers d'État. De là je vins au fond de la chose, et je dis qu'en France il n'y avoit que trois états ; que tous les trois avoient toujours été précédés par les pairs, les ducs et les officiers de la couronne sans nulle difficulté partout, et qui aux états généraux étoient avec le roi sur le théâtre; et en bas les trois états; qu'entre personnes de même état il se pouvoit qu'il y eût des prétentions de préséance, mais que d'état à état il n'y en eut jamais en aucun temps; que l'église et la noblesse, la première à droite, l'autre à gauche, étoient assis et couverts, et parloient en cette sorte en égalité parfaite de l'une à l'autre; qu'au fond de la salle, vis-à-vis du théâtre, étoit le tiers état, assis, mais découvert, et qui pour parler se mettoit à genoux, posture qui en est restée à tout le parlement, et au premier président comme aux autres membres, parlant aux lits de justice, parce que tout magistrat, quel qu'il soit de naissance, est du tiers état par sa magistrature; que les conseillers d'État étoient de robe et magistrats, par conséquent aussi du tiers état, d'où il résultoit qu'entre conseillers d'un même conseil, le tiers état devoit céder aux deux premiers; d'où il étoit clair que la prétention des conseillers d'État de robe étoit sans aucun fondement contre le marquis d'Effiat. Ce raisonnement, auquel Noailles et Canillac ne s'étoient pas apparemment attendus, leur ferma la bouche, et à M. le duc d'Orléans aussi.

J'ajoutai, après un moment de silence, que je parlois contre mon intérêt, puisque la prétention que je venois de combattre alloit à mettre un étage de gens dans la personne des conseillers d'État de robe, entre les ducs et officiers de la couronne et les gens de qualité, mais que la vérité devoit toujours être la plus forte, et que je ne comprenois pas la patience de Son Altesse Royale de souffrir des disputes aussi

ineptes, et dont la tolérance et le délai à les finir, comme elles le doivent être, donneroit lieu à cent autres, dont l'impertinence feroit honte et troubleroit tout. Noailles et Canillac n'osèrent en attendre davantage, ne répondirent pas un mot, et s'en allèrent.

Le rare est que les gens de qualité ignorèrent leur conduite à cet égard, ou la voulurent ignorer ainsi que la mienne, et que la robe leur sut et à moi tout le divers gré que nous méritâmes d'elle là-dessus.

Resté seul avec le régent, je le pressai de décider. Ces deux hommes qui avoient peur de tout, et lui aussi, l'avoient effarouché sur la robe. Il me proposa l'expédient de faire d'Effiat vice-président pour précéder à ce titre. Je lui représentai, en général, les inconvénients des *mezzo termine*, qui sont les pères des plus folles prétentions et qui ne sont jamais qu'en faveur de ceux qui ont tort et contre ceux qui ne peuvent perdre en jugement définitif, et en particulier, l'indécence et le danger de tolérer une prétention absurde, dont le succès en feroit naître de toutes les couleurs. Je le laissai dans sa bonne amie l'irrésolution et l'indécision, après avoir parlé d'autres affaires.

Deux jours après, qui se passèrent en ridicules négociations, les conseillers d'État, qui ne demandoient pas mieux que d'en sortir avec un titre qui réalisât leur prétention, eurent la bonté de consentir de céder au titre de vice-président; ce qui étoit s'assurer la préséance sur tout autre homme de qualité qui pourroit entrer au conseil de finances, etc. Le régent reçut cette complaisance avec gratitude, et d'Effiat fut déclaré vice-président.

Ce que j'avois prédit au régent arriva, et il vaut mieux le raconter tout de suite que d'en interrompre des matières plus importantes. Il fut réglé que les procès évoqués au roi, qui se voient dans un bureau du conseil des parties, les affaires des prises qui se voient au conseil des prises, et maintenant de marine, quelques-unes de finances qui étoient

contentieuses ou qui demandoient un règlement, toutes choses usitées sous le feu roi, se rapporteroient comme de son temps, devant lui, c'est-à-dire alors au conseil de régence, à quoi on ajouta certaines affaires du conseil de guerre, comme étapes, etc., et autres genres de règlements concernant les troupes.

Sous le feu roi, le bureau du conseil des parties, qui avoit vu une affaire évoquée devant lui, entroit tout entier au conseil où étoient le roi et ses ministres, et le maître des requêtes, qui avoit rapporté l'affaire au bureau du conseil des parties, la rapportoit devant le roi. Les conseillers d'État de ce bureau opinoient tous quatre ou cinq après lui, puis les ministres, et le roi jugeoit en se rendant toujours ou presque toujours à la pluralité des voix. Pour les affaires des prises, il y avoit sous le feu roi un conseil des prises, composé de quelques conseillers d'État, qui se tenoit chez M. le comte de Toulouse quand il y avoit matière, lequel entroit après au conseil du roi seul, avec le maître des requêtes qui avoit rapporté chez lui, et qui rapportoit devant le roi et ses ministres, le comte de Toulouse présent et opinant, et se retirant avec le rapporteur dès que l'affaire étoit jugée. A l'égard de celles de finances dont on vient de parler, le contrôleur général en chargeoit un maître des requêtes à son choix, qui entroit seul au conseil du roi un jour de conseil des finances, et qui rapportoit l'affaire. Dans tous ces conseils, tout ce qui y entroit y étoit assis, excepté le maître des requêtes rapporteur qui rapportoit debout. Il fut donc réglé que cela se passeroit de même à la régence, et qu'à l'égard des affaires du détail de la guerre, dont on vient de parler, elles seroient rapportées au conseil de régence par l'un des deux maîtres des requêtes de ce conseil, Le Blanc et Saint-Contest.

Pour ne rien laisser en arrière sur les conseils du feu roi, il faut ajouter que le seul conseil des dépêches étoit tout différent des autres. La matière en étoit les disputes ou les

règlements à faire dans les provinces et dans les villes, qui étoit proprement celle des départements des provinces des secrétaires d'État, qui, étant bien aises de s'en rendre les maîtres, en disoient un mot le matin au roi à l'issue de son lever, puis expédioient comme ils vouloient; ce qui rendoit ces conseils plus rares, sous prétexte de soulager le roi. Mais il y avoit aussi telle nature de ces affaires, ou telles personnes qui s'y trouvoient intéressées, que les secrétaires d'État ne pouvoient crosser de la sorte, et qui se rapportoient au conseil des dépêches. Il y avoit aussi des natures d'affaires contentieuses qui s'y rapportoient aussi par le secrétaire d'État du département duquel elle venoit, ou, si elle n'étoit d'aucun plus que d'un autre, par un des secrétaires d'État nommé pour cela par le roi, très-rarement par un maître des requêtes nommé par le chancelier, lequel seul d'extraordinaire entroit un jour de conseil de dépêches; et il y en avoit un de règle tous les quinze jours. En ces conseils des dépêches, il n'y avoit d'assis que les fils de France, le chancelier et le duc de Beauvilliers. Les quatre secrétaires d'État y demeuroient toujours debout, même M. de Croissy, tout goutteux et tout président à mortier au parlement de Paris qu'il étoit, et ils y rapportoient tout de suite chacun leurs affaires, suivant entre eux leur ancienneté de secrétaires d'État. S'il y avoit un maître des requêtes rapporteur, les quatre secrétaires d'État y demeuroient également debout, et y opinoient. Le contrôleur général n'y entroit point s'il n'étoit aussi secrétaire d'État, et alors debout comme ses trois autres confrères. Ce conseil des dépêches devint proprement celui des affaires du dedans du royaume, que d'Antin duc et pair venoit seul rapporter, ou, si c'étoit un procès évoqué, un maître des requêtes de ce conseil qui l'y avoit rapporté; ainsi la forme unique de ce conseil des dépêches ne put avoir lieu depuis l'établissement du conseil de régence et des autres conseils.

On fut bien étonné la première fois qu'un maître des re-

quêtes eut à rapporter au conseil de régence, qu'il déclara au chancelier qu'il prétendoit rapporter assis, où que tout ce qui n'étoit ni duc, ni officier de la couronne ou conseiller d'État, se tînt debout tant qu'il seroit lui-même debout. Ce fut une suite de la mollesse du régent dans la prétention des conseillers d'État de précéder Effiat. On se récria; on hua; mais il n'en fut autre chose; le régent n'eut pas la force de commander. On eut recours aux conseillers du parlement qui étoient dans les conseils; ils répondirent qu'ils ne prétendoient pas moins que les maîtres des requêtes. On fut donc réduit à faire tout rapporter par les chefs ou les présidents des conseils, qui, excepté d'Antin, qui y excella, n'y étoient pas propres. Je raconterai là-dessus deux aventures qui montreront combien les affaires en souffrirent.

Le maréchal de Villars, qui griffonnoit à ne pouvoir être lu de personne, vint au conseil de régence avec un règlement de quarante ou cinquante articles que le conseil de guerre avoit fait sur les étapes, les magasins, la marche des troupes par le royaume, et divers détails qui les concernoient. Il en fit la lecture par articles, sur chacun desquels on opina à mesure qu'il les lisoit, et on fit divers changements à plusieurs qu'il écrivit aussi à mesure à la marge. Quand tout fut achevé, M. le duc d'Orléans dit au maréchal de Villars de relire le tout par article, avec chacun la note qu'il y venoit de mettre, pour qu'on vît si tout étoit bien, et s'il n'y avoit plus rien à changer ou à y ajouter. Le maréchal, qui étoit auprès de moi, prit donc son papier, lut un article, mais quand ce fut à la note, le voilà à regarder de près, à se tourner au jour d'un côté, puis de l'autre, enfin à me prier de voir si je pourrois la lire. Je me mis à rire, et à lui demander s'il croyoit que j'en pusse venir à bout quand lui-même ne pouvoit lire sa propre écriture, et qu'il venoit d'écrire tout présentement. Tout le monde en rit sans qu'il en fût le moins du monde embarrassé. Il proposa de faire entrer son secrétaire qui étoit, disoit-il, dans l'anti-

chambre, et qui savoit lire son écriture, parce qu'il y étoit accoutumé. Le régent dit que cela ne se pouvoit pas, et chacun se regarda en riant, sans savoir par où on en sortiroit. A la fin le régent dit qu'il n'y avoit qu'à recommencer, comme si on n'avoit rien fait, et m'ordonna de prendre la plume pour écrire les notes à mesure qu'on opineroit de nouveau sur chaque article, ce qui doubla la longueur de cette affaire. Il est vrai que ce ne fut que du temps ridiculement perdu. Mais l'inconvénient étoit bien plus fâcheux quand, par de mauvais rapports d'affaires longues et embarrassées, on n'étoit pas mis en état de les bien entendre, par conséquent de les bien décider.

L'autre histoire y a plus de rapport, et la voici : le maréchal d'Estrées rapportoit au conseil de régence tout ce qui y passoit du conseil de marine, et La Vrillière le comparoit plaisamment, mais trop justement, à une bouteille d'encre fort pleine, qu'on verse tout à coup, et qui tantôt ne fait que dégoutter, tantôt ne jette rien, tantôt vomit des flaques et de gros bourbillons épais. Comme il commençoit un jour le rapport d'une affaire de prise fort embarrassée, le comte de Toulouse qui s'étoit fort appliqué aux affaires de sa charge, et dont l'esprit étoit juste, exact, concis, et lui-même fort judicieux, me dit que je n'entendrois rien au rapport du maréchal d'Estrées, que cependant l'affaire étoit importante, et méritoit d'être bien entendue, et qu'il me l'alloit rapporter à l'oreille tandis que le maréchal parleroit. Je l'entendis donc assez clairement pour être en connoissance de cause de l'avis du comte de Toulouse, mais non avec assez d'instruction pour bien appuyer mon opinion, d'autant que le comte de Toulouse me parloit encore, lorsque ce fut à mon autre voisin à opiner. Quand ce fut à moi je dis au régent que M. le comte de Toulouse me venoit d'expliquer si clairement l'affaire tandis qu'on la rapportoit, que je l'entendois assez distinctement pour être de l'avis dont seroit M. le comte de Toulouse, mais non assez pour m'en assez

bien expliquer. Le régent se mit à rire, et à dire qu'on n'avoit jamais opiné de la sorte; je répondis, en riant aussi, que s'il ne vouloit pas prendre mon avis ainsi, il eût la bonté de compter pour deux celui de M. le comte de Toulouse, et la chose passa ainsi. On sut bientôt quel il étoit, car il n'y avoit jamais que le chancelier à opiner entre lui et moi.

Je pris cette occasion le lendemain pour remontrer à M. le duc d'Orléans le préjudice essentiel qui arrivoit aux affaires de l'opiniâtreté des maîtres des requêtes, et de sa mollesse à la souffrir. Je n'y gagnai rien.

Je crois que le chancelier soutenoit sourdement cette prétention par malice, et ce qui m'en persuada mieux, c'est que dès qu'il fut mort, et que d'Aguesseau fut chancelier, tout idolâtre qu'il fût de la robe, il la fit cesser, et les maîtres des requêtes vinrent rapporter debout tout ce qu'on voulut au conseil de régence, sans plus parler d'y être assis ni d'y faire lever personne. Mais à l'égard des conseillers d'État, lorsque pour un procès évoqué devant le roi, c'est-à-dire au conseil de régence, le bureau du conseil des parties, qui avoit vu l'affaire, venoit au conseil de régence avec le rapporteur, ces conseillers d'État s'y mettoient après les maréchaux de France, et au-dessus des autres de la régence, le rapporteur maître des requêtes rapportant debout.

CHAPITRE IX.

Éclat des princes du sang sur la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine avec eux. — Protestation de MM. de Courtenay pour la conservation de leur état et droits, présentée au régent. — Malheur et extinction de cette branche de la maison royale. —

Béthune épouse la fille du duc de Tresmes. — Nangis obtient de vendre le régiment d'infanterie du roi. — Poirier premier médecin du roi. — Mme la duchesse de Berry logée à Luxembourg avec sa cour, où Mme de Saint-Simon et moi ne voulûmes point habiter. — Villequier obtient les survivances du duc d'Aumont, son père. — Deux nouveaux premiers valets de chambre. — Le cardinal de Polignac vend sa charge de maître de la chapelle à l'abbé de Breteuil, depuis évêque de Rennes; et le baron de Breteuil la sienne d'introducteur des ambassadeurs, à Magny. — Le marquis de Simiane lieutenant général de Provence; et Fervaques gouverneur du Perche et du Maine, sur la démission de Bullion, son père. — Le prince Charles de Lorraine obtient un million de brevet de retenue sur sa charge de grand écuyer, et peu après la survivance du gouvernement de Picardie du duc d'Elbœuf. — J'eus aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils, et l'abbaye de Jumiéges pour l'abbé de Saint-Simon. — Réflexion sur les coadjutoreries régulières. — Grand et fort étrange présent du régent au duc de La Rochefoucauld. — Dépouille de l'appartement du feu roi au duc de Tresmes. — Noailles et Rouillé maîtres des finances, dont le conseil prend forme, et les autres conseils aussi. — Premier conseil de régence. — Je me raccommode avec le maréchal de Villeroy. — Placets dits à l'ordinaire. — Tentative échouée de Besons, qui s'éloigne de moi de plus en plus. — Amelot arrive de Rome, qui me conte un rare entretien entre le pape et lui sur la constitution. — Amelot exclu de tout, et pourquoi; mis enfin à la tête d'un conseil de commerce. — Spectacles recommencés. — Don à Canillac. — Garde-robe et cassette du roi. — Le grand prieur est rappelé. — Belle Ile obtient quatre cent mille livres comptant sur les états de Bretagne. — Quel fut Belle-Ile. — Sa famille. — Quels sont les Castille, dits Jeannin. — Caractère des deux frères Belle-Ile.

A peine M. le duc d'Orléans fut-il sorti de l'embarras, où il s'étoit bien voulu laisser mettre, de la prétention des conseillers d'État, par la vice-présidence d'Effiat, qu'il s'en éleva un autre d'une autre importance. Je ne ferai ici qu'en marquer l'époque, parce que les suites n'en sont pas de ce moment-ci. Le procès de la succession de M. le Prince alloit son train. Dans une signification que M. le duc du Maine y fit, il prit la qualité de prince du sang, comme autorisé par la déclaration du feu roi enregistrée au parlement, qui la lui donnoit, et lui permettoit de la prendre en tous actes et

partout, tant à lui et à ses enfants qu'au comte de Toulouse. Mme la Duchesse et M. le Duc, qui n'avoient osé souffler sous le feu roi, firent grand bruit et prétendirent que, quelque protection que le duc du Maine prétendît tirer de cette déclaration, elle ne lui donnoit pas droit de se qualifier prince du sang avec les princes du sang véritables, ni dans les significations juridiques dans un procès avec eux. Ils attirèrent Mme la princesse de Conti et M. son fils dans cet intérêt commun de princes du sang, quoique unis avec M. et Mme du Maine par communauté d'intérêt dans le procès contre M. le Duc pour la succession de M. le Prince. L'éclat fut grand, le régent chercha à l'apaiser. On en verra ailleurs les suites.

Le prince de Courtenay, l'abbé son frère, et le fils unique du premier auxquels cette branche se trouvoit réduite, présentèrent au régent une parfaitement belle protestation, forte, prouvée, mais respectueuse et bien écrite, pour la conservation de leur état et droits, comme ils ont toujours fait aux occasions qui s'en sont présentées, et à chaque renouvellement de règne. Elle fut reçue poliment et n'eut pas plus de succès que toutes les précédentes. L'injustice constante faite à cette branche de la maison royale légitimement issue du roi Louis le Gros est une chose qui a dû surprendre tous les temps qu'elle a duré, et montrer en même temps la funeste merveille de cette maison, qui dans un si long espace n'a pu produire un seul sujet dont le mérite ait forcé la fortune, d'autant plus que nos rois ni personne n'a jamais douté de la vérité de sa royale et légitime extraction, et le feu roi lui-même. J'en ai parlé t. Ier, p. 113, 114, et t. XI, p. 23.

Ce prince de Courtenay-ci étoit un homme dont la figure corporelle marquoit bien ce qu'il étoit. Le cardinal Mazarin eut envie de voir s'il en pourroit faire quelque chose, et s'il le trouvoit un sujet de le faire reconnoître pour ce qu'il étoit, en lui donnant une de ses nièces. Pour l'éprouver à loisir par soi-même, il le mena dans son carrosse de Paris à

Saint-Jean de Luz pour les conférences de la paix des Pyrénées. Le voyage étoit à journées, et il fut plein de séjours. Courtenay étoit né en mai 1640; il avoit donc près de vingt ans. Il n'eut ni l'esprit ni le sens de cultiver une si grande fortune. Il passa tout le voyage avec les pages du cardinal, qui ne le vit jamais qu'en carrosse, et qui désespéra d'en pouvoir faire quoi que ce soit. Aussi l'abandonna-t-il en arrivant à la frontière, où il devint et d'où il revint comme il put. Il n'a pas laissé de servir volontaire avec valeur en toutes les campagnes du feu roi, et je l'ai vu souvent à la cour chez M. de La Rochefoucauld sans qu'il ait jamais été de rien.

Pendant le fort du Mississipi[1], le cardinal Dubois se piqua, je ne sais comment, de le tirer de l'affreuse pauvreté où il avoit vécu, et lui fit donner de quoi payer ses dettes, et vivre fort à son aise. Il mourut en 1723. Il avoit perdu son fils aîné, tué mousquetaire au siége de Mons que faisoit le roi, qui l'alla voir sur cette perte, ce qui fut extrêmement remarqué, parce qu'il ne faisoit plus depuis longtemps cet honneur à personne, et que M. de Courtenay n'avoit ni distinction ni familiarité auprès de lui.

Son autre fils servit peu, et fut un très-pauvre homme, et fort obscur. Il épousa une sœur de M. de Vertus-Avaugour des bâtards de Bretagne, revenue de Portugal veuve de Gonzalès-Joseph Carvalho Patalin, surintendant des bâtiments du roi de Portugal. C'étoit une femme de mérite qui n'eut point d'enfants de ses deux maris.

M. de Courtenay vécut très-bien avec elle. Il étoit riche, se portoit bien, et sa tête et son maintien faisoient plus craindre l'imbécillité que la folie. Cependant un matin étant à Paris, et sa femme à la messe aux Petits-Jacobins, sur les neuf heures du matin, ses gens accoururent dans sa cham-

1. C'est-à-dire de l'agiotage sur les terres du Mississipi à l'époque de la banque de Law.

bre au bruit de deux coups de pistolet tirés sans intervalle qu'il se tira dans son lit, et l'y trouvèrent mort, ayant été encore la veille fort gai, tout le jour et tout le soir, et sans qu'il eût aucune cause de chagrin. On étouffa ce malheur qui éteignit enfin la malheureuse branche légitime de Courtenay, car il n'en resta que le frère de son père, qui étoit un prêtre de sainte vie, dans la retraite et les bonnes œuvres, quoiqu'il sentît fort la grandeur de sa naissance. Il avoit les abbayes des Eschallis et de Saint-Pierre d'Auxerre, et le prieuré de Choisy en Brie, et mourut dans une grande vieillesse, le dernier de tous les Courtenay. C'étoit un grand homme, bien fait, et dont l'air et les manières sentoient parfaitement ce qu'il étoit. Il n'en reste plus que la fille de son frère mariée au marquis de Bauffremont. L'extinction de cette infortunée branche méritoit d'être marquée, puisque l'occasion s'en est trouvée si naturellement.

Béthune, fils de la sœur de la reine de Pologne, et veuve d'une sœur du maréchal d'Harcourt, dont il a eu la maréchale de Belle-Ile, se remaria à la fille du duc de Tresmes, qui en fit la noce chez lui, à Saint-Ouen, près Paris.

Nangis, mort longtemps depuis maréchal de France et chevalier d'honneur de la reine, voyant que le régiment du roi ne lui étoit plus d'aucun usage depuis la mort du feu roi, qui entroit dans tous les détails de ce corps, comme on l'a dit ailleurs, demanda la liberté de le vendre. Il ne s'achetoit ni se vendoit. Le régent, facile, le lui permit. Il en traita avec le duc de Richelieu pour trente mille écus. Mais le marché se rompit, dont on verra la suite.

La charge de premier médecin étant l'unique qui se perde par la mort du roi, il en fallut choisir un. Chirac, qui avoit la première réputation en ce genre, étoit au régent, et dès là exclus. Boudin, médecin ordinaire, et qui avoit été premier médecin de Monseigneur, puis de la dernière Dauphine, y avoit plus de droit que personne, et il étoit porté par toute l'ancienne cour. Mais c'étoit un compagnon d'es-

prit, d'intrigue, hardi, lié à tout ce qui étoit le plus opposé à M. le duc d'Orléans. Il avoit de plus crié sans mesure, et sur le ton de Mme de Maintenon et du duc du Maine, sur les poisons, en sorte qu'il ne fut pas seulement question de lui. Faute de mieux parmi les médecins de la cour, Poirier fut choisi, parce qu'il avoit été le médecin de Saint-Cyr, et en dernier lieu des enfants de France. Les amis de Boudin crièrent, et on les laissa crier.

Mme la duchesse de Berry vint s'établir à Luxembourg avec sa petite cour. On y chercha de quoi nous loger commodément, Mme de Saint-Simon et moi; mais Mme de Saint-Simon, ne pouvant honnêtement la quitter, prit cette occasion pour en vivre la plus séparée qu'il lui fut possible. Il ne se trouva donc rien qui nous pût loger tous deux, et nous continuâmes de loger à Paris dans notre maison ensemble. Mme la duchesse de Berry voulut pourtant qu'elle prît un logement à Luxembourg, mais elle ne le meubla point, et n'y mit jamais le pied. Elle n'alla chez Mme la duchesse de Berry les matins que lorsqu'il y avoit des audiences ou quelque cérémonie, mais presque tous les soirs, à l'heure du jeu public, où les dames eurent permission d'aller sans être en grand habit, et où plusieurs étoient retenues à souper avec Mme la duchesse de Berry. Mme de Saint-Simon n'y soupoit presque jamais. Nous avions tous les jours du monde à dîner et à souper, comme nous avions eu toujours, et très-rarement aussi la suivoit-elle aux promenades, aux visites, excepté chez le roi, et aux spectacles, et se tint ferme en cette liberté avec grande et juste raison, mais toujours traitée avec la plus grande considération. Elle avoit toujours demeuré à Saint-Cloud avec elle, parce qu'il n'y avoit pas eu moyen de faire autrement. Pour moi j'en usai à mon ordinaire. Je n'allois qu'une ou deux fois l'an chez Mme la duchesse de Berry, un moment chaque fois, toujours très-bien reçu; on a vu ailleurs les raisons de cette conduite.

Le duc d'Aumont obtint du régent la survivance de ses charges de premier gentilhomme de la chambre et de gouverneur de Boulogne et pays boulonnois pour le marquis de Villequier, son fils unique. Bachelier, fils de celui dont j'ai parlé, acheta en même temps de Bloin sa charge de premier valet de chambre, et je fis donner au fils de Bontems la survivance de la sienne, qui m'en avoit prié. Oncques depuis n'ai ouï parler du père ni du fils. J'ai bien trouvé de leurs semblables.

Le cardinal de Polignac, qui ne se soucioit plus, depuis la mort du roi, de sa charge de maître de la chapelle, obtint permission de la vendre, et il en eut gros du frère de Breteuil. L'un fut depuis évêque de Rennes, l'autre secrétaire d'État. Leur oncle, le vieux baron de Breteuil, vendit aussi sa charge d'introducteur des ambassadeurs à Magny, fils de Foucauld, conseiller d'État, à qui il avoit succédé dans l'intendance de Caen, où il fit tant de sottises qu'il en fut rappelé à la fin du dernier règne, après quoi il se défit de sa charge de maître des requêtes. Il y aura plus d'une occasion de parler de cette bonne tête.

Simiane, premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, eut la lieutenance générale de Provence, demeurée vacante depuis la mort du comte de Grignan, chevalier de l'ordre, son beau-père, et Fervaques, fils de Bullion, eut, sur sa démission, le gouvernement du Perche et du Maine. C'est ainsi que M. le duc d'Orléans donnoit à toutes mains à qui vouloit avoir, et qu'il profita si peu du conseil qu'on a vu que je lui avois donné là-dessus. M. le Grand, au père duquel la charge de grand écuyer n'avoit coûté que le vol qu'il en fit, comme on l'a vu, à mon père, fit donner au prince Charles[1], son fils, qui en avoit la survivance, un million de brevet de retenue dessus; ce qui

1. Saint-Simon a écrit P. Ch.: les anciens éditeurs ont lu *premier chambellan*. La suite du texte prouve qu'il s'agit du prince Charles.

étoit la rendre héréditaire, et [ils] cajolèrent si bien le duc d'Elbœuf, qui n'avoit point d'enfants, que peu après ils obtinrent pour le même prince Charles la survivance du gouvernement de Picardie du duc d'Elbœuf. Jusque-là j'avois eu patience, mais cela me piqua. J'en dis mon avis à M. le duc d'Orléans, et j'ajoutai que puisqu'il donnoit tout indifféremment à tout le monde, je voulois aussi la survivance de mes deux gouvernements pour mes deux fils, de Blaye pour l'aîné, de Senlis pour le cadet, qu'il me donna sur-le-champ. Torcy donna la démission de sa charge de secrétaire d'État qui fut supprimée, comme celle qu'avoit Voysin, et prêta serment entre les mains du roi de sa nouvelle charge de grand maître des postes.

J'avois représenté à M. le duc d'Orléans la triste situation de la branche aînée de ma maison, et je l'avois supplié de donner au jeune abbé de Saint-Simon, qui avoit près de vingt ans, une abbaye dont il pût aider ses frères, parce que je n'aime pas la pluralité des bénéfices. Il lui donna Jumiéges, en même temps qu'Anchin au cardinal de Polignac, et Saint-Waast d'Arras au cardinal de Rohan. Mais il souffrit qu'ils eussent des coadjuteurs religieux de ces abbayes, qui, étant régulières, pouvoient être possédées en commende par des cardinaux, dont un des principaux priviléges est de pouvoir tout engloutir. Mais les moines surent si bien représenter à Rome la lésion de leur droit de s'élire des abbés réguliers par la nomination successive de cardinaux à leurs abbayes, que le pape insista pour ces coadjutoreries, et que le régent eut la foiblesse d'y consentir. Je dis la foiblesse, parce que jamais Rome ne se seroit opiniâtrée à une chose de cette qualité, et que, puisqu'on a le peu de sens de vouloir des cardinaux en France, et la manie de se persuader qu'il leur faut cent mille écus de rente à chacun, il vaut mieux les prendre sur de riches abbayes régulières qu'autres que des cardinaux ne peuvent posséder, que laisser cent mille livres de rente à un abbé

moine, et donner aux cardinaux de grosses abbayes qu'autres qu'eux pourroient posséder.

M. le duc d'Orléans fit un prodigieux présent au duc de La Rochefoucauld, qui n'avoit jamais marqué que de l'éloignement pour lui, et qui n'en montra pas moins après. Ce fut de toutes les pierreries de la garde-robe qui n'étoient pas de la couronne. Ce don monta fort haut et reçut peu l'approbation du public. M. de La Rochefoucauld n'avoit droit que sur les habits, étoffes et autres choses pareilles de la garde-robe, et aucun sur pas une des pierreries, qui devoient demeurer au roi. Il étoit d'ailleurs extrêmement riche. Le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, quand le roi mourut, eut gros aussi, parce que l'ameublement dans lequel le roi mourut étoit fort beau, mais M. de Tresmes n'eut que ce qui appartenoit de droit et d'usage à sa charge.

Le conseil de finances commença à prendre forme. M. le duc d'Orléans y assista quelquefois, mais rarement; le maréchal de Villeroy presque jamais. Toute l'autorité en fut dévolue au duc de Noailles, qui prit Rouillé du Coudray pour son mentor, et qui fit tout dans ce conseil avec sa férocité accoutumée, qui n'étoit plus contrainte comme lorsqu'il n'étoit que directeur des finances avec Armenonville sous Chamillart. Sa débauche, bien plus cachée alors, n'eut plus de frein ni de secret, et le duc de Noailles toujours réglé sur le ton du maître; et qui depuis son retour d'Espagne avoit été dévot jusqu'à la mort du roi, prit en ce temps-ci et entretint publiquement une fille de l'Opéra. Fagon fut fait conseiller d'État surnuméraire, sur l'exemple de ce même Rouillé qui étoit unique, et que le roi avoit fait ainsi, lorsqu'il supprima les deux directeurs des finances, après que Desmarets fut contrôleur-général. Des Forts et Fagon eurent les mêmes départements qu'ils avoient étant intendants des finances; Ormesson, Gilbert, Gaumont, Baudry et Dodun eurent les autres départements. On en garda un

pour La Houssaye qu'on fit revenir de Strasbourg, où on envoya Angervilliers intendant à sa place, qui l'étoit de Dauphiné. Les quatre premiers étoient maîtres des requêtes et devinrent conseillers d'État. Dodun étoit président d'une chambre des enquêtes, qui vendit sa charge. Nous verrons enfin La Houssaye et lui successivement contrôleurs généraux. Rouillé eut cent quatre-vingt mille livres d'appointements, et régenta ouvertement les finances. Il devint à la mode d'admirer ses brutalités et ses débauches. Les conseils de guerre et de marine furent aussi partagés en départements, et en différents détails entre les membres de ces conseils. M. le duc d'Orléans alla quelquefois aussi au conseil de guerre, mais fort rarement. Il travailla particulièrement aux finances et aux affaires étrangères. Il entendoit très-bien ces dernières et se piquoit de capacité en finance.

Le lundi 28 septembre, après dîner, se tint à Vincennes, dans le grand cabinet du roi, le premier conseil de régence, auquel pour cette fois les chefs et présidents des autres conseils furent admis, excepté le cardinal de Noailles, à cause de sa prétention de préséance. Il y fut réglé qu'il y en auroit quatre par semaine, savoir : le samedi après dîner, le dimanche matin, le mardi après dîner, et le mercredi matin; qu'on se tiendroit averti une fois pour toutes de ces quatre conseils; mais qu'on le seroit des extraordinaires, outre ceux-ci, si le régent en assembloit. Il fut réglé aussi quels jours chaque chef ou président du conseil viendroit y rapporter les affaires de son conseil; qu'il sortiroit lorsqu'elles seroient finies, quoique le conseil ne le fût pas; que tous les chefs et présidents des conseils y seroient mandés quelquefois pour des affaires extraordinaires, lorsque le régent le jugeroit à propos. Ce premier conseil se passa en ballottages; ce ne fut que le suivant qui commença à en être un sérieux, qui ne fut que d'affaires d'État.

En ce premier, comme on fut sur le point de se mettre en

place, le maréchal de Villeroy, à qui je ne parlois point, et que je saluois fort médiocrement depuis l'affaire du duc d'Estrées et du comte d'Harcourt dont j'ai parlé en son temps, vint à moi me dire qu'étant ministre d'État sous le feu roi, et moi ne faisant qu'entrer ce jour-là dans le conseil, il pourroit être fondé à me disputer la préséance, mais qu'il ne vouloit point former de difficulté. Je lui répondis crûment et nettement que je le précéderois au conseil, comme je le précédois partout ailleurs; puis, me radoucissant, j'ajoutai qu'il savoit trop ce qu'il se devoit à lui-même et à sa dignité permanente pour en faire la moindre difficulté. Que c'étoit aussi par cette même raison que je conservois ce qui m'étoit dû, honteux d'ailleurs de précéder un homme de son âge et de son mérite. Cela fut bien reçu, et les compliments finirent par nous mettre en place.

Pendant le conseil, je songeai que [vu] la considération où les emplois du maréchal de Villeroy le mettoient, je pouvois, après ce qui venoit de se passer entre nous, finir galamment une vieille brouillerie qui n'avoit rien de personnel, et où ses prétentions avoient eu pleinement le dessous, qu'il se présenteroit des affaires que nous aurions à traiter ensemble, outre la fréquence des conseils de régence où nous nous trouverions tous deux; et que ce seroit même ôter à M. le duc d'Orléans une brassière qui, fait comme il étoit, l'importuneroit. Je m'amusai donc assez exprès après le conseil des finances pour laisser retourner le maréchal de Villeroy dans sa chambre, car il logeoit à Vincennes depuis que le roi y étoit, et j'allai lui faire une visite. Cet homme, également fastueux et bas, fut bien surpris de me voir entrer dans sa chambre. Il se peignit sur son visage une joie singulière. Les compliments de part et d'autre furent merveilleux, et nous nous séparâmes les meilleurs amis du monde. Le lendemain au conseil il m'en fit encore quantité, et il chercha depuis à me parler d'affaires, et même fort librement, et à avoir liaison avec moi. Je dis à M. le duc

d'Orléans le lendemain matin la visite que j'avois faite la veille. Il en fut aise jusqu'à m'en remercier.

Il régla le même jour que les placets du commun, dits *à l'ordinaire*, que du temps du roi chacun qui vouloit venoit jeter deux fois la semaine sur une table dressée pour cela dans l'antichambre où le roi soupoit, s'y jetteroient les mêmes jours et de la même manière; mais qu'au lieu du secrétaire d'État de la guerre qui s'y trouvoit debout derrière le fauteuil vide qui étoit contre cette table, et qui emportoit tous ces placets chez lui pour en rendre compte au roi, ce seroit un des membres de la régence qui y feroit la même fonction; qu'il y auroit deux maîtres des requêtes qui emporteroient les placets, qui viendroient les rapporter chez lui, après quoi il les viendroit rapporter au Palais-Royal au régent seul, accompagné des deux mêmes maîtres des requêtes avec qui il en auroit fait les envois et les triages, pour ne rapporter au régent que ceux en petite quantité qui paroîtroient le mériter. Le régent régla aussi que les derniers de la régence commenceroient les premiers en remontant jusqu'au chancelier exclusivement, et non plus, puis coulés à fond recommenceroient, et que chacun feroit cette fonction pendant un mois de suite.

Les membres du conseil de régence n'avoient point de département, parce que tout se portoit devant eux. J'appris que le maréchal de Besons s'en voulut faire un de ces placets, et qu'il avoit demandé de les recevoir toujours. Cette impudence me choqua; j'en parlai vivement au régent, qui étoit déjà ébranlé, et à qui je fis sentir la conséquence d'un ministère direct et continuel qui embrasseroit bientôt autre chose que ces placets du commun, et qui se rendroit bientôt maître dans une matière qu'il lui seroit aisé d'étendre. J'ajoutai qu'un homme de sa sorte se méconnoissoit étrangement de n'être pas content d'être du conseil de régence, et de ne vouloir pas en partager les fonctions avec des gens en tout genre si supérieurs à lui. Le maréchal échoua vilai-

nement dans ce projet, avec la honte qu'il ne fut pas ignoré. Il n'ignora pas aussi que c'étoit à moi qu'il devoit ce mauvais succès.

La liaison entre lui et moi n'avoit pas pris après l'éloignement de Mme d'Argenton. C'étoit un homme entre deux terres qui craignoit le grand jour. D'Effiat, à qui il s'étoit livré depuis, l'avoit aussi éloigné de moi, quoiqu'il ne me connût point, mais il vouloit gouverner son maître, et le mener noyer à son plaisir sans obstacle, et j'en étois un grand à ses desseins dictés par le duc du Maine, auquel il étoit vendu de longue main, lequel sûrement ne lui avoit pas inspiré d'affection pour moi. La partialité encore pour et contre Pontchartrain formoit une autre sorte d'éloignement. Cette dernière affaire l'acheva, en sorte qu'il n'y eut plus de commerce que de la plus simple civilité entre Besons et moi, que déjà je ne voyois plus guère depuis longtemps. Ce fut pour moi une perte des plus légères, d'autant même que son frère l'archevêque et moi demeurâmes comme nous avions toujours été. J'eus loisir de voir comme les autres faisoient pour ces placets, parce que je fus le dernier qui les reçus.

M. Amelot arriva de Rome sans avoir pu obtenir le concile national, ni aucune chose raisonnable de cette cour, où le nonce Bentivoglio, les cardinaux de Rohan et de Bissy, les jésuites et maints autres ambitieux et brouillons souffloient sans cesse le feu. Quelque temps après son retour, Amelot me vint voir, et nous parlâmes beaucoup de Rome. Il me conta un fait bien remarquable, et qui mérite place ici.

Il me dit que le pape l'avoit pris en goût, et lui parloit souvent avec confiance, gémissant d'être en brassière, et de ne pouvoir ce qu'il voudroit. Dans une de ces conversations, le pape se répandit avec lui en regrets de s'être laissé aller à donner sa constitution, que les lettres du roi lui avoient arrachée, dans la persuasion où elles l'avoient mis, et toutes celles du P. Tellier, que le roi étoit si absolu en France, et

tellement maître des évêques, du reste du clergé, et des parlements, que sa bulle seroit reçue de tous unanimement, enregistrée et publiée partout sans la moindre difficulté; et que s'il eût pu penser en trouver la centième partie de ce qu'il en rencontroit, jamais il ne l'auroit donnée. Là-dessus Amelot lui demanda avec liberté pourquoi aussi, voulant donner sa bulle, il ne s'étoit pas contenté de la censure de quelques propositions du livre du P. Quesnel, au lieu d'en faire une baroque de cent une propositions; que là-dessus le pape s'étoit écrié, s'étoit mis à pleurer, et, lui saisissant le bras, lui avoit répondu en propres termes italiens, répondant à ceux qu'il me dit en françois, que voici : « Eh! monsieur Amelot, monsieur Amelot, que vouliez-vous que je fisse! je me suis battu à la perche pour en retrancher; mais le P. Tellier avoit dit au roi qu'il y avoit dans ce livre plus de cent propositions censurables; il n'a pas voulu passer pour menteur, et on m'a tenu le pied sur la gorge pour en mettre plus de cent, pour montrer qu'il avoit dit vrai, et je n'en ai mis qu'une de plus. Voyez, voyez, monsieur Amelot, comment j'aurois pu faire autrement! »

On peut juger que ce récit ne se passa pas en commentaire. Rien ne prouve plus solidement ni plus évidemment que ce discours du pape le cas qu'il faisoit lui-même de sa constitution, de la nécessité de la faire, et de la manière dont on la lui a fait donner, par conséquent du respect qui peut être dû à ce fruit de tant de machines infernales, et qui a en effet allumé un feu d'enfer, suivant la louable intention de ceux qui l'ont extorquée et fabriquée, et quelle est cette pièce qui a fait depuis la fortune d'être érigée et présentée en article de foi par ses créateurs. Personne ne révoquera en doute la probité et la vérité d'Amelot dans ce récit, et j'ose dire sans insolence que la même foi est due à celui que j'en fais ici, qui n'en est que le rapport mot pour mot.

Amelot fut bien reçu, mais sa réputation trop justement établie blessa la jalousie du maréchal d'Huxelles, qui l'ac-

cabla de louanges et d'honnêtetés. Elle n'inquiéta pas moins Noailles et Rouillé. Ils n'eurent pas peine à l'exclure. Sa place de conseiller d'État leur y donna beau jeu par les prétentions dont on vient de parler.

D'ailleurs M. le duc d'Orléans le craignoit par l'union avec laquelle il avoit vécu avec la princesse des Ursins en Espagne, où sous le nom d'ambassadeur il avoit fait la fonction de premier ministre, y avoit réparé les finances et les troupes, mis l'ordre partout, et avoit en même temps gagné tous les cœurs. C'étoit dans ces temps de désastre le comble de la capacité, et en même temps celui de l'esprit, de l'adresse et du liant, d'avoir si longtemps tout fait sans donner de jalousie à une femme qui en étoit si susceptible, et avec qui, de son su à elle, il avoit les ordres du feu roi les plus exprès et les plus réitérés de n'agir que de concert, et avec dépendance.

Il ne put donc entrer dans le conseil des affaires étrangères, ni dans celui des finances, lui qui auroit été si utilement et si convenablement placé dans celui de régence, et jamais il ne fut consulté sur rien. Néanmoins on fut honteux de le laisser dans les uniques fonctions judiciaires de sa place de conseiller d'État, qu'il reprit toutes avec la dernière modestie, sans chercher rien. On établit un conseil du commerce, dont on le fit président. Il étoit composé des députés des principales villes marchandes du royaume, de quelques conseillers d'État et maîtres des requêtes, et le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles y pouvoient aller présider quand ils vouloient; ils n'y furent le premier presque jamais, l'autre rarement. Il se fit en même temps un grand changement d'intendants des provinces.

Les spectacles interrompus à Paris, depuis l'extrémité du feu roi, recommencèrent le 1er octobre.

Canillac obtint un don fort considérable de marais en Flandre, dont une partie à dessécher.

Le régent régla dix mille francs par mois pour la cassette

du roi, et mille écus pour sa garde-robe, tellement que la duchesse de Ventadour eut ainsi la disposition de cinquante-cinq mille écus, et le maréchal de Villeroy après elle.

Le grand prieur, qui se tenoit à Lyon exilé par le roi, eut permission de revenir à Paris, et de voir le roi et d'y demeurer.

Une des premières affaires particulières qui se présentèrent au conseil de régence fut une prétention de Belle-Ile contre la province de Bretagne, pour un dédommagement des choses prises par le feu roi sur le domaine de Belle-Ile. Il la gagna fort lestement, à la fin d'un conseil, par la faveur de M. le Duc, en quoi je l'aidai fort. L'affaire avoit été instruite; le feu roi étoit persuadé de la justice de la prétention, en sorte qu'il lui fut adjugé quatre cent mille livres payables comptant par les états de Bretagne, qu'il toucha bientôt après. Ce personnage a fait une si surprenante fortune, par des routes si singulières et à travers de si puissants revers, il est même encore aujourd'hui si considérable, après avoir toujours été personnage, de quelque façon que ç'ait été, qu'il est nécessaire de le faire connoître, et pour cela de remonter à son grand-père, M. Fouquet, célèbre par sa haute fortune et par ses profonds malheurs.

Ces Fouquet sont de Bretagne, originairement de robe, et ont été conseillers et présidents au parlement de Bretagne, jusqu'au père du surintendant. Je fus commissaire de Belle-Ile avec le maréchal de Berwick, quand il fut chevalier de l'ordre, 1er janvier 1735; il ne farda rien, et ne se donna point pour meilleur qu'il n'est. Le père du surintendant se fit maître des requêtes, épousa une fille de Maupeou d'Ableiges, maître des requêtes et intendant des finances. Ce premier Fouquet, établi à Paris, devint conseiller d'État, et il acquit tellement l'estime de Louis XIII et du cardinal de Richelieu par sa probité et sa capacité, qu'ils le voulurent faire surintendant des finances, qu'il refusa par délicatesse de conscience. Sa femme est encore célèbre à Paris par sa piété

et ses bonnes œuvres, et par le courage et la résignation avec laquelle elle supporta la chute du surintendant son fils, et la disgrâce de toute sa famille. Elle faisoit des remèdes, pansoit les pauvres, et on a encore des onguents très-utiles de son invention, et qui portent son nom. Elle mourut, en 1681, à quatre-vingt-onze ans, dans les dehors du Val-de-Grâce où elle étoit retirée, aimée et respectée généralement. Elle eut cinq fils et six filles, toutes six religieuses. Des fils, l'aîné fut surintendant des finances, auquel je reviendrai; le second, archevêque de Narbonne, exilé bien des années hors de son diocèse à la chute de son frère, mort en 1673. L'abbé Fouquet fut le troisième, grand important, galant, dépensier, extravagant, qui de jalousie de femme contribua le plus à la perte de son frère, et en fut perdu lui-même. Il avoit été chancelier de l'ordre, après M. Servien en 1656. Il étoit conseiller d'État, et avoit des abbayes. Il mourut à cinquante-huit ans, tout au commencement de 1680. [Les autres furent] un conseiller au parlement, mort jeune sans alliance; l'évêque d'Agde, chancelier de l'ordre sur la démission de son frère en 1659; il fut exilé à la chute du surintendant en 1661. M. de Péréfixe, un an après archevêque de Paris, eut sa charge de l'ordre. L'abbé Fouquet et l'évêque d'Agde perdirent le cordon bleu, et le dernier sa charge de maître de l'Oratoire. Il est mort à Agde au commencement de 1708, à soixante-quinze ans. Le dernier des frères étoit premier écuyer de la grande écurie, et perdit aussi sa charge et fut chassé. Il avoit épousé la fille du marquis d'Aumont, gouverneur de Touraine, frère aîné du maréchal d'Aumont, dont il n'eut point d'enfants. Les sœurs de sa femme furent religieuses, et ses frères moururent jeunes. Lui est mort en 1694.

Le surintendant qui causa leur fortune et leur perte fut à vingt ans maître des requêtes, et à trente-cinq ans procureur général au parlement de Paris. Au commencement de 1653, le cardinal Mazarin le fit surintendant des finances.

Sa fortune, sa conduite, sa catastrophe ne sont pas de mon sujet, et sont connues de tout le monde. Il fut arrêté à Nantes en 1661[1], où le roi étoit allé exprès; conduit à Paris à la Bastille[2], trois ans après dans le château de Pignerol, où il demeura prisonnier le reste de ses jours, qu'il employa pieusement, et qui finirent en mars 1680, ayant soixante-trois ans. De Marie Fourché[3], sa première femme, il n'eut qu'une fille, mariée au comte depuis duc de Charost, de laquelle j'ai parlé ailleurs, qui fut mère du duc de Charost, lequel fut fait gouverneur de la personne de Louis XV, lorsque le maréchal de Villeroy fut chassé. Le surintendant épousa en secondes noces la fille de Pierre de Castille, intendant des finances, et de la fille du célèbre président Jeannin, d'où leur fils s'appela Nicolas Jeannin de Castille, qui fut greffier de l'ordre, en 1657, sur la démission de Novion, depuis premier président, qui en fut chassé pour ses friponneries et ses injustices hardies, comme je l'ai dit ailleurs. Castille fut arrêté à la chute de son beau-frère, sous lequel il travailloit, puis exilé chez lui à Monjeu en Bourgogne. C'est lui dont ces fades lettres de Bussy-Rabutin parlent tant. Il avoit eu ordre en prison de donner la démission de sa charge de l'ordre; ce qu'il refusa sous ce prétexte de ne le pouvoir étant prisonnier. Il eut le même commandement lorsqu'il fut élargi et exilé; il persista dans son refus. On lui ôta le cordon bleu nonobstant sa charge; et, comme son opiniâtreté duroit toujours, la charge de greffier de l'ordre fut donnée par commission à Châteauneuf, secrétaire d'État, fils et père de La Vrillière, en 1671, enfin en titre, en 1683. Ce Jeannin de Castille épousa une Dauvet, fille de Desmarets, grand fauconnier de France, dont il eut une fille uni-

1. Voy. t. XII, p. 493.

2. Fouquet ne fut pas enfermé d'abord à la Bastille, mais au château de Vincennes, comme on peut le voir par le récit de son arrestation qui a été publié à la suite du t. XII, p. 493.

3. Les précédents éditeurs ont lu *Mme Fouquet*. Le ms. porte M. Fourché (Marie Fourché), nom de la première femme de Fouquet.

que, que nous avons vue épouser le comte d'Harcourt-Lorraine, fils unique du prince et de la princesse d'Harcourt, desquels j'ai parlé quelquefois, lequel comte d'Harcourt obtint une terre en Lorraine, à qui il fit donner le nom de Guise par le duc Léopold de Lorraine. Il en prit le nom, que le fils unique de ce mariage porte encore aujourd'hui. Je n'ai pu me défendre de cette petite parenthèse des Castille qui sont gens de rien, dont l'occasion s'est offerte d'elle-même. Revenons maintenant aux enfants que le surintendant Fouquet a eus de cette Castille sa seconde femme.

Il eut trois fils, et une fille qui épousa, en 1683, le marquis de Crussol, fils du chef de la branche de Montsalez, lequel étoit frère du troisième duc d'Uzès, bisaïeul du duc d'Uzès d'aujourd'hui. Il y a postérité de ce mariage. Les trois fils, frères de cette dame de Montsalez, furent M. de Vaux, fort honnête et brave homme, qui a servi volontaire, à qui le roi permettoit d'aller à la cour, mais qui jamais n'a pu être admis à aucune sorte d'emploi. Je l'ai vu estimé et considéré dans le monde. Il avoit épousé la fille de la célèbre Mme Guyon, et mourut sans enfants en 1705. Le chevalier de Sully, devenu duc et pair par la mort de son frère, l'épousa par amour, et ne déclara son mariage que fort tard, à cause de la duchesse du Lude, sa tante, qui en fut outrée, principalement parce qu'elle n'étoit pas en état d'avoir des enfants. Elle étoit fort belle, vertueuse, et avoit beaucoup d'esprit et d'amis. Le second fils fut le P. Fouquet, grand directeur et célèbre prêtre de l'Oratoire; le troisième, M. de Belle-Ile qui, non plus que son frère, n'a jamais pu obtenir aucune sorte d'emploi, qui n'a jamais paru à la cour, et presque aussi peu dans le monde, fort honnête homme aussi avec beaucoup d'esprit et de savoir. Je l'ai fort connu à cause de son fils. Il étoit sauvage au dernier point, et néanmoins de bonne compagnie, mais battu de ses malheurs.

Je ne sais où il vit une fille de M. de Charlus, père du duc

de Lévi. Ils se plurent peut-être un peu trop; on les fit marier; on ne leur donna rien; on ne les voulut point voir. Ils s'en allèrent vivre à Agde, où ils ont passé nombre d'années au pain et au pot de l'évêque, leur oncle. Ils revinrent enfin à Paris chez Mme Fouquet, leur mère, dans ces mêmes dehors du Val-de-Grâce, qui les nourrit tant qu'elle vécut; après quoi ils eurent quelque peu de bien. Longtemps après ils recueillirent Belle-Ile, et tout ce qui avoit été sauvé des débris du surintendant, par la mort de M. de Vaux, l'aîné des trois, et du P. Fouquet, le second. Ils eurent deux fils, et une fille qui, après l'avoir été longtemps, épousa enfin le fils aîné de M. de La Vieuville et de la sœur du comte de La Mothe-Houdancourt, sa première femme. Ce La Vieuville étoit un néant obscur, qui bientôt après la laissa veuve avec deux fils.

Les deux fils, frères de cette dame de La Vieuville, portèrent le nom de comte et de chevalier de Belle-Ile. Jamais le concours ensemble de tant d'ambition, d'esprit, d'art, de souplesse, de moyens de s'instruire, d'application de travail, d'industrie, d'expédients, d'insinuation, de suite, de projets, d'indomptable courage d'esprit et de cœur, ne s'est si complétement rencontré que dans ces deux frères, avec une union de sentiments et de volontés, c'est trop peu dire, une identité entre eux inébranlable : voilà ce qu'ils eurent de commun. L'aîné, de la douceur, de la figure, toutes sortes de langages, de la grâce à tout, un entregent, une facilité, une liberté à se retourner, un air naturel à tout, de la gaieté, de la légèreté, aimable avec les dames et en bagatelles, prenant l'unisson avec hommes et femmes, et le découvrant d'abord. Le cadet plus froid, plus sec, plus sérieux, beaucoup moins agréable, se permettant plus, se contraignant moins, et paroissant moins aussi, peut-être plus d'esprit et de vue, mais moins juste, peut-être encore plus capable d'affaires et de détails domestiques, qu'il prit plus particulièrement, tandis que l'aîné se jeta

plus au dehors : haineux en dessous et implacable, l'aîné glissant aisément et pardonnant par tempérament; tous deux solides en tout, marchant d'un pas égal à la grandeur, au commandement, à la pleine domination, aux richesses, à surmonter tout obstacle, en un mot, à régner sur le plus de créatures qu'ils s'appliquèrent sans relâche à se dévouer, et à dominer despotiquement sur gens, choses et pays que leurs emplois leur soumirent, et à gouverner généraux, seigneurs, magistrats, ministres dont ils pouvoient avoir besoin, toutes parties en quoi ils réussirent et excellèrent jusqu'à arriver à leurs fins par les puissances qui les craignoient et qui même les haïssoient. C'est ce qui se verra par la suite, et qui s'est vu encore mieux au delà du temps de l'étendue que je puis donner à ces Mémoires.

Ils se trouvoient cousins germains des ducs de Charost et de Lévi, issus de germains de la comtesse d'Harcourt, mère de M. de Guise et des duchesses de Bouillon et de Richelieu, cousins germains de MM. de Crussol-Montsalez. Leur mère étoit une femme qui avoit plus d'esprit qu'elle n'en paroissoit, et encore plus de sens, avec beaucoup de douceur et de modestie. Elle et son mari vécurent toujours intimement, et leurs enfants leur furent toujours entièrement attachés. M. de Lévi, qui au fond étoit bon homme, eut pitié de sa tante; Mme de Lévi encore plus. L'un et l'autre la prirent en amitié, et par elle sa famille. Cette affection alla toujours croissant, en sorte que Mme de Lévi, qui étoit vive et ardente, se seroit mise au feu pour eux. Le duc de Charost ne fut pas moins échauffé pour eux. On a vu souvent dans quelle liaison Mme de Saint-Simon et moi vivions avec lui et avec Mme de Lévi, et c'est ce qui la forma entre les Belle-Ile et nous, qui de là devint après directe. L'aîné avoit épousé une Durfort-Sivrac, avec qui ils vécurent tous à merveilles et avec une patience surprenante. C'étoit une manière de folle, qui mourut, heureusement pour eux, et n'eut point d'enfants.

Il servit quelque temps capitaine en Italie. Là et partout où il servit depuis, il s'appliqua à connoître ce qui valoit le mieux en chaque partie militaire : troupes, partisans, officiers généraux, artillerie, génie, jusqu'aux vivres, aux dépôts, aux munitions, à faire sa cour à ces meilleurs-là de chaque espèce, et à les suivre pour s'en faire aimer et instruire. Le roi qui connoissoit encore quelque mesure entre les gens, ne put refuser enfin un régiment à Belle-Ile; mais il lui en refusa d'infanterie et de cavalerie. Il lui permit d'en acheter un de dragons, où les gens d'une certaine qualité ne vouloient pas entrer alors, si ce n'étoit tout à coup dans les deux charges supérieures. Belle-Ile, qui avoit déjà capté des généraux, non content de faire les campagnes en homme qui ne ménage rien pour voir tout et apprendre, passoit après les hivers à visiter les différentes frontières, ceux qui y commandoient, à s'y instruire de tout ce qu'il pouvoit; et s'il y avoit en Italie ou ailleurs un reste de campagne plus longue, il y alloit l'achever, volontaire, toujours cherchant à apprendre tout et de tous. Cette volonté l'instruisit en effet beaucoup, le fit connoître à toutes les troupes, et lui donna de la réputation. On a vu qu'il en acquit beaucoup à la défense de Lille, sous le maréchal de Boufflers qui le vanta fort, et qu'il en sortit brigadier, fort dangereusement blessé. Sa blessure se rouvrit la campagne suivante en Allemagne. Il fut porté à Saverne. Il y fut longtemps, il sut en profiter, et il devint intime du cardinal de Rohan et de tous les Rohan, et l'est toujours demeuré depuis. Son frère en sa manière se conduisit et s'instruisit avec le même soin, et eut à la fin un brevet de colonel de dragons. L'aîné fit pourtant si bien qu'il obtint l'agrément du feu roi d'acheter, en 1709, d'Hautefeuille, la charge de mestre de camp des dragons, qui a été le premier pas de sa fortune, où nous le laisserons présentement.

CHAPITRE X.

Pontchartrain reçoit en face les plus cruels affronts en plein conseil de régence. — Bassesse et avarice de Pontchartrain. — Désordre des finances. — Frayeur des partisans. — Plénœuf en fuite. — Suite et détail des finances, trop fort et trop vaste pour moi à le raconter. — Replâtrage entre M. le Duc et le duc du Maine sur la qualité de prince du sang. — M. le Grand prétend toute supériorité et autorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi, et d'avoir la dépouille de la petite écurie. — Caractère de M. le Grand. — Foiblesse du conseil de régence. — Raisons de M. le Grand. — Raisons de M. le Premier. — M. de Troyes s'enfuit à Troyes, de peur de juger l'affaire de M. le Grand et de M. le Premier. — Conseil de régence où les prétentions du grand et du premier écuyer sont jugées toutes en faveur du premier écuyer. — Le premier écuyer me parle en faveur de sa femme et me presse de la recevoir. — Caractère de Mme de Beringhen. — Je reçois enfin sa visite. — Le régent permet au grand écuyer de protester, qui en abuse et tient l'affaire comme non jugée. — Continuation des mêmes démêlés, qui, après la mort de M. le Grand, tuent M. le Premier, et qui continuent entre leurs fils jusqu'à ce que le roi majeur décida comme avoit fait le conseil de régence. — Le prince Charles refuse de signer les dépenses de la petite écurie à l'ordinaire, sans examen. — M. le Duc, sur ce refus, les signe comme grand maître de France, et le grand écuyer en perd le droit.

J'avois bien résolu, dès que je verrois le conseil de régence prendre forme, d'y faire révoquer l'édit de création des gardes-côtes qui m'avoit brouillé, comme on l'a vu, avec Pontchartrain, et de me donner le plaisir de le faire en sa présence. J'en parlai au comte de Toulouse, qui abhorroit Pontchartrain, comme on l'a vu aussi, et qui la lui gardoit bonne, ainsi que le maréchal d'Estrées. Nous convînmes que cela seroit proposé au conseil du mardi 1er oc-

tobre, qui devoit être occupé des affaires de marine, et où le comte me dit que je verrois de belles choses sur Pontchartrain. En effet, ce jour-là, dès que nous fûmes assis, il proposa cet édit à casser comme inutile, et même préjudiciable au service et au repos des peuples, qu'on harceloit à trente lieues de la mer, le long des rivières, comme il plaisoit à Pontchartrain et aux valets à qui il donnoit les emplois de gardes-côtes, ou qui les achetoient pour s'en récompenser au décuple aux dépens des peuples de leur département. Je regardois cependant Pontchartrain de ma place d'un bout de la table à l'autre, avec tout le plaisir que je m'en étois promis depuis longtemps. Chacun approuva en deux mots. Ce que je dis à mon tour fut très-court, mais très-amer, et l'édit fut supprimé, ainsi que tous ceux qu'il avoit établis, et sur-le-champ destitués de toute sorte de fonction. Pontchartrain rageoit, et je le regardois à le pénétrer. Il n'étoit pas au bout.

Les mémoires pleuvoient contre lui; il ne passoit pas pour avoir les mains nettes. La marine entière, qu'il s'étoit complu à désespérer, crioit alors sans crainte et sans ménagement. Il falloit voir clair à des accusations qui n'alloient à rien moins qu'à le charger d'avoir immensément profité de la vente qu'il avoit fait faire de tous les magasins des ports pour anéantir la marine, et ôter tout moyen au comte de Toulouse et au maréchal d'Estrées de retourner à la mer. Tous les magasins partout se trouvèrent en effet vides, et le comte de Toulouse ne voulut pas se commettre à rien avancer sans le bien prouver. Il en trouva les preuves parfaites, et en sut faire usage sans que Pontchartrain s'en doutât le moins du monde. Dès que l'affaire de la révocation de l'édit de création des officiers gardes-côtes fut finie, le maréchal d'Estrées, qui de concert avec le comte de Toulouse en avoit apporté un mémoire, le tira de sa poche et demanda permission de lire, pour mettre le conseil au fait de l'état où se trouvoit la marine, et se mit à en faire la lecture. C'étoit

un mémoire fort détaillé, et bien exactement prouvé, sur la déprédation des bois de la marine de Rochefort, où les accusations étoient directes et personnelles sans nul ménagement. De temps en temps le comte de Toulouse interrompoit pour appuyer certains endroits, en faire remarquer d'autres, en commenter quelques-uns avec un air froid et modeste, mais avec la plus grande force, et sans le plus petit égard pour Pontchartrain présent. Il voulut dire quelque chose, mais au premier mot le maréchal d'Estrées lui dit qu'il n'avoit pas droit de parler au conseil, et le fit taire comme un petit garçon, avec toute la hauteur et le mépris possible. Il continua sa lecture tout de suite, et le comte de Toulouse par-ci par-là ses fâcheuses annotations.

Surpris au dernier point d'une telle ignominie en face, j'en dis ma pensée au comte de Toulouse, qui me répondit tout bas aussi, en souriant, que je verrois bien autre chose le lendemain matin. Il tint parole.

Sitôt que nous eûmes pris nos places, le comte de Toulouse tira de sa poche un mémoire dont il fit la lecture, le plus amer, le plus cruel qui fut jamais. Il traitoit la même matière de la veille, et bien d'autres déprédations, les commenta toutes à mesure, insista sur les ordres que Pontchartrain avoit donnés, et qu'il ne pouvoit nier, montra que de propos délibéré il avoit ruiné la marine, et très-nettement qu'il ne s'y étoit rien moins que ruiné lui-même.

L'étonnement de chacun fut sans pareil, non du contenu du mémoire qui ne surprit personne pour le fond, mais de ces pointes cruellement acérées à chaque mot, mais du poids qu'y donnoit le lecteur par le sien, et par les réflexions qu'il y faisoit très-fréquemment plus dures encore que le texte du mémoire, mais de la présence de Pontchartrain si outrageusement attaqué en face, en sa propre personne, qui paroissoit là pis que sur la sellette, et qui, instruit de la veille par le maréchal d'Estrées, n'osa jamais souffler. La lecture fut terminée par l'aveu que fit le comte de Toulouse d'avoir

fait lui-même ce mémoire. Ce fut le comble de l'ignominie, d'autant que le comte ajouta qu'il avoit adouci ce qu'il avoit pu, et supprimé même beaucoup de vérités très-fâcheuses.

Il est incroyable comment une telle infamie put être supportée par un homme de l'insolence, de la tyrannie et de la pédanterie gauche, austère, insupportable avec tout le monde de Pontchartrain, et qui ajoutoient encore à sa malignité et à sa méchanceté naturelle; car il avoit le bien de les posséder suprêmement toutes deux. Cependant il ne sourcilla pas, et fut assez impudent, ou assez prodigieusement insensible, pour sortir du conseil comme si rien ne s'y fût passé à son égard. Il ne s'en fallut rien pourtant qu'il ne fût juridiquement attaqué et recherché, et il y auroit sûrement succombé, mais il fut encore sauvé de ce gouffre par la considération de son père.

Je fus bien étonné chez moi, le lendemain, de me l'entendre annoncer. J'étois alors avec La Chapelle, ce premier commis si fort autrefois de sa confiance, et qu'une basse jalousie lui avoit fait chasser, comme on l'a vu en son temps, et pour qui j'avois obtenu la place de secrétaire du conseil de marine, parce que le comte de Toulouse et le maréchal d'Estrées l'avoient toujours estimé. Je le fis passer dans un arrière-cabinet, et je reçus Pontchartrain, que je ne me souvenois guère d'avoir vu chez moi. Ma surprise fut encore plus grande quand cet homme, à qui je n'avois pas parlé depuis la mort du roi, et fort rarement longtemps auparavant, me dit qu'il venoit à moi pour me parler de sa douleur de la scène de la veille, me demander conseil sur ce qu'il feroit, et protection auprès du régent. Il ajouta quelques plaintes modestes, bien différent de son ton sous le feu roi, et me dit qu'il avoit pensé plus d'une fois interrompre et répondre. Je lui dis que, pour ce dernier article, il avoit bien fait de se contenir; qu'encore qu'il y ait grande différence entre se défendre quand on est personnellement attaqué, et opiner dans un conseil, il devoit savoir qu'il n'y

avoit point de voix, et sentir qu'on l'eût fait taire, et qu'on n'eût pas souffert, sur des matières si intéressantes, une dispute entre le maréchal d'Estrées et lui, beaucoup moins entre lui et le comte de Toulouse, qui si aisément auroit pu aller trop loin.

Il me demanda après ce qu'il avoit donc à faire : « Démentir, lui dis-je, les deux mémoires et leurs preuves par un mémoire et des preuves contraires bien claires et bien évidentes, où jusqu'aux moindres faits soient si nettement articulés qu'il ne soit pas possible de se refuser à la démonstration, le présenter au régent, le distribuer à tous les conseils, et en inonder Paris et les ports de mer. Si, au contraire, il n'étoit pas en état de présenter un mémoire de cette transcendance, se taire, et tendre le dos en silence sous la gouttière; sur quoi c'étoit à lui à se juger. » Ce conseil, le seul pourtant qu'il pût prendre, me parut ne lui pas plaire. Il barbouilla à son ordinaire avec sa division en trois points, dont il usoit en toute espèce de raisonnement et de choses. Le fait est qu'il n'avoit rien à opposer aux faits et aux preuves qu'il venoit d'essuyer en face, et que le pot aux roses étoit pleinement découvert.

Il se rabattit à vanter ses services, à regretter le feu roi, à se plaindre qu'au lieu des récompenses qu'il avoit droit d'attendre, on l'eût réduit à n'être plus rien; qu'on le faisoit passer pour fort riche; qu'il n'étoit rien moins (c'est-à-dire qu'il l'étoit à millions); que ce seroit bien le moins qu'on pût faire que de lui donner quelque marque de considération publique, et il finit tout ce jargon par me prier de demander pour lui au régent une pension de vingt mille livres. Cette bassesse d'avoir recours à moi, au point où nous en étions ensemble, me fit envie de vomir, et j'en admirai l'avarice, le contre-temps et l'impudence. Je lui répondis doucement que ce seroit mal prendre son temps avant d'avoir pleinement détruit les accusations personnelles, qu'il ne pouvoit avoir oubliées depuis vingt-quatre heures qu'il les

avoit ouï lire et appuyer en si bonne compagnie, et qu'à l'égard de son indigence, indépendamment de ces accusations, et des preuves qu'il en avoit ouïes, indépendamment encore de ses biens et de ses acquisitions connues, il avoit plus de cent mille livres de rente de sa charge de secrétaire d'État, et vingt mille livres de pension de ministre pardessus, quoiqu'il ne l'eût jamais été. Je ne lui dissimulai pas qu'il se feroit moquer de lui, et que ce seroit tout le succès d'une demande si déplacée. Nous nous séparâmes de la sorte, et je ne l'ai vu qu'une fois ou deux depuis, chez lui ou chez moi.

Dès qu'il fut sorti, je rappelai La Chapelle, et lui montrant une pièce de tapisserie de l'histoire d'Esther, tendue où nous étions, je lui présentai Aman et Mardochée, et lui dis : « Vous voilà et Pontchartrain. » Ce hasard nous divertit, et plus encore la proposition qu'il venoit de me faire.

Il étoit aussi rampant avec tout le monde qu'il avoit été insolent, gauche et brutal, sans exception de personne, et n'y gagna qu'un parfait mépris. Il mouroit de peur d'être chassé, et de rage de ne pouvoir plus mal faire; le néant et l'oisiveté le rongeoient. Il tenoit encore à un filet par le vain titre de sa charge, dont le conseil de marine ne lui laissoit pas la moindre fonction, et par cette entrée sans voix au conseil de régence. Il s'attachoit néanmoins à ce filet, dans l'espérance qu'il lui serviroit enfin à remonter, et pour passer cependant pour être encore quelque chose.

Nous ne nous parlâmes point de son édit révoqué des gardes-côtes. Il devoit avoir vu que je commençois à lui tenir la parole qu'on a vu que j'avois donnée, et comprendre par là que mon dessein étoit de la tenir tout entière, conséquemment à ne me pas choisir pour son conseil et son protecteur. Je crois qu'il en fut désabusé par cette visite. Laissons-le végéter dans son humiliation encore quelque temps; car il étoit sur un pied et sur un autre tandis que le conseil de régence s'assembloit ou sortoit, sans que qui que ce soit

lui dît une parole, ou lui répondît plus d'un seul mot, s'il s'avisoit de parler à quelqu'un, excepté La Vrillière, encore fort peu par honneur, et beaucoup moins le maréchal de Besons.

Le conseil des finances les avoit trouvées dans un étrange état. Il étoit dû seize cent mille francs à nos ambassadeurs, et à ceux que le roi tenoit auprès des princes étrangers, dont la plupart, à la lettre, n'avoient pas de quoi payer le port de leurs lettres, ayant mangé tout le leur; ce qui faisoit un cruel discrédit par toute l'Europe. Les financiers cependant avoient profité du temps qu'on avoit eu besoin d'eux, jusqu'à passer tout ce qu'ils vouloient. Noailles et Rouillé voulurent les ressasser. L'épouvante se mit parmi eux, et Plénœuf disparut et se sauva en Italie. J'aurai à parler de lui ailleurs. Il faudroit une grande connoissance des finances, une vaste et juste mémoire, et de gros volumes uniquement sur cette matière, à qui voudroit exposer tout ce qui fut tenté, manqué, exécuté là-dessus. Ce travail est au-dessus de mes forces et de mon goût. Je me contenterai donc de marquer les événements principaux en ce genre, que je laisserai traiter à fond par qui en sera plus capable que je ne le suis.

L'affaire, dont j'ai fait mention, de la qualité de prince du sang prise par le duc du Maine dans une signification de lui à M. le Duc, dans leur procès de la succession de M. le Prince, fut, après bien des allées et venues, replâtrée chez Mme la Princesse, où les parties se trouvèrent avec l'abbé Menguy, conseiller de la grand'chambre, qui avoit été chargé de ce détail. M. le Duc retira toutes les protestations qu'il avoit faites contre tous les actes où le duc du Maine avoit pris la qualité de prince du sang, s'engagea de promettre à M. le duc d'Orléans de ne les point renouveler sans son consentement, et ne voulut donner aucune parole à M. ni à Mme du Maine, consentit de ne point prendre lui-même la qualité de prince du sang dans les actes qui se feroient avec

le duc du Maine, pour que celui-ci ne la prît pas non plus avec lui, et trouva bon que lui et le comte de Toulouse la prissent avec tout ce qui n'est point prince du sang. Ainsi M. le Duc recula sur tout, et le duc du Maine gagna tout, puis[que] M. le Duc et lui demeuroient égaux en ne prenant ni l'un ni l'autre ensemble la qualité de princes du sang, et M. du Maine demeurant autorisé par M. le Duc à la prendre, lui et son frère, avec toutes autres personnes. Il n'y avoit que le *retentum*[1] de ne renouveler ses protestations contre cette qualité que du consentement de M. le duc d'Orléans. Aussi ne fut-ce qu'un replâtrage, qui n'eut pas même loisir de sécher. Tout se passa entre eux d'une manière fort aride, et qui promettoit ce qui arriva depuis. Je passe sous silence ce qui fut convenu sur l'intérêt pécuniaire, comme n'étant intéressant qu'en tant que ce fut cet intérêt qui porta celui de la qualité du rang, etc., jusqu'où les choses furent portées dans la suite.

Une autre affaire se présenta à juger au conseil de régence, parce que M. le duc d'Orléans ne sut pas imposer et ordonner que les choses demeureroient sur le même pied qu'elles avoient été sous le feu roi et sous ses derniers prédécesseurs. Nous étions encore à Versailles après la mort du roi, que Beringhen, premier écuyer, me dit que M. le Grand vouloit prétendre toute la dépouille de la petite écurie, et toute supériorité de sa charge sur la sienne. J'en fus d'autant plus surpris que le comte d'Harcourt et M. le Grand, son fils, d'une part, et les deux Beringhen, père et fils, d'autre part, avoient passé leur vie et toute celle du feu roi dans ces deux charges, sans prétention d'une part, sans dépendance de l'autre, nonobstant toute la supériorité personnelle et tout le crédit constant des deux grands écuyers, dont le dernier n'avoit qu'à ouvrir la bouche pour obtenir sur-le-champ du roi tout ce qui lui plaisoit. Je n'ai point su qui mit cela si

1. Partie d'un arrêt qui restait secrète.

tard dans la tête de M. le Grand, mais il l'entreprit tout d'un coup, et en fit une affaire majeure, de l'instruction et du rapport de laquelle au conseil de régence M. de Torcy fut chargé par M. le duc d'Orléans. Il se donna des mémoires de part et d'autre, et cette affaire partagea toute la cour. Le rare fut que ceux qui en devoient être juges prirent l'épouvante. Ils mouroient de peur de ce reste inanimé de la maison de Lorraine, surtout ils redoutoient M. le Grand, que le superbe état qu'il avoit tenu toute sa vie, son crédit prodigieux et constant auprès du roi, les manières si supérieures auxquelles il avoit accoutumé tout le monde, rendoient très-autorisé.

C'étoit un homme sans aucun autre esprit qu'un long usage de la cour et du plus grand monde, gâté par sa faveur et par la sottise du monde, très-bon homme, très-noble, très-désintéressé, fort poli avec discernement, encore plus haut, et le dernier de sa maison qui ait porté jusqu'à la fin de sa vie la grandeur dans toutes ses prétentions, qu'on lui passoit à la faveur de sa maison toujours ouverte, avec le plus grand jeu et la plus grande chère soir et matin. Fort brutal et alors sans ménagement en face, même aux femmes, quand il s'y mettoit, et d'une gourmandise singulière; son âge et sa goutte presque continuelle l'avoient affranchi de tout devoir; mais en aucun temps il n'avoit fait sa cour qu'au roi, à la vérité avec la plus grande bassesse, et des flatteries dont l'excès et la fadeur faisoient mal au cœur. Jamais il n'avoit mis le pied chez aucun ministre; il conservoit avec eux toute sa grandeur, en étoit craint et ménagé, et ne se contraignoit pour personne. C'étoit donc un homme que, sur ce qu'il s'étoit une fois mis en tête, on craignoit de choquer.

D'autre part Beringhen, premier écuyer, étoit aimé, estimé, considéré de tout temps, et avoit beaucoup d'amis. Il n'avoit d'existence que par sa charge, que M. le Grand prétendoit nettement mettre au niveau de celle du premier

écuyer de la grande écurie qui la commande sous lui, qui lui est soumis et subordonné en tout, et qui n'est proprement qu'un écuyer renforcé. Les juges avoient donc peine à réduire Beringhen à ce néant si distant d'une des plus belles charges de la cour que son père et lui avoient exercée toute leur vie.

Dans cet embarras chacun des juges eût fort désiré ne l'être point, mais l'affaire étoit engagée. Ils imaginèrent de s'en tirer en proposant à M. le duc d'Orléans de renvoyer le jugement à la majorité du roi. Le régent goûta cet expédient, et sans rien déclarer tira de longue. M. le Grand, qui par ce délai perdoit de fait, puisque les choses demeuroient comme elles étoient, se mit à usurper tout sur le service de la petite écurie. Tous les jours c'étoient des voies de fait. Les écuyers, les pages, les valets de pied étoient aux prises jusque dans la cour et dans les antichambres du roi. C'étoient des mainmises continuelles; chaque écurie ne s'y présentoit qu'en force, prêtes toutes deux à s'entr'égorger. Le premier écuyer contenoit ses gens et se plaignoit, et crioit de toute sa force; le grand écuyer avouoit les siens tout haut, et ne se cachoit pas d'usurper à force ouverte tout ce qu'il prétendoit, en sorte que cela pouvoit aller bien loin entre les écuyers et les pages des deux parties, dans des occasions journelles d'un service continuel impossible à éviter, et une indécence et un manque de respect au roi extrême.

Ce désordre me toucha. J'en parlai au régent, et je lui remontrai combien il y alloit du sien à le souffrir; qu'à la fin il arriveroit quelque catastrophe peut-être sous les yeux du roi; qu'il verroit la cour se partialiser, et les choses très-aisément à un point qu'il y seroit fort empêché, et auroit à se bien repentir de sa tolérance. J'ajoutai qu'il étoit honteux aux membres de la régence de montrer une telle timidité qui les feroit mépriser de tout le monde; que j'étois celui de tous qui avoit le plus d'intérêt à ne point juger ce

procès, parce que de quelque côté que je décidasse, je ne manquerois pas d'être blâmé : si en faveur du premier écuyer, on diroit que c'est parce que mon père l'avoit été; qu'il n'étoit pas en moi de n'être pas contre la maison de Lorraine en quoi que ce pût être, et que sur M. le Grand en particulier, dont le père avoit volé sa charge au mien, et après les démêlés publics que lui et moi avions ensemble, et qui plus d'une fois avoient été jusqu'au feu roi, je n'étois pas homme à les oublier. Si, au contraire, j'étois pour M. le Grand, je pouvois m'attendre qu'on diroit qu'une passion cédoit à une autre, et les anciennes querelles aux nouvelles; que le premier écuyer étoit l'ami intime du premier président; que Mme de Beringhen, comme il étoit vrai, s'étoit répandue contre moi sans mesure; que c'étoit souvent chez elle où le premier président avoit tenu ses conseils dans l'affaire du bonnet, et les y tenoit encore contre nos poursuites; qu'en ces circonstances on pouvoit bien s'attendre de quel avis je serois, et avec quel plaisir je saisirois l'occasion d'anéantir la charge de l'ami intime du premier président, et de me venger de Mme de Beringhen. La chose étoit ainsi, et je ne disois que trop vrai. Le régent sentit le poids de l'indécence et les suites des mainmises, et de ce moment, se résolut à juger incessamment. L'affaire est courte et curieuse, et mérite bien d'être exposée ici.

M. le Grand produisoit ses provisions de grand écuyer de France, qui lui donnoient égale et entière autorité sur la grande et sur la petite écurie, et sur tous leurs officiers. Il y prouvoit qu'à son égard il n'y avoit ni distinction ni différence entre les deux premiers écuyers de la grande et de la petite écurie; que le titre de premier écuyer du roi n'est qu'un nom, qu'un usage sans fondement a établi, et que son unique titre est celui de premier écuyer de la petite écurie du roi, comme le titre de l'autre est de premier écuyer de la grande écurie du roi, lequel est demeuré jusqu'alors dans son entière dépendance en tout et pour tout. Il ajoutoit que,

encore que tous les carrosses et tous les attelages du roi soient de sa petite écurie, c'étoit de tout temps, sans interruption jusqu'alors, au grand écuyer seul à ordonner le deuil des carrosses et des harnois des attelages toutes les fois que le roi drapoit, et celui de toute la livrée de la petite écurie sans aucune exception. Enfin il montroit qu'il étoit seul et unique ordonnateur de la petite écurie comme de la grande ; que la chambre des comptes ne connoît que sa seule signature pour la petite comme pour la grande écurie, et que bien qu'il laissât faire au premier écuyer toutes les dépenses de la petite écurie, c'étoit au grand écuyer que ces dépenses étoient apportées lorsqu'il en falloit compter, pour qu'il fît, comme il l'y faisoit toujours, la même fonction d'ordonnateur qu'il faisoit pour les dépenses de la grande écurie, avec quoi elles étoient allouées à la chambre des comptes, sans que le nom du premier écuyer y parût jamais en rien. Sa conclusion étoit l'entière dépendance de lui de toute la petite écurie et de son premier écuyer, à quoi ne pouvoit préjudicier la complaisance qu'il avoit eue de ne la pas faire sentir, et conséquemment qu'à lui, privativement au premier écuyer, appartenoit toute la dépouille de la petite écurie.

M. le Premier convenoit de tous ces faits, et en nioit les conséquences. Il prétendit que les provisions de l'office de grand écuyer, toutes copiées sur l'ancien style, ne prouvoient rien contre l'état présent des choses ; que la plupart des charges se sont faites et accrues aux dépens les unes des autres. Il disoit qu'on seroit bien étonné de voir le grand chambellan prétendre se soumettre aujourd'hui les quatre premiers gentilshommes de la chambre, le grand maître et les maîtres de la garde-robe et tous les officiers qui dépendent d'eux, vouloir commander seul dans la chambre et les appartements du roi, y ordonner et payer les fêtes et les cérémonies, ôter aux premiers valets de chambre la cassette du roi, s'arroger un petit sceau du roi, et en sceller

comme autrefois une infinité de choses, à l'insu du chancelier, et recevoir, privativement à lui et à la chambre des comptes, un grand nombre de foi et hommages : toutes fonctions qu'il n'est pas contesté qu'il n'ait eues autrefois, et qui peu à peu ont été démembrées de son office ; et qu'il en est ainsi de beaucoup d'autres charges.

Sur le deuil des carrosses, harnois, livrée, etc. de la petite écurie, lorsque le roi drape, ordonné par le grand écuyer, Beringhen représentoit que le grand écuyer dans les grands deuils de la cour envoyoit son propre tailleur prendre la mesure des quatre capitaines des gardes du corps, dont il ordonnoit et payoit les habits de deuil qu'il leur envoyoit tout faits, et qui passoient sur son ordonnance; que, plus encore, il faisoit faire les étendards des quatre compagnies des gardes du corps, les leur envoyoit, le payoit, et les faisoit allouer sur son ordonnance; que néanmoins on n'avoit pas vu que le grand écuyer eût à prétendre ni autorité, ni détail, ni subordination quelconque, sur pas une des quatre compagnies des gardes du corps, ni sur leurs capitaines, ni sur les officiers de ces troupes; d'où il concluoit qu'il n'avoit pas plus de droit sur la petite écurie, ses officiers et le premier écuyer, par la raison du deuil qu'il y ordonnoit.

Quant à ce qui regarde la chambre des comptes, qui ne connoît que la signature du grand écuyer pour les dépenses de la petite écurie, que le premier écuyer lui envoie à signer comme ordonnateur, ce n'est que pour diminuer le nombre des différentes signatures, et entretenir un meilleur ordre dans la chambre des comptes; qui ne lui donne pas plus d'inspection sur la petite écurie que les étendards des quatre compagnies des gardes du corps et les habits de deuil de leurs quatre capitaines, dont il est le seul ordonnateur, ne lui en donnent sur eux et sur leurs troupes; enfin que M. le Grand ne peut disconvenir qu'il signe, et a toujours signé ainsi que M. son père, les états de dépense de la petite

écurie sans les voir, sans le plus léger examen, et uniquement sur la signature du premier écuyer qu'il y trouve.

A ces raisons générales, le premier écuyer ajoutoit des faits constants. Il disoit qu'il étoit vrai qu'anciennement le premier écuyer et la petite écurie étoient dans l'entière dépendance du grand écuyer, mais qu'Henri III l'en avoit totalement séparée et rendue indépendante en tout et pour tout, et le premier écuyer et tous les officiers de la petite écurie exempts de toute subordination au grand écuyer; qu'en un mot, ce prince en avoit fait deux choses entièrement distinctes et séparées, en sorte que le premier écuyer étoit devenu dans la petite écurie semblable en autorité au grand écuyer dans la grande écurie. Que cela s'étoit fait en faveur de M. de Liancourt, mari de la célèbre marquise de Guercheville, qui fut depuis dame d'honneur de Marie de Médicis, lorsqu'Henri IV l'épousa, père et mère du duc de Liancourt; que les choses sont toujours depuis restées de la sorte; qu'Henri III et tous ses successeurs avoient toujours depuis donné l'ordre au grand et au premier écuyer distinctement et séparément, en présence l'un de l'autre, et qui plus est, à un simple écuyer de la petite écurie, en présence du grand écuyer, toutes les fois qu'il étoit présent et que le premier écuyer ne l'étoit pas; que M. le Grand ne pouvoit nier que la même chose ne lui fût arrivée tant que le roi avoit vécu, et qu'il en avoit pris l'ordre, sans que jamais il en eût fait la moindre représentation, beaucoup moins de plainte; enfin que M. de Liancourt avoit eu toute la dépouille de la petite écurie par deux fois, à la mort d'Henri III et à celle d'Henri IV, et mon père à celle de Louis XIII, tous trois sans la moindre difficulté ni opposition.

Sa conclusion étoit qu'il devoit continuer à vivre avec M. le Grand comme il y avoit toujours vécu, c'est-à-dire que le premier écuyer, la petite écurie et tout ce qui y appartenoit, demeurassent, à l'égard du grand écuyer et

de la grande écurie, sur le pied de séparation entière et de totale indépendance où Henri III l'avoit mise, et où les rois ses successeurs l'avoient maintenue jusqu'alors, sans que, depuis près de cent quarante ans, il y eût jamais eu de prétention ni de plainte au contraire.

Les mémoires de part et d'autre, redoublés et imprimés, furent distribués aux juges et au public. M. le Grand et les siens agissoient comme dans une affaire dont son honneur dépendoit, M. le Premier et les siens comme dans une affaire où il y alloit de tout son état et de toute sa fortune. Une attaque et une défense si vive et si sérieuse, et le grand nombre de personnes considérables qui s'intéressoient pour l'une ou pour l'autre partie, acheva de déconcerter les juges, tellement que M. de Troyes, sur le point du jugement, s'enfuit à Troyes sous prétexte d'un reste de déménagement, et ne revint qu'après que l'affaire fut jugée.

Le régent lui-même ne se trouva pas peu embarrassé. Il voyoit trop clair pour ne pas comparer intérieurement le procédé de M. le Grand à la fable du loup et de l'agneau; mais il avoit un foible héréditaire pour les Lorrains, qui, par Monsieur et par le chevalier de Lorraine, lui avoient imposé dans sa première jeunesse, et ce foible étoit soutenu par Mme la duchesse de Lorraine, sa sœur, qu'il aimoit fort, et par le ton haut de Madame, tout Allemande. Les entreprises de la grande écurie sur la petite ne foiblissoient point, soit que le régent ne voulût ou ne crût pas pouvoir imposer assez à M. le Grand là-dessus. Il se repentoit de ne l'avoir pas fait d'abord, et ordonné provisoirement, jusqu'à la majorité, que les choses demeurassent comme le feu roi les avoit laissées. Mais il n'étoit plus temps, et pour arrêter cette petite guerre, également indécente, dangereuse et journalière, rien n'étoit plus pressé que de juger. C'est aussi à quoi enfin M. le duc d'Orléans se résolut.

Je savois bien à quoi m'en tenir sur cette affaire, mais je m'y défiai de moi-même, et je voulus me mettre au large et

à mon aise avec moi-même là-dessus. Je priai l'abbé Pucelle, habile et intègre conseiller clerc de la grand'chambre, qui depuis est justement devenu célèbre et qui a toujours joui en ces deux genres de la première réputation, de me donner une après-dînée de son temps. Il vint chez moi. Nous y lûmes ensemble tous les mémoires de part et d'autre, nous les discutâmes exactement pour et contre; je lui expliquai cet usage de donner l'ordre qu'il ne pouvoit savoir. Je ne m'ouvris en aucune sorte; j'appuyai même autant que je le pus les raisons de M. le Grand, parce que je ne les trouvois pas bonnes. J'eus la satisfaction que l'abbé Pucelle fût de mon avis avant que d'avoir su quel il étoit, et qu'il me dit nettement que cela ne faisoit pas de question. Je disputai encore contre lui. A la fin, je lui avouai que j'avois toujours été du même avis que lui; mais que j'avois voulu le lui cacher jusqu'au bout, pour rendre sa décision plus libre.

Plus je me sentis fixé dans mon avis, plus j'étois en garde et serré avec le premier écuyer qui venoit souvent me faire ses plaintes, et chercher à me pénétrer. Il me pria avec les dernières instances de lui prêter le compte rendu à mon père par son intendant de l'année 1643. Comme ces pièces se conservent toujours dans les maisons qui ont quelque ordre, je ne pus nier que je ne l'eusse, mais je lui dis qu'étant juge de son affaire, je me garderois bien de lui rien administrer. Il avoit avancé que mon père avoit eu la dépouille de la petite écurie; c'étoit le dernier exemple et le dernier état. Il falloit le prouver et le trouver dans ce compte; c'étoit pour lui une preuve transcendante. Il me pressa beaucoup sans succès, puis me tourna tant qu'il put pour apprendre si en effet mon père avoit eu cette dépouille. Je ne le satisfis pas plus sur cela que sur les instances de lui montrer au moins ce compte.

Quatre jours après, le prince Charles vint chez moi avec force excuses de M. le Grand, que la goutte empêchoit d'y venir, qui l'avoit chargé de me prier de vouloir bien lui

prêter ce même compte. Sur les difficultés que je lui en fis, il redoubla ses instances. Je lui dis que M. le Premier m'avoit fait les mêmes, et que je l'avois refusé, mais que si M. son père et lui le vouloient absolument, je le lui prêterois à deux conditions : l'une, qu'il ne le garderoit que trois jours; l'autre, que M. le Grand et lui trouveroient bon que je tinsse la balance égale, et que je l'envoyasse à M. le Premier dès qu'ils me l'auroient rendu, et que je le lui laissasse aussi trois jours. Le prince Charles accepta pour M. son père et pour lui les deux conditions, et il emporta mon compte. Il fut fidèle à me le rendre au bout de trois jours, et moi à l'envoyer sur-le-champ à M. le Premier qui en fut bien étonné, et qui n'avoit pas lieu de s'y attendre. Il me le rapporta au bout des trois jours, bien satisfait d'y avoir trouvé ce qu'il désiroit, c'est-à-dire le compte entier de toute la dépouille de la petite écurie dans ce compte.

Lorsqu'on fut sur le point de juger, M. le Premier me vint prier de porter ce compte au conseil de régence. Je le refusai, et lui dis que ce n'étoit qu'au rapporteur à porter des pièces, que je ne savois à qui celle-là pouvoit être favorable, contraire ou indifférente, mais que ce n'étoit pas à moi à la porter, et que très-certainement je ne la porterois pas. La dispute avoit duré; le Premier, qui sentoit le poids de la pièce, s'étoit échauffé, et me dit : « Mais si M. le duc d'Orléans vous l'ordonne? » Alors j'avoue que je le regardai fixement, et lui dis d'un ton brusque, mais bien articulé : « S'il me l'ordonne verbalement, je n'en ferai rien. » Le Premier comprit la réponse, et ne répliqua pas. Mais je fus surpris que la veille du jugement je reçus un billet de la main de M. le duc d'Orléans, qui m'ordonnoit d'apporter le lendemain matin le compte rendu à mon père, de l'année 1643, au conseil de régence, à quoi j'obéis.

J'arrivai le mardi matin, 22 octobre, à Vincennes, pour le conseil extraordinaire de régence destiné au jugement de ce procès. M. le Grand, M. le prince Charles ni M. le Pre-

mier n'y parurent. Les chefs et les présidents des conseils y étoient mandés. Le maréchal de Villeroy parloit à chacun pour M. le Grand son beau-frère; le maréchal d'Huxelles pour M. le Premier, son cousin germain et son ami intime; et tous deux sortirent quand on se mit à prendre place. Comme Torcy, rapporteur, ouvrit son sac, je tirai de ma poche ce compte de mon père et le billet de M. le duc d'Orléans, et je dis : « Messieurs, voilà un compte de l'année 1643, rendu à mon père par son intendant, et voici un billet de la main de M. le duc d'Orléans, que je reçus hier, par lequel il m'ordonne d'apporter aujourd'hui ce compte au conseil. » Et en même temps je mis l'un et l'autre sur la table, au milieu de sa largeur devant moi. Tous regardèrent sans y toucher, personne ne répondit; jamais je ne vis des visages si embarrassés. Après, Torcy commença son rapport.

Il le fit nettement, correctement, exactement, n'oublia rien de part et d'autre, compara les raisons, les commenta, et conclut en tout et partout en faveur de M. le Premier. Ses termes furent bons et justes, mais la voix basse, souvent coupée, et foiblit sensiblement aux conclusions.

Nous étions treize juges ainsi opinants : Torcy, rapporteur, les maréchaux de Besons et d'Estrées, le duc d'Antin, les maréchaux d'Harcourt et de Villars, le duc de Noailles, moi, Voysin chancelier, le comte de Toulouse et le duc du Maine, M. le Duc, M. le duc d'Orléans. Ainsi j'étois à l'ordinaire vis-à-vis du chancelier, auprès du comte de Toulouse, et le maréchal de Villars auprès de moi ce jour-là.

Le rapport fait, M. le duc d'Orléans ordonna à Torcy de lire l'endroit du compte de mon père où celui de la dépouille de la petite écurie lui devoit être rendu, en cas qu'il l'eût eue. Je poussai le compte à Torcy, je repris le billet de M. le duc d'Orléans, je le montrai bien à mes deux voisins, et je le remis devant moi sur la table. Torcy trouva l'endroit du compte dont il s'agissoit, et le lut. Le régent ensuite de-

manda l'avis à Besons, qui barbouilla, et qui proposa une cote mal taillée. Estrées saisit cet expédient, parla longtemps sans rien dire, et ne put conclure.

Ce début me parut si misérable pour des juges de cette suprême sorte, et en tout pour des juges, que je pris la parole. Je dis au maréchal d'Estrées que nous étions tous là pour dire, non ce qui seroit à souhaiter, et faire des raisonnements étrangers à la question, mais pour dire nos avis nettement, en conscience; qu'il avoit parlé, mais point opiné ni conclu; qu'il s'agissoit de savoir s'il étoit pour M. le Grand ou M. le Premier, en tout ou en partie, et au dernier cas en quelles parties. Le maréchal fut étourdi. Il barbouilla encore je ne sais quoi d'indécis; je me tournai au régent à qui je dis : « Monsieur, il faudroit opiner, et cela ce n'est pas avoir un avis. » Alors le régent dit au maréchal d'Estrées : « Monsieur le maréchal, opinez donc, s'il vous plaît, et que nous sachions votre avis, car nous n'en savons rien encore. » Tout le conseil baissa les yeux, et je ne vis jamais gens si consternés. Le maréchal d'Estrées, dans un embarras extrême, se mit à reprendre les points de prétention sans pouvoir se résoudre à décider. Le régent le pressa encore; il décida enfin partie pour l'un, partie pour l'autre, sans en apporter aucune raison.

Le régent, qui vit qu'il n'en tireroit pas davantage, dit à d'Antin d'opiner. L'aventure du maréchal d'Estrées lui fut une leçon. Il fit une préface de compliments pour les deux parties, et sur le malheur de ce procès; il bégaya plus qu'à l'ordinaire, mais il fut pour M. le Premier sur tous les chefs. Harcourt, qui parla après, et qui déjà s'énonçoit avec difficulté, fut court et de même avis. Villars pouffa, verbiagea, complimenta les parties, se plaignit du procès, désira des cotes mal taillées, mais conclut pour M. le Premier. Noailles parut comme chat sur braise. Il craignit quelque chose de plus fort que ce que j'avois dit à son beau-frère, car je ne le ménageois pas en plein conseil. Il eût bien voulu aussi ne

point décider, mais il n'osoit s'en dispenser. Cela produisit un long verbiage, mais à la fin il fallut conclure. Il tenta un avis équivoque de cote mal taillée; il se reprit, il y revint, en sorte qu'on put moins dire ce qu'il avoit opiné, que dire qu'il n'avoit pas opiné.

L'impatience où me mit une si méprisable misère fit que je repris l'affaire d'un bout à l'autre. Je discutai tous les points des prétentions et des réponses; j'exposai plusieurs changements arrivés dans les grandes et les moindres charges, et les formations d'où et comment faites, aux dépens de quelles charges, dont je fis l'application aux questions particulières à juger; je m'étendis sur la séparation et l'indépendance des deux écuries, et du premier et du grand écuyer faite par Henri III, en faveur de M. de Liancourt, maintenue en entier par ses successeurs jusqu'alors, en conséquence sur l'ordre donné chaque jour distinctement et séparément pour les deux écuries, même à un simple écuyer de la petite en absence du premier écuyer, et en présence du grand écuyer, sans plainte ni réclamation de sa part, jusqu'après la mort du roi, sans que cette retenue pût être attribuée à timidité ni à défiance de considération et de crédit de la part de M. le Grand. Enfin je montrai toute la force que la cause de M. le Premier tiroit du compte rendu à mon père de la dépouille de la petite écurie, et je conclus distinctement après sur tous les points l'un après l'autre, en faveur de M. le Premier. Je remarquai qu'on me prêta grande et silencieuse attention, et qu'encore que je parlasse longtemps, on ne s'ennuya pas, peut-être à cause de l'historique qui fut nouveau presqu'à tous.

Le chancelier barbouilla à son ordinaire, s'affligea de la naissance et du progrès de la contestation, plus encore de la difficulté d'une cote mal taillée, et finit enfin par être de mon avis. Les deux bâtards, qui aimoient bien mieux le premier écuyer, qui sourdement et cauteleusement étoit attaché au duc du Maine, firent l'un après l'autre un petit compli-

ment pour M. le Grand, et opinèrent nettement et entièrement contre lui. M. le Duc, sans compliment ni remarque, dit en deux mots qu'il étoit d'avis sur tous les points que M. le Premier étoit fondé et y devoit être maintenu.

Alors ce fut au régent à parler et à prononcer. Par l'exposé que je viens de faire, auquel la singularité de l'embarras des juges m'a engagé, on voit que l'arrêt étoit fait dès lors, et que le premier écuyer avoit pleinement et entièrement gagné tout. Il n'y avoit donc plus qu'à prononcer. Néanmoins le régent, aussi embarrassé que les autres juges, dit qu'il paroissoit qu'on n'étoit pas bien d'accord sur la dépouille, et même sur d'autres articles, dont quelques-uns ne s'étoient pas bien expliqués. Par ce qu'il ajouta, il montra qu'il tendoit lui-même à une cote mal taillée, qu'il vouloit sauver la charge de premier écuyer, et ne la pas soumettre au grand écuyer, mais qu'il désiroit en même temps compenser cela par quelque extension de l'autorité du grand écuyer sur la petite écurie, au delà du deuil, surtout apaiser M. le Grand en lui en adjugeant la dépouille.

Je pris la parole dès qu'il eut fini. Je lui dis que les prétentions de M. le Grand n'étoient pas de nature à pouvoir être séparées, qu'elles étoient toutes fondées sur celle de l'entière dépendance, comme les défenses du premier écuyer sur chaque article n'avoient d'appui que dans celle de son indépendance et de la séparation et soustraction de la petite écurie de toute autorité et inspection du grand écuyer faite par Henri III pour M. de Liancourt, qu'on ne pouvoit se dissimuler, ni M. le Grand lui-même, avoir duré entière et sans atteinte jusqu'alors; que le titre y étoit donc par le fait d'Henri III; que l'usage et la possession constante y étoit de même jusqu'alors par l'usage non interrompu et non contesté par aucun des grands écuyers sous Henri IV, Louis XIII et le feu roi; que rien n'y manquoit donc pour former un droit certain, constant et stable, ou que rien ne pouvoit être assuré; qu'enfin pour la dépouille, elle avoit le même fon-

dement, le même titre, la même possession, puisque MM. de Liancourt père et fils l'avoient eue sans réclamation ni plainte des grands écuyers à la mort d'Henri III et d'Henri IV, et que le compte rendu à mon père, qui venoit d'être lu par son ordre, faisoit foi que mon père l'avoit eue pareillement à la mort de Louis XIII. L'attention du conseil fut encore plus grande à cette réplique, et il parut à l'air du régent, non à aucune parole, qu'il s'en seroit passé. Mais moi, voyant un arrêt fait et juste, j'eus peur que foiblesse, crainte, complaisance n'y donnassent atteinte, et je crus devoir à l'équité d'aller à temps au-devant.

Le régent, quand j'eus fini, dit qu'il suffiroit de reprendre les voix en deux mots de chacun, sans opiner de nouveau. Il n'y eut que Besons qui balbutia encore, Noailles moins, mais encore un peu. Tous les autres parlèrent net en deux mots en faveur du premier écuyer, excepté le maréchal d'Estrées qui tâcha de faire une différence de la dépouille, et qui s'y barbouilla.

Quand tous eurent dit cette seconde fois leur avis en deux mots, je ne doutai plus que le régent n'allât prononcer. Point du tout. Il dit qu'il voyoit bien que tous les suffrages décidoient pour l'entière séparation et la totale indépendance, et pour laisser les choses sur le pied où elles avoient été sous le feu roi; que c'étoit aussi son sentiment, mais qu'il ne voyoit pas la même uniformité sur la dépouille; que lui-même y trouvoit quelque difficulté; qu'il seroit bon qu'omettant le reste comme jugé, chacun s'expliquât encore nettement sur la dépouille. « Et le compte de mon père, monsieur, repris-je tout haut, que vous m'avez commandé d'apporter ici par votre billet que voilà! N'est-il pas décisif là-dessus, à la suite du même exemple de MM. de Liancourt père et fils, indépendamment que la dépouille coule du même principe que tous les autres articles tenus pour jugés? » Ce mot, dit un peu ferme, frappa tout le monde. Les balbutieurs ne surent qu'y opposer. Ils haussèrent les

épaules, et d'une voix assez basse convinrent que la dépouille devoit appartenir au premier écuyer. Tous les autres furent du même avis, et le dirent très-ferme. Le régent baissa la tête, ce que je remarquai bien, et enfin prononça.

Alors, craignant par ce que j'avois vu de penchant et de foiblesse, que les cris, l'impétuosité et les appuis de M. le Grand n'obtinssent des choses contraires à ce qui venoit d'être jugé, je proposai au régent l'importance que Torcy écrivît le détail des choses jugées, c'est-à-dire le fond inaltérable de l'arrêt, et le lût avant que le conseil levât. Le régent le trouva bon, et l'ordonna à Torcy. Il se mit donc à écrire, puis il dit tout haut chaque chef comme il l'alloit écrire avant de le mettre sur le papier. J'eus soin sur chacun de dire tout haut comme il avoit passé quand Torcy paroissoit douter, comme il lui arriva souvent, apparemment pour être plus assuré de ce qu'il écriroit. Personne ne dit mot, même le régent, tellement que plusieurs du conseil dirent que j'avois fait et dicté l'arrêt. Torcy, après avoir achevé, lut tout haut ce qu'il venoit d'écrire, qui fut approuvé de tous à la fois sans ordre d'opinions; et cependant La Vrillière, ami intime du premier écuyer, écrivoit aussi sur le registre du conseil, qui leva aussitôt après que Torcy eut achevé de lire, et eut signé ce qu'il avoit écrit.

Je sortis du conseil avec le comte de Toulouse, causant de ce qui venoit de se passer, et de ce qu'eût pu devenir Beringhen à son âge, s'il eût perdu son procès, c'est-à-dire sa charge, et avec elle sa fortune et son être. Tournant sur le grand degré pour le descendre, [nous trouvâmes] des Épinay, vieil écuyer de la petite écurie, et fort attaché de tout temps à Beringhen, qui étoit là plus mort que vif, embusqué dans un coin pour apprendre le sort de l'affaire, qui nous la demanda véritablement comme un homme demi-mort. Le comte de Toulouse avec son froid lui répondit que M. de Torcy le lui apprendroit. Des Épinay insista comme

un mendiant. La pitié m'en prit, et du premier écuyer qui l'avoit envoyé. Je dis au comte de Toulouse : « Pourquoi le faire languir pour un secret qui va être public dans quatre ou cinq minutes? » Tout de suite je me tournai à des Épinay et lui dis : « Allez, monsieur des Épinay, M. le Premier a gagné en plein : indépendance, dépouille, en un mot, tout sans exception. » Cet homme, qui étoit vieux, et le même qui du temps du roi étoit attaché au carrosse de Mme de Maintenon, se jeta à mes genoux, me dit d'une voix foible et entrecoupée que je lui rendois la vie, qu'il l'alloit rendre à M. le Premier, et vola à l'instant par le degré, [de sorte] que nous le perdîmes de vue que nous n'étions qu'à la troisième marche. J'allai dîner chez le marquis du Châtelet, où j'appris que le premier écuyer, sa femme et quelque peu de leurs plus intimes amis, étoient cachés dans le premier pavillon d'entrée, tout près de la porte de la basse-cour du château qui mène au village; qu'ils ne vouloient pas qu'on les y sût; et qu'ils avoient leurs carrosses cachés aussi, et tout attelés, pour s'en aller de là droit chez eux à Armainvilliers, s'ils perdoient ce procès, à l'instant qu'ils en auroient la nouvelle. Elle fut bien différente pour eux. Des Épinay arriva à toute course qui ne pouvoit plus parler, et qui enfin les mit au large et dans la joie.

Le premier écuyer ne tarda pas à me venir remercier dès que je fus à Paris. Je ne sais par qui il avoit su jusqu'au dernier détail de tout ce qui s'étoit passé au jugement de son affaire; j'imaginai que ce fut par La Vrillière. Beringhen en transissoit encore, et me répéta bien des fois que je lui avois sauvé sa charge et sa fortune, et plus que cela, l'honneur et la vie; qu'il me devoit tout cela, et que lui et les siens ne l'oublieroient jamais.

Je dois cette justice à M. le Grand, et à M. le prince Charles, son fils, qu'ils ne me surent pas le moindre mauvais gré; qu'il ne leur est jamais depuis rien échappé à mon égard; et qu'ils ne m'ont jamais donné le plus léger soupçon

qu'ils n'aient pas été satisfaits de toute ma conduite; et que tout ce qui tenoit à eux les a imités en cela.

Le premier écuyer ne fut pas longtemps sans me parler de l'extrême désir de sa femme de me venir témoigner la reconnoissance dont elle étoit pénétrée, et leur douleur commune de n'oser l'entreprendre dans les dispositions où tous deux me savoient pour elle, dont il est vrai que je ne m'étois pas tu, et sans ménagement. Je lui dis que c'étoit une peine que je le priois de l'empêcher de se donner, parce que ma porte lui seroit exactement fermée. Il voulut entrer en justification pour elle, non en tout, mais en partie, et insister sur son repentir et sa douleur. Je répondis que j'étois trop bien informé pour que les justifications et les explications eussent sur moi aucune prise, que je savois très-bien à quoi m'en tenir avec elle, et que je le priois de ne m'en pas parler davantage.

Mme de Beringhen étoit parfaitement fausse, basse, intrigante, non-seulement dangereuse, mais fort méchante, avec l'air humble et modeste, les propos les plus doux et les plus séduisants, toujours dans les intérêts et dans les sentiments des gens à qui elle parloit; jamais rien sans vues et sans desseins, avide d'argent et d'affaires les plus sales, avec un air d'aisance, de dépense, de désintéressement; toujours merveilleusement parée, quoique très-laide, et rien moins que jeune, fort glorieuse en dessous, tant qu'elle pouvoit dans les cabales, ayant été toujours fort avant dans celle de Meudon, désolée de ce qu'ils n'avoient pu parvenir au duché, quoiqu'elle ne pût ignorer qui étoit son mari. Elle avoit plus d'esprit encore que le duc d'Aumont, et infiniment liant. C'étoit son bon et cher frère, aussi étoient-ils en tout parfaitement homogènes. Elle avoit été longtemps toujours à la cour, à Marly, de tous les voyages, de toutes les fêtes. On n'a jamais découvert la cause de sa disgrâce, que toute la bonté du roi pour son mari, et la familiarité qu'il eut toute sa vie, ni la considération de la nécessité où il étoit de

ne bouger d'où étoit le roi, ne pût jamais diminuer. Les quinze dernières années du feu roi au moins elle n'étoit plus de rien, et n'alloit à la cour que deux ou trois fois l'année passer au plus deux jours, mais quelquefois à Meudon, quand il y avoit des dames et que le roi n'y étoit pas; jamais même à Fontainebleau. Cela étoit fort remarqué; mais ils étoient si sages et si cachés qu'on n'en fut pas plus instruit. Le Premier, qui aimoit fort sa femme, et à être avec cette flatteuse, en étoit secrètement, amèrement affligé, mais il ne put rien changer à cette disgrâce, qui dans les premiers temps bannit sa femme de la cour, sans y oser paroître du tout pendant quelques années.

Il me poursuivit plus de six semaines pour voir sa femme, avec une assiduité qui me désoloit et qui enfin me vainquit. Elle vint donc un matin seule avec son langage composé où elle mit toute l'éloquence qui lui fut possible, qu'elle accompagna de beaucoup de larmes. Je la reçus avec toute la civilité, mais avec toute la froideur possible. Je lui dis qu'il ne s'agissoit point de s'expliquer sur ce qui s'étoit passé chez elle à mon égard, que je n'en ignorois rien, que je savois à quoi m'en tenir, que je voulois bien croire qu'elle en étoit fâchée, que cela ne m'avoit pas empêché de rendre justice à M. le Premier. Du reste, je la payai de compliments secs, sans me rendre à ses protestations, ni à tous ses empressements pour obtenir oubli et mon amitié. Il n'y eut rien qu'elle ne me dît pour m'assurer que, quelque rigueur que je lui tinsse, rien n'égaleroit à jamais sa reconnoissance, son attachement, son respect pour moi, car elle ne ménagea aucun terme, et pour me les témoigner par toute sa conduite. Tous ces verbiages durèrent une bonne heure tête à tête, et quoique de ma part la sécheresse se fût soutenue jusqu'au bout à travers toute la politesse dont je la pus tempérer, son mari vint me remercier le lendemain de l'avoir reçue, et me dit encore merveilles pour elle.

Elle m'est depuis revenue voir quelquefois du vivant de

M. le Premier, jamais depuis. Je la voyois chez son mari quelquefois; jamais je ne lui ai rendu de visite. Le Premier me dit bien des fois depuis le jugement que je l'avois étrangement mis en peine par le serré et le concis dont je lui parlois, qui lui avoit fait tout craindre de ma part pour la décision de son affaire, laquelle fut fort approuvée du public.

J'eus lieu de me savoir gré d'avoir fait dresser l'arrêt tout de suite dès qu'on l'eut prononcé. M. le Grand vint au Palais-Royal, criant qu'on l'avoit égorgé, et tempêta tant que le régent lui permit de faire telles protestations qu'il voudroit contre le jugement que le conseil de régence, c'est-à-dire que le roi même venoit de rendre (car il étoit de pareille force ainsi que tout ce qui émanoit de ce conseil) et lui signa un ordre à tout notaire qu'il voudroit choisir de recevoir ses protestations et de lui en donner acte. Outre la misère d'une foiblesse si honteuse qui alloit à saper l'autorité et la stabilité de tout ce que le conseil de régence pouvoit ordonner, le régent n'en prévit pas les autres conséquences. M. le Grand fit donc ses protestations, publia qu'il ne se tenoit pas pour battu, et qu'à la majorité il espéroit avoir justice.

Des paroles il passa tôt aux effets. La guerre recommença par les usurpations et les attaques de la grande écurie contre la petite, avec la même indécence, la même fréquence, le même danger qu'avant le jugement, que M. le Grand traita toujours de nul, fondé sur la permission qu'il avoit obtenue de protester contre, en sorte que, dans le fait et à la dépouille de la petite écurie près, que le premier écuyer eut, ce dernier ne se trouva ni mieux ni plus en sûreté qu'avant le jugement. Les plaintes qu'il en porta au régent furent écoutées; mais ce fut tout. Ce prince n'imposa point; et les embûches, les entreprises et les combats furent journaliers.

Achevons cette matière, puisqu'elle se présente si naturellement, quoiqu'elle dépasse la mesure du temps que j'ai

compté de donner, si je vis, à mes Mémoires. Le prince Charles continua les mêmes entreprises journalières, à force ouverte, après la mort de M. le Grand, arrivée en 1718. Le premier écuyer n'opposoit que sagesse et plaintes inutiles, dont le chagrin, qui se renouveloit tous les jours, le conduisit enfin amèrement au tombeau en 1723, et le lui avança. Il n'est pas de ce temps d'expliquer par quelle fortune son fils obtint enfin sa charge, que M. le duc d'Orléans assurément ne lui destinoit pas, et qu'il n'eut que par la mort de ce prince, arrivée bien à propos pour lui, sans qu'il eût disposé de la charge, pendant plus de sept mois qu'il l'auroit pu.

Par autre fortune M. de Fréjus avoit été fort des amis de Beringhen et de sa femme. Il venoit de faire M. le Duc premier ministre, qui étoit obligé de compter fort avec lui. Fréjus fit sa propre affaire de celle du premier écuyer. Il la fit décider de nouveau, mais sans forme de jugement, suivant en tout celui qui avoit été rendu par le conseil de régence. Le roi étoit majeur; ainsi les protestations du grand écuyer tombèrent, et il n'y eut plus pour lui à en revenir. M. le Duc et M. de Fréjus lui parlèrent si ferme qu'il n'osa plus rien entreprendre sur la petite écurie, ni tenter les voies de fait. Ainsi le nouveau premier écuyer jouit, en entrant en charge, d'une paix et d'un repos auxquels son père n'avoit pu parvenir depuis la mort du feu roi.

Le prince Charles, piqué de voir ses prétentions condamnées sans retour, refusa de signer à l'ordinaire, sans examen, les dépenses de la petite écurie, lorsqu'elles lui furent portées avec la signature du premier écuyer. Celui-ci, son nouvel arrêt en main, refusa de s'y soumettre, et prétendit que le prince Charles devoit, comme son père, son grand-père et tous les autres grands écuyers, depuis Henri III, signer sans voir, sur la simple inspection de la signature du premier écuyer. Les choses demeurèrent assez longtemps ainsi. Cependant il falloit les finir pour porter ces dépenses

à la chambre des comptes. On tâcha de vaincre l'opiniâtreté du prince Charles, et par raison et par exemples; on ne put le persuader. A la fin, M. le Duc, qui étoit premier ministre, déclara au prince Charles que, s'il persistoit au refus, lui, M. le Duc, comme grand maître de la maison du roi, signeroit les dépenses de la petite écurie, et les enverroit ainsi à la chambre des comptes. Le prince Charles lui répondit qu'il feroit tout ce qui lui plairoit, mais qu'il ne les signeroit pas sans les examiner. M. le Duc les signa donc comme grand maître de France; et de cette manière le grand écuyer perdit le droit de les signer, ou plutôt l'usage, qui étoit un des plus beaux restes de son ancienne supériorité sur la petite écurie et sur le premier écuyer du roi.

CHAPITRE XI.

Mariage de Sandricourt, qui me brouille pour toujours avec lui. — Obsèques du roi à Saint-Denis. — Caractère de Dreux. — Le régent veut la confusion et la division. — Je veux me retirer de tout à la mort du roi, et je me laisse raccrocher malgré moi par M. le duc d'Orléans. — Conduite de ce prince à l'égard des ducs. — Courte comparaison des assemblées de la noblesse en 1649 et en 1715. — Ressorts et fanatisme de celle-ci. — Le régent trompé sur cette prétendue noblesse. — Étrange personnage du duc de Noailles. — Le régent trompé sur le parlement. — Menées du duc de Noailles pour diviser les ducs, et faire tomber leurs poursuites contre les usurpations du parlement à leur égard; à quoi enfin il réussit.

On a pu voir quelque part, au commencement de ces Mémoires, que j'avois pris le même soin du marquis de Sandricourt que s'il eût été mon fils. Nous sommes de même maison, quoique de branche séparée depuis plus de trois

cents ans. J'ai toujours aimé mon nom; je n'ai rien oublié pour élever tous ceux qui l'ont porté de mon temps; je n'y ai pas été heureux. Son père et sa mère, gens de beaucoup d'esprit, mais avares, obscurs, fort retirés, n'avoient point d'autres enfants. Ils étoient riches en belles terres en Picardie; ils ne bougeoient de chez mon père, et après de chez moi.

Je procurai une compagnie de cavalerie à leur fils de fort bonne heure, et le premier usage que je fis de l'amitié de Chamillart fut de faire donner fort tôt après à ce jeune homme l'agrément du régiment de Berry cavalerie, que Yolet, très-bon officier, vendit de dépit de n'être pas maréchal de camp. La cherté effraya le père; je m'obligeai à le payer, et priai Yolet de faire le marché au mot du père, et que je donnerois le surplus. Le père, étonné d'un si grand et si prompt rabais, se douta de ce que j'avois fait, se piqua, et conclut, à peu de chose près, qui demeura sur mon compte, et qu'ils m'ont rendu depuis. Ce régiment alla bientôt en Espagne. Mme des Ursins y régnoit, et je pouvois compter sur elle; M. le duc d'Orléans y commanda l'armée bientôt après; il eut toutes les bontés les plus marquées pour Sandricourt, et Mme des Ursins lui donna une protection distinguée. Je le recommandai aussi à tout ce que je connus qui le pouvoit servir et même conduire. Il avoit de la valeur et de la volonté; en trois ans Chamillart le fit brigadier, aux cris de la foule de ses cadets d'Italie, d'Allemagne et de Flandre. Il fit un tour à Paris l'hiver d'après le mariage de M. le duc de Berry. Je l'eus chez moi à la cour, le présentai partout, et lui fis donner les entrées chez ce prince, sous prétexte qu'il commandoit son régiment. A son retour, à la paix, j'en usai de la même manière, et je crus pouvoir le former au monde après l'avoir vu plusieurs campagnes à la guerre, où il s'étoit acquis de la réputation.

Il y avoit déjà longtemps que son père et sa mère le vou-

loient marier. Je les en avois toujours détournés comme d'une chose prématurée à l'âge et au grade militaire de leur fils qui, en avançant en âge et en fortune, ne pouvoit que trouver des partis plus avantageux, et propres à avancer sa fortune. Surtout je les exhortois à profiter de leur situation heureuse sans dettes, avec près de cinquante mille livres de rente en belles terres depuis Paris jusqu'à Abbeville, pour ne pas faire de mésalliance, dont leur fils m'avoit toujours paru infiniment éloigné.

Voyant leur empressement de le marier devenu incapable de raison, nous pensâmes, Mme de Saint-Simon et moi, à chercher à les satisfaire d'une manière convenable, et nous crûmes trouver tout dans Mlle de Risbourg. Le marquis de Risbourg, son père, étoit petit-fils du frère du prince d'Espinoy, du fils duquel prince d'Espinoy il a été parlé ici plus d'une fois, qui étoit mort il y avoit déjà quelques années, et de la veuve duquel, sœur de Mlle de Lislebonne, il a encore été plus souvent mention dans ces Mémoires. Ce marquis de Risbourg, dont il s'agit ici, avoit suivi en Espagne la fortune de son père et de son grand-père, qui s'y étoient attachés, et il y étoit demeuré au service de Philippe V. Il étoit alors grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, colonel du régiment des gardes wallones, vice-roi de Catalogne, et résidoit à Barcelone. Il étoit veuf, riche, et n'avoit que deux filles, dont l'aînée, fort dévote, avoit renoncé au mariage, et qui toutes deux vivoient ensemble dans leurs terres en Flandre, ou dans nos villes qui en étoient voisines, avec une grande bienséance et beaucoup de réputation de vertu. Leur père ne vouloit point se remarier, étoit assez singulier. Tous ses biens de Flandre et tout ce qu'il avoit amassé en Espagne, qui alloit à beaucoup, revenoit donc après lui à ses filles, et plus que tout cela sa grandesse après lui. Il avoit depuis longtemps mis toute sa confiance en la princesse d'Espinoy, dont je viens de parler; elle avoit sa procuration pour gouverner ses biens de Flandre, et pour

la conduite personnelle de ses filles, et leur commerce de lettres et d'amitié étoit continuel.

Personne de distingué n'avoit pensé à un si grand parti, mais peu connu et relégué, et plus douteux encore par l'âge et la situation du père, à qui il pouvoit prendre envie de se remarier. Nous en parlâmes à Sandricourt, et à son père et à sa mère, qui regardèrent cette affaire comme la plus grande qu'ils pussent faire, et telle qu'ils ne l'osoient espérer. En effet, tout y étoit : biens, alliance, la plus grande naissance, un père dans les premiers honneurs et emplois, et par ce que nous savions de son éloignement pour un second mariage, certitude de sa grandesse après lui. Les Sandricourt nous pressèrent de voir ce qu'ils en pourroient espérer.

Mme de Saint-Simon en parla à Mme d'Espinoy, qui reçut la proposition avec toute sorte d'agrément. Elle convint de tout l'éloignement du marquis de Risbourg de se remarier, parla franchement sur la confiance qu'il avoit en elle, et promit de lui en écrire au plus favorablement.

A peine sa lettre étoit-elle partie, que les Sandricourt nous vinrent dire que cette affaire ne réussiroit jamais; qu'ils étoient pressés de marier leur fils; qu'il n'y avoit rien de meilleur que de s'allier à la robe pour la conservation des droits des terres, et pour les procès qui pouvoient survenir; et qu'ils étoient résolus à le faire. Le fils vint me trouver, fit le désolé, me conjura de ne le point abandonner à la fantaisie de son père et de sa mère. Il en dit autant à ma mère et à Mme de Saint-Simon, et nous le crûmes de bonne foi.

Il est aisé d'imaginer ce que nous dîmes au père et à la mère, surtout la lettre de la princesse d'Espinoy au marquis de Risbourg étant partie. Leur embarras fut grand, mais leur opiniâtreté la fut davantage. Ils ne parloient qu'en général, et nous espérions qu'avant qu'ils eussent trouvé, et le jeune homme persistant dans les sentiments qu'il ne cessoit de nous témoigner, l'affaire s'engageroit avec le marquis

de Risbourg, et que nous ferions le mariage. Cette espérance ne dura pas longtemps.

Deux jours après, le jeune homme bien empêtré me vint dire que son mariage étoit fait avec Mlle de Gourgues. Je m'écriai, et lui demandai s'il y consentoit. Il répondit qu'il n'osoit résister à son père et à sa mère qui vouloient la robe absolument. Je le menai à ma mère et à Mme de Saint-Simon, qui lui représentèrent tout ce qu'il étoit possible. A la fin je lui dis que s'ils avoient la rage de la robe au point de la préférer à une fille fort riche de la maison de Melun, qui feroit avec certitude son mari grand d'Espagne, et au point encore de ne pas attendre la réponse du marquis de Risbourg à Mme d'Espinoy, après nous avoir engagés à lui en faire écrire par elle, il falloit du moins choisir une famille honnête et qui pût lui être de quelque utilité; que le père de celle qu'il vouloit épouser étoit un maître des requêtes si étrangement déshonoré, que le chancelier de Pontchartrain m'avoit dit avoir reçu une députation en forme des maîtres des requêtes, pour lui demander de faire défaire Gourgues de sa charge, lequel n'osoit plus depuis se présenter au conseil; que son père, qui n'avoit guère meilleure réputation, avoit pourri maître des requêtes, sans avoir jamais pu être intendant; que le frère de celui-là, évêque de Bazas, étoit le mépris de la Gascogne; qu'en un mot, s'ils vouloient déterminément la robe, ils nous donnassent loisir de sortir honnêtement d'avec Mme d'Espinoy; et que s'il vouloit Mlle Pelletier, je pouvois faire cette affaire-là par Coettenfao qui étoit leur ami intime et le mien; qu'elle étoit fille d'un premier président, sœur d'un président à mortier (depuis aussi premier président), petite-fille d'un ministre d'État et contrôleur général, nièce de Pelletier de Sousy et de son fils des Forts, tous deux conseillers d'État, et actuellement en place et en grande considération; qu'au moins c'étoit une robe illustrée en son état, et en situation de lui être utile. Ma mère et Mme de Saint-Simon le pressè-

rent là-dessus comme je venois de faire. Mais nous parlions à un sourd et, qui pis étoit, à un amoureux, ce que nous ne sûmes qu'après.

C'étoit le matin. L'après-dînée Mme de Sandricourt vint chez moi comme une furie. Je la laissai dire, comme on souffre les fous. De chez moi elle monta chez ma mère, qui ne fut pas si endurante, qui lui apprit sur sa future belle-fille ce qu'elle ne voulut pas croire, quoique connu de tout le domestique de son père et de beaucoup de gens, et lui prédit tout ce qui leur est arrivé depuis. Mme de Sandricourt sortit plus en furie que jamais. Son mari ne parut point chez nous. Cinq ou six jours après ils firent leur mariage.

Le rare fut que ce bel époux alla de porte en porte, chez tout ce qu'il put connoître de la robe, dire que je l'avois en telle horreur, que j'avois rompu avec eux pour s'y être alliés. L'affaire du bonnet étoit alors en grand mouvement; on peut juger de l'effet de ce discours qui se répandit partout. Après un trait si noir d'ingratitude, de tromperie et d'atroce calomnie, nous ne voulûmes plus ouïr parler d'eux, et oncques depuis ne les avons vus.

Le père et la mère vécurent assez pour avoir vu et senti les vérités dont ma mère avertit Mme de Sandricourt, la dernière fois qu'elle l'ait jamais vue, et tous deux en sont morts dans la douleur. Leur fils, plus bénin, quelque temps amoureux, après mourant de peur de sa femme, qui ne s'est guère embarrassée de mesures ni de précautions, s'est mis à la mode en doux et soumis serviteur. Il n'a point manqué d'enfants, mais souvent d'argent, sans pourtant en dépenser, et a vécu obscur dans son quartier. Il n'a pas laissé de servir et de devenir lieutenant général, jusqu'à la guerre de Bohême; mais son peu d'esprit, son triste mariage, et l'obscurité qui en est résultée, l'ont accablé, en sorte qu'on l'a laissé depuis en oubli, et sans aucune sorte de récompense. Mlle Pelletier, que je lui avois proposée, épousa depuis le marquis de Fénelon, longtemps ambassadeur en

Hollande, aujourd'hui lieutenant général, gouverneur du Quesnoy, conseiller d'État d'épée, et chevalier de l'ordre.

Le vendredi 25 octobre, les obsèques solennelles du feu roi se firent à Saint-Denis, où tout se passa dans une confusion si grande, et d'une manière si éloignée de ce qui s'étoit pratiqué à celles de Louis XIII, d'Henri IV et de tous les prédécesseurs, que je m'en épargnerai le récit, qui ne pourroit se passer d'une longue dissertation.

Dreux étoit grand maître des cérémonies, comme on l'a vu en son temps, par son mariage avec la fille de Chamillart. Son ignorance et sa brutalité étoient égales, et au comble. Il a su montrer l'une et l'autre à la guerre, où, malgré sa valeur et sa faveur, il s'est fait détester et mépriser. Sa bêtise ne diminuoit rien de son orgueil, qui, dans le désespoir de la bassesse plus que très-crasseuse de sa naissance, que sa charge, son alliance, les richesses des usures de son père, ni le titre de marquis, si plaisamment imposé par lui au nom de sa famille, ne pouvoient recrépir, ne perdoit pas une occasion de s'en venger contre la vérité, contre le témoignage de ses registres, et contre son honneur, dont en ce genre il ne faisoit pas grand cas.

Je dis contre ses registres, parce que je les ai tous jusqu'à une époque où pendant qu'il étoit à l'armée, sa femme, qu'il ne méritoit pas, me les prêta tous un à un, et je les fis copier et bien collationner; et c'est sur cela que je dis qu'il alloit contre ses registres, parce que je l'y pris, et qu'il en demeura court lorsque Mme de Saint-Simon conduisit un enfant de Mme la duchesse de Berry à Saint-Denis. Il refusoit un honneur qui étoit dû, je lui citai son registre; il fut honteux et confus, et obligé de céder. Il avoit su apparemment, à son retour de l'armée, longtemps avant ce fait, que sa femme m'avoit prêté ses registres; il lui en fit un si étrange vacarme que je n'ai pu y revenir depuis.

Je ne crois pas qu'il y ait de jugement téméraire à penser qu'il y aura écrit tout ce qu'il lui aura plu. On a vu (t. II,

p. 80 et suiv.) le silence de Sainctot, maître des cérémonies alors, dans les siens, et (t. IV, p. 163) la fausseté de Châteauneuf dans ceux de l'ordre du Saint-Esprit, dont je ne rappellerai point ici les sujets qui se trouvent aux pages indiquées. Ces messieurs écrivent seuls dans les ténèbres, sans contradicteur ni inspecteur, et prétendent faire ainsi des lois. Les registres ne se faisoient pas autrefois de la sorte; et la probité de ces nouveaux venus, si solennellement reconnue pour telle qu'elle est par ces tristes découvertes, ne sauroit plus faire d'illusion à personne.

A l'égard de ces obsèques du roi, M. le duc d'Orléans ne se soucioit d'aucun ordre ni d'aucune règle. On ne fut pas longtemps à s'apercevoir qu'il avoit mis sa politique, tant en choses générales qu'en particulières de toute espèce, à faire naître des disputes; et bientôt ce mot favori lui échappa comme un axiome admirable dans la pratique : *Divide et regna*. Il laissa donc faire la pompe funèbre comme on voulut : Dreux en fut le maître, et il y signala toutes ses bonnes qualités.

Les ducs d'Uzès, de Luynes et de Brissac furent nommés pour porter la couronne, le sceptre et la main de justice, comme les plus anciens à pouvoir faire cette fonction. Ils étoient dans les hautes chaires, du même côté que les trois princes du deuil, dont M. le duc d'Orléans étoit le premier; et tout de suite après eux, une stalle vide entre le dernier de ces trois princes et le duc d'Uzès, par conséquent au-dessus de toutes les cours supérieures, et ils avoient aussi leurs carreaux.

La cérémonie commencée, Dreux s'étant approché au bas de la stalle de M. le duc d'Orléans, pour en recevoir quelque ordre, M. d'Uzès s'avança par devant les deux autres princes du deuil, et dit à Dreux qu'il le prioit de se souvenir que les trois ducs devoient être salués avant le parlement. Dreux répondit net et court qu'il n'en feroit rien. Il étoit fils de ce conseiller de la grand'chambre qu'on a vu qui avoit fait la

lecture du testament du roi en la séance du parlement pour la régence. Ainsi son fils n'avoit garde de n'être pas pour le parlement, où la charge de son père étoit, avant la sienne, le premier décrassement de sa bassesse. M. d'Uzès se contenta de lui demander par quelle raison. « Parce que cela ne se doit pas, » répondit insolemment et faussement ce menteur, car ses propres registres, que j'ai, portent que les ducs furent sans difficulté salués avant le parlement aux obsèques de Louis XIII, d'Henri IV, etc. Leur dignité le comporte, les symboles de la royauté portés entre leurs mains l'exigent, leur séance actuelle au-dessus du parlement le prouve avec évidence. M. d'Uzès insista, Dreux brutalisa toujours, insista contre son su sur ses registres.

Ce n'étoit pas là le moment de les voir; il fut cru sur la plus que périlleuse parole par M. le duc d'Orléans, qui étoit entre eux comme en tiers, et qui n'entra que foiblement dans ce laconique pourparler. Il ne se soucioit pas des règles ni des dignités; il vouloit ménager le parlement, surtout dans ces commencements, il n'étoit pas fâché de laisser naître une querelle de plus.

M. d'Uzès déclara très mal à propos à Dreux que les ducs ne lui rendroient point le salut, s'ils ne le recevoient de lui, qu'après l'avoir fait au parlement. Il falloit le lui refuser sans l'en avertir. Dreux répondit avec impudence qu'il ne saluoit point qui ne le saluoit pas; et, bien averti par la sottise de M. d'Uzès, salua le parlement, et ne salua point les ducs. Ils protestèrent au sortir de là sur tout ce qui s'étoit passé, et il n'en fut autre chose.

On verra bientôt combien peu le régent eut lieu de s'applaudir de ses égards, c'est trop peu dire, de son respect et de sa frayeur du parlement, qui non-seulement lui disputa toutes choses, mais jusqu'au rang personnel, qu'il força le régent, de malepeur, à lui abandonner. Je ne fais ici que cette remarque simple, le fait sera expliqué en son temps.

Je n'avois senti que sa mollesse à la mort du roi, tant sur

ce qui le regardoit si personnellement, et qui a été expliqué alors, que sur ce qu'il me devoit de justice sur l'inouïe scélératesse du duc de Noailles à mon égard. Aussi voulus-je faire retraite, et je me tins chez moi sans en sortir. M. le duc d'Orléans en fut en peine, et sans vouloir mieux faire, ne voulut pas me laisser dépiter. Il m'envoya coup sur coup l'abbé Dubois me conjurer de retourner chez lui, de ne l'abandonner point dans cette première crise, de pardonner aux conjonctures, de compter entièrement sur son amitié, sa confiance, sa reconnoissance, en un mot les plus beaux discours du monde. J'eus grande peine à me laisser, non pas persuader, mais aller à la bienséance; lui-même me dit encore plus de merveilles, et quoique malgré moi, je me laissai rengarier. C'étoit avant la formation arrêtée des conseils. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir de pis que de mollesse.

Les conseils formés, et toutes les affaires en train, il fut question de la nôtre avec le parlement. A tout ce qui s'étoit passé là-dessus, sous le feu roi dans les derniers temps de sa vie, du su et sous les yeux de M. le duc d'Orléans, et aussitôt après la mort de ce monarque, où la parole du régent se trouvoit engagée à nous d'une manière si formelle et si redoublée, de plus encore si solennelle, en pleine séance du parlement, il y avoit lieu de compter que nous aurions enfin justice des scélératesses du duc du Maine et de celles du premier président, gens d'ailleurs si contraires à M. le duc d'Orléans. Je dois, quoi qu'il ait fait, trop de respect à sa mémoire pour vouloir le montrer par un aussi vilain côté que fut celui que nous en éprouvâmes; je dois aussi trop de considération à mes confrères pour entrer dans un détail dont la vérité seroit si fâcheuse pour la plupart; je dois encore assez d'égards au grand nom de l'ordre dont je suis moi-même, pour éclairer toute la duperie, l'envie, la jalousie, le bas et aveugle intérêt de la conduite de ceux qui nous attaquèrent sous un nom si auguste, et si peu celui de la plupart de ceux qui osèrent s'en couvrir, et qui se dé-

vouèrent à être le jouet du duc et de la duchesse du Maine, et la honte de la véritable noblesse par la folie égale de leurs calomnies, de leurs prétentions, et de leur abandon à celles des gens du parlement, avec qui l'intérêt de leurs moteurs les avoit amalgamés, à leur ruine, et à la dérision et la compassion de tout ce qui n'avoit pas pris les folles impressions que souffloit tout l'art pernicieux du duc et de la duchesse du Maine.

On vit la haute noblesse s'émouvoir et se rassembler en 1649, et demander et obtenir l'adjonction des ducs contre les nouveaux rangs accordés à MM. de Bouillon et de Rohan, comme injurieux à la noblesse et nuisibles à l'État [1]. On lui vit obtenir ce qu'elle demandoit, qui fut rendu après l'orage à qui il avoit été ôté. Enfin on vit cette assemblée vouloir se mêler des affaires, et embarrasser la cour, qui fut obligée de chercher les moyens de la séparer, et de l'empêcher après de se rassembler. Au moins avoit-elle raison dans son premier objet, puisque rien n'est en effet si injurieux à des maisons illustres et anciennes que d'en voir d'autres, qui ne sont pas meilleures, ou qui sont même inférieures, distinguées d'elles par un rang et une supériorité si marquée, accordés au seul titre de naissance; et puisqu'il n'est rien de si pernicieux à un État, ni d'un si corrupteur exemple, que d'accorder des grâces si nouvelles, si inouïes, si étendues et si éclatantes, pour prix d'une suite continuelle de menées (comme aux Rohan), de complots, de révoltes ouvertes, de pratiques dedans et dehors le royaume, de trahisons, de prises d'armes contre le roi, d'un cercle sans fin d'abolitions et de nouveaux crimes (comme aux Bouillon). Ici on vit le beau nom de la haute noblesse flétri par un tas de safraniers [2], mais reçus par les nobles pour faire nombre, et prendre un objet tout opposé à celui de 1649.

1. Voy. t. V, p. 438.
2. Vieux mot qui s'employait familièrement pour désigner des gens misérables et ruinés.

Il ne s'agissoit point alors des bâtards, ni d'y prendre parti, et nulle apparence que la noblesse pût entrer à découvert dans celui du parlement contre nous. Mais celui du duc du Maine vouloit rassembler les borgnes et les boiteux avec les forts et les sains, pour avoir force monde ameuté tout prêt à ses ordres. Il falloit leur montrer un objet, leur fasciner les yeux, profiter de leur ignorance, du peu de sens de la multitude, la flatter, lui donner lieu et la satisfaction de faire du bruit. Il falloit de plus un objet durable qui les tînt longtemps attroupés, échauffés, qui aveuglât leur raison et leur intérêt véritable, leur montrer une lune pour les faire aboyer, et les enivrer tellement de la délicieuse nouveauté de se croire considérables et importants qu'ils ne s'aperçussent point du piége qui leur étoit tendu, et de la dérision secrète que faisoient d'eux ceux dont ils devenoient les aveugles instruments, ni de la compassion que le gros sensé de la véritable noblesse concevoit de leur frénésie.

Elle fut telle que tout ce qui se présenta fut reçu, et que ces gens si entêtés de leur noblesse consentirent à une parfaite égalité avec tous, jusque-là que le marquis de Châtillon fit passer en faveur de son gendre qu'ils signeroient tous en rond, pour bannir toute différence. Ce gendre étoit colonel d'un régiment, et a été cassé depuis pour sa conduite. Il étoit fils de Bonnetot, premier président de la chambre des comptes de Rouen, et ce premier président étoit fils d'un laboureur de Normandie, qui étoit devenu fermier, et par l'industrie de l'un et l'avarice de l'autre un des plus riches bourgeois de Rouen. Je donne cet exemple entre mille de ces reçus par ces messieurs soi-disant la haute noblesse.

L'objet pour les faire crier et les tenir ensemble fut bientôt trouvé. Ce fut la calomnie du duc de Noailles, de la salutation du roi, et de là des plaintes et des prétentions contre les ducs également folles et absurdes, et qui n'avoient pas

le plus léger fondement. A la place de choses, c'étoient des inventions de minuties, qui auroient fait rire dans un autre temps, et qui toutefois n'avoient ni réalité ni apparence. On le leur démontroit, ils ne pouvoient combattre l'évidence, cela même les irritoit davantage.

Leur grande clameur étoit que les ducs ne vouloient pas être de l'ordre de la noblesse. On leur demandoit s'il y avoit en France plus de trois ordres, si les ducs se prétendoient de celui du clergé ou de celui du tiers état, ou enfin s'ils ne vouloient être d'aucun des trois, et s'exclure ainsi d'être François et du corps de l'État. Cette réponse, à laquelle il n'y en avoit point, les mettoit en fougue, et la fin étoit qu'eux ne vouloient pas que les ducs fussent de l'ordre de la noblesse. On leur demandoit duquel donc ils les vouloient mettre; on leur disoit encore que puisqu'ils ne vouloient point les ducs dans l'ordre de la noblesse, ils ne devoient donc pas leur imputer de n'en vouloir pas être, et en crier si haut. La fureur et le déraisonnement le plus inepte étoit leur réplique, et cette ivresse étoit telle qu'à qui n'en a pas été témoin, elle est entièrement incroyable.

Enfin après avoir bien battu l'air, il fallut les amuser, de peur de les laisser se dissiper d'eux-mêmes. Les moteurs de ce fanatisme profitèrent du premier objet par lequel ils avoient su les remuer et les rassembler : et de cette calomnie du duc de Noailles sur la salutation du roi, les conduisirent à attaquer les distinctions des ducs et des duchesses, sans jamais parler de celles des princes étrangers, qui, étant données par naissance, sont véritablement injurieuses à la noblesse, au lieu que celles des ducs étant par dignité, tout noble peut espérer d'y parvenir, comme ont fait ceux qui en sont revêtus. Cet hameçon grossier fut saisi avec tout l'emportement que les promoteurs en pussent désirer.

Le duc du Maine qui, par la perfidie si noirement pourpensée du bonnet, s'étoit délivré de la crainte de l'union des ducs et du parlement contre tout ce qu'il avoit arraché du

feu roi, n'avoit pas moins de peur de la réunion de tous les gens de qualité avec les ducs contre ces mêmes choses. Par cette nouvelle adresse, il se délivroit de cette frayeur, s'assuroit au contraire de cet attroupement, et comptoit de donner par là une occupation de défense à ceux dont il redoutoit les attaques.

Le parlement, d'autre part, qui ne vouloit point répondre au régent sur le bonnet, ni les autres choses qui regardoient les ducs, étoit ravi de les voir attaqués de la sorte, et se réjouissoit de la diversion. Peu contents de leur nombre, ces messieurs écrivirent dans les provinces, y procurèrent des assemblées et des adjonctions à eux par députés, et le duc du Maine et le premier président firent par le bailli de Mesmes, ambassadeur de Malte, que tous les chevaliers de Malte, comme noblesse, s'y unirent aussi.

Rien de plus scandaleux ni de plus vain : scandaleux, parce que nul ordre ne doit et ne peut s'assembler que par ordre ou par permission du roi, beaucoup moins pratiquer des adjonctions, et parce que la noblesse ne peut être considérée comme telle, et comme faisant corps, que dans les états généraux, ou dans une assemblée convoquée par le roi et formée en conséquence dans les provinces, par bailliages, pour faire les députations, comme il se pratique pour les états généraux. Ainsi cette foule assemblée d'elle-même, cherchant à s'organiser de sa propre autorité, ne pouvoit être qu'un ramas informe, sans consistance, sans nom, sans fonction, sans mouvement légitime, bien loin de pouvoir prendre le nom de la noblesse et du second ordre de l'État. C'est à quoi pas un d'eux ne pouvoit répondre. Rien aussi de plus vain que leurs clameurs et leurs démarches, et ils ne savoient que dire lorsqu'on leur demandoit ce qu'ils vouloient, et sur quel fondement; s'ils valoient mieux que leurs pères et leurs ancêtres, qui n'avoient jamais imaginé de se blesser de rien à l'égard des ducs; s'ils connoissoient un pays policé dans le monde entier qui n'eût pas ses di-

gnités, et ses grands distingués de tous par leurs prérogatives, tant les monarchies que les républiques, dans toutes les parties de l'univers et dans tous les siècles; s'ils prétendoient que cela fût abrogé en France, où, comme partout ailleurs, sous quelque nom que ç'ait été, il y en avoit toujours eu; s'ils vouloient dépouiller le roi du droit d'accorder ces grandes récompenses, et eux-mêmes et les leurs de l'espérance d'y arriver; enfin ôter toute émulation, toute ambition, toute envie de servir l'État et ses rois, puisque, en détruisant les dignités, il ne pouvoit plus y avoir de distinction ni de préférence; que de l'un à l'autre personne ne voudroit céder à un autre, et s'estimer inférieur à lui en noblesse, dont chacun ne pouvoit porter les titres sous son bras pour prouver l'antiquité de la sienne par-dessus celle d'un autre. Toutes ces raisons, et une foule d'autres que je tais, les accabloient et les rendoient muets en raisons, et furieux en effet, jusque-là qu'il y en eut, et de grand nom, que je veux bien taire, qui ne purent s'empêcher d'avouer que tout ce qu'on leur opposoit étoit vrai; mais que, n'espérant pas d'être ducs, ils en vouloient éteindre la dignité, et rendre égaux tout le monde. Voilà jusqu'où le fanatisme fut poussé.

M. le duc d'Orléans, qui espéroit de tout ce bruit que les ducs, trop attaqués, lui donneroient plus de relâche sur leur affaire avec le parlement, étoit si peu contraire à ces folies qu'il avoit permis à ses premiers officiers de s'y joindre, dont M. de Châtillon étoit le plus ardent. Je représentai vainement à Son Altesse Royale le danger d'une tolérance qui portoit à une sorte de révolte de gens du plus grand nom mêlés avec gens du plus bas, qui se devoient dire sans aveu que d'eux-mêmes, s'attrouper, s'engager les uns aux autres en union par leurs signatures, envoyer des lettres circulaires dans les provinces, s'ériger en réformateurs, ou plutôt en refondeurs de l'État, sans avoir pu articuler la preuve d'aucune de leurs plaintes contre les ducs, et sans

autre raison que leur bon plaisir et leur licence, contester aux ducs ce qui a été de tout temps, et ce qui n'est pas en la puissance du régent de leur ôter; que c'étoit être aveugle de ne voir pas la trame de toute cette menée, tissue par le duc du Maine, son plus grand ennemi, et par le premier président, qui ne l'étoit pas moins, et un avec le duc du Maine, qui amusoient des gens sans connoissance, et qui profitoient de leur vanité pour unir un nombreux groupe ensemble, le tenir en leurs mains, disposer de leur aveuglement, et en temps et lieu s'opposer à lui et à son gouvernement, à leur tête, et en unisson avec les provinces et avec le parlement.

Je le priai de se souvenir de l'embarras que l'assemblée de 1649, quoique avouée par Monsieur et par la reine régente, leur avoit donné; la juste crainte qu'ils en avoient enfin conçue, lorsqu'elle voulut parler d'autre chose que du rang des Bouillon et des Rohan; enfin les soins et les peines qu'il y eut à les séparer et à les empêcher de se rassembler.

L'amour de la division et l'esprit de défiance qui, avec la plus étrange foiblesse, dominoient le régent, le rendirent sourd à mes remontrances. Il croyoit que l'intérêt des ducs me faisoit parler, et trouver le sien dans ce vacarme; et dans la suite, la crainte de cette prétendue noblesse le saisit et l'arrêta quand il eut commencé enfin à ouvrir les yeux sur ses démarches. Dans tous ces divers temps, tantôt il convenoit avec moi, et promettoit d'imposer, tantôt il esquivoit. Je le connoissois trop pour être la dupe de ses meilleurs propos. Un long usage m'avoit appris à lire dans ses yeux et dans sa contenance, quand il me parloit vrai ou contre sa pensée. Mais je comptois faire mon devoir de le poursuivre, et j'avouerai aussi que je me dépiquois en le mettant au pied du mur. Il sentit trop tard la solidité de mes représentations.

L'affaire du bonnet et des autres usurpations du parlement ne se suivoit pas avec moins de chaleur. Les ducs s'assem-

bloient fréquemment, députoient au régent, et j'étois celui qui d'ailleurs lui parlois le plus souvent et avec le plus de force. Il arrivoit sans cesse que je le mettois au désespoir par mes sommations de sa parole, et par celles que je lui attirois des députations. Il sentoit la force de la justice, et celle de ses engagements publics avec nous; il craignoit le parlement, et le duc de Noailles, qui le redoutoit encore plus sur son administration des finances, le détournoit de nous tenir ce qu'il nous avoit si solennellement promis, et l'avertissoit et le fortifioit sur les résolutions de nos assemblées.

J'en fus instruit avec preuves évidentes. Je les semai en une très-nombreuse assemblée chez M. de Laon, et aussitôt après je leur dis, en regardant fixement le duc de Noailles : « Messieurs, nous avons ici des traîtres qui mériteroient bien d'en être chassés avec toute l'ignominie qui leur est due. Mais au moins vous les connoissez, vous ne pouvez vous y méprendre. En attendant mieux à leur égard, méprisons-les, suivons notre affaire avec courage, mettons toute notre force dans notre union, et si nous savons tous marcher ensemble, nous aurons justice, et nous pourrons après nous la faire de nos traîtres, et les livrer à toute leur infamie. » J'avois souvent soupçonné le duc de Noailles, je lui avois souvent donné des lardons en pleines assemblées. Pour cette fois, assuré des faits, et en ayant montré l'évidence à la plupart avant de nous asseoir, je donnai carrière à mon indignation.

Nous nous mettions toujours en rang d'ancienneté tout autour de la chambre, pour opiner plus en ordre et moins en confusion. Il arriva que, pendant ce court discours, chacun m'imita à regarder le duc de Noailles; tous les yeux se fixèrent sur lui. Il ne put soutenir une si forte épreuve; il rougit à l'excès, puis pâlit tout à coup, blanc comme sa cravate; les lèvres lui trembloient; il n'osa proférer un seul mot de toute la séance, et se contenta d'approuver de la tête à mesure qu'on convenoit de quelque chose.

Je dis sur la fin, toujours regardant mon homme très-fixement, qu'il ne falloit pas douter que M. le duc d'Orléans, et peut-être le parlement aussi, ne fussent promptement avertis, et de la première main, de tout ce qui venoit d'être débattu et résolu entre nous; mais qu'ayant pour nous la vérité, l'équité, et l'engagement du régent le plus public et le plus solennel, il n'y avoit qu'à laisser rapporter nos traîtres, suivre vivement ce qui étoit résolu, surtout maintenir l'union entre nous, et la regarder comme notre salut unique, mais certain. Tous les regards tombèrent encore, à cette reprise, sur le duc de Noailles, qui se leva brusquement, dit un mot bas à Charost son voisin, et sortit tout de suite comme un homme enragé. Cette manière de s'en aller n'échappa à personne. Je la commentai, et j'expliquai plus au long les preuves de la trahison du duc de Noailles, dont on ne douta plus. On convint de ne lui plus rien communiquer, mais qu'il n'étoit pas possible de lui fermer la porte de nos assemblées. Nous n'eûmes guère lieu d'en être embarrassés, car il ne s'y présenta presque plus, c'est-à-dire de loin en loin, une fois ou deux encore, et pour peu de moments, cachant sa turpitude sous son importance, et le travail des finances qui ne lui donnoit aucun loisir.

Charost, au sortir de cette assemblée chez M. de Laon, dont je viens de parler, me prit à part, et me voulut haranguer sur la façon dont j'avois tancé le duc de Noailles. Je me moquai de lui, et lui demandai quel ménagement méritoit un traître, et d'ailleurs de Noailles à moi, le plus noir et le plus perfide calomniateur, et à qui nous devions la frénésie de toute cette prétendue noblesse. Charost répliqua que cela étoit bel et bon, mais qu'il falloit donc que je susse que Noailles lui avoit parlé de moi avec menaces, comme un homme qui vouloit tirer raison de moi si je recommençois à l'attaquer. Je me mis à rire, et lui dis qu'il y avoit longtemps que je lui en fournissois matière et occasion, s'il étoit si mauvais garçon, et qu'il me sembloit que la scène qu'il

venoit d'essuyer étoit assez forte pour n'en attendre pas une nouvelle; que ses complots, ses pratiques sous terre, ses noires impostures et ses infernales machinations, étoient ses armes véritablement à redouter, telles que je les avois éprouvées en très-gratuite et très-sublime ingratitude, armes pour lui plus sûres et plus favorites que son épée, qui tenoit trop au fourreau pour craindre d'en être ébloui; qu'au surplus c'étoit à lui à courir s'il en avoit envie, et moi à l'attendre comme je faisois depuis longtemps, sans la plus légère inquiétude, et sans lui épargner nulle occasion ni aucun trait de l'y exciter, pour peu qu'il fût homme à en avoir envie; que par conséquent cet avis qu'il (Charost) me donnoit ne me ralentiroit pas le moins du monde.

En effet je ne manquai pas une occasion à tomber sur cet honnête confrère, partout où je le pus, c'est-à-dire parmi nous, où, comme je l'ai dit, il n'osa presque plus se montrer, au conseil et chez M. le duc d'Orléans, qui étoient les seuls endroits où je pouvois le rencontrer, où je recevois ses basses révérences, sans lui rendre la moindre inclination, et où ma contenance, et tant que j'y pouvois trouver jour, mes propos et ma hauteur me vengeoient, et montroient avec évidence aux assistants le coupable, qui n'osoit jamais répondre un seul mot, ce qui me paroîtroit à moi-même incroyable, si je ne l'avois sans cesse expérimenté tous les jours huit ans durant, à la vue de toute la France, tant le crime a de poids accablant jusque sur les plus méchants, les plus impudents, les plus grandement établis, et qui ont le plus de ressources d'ailleurs en eux-mêmes. Mais il faut me tenir ce que je me suis proposé au commencement de cette triste matière, l'enrayer au plus tôt, et devancer ici les temps pour n'avoir plus à y revenir.

Les mois s'écoulèrent en ces poursuites d'une part, en ces menées de l'autre. Le parlement, pressé de la vérité, plus touché de son intérêt, persuadé qu'il n'avoit pas de quoi se défendre, prit un parti hardi que lui inspira la foiblesse du

régent; ce fut de laisser à côté la défense des usurpations attaquées par les ducs, de montrer les dents à M. le duc d'Orléans, et de refuser de lui répondre et de lui obéir là-dessus. Conduit par d'Effiat et par Canillac, conseillé par le duc de Noailles, appuyé du duc du Maine et de ce groupe si nombreux qu'il avoit su ameuter et s'unir sous le respectable nom de noblesse, le parlement ne craignit point de se moquer d'un prince dont il voyoit sans cesse les ménagements pour lui, et en même temps la crainte qui les produisoit. Ces magistrats si bien guidés comprirent aisément qu'ils pouvoient tout faire sans risquer rien, et que le régent, qui les ménageroit toujours pour leur faire passer sans opposition les édits et les déclarations qu'il voudroit faire sur les matières des finances et du gouvernement, ne se compromettroit jamais avec eux pour chose qui au fond n'importoit en rien à sa personne, et dont il se soucioit en effet fort peu. C'est la conduite constante que le parlement tint dans toute la suite de cette affaire, et qui lui réussit pleinement.

J'avois beau représenter à Son Altesse Royale la dérision publique que le parlement faisoit de son autorité, l'étrange exemple qu'il laissoit apercevoir, ou de sa foiblesse, ou de l'opinion qu'il n'avoit pas le pouvoir de faire répondre des magistrats sur des entreprises visibles qui n'intéressoient qu'eux; qu'enfin il leur apprendroit, par une conduite si peu digne du dépositaire de la plénitude de l'autorité royale, qu'ils pouvoient lui résister en des choses qui l'embarrasseroient fort dans l'exercice du gouvernement, et à lui résister encore toutes fois et quantes il leur plairoit de le faire. Ce que je lui disois étoit évident, et il ne tarda pas longtemps à en faire une honteuse expérience, comme je le raconterai en son temps. Mais je parlois en vain, je le désespérois par la transcendance des raisons que je lui apportois, auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais les mêmes causes qui m'avoient fait échouer avec lui sur cette assemblée de noblesse me procurèrent le même sort sur le parlement. Sa défiance lui

persuada que je ne lui parlois qu'en duc qui n'a que cet intérêt en vue; son goût pour la division, qu'il la falloit entretenir entre les ducs et le parlement, et entre les ducs mêmes; sa foiblesse, appuyée des pernicieux conseils de Noailles, Besons, Effiat, Canillac et de bien d'autres, qu'il falloit ménager le parlement en chose qui en intéressoit si vivement les principaux magistrats, et qui ne lui importoit en rien à lui-même, pour les trouver favorables et faciles à passer tout ce qu'il leur voudroit envoyer à enregistrer. C'est-à-dire que ces bons et fidèles conseillers comptoient pour rien la justice, la parole solennelle et publique donnée aux ducs par le régent, et par lui renouvelée en pleine séance au parlement, à l'ouverture de celle de la régence, la dérision que le parlement et toute la France faisoit de voir un régent refusé par le parlement de lui répondre, et sur chose de cette qualité qui n'intéressoit que l'orgueil de quelques magistrats; l'exemple et le courage que cette misère donnoit à tout le monde, en particulier au parlement pour en abuser dans les choses du gouvernement; enfin de compter pour rien de manquer solennellement et publiquement de foi, de parole, par conséquent d'honneur, à tout ce qu'il y avoit de grands en France.

Tout cela dura plusieurs années, et il faut que j'aie bien envie de sortir d'une si dégoûtante matière pour en prévenir de si loin la fin, qui arriva d'une part à force d'art, d'intrigues, de souplesses et d'audace; de l'autre, de dépit, de dégoût et de guerre lasse.

Pendant cet intervalle, les protecteurs du parlement virent bien toute la force que les ducs tireroient de leur union, qui faisoit toute la peine et l'embarras du régent sur cette affaire. Leur application se tourna donc à les diviser; le duc de Noailles s'appliqua à regagner les moins difficiles, et à effacer de leur esprit l'idée de ses trahisons, tandis qu'il y étoit plus abandonné que jamais. J'avois eu, dès avant la mort du roi, toutes les attentions imaginables à marquer à chaque

duc toute sorte de considération. On en a pu voir un échantillon dans la façon dont je me raccommodai avec M. de Luxembourg, l'unique avec lequel je fusse demeuré mal, car le roi vivoit encore, et la scélératesse du duc de Noailles à mon égard m'étoit alors inconnue.

Plus je parus depuis la mort du roi bien avec le régent, plus mes attentions redoublèrent pour les ducs, et dans nos affaires connues j'évitai avec le plus grand soin jusqu'au moindre air de faveur et d'importance. Je parlois et j'opinois comme l'un d'eux; je soutenois mes avis avec une modestie propre à les faire goûter, je puis dire que je les traitai toujours avec un air de respect pour eux. Si je proposois des partis fermes, j'en expliquois les raisons; si des partis hardis et des propos de cette espèce à tenir au régent, je m'en chargeois ainsi que de toutes les commissions difficiles. C'est une justice qui, quoi qu'on ait fait, n'a pu m'être refusée, et que le duc de Tresmes entre autres, sans être mon ami particulier, a bien su leur reprocher. Mais cette conduite, toute mesurée qu'elle fût, ne put émousser l'envie. Cette passion basse et obscure se blesse de tout; ma situation auprès du régent l'excita, et le duc de Noailles en sut profiter.

La plaie de ma préséance n'étoit pas refermée dans le cœur de M. de La Rochefoucauld, et le duc de Villeroy, toujours à sa suite, conservoit le même sentiment. Canillac cultivoit l'hôtel de La Rochefoucauld, avec qui il avoit fait grande connoissance chez Maisons. La Feuillade étoit de tout temps moins son ami que son esclave, et depuis sa disgrâce de Turin il s'étoit accroché à M. de La Rochefoucauld et à M. de Liancourt, qui dans les suites le reconnurent et lui fermèrent leur porte. La Feuillade, je n'ai jamais su pourquoi, m'avoit pris de tout temps en aversion. Canillac, qui étoit l'envie même, et qui se persuadoit qu'il lui appartenoit de gouverner le régent et l'État sans la plus légère concurrence, n'étoit pas pour guérir La Feuillade ni La Ro-

chefoucauld à mon égard. Ils embabouinèrent le pauvre duc de Sully, connu auparavant sous le nom de chevalier de Sully, qui s'en repentit bien après qu'il n'en fut plus temps, ainsi que le duc de Richelieu, qui ne faisoit que poindre, et que le bel air avoit fait disciple très-soumis de La Feuillade. Noailles et Aumont s'amalgamèrent à eux dès qu'ils y purent être reçus, et M. de Luxembourg se laissa entraîner à MM. de La Rochefoucauld et de Villeroy, ses amis intimes de tous les temps, depuis leur liaison commune avec feu M. le prince de Conti. Noailles, qui les vouloit gouverner, n'osa l'entreprendre à découvert : il crut le faire plus aisément sous un autre nom, au poids duquel ces messieurs-là fussent accoutumés. Il leur insinua de gagner le maréchal d'Harcourt, qui n'avoit plus ni tête ni presque de parole. La Rochefoucauld avoit toujours été lié avec lui et le duc de Villeroy, et Noailles l'avoit été à cause de Mme de Maintenon. Un tel mentor, qui n'en avoit plus que l'ombre, fut merveilleusement propre au duc de Noailles, qui, dès qu'ils l'eurent gagné, devint le prêtre qui faisoit parler l'oracle.

Ce ne fut que pour contrecarrer tous les bons et sages partis que vouloient prendre ceux qu'ils n'avoient pu débaucher, et qui étoient : le cardinal de Mailly, archevêque de Reims; Clermont-Chatte, évêque de Laon, qui avoit pouvoir de faire pour son cousin de Tonnerre, évêque de Langres; Rochebonne, évêque de Noyon, et de loin Noailles, évêque de Châlons, qui suivoit son frère le cardinal de Noailles, qui, malgré son accablement des affaires de la constitution, et le besoin et les liaisons qu'elles lui donnoient avec le parlement, fut un des plus fidèles et des plus généreux de notre nombre. Les ducs de La Force, de Tresmes, de Charost, le maréchal de Villars, et les ducs d'Antin et de Chaulnes, aucun de ceux-là ne se démentit, aucun ne foiblit, tous agirent et firent merveilles. C'étoit avec eux que j'étois uni.

Je laisse le reste des ducs qui ne parurent presque plus

dans ce reste de lutte avec le parlement et le régent, pour ne pas dire entre nous-mêmes. Les uns absents, les autres enfants, ceux-ci lassés d'une guerre plus qu'ingrate, ceux-là bas et timides sous un dehors politique et prudent.

Le duc de Noailles ourdissoit soigneusement sa trame pour nous désunir. Tout l'invita à cet infâme travail. Se donner le mérite auprès du régent de lui sacrifier l'intérêt de sa dignité; auprès du parlement, de le délivrer en lui assurant le triomphe, avec ce ramas informe de noblesse qu'il avoit excitée et qu'il ne cessoit de cultiver; de faire litière de cette dignité qu'il lui avoit plu de prendre en haine; enfin de réparer en partie le peu de fruit qu'il avoit recueilli de sa scélératesse à mon égard.

Trop anciennement lié avec l'abbé Dubois, comme on l'a vu ailleurs, pour avoir ignoré mon dégoût, mon commencement de retraite, et tout ce qui s'étoit passé de la part du régent par Dubois pour me raccrocher, il étoit au désespoir qu'une des choses dont il s'étoit le plus flatté eût manqué. Il n'étoit pas moins confondu qu'après tant d'affreuses et de noires pratiques pour me rendre l'objet de la fureur de toute cette noblesse, pas un ne m'eût fait seulement la plus légère malhonnêteté. On ne haït rien tant au monde qu'un homme à qui on doit, et que gratuitement on a voulu perdre, qui le sait, qui le publie, qui en connoît la cause, et qui la répand, qu'on n'a pu ni perdre ni même affoiblir, et qui ne garde aucune sorte de mesure en quelque lieu ni en quelque occasion que ce soit, avec lequel on ne peut éviter de se rencontrer souvent, et que nulle patience, je n'oserois dire nuls respects extérieurs, ne peuvent émousser. Outre le fruit que je viens d'expliquer, qu'il se proposoit pour soi-même du succès de ses travaux pour nous désunir, il se flattoit encore de me brouiller avec cette partie des ducs qu'il auroit trompée, de me rendre à charge à ceux que je voudrois maintenir en union, insupportable d'une part, et méprisable de l'autre à M. le duc

d'Orléans par une opiniâtreté qui ne seroit presque plus soutenue de personne, par là de changer à son avantage ma situation auprès de lui, et peut-être de dépit me faire quitter la partie, sans craindre que le régent courût après moi comme la première fois.

Tant de puissants motifs pour une ambition démesurée qui, dans la gangrène de son âme et la bassesse et la pourriture de son cœur, ne trouvoit ni remords ni obstacle, tirèrent de son art, de son esprit aisé, liant, souple, fécond, séducteur, et de ces manéges obscurs où il étoit si grand maître, tous les moyens de persuader des hommes qui ne se défioient plus de lui, et à qui il persuadoit qu'il n'avoit avec eux qu'un seul et même intérêt.

A l'écorce plausible qu'il tâcha de donner à ses raisons, il n'oublia pas de piquer la jalousie de ceux qui en purent être susceptibles, et de me donner à eux comme un homme entêté de ses sentiments, gâté par la faveur, désireux de dominer et d'emporter tout à ses avis, en un mot de conduire et de gouverner ses égaux et ses confrères. On a dit par qui il y fut aidé et pourquoi. Néanmoins la persuasion fut longue à prendre, et nous fûmes bien avertis. Je ne crus pas devoir faire de démarche vers aucun des ébranlés. Je me contentai de les laisser faire à ceux avec qui j'étois uni qu'on n'avoit pu rendre suspects aux autres, de me consoler dans l'union et la fermeté des nôtres, surtout dans leurs sentiments, et leur témoignage à tous de la droiture et de la simplicité de ma conduite et de mon procédé dans tout le long cours de cette malheureuse affaire si cruellement embarquée, malgré nous, sous la fin du feu roi, et j'ai eu cette satisfaction encore que ces mêmes ducs sont tous demeurés mes amis jusqu'à leur mort.

A force de temps, de ruses, d'artifices et de trames, Noailles vint à bout de la division qu'il avoit résolu de mettre entre nous. Il fit, avec ceux qu'il séduisit, de petites assemblées secrètes; ensuite pour leur donner du poids il y

en eut de plus nombreuses chez le maréchal d'Harcourt qui n'étoit plus portatif, et qui n'étant plus en état de rien comprendre, encore moins de disserter, les couvrit de son ombre, et applaudissoit de la tête avec de grands yeux ouverts et étonnés à ce que Noailles expliquoit, comme de sa part. Je voyois, il y avoit du temps, les progrès de cet Achitophel; je comprenois qu'il réussiroit enfin; je n'allois plus qu'à regret à nos assemblées chez l'ancien de nous qui se trouvoit à Paris, et souvent il falloit me presser pour m'obliger à m'y rendre. Enfin un jour que nous fûmes tous avertis de nous trouver chez le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, nous le fûmes une heure après pour nous rendre chez le maréchal d'Harcourt.

De ce moment je vis ce qui alloit arriver, et je résolus de me tenir chez moi. Je n'avois garde d'aller chez le maréchal d'Harcourt, où pas un de notre union n'avoit jamais été, et où pour la première fois nous étions priés de nous trouver, parce que je ne voulus pas me livrer à des disputes inutiles sur un parti bien pris entre eux, et qu'ils ne vouloient que nous déclarer, pour rendre la division plus invariable par tout ce qu'il étoit difficile qui n'accompagnât pas, dans les termes où on étoit arrivé, l'action de cette assemblée, si nous nous y fussions rendus; aussi pas un de nous n'en fut-il tenté.

Je ne voulois pas, non plus, aller chez le cardinal de Mailly, pour y assister, pour ainsi dire, à nos funérailles, car ce les furent en effet. Mais je fus si pressé de plusieurs, et le matin même par Mme de Saint-Simon qui me représenta qu'il y auroit de la honte d'abandonner ceux avec qui j'avois toujours été uni, que je m'y en allai. Cela fit que j'y arrivai des derniers, qu'on y avoit été dans l'inquiétude de mon absence, et que je fus reçu avec de grands témoignages de satisfaction. On attendit longtemps ceux qui étoient de chez M. d'Harcourt. Tous les nôtres étoient chez le cardinal de Mailly, et le duc de Rohan de plus qui déclama fort contre

les autres, ainsi que nous tous. Mais il ne s'y fit rien. Nous déplorâmes un schisme et une scission fatale; et, après être demeurés ensemble fort tard, nous résolûmes de ne plus battre l'air en vain, de céder à la trahison, d'une part, et à l'entraînement de l'autre, et de laisser aux temps et aux occasions à faire repentir le régent de son manquement de parole et de son déni de justice, et à ces messieurs de chez M. d'Harcourt à se mordre longuement les doigts de leur duperie et de leur conduite qui perdoit tout entre nos mains. Nous nous embrassâmes les uns les autres, et nous nous promîmes une amitié et une union réciproques entre nous, auxquelles pas un n'a manqué. A l'égard des autres, froideur et civilité.

Ainsi par l'ambition et les artifices du duc de Noailles et de ses consorts, et la simplicité de leurs dupes, se fit cette meurtrière division qui mit fin à nos poursuites, donna lieu au parlement de triompher moins de nous que du régent, et procura à ce prince un court repos qu'il paya chèrement après. Prenons haleine après un si fâcheux récit, et retournons sur nos pas, dont, pour l'achever de suite, il nous a fort détournés.

CHAPITRE XII.

Mme la duchesse de Berry obtient une compagnie de gardes. — Le chevalier de Roye en est capitaine et Rion lieutenant. — Ce que devient le chevalier de Roye. — Harling est aussi capitaine des gardes de Madame, mais sans compagnie. — Mme la duchesse d'Orléans prend quatre dames auprès d'elle, tôt après imitée en cela par Mme la Duchesse et par d'autres princesses du sang. — Mort du comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. — Mort d'Humbert. — Chirac en sa place premier médecin

de M. le duc d'Orléans. — Vergagne bien singulièrement grand d'Espagne. — Mort de la princesse de Cellamare. — Le fils de Matignon finit son mariage, et est duc et pair de Valentinois. — Douze millions du clergé au roi. — Vingt mille livres de rente sur les juifs de Metz au duc de Brancas. — Pontchartrain reçoit ordre de donner la démission de sa charge de secrétaire d'État, qui est en même temps donnée à Maurepas, son fils. — Caractère du comte et de la comtesse de Roucy. — Éclat entre le comte et la comtesse de Roucy et moi, qui nous brouille pour toujours. — Le maréchal d'Harcourt obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps.

On vit à la cour des nouveautés singulières, qui en produisirent bientôt après de plus étranges. Rien n'égaloit l'orgueil de Mme la duchesse de Berry, comme on l'a dit et montré ailleurs, et son empire sur l'esprit de M. le duc d'Orléans étoit toujours le même, quoique peu mérité. Elle se mit en tête de vouloir avoir un capitaine des gardes. Jamais fille de France n'en avoit eu. C'étoit un honneur inconnu même aux reines mères et régentes, jusqu'à la dernière, mère de Louis XIV, qui en eut un. Madame n'y avoit jamais songé, et M. le duc d'Orléans résista d'abord à cette fantaisie, mais il y céda bientôt, et voulut en même temps que Madame en eût un, puisqu'elle étoit de même rang que Mme la duchesse de Berry, et il se chargea de le payer, parce que Madame, dont la maison étoit grosse, et les revenus ne l'étoient pas, n'en voulut pas faire la dépense. Elle choisit Harling, gentilhomme allemand, qui avoit été nourri son page, dont elle affectionnoit la personne et la famille, qui étoit lieutenant général, et qui s'étoit distingué à la guerre. Il étoit fort honnête homme d'ailleurs, doux et simple, avec de l'esprit, et le même qui fit avec Peri cette belle et singulière retraite d'Haguenau, après l'avoir bien défendu, comme je l'ai raconté en son temps.

Mme la duchesse de Berry choisit le chevalier de Roye, qui l'avoit été de M. le duc de Berry. Il étoit le dernier des frères du comte de Roucy, et n'avoit rien ; il épousa bientôt

après la fille de Prondre, un des plus riches financiers de Paris, dont il eut beaucoup. Il prit le nom de marquis de La Rochefoucauld, mourut lieutenant général à cinquante et un ans, en 1724, et ne laissa qu'une fille unique qui a épousé M. de Middelbourg, frère du maréchal d'Isenghien.

Madame n'eut point de compagnie de gardes, et continua de se servir de ceux de M. le duc d'Orléans. Mme la duchesse de Berry, qui n'avoit que peu de gardes et point de compagnie, en voulut une, dont elle donna la lieutenance à Rion, et l'enseigne au chevalier de Courtaumer. J'entre dans ce bas détail, parce qu'il sera fort mention de Rion dans la suite, et que c'est ici la première fois qu'on ait ouï parler de lui.

On a vu en son lieu que Madame aimoit fort deux dames que Monsieur haïssoit fort, ce qui a été expliqué en son temps, et qu'à la mort de Monsieur, le roi lui permit de les prendre auprès d'elle pour l'accompagner, même à Marly. C'étoit la maréchale de Clérembault et la comtesse de Beuvron, laquelle étoit morte il y avoit longtemps, et qui ne fut point remplacée. C'étoit le premier exemple de fille de France qui eût eu des dames attachées à elle, autres que sa dame d'honneur et sa dame d'atours. Les courses et les parties continuelles de Mme la duchesse de Berry, ou seule, ou avec Mme la duchesse de Bourgogne au commencement de son mariage, obligèrent Mme de Saint-Simon à demander du soulagement pour la suivre. Le roi lui permit de lui proposer quatre dames, comme on a vu en son lieu; ce fut le second exemple. En France, ils sont contagieux et s'étendent facilement par la vanité. Mme la duchesse d'Orléans, petite-fille de France, mais femme du régent, en profita pour s'assimiler, au moins en cette partie, aux filles de France, et M. le duc d'Orléans n'étoit pas homme à l'en refuser, sans pourtant se soucier de cette nouvelle distinction.

Elle prit donc quatre dames, qui furent la comtesse de Tonnerre, petite-fille de la maréchale de Rochefort, sa dame

d'honneur, et fille de Mme de Blansac, qu'elle avoit tant et si longtemps aimée, et avec qui elle étoit brouillée depuis plusieurs années, et la demeura toujours. Quoique Mme de Tonnerre fût mariée dans une maison riche, elle avoit besoin de se tirer d'avec un mari imbécile, et qui pouvoit pourtant avoir ses fantaisies et ses volontés. Mme de Conflans fut la seconde : elle étoit veuve d'un premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans, et fille de Mme de Jussac, qui avoit élevé Mme la duchesse d'Orléans, et qu'elle avoit toujours fort aimée. Elle choisit encore Mme d'Épinay, fille de M. et de Mme d'O, et c'étoit tout dire pour Mme la duchesse d'Orléans. Ces deux-là trouvèrent une subsistance et une occupation dans ces places.

On a vu en son lieu que nous avions marié, il y avoit un an, Mlle de Malause au comte de Poitiers, dernier mâle de cette grande et illustre maison. Il venoit de mourir en quatre jours de la petite vérole, laissant sa femme grosse d'une fille, qui fut un grand parti en tout sens, et qui a épousé le duc de Randan, fils aîné du duc de Lorges. Ce fut un grand dommage de ce comte de Poitiers qui promettoit beaucoup et n'avoit rien à reprendre. Sa veuve demeuroit fort jeune, sans belle-mère et fort menacée par une de ses belles-sœurs, qui se proposoit de lui redemander tout le bien du comte de Poitiers, si elle accouchoit d'une fille. Ces circonstances nous engagèrent à la mettre chez Mme la duchesse d'Orléans, et je n'eus que la peine de le lui demander; elle fut bien aise de me faire plaisir de bonne grâce, et plus encore de meubler sa maison d'une femme de cette qualité.

M. le duc d'Orléans perdit en ce même temps Humbert, un des plus grands chimistes de l'Europe, et un des plus honnêtes hommes qu'il y eût, et qui étoit le plus simple et le plus solidement pieux. C'étoit avec lui que ce prince avoit dressé sa fatale chimie, où il s'étoit amusé si longtemps et si innocemment, et dont on essaya de faire contre lui un si infernal usage. C'est ce même Humbert que M. le duc d'Or-

léans voulut envoyer à la Bastille par le traîtreux conseil d'Effiat, à la mort de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine, comme on l'a vu en son temps, et à qui il avoit donné le titre de son premier médecin. Il choisit pour lui succéder en cette qualité Chirac, qui passoit pour le plus grand médecin qu'il y eût, et qui l'avoit suivi en Italie et en Espagne. C'étoit d'ailleurs l'intérêt même en tout genre, avec tout l'esprit et le savoir possibles. J'entre dans ce détail, parce qu'il en sera mention ailleurs, et qu'il devint enfin premier médecin du roi, après la mort de M. le duc d'Orléans.

Mme la Duchesse, qui n'avoit jamais pu s'accoutumer à voir sa sœur cadette si élevée au-dessus d'elle, ne put souffrir longtemps de lui voir des dames sans en avoir aussi. Elle trouva de la marchandise fort mêlée en tout genre, et des femmes qui, pour leur pain et leur amusement, ne demandèrent pas mieux. La facilité de M. le duc d'Orléans le souffrit, ainsi de toutes choses. D'autres princesses du sang en eurent aussi après comme il leur plut.

Le régent favorisa aussi une autre nouveauté bien singulière. M. de Nevers n'avoit été duc qu'à brevet, c'est-à-dire point vérifié. On a vu ailleurs que son fils unique étoit malvoulu du feu roi par sa conduite, et par avoir également méprisé la guerre et la cour. On a vu aussi en son temps que, hors de toute espérance d'obtenir la continuation, c'est-à-dire un renouvellement du brevet de duc, il avoit épousé la fille aînée de Spinola, qui avoit acheté la grandesse de Charles II, qu'il servoit de général en Flandre, et qui étoit veuf sans garçons et hors d'état ou de volonté de se remarier.

Spinola ne mouroit point, et son gendre, qui, par son mariage, avoit pris le nom de prince de Vergagne, s'ennuyoit fort d'attendre la grandesse si longtemps, et la duchesse Sforce pour le moins autant, qui étoit sœur de sa mère, qui lui en avoit toujours servi, et qui l'aimoit avec la même tendresse. Dès sa jeunesse, il étoit bien avec M. le

duc d'Orléans, et la débauche avoit entretenu leur commerce et la bienveillance du prince. On a vu à quel point d'amitié et de confiance unique Mme Sforce étoit avec Mme la duchesse d'Orléans, et qu'elle étoit aussi fort considérée de M. le duc d'Orléans. Elle imagina d'avancer cette grandesse, de faire représenter au roi d'Espagne que Spinola avoit cédé sa grandesse à sa fille en la mariant; qu'il désiroit que le roi d'Espagne l'agréât, moyennant que lui-même, qui étoit vieux et retiré, ne fût plus grand. Mme Sforce fit parler et peut-être donner quelque argent à Spinola. Il s'accorda à tout, et Mme Sforce en parla à M. [le duc] et à Mme la duchesse d'Orléans. Le régent ne voulut point en écrire au roi d'Espagne; mais il témoigna à Cellamare qu'il prenoit beaucoup de part en M. de Vergagne, et seroit fort touché des grâces que le roi d'Espagne lui voudroit faire. Ils négocièrent en même temps en Espagne, et ils obtinrent la grandesse aux conditions proposées.

Cellamare venoit de perdre sa femme, qui étoit Borghèse et demeuroit à Rome. Elle avoit épousé en premières noces le duc de La Mirandole, dont elle avoit eu le duc de La Mirandole qui avoit pensé épouser la princesse de Parme, depuis reine d'Espagne, et le cardinal Pico. Ce duc de La Mirandole, fils de Mme de Cellamare, s'établit depuis en Espagne, où il fut grand, et il est aujourd'hui grand maître de la maison du roi d'Espagne.

Matignon acheva dans ce même temps l'affaire du mariage et du duché de son fils accordé par le feu roi, avec M. de Monaco. Le jeune homme alla à Monaco, où le mariage fut célébré, et revint avec le nom et le rang de duc de Valentinois, qui fut enregistré au parlement.

L'assemblée du clergé, depuis si longtemps occupée de l'affaire de la constitution, harangua le roi à Vincennes par l'évêque d'Auxerre, pour se séparer, et donna douze millions.

Le régent fit un don au duc de Brancas de vingt mille livres de rente sur les juifs de Metz qui crièrent miséricorde,

et qui ne purent l'obtenir. Brancas, pauvre de lui-même et panier percé d'ailleurs, étoit un famélique qu'on ne pouvoit rassasier. J'en ai parlé ailleurs lorsque, pour son pain, sa femme succéda à la duchesse de Ventadour chez Madame. Il y aura lieu dans la suite de s'étendre plus commodément sur ce duc de Brancas. Il seroit bien étonné aujourd'hui, s'il vivoit, des établissements de sa famille.

Pontchartrain, à l'abri de la considération de son père et de la protection d'Effiat et de Besons, vivoit en assurance cramponné aux stériles restes de sa place, alors totalement oisive, et il y survivoit infatigable aux affronts, soutenu par l'espérance d'en raccrocher un jour les fonctions, tandis qu'il en conservoit le titre. Il ne manquoit pas un conseil de régence, où il étoit réduit à demeurer muet, où il n'étoit regardé ni accosté de personne, où il n'avoit de fonction que celle qu'il avoit prise d'y moucher les bougies, ce qui s'étoit également tourné en coutume de sa part, et en dérision sans contrainte de celle de tous ceux qui y assistoient. Chacun y admiroit un si bas et triste personnage, et l'insensibilité qui le faisoit ainsi se survivre à soi-même dans un état si profondément humilié et si prodigieusement distant de l'audace et de l'insolence de sa splendeur et de son autorité passée. Chacun le souhaitoit chassé, et ne se faisoit faute de le chasser à sa manière par l'extrême mépris qu'on lui marquoit, comme pour se dédommager de la considération et de la dépendance passée. M. le duc d'Orléans admiroit comme les autres sa patience; mais il ne songeoit point à le renvoyer. Nous nous en divertissions souvent à l'oreille, et en nous poussant, le comte de Toulouse et moi, surtout lorsqu'il s'agissoit de marine, et que le comte ou le maréchal d'Estrées lui lâchoient des lardons à bout portant, dont ils recherchoient même les occasions, et le comte et moi nous plaignions souvent au conseil l'un à l'autre de la plus que bonté du regent de laisser écouter ce qui s'y passoit à un néant inutile, assez méchant pour en abuser, et qui en

cent façons méritoit d'être chassé. A la fin cette longue tolérance me devint insupportable, et je me résolus à faire un effort pour la faire finir.

J'allai le dimanche 3 novembre chez M. le duc d'Orléans à Vincennes, avant le conseil de régence qui se tenoit le matin, et je lui demandai s'il ne se lassoit point d'y voir Pontchartrain ne pouvant dire mot, écoutant tout, à qui personne ne parloit, et mouchant le soir les bougies; s'il ne feroit point cesser ce ridicule pour le conseil même; combien encore il avoit résolu de nous laisser dégoûter et salir par cette araignée venimeuse que chacun souhaitoit dehors, et qu'il étoit par trop indécent d'y laisser après les affronts fondés et réitérés qu'il y avoit reçus sur sa gestion de la marine, par les mémoires détaillés et prouvés que le maréchal d'Estrées, et après lui le comte de Toulouse, avoient lus et commentés en plein conseil devant nous tous, en sa présence et en celle de Pontchartrain, qui depuis deux mois n'avoit pu trouver rien à y opposer. J'ajoutai l'indignation publique contre cet ex-bacha, la surprise générale qu'il fût souffert si longtemps, et l'applaudissement universel que recevroit sa chute. Le régent convint de tout, mais il m'opposa le père, et me dit qu'il n'avoit pas le courage de lui donner un si grand déplaisir.

Je lui répondis que, s'il vouloit, je lui fournirois un moyen de chasser le fils, et que le père encore lui seroit très-sensiblement obligé. Le régent fort surpris me demanda comment je ferois cela. Alors je lui proposai d'ordonner à Pontchartrain de donner la démission pure et simple, et à l'instant, de sa charge de secrétaire d'État, de la donner sur-le-champ à Maurepas son fils aîné, qui, n'ayant guère que quinze ans, ne se trouvoit pas à portée d'exercer le peu qui en restoit; d'en charger La Vrillière à qui cela n'ajouteroit pas une demi-heure de travail par semaine, et de faire valoir au père la singularité de ce présent, et l'attention de le mettre en dépôt, en attendant l'âge du jeune homme,

entre les mains d'un parent de même nom, très-attaché au père, et qui, étant lui-même secrétaire d'État, ne pouvoit être tenté d'embler cette charge. Le régent ouvrit les yeux et les oreilles bien larges à cet expédient, et l'approuva. Je lui dis que, puisqu'il le goûtoit, rien n'empêchoit de l'exécuter dès le lendemain. Il y consentit encore, mais il voulut que je fisse sa lettre au père, et que je la lui apportasse dans l'après-dînée même de ce dimanche au Palais-Royal. Je n'eus garde de faire le difficile. Je voulois serrer la mesure et le secret, je me souvenois de ce qui avoit déjà sauvé Pontchartrain une fois, au moment que je le comptois perdu; son père étoit à Paris, et je craignois que quelqu'un n'eût le vent de ceci, et le temps de rompre mes mesures.

Nous nous en allâmes tous dîner à Paris au sortir du conseil; je fis la lettre de M. le duc d'Orléans au chancelier, tendre, honnête, pleine d'estime et de considération. J'y en fis valoir la marque sans exemple de laisser la charge dans sa famille, non en survivance, mais en titre, à un homme de quinze ans, avec la précaution que je viens d'expliquer sur La Vrillière, qui le formeroit et lui apprendroit le métier, et je finissois par lui dire bien ferme que devant être content pour sa personne et pour sa famille, et le parti en étant fermement pris, Son Altesse Royale vouloit que, dans la matinée du lendemain lundi, son fils donnât sa démission pure et simple, chez son père à l'Institution; que l'abbé de Thesut s'y trouveroit pour la lui apporter avant midi, et La Vrillière pour que tout s'y fît en règle, et pour expédier les provisions de la charge au jeune Maurepas dans l'après-dînée du même jour, et le mener remercier le roi; surtout que ne voulant point être fatigué de prières inutiles, il lui défendoit de le venir trouver, de lui écrire, et de lui faire parler par qui que ce fût, avant que tout fût consommé : démission, provisions, etc. Je portai ce projet de lettre tout fait au Palais-Royal tout de suite. M. le duc d'Orléans n'y changea rien; je dictai la lettre, il l'écrivit de sa main, la

signa, la cacheta, y mit lui-même le dessus, et me la remit pour la rendre.

Il manda aussitôt La Vrillière et l'abbé de Thesut, à qui sous le secret il donna ses ordres, en sorte que nous n'eûmes plus qu'à les exécuter.

Le lendemain matin sur les huit heures et demie j'envoyai la lettre de M. le duc d'Orléans, enfermée dans une enveloppe cachetée où je mis le dessus, au chancelier de Pontchartrain, et lui mandai que je serois incontinent après chez lui. Je ne voulus pas être le porteur moi-même, et je laissai une demi-heure d'intervalle exprès.

Comme j'allois chez lui, je rencontrai La Vrillière à la porte Saint-Michel qui en revenoit. Nous arrêtâmes, il monta dans mon carrosse où je lui demandai ce qu'il pensoit faire de s'en revenir ainsi. Il me conta la surprise et la douleur du père qui convenoit bien que son fils méritoit sa disgrâce, et que la grâce faite à son petit-fils étoit infinie, mais qu'il étoit père, et qu'il voyoit son fils perdu; qu'il s'écrioit que je lui avois bien dit que je perdrois son fils, et néanmoins sans aigreur; et que lui La Vrillière, peiné de ces lamentations, voyant que je n'arrivois point, avoit pris le parti de revenir. « Fort mal à propos, lui dis-je, et vous reviendrez tout à cette heure avec moi. C'est un pauvre homme peiné sur son fils qui bientôt sentira la joie de sa considération personnelle, et de la conservation de sa charge dans sa famille, qui autrement tôt ou tard en seroit sortie, et qu'il ne faut point que vous perdiez de vue que la démission ne soit signée et emportée par l'abbé de Thesut. »

Nous arrivâmes chez le chancelier, qui se promenoit seul dans son cabinet. Dès qu'il m'aperçut : « Ah! voilà de vos coups, s'écria-t-il, je reconnois votre main; vous chassez mon fils, et vous sauvez son fils pour l'amour de moi et de sa mère; vous m'aviez bien promis que vous perdriez mon fils. — Monsieur, lui dis-je, il est vrai que je vous l'avois dit dès le temps du feu roi, et longtemps avant sa

mort; je ne vous ai point trompé, je vous tiens parole, mais je fais plus que je ne vous avois promis, car votre famille est sauvée, votre petit-fils en place, et sa place bien mise à couvert d'être emblée. Quelle plus grande consolation pour vous! et quelle plus grande marque possible de la plus grande considération pour vous et de la plus distinguée! — Eh! je le sens, me répondit-il, et que je le dois à votre amitié; » et se jeta à mon cou, puis ajouta : « Mais je suis père, et quoique je connoisse bien mon fils, il me perce le cœur d'être perdu. » Il s'attendrissoit, les larmes lui venoient aux yeux, puis se remettoit dans la vue de son petit-fils.

Quand il fut un peu calmé, je lui fis remarquer que c'étoit le salut de sa famille, parce qu'il étoit impossible que son fils subsistât encore longtemps, et qu'étant chassé, personne n'auroit imaginé de faire passer sa charge à un homme de l'âge de son fils, et aussi peu au fils de celui qu'on chassoit. Il en convint, m'embrassa encore tendrement, puis nous parlâmes tous trois assez confusément pour battre, pour ainsi dire, la campagne.

De temps en temps le chancelier revenoit à son fait, à son fils, et me dit : « Vous avez fait la lettre, j'ai senti votre style et toutes vos précautions. Vous n'avez pas voulu que je pusse approcher de M. le duc d'Orléans, par la défense qui en est dans la lettre, ni que je lui fisse parler, et vous étranglez mon fils par le peu de temps qu'elle prescrit pour l'exécution de l'ordre. Oh! que je vous reconnois bien à tout cela, et toutes les honnêtetés pour moi dont la lettre est pleine! — Eh bien! monsieur, lui répondis-je, quand cela seroit, ai-je eu tort? Vous m'y aviez attrapé l'autre fois, en allant trouver M. le duc d'Orléans; je n'ai pas voulu manquer mon coup une seconde. Croyez-moi, vous vous consolerez comme père; et comme grand-père, et père de famille, vous vous réjouirez après, et vous me saurez gré. — Hé! si je vous en saurai, reprit-il vivement, je vous en sais déjà,

et j'en enrage, car il est vrai que c'est à vous que je dois la charge de mon petit-fils et le salut de ma famille. » Et m'embrassa encore en ajoutant qu'il ne laisseroit pas ignorer à son petit-fils quelle obligation il m'avoit, et lui ordonneroit bien de ne la jamais oublier. Il le fit en effet, et de manière que je m'en suis toujours fort aperçu dans la conduite de M. de Maurepas avec moi, et dans tous les temps par son amitié et sa confiance.

Sur ce propos l'abbé de Thesut arriva. Un moment après, le chancelier regarda sa pendule, puis se tourna à moi et me dit : « J'ai envoyé chercher mon pauvre fils; il va arriver; il ne sauroit douter que le coup qui l'écrase ne parte de votre main. Épargnez-lui la peine qu'il auroit de vous trouver ici dans ce cruel moment. » Là-dessus il m'embrassa encore en me disant : « Vous êtes un terrible homme, et avec cela, il faut encore que je vous aime, et que je ne m'en puisse empêcher. — Monsieur, lui répondis-je, en vérité, vous me devez cette amitié, et vous ne sauriez douter de la force de la mienne par cette marque d'attachement que je vous donne jusqu'en cette occasion qui sauve votre petit-fils et votre famille, dont vous sentirez la joie tout entière après ce premier trouble passé. » Là-dessus je m'en allai, le laissant avec La Vrillière et l'abbé de Thesut, en présence desquels se devoit faire et signer la démission.

Je rencontrai en m'en retournant Pontchartrain qui alloit fort vite chez son père. Il avoit l'air fort effaré. La Vrillière me conta l'après-dînée qu'il étoit demeuré fort abattu, et point du [tout] consolé par la fortune de son fils. Il n'osa pas faire la moindre difficulté en présence de son père et de l'homme de M. le duc d'Orléans, qui reçut entre onze heures et midi cette démission, par l'abbé de Thesut.

Cette nouvelle répandit la joie dans Paris, et après dans les provinces. Chacun se disoit qu'il y avoit longtemps que cela auroit dû être fait; quelques-uns demandoient s'il en seroit quitte pour sa démission. On fut surpris de la dispo-

sition de la charge, qui rehaussa autant la considération du chancelier de Pontchartrain qu'elle accabla son fils par son ignominie purement personnelle et si parfaitement et universellement applaudie. Nous nous en félicitâmes les uns les autres au conseil de régence. Le maréchal d'Estrées parut ravi, et M. le comte de Toulouse, à qui je ne pus refuser de conter comment cela s'étoit passé.

Depuis ce moment Pontchartrain demeura obscur au fond de sa maison, abandonné de plus en plus. Il y vit encore dans la solitude et le plus parfait néant, toujours enragé de jalousie et de dépit contre son fils qui lui rend des devoirs et rien de plus. Cet ex-bacha si rude et si superbe occupe son néant à compter son argent et en semblables misères, et n'a presque plus paru nulle part depuis, qui est ce qu'il a fait de mieux.

J'avois toujours eu dans le cœur et dans l'esprit de sauver la charge à son fils en le perdant. J'aimois et je devois au père, j'avois aussi eu lieu d'aimer fort la chancelière; Mme de Saint-Simon avoit passé sa vie comme moi avec eux dans la plus grande intimité et réciproque confiance. La mémoire de Mme de Pontchartrain m'étoit présente, et aussi vive et aussi tendre dans le cœur de Mme de Saint-Simon qu'au jour qu'elle l'avoit perdue. Je n'avois donc cessé de ruminer en moi-même les moyens de sauver Maurepas de la chute de son père, et je le voulois sauver par adresse, ou par effort de crédit, à quelque prix que ce fût. J'allai donc chez M. le duc d'Orléans dans cet esprit, dont la considération pour le père me fournit heureusement l'expédient que je saisis. La Vrillière, qui n'abhorroit guère moins son cousin que moi, fut ravi d'en être défait, et eut encore la joie pour son nom et pour la personne du chancelier, auquel il étoit fort attaché, de voir la charge sauvée, et de l'avoir entre ses mains avec le jeune titulaire pour disciple avec ce surcroît de chose et de considération qu'il sentit bien et me dit qu'il me devoit tout entière.

J'étois encore dans les premiers jours de la satisfaction d'avoir perdu Pontchartrain et sauvé sa charge à son fils, qu'il m'arriva une de ces aventures que nulle prudence ne peut prévoir ni parer, et qui ressemble à la chute fortuite d'une cheminée sur un passant dans la rue. Je veux parler de l'éclat subit qui changea la longue amitié du comte et de la comtesse de Roucy avec moi en rupture ouverte, qui ne se réconcilia plus. Je ne puis me refuser de la traiter à fond, et il est nécessaire pour cela de remettre courtement sous les yeux plusieurs choses qui se trouvent éparses dans ces Mémoires, et d'expliquer quels furent le comte et la comtesse de Roucy, dont sans cette nécessité, je ne me serois pas avisé de parler expressément, au peu de figure qu'ils ont fait à la cour et dans le monde.

Il est donc à propos de répéter ici que la comtesse de Roye fut la sœur favorite de M. le maréchal de Lorges qui, depuis sa sortie du royaume avec son mari, un de ses fils et deux de ses filles, lors de la révocation de l'édit de Nantes, prit soin de ceux de ses enfants qui demeurèrent en France comme des siens propres, et sans nulle différence d'intérêts, de soins et d'amitié, jusqu'à sa mort. Je trouvai cette famille sur ce pied-là en me mariant. J'ai toujours fait grand cas de l'union des familles. Je voulus plaire à mon beau-père, qui prit pour moi une amitié de père qui a duré autant que sa vie, et pour qui j'eus toujours le plus tendre attachement et le respect le plus fondé sur l'estime que je conserve encore chèrement à sa mémoire. Je vécus donc avec ses neveux et leurs femmes dans la plus grande amitié, Mme de Saint-Simon de même, et dans un commerce le plus continuel, dans la liberté et la familiarité qu'il donne entre si proches quand ils sont en aussi grande liaison.

Cette famille étoit composée du comte de Roucy, de Blansac, des chevaliers de Roucy et de Roye, qui prirent, en se mariant à la fille de Ducasse et à la fille de Prondre, le nom de marquis de Roye et de marquis de La Rochefoucauld.

Mme de Pontchartrain étoit leur sœur. On a vu quelle étoit l'union, l'intimité, la confiance entre elle et Mme de Saint-Simon. On se souviendra aussi qui et quelle étoit Mme de Blansac; et que la comtesse de Roucy étoit dame du palais de Mme la duchesse de Bourgogne, et fille de la duchesse d'Arpajon, dame d'honneur de Mme la Dauphine de Bavière, sœur du marquis de Beuvron, père du maréchal d'Harcourt. Les quatre frères étoient fort unis, et les deux belles-sœurs, à l'heureuse mode ancienne qui subsistoit encore un peu quand les plus âgés d'entre eux arrivèrent dans le monde. Ils en eurent un grand usage, mais d'esprit pas l'apparence, et presque aussi peu de sens. Je me retrancherai au comte et à la comtesse de Roucy, parce que ce n'est que d'eux qu'il est question ici. Mais on se souviendra aussi des tristes aventures du comte de Roucy à la bataille de la Marsaille, que j'eus tant de peine à replâtrer par Chamillart, et du même et de Blansac à celle d'Hochstedt, où leurs femmes eurent encore tous leurs recours à moi, où je fis tout ce qui me fut possible auprès de Chamillart, qui les servit de son mieux, mais qui ne put cependant faire revenir le roi des impressions qu'il avoit prises, en sorte que ni l'un ni l'autre ne purent jamais obtenir de servir depuis. Roucy, à l'abri de Monseigneur, du jeu, de la chasse, du duc de La Rochefoucauld et de la place de sa femme, ne laissa pas de ne bouger de la cour comme auparavant. Mais n'ayant jamais été bien traité du roi, il le fut encore moins qu'auparavant.

C'étoit un grand homme, fort bien fait, de bonne mine, mais qui ne promettoit rien, et qui par cela même n'étoit pas trompeuse; l'air fort et robuste, qui sentoit son homme de guerre, et qui par sa figure et ses talents naturels étoit fort bien voulu des dames, qui avoient après le plaisir de s'en moquer. De commerce, on n'en pouvoit guère avoir avec lui. Tout occupé de la cour de Monseigneur, avec qui il étoit fort bien, et dont le choix n'étoit pas difficile, de le suivre à la chasse, de jouer le plus gros jeu à la cour et à

Paris, il étoit plus sur les chemins qu'ailleurs. C'est lui le premier qui a mis les valets sur le pied de la parure, de la familiarité, de l'insolence, des gros gains, en gâtant les siens, contagion qui, à son exemple, a de l'un à l'autre gâté une infinité de maisons. Lui et ses frères étoient les rois de la canaille. Ils étoient familiers avec elle, ils connoissoient les valets de tout le monde, ils savoient leurs gages, leurs profits, leurs jalousies, leurs débats, pourquoi chassés, pourquoi pris et sur quel pied; en plaçoient, les protégeoient, et par là sottement adorés du vulgaire et des marchands et artisans qu'ils payoient en amitiés, en services et en compliments, et qu'ils satisfaisoient tellement de la sorte qu'ils avoient crédit et leur amitié, et encore celle de leurs pareils.

Quoique le comte et la comtesse de Roucy n'eussent jamais un poulet chez eux, et que l'un et l'autre mangeassent toujours où ils pouvoient, ils n'en étoient pas mieux dans leurs affaires, avec un gros revenu et de belles terres. Tous deux rogues et glorieux à l'excès, tous deux bas jusqu'au servage devant les ministres et toute faveur, ils avoient vécu de ce qu'on appelle faire des affaires tant que Barbezieux avoit existé, dont le comte de Roucy étoit le complaisant abject, et depuis, de celles qu'à force de souplesses, de bassesses, de tourments, la femme, encore plus âpre et assidue que le mari, pouvoit tirer de Pontchartrain, qui se plaisoit à les faire acheter bien cher. Son père étoit désolé de tout ce qui se passoit là-dessus, s'en échappoit quelquefois, et ne se contraignoit pas de montrer à la comtesse de Roucy et à Mme de Blansac qu'elles lui étoient insupportables. Elles remboursoient tout cela sans rien dire, et alloient toujours leur train.

L'aigreur et l'orgueil de la comtesse de Roucy lui attiroient tous les jours des querelles où les injures lui coûtoient peu, le plus souvent avec d'autres dames du palais pour leur service, avec qui souvent Mme de Saint-Simon étoit employée à la raccommoder, et si entreprenante qu'on

ne put jamais l'empêcher d'aller à Marly, un voyage qu'elle prétendoit être de son tour, qu'elle n'étoit point sur la liste, et que Mme la duchesse de Bourgogne ne voulut pas l'y mener. Dès le même soir qu'on y arriva, elle reçut ordre de s'en retourner sur-le-champ. Le rare est que ces aventures ne la corrigeoient de rien.

C'étoit une créature vive, haute, toujours haïssant assez de gens pour des querelles, quelquefois pour de vieux procès ou pour d'autres affaires, et ne contraignant ni ses discours ni ses manières à leur égard; toutefois assidue aux dévotions, à la grand'messe de paroisse à Versailles, les fêtes et dimanches, y communiant tous les huit jours; avec cela l'envie et la jalousie même, et l'ambition, et se persuadant que tout étoit dû à son mari et à elle, avec qui, à la vie qu'ils menoient tous deux, et au peu au fond qu'ils se soucioient l'un de l'autre, elle n'avoit de commerce qu'en courant, en faisant toujours la passionnée. Elle se faisoit aussi des châteaux en Espagne, et les débitoit, soit qu'elle voulût persuader qu'ils étoient à portée de tout, soit que, comme je l'ai toujours cru, elle s'en persuadât elle-même.

Étant un soir seule chez elle assez tard, quelque temps après la mort de M. le maréchal de Lorges, elle me conta ce qui lui plut sur ce qu'elle avoit fait avec Mme de Maintenon, et m'assura que le lendemain matin son mari seroit fait duc ou capitaine des gardes, mais qu'elle aimeroit bien mieux qu'il eût cette charge de son oncle qui sûrement le conduiroit à être bientôt duc, que s'il étoit fait duc alors, et n'auroit point de charge. Je me moquai d'elle sans pouvoir jamais lui mettre là-dessus le moindre doute dans l'esprit.

C'étoit peu connoître la cour, pour une femme qui y étoit en quelque place et depuis si longtemps. Le roi étoit buté à n'avoir pour capitaine de ses gardes que des maréchaux de France, et même des ducs. Il avoit fait ducs tous les premiers gentilshommes de sa chambre, maréchaux de France et souvent ducs tous les capitaines de ses gardes, et n'avoit

jamais accordé pas une de ces charges, quand elles avoient vaqué, qu'à des gens qui fussent ducs ou maréchaux de France, et souvent l'un et l'autre. Il n'avoit donc garde de changer de conduite à cet égard pour un homme qu'il n'avoit jamais bien traité, et pour qui son estime ne paroissoit pas, puisque depuis Hochstedt, il avoit constamment refusé de l'employer dans ses armées, quelques machines qui aient été remuées pour l'obtenir. Il n'avoit que les Marlys, où le roi ne lui parloit pas plus qu'ailleurs, et où il ne le menoit que comme joueur et chasseur. Il n'a seulement jamais pu être menin de Monseigneur, quoiqu'il le suivît sans cesse, et il est mort vieux sans charge, sans gouvernement, sans ordre et sans dignité.

C'étoit en soi un homme fort rustre, brutal et désagréable, et dont les bêtises se sont conservées à la cour, par exemple, le conseil qu'il donna à la marquise de Richelieu, qui étoit incommodée et qui se plaignoit fort du bruit des cloches, de faire mettre du fumier dans sa cour et devant sa maison, et bien d'autres de cette force. Envieux aussi au dernier point: on en a vu un échantillon en son lieu à la mort du duc de Coislin, frère de M. de Metz, à qui, par une autre raison, cela coûta longtemps cher.

Telles étoient ces personnes avec qui Mme de Saint-Simon et moi, depuis notre mariage, avions constamment vécu dans la plus grande amitié et la plus grande union, jusqu'à l'aventure qu'il s'agit maintenant de raconter.

Le maréchal d'Harcourt, comme on l'a vu en son lieu, ne vouloit qu'entrer dans le conseil, ne désiroit que cela, ne travailloit qu'à cela, et n'eut la charge de capitaine des gardes de mon beau-père que malgré lui, parce qu'il n'avoit osé ne la demander pas, et que le roi fut bien aise de la lui donner pour, après une telle grâce, l'éconduire plus nettement d'une place dans son conseil. Harcourt n'étoit pas riche, il avoit beaucoup d'enfants; sa santé étoit fort attaquée, il voyoit une longue minorité sans prévoir comment

la cour se tourneroit après; il résolut de se défaire de sa charge. Le comte de Roucy en eut le vent, et lui en demanda la préférence.

Dans le moment qu'Harcourt la lui eut promise, qui étoit cousin germain de sa femme, et en grande liaison avec eux, mais peu à portée de crédit auprès de M. le duc d'Orléans, qui ne l'avoit mis que par nécessité dans le conseil de régence, le comte de Roucy vint tout courant à moi me prier de lui obtenir l'agrément du régent. Je n'ignorois pas le vieux levain de Meudon où, pour plaire, il n'avoit gardé aucune mesure sur ce prince, qui dans ces temps-là m'en avoit souvent parlé avec dépit et colère, contre un homme qu'il avoit toujours bien traité partout où il l'avoit rencontré; mais je connoissois aussi sa débonnaireté parfaite pour tous ceux qui lui avoient le plus étrangement manqué. Ainsi je ne crus pas trouver de difficulté et je promis au comte de Roucy de parler au régent et d'y faire de mon mieux. Je le fis dès le lendemain.

Ma surprise fut grande de trouver une barre de fer. J'insistai, et si fort que la dispute se tourna en aigreur de sa part. Il me ramena tous les propos de Meudon, leur amertume, leur énormité de la part du comte de Roucy, les preuves qu'il en avoit et qu'il m'avoit dites dans le temps, fort scandalisé que, informé de toutes ces choses, je lui proposasse et j'insistasse pour faire un tel capitaine des gardes du corps. Je cédai peu à peu, mis d'autres matières sur le tapis, et, quand je crus voir ma belle, je demandai à M. le duc d'Orléans pourquoi cette exception rigoureuse contre le comte de Roucy, quand il ne refusoit rien à tant d'autres qui lui avoient nui essentiellement, tandis que celui-ci n'avoit dit que des sottises pour plaire, et parler le langage du lieu dont il espéroit tout. Je fus bien plus étonné que la première fois; le régent rougit, et avec une impétuosité qui lui étoit extrêmement rare, insiste sur les choses de Meudon et leurs suites, sur la différente conduite de Bi-

ron, Sainte-Maure et du Mont qui n'étoient pas moins liés là et n'en attendoient pas moins que Roucy toute leur fortune, et de là tomba avec furie sur la Marsaille et Hochstedt, et me reprocha de lui vouloir faire faire un plaisant capitaine des gardes par rapport au roi, à lui, et même au public en ce genre qui connoissoit ce qui s'étoit passé en ces deux combats. La conclusion fut de me défendre de lui en plus parler, et un ordre de dire au comte de Roucy de sa part, qu'il ne changeroit rien là-dessus à la disposition constante du feu roi, qui n'avoit accordé ces charges-là qu'à des ducs ou à des maréchaux de France, dont il suivroit exactement l'exemple, et se garderoit bien d'y manquer. Cela dit et répété fort sec, le régent entama d'autres propos et différentes matières.

Pendant cette dernière partie de la conversation, convaincu qu'il n'y avoit plus à revenir au comte de Roucy, je pensai à mon beau-frère. C'étoit la charge de son père. Je ne pus me résoudre à la demander pour moi, pouvant l'espérer pour lui, quoique j'eusse tout lieu d'en être très-mal content, et que jamais il n'eût daigné se mettre à portée de rien. La demander pour lui à la fin de la conversation, et l'obtenir, ce fut la même chose. J'avois affaire à des gens peu faciles pour l'arrangement du payement de quatre cent mille livres, quoique j'eusse obtenu en même temps le même brevet de retenue. Je convins donc avec M. le duc d'Orléans qu'il tiendroit l'agrément secret, jusqu'à ce que toutes nos mesures fussent prises et arrêtées. Jamais il ne m'entra dans l'esprit que le comte de Roucy pût avoir le plus léger soupçon de ma conduite à son égard. La façon dont j'avois vécu avec lui toute ma vie, et dont en toute occasion je l'avois servi, et la franchise et la droiture dont j'étois connu, n'avoient pas permis de laisser entrer en mon esprit aucune pensée de doute.

Je témoignai donc le lendemain au comte de Roucy, qui vint chez moi, combien j'étois fâché de n'avoir pu réussir à

lui faire obtenir ce qu'il désiroit, et d'avoir vu tous mes efforts inutiles. Roucy bien étonné, et encore plus fâché, me demanda la cause de son malheur, et me pressa tellement qu'il me força de lui rendre la réponse que j'avois ordre positif de lui faire. Il n'en fallut pas davantage pour donner l'essor à sa furie. Il cria contre cette prétendue nécessité d'être duc ou maréchal de France pour être capitaine des gardes du corps, déclama contre le régent, s'en alla chez lui, puis avec sa femme chez Harcourt, où ils firent les hauts cris. Pour rendre la chose plus touchante d'une part, plus injurieuse de l'autre, ils ajoutèrent à ma réponse que j'avois eu tant de peine à lui rendre, et que j'avois adoucie le plus que j'avois pu, ils ajoutèrent, dis-je, que je lui avois dit que Son Altesse Royale ne vouloit pas avilir ces charges en les donnant à des gens non titrés, et on peut juger de l'effet de ce propos dans l'effervescence qui s'entretenoit encore avec tant d'art et de manége, sur cette calomnie atroce inventée par le duc de Noailles, de cette salutation du roi que j'ai expliquée en son lieu.

Le lendemain de ce vacarme, M. le duc d'Orléans tourmenté à souper par les convives, et surtout par les dames curieuses d'apprendre qui auroit la charge, tint bon longtemps, puis entre la poire et le fromage lâcha le secret qu'il m'avoit promis de garder. Ce fut la nouvelle du lendemain matin.

Là-dessus le comte et la comtesse de Roucy prirent espérance de m'embarrasser assez par un grand éclat contre moi, pour me forcer pour l'amour de moi-même de mettre tout mon crédit à leur faire avoir la charge. C'est au moins ce qui parut par tout l'artifice de leur conduite, car dès ce même jour la comtesse de Roucy vint chez moi au sortir de table comme pour m'apprendre, tout en douceur et en amitié, le bruit que faisoit cette affaire qui se répandoit dans le monde; qu'elle me connoissoit trop et de trop longue main pour me soupçonner le moins du monde d'avoir promis à

son mari de parler pour lui, et de n'avoir parlé que pour mon beau-frère; mais que le monde étoit si méchant, et son mari si outré, qu'elle me conjuroit, autant pour moi-même que pour lui, de faire encore un effort.

Je lui répondis que je ne craignois point ces soupçons; que si j'avois voulu la charge pour moi ou pour le duc de Lorges, rien ne m'empêchoit de le dire franchement au comte de Roucy, quand il vint me prier de parler pour lui, et de m'en excuser, puis d'aller mon chemin à découvert, à quoi personne ni lui-même n'auroit pu trouver quoi que ce soit à reprendre; qu'aussi j'avois été pour lui rondement et nettement; qu'à la vérité, me voyant éconduit pour lui à deux diverses reprises, et telles qu'il n'y avoit plus nul moyen d'y revenir une troisième, la pensée m'étoit venue de proposer le duc de Lorges, sans aucune qu'il en pût naître aucun soupçon; mais que, pour couper court, je voulois bien faire encore un effort, et de toutes mes forces, puisque je l'avois bien fait d'abord, mais à deux conditions, la première que ce seroit en présence du comte de Roucy qui seroit témoin lui-même de tout ce qui se diroit et se passeroit, lui en tiers entre le régent et moi; la seconde, que, puisque le monde s'avisoit de soupçons, je monterois actuellement dans son carrosse avec elle, et, sans la quitter, j'irois prendre le comte de Roucy où qu'il fût, et, en sa présence à elle, le mener sur-le-champ au Palais-Royal, où je lui répondois que, quoi que pût faire M. le duc d'Orléans, nous le verrions sans remise; que je n'entrerois qu'avec le comte de Roucy, et ne parlerois que devant lui. J'ajoutai que cela étoit net et prompt, et court, exclusif de tout moyen d'écrire, ou de faire parler à M. le duc d'Orléans, puisque je ne les quitterois pas un instant l'un ou l'autre, ni ne parlerois bas à personne dans l'entre-deux, ni à M. le duc d'Orléans en présence du comte de Roucy que je ne quitterois pas un instant, et qu'en tiers avec le régent et moi il seroit témoin et juge si j'y allois bon jeu bon argent,

et verroit bien encore aux propos du régent, si mon langage seroit autre que n'avoit été le premier.

La comtesse de Roucy, également aise et surprise, accepta la proposition, et sur-le-champ nous montâmes tous deux dans son carrosse que le mien suivit, et allâmes chez elle où son mari étoit, vis-à-vis les Incurables. Elle fit apparemment ses réflexions en chemin, car elle me dit que son mari étoit si outré, qu'elle me demandoit en grâce de la laisser entrer dans sa chambre pour lui parler avant que je le visse, parce que mon procédé étoit si bon, et ma proposition si nette qu'elle seroit au désespoir qu'il fût mal reçu, comme cela pouvoit arriver à un homme fâché, dans la surprise. J'y consentis, mais à condition qu'elle ne me laisseroit attendre qu'en compagnie qui ne me quitteroit pas jusqu'à ce qu'elle revînt. Il y en avoit, en effet, dans la première pièce avec qui je demeurai, à qui je ne cachai pas ce qui m'amenoit, et qui me parut dans l'étonnement et dans l'admiration de ce procédé.

Il y en avoit d'autre dans la pièce d'après (je n'ai point su qui), où étoit la comtesse de Roucy et où étoit son mari. Leur conseil fut long. La conclusion fut que la comtesse de Roucy en sortit seule, me dit qu'elle étoit outrée de douleur; que je connoissois son mari et l'excès de son opiniâtreté; qu'il n'y avoit jamais eu moyen de le résoudre à me voir; que cela reviendroit, mais qu'elle me prioit d'aller encore au Palais-Royal, et de faire tout mon possible.

Alors je vis à découvert tout leur manége. Ils vouloient me forcer par l'éclat à en faire ma chose propre, et à emporter la charge pour le Roucy; si je réussissois, ils avoient leur compte, et le bâton haut; si je n'obtenois rien, faire contre moi tout l'éclat imaginable; ce qui ne se pouvoit plus si le Roucy étoit témoin en tiers entre le régent et moi, selon la condition que j'avois mise. Aussi pris-je un autre ton pour répondre à la comtesse de Roucy : je lui dis que je n'aurois pas imaginé qu'une proposition aussi nette et aussi

décisive du fait, aussi facile, et que j'avois commencé à exécuter en venant chez elle avec elle, pût être susceptible de refus; que j'estimois, au contraire, qu'elle méritoit toute autre chose; que je pensois que tout le monde le trouveroit ainsi, et verroit clair aux deux procédés; que, pour cela même, je la faisois encore, et m'offrois de nouveau à l'exécuter à l'instant, mais que si le refus persistoit, j'entendrois ce que cela voudroit dire, et que j'en serois fort étonné après une amitié de vingt ans, telle qu'avoit été la mienne. Tout cela se passa tout haut devant ce que j'avois trouvé dans cette première pièce.

La comtesse de Roucy voulut répondre souplement, mais je la priai que nous ne perdissions point le temps, et de retourner à son mari. Elle y entra. Le parti étoit pris, elle y demeura peu, et revint me dire les mêmes choses. Je lui répondis qu'après ce que j'avois fait, proposé, commencé de ma part à exécuter en venant chez elle, avec elle, et encore d'insister, je n'avois plus qu'à prendre congé d'elle, lui fis la révérence, une autre à la compagnie, et m'en allai.

Dès ce même jour les cris redoublèrent, le comte et la comtesse de Roucy coururent les maisons, et eurent beau jeu, parce que plus que content de ce que j'avois fait, je ne pris pas la peine de m'en remuer. Trois ou quatre jours se passèrent de la sorte. A la fin nous fûmes, Mme de Saint-Simon et moi, avertis de tant d'endroits des vacarmes et des propos du comte et de la comtesse de Roucy, qui retentissoient partout, que j'allai au Palais-Royal où je trouvai M. le duc d'Orléans avec M. le comte de Toulouse chez Mme la duchesse d'Orléans, qui alloit dîner seul à son ordinaire avec la duchesse Sforce. Là je dis à M. le duc d'Orléans, devant cette courte compagnie, tout ce qui s'étoit passé entre la comtesse de Roucy et moi, que je viens de raconter, les clabauderies et les propos qui me revenoient d'eux de toutes parts, enfin ce qu'il voyoit bien que je ne

pourrois m'empêcher de faire, que j'avois voulu lui rendre ce compte auparavant pour n'être pas au moins blâmé après par quelque autre tour d'adresse. J'ajoutai que puisque M. le comte de Toulouse se trouvoit là heureusement présent, je le suppliois de vouloir bien lui dire de quelle façon l'affaire de la charge s'étoit passée entre Son Altesse Royale et moi, et d'avoir la bonté, puisque c'étoit chose passée, de lui confier la raison personnelle et secrète de l'exclusion du comte de Roucy. M. le duc d'Orléans fit l'un et l'autre, en sorte que le comte de Toulouse vit à quel point toute raison, vérité, et net et bon procédé étoit de mon côté.

Je voulus après m'en aller en ouvrant la porte aux plats et au service qui avoient été arrêtés pendant toute cette conversation. M. le duc d'Orléans me rappela et me retint malgré moi, jusqu'à faire tenir la porte, et envoya sur-le-champ chercher le comte de Roucy, fort en colère et bien plus que d'ordinaire à lui n'appartenoit. Au bout de quelque temps, je représentai si fortement le peu de convenance que je me trouvasse présent à la vesperie[1] qu'il vouloit faire au comte de Roucy, et le danger même de quelque manque de respect en sa présence, que le comte de Toulouse m'aida à obtenir la permission de me retirer. Je rencontrai le comte de Roucy sur le quai des galeries du Louvre, qui alloit à toutes jambes au Palais-Royal.

On l'y conduisit au lieu d'où je sortois, où il trouva les mêmes personnes et le dîner qui continuoit, que M. le duc d'Orléans et le comte de Toulouse, qui ne dînoient jamais, regardoient. M. le duc d'Orléans, en leur présence, et sans renvoyer le service d'autour de la table, parla au comte de Roucy un langage qu'il n'avoit pas accoutumé, dont le Roucy demeura étourdi et accablé. Cela mit fin à ses propos, à ceux de sa femme, et même à ceux des gens qu'il avoit mis

1. Ce mot est souvent employé par Saint-Simon dans le sens de réprimande.

à courir le monde pour les répandre. Oncques depuis n'avons-nous ouï parler d'eux.

La comtesse de Roucy, qui ne communioit peut-être pas si souvent qu'elle faisoit à la cour du temps du roi et de Mme de Maintenon, mourut à Paris un an après cet éclat, c'est-à-dire en décembre 1716, sans avoir pensé à le réparer. Le comte de Roucy mourut aussi à Paris, mais en novembre 1721, comme je venois de partir pour l'Espagne. Quand il fut bien mal, il envoya prier Mme de Saint-Simon de l'aller voir. Elle y fut, et cela se passa comme il arrive en ces terribles moments, où la figure du monde s'éclipse, et où la vérité seule paroît. Il la pria de me mander toutes sortes de choses de sa part. Les autres Roucy, mâles et femelles, nous les avons revus, quelques-uns même en amitié, qui n'avoient jamais approuvé ce qui s'étoit passé à mon égard. Tout l'éloignement se concentra au fils du comte de Roucy, qui mourut en 1725, mais surtout en sa femme, qui n'est morte que depuis quelques années, aussi extraordinaire et aussi follement glorieuse qu'elle étoit riche et de bas lieu. Elle n'a laissé que deux filles, l'une duchesse d'Ancenis, l'autre de Biron, que l'archevêque de Bourges a toutes deux mariées depuis sa mort. C'est le seul fils qui reste du comte de Roucy, qui n'a pas pris les sentiments de sa mère à notre égard, qui est commandeur du Saint-Esprit, nommé au cardinalat et ambassadeur à Rome.

Pour la charge, M. de Lorges tira de sa mère tout ce qu'il put, aux dépens de qui il appartiendroit, pour faire ses arrangements. Il ne tint plus qu'à vendre sa petite guinguette de Livry pour achever la somme et signer avec M. d'Harcourt. M. de Lorges ne se soucioit point pour lui d'être capitaine des gardes, encore moins pour son fils; il aimoit mieux ses plaisirs que tout. Quand il se fut bien assuré de ce que la perspective si sûre et si prochaine de la charge de son père lui fit obtenir de sa mère, il déclara qu'il ne vendroit point sa petite maison, et au fond fut ravi de rompre

le marché, et ne se soucia guère que je l'eusse préféré à moi, étant à mon choix de prendre la charge, ni de l'éclat qu'elle m'avoit valu avec le comte de Roucy. Cet honnête beau-frère se retrouvera ailleurs. Pendant tous ces négoces, la famille du maréchal d'Harcourt se ravisa; il demanda sa charge pour son fils, et il l'obtint. Ainsi il mangea l'huître dont le Roucy et M. de Lorges n'eurent que les écailles, que je trouvai toutes deux fort dures. Il est temps maintenant de parler des affaires étrangères.

CHAPITRE XIII.

Mouvements d'Écosse. — Caractère de Stairs et ses menées. — Rémond; quel. — Mouvements d'Angleterre. — Conduite de l'Espagne. — Manéges d'Albéroni pour gouverner seul. — Projets politiques d'Albéroni. — Cause de la dépendance des Provinces-Unies de l'Angleterre. — Albéroni éloigné de la France, encore plus du régent, méprise les bassesses du duc de Noailles. — Il chasse avec éclat le gouverneur du conseil de Castille. — Sa correspondance avec Effiat. — Négociation de Stairs pour la mutuelle garantie des successions de France et d'Angleterre. — Le régent y veut engager la Hollande. — Stairs presse le régent de faire arrêter le Prétendant, passant de Bar, caché, en Bretagne pour s'embarquer. — Le Prétendant échappe aux assassins de Stairs par le courage et l'adresse de la maîtresse de la poste de Nonancourt, qui en est mal récompensée. — Il s'embarque en Bretagne. — Impudence de Stairs et de ses assassins.

Le feu roi étoit revenu à son goût naturel et à ses anciens principes sur l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne, et l'éloignement de tous emplois, et la disgrâce de toutes les personnes qui avoient sa confiance et qui formoient son conseil. Le roi son successeur avoit remis en place tous ceux

qu'elle en avoit ôtés, les whigs en principal crédit, et éloigné de tous les torys. On ne peut exécuter de si grands changements, non-seulement dans un gouvernement, mais dans tout un pays naturellement porté aux factions, sans faire un grand nombre de mécontents de toute espèce, d'autant plus que les nouveaux ministres et favoris qui ne respiroient que vengeance contre ceux qui les avoient chassés et pris leurs places sur les dernières années du dernier règne, ne vouloient rien moins que les poursuivre et faire condamner juridiquement ceux d'entre eux qui avoient eu le plus de part à la paix, et à qui, par conséquent, la France avoit le plus d'obligation. L'Écosse ne se consoloit point de se voir enfin tout à fait devenue province d'Angleterre. Le duc d'Ormond se tenoit caché dans Paris, en attendant ce que le comte de Marr pourroit faire en Écosse, où il y avoit un parti en mouvement, et le Prétendant, pour parler un langage reçu, étoit à Bar, qui n'attendoit qu'une conjoncture un peu apparente pour passer la mer, certain de la protection et des secours du roi et peut-être du roi d'Espagne.

La mort du roi, qui entroit secrètement, mais de tout son cœur, dans ce projet, qui pouvoit même être bientôt favorisé par la Suède et la Russie, qui avoient toutes deux grande envie de terminer leur guerre par un traité de paix à ce dessein, le déconcerta. Une minorité, dans l'état où le roi laissoit l'intérieur de la France, n'étoit pas un temps propre à risquer de rompre avec l'Angleterre, sans être bien assuré de ce dont il est bien difficile de l'être, je veux dire d'une révolution subite et entière, à peu près telle que fut celle qui plaça le roi Guillaume sur le trône du roi son oncle et son beau-père, laquelle relieroit en même temps la France qui y auroit eu part avec l'Angleterre, et ne lui laisseroit d'ennemis qu'un électeur d'Hanovre, et ceux qui hors les îles Britanniques se voudroient hasarder à prendre les armes pour lui. Le feu roi, comme on l'a vu, avoit laissé le trône de Philippe V bien raffermi, l'union des deux couronnes

parfaite, et toutes deux jouissant de la paix avec toute l'Europe par les traités d'Utrecht et de Bade. M. le duc d'Orléans vouloit absolument conserver un bien si nécessaire.

D'autres circonstances l'éloignoient encore de se prêter au projet du feu roi en faveur du Prétendant. Le comte Stairs étoit en France de la part du roi Georges plus d'un an avant la mort du roi, sans avoir encore pris le caractère d'ambassadeur qu'il avoit dans sa poche. C'étoit un très-simple gentilhomme écossois, grand, bien fait, maigre, encore assez jeune, avec la tête haute et l'air fier. Il étoit vif, entreprenant, hardi, audacieux par tempérament et par principe. Il avoit de l'esprit, de l'adresse, du tour; avec cela actif, instruit, secret, maître de soi et de son visage, parlant aisément tous les langages, suivant qu'il les croyoit convenir. Sous prétexte d'aimer la société, la bonne chère, la débauche qu'il ne poussoit pourtant jamais, attentif à se faire des connoissances et à se procurer des liaisons dont il pût faire usage à bien servir son maître, et son parti à lui-même. C'étoit celui des whigs et de tous ceux que le roi Georges avoit remis en place, et la famille et les amis du duc de Marlborough dont il étoit créature, à qui il avoit de tout temps été attaché, sous qui il avoit servi, qui l'y avoit avancé et procuré un régiment et l'ordre d'Écosse. Il étoit pauvre, dépensier, fort ardent et fort ambitieux, et il vouloit servir de façon, dans son ambassade, qu'avec les appuis qui le protégeoient, il pût faire une grande fortune en Angleterre où son parti, auquel il étoit dévoué, et ses patrons dominoient, et à qui il plaisoit d'autant plus qu'il haïssoit la France autant qu'eux. On a vu que le feu roi fut promptement et toujours après très-mécontent de sa conduite; Torcy encore plus, jusque-là qu'il refusa et cessa de le voir et de plus traiter avec lui.

Stairs vit de loin la décadence menaçante de la santé du roi. Il comprit en même temps qu'il n'avoit rien à espérer de l'autorité du duc du Maine, qui, si elle prévaloit, ne

s'écarteroit pas dans le gouvernement du goût et des maximes du roi. Il sentit donc de bonne heure qu'il n'avoit de parti à prendre que celui de M. le duc d'Orléans qui avoit tout le droit de son côté, le flatter du secours de son maître, s'il en avoit besoin pour faire reconnoître sa régence et l'autorité qu'elle lui donnoit, l'enrôler, pour ainsi dire, de bonne heure avec le roi Georges, par ces offres faites dans un temps douteux, le lier avec lui, en lui persuadant que leurs intérêts étoient communs, et (pour en parler franchement, car il ne craignit point d'en laisser échapper les propres termes) que deux usurpateurs et aussi voisins se devoient soutenir mutuellement, envers et contre tous, puisque tous deux étoient dans le même cas, Georges à l'égard du Prétendant, M. le duc d'Orléans au foible titre des renonciations à l'égard du roi d'Espagne, si un enfant tout tendre, et aussi jeune qu'étoit le successeur de Louis XIV, venoit à manquer.

Sur ces principes Stairs songea de bonne heure à ce qui pouvoit servir à son dessein. Il ne dédaigna rien de ce qu'il crut l'y pouvoir conduire. Il ramassa donc une de ces espèces qui ne peuvent guère être caractérisées sous un autre nom. C'étoit un petit homme fort du commun, et pis pour la figure, qui, à force de grec et de latin, de belles-lettres et de bel esprit, s'étoit fourré où il avoit pu, puis, [à force] de débauche de toute espèce et de sentiments si malheureusement à la mode, étoit parvenu à voir des femmes, et quelque sorte de bonne compagnie. Il étoit galant, faisoit des vers; il étoit aussi philosophe, fort épicurien, grossier de fait, sublime et épuré de discours, admirateur des savants anglois, et devenu un des commensaux à Paris de la comtesse de Sandwich, qui s'y plaisoit plus qu'à Londres. Il y avoit fait grande connoissance avec l'abbé Dubois qui n'en bougeoit, et par lui s'étoit produit à Mme d'Argenton et à M. le duc d'Orléans, dont peu à peu il avoit tiré un bouge au Palais-Royal, et un autre à Saint-Cloud, où de fois à

autre il alloit faire le philosophe solitaire, et n'y manquoit pas M. le duc d'Orléans, quand rarement il s'y alloit promener. Il avoit du manége, de l'entregent, de la hardiesse, de l'audace même quand il s'y laissoit aller, du débit surtout, et devint peu à peu l'homme de l'abbé Dubois à tout faire. Il s'appeloit Rémond, et frappoit à tout ce qu'il pouvoit de portes. Stairs l'écuma, et lui courtisa Stairs, de la connoissance, puis de la société de qui il s'honora beaucoup avec raison, et peu à peu se livra entièrement à lui.

Rien ne convenoit davantage à l'abbé Dubois qui, déjà éloigné par M. le duc d'Orléans pour avoir voulu trop se mêler, ne savoit par où se reprendre, et qui regarda sa liaison avec Stairs, et par lui avec l'Angleterre, comme une ressource dont il se promit de grands avantages. Rémond lia donc bien aisément ces deux hommes dont l'intérêt de chacun le demandoit également. Dubois l'étoit, comme on l'a vu, déjà avec Canillac et le duc de Noailles. Il l'étoit aussi avec Nocé. Il leur persuada qu'il n'y avoit de salut pour M. le duc d'Orléans que par l'Angleterre contre tout ce qui s'opposeroit à l'autorité que sa naissance lui donnoit de droit après le roi, et pour l'appuyer ensuite.

Il avoit fait des promenades en Angleterre où il avoit fait des connoissances, et fort cultivé celle de Stanhope qu'il avoit beaucoup vu autrefois à Paris, et avec qui il avoit ménagé quelque commerce d'ancienne connoissance pendant qu'ils étoient en Espagne, l'un à la tête des troupes angloises, l'autre à la suite de M. le duc d'Orléans, qui avoit été souvent avec lui en débauche autrefois à Paris. Dubois compta qu'en tournant ce prince du côté de l'Angleterre, il deviendroit nécessairement l'entremetteur, et de là le négociateur, dont il se promit toutes choses. Malheureusement il ne se trompa pas.

Rémond s'étoit fourré avec Canillac qu'il avoit gagné par la conformité de goût, et par des admirations de son esprit et de ses lumières, dont il se moquoit ailleurs, mais qui

l'avoient mis dans sa confiance. Il lui vanta Stairs, flatta sa vanité du désir de ce ministre de le connoître, à qui il fit sa cour de le mettre en liaison avec un favori de M. le duc d'Orléans. Il l'instruisit du foible du personnage; il les joignit, et Canillac ne jura plus que par Stairs et par l'Angleterre. Tout cela se fit de concert entre Dubois et Rémond, et comme Nocé leur étoit alors fort uni, et qu'avec sa tête brûlée, mais son air de philosophe, il ne laissoit pas d'usurper d'habitude une sorte d'autorité sur M. le duc d'Orléans, parce que sa philosophie n'excluoit pas la débauche, ils l'entraînèrent dans leurs idées angloises, et dans la société de Stairs.

Tout cela se pratiquoit à Paris, dans la dernière année du feu roi, vers la fin duquel ils parlèrent à M. le duc d'Orléans des avantages uniques qu'il ne pouvoit tirer que de son union avec le roi Georges, et de là des propos, puis des offres de Stairs. M. le duc d'Orléans, qui craignoit tout alors des dispositions du roi, et de sa dépendance de Mme de Maintenon et du duc du Maine, écouta bien volontiers ces propositions. Dubois et Canillac y firent entrer le duc de Noailles, qui pour s'ancrer ne songeoit qu'à les flatter et s'en appuyer, et qui y donna tant qu'ils voulurent. Cette pointe se poussa jusque-là que M. le duc d'Orléans vit Stairs au Palais-Royal par les derrières.

Il m'en parla tard et par hoquets. Il savoit que je pensois sur l'Angleterre comme le feu roi, et ne me fit cette confidence qu'après coup pour ne me la pas cacher. A chose faite il n'y a plus rien à dire, sinon que je le suppliai de ne s'engager pas trop avant, et de se bien persuader que Stairs ne songeoit qu'à soi et à son parti, et à profiter des conjonctures présentes pour tirer de lui les partis les plus avantageux, qu'il sauroit après faire valoir d'une manière fort embarrassante.

Voilà ce qui causa l'indécence de la présence de Stairs dans une lanterne à la séance de la régence, où il voulut assister

pour se faire de fête auprès de M. le duc d'Orléans que les mêmes personnes persuadèrent de le désirer même, pour montrer son union avec l'Angleterre, et tenir le parlement et le duc du Maine en respect.

Canillac, que je ne voyois même guère, vint chez moi quelques jours auparavant me vanter les intentions de Stairs, ses offres, leur utilité, et me prier, s'il venoit chez moi, de lui laisser la porte ouverte en quelque temps que ce fût. Je pris pour bon tout ce qui étoit fait, et ne voulus point de dispute avec un homme aussi infatué qu'il l'étoit de son mérite et des Anglois. L'abbé Dubois, après ce qu'on a vu que Madame dit et demanda à M. le duc d'Orléans de lui et pour son exclusion totale, se sut bon gré de sa liaison angloise, qui avoit déjà servi à le faire souffrir un peu mieux de M. le duc d'Orléans. Il la regarda de plus en plus comme son unique ressource, et s'y livra à corps perdu.

Dès le milieu du mois d'octobre, Stairs eut une longue audience du régent sur les alarmes de son maître, qui prétendit que le comte de Peterborough avoit découvert une conspiration prête à mettre le feu au palais où demeure la maison royale, piller la banque, se saisir de la Tour de Londres et proclamer le Prétendant. On avoit surpris des lettres de M. Hervey au Prétendant ou au duc d'Ormond, qui lui furent représentées. Il voulut se tuer; mais ses blessures ne se trouvèrent pas mortelles. Le grand nombre de mécontents, et qui parloient haut dans Londres et dans les provinces, donnèrent du corps à cette prétendue conspiration dans l'esprit du roi Georges. Il demanda aux Hollandois le corps de troupes qu'ils étoient obligés de lui fournir, qu'il vouloit envoyer au duc d'Argyle, pour s'opposer au comte de Marr, qui étoit fort suivi, avoit des succès et se conduisoit sagement. Les États généraux accordèrent trois mille Suisses, et autres trois mille suivant le traité qui fixe ces secours à six mille.

L'Espagne se refroidit beaucoup à l'égard du Prétendant

depuis la mort de Louis XIV. Elle voulut au dehors satisfaire le roi Georges par toutes sortes d'extérieur à cet égard, sans néanmoins rompre avec le malheureux prince dans l'incertitude des événements, et l'Angleterre montra aussi plus de ménagement pour l'Espagne.

L'abbé Albéroni commençoit à gouverner cette monarchie. Il suivoit, pour y parvenir, en plein les traces de la princesse des Ursins. Comme elle, il se servit de son crédit sur la reine, et de son ambition, pour lui persuader de suivre les traces de Mme des Ursins, pour posséder le roi, qui fut de l'enfermer, de l'obséder jour et nuit sans aucun moment d'intervalle, d'empêcher personne d'en approcher, même son service le plus indispensable, de l'accoutumer à ne travailler avec aucun ministre qu'en sa présence, et de le dominer et le tenir de façon que rien ne pût passer à lui, ni de lui à personne, qu'en sa présence et de son aveu. Ce fut aussi ce qu'elle exécuta à la lettre; et par cette adresse Albéroni les enferma tous deux, et les gouverna seul sans les laisser approcher de personne; ce qui se verra ailleurs avec plus de détail.

Albéroni se tint donc en grande mesure avec l'Angleterre, mais surtout avec la Hollande dont l'union lui parut encore plus avantageuse. Il sentit bientôt le poids de l'influence de l'empereur sur un prince d'Allemagne, qui, régnant en Angleterre, faisoit intérieurement son capital de ses premiers états, et qui avoit besoin du chef de l'empire pour se conserver l'usurpation qu'il avoit faite sur la Suède, dans le temps de ses derniers désastres, des duchés de Brême et de Verden. Albéroni s'étoit encore mis dans la tête de chasser tous les étrangers des Indes occidentales, surtout les François, projet bien chimérique auquel il se flatta de réussir par l'intérêt et le secours des Hollandois, mais dont l'intérêt étoit plus que balancé par la crainte de rupture des nations qu'on en voudroit chasser, et surtout avec l'Angleterre, dont il ne leur étoit plus possible de se séparer.

Pour entendre ce point d'espèce de servitude de la Hollande à l'Angleterre, il faut savoir qu'outre les liaisons intimes dont le roi Guillaume avoit uni ces deux puissances, par tous les liens qu'il avoit pu imaginer, tant qu'il fut à la tête de toutes les deux, la guerre sur la succession d'Espagne y en avoit ajouté un autre bien plus fort. Heinsius, pensionnaire de Hollande, gouvernoit cette république avec un art qui l'en rendit tout à fait maître. Il étoit créature du roi Guillaume, son confident, et l'âme de son parti dans tous les temps avant et depuis son avénement à la couronne d'Angleterre. Il avoit pleinement hérité de sa haine contre la France et contre la personne du feu roi. Il étoit flatté des soumissions que lui prodiguèrent le duc de Marlborough et le prince Eugène, qui lui déféroient tout, et qui avoient un intérêt personnel et pressant de perpétuer la guerre qui étoit tout leur appui à Vienne et à Londres, et qui leur valoit infiniment en particulier. Ils n'avoient pas honte d'attendre quelquefois des heures entières dans l'antichambre d'Heinsius, par le moyen duquel ils firent que les Hollandois suppléèrent à ce que l'empereur ne pouvoit, et à ce qu'on n'osoit demander au parlement d'Angleterre, qui donnoit souvent le triple des engagements, et qu'on ne pouvoit pousser au delà. De cette façon la république se ruina si bien, que, si les sept provinces avoient pu être vendues comme on vend une terre, le prix n'en auroit pas payé les dettes.

Les plus riches du pays ne voyant donc plus de sûreté pour les fonds qu'ils prêteroient à l'État, les mirent tant qu'ils purent sur la banque d'Angleterre, en sorte que dans un État ruiné les particuliers demeurèrent riches. Ces particuliers pour la plupart étoient toujours à la tête des villes, des provinces, du conseil d'État, des états généraux, et dans les premiers emplois et les principales commissions. Ils étoient donc à peu près les maîtres des affaires, et le sont toujours demeurés par leur nombre, leur succession des

uns aux autres, leur crédit. Mais en même temps leurs richesses, et même tout le bien de la plupart étant entre les mains des Anglois, les met dans une telle dépendance de l'Angleterre qu'ils se trouvent forcés d'en préférer les intérêts à ceux de leur république, et de la faire consentir, contre son propre avantage, à toutes les volontés des Anglois. C'est ce qui se voit à l'œil, et se sent dans toutes les conjonctures, tellement que jusqu'à ce jour que j'écris, la république ne s'est pas conduite autrement, et avec peu ou point d'espérance d'aucun changement là-dessus. Albéroni n'ignoroit pas sans doute cette position, et il est surprenant qu'il ait pu se flatter de se pouvoir servir des Hollandois pour chasser les Anglois des Indes espagnoles.

On sentit bientôt, malgré toute son adresse, son peu d'inclination pour la France, en particulier pour le régent, et pour son gouvernement. Je ne sais si ce prince eut part ou non aux lettres misérables que le maréchal d'Estrées et le duc de Noailles écrivirent à ce maître italien, l'un pour lui donner part de ses nouveaux emplois, l'autre qui l'avoit méprisé en Espagne du temps de M. de Vendôme, pour lui demander bassement son amitié. Ces recherches enflèrent Albéroni et ne le changèrent sur rien; mais il continua la correspondance qu'Effiat entretenoit avec lui, qui pouvoit lui être utile à plus d'une chose, à ce qui a été expliqué de la perfide conduite d'Effiat. Albéroni, de plus en plus avancé dans la faveur et le gouvernement, se voulut défaire des principales têtes. Ne se sentant pas encore assez fort pour attaquer le cardinal del Giudice, il le brouilla avec Tabarada, évêque d'Osma, qui étoit gouverneur du conseil de Castille, et d'une insupportable fierté. Il le rendit odieux à la reine, qui entreprit sa perte. Le roi vouloit se contenter d'une forte réprimande; mais la reine déclara que, s'il ne se retiroit, elle lui feroit donner des coups de bâton. Il s'enfuit au plus vite en son évêché, et donna la démission de sa place.

Les troubles d'Angleterre augmentoient, et le comte de Marr avoit des succès en Écosse. Stairs étoit tout occupé d'empêcher la France de donner aucun secours au Prétendant, et de lui couper le passage par le royaume s'il vouloit gagner les bords de la mer. Il avoit de bons espions; dès qu'il apprit que ce prince partoit de Bar, il courut à M. le duc d'Orléans pour lui demander de le faire arrêter. Stairs avoit proposé un traité de garantie des successions des royaumes de France et d'Angleterre, et avoit reçu pouvoir de le signer. Le régent y voulut ajouter une alliance défensive entre ces deux couronnes et la Hollande, qu'il jugeoit nécessaire pour servir de base à la garantie réciproque. Buys, ambassadeur de Hollande, y entra; mais Stairs, qui vouloit brusquer la garantie, s'éloignoit de l'alliance défensive, dont il craignoit la longueur de la traiter. Il craignit aussi que le régent ne cherchât à gagner du temps pour voir ce que deviendroient les affaires d'Angleterre, et il s'échappa à dire à Son Altesse Royale que, s'il regardoit ces troubles avec indifférence, l'Angleterre auroit la même pour ceux qu'elle pourroit voir naître en France. Ils en étoient en ces termes, lorsque le Prétendant disparut de Bar, et que Stairs vint crier à M. le duc d'Orléans sur son passage par la France, et lui demanda de le faire arrêter.

Le régent, qui avec adresse nageoit entre deux eaux, avoit promis au Prétendant de fermer les yeux et de favoriser son passage, pourvu que ce fût sous le dernier secret; et en même temps accorda à Stairs sa demande. Il fit partir sur-le-champ Contade qui lui étoit affidé, et fort intelligent, et major du régiment des gardes, dont j'ai parlé plus d'une fois, avec son frère lieutenant dans le même régiment, et deux sergents à leur choix, pour aller à Château-Thierry attendre le Prétendant, où Stairs avoit des avis sûrs qu'il devoit passer. Contade partit la nuit du 9 novembre, bien résolu et instruit à manquer celui qu'il cherchoit. Stairs, qui ne s'y fioit que de bonne sorte, prit d'autres me-

sures qui furent au moment de réussir; et voici ce qui arriva :

Le Prétendant partit déguisé de Bar, accompagné de trois ou quatre personnes seulement, vint à Chaillot où M. de Lauzun avoit une ancienne petite maison où il n'alloit jamais, et qu'il avoit gardée par fantaisie, quoiqu'il eût celle de Passy dont il faisoit beaucoup d'usage. Ce fut où le Prétendant coucha, et où il vit la reine sa mère qui étoit souvent et longtemps aux Filles de Sainte-Marie de Chaillot; et de là partit pour aller s'embarquer en Bretagne par la route d'Alençon, dans une chaise de poste de Torcy.

Stairs découvrit cette marche, et résolut de ne rien oublier pour délivrer son parti de ce reste unique des Stuarts. Il dépêcha sourdement des gens sur différentes routes, surtout sur celle de Paris à Alençon. Il chargea particulièrement de celle-là le colonel Douglas, réformé dans les Irlandois à la solde de France, qui, à l'abri de son nom, et par son esprit, son entregent et son intrigue s'étoit insinué à Paris en beaucoup d'endroits depuis la régence, s'étoit mis sur un pied de considération et de familiarité auprès du régent, et venoit assez souvent chez moi. Il étoit de bonne compagnie, marié sur la frontière de Metz, fort pauvre, avoit de la politesse et beaucoup de monde, la réputation de valeur distinguée, et quoi que ce soit qui pût le faire soupçonner d'être capable d'un crime.

Douglas se mit dans une chaise de poste, s'accompagna de deux hommes à cheval, tous trois fort armés, et courut la poste lentement sur cette route. Nonancourt est une espèce de petite villette sur ce chemin, à dix-neuf lieues de Paris, entre Dreux, trois lieues plus loin, et Verneuil au Perche, quatre lieues au delà; ce fut à Nonancourt où il mit pied à terre, y mangea un morceau à la poste, s'informa avec un extrême soin d'une chaise de poste qu'il dépeignit et comme elle devoit être accompagnée, témoigna craindre qu'elle ne fût déjà passée et qu'on ne lui dît pas vrai. Après

des perquisitions infinies, il laissa un troisième à cheval qui lui étoit arrivé depuis qu'il étoit là, avec ordre de l'avertir lorsque la chaise dont il étoit en recherche passeroit, et ajouta des menaces et des promesses de récompenses aux gens de la poste pour n'être pas trompé par leur négligence.

Le maître de la poste s'appeloit Lospital. Il étoit absent, mais sa femme étoit à la maison, qui se trouva heureusement une très-honnête femme, qui avoit de l'esprit, du sens, de la tête et du courage. Nonancourt n'est qu'à cinq lieues de la Ferté, et quand on n'y passe point pour abréger, on avertit cette poste qui envoie un relais sur le chemin. Je connoissois donc fort cette maîtresse de poste qui s'en mêloit plus que son mari, et qui m'a elle-même conté toute cette aventure plus d'une fois. Elle fit inutilement tout ce qu'elle put pour tirer quelque éclaircissement sur ces inquiétudes. Tout ce qu'elle put démêler fut qu'ils étoient Anglois, et dans un mouvement violent; qu'il s'agissoit de quelque chose de très-important, et qu'ils méditoient un mauvais coup. Elle imagina là-dessus que cela regardoit le Prétendant, prit la résolution de le sauver, l'arrangea en même temps dans sa tête, et sut heureusement l'exécuter.

Pour y réussir elle se fit toute à ces messieurs, ne refusa rien, se contenta de tout, et leur promit qu'ils seroient infailliblement avertis. Elle les en persuada si bien que Douglas s'en alla sans dire où qu'à ce troisième, qui étoit venu le joindre, mais en lieu voisin pour être averti à temps. Il emmena un des valets avec lui; l'autre demeura avec ce troisième qui l'avoit joint, pour attendre.

Un homme de plus embarrassa fort la maîtresse; toutefois elle prit son parti. Elle proposa au monsieur, qui étoit ce troisième, de boire un coup, parce qu'il avoit trouvé Douglas hors de table. Elle le servit de son mieux et de son meilleur vin, et le tint à table le plus longtemps qu'elle put, et alla au-devant de tous ses ordres. Elle avoit mis un maî-

tre valet à elle, en qui elle se fioit, en sentinelle, avec ordre de paroître seulement, sans dire mot, s'il voyoit une chaise; et sa résolution étoit prise d'enfermer son homme et son valet, et de relayer la chaise avec ses chevaux qu'elle avoit détournés par derrière. Mais la chaise ne vint point, et l'homme s'ennuya de demeurer à table. Alors elle fit si bien qu'elle lui persuada de s'aller reposer, et de compter sur elle, sur ses gens, et sur ce valet que Douglas avoit laissé. L'Anglois recommanda bien à celui-là de ne pas désemparer le pas de la porte, et de le venir avertir dès que la chaise paroîtroit.

La maîtresse mit ce monsieur reposer le plus qu'elle put sur le derrière de sa maison, et toujours l'air dégagé, sort et s'en va chez une de ses amies dans une rue détournée, lui conte son aventure et ses soupçons, s'assure d'elle pour recevoir et cacher en son logis celui qu'elle attendoit, envoie querir un ecclésiastique de leurs parents à toutes deux, en qui elles pouvoient prendre confiance, qui vint, et qui prêta un habit d'abbé et une perruque assortissante. Cela fait, Mme Lospital retourne chez elle, trouve le valet anglois à la porte, l'entretient, le plaint de son ennui, lui dit qu'il est bien bon d'être si exact; que de la porte à la maison il n'y a qu'un pas, lui promet qu'il y sera aussi bien averti que par ses yeux sur la porte, lui persuade de boire un coup, donne le mot à un postillon affidé, qui fait boire l'Anglois et le couche ivre-mort sous la table. Pendant cette expédition, la maîtresse avisée va écouter à la porte du monsieur anglois, tourne doucement la clef et l'enferme, et de là vient s'établir sur le pas de sa porte.

Une demi-heure après vient le valet affidé qu'elle avoit mis en sentinelle : c'étoit la chaise attendue, à qui et à trois hommes qui l'accompagnoient à cheval, on fit, sans qu'elle sût pourquoi, prendre le petit pas. C'étoit le roi Jacques. Mme Lospital l'aborde, lui dit qu'il est attendu et perdu s'il n'y prend garde, mais qu'il ait à se fier à elle et à la

suivre; et les voilà allés chez l'amie. Là il apprend tout ce qui s'est passé, et on le cache le mieux qu'il est possible, et les trois hommes de sa suite. Mme Lospital retourne chez elle, envoie chercher la justice; et, sur les soupçons qu'elle déclare, fait arrêter le valet anglois ivre et le monsieur anglois, qui s'étoit endormi dans la chambre où elle l'avoit mené se reposer, et où elle l'avoit en dernier lieu enfermé, et aussitôt après, dépêche un de ses postillons à Torcy. La justice cependant instrumente et envoie son procès-verbal à la cour.

On ne peut exprimer quelle fut la rage de ce monsieur anglois de se voir arrêté et hors d'état d'exécuter ce qui l'avoit amené, ni quelle sa furie contre le valet anglois qui s'étoit laissé enivrer. Pour Mme Lospital il l'auroit étranglée s'il avoit pu, et elle eut très-longtemps peur d'un mauvais parti.

Jamais l'Anglois ne voulut dire ce qui l'avoit amené, ni où étoit Douglas, qu'il nomma pour tâcher d'imposer par ce nom. Il se déclara être envoyé par l'ambassadeur d'Angleterre, qui n'en avoit pas encore pris le caractère, et s'écria fort que ce ministre ne souffriroit pas l'affront qu'il recevoit. On lui répondit doucement qu'on ne voyoit point de preuves qu'il fût à l'ambassadeur d'Angleterre, ni que ce ministre prît aucune part en lui; qu'on voyoit seulement des desseins très-suspects pour la liberté publique et pour celle des grands chemins; qu'on ne lui feroit ni tort ni déplaisir; mais qu'il resteroit en sûreté jusqu'à ce qu'on eût des ordres; et là-dessus il fut civilement conduit en prison, ainsi que le valet anglois ivre.

Ce que devint Douglas n'a point été su, sinon qu'il fut reconnu en divers endroits de la route, courant, s'informant, criant avec désespoir qu'il étoit échappé, sans dire qui. Apparemment qu'il vint ou envoya aux nouvelles, lassé de n'en point recevoir, et que le bruit d'un tel éclat dans un petit lieu, comme est Nonancourt, vint aisément à lui dans le

voisinage où il s'étoit relaissé, et que cela le fit partir pour tâcher encore de rattraper sa proie.

Mais il couroit en vain. Le roi Jacques étoit demeuré caché à Nonancourt, où, charmé des soins de cette généreuse maîtresse de poste qui l'avoit sauvé de ses assassins, il lui avoua qui il étoit, et lui donna une lettre pour la reine sa mère. Il demeura là trois jours pour laisser passer le bruit, et ôter toute espérance à ceux qui le cherchoient; puis, travesti en abbé, il monta dans une autre chaise de poste que Mme Lospital avoit empruntée comme pour elle dans le voisinage, pour ôter toute connoissance par les signalements, et continua son voyage, pendant lequel il se vit toujours poursuivi mais heureusement jamais reconnu, et s'embarqua en Bretagne pour l'Écosse.

Douglas, lassé de ses courses inutiles, revint à Paris où Stairs faisoit grand bruit de l'aventure de Nonancourt, qu'il ne traitoit pas de moins que d'attentat contre le droit des gens, avec une audace et une impudence extrême; et Douglas, qui ne pouvoit ignorer ce qui se disoit de lui, eut celle d'aller partout où il avoit accoutumé, de se montrer aux spectacles, et de se présenter devant M. le duc d'Orléans.

Ce prince ignora tant qu'il put un complot si lâche et si barbare, et à son égard si insolent. Il en garda le silence, dit à Stairs ce qu'il jugea à propos pour le faire taire, et lui rendit ses assassins anglois. Douglas pourtant baissa fort auprès du régent. Beaucoup de gens considérables lui fermèrent leur porte. Il tenta inutilement de forcer la mienne; il osa me faire faire des plaintes là-dessus, qui ne lui réussirent pas davantage; bientôt après il disparut de Paris. Je n'ai point su ce qu'il étoit devenu depuis. Sa femme et ses enfants y demeurèrent à l'aumône. Il y avoit longtemps qu'il étoit mort delà la mer, lorsque l'abbé de Saint-Simon passa de Noyon à Metz, où il trouva sa veuve fort misérable.

La reine d'Angleterre fit venir Mme Lospital à Saint-Germain, la remercia, la caressa comme elle le méritoit, et lui

donna son portrait ; ce fut tout ; le régent, quoi que ce soit ; et longtemps après le roi Jacques lui écrivit et lui envoya aussi son portrait. Conclusion : elle est demeurée maîtresse de la poste de Nonancourt, et l'est demeurée, telle qu'elle l'étoit auparavant, vingt-quatre ou vingt-cinq ans encore, jusqu'à sa mort ; et c'est encore son fils et sa belle-fille qui tiennent cette même poste. C'étoit une femme vraie, estimée dans son lieu ; pas un seul mot de ce qu'elle a raconté de cette histoire n'y a été contredit de qui que ce soit. On n'oseroit dire ce qui lui en a coûté de frais ; jamais elle n'en a reçu une obole. Jamais elle ne s'en est plainte ; mais elle disoit les choses comme elles étoient, avec modestie et sans le chercher, à qui lui en parloit. Telle est l'indigence des rois détrônés, et le parfait oubli des plus grands périls et des plus signalés services.

Beaucoup d'honnêtes gens s'éloignèrent de Stairs, que l'insolence de ses airs écartoit encore. Il en combla la mesure par la manière insupportable dont il s'expliqua toujours sur cette affaire, n'osant toutefois l'avouer, sans s'en disculper non plus, ni en témoigner d'autre peine que celle de son succès.

CHAPITRE XIV.

Pensées de l'Espagne, où Albéroni gagne peu à peu la principale autorité, et veut chasser le cardinal del Giudice. — Forte brouillerie entre Rome et Madrid. — Adresse d'Albéroni pour parvenir à la pourpre romaine. — Il veut faire des réformes et établir une puissante marine. — Miraval, ambassadeur en Hollande, choisi pour être gouverneur du conseil de Castille. — La Mirandole éloigné. — Traité de la Barrière signé entre l'empereur et les États généraux. — Soupçons qu'il cause, favorables au Prétendant. — Inquiétude

de la France sur la conduite de l'Espagne, et la sienne en conséquence. — Plaintes de l'Angleterre de la conduite de la France à l'égard du Prétendant, et pareillement de celle de l'Espagne. — Le pape et le clergé d'Espagne assistent le Prétendant, dont les affaires tournent mal. — L'Espagne se désiste, par un traité fort avantageux aux Anglois, des articles ajoutés au traité d'Utrecht. — Mesures de l'Espagne avec la Hollande sur le commerce. — Vanteries d'Albéroni. — Naufrage de la flottille d'Espagne richement chargée. — Plan d'Albéroni pour les réformes. — Voir les Pièces, et quelles elles sont tant sur le détail des affaires étrangères que sur celles de la constitution. — Duels réveillés. — Charost obtient pour son fils la survivance de sa charge de capitaine des gardes du corps. — Bals de l'Opéra. — Raisons de tenir la cour à Versailles; celles de M. le duc d'Orléans pour Paris. — Les médecins prolongent le séjour de Vincennes. — Les PP. Tellier et Doucin chassés de Paris. — Les jésuites interdits par les évêques de Metz et de Verdun. — Biron marie sa fille aînée à Bonac, et son fils aîné à la fille aînée du duc de Guiche. — Service du feu roi à Notre-Dame. — Mort d'une fille carmélite du maréchal de Villeroy, et de Mme de Sourches. — Mort de La Hoguette, archevêque de Sens; son éloge. — Mort de Mme de Louvois. — Curiosités sur elle. — Mort de la femme du czarowitz. — Nouveau délai à Vincennes. — Les conseils de régence sont partagés entre Vincennes et Paris. — Mort et caractère du prince Camille. — Mort de l'électeur de Trèves (Lorraine). — Mariage du marquis d'Harcourt avec Mlle de Villeroy. — Caylus, réhabilité et absous de son ancien duel, fait une grande fortune en Espagne. — M. le duc d'Orléans a la foiblesse de pardonner à La Feuillade, de le nommer ambassadeur à Rome, et de le combler de grâces et de biens. — M. le Duc dispute au duc du Maine et au comte de Toulouse le traversement du parquet. — Réception du duc de Valentinois au parlement différée. — Cruelle affaire suscitée à Desmarets, dont il se tire bien. — Je lui pare l'exil et me raccommode avec lui. — Peu après nous nous parlons très-franchement à la Ferté l'un à l'autre. — Valeur des espèces augmentée. — D'Antin surintendant des bâtiments. — Le roi à Paris.

L'Espagne jugeoit que le régent vouloit maintenir l'union avec elle et la paix avec ses voisins, mais que son intelligence secrète avec l'Angleterre étoit grande et alloit à faire un traité de commerce. Elle en concluoit peu ou point d'espérance d'être secourue de la France, dont les finances

étoient en grand désordre, en cas d'attaque de l'empereur, contre laquelle, si cette attaque arrivoit, elle se préparoit à se bien défendre, en se maintenant en paix avec l'Angleterre et avec le Portugal.

Albéroni gagnoit toujours du terrain, et par degrés devenoit en effet premier ministre. Le cardinal del Giudice en étoit piqué au vif. Cellamare, l'ami de l'un, neveu de l'autre, avoit sagement entretenu l'union entre eux. Il voulut donc s'en retourner en Espagne pour empêcher leur rupture. Il demanda son congé; il se flatta de l'obtenir; ce n'étoit pas l'intention d'Albéroni de bien vivre avec Giudice. C'étoit pour lui un personnage d'un trop grand poids dont il avoit bien résolu de se défaire.

Il pensa y avoir une rupture entre les cours de Rome et de Madrid. On a vu en son lieu quel étoit le cardinal Sala, et qu'il étoit mort. Il avoit eu du pape, à la recommandation de l'empereur, l'importante place d'inquisiteur général d'Espagne. Le pape en disposa en faveur de l'évêque d'Albaracin, aussi rebelle que l'avoit été Sala. Le roi d'Espagne vouloit chasser Aldovrandi, nonce auprès de lui, et fermer la nonciature. Le P. Daubenton, son confesseur, para ce coup avec bien de la peine. Quelque jalousie qu'Albéroni eût de son crédit et de ses fréquentes audiences secrètes du roi d'Espagne, il l'aida à calmer l'esprit de ce prince. Albéroni qui vouloit régner en Espagne sentoit le besoin qu'il avoit de la pourpre pour s'y maintenir ou pour s'en dédommager. Il ne sentoit pas moins aussi l'excès de sa bassesse. Il n'osoit donc y prétendre ouvertement, mais il avoit conçu le dessin que la reine en fît toutes les démarches, comme à son insu, et pour lui faire une surprise agréable. Pour parvenir à ce but, il falloit empêcher que les deux cours ne se brouillassent, et ménager le jésuite Aubenton, fabricateur de la bulle *Unigenitus* avec le cardinal Fabroni, comme on l'a vu en son lieu, lorsqu'il étoit assistant du général des jésuites à Rome, après avoir été chassé d'Espagne

et de la place de confesseur du roi, où Rome et les jésuites avoient eu l'art de le faire revenir, comme le plus habile instrument qu'ils pussent avoir en cette cour, où il étoit le confident et le correspondant secret et immédiat du pape.

Albéroni en même temps travailloit à réformer les dépenses des maisons royales, des conseils, des tribunaux, et celle qui étoit destinée au payement des pensions et des grâces. Il se plaignoit que les gages des officiers étoient montés au quadruple depuis que Philippe étoit en Espagne. Cela le rendoit fort odieux; mais il regardoit une puissante marine comme le fondement de la puissance solide de l'Espagne, et il avoit raison. Il cherchoit donc à ramasser de tous côtés des fonds pour parvenir à un but si nécessaire, et il flattoit le roi d'Espagne de lui armer quarante vaisseaux, pour l'année prochaine, en état d'assurer le commerce des Indes espagnoles. Il avoit l'adresse de vanter son désintéressement, en ce que travaillant à toutes les affaires, et à beaucoup encore de secrètes par la confiance du roi et de la reine, il n'en avoit pas encore reçu la moindre grâce, et ne vivoit que des cinquante pistoles que le duc de Parme, son maître, lui donnoit tous les mois, et en même temps laissoit échapper doucement quelques plaintes de l'ingratitude des princes.

Il continuoit à donner tous les dégoûts possibles au cardinal del Giudice, qui avoit la direction des affaires étrangères qu'Albéroni lui enlevoit toutes, et le traversoit sur ce qui regardoit l'éducation du prince des Asturies, dont ce cardinal étoit le gouverneur. Les choses allèrent si loin que le cardinal et lui se querellèrent, et entrèrent tous deux chez le roi pour lui porter leurs plaintes. Ni l'un ni l'autre pour lors n'eurent l'avantage. Albéroni s'en prit au P. Daubenton, et il en résulta que Miraval, ambassadeur en Hollande, eut ordre de revenir pour remplir la place vacante de gouverneur du conseil de Castille, dans lequel il avoit passé sa vie. C'étoit un grand homme, froid, très-médiocre

ambassadeur, et d'inclination autrichienne. J'aurai occasion d'en parler ailleurs.

Albéroni, jaloux de tout ce qui pouvoit aborder la reine, étoit fort affligé de l'arrivée de sa nourrice, qu'elle avoit fait venir d'Italie. Il éloigna d'elle le duc de La Mirandole, qui avoit l'honneur de lui appartenir, et qui avoit pensé l'épouser. Il étoit grand écuyer du roi, et, comme on l'a vu ailleurs, fils du premier lit de la femme du prince de Cellamare, et lié, par conséquent, avec le cardinal del Giudice. Non content de porter des coups à ce dernier auprès du roi d'Espagne, qui portèrent jusque contre le prince des Asturies, parce qu'il s'étoit attaché à son gouverneur, Albéroni chercha à le rendre suspect au pape sur les différends avec le roi d'Espagne, pour avoir seul le mérite d'y servir Rome, dans sa vue du cardinalat et de brouiller Giudice partout; il ne cherchoit qu'à le réduire à force d'embarras et de dégoûts à lui quitter la partie et à se retirer en Italie.

La signature du traité de la Barrière entre l'empereur et les États généraux, après beaucoup de longueurs et de difficultés, fit naître divers soupçons. Le roi Georges comptoit entièrement sur la cour de Vienne, et beaucoup moins sur M. le duc d'Orléans que lors de la mort du roi. Il le crut dans les intérêts du Prétendant, et la cour d'Espagne, qui s'étoit refroidie sur lui, lui fit compter cent mille écus, avec espérance de plus grands secours, dans la crainte qu'elle conçut de la liaison étroite entre l'empereur et le roi d'Angleterre. On conçut aussi en France des soupçons de quelques projets de ligue entre l'Espagne et les États généraux, dont le ministre à Madrid étoit traité avec une grande distinction, et qui étoit tout à fait entré dans la confidence d'Albéroni. C'étoit ce même Riperda qui succéda immédiatement à Albéroni, lorsqu'il fut chassé d'Espagne. Le duc de Saint-Aignan eut ordre d'en parler à cet abbé, de s'expliquer même sur les sujets d'inquiétude, de lui offrir les mêmes secours et le même nombre de vaisseaux qu'il pré-

tendoit tirer de Hollande, pour assurer la navigation des Indes, et de lui demander une préférence là-dessus qu'il ne croyoit pas devoir être refusée aux François. Il ajouta par le même ordre que, si l'Espagne formoit quelque entreprise contre l'Italie, contraire au traité de neutralité, la France seroit obligée de s'y opposer.

Albéroni, passionné du projet qu'il avoit conçu de chasser les François et les Anglois des Indes espagnoles par le moyen des Hollandois, étoit sourd à toute autre proposition. Riperda le rassuroit sur l'Angleterre, arrêtée à l'égard de l'Espagne par les vives représentations des États généraux, et Albéroni attribuoit la démarche du duc de Saint-Aignan à la crainte que prenoit la France de lui voir former une marine.

Les places frontières d'Espagne furent en ce même temps ravitaillées, et leurs garnisons renforcées. Albéroni n'en fit aucune plainte, il attribua cette précaution aux pensées de l'avenir. Capres, depuis duc de Bournonville, qui briguoit vainement l'ambassade de France, avoit parlé au roi d'Espagne de sa succession à cette couronne. Ce prince lui avoit répondu de manière à faire croire qu'il y pensoit, en cas d'ouverture de succession, sans néanmoins s'en expliquer. C'en étoit assez, si le régent en avoit su quelque chose, pour autoriser Albéroni dans sa pensée sur ces précautions.

Il y avoit alors de grands soupçons d'une alliance secrète signée entre l'empereur et le roi d'Angleterre, par laquelle on croyoit que l'empereur promettoit à Georges la garantie de la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, et celle de ce qu'il avoit usurpé sur la Suède, et qu'il y pourroit encore acquérir; et réciproquement Georges, de donner des secours à l'empereur pour la réunion de la Sicile cédée à Utrecht au duc de Savoie, avec le titre de roi, au royaume de Naples possédé par l'empereur, comme aussi pour s'emparer de la Toscane, lorsque la succession s'en ouvriroit. Ces soupçons réchauffèrent les deux couronnes pour le Prétendant, qui ne s'en cachèrent pas l'une à l'autre.

L'Angleterre, fort troublée au dedans et fort inquiète de l'Écosse, ne se contentoit pas que le régent eût refusé toutes sortes de secours au Prétendant; elle en auroit voulu tirer contre lui de grands. Stanhope reprocha à d'Iberville, chargé des affaires du roi à Londres, que le régent se contentoit de sauver les apparences, tandis qu'il assistoit le Prétendant en effet. Il allégua qu'on avoit laissé passer et embarquer le duc d'Ormond en Bretagne, tandis qu'on avoit arrêté fort longtemps des Anglois envoyés pour le suivre et reconnoître sa marche. C'est ainsi qu'il déguisa l'affaire de Nonancourt. Il fit parade à d'Iberville des forces et des alliances d'Angleterre, laissa échapper quelques menaces, se plaignit du refus que M. le duc d'Orléans avoit fait d'une nouvelle alliance que Stairs lui avoit proposée, dont j'ai parlé plus haut, et qui n'étoit que suspendue pour y faire entrer les Hollandois; il finit par déclarer qu'il ne parloit que comme particulier, se réservant de faire des plaintes au nom du roi son maître, quand il seroit temps de les soutenir, et qu'il en seroit chargé. Volkra, envoyé de l'empereur à Londres, attisoit ce feu naissant, et on sut que Stairs ne travailloit pas à l'éteindre par ses dépêches. Stanhope ne tint pas un langage plus couvert ni plus modéré à Monteléon, ambassadeur d'Espagne, et même il poussa les menaces plus loin.

Le pape, ayant appris que le clergé d'Espagne étoit disposé à faire sur soi des impositions pour secourir le Prétendant, écrivit au roi d'Espagne et au cardinal del Giudice, pour appuyer ces bonnes dispositions, et fit toucher à ce malheureux prince cinquante mille écus de son propre argent.

Stanhope parla enfin si haut, et les affaires d'Écosse prirent un si mauvais tour, l'incertitude du débarquement du Prétendant fut si grande jusqu'à la fin de cette année, qu'Albéroni prit enfin le parti de terminer tous les différends de l'Espagne avec les Anglois, et de les satisfaire. Elle se désista donc des articles ajoutés au traité d'Utrecht, dont ils

avoient fait tant de plaintes, et fit signer à Madrid, par le marquis de Bedmar, avec un secrétaire que l'Angleterre tenoit en cette ville, un traité dont les conditions furent si avantageuses aux Anglois que Riperda, ambassadeur de Hollande à Madrid, s'en réjouit comme de la ruine du commerce de France. Cet abbé se vanta que le pensionnaire de cette république, charmé des vertus politiques de la reine d'Espagne, avec force autres louanges, lui offroit dix vaisseaux armés pour assurer la navigation des Indes, sans prétendre faire le commerce, mais pour aider seulement les Espagnols à le faire à l'exclusion de toute autre nation, et qu'il s'en rapportoit à l'abbé pour régler le payement suivant les temps du retour des flottes.

Sur ces offres, le roi d'Espagne ne prit que six vaisseaux pour faire seulement le commerce du Mexique, auxquels il ajouta quelques-uns des siens, et résolut d'envoyer le plus tôt et le plus secrètement qu'il seroit possible cinq navires dans la mer du Sud, pour surprendre tout ce qu'ils y trouveroient de vaisseaux étrangers, particulièrement de françois dont le nombre étoit grand, nonobstant les plaintes continuelles de l'Espagne, et les défenses du feu roi fort mal observées pour empêcher ce commerce, qui donnoit de la jalousie à toutes les nations de l'Europe, lesquelles s'en plaignoient hautement.

L'Espagne alors venoit de recevoir la nouvelle que la flottille, revenant en ce royaume, avoit échoué dans le canal de Bahama; que douze vaisseaux du roi d'Espagne y avoient péri avec quatre cents hommes et Ubilla qui la commandoit. Elle étoit chargée de dix-huit millions d'écus, et il y en avoit pour presque autant en marchandises, dont les principales étoient de l'indigo et de la cochenille. Ces nouvelles ajoutoient en même temps qu'on avoit déjà repêché plus des deux tiers de l'argent.

Parmi toutes ces occupations, Albéroni travailloit toujours à la réforme dont on a parlé, et à celle des troupes, indé-

pendamment d'aucun autre ministre, et tous les soirs en rendoit compte au roi et à la reine. Son plan étoit de réduire toutes les troupes à cinquante mille hommes, y compris les officiers. Il prétendoit trouver dans la seule réduction des gardes du corps de huit cents à quatre cents un profit de cinquante mille pistoles par an, et pour laisser repeupler l'Espagne, il vouloit [qu'elle] prît un corps de Suisses. Plein de ces projets, il se vantoit que si l'empereur lui laissoit seulement deux ou trois ans, il auroit à son tour de quoi lui donner à penser.

En même temps, il se lassoit de ne faire que comme en secret les fonctions de premier ministre. Il en vouloit avoir publiquement la qualité, renvoyer incessamment en Italie le cardinal del Giudice, qui n'avoit plus que l'ombre du soin des affaires étrangères, et en sa place, mais sous soi, y commettre Grimaldo, duquel j'aurai ailleurs beaucoup d'occasions de parler.

On trouvera, parmi les Pièces, beaucoup de détails curieux, tant sur les affaires étrangères que sur celles de la constitution, recueillis sur les lettres de la poste par M. de Torcy en plusieurs volumes, pendant qu'il en a été le surintendant, et qu'il a bien voulu me communiquer depuis. Ils méritent tous d'être lus d'un bout à l'autre; on y trouvera une instruction infinie et beaucoup de plaisir dans une grande simplicité. Je les ai fait copier tout entiers, comme les meilleures pièces originales qu'il soit possible de ramasser[1]. Revenons maintenant en France.

Ferrant, capitaine au régiment du roi, et Girardin, capitaine au régiment des gardes, se battirent familièrement sous la terrasse des Tuileries, le mardi 12 novembre. L'un étoit de ces Ferrant, du parlement; l'autre fils de Vauvray, qui étoit du conseil de marine, comme en ayant été long-

1. Ce paragraphe, depuis *On trouvera* jusqu'à *possible de ramasser*, a été supprimé par les anciens éditeurs. Il fait vivement regretter que l'on ne puisse pas avoir communication de pièces aussi intéressantes pour l'histoire.

temps intendant à Toulon. Ce dernier fut fort blessé. C'étoient deux hommes faits tout exprès, par leur conduite et leur petit état, pour servir d'exemple de toute la sévérité des duels. Le régent parut d'abord le vouloir; sa facilité se laissa bientôt vaincre. Ils perdirent leurs emplois, et leurs emplois n'y perdirent rien. Ce mauvais exemple réveilla les duels, qui étoient comme éteints. L'étrange est que M. le duc d'Orléans n'en fut pas trop fâché.

Néanmoins, M. de Richelieu et le comte de Bavière ayant peu de jours après pris querelle ensemble, à Chantilly, et leurs mesures pour se battre au bois de Boulogne le jour d'une grande chasse que M. le Duc devoit y donner aux dames, le régent les envoya chercher tous deux, leur lava la tête, prit leurs paroles, et leur déclara que, s'ils y manquoient, il ne les manqueroit pas. La chose finit ainsi.

Charost me pria de demander au régent pour M d'Ancenis, son fils, la survivance de son gouvernement de Calais et de sa lieutenance générale unique de Picardie. Je lui dis qu'il l'auroit toujours aisément, après celle de sa charge de capitaine des gardes, et pourquoi il ne l'auroit pas aussi bien que le maréchal d'Harcourt. Je l'obtins le lendemain.

Le chevalier de Bouillon, qui depuis la mort du fils du comte d'Auvergne avoit pris le nom de prince d'Auvergne, proposa au régent qu'il y eût trois fois la semaine un bal public dans la salle de l'Opéra, pour y entrer en payant, masqué et non masqué, et où les loges donneroient la commodité de voir le bal à qui ne voudroit pas entrer dans la salle. On crut qu'un bal public, gardé comme l'est l'Opéra aux jours qu'on le représente, seroit sûr contre les aventures, et tariroit ces petits bals borgnes épars dans Paris où il en arrivoit si souvent. Ceux de l'Opéra furent donc établis avec un grand concours et tout l'effet qu'on s'en étoit proposé. Le donneur d'avis eut dessus six mille livres de pen-

sion, et on fit une machine d'une admirable invention, et d'une exécution facile et momentanée pour couvrir l'orchestre et mettre le théâtre et le parterre au même plain-pied et en parfait niveau. Le malheur fut que c'étoit au Palais-Royal, et que M. le duc d'Orléans n'avoit qu'un pas à faire pour y aller au sortir de ses soupers, et pour s'y montrer souvent en un état bien peu convenable. Le duc de Noailles, qui cherchoit à lui faire sa cour, y alla, dès la première, si ivre qu'il n'y eut point d'indécence qu'il n'y commît.

M. le duc d'Orléans étoit fort importuné de Vincennes : il vouloit avoir le roi à Paris. J'avois fait ce que j'avois pu pour qu'on retournât à Versailles. On n'étoit là qu'avec la cour, loin de toute cette sorte de monde qui ne découche point de Paris que pour aller à la campagne. Tout ce qui avoit des affaires y trouvoient en une heure de temps tous les gens qu'ils avoient à voir, au lieu qu'à Paris il falloit aller dix fois chez les mêmes et courir tous les quartiers. Ceux qui étoient chargés des affaires n'auroient point eu à Versailles les dissipations et les pertes de temps qui se trouvoient à Paris; et ce que je considérois davantage, c'est que loin du tumulte du parlement, des halles, du vulgaire, on n'y étoit point exposé, comme à Paris, à des aventures de minorité, telles que [celles que] Louis XIV y avoit essuyées, et qui l'en firent sortir furtivement une nuit de la veille des Rois. J'étois touché aussi d'éloigner M. le duc d'Orléans des pernicieuses compagnies avec qui il soupoit tous les soirs, de l'état auquel il se montroit souvent aux bals de l'Opéra, et du temps qu'il perdoit à presque toutes les représentations de ces spectacles. Mais c'étoit précisément ce qui l'attachoit au séjour de Paris, duquel il n'y eut pas moyen de le tirer. Il fit même faire une grande consultation de médecins pour ramener le roi à Paris; mais ceux de la cour et de la ville se trouvèrent du même avis, qu'on n'y devoit mener le roi qu'après que les premières gelées auroient purifié l'air, et

éteint le grand nombre de petites véroles, même dangereuses, qui régnoient alors à Paris.

Son Altesse Royale régla la réforme des troupes, qui fut exécutée presque aussitôt après.

Ce prince ne s'étoit pas bien trouvé de ne m'avoir pas cru sur les PP. Tellier et Doucin. Ils firent tant de pratiques si dangereuses, et si hautement, que Son Altesse Royale fut obligée de les chasser. Il eut encore la facilité de permettre au premier de se retirer à Amiens, dont l'évêque, aussi fanatique que lui, mais fort sot, étoit sa créature. On verra qu'il fallut encore le sortir de cet asile, où il faisoit encore pis qu'à Paris. Les jésuites firent tant d'impertinences à Metz et à Verdun que M. de Metz se trouva obligé de les interdire, et y fut tôt après imité par l'évêque de Verdun, au grand scandale de son cousin Charost, plus fanatique qu'eux, si cela pouvoit être possible.

Biron, qui n'avoit point de bien et beaucoup d'enfants, trouva à se défaire de l'aînée avec soixante mille livres pour tout, à Bonac, neveu de Bonrepos. Bonac avoit de la capacité pour les affaires étrangères, où il avoit presque toujours été employé dans le nord et en Espagne. Lassay fils, nommé par le feu roi pour aller en Prusse, aima mieux, après sa mort, demeurer auprès de Mme la Duchesse, qui ne le désiroit pas moins. Bonac fut destiné à le remplacer, quoique destiné à l'ambassade de Constantinople, où il alla pourtant à la fin. M. de Lauzun, frère de la mère de Mme de Biron, fit la noce.

Biron fit un autre mariage en même temps bien différent de celui-ci, ce fut de Gontaut son fils avec la fille aînée du duc de Guiche, grande et singulièrement belle et bien faite, et spirituelle, à qui son père donna vingt mille livres. Gontaut en avoit conté à des personnes en qui M. le duc d'Orléans prenoit part, il n'avoit été ni discret ni modeste, il avoit été chassé. Lassé de tuer des lièvres à Biron, au fond de la Gascogne, il étoit venu vivre à l'abbaye de Saintes

qu'avoit une sœur de sa grand'mère et de M. de Lauzun. Ce fut là où on lui envoya permission de revenir pour faire le mariage, qui avoit toutes les apparences d'être le plus heureux, et qui néanmoins tourna le plus malheureusement du monde.

On fit le jeudi 28 novembre les obsèques solennelles du feu roi à Notre-Dame avec les cérémonies. Maboul, évêque d'Aleth, y prononça l'oraison funèbre. Le cardinal de Noailles y officia et donna à l'archevêché un grand repas aux trois princes du deuil qui furent les mêmes qu'à Saint-Denis, et à beaucoup de gens de la cour.

Le maréchal de Villeroy perdit une fille, qu'il avoit carmélite à Lyon, dont il parut fort affligé. Le grand prévôt, qui avoit donné sa charge à son fils, perdit sa femme de la même maladie dont le roi étoit mort, et du même âge. Ces circonstances la consolèrent de mourir. Elle étoit de cette ancienne et illustre maison de Monsoreau qui est éteinte.

L'archevêque de Sens, Fortin de La Hoguette, conseiller d'État d'Église, mourut aussi dans un grand âge. On a vu ailleurs quel il étoit, et son illustre et modeste refus de l'ordre du Saint-Esprit. Toute sa vie ne l'avoit pas été moins par la pureté de ses mœurs, la probité de sa conduite, l'assiduité dans ses diocèses, car il avoit été évêque de Poitiers, [et par] tous les devoirs d'un excellent pasteur. Il étoit extrêmement considéré, et avoit beaucoup d'amis. Il l'étoit fort de mon père, et j'avois entretenu cette amitié avec le soin qu'elle méritoit, et que j'ai toujours cultivée dans tous les amis de mon père.

Mme de Louvois mourut en même temps. Ce fut une perte fort grande pour sa famille, pour ses amis et pour les pauvres, et un exemple singulier de ce que peut une conduite sage, digne, suivie, dirigée par l'honnêteté, la piété et le seul bon sens. C'étoit une grande héritière d'une race dont l'illustration ne passoit pas le maréchal de Souvré, père de

son grand-père; mais ce maréchal fut illustre, et eut des enfants qui le furent aussi, et qui tous ensemble mirent le nom de Souvré sur un pied dans le monde, qui n'auroit pas gagné en approfondissant, et qui eut sa source dans l'esprit, le mérite, la faveur et les grands emplois de ce maréchal, qu'il couronna par celui de gouverneur de la personne de Louis XIII et de premier gentilhomme de sa chambre, laquelle passa à son fils avec le gouvernement de Touraine et de Fontainebleau. Tous deux aussi furent chevaliers de l'ordre. Un autre de ses fils fut grand prieur de France, figura beaucoup et eut des emplois distingués au dedans et au dehors.

Le maréchal de Souvré eut deux filles qui y contribuèrent pour le moins autant : Mme de Lansac, gouvernante du feu roi, qui de mère en fille en a transmis la charge jusqu'à la duchesse de Tallard, et Mme de Sablé, si connue par son esprit et par la singulière considération qu'elle sut s'acquérir et se conserver toute sa vie.

Leur frère avoit épousé la sœur du premier maréchal de Villeroy, dont, de cinq enfants qu'il en eut, il ne lui resta qu'un fils, qui mourut même avant lui, et qui d'une Barentin n'eut qu'une fille unique, qui naquit même posthume, et qui, excepté sa mère qui n'avoit ni nom ni famille et qui se remaria à M. de Boisdauphin, perdit tous ses proches avant l'âge nubile. Il ne lui resta que le premier maréchal de Villeroy, frère de sa grand'mère, qui fut son tuteur. C'étoit un homme avisé, qui ne fit pas pour rien une si grande fortune, et qui ne se donna pas moins de peine pour la conserver. De tant de gens distingués qui le courtisoient pour le mariage de cette nièce, belle, grande, bien faite et si riche, dont il disposoit seul, il préféra M. de Louvois, au scandale de toute la France; mais M. Le Tellier son père étoit lors au plus haut point de sa faveur et au plus florissant état de son ministère. Villeroy voulut se concilier de tels amis par un service si fort, surtout alors, au delà de leur

portée, et compta pour rien tout ce qui se diroit du sacrifice de sa petite-nièce qu'il se faisoit à lui-même.

Elle avoit la plus grande mine du monde, la plus belle et la plus grande taille; une brune avec de la beauté; peu d'esprit, mais un sens qui demeura étouffé pendant son mariage, quoiqu'il ne se puisse rien ajouter à la considération que Louvois eut toujours pour elle et pour tout ce qui lui appartenoit.

Au lieu de tomber à la mort de ce ministre, elle se releva, et sut s'attirer une véritable considération personnelle, qui de sa famille, où elle régna, passa à la cour et à la ville, où elle se renferma, et où elle sut tenir une grande maison, sans sortir des bornes de son état et de son veuvage. Elle y rassembla sa famille et ses amis, et passa sa vie dans les bonnes œuvres, sans enseigne et sans embarras. Il est immense ce qu'elle faisoit d'aumônes, et combien noblement et ordonnément elle les distribuoit. Elle alloit à la cour y coucher une nuit, une ou deux fois l'année, toujours accompagnée de toute sa famille. C'étoit une nouvelle que son arrivée. Elle alloit au souper du roi, qui lui faisoit toujours beaucoup d'accueil, et toute la cour à son exemple. Du reste, presque point de visites, pas même à Paris. Tout l'été à sa belle maison de Choisy avec bonne compagnie, mais décente et trayée, convenable à son âge. En un mot elle mena une vie si honorable, si convenable, si décente et si digne, dont elle ne s'est jamais démentie en rien, que sa mort, qui fut semblable à sa vie, fut le désespoir des pauvres, la douleur de sa famille et de ses amis, et le regret véritable du public. En elle finit la maison de Souvré.

La princesse de Wolfenbüttel, sœur de l'impératrice régnante, et femme du czarowitz qui a fait depuis une fin si tragique, mourut d'un coup de pied que son mari lui donna dans le ventre, étant grosse. La vanité d'un petit prince son grand-père, la sacrifia à des barbares que l'empereur se vouloit acquérir. Sa figure, son esprit, sa vertu méritoit un

meilleur sort. Elle fut toujours malheureuse avec le plus Russe des Russes, et ne reçut de protection et de douceur que du fameux czar son beau-père.

On assembla encore les médecins sur le retour du roi à Paris, qui demandèrent encore quelques semaines, sur quoi M. le duc d'Orléans prit le parti de ne donner plus que deux conseils de régence à Vincennes par semaine, et de tenir les deux autres à Paris dans l'appartement du roi aux Tuileries. Ce fut un grand soulagement pour tous ceux qui en étoient, à qui ces courses continuelles à Vincennes, en plein hiver, étoient fort pénibles, et faisoient perdre beaucoup de temps.

Le prince Camille, un des fils de M. le Grand, mourut à Nancy. C'étoit un homme très-bien fait, très-adroit dans tous les exercices, qui avoit de l'esprit, du sens, des vues, même du Guise, mais triste, sombre, particulier, silencieux, dédaigneux, extrêmement glorieux. Las de sa pauvreté, encore plus du joug domestique, à son âge, d'un service militaire qui ne le menoit à rien, solitaire par son goût au milieu du monde, il trouva moyen, comme on a vu, de s'accrocher en Lorraine, d'y avoir la première charge de cette petite cour, avec une subsistance de commodités très-abondante, outre vingt-quatre mille livres de pension ou d'appointements, et seize mille livres qu'il tiroit de France, moitié d'une pension sur l'archevêché d'Auch, moitié d'un don du roi sur les litières. L'ennui le poursuivit en Lorraine comme ailleurs. Il aimoit fort le vin et la table; mais il y étoit sans agrément aucun, comme partout. On a vu que M. de Vaudemont lui tomba dessus comme une bombe, avec cette préséance que M. de Lorraine lui donna immédiatement après ses enfants et ses frères. Camille s'absenta toujours pendant les séjours de Vaudemont. Ce dégoût lui rendit son état fort triste. Il ne fut point marié, et ne fut regretté de personne, pas même de qui que ce fût de sa famille.

L'électeur de Trèves, frère du duc de Lorraine, mourut à Vienne, en même temps, de la petite vérole. Celui-là fut fort regretté pour sa personne et pour ses établissements. Son élection avoit coûté fort cher au duc de Lorraine. Il étoit aussi évêque d'Osnabrück, et avoit d'autres bénéfices. Un autre frère, abbé de Stavelo, et grand prieur de Castille, étoit mort de la même maladie l'année précédente.

Le fils aîné du maréchal d'Harcourt, nouveau survivancier de sa charge, épousa la fille aînée du duc de Villeroy. Le maréchal de Villeroy fit une noce fort magnifique.

M. le duc d'Orléans, facile, comme je l'ai déjà remarqué, sur les duels, permit à Caylus de venir purger le sien, dont j'ai parlé en son lieu, avec le fils aîné du comte d'Auvergne, mort il y avoit longtemps. Il vint d'Espagne exprès, où il avoit toujours depuis servi avec distinction, et il y étoit lieutenant général. Trois ou quatre jours de conciergerie terminèrent son affaire, et trois ou quatre autres ses visites à ce qui lui restoit de connoissances, après quoi il s'en retourna prendre le commandement de l'Estrémadure, vacant par la mort du marquis de Bay, que le roi d'Espagne lui avoit donné. Il y a fait depuis la plus complète fortune. J'aurai lieu de parler de lui ailleurs. Il étoit frère de l'évêque d'Auxerre, et beau-frère de Mme de Caylus, nièce favorite de Mme de Maintenon, de laquelle il a été ici fait mention plus d'une fois.

La foiblesse de M. le duc d'Orléans, qui gâta tout en lui toute sa vie, se montra en ce temps-ci par un trait le plus marqué, et qui lui fit un tort extrême par l'opinion qu'on en conçut, et qui, à son égard, régla, ou pour mieux dire, dérégla la conduite de beaucoup de gens. On a vu, à mesure que les occasions s'en sont présentées, que personne n'avoit offensé ce prince si souvent, ni si gratuitement, que La Feuillade, ni si cruellement. On a vu quelle fut sa conduite à Turin, ses propos publics à la mort de M. [le Dauphin] et de Mme la Dauphine; que c'est le seul homme contre lequel,

à cette dernière occasion, il s'emporta jusqu'à lui vouloir faire donner des coups de bâton, que j'eus toutes les peines du monde à empêcher. La Feuillade avec sa fausseté, son masque de philosophie, son épicurienne morale, sa bassesse jusqu'à l'indignité pour la faveur, son ambition démesurée, qui se permettoit tout, et sa hauteur insupportable dans la fortune, n'avoit pas deviné que M. le duc d'Orléans deviendroit le maître. Il se désoloit donc de n'être délivré par la mort du roi d'une disgrâce profonde, que rien n'avoit pu diminuer depuis Turin, que pour retomber dans une autre, d'autant plus fâcheuse qu'il se l'étoit creusée lui-même par ses gratuits forfaits. Il se désespéroit de n'y voir point d'issue, quand un coup de baguette changea son sort en un instant.

On a vu que l'infâme débauche et d'autres circonstances l'avoient intimement lié avec Canillac, qui l'aimoit d'autant plus chèrement que son orgueil étoit flatté de la supériorité que La Feuillade lui avoit laissé prendre sur lui, jusqu'à en être regardé et traité comme son oracle. Ce même orgueil de Canillac, joint à l'amitié, lui fit entreprendre d'abuser de celle de M. le duc d'Orléans jusqu'à le trahir, et de rendre la vie à l'ambition de La Feuillade. Canillac ne connoissoit que trop à fond le prince à qui il avoit affaire. Il fit l'effort de se taire sur ce projet qui ne pouvoit réussir que par le secret. Il piqua le régent de peur, d'intérêt et d'honneur, l'un aussi mal à propos que l'autre, étala son bien-dire d'un ton d'autorité, et fit si heureusement son personnage que le régent, qui ne s'étoit montré inexorable sur le comte de Roucy que parce que ce n'étoit pas un homme, reçut presque comme un service l'occasion qui lui fut présentée par Canillac de regagner La Feuillade, duquel, par l'étoffe qu'il y connoissoit, on lui fit aisément accroire qu'il y avoit à craindre et à espérer.

L'occasion du marché du gouvernement de Dauphiné, que Canillac persuada à M. le duc d'Orléans, qui ne songeoit à

rien moins, d'acheter de La Feuillade, qui avoit grand besoin d'argent, pour M. le duc de Chartres, fut habilement saisie, pour devenir une source de pluies de grâces et de bienfaits sur La Feuillade, [comme] on le verra bientôt. Elles indisposèrent étrangement le monde, parfaitement instruit de ce que La Feuillade méritoit du régent. Elles retirèrent aussi du nouveau favorisé tous ses amis, ennemis du gouvernement, avec qui il frondoit et moralisoit sans cesse, dont plusieurs étoient considérables à divers égards, et qui ne se crurent plus en sûreté sur rien avec un homme à transitions si entières et si subites. On verra dans la suite quelle fut la conduite et la parfaite ingratitude de La Feuillade, et la catastrophe des deux amis. Dès que la réconciliation fut faite, La Feuillade fut nommé ambassadeur à Rome.

Avec tout son esprit, son brillant, ses discours étalés, il ne savoit quoi que ce soit au monde, n'eut jamais ni gravité ni maintien, se vêtit et vécut toujours comme à dix-huit ans, et les propos souvent de même; il n'avoit d'homogène avec les Italiens chez qui on l'envoyoit, au milieu du feu de la constitution, que la foi et les mœurs. Aussi ne songea-t-il jamais sérieusement à y aller, mais à toucher gros pour ses équipages, dont il ne fit que lentement un seul carrosse, et à se faire payer ses appointements, comme s'il eût été à Rome. Ce manége dura plusieurs années, au bout desquelles il ne fut plus question d'ambassade, dont il se seroit sûrement aussi bien acquitté qu'il avoit fait du siége de Turin.

Le nouveau duc de Valentinois pressoit pour se faire recevoir au parlement, et les pairs, à cette occasion, pressoient aussi pour faire finir les usurpations dont ils se plaignoient. M. le Duc prétendit que le duc du Maine et le comte de Toulouse ne devoient plus traverser le parquet. Tout cela fit surseoir la réception du duc de Valentinois, et une nouvelle aigreur entre M. le Duc et le duc du Maine.

La Garde, commis confident de Desmarets, avoit été atta-

qué pour de grosses sommes, où son maître, du temps de son ministère, se trouvoit fort mêlé. Une créature du peuple, qu'on appeloit Mme La Fontaine, donna des avis contre lui, qui parurent si importants, qu'après l'examen du conseil des finances, on jugea à propos de renvoyer l'affaire au parlement. Le duc de Noailles, après ce qu'on a vu de Desmarets, qui, à son retour, disgracié d'Espagne, l'avoit réchauffé dans son sein, le seul homme en place qui l'eût reçu, et qui de plus lui avoit appris tout ce qu'il avoit voulu sur les finances, n'eut pas honte de se montrer publiquement le protecteur de Mme La Fontaine; ce qui fit beaucoup soupçonner qu'il l'avoit instruite et suscitée. Les amis de Desmarets en crièrent beaucoup. Le maréchal de Villeroy et d'Effiat ne s'y épargnèrent pas, et protégèrent leur ami de toutes leurs forces. Ils ne purent toutefois empêcher qu'il n'essuyât des décrets et d'autres procédures fort désagréables. On en parla quelque temps diversement. Le souvenir de l'affaire des pièces de quatre sous rendit les accusations plausibles, et Desmarets y paya l'intérêt de ses insolences et de ses brutalités passées. Il s'en tira pourtant fort bien, et le duc de Noailles en eut toute la honte. Rien n'en passa au conseil de régence; ainsi je profitai de pouvoir rester là-dessus dans un entier silence. Mais Desmarets n'étoit pas au bout.

A peine jouissoit-il de la satisfaction de s'être tiré nettement d'affaires, que le duc de Noailles, enragé d'y avoir succombé, persuada au régent que Desmarets, qui avoit été en place l'ami et le protecteur des principaux financiers, les tenoit tous encore dans sa main, et par ses manéges avec eux faisoit avorter tout le fruit de son travail dans les finances. Ainsi Desmarets, poursuivi sans relâche par ce reconnoissant ami, fut averti que son exil étoit résolu et lui alloit être annoncé.

Louville avoit épousé sa nièce, et m'avoit, comme on l'a vu, voulu raccommoder avec lui tout à la fin de la vie du

roi, dont je n'avois pas voulu entendre parler. Il vint me conter la triste situation de cette mouche pourchassée par l'araignée, et prête à tomber dans ses toiles. Il me demanda si je serois inexorable. Il n'oublia rien pour me piquer de générosité, et mon courage aussi sur le plaisir de lui faire manquer son coup. Je n'oserois dire que ce dernier tour fut inutile. Je m'étonnai qu'avec d'Effiat et le maréchal de Villeroy en croupe, Desmarets, au point où nous en étions, me fît rechercher dans son pressant besoin. Louville me laissa entendre qu'ils étoient émoussés de l'affaire de cette La Fontaine, et que j'étois la seule ressource à qui on pût avoir recours. Je me complus un peu à me faire prier, et à voir l'ex-bacha que j'avois perdu pour avoir méprisé mon ancienne amitié, ce vizir si rogue, si brutal, si insolent, se jeter pour ainsi dire à mes pieds par Louville, et me demander protection contre les traits de notre ingrat commun. Je la lui accordai à la fin; et Louville, ravi, courut lui en porter la nouvelle.

Dès le lendemain, je parlai au régent des bruits qui couroient de l'exil de Desmarets. Il me répondit que la lettre de cachet en alloit être expédiée, et m'en expliqua plus au long les raisons que je viens de rapporter, sans faire façon avec moi de nommer Noailles, et les plaintes qu'il lui avoit portées. Je souris, et lui dis qu'il savoit de reste que je n'aimois pas ces deux hommes, mais que j'aimois sa réputation à lui; qu'il venoit de voir par l'affaire de La Garde, et par celle de cette Mme La Fontaine, qui avec tant d'éclat l'avoit suivie de si près, qu'on cherchoit tout ce qu'on pouvoit déterrer pour perdre Desmarets; que, malgré l'art, le crédit et la volonté la plus déployée, il étoit sorti net de toutes les deux; que je trouvois donc fort peu décent de punir en coupable un homme qui venoit de prouver la fausseté de pareilles imputations, et que lui régent, qui passoit souvent pour trop bon, se mettoit, par la complaisance de cet exil, de moitié avec ceux qui par cette troisième poursuite acqué-

roient dans le public avec raison l'odieux nom de persécuteurs; qu'au fond, les plaintes qu'on lui avoit portées n'étoient qu'une accusation vague, et qui pouvoit tomber sur tout homme instruit des finances et qui s'en seroit mêlé avec quelque autorité; que tout au plus elles pouvoient mériter d'en faire avertir Desmarets, pour rendre sa conduite plus sage et plus circonspecte, mais non pas un châtiment pour chose où il y avoit toute apparence qu'il n'étoit pas tombé, après l'exemple de son gendre chassé en Bourgogne sur pareille accusation, et nouvellement instruit par les deux affaires dont il venoit de sortir, où [on] n'avoit cherché qu'à le perdre. Bref, je parlai si bien que non-seulement le régent me promit de ne plus songer à exiler Desmarets, mais me permit de lui faire dire de sa part de n'en avoir plus d'inquiétude ; et le régent me tint parole.

J'avertis promptement Louville de ce que j'avois obtenu qui, après louange et remercîments, me demanda si je refuserois de les recevoir de Desmarets. Il alla lui porter la bonne nouvelle, et revint aussitôt me conjurer de lui permettre de venir chez moi. J'eus la malice de me laisser encore presser, puis je consentis à le voir cinq ou six jours après chez Louville, comme par hasard, pour ne pas joindre de si près un raccommodement public à ce qui venoit de se passer. On peut juger de ce que Desmarets me dit chez Louville; il vint après chez moi, et nous nous revîmes.

Le printemps d'après j'allai passer quelques jours à la Ferté dans un intervalle de conseils. Desmarets se trouva chez lui à Maillebois, qui en est à quatre lieues. Il vint dîner à la Ferté, et fut curieux de voir beaucoup de choses que j'avois faites dans le parc depuis bien des années qu'il n'y étoit venu. Il étoit goutteux; le parc est grand; nous montâmes tous deux dans une calèche. La conversation se porta bientôt sur le gouvernement passé et présent. Nous nous parlâmes de bonne foi l'un à l'autre. Je lui rappelai ce qui, par son humeur et sa plus que négligence à mon égard,

m'avoit fâché, et lui racontai franchement comment je l'avois fait chasser de sa place. Lui, avec la même sincérité, m'avoua que la tête lui avoit tourné; que ses précédents malheurs, qui devoient l'avoir instruit sur les places, la cour et le monde, et l'attacher à ses anciens amis, n'avoient pu le rendre sage dans la pratique dans son retour, ni le préserver de l'entraînement; qu'il étoit vrai qu'il avoit compté pour tout le roi et Mme de Maintenon, et tout le reste pour rien; vrai encore qu'accoutumé depuis si longtemps à leur règne, et par son retour à les approcher tous les jours, il les avoit crus immortels, et n'avoit jamais imaginé qu'ils pussent mourir; qu'il se comptoit très-bien avec eux; qu'il ne songeoit qu'à s'y maintenir, et qu'il n'avoit d'attention que pour ceux qui étoient assez bien avec eux pour y pouvoir contribuer. J'ai cent fois repassé en moi-même une conversation si singulière. Elle dura toute la promenade, et effaça toute la beauté de mon parc sans que j'y prisse garde. Elle ne finit pas sans dire deux mots chacun de notre bon et estimable ami le duc de Noailles. Après une ouverture si égale des deux parts et si extraordinaire, l'heure de s'en aller nous sépara à regret, et jusqu'à sa mort nous nous sommes vus sur le pied d'amitié et de franchise. Je devois le surlendemain aller dîner à Maillebois; mais le lendemain il m'envoya dire qu'il étoit pris d'une forte néphrétique, et qu'il me prioit de n'y pas aller. Je sus après qu'elle avoit [été] violente, et lui avoit duré plusieurs jours. Je ne sais si ma franchise lui avoit causé cette révolution. Je fus obligé de retourner à Paris; il y revint bientôt après. J'ai cru que cette aventure méritoit d'avoir place ici pour sa curieuse rareté.

Un matin que le conseil de régence se tenoit aux Tuileries sur les affaires étrangères, nous fûmes surpris que le duc de Noailles demanda à entrer pour une affaire pressée. Il parla un moment, à un coin, à M. le duc d'Orléans, puis proposa le rehaussement des espèces. La surprise fut

grande. Le régent parla après lui sur le malheur de cette nécessité, mais comme ayant pris son parti. On opina assez confusément, entre la répugnance et la crainte de déplaire. Quand ce vint à moi, j'exposai tous les inconvénients de toucher à la monnoie, par les histoires et par les exemples de nos jours, et l'illusion d'un soulagement présent qui entraînoit de si longues et de si funestes suites pour le change et pour la place, et pour toute sorte de commerce, et je conclus à la laisser sur le pied qu'elle étoit, puisqu'on n'étoit pas en état de la rapprocher en la baissant de sa valeur intrinsèque. Je fus applaudi, mais tondu. Cela ne laissa pas d'exciter quelque murmure, et beaucoup dans le public.

M. le duc d'Orléans déclara d'Antin surintendant des bâtiments, comme Torcy des postes. Il y eut de la difficulté au parlement et à la chambre des comptes.

Ce prince assista, comme faisoit feu Monsieur, aux dévotions de Noël à Saint-Eustache et aux pères de l'Oratoire de Saint-Honoré. Moins de dévotions de calendrier, et moins de licence les soirs, auroit formé une vie plus unie et plus décente. Il n'est pas encore temps d'en parler, non plus que du détail de ses journées. Il faut un peu plus avancer pour s'y étendre plus à propos.

Enfin le lundi 30 décembre le roi partit de Vincennes après son dîner pour venir à Paris, placé dans son carrosse aussi peu décemment qu'il l'avoit été en venant de Versailles à Vincennes. Il étoit au fond entre M. le duc d'Orléans et la duchesse de Ventadour; le maréchal de Villeroy au devant, entre M. du Maine et le prince Charles, grand écuyer; le maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes en quartier, à la portière du roi, c'est-à-dire à droite. M. le Premier souffla l'autre de vitesse au duc d'Albret, grand chambellan, que M. le duc d'Orléans avoit appelé.

J'ai déjà expliqué le droit des places du carrosse du roi, lors du voyage de Versailles à Vincennes. J'ajouterai seulement que M. du Maine, ni le maréchal de Villeroy, n'avoient

aucun fondement de s'y mettre tant que le roi étoit entre les mains des femmes, et leurs places auroient été remplies avec raison par le duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre en année, et par le duc d'Albret. L'anticipation des hommes de l'éducation avoit commencé à Vincennes, où ils eurent des logements. Aux Tuileries le maréchal de Villeroy eut un beau logement, et ensuite il prit celui de la reine, contigu à celui du roi, et M. du Maine eut en bas le bel appartement des Dauphins. M. de Fréjus en eut un en haut. Les sous-gouverneurs, etc., y en eurent aussi. La ville harangua le roi à son arrivée, qui trouva grande foule jusque dans son appartement. Ainsi finit l'année 1715.

CHAPITRE XV.

1716. — M. du Maine me fait une visite sans cause. — Je visite M. [le duc] et Mme la duchesse du Maine, qui me tiennent des propos fort singuliers, mais fort polis. — Abbé Dubois conseiller d'État d'Église. — Force évêchés et abbayes donnés. — Prédiction sur Cambrai singulière. — Conseil de commerce. — M. le Duc et le duc du Maine entrent au conseil de guerre. — Mort des reines douairières de Suède et de Pologne. — Mort, caractère et succession de la duchesse de Lesdiguières-Gondi. — Mort de Mme de Grancey. — Mort et caractère de Coulanges, et celui de sa femme. — Mort de Cavoye. — Veuvage de sa femme respectable et prodigieux. — Mort de Mlle d'Acigné. — Mort de Parabère. — Mariage du fils unique de M. de Castries. — Singularité étrange de Mme la duchesse d'Orléans. — Mariage de Broglio, mort maréchal de France et duc, avec une Malouine. — Mariage de Bellegarde avec la fille unique de Vertamont, à qui on donne un râpé de l'ordre. — Foule étrange de ces râpés et vétérans. — Mariage de Manbourg avec une fille du maréchal de Besons. — Mariage du duc de Melun avec une fille du duc d'Albret. — Mariage conclu, puis rompu avec éclat, du marquis de Villeroy avec la fille aînée du prince de Rohan, qui ne le pardonne

pas. — Il marie sa fille au duc de La Meilleraye, et le marquis de Villeroy épouse la fille aînée du duc de Luxembourg. — Courtenvaux marie son fils à la dernière fille de la maréchale de Noailles, et lui donne sa charge des Cent-Suisses.

Avant de commencer [à] rapporter les événements de cette année 1716, il faut, pour un moment, remonter dans la précédente, sur la préparation de ce qui en fut les premiers. M. du Maine et moi étions toujours sur le même pied ensemble, depuis l'étrange visite que je lui avois rendue, lorsqu'il nous fit casser sur le corps la corde du bonnet qu'il nous avoit si malicieusement tendue. Nous nous voyions sans cesse au conseil de régence; il y cherchoit à s'attirer quelque civilité de moi par toutes celles dont il me prévenoit, sans toutefois oser me parler; il me trouvoit également sec et roide, lent et bref à lui rendre les révérences longues et marquées dont il m'accabloit. Le roi n'étoit plus; Mme de Maintenon n'étoit plus à craindre. De leur temps je ne l'avois pas ménagé, ni ne m'étois montré plus poli à son égard depuis ce sourd éclat. Il comprenoit que je m'en contraindrois bien moins encore; il me voyoit dans la plus grande liberté avec le régent, et dans une confiance qui me rendoit un personnage; sa timidité s'en alarmoit; il ne savoit comment me rapprocher.

Dans cette situation réciproque, je fus très-surpris, sur la fin du séjour de Vincennes, qu'un matin que j'y avois couché, je vis entrer le duc du Maine dans ma chambre. Il couvrit son embarras d'un air aisé, et, avec mille prévenances, m'entretint comme si nous n'eussions jamais rien eu ensemble, et sans me parler de quoi que ce soit du passé. C'étoit l'homme du monde qui menoit mieux la parole et toutes sortes de conversations. Il usa de ce talent avec toutes ses grâces, et n'oublia rien pour me plaire, sans toucher le moins du monde à rien d'intéressant. Il fallut bien, chez moi, tâcher de payer de même monnoie. Quoique la partie

ne fût pas égale, je m'en tirai raisonnablement bien, avec assez de langage et de politesse pour ne rien mettre contre moi, avec assez de retenue, sur les compliments principalement, pour ne rien donner du mien. Cela dura plus d'une demi-heure tête à tête; c'étoit avant le conseil de régence du matin, et point du tout l'heure des visites. Ce temps qu'il avoit pris m'avoit encore été par là suspect; quand il fut sorti, je me trouvai doublement à mon aise d'en être délivré, et que ce fût simplement une visite. Ce fut la première chose que je dis au régent, un moment avant de nous mettre au conseil. Nous rîmes ensemble de la frayeur de cet homme, qui le comptoit naguère pour si peu, et moi, comme de raison, pour infiniment moins. Il m'exhorta cependant à lui rendre sa visite, et puisqu'il avoit fait cette première démarche, à lui montrer moins d'éloignement et de sécheresse dans les lieux où nous nous trouvions nécessairement tous deux. Quelque raisonnable que fût ce conseil, il me coûta à suivre après ce qui s'étoit passé, et que j'ai raconté en son lieu. Je n'ai jamais été faux : il me sembloit de la fausseté à vivre avec le duc du Maine comme avec un autre homme indifférent. Néanmoins je m'y pliai comme je pus par la nécessité de la bienséance, d'assez mauvaise grâce, je crois, et toujours évitant le plus que je le pouvois de me trouver à portée de sa conversation, et toujours peiné de la prostitution de ses révérences, et de toutes les agaceries dont il tâchoit sans cesse de me rapprocher et de me prévenir.

L'arsenal étoit renversé pour y bâtir un beau logement pour lui. La maison qu'il se faisoit au bout de la rue de Bourbon, sur la rivière, étoit à peine commencée; il logeoit à l'emprunt dans la maison du premier président, rue Sainte-Avoye, au Marais, lequel par sa place habitoit au Palais. Ce fut là que je l'allai voir dans les premiers jours que le roi fut revenu de Vincennes à Paris, et je pris une fin de matinée pour avoir un prétexte sûr de ne point voir Mme la duchesse du Maine. Je n'y gagnai rien; je fus reçu avec des

empressements, même des remercîments. Bientôt après, voulant m'en aller, il me dit que Mme la duchesse du Maine ne lui pardonneroit jamais de me laisser sortir sans la voir. J'eus beau faire et beau dire, il m'y mena malgré moi, et me mit dans un fauteuil au chevet de son lit, et lui vis-à-vis de moi. L'accueil fut le même; car la femme ne faisoit pas moins d'elle et de sa langue tout ce qu'elle vouloit, ni avec moins de grâce et de politesse, quand il lui plaisoit, que le mari. Je crus au moins en être quitte pour ces sortes de langages; point du tout; les cajoleries cédèrent à du sérieux, qui me surprit fort et ne m'embarrassa point. Il y avoit là sept ou huit hommes ou femmes de leur maison avec nous. Mme du Maine, à propos de la maison où je la voyois, me mit sur le premier président, car ce fut elle qui tint toujours le dé, et M. du Maine ne fit que se mêler dans la conversation. Je répondis que l'amitié que je lui savois pour ce magistrat me fermoit la bouche en sa présence. Elle me pressa, et tant, qu'elle eut contentement, et moi aussi. Elle n'en fit que rire, et M. du Maine, qui excelloit en ces sortes de propos, les allongea encore. Je voulus prendre congé; ils s'écrièrent tous deux que c'étoit pour eux tant de plaisir de me voir qu'ils le vouloient faire durer davantage. Cela vouloit dire si nouveau et si rare, car depuis la visite que j'avois reçue de M. du Maine, je n'avois point encore été chez lui, et lorsque, avant l'affaire du bonnet, je le voyois, c'étoit extrêmement rarement, et toujours sans aller chez Mme la duchesse du Maine, qui d'ailleurs n'étoit comme jamais à la cour. Tout de suite, et comme de peur de manquer à tenir ce chapitre avec moi, elle me parla de M. le Duc et d'eux, dont les démêlés fermentoient sans beaucoup paroître encore. Je voulus éviter d'entrer en cette matière, mais elle m'y força par des interrogations sans fin, doucement aiguisées par le duc du Maine, en sorte que je me trouvai là comme sur la sellette, écouté et regardé attentivement de ce petit groupe de gens qui nous environnoient. A la fin j'en

sortis par leur dire que M. du Maine, et elle par conséquent, devoient savoir, il y avoit longtemps, ce que je pensois là-dessus, puisque je le lui avois dit plus d'une fois à lui-même.

J'avois espéré couper court par cette réponse, qui disoit tout et n'expliquoit rien en détail. Mme du Maine ne s'en contenta point, et avec une plaisanterie à M. du Maine de ce qu'il ne lui disoit pas tout, elle me pressa de parler plus clairement. Ce procédé me mit intérieurement en colère. Je lui dis donc que puisqu'elle vouloit absolument entendre de nouveau ce qu'elle ne me persuaderoit pas que M. du Maine ne lui eût pas appris dans les temps, je lui obéirois, pourvu qu'elle voulût bien se souvenir qu'elle me le commandoit; et là-dessus je lui répétai que j'étois fort content qu'ils fussent princes du sang, succédant à la couronne, parce qu'avec ceux-là nous n'avions rien à démêler; que tant qu'ils seroient dans cet état, nous n'avions rien à dire; mais qu'ils prissent bien garde à se le conserver, parce que, s'ils venoient à en déchoir, nous ne supporterions pas leur rang intermédiaire, et que nous ferions tout ce qui seroit en nous pour ne les pas voir entre les princes du sang et nous. Tous deux, au plus loin de leur pensée, trouvèrent que j'avois raison, et qu'ils n'avoient point à se plaindre dès que nous trouvions bon l'état dont ils jouissoient. « Mais, ajouta-t-elle, n'exciterez-vous point les princes du sang contre nous? — Madame, lui répondis-je, ce ne sont pas là nos affaires, mais celles des princes du sang, qui n'ont pas besoin de notre conseil, et qui aussi ne nous le demandent point. » Je dansai ainsi sur la corde sur une si délicate question. Ils demeurèrent satisfaits de tout ce que je leur dis, parce qu'ils le voulurent être, et moi encore plus de m'en être tiré sans broncher d'un côté ni d'autre. Les gentillesses recommencèrent à l'envi de leur part, et je les quittai enfin après une grosse heure au moins, qui m'en parut le double. Conduite de M. du Maine et compliments à l'infini. Oncques depuis je

n'ai vu Mme du Maine chez elle, et M. du Maine extrêmement rarement aux Tuileries. Mais au conseil, et quelquefois chez Mme la duchesse d'Orléans où je le rencontrois, il se surpassoit à mon égard, et je faisois aussi la meilleure mine que je pouvois, qui, pour en dire la vérité, n'étoit pas trop bonne, et toujours avec grande réserve, et jamais n'attaquant, ni presque jamais m'en approchant, et tant que je pouvois honnêtement, évitant de m'en laisser joindre.

Je n'étois pas sur ce ton avec le comte de Toulouse. Celui-là, comme je l'ai dit ailleurs, étoit fort vrai et fort honnête homme. Il n'avoit eu nulle part aux grandeurs que son frère avoit accumulées en Titan pour escalader les cieux, beaucoup moins encore à l'affaire du bonnet. Sa façon d'opiner, d'aller au bien pour le bien, à la justice pour la justice, m'avoit gagné. Je le voyois souvent chez Mme la duchesse d'Orléans, et je vivois avec lui en ouverture, et lui avec moi, ce qui s'étoit peu à peu amené réciproquement des deux côtés, sans néanmoins de ces confiances d'amis intimes, et sans nous voir l'un chez l'autre, mais ailleurs presque tous les jours, très-souvent en tiers avec Mme la duchesse d'Orléans, quelquefois la duchesse Sforce en quatrième, où nous parlions fort librement; toujours auprès de lui au conseil, où nous nous parlions de même, et quelquefois tête à tête avant et après.

L'autre affaire qui oblige à rétrograder est la vacance d'une place de conseiller d'État d'Église par la mort de La Hoguette, archevêque de Sens. L'abbé Dubois m'avoit toujours fort courtisé, comme on l'a souvent vu dans ces Mémoires. Depuis la décadence de la santé et la mort du roi, il avoit redoublé. Lors de cette grande époque, il étoit tombé auprès de son maître, et Madame, comme je l'ai raconté en son lieu, avoit achevé de le tuer auprès de lui. Dans cet état d'éloignement, il avoit eu recours à moi, et jusqu'à ce qu'il ait été secrétaire d'État, je l'ai souvent, et pendant des années, trouvé dans son carrosse, rangé dans la rue près de

chez moi, attendant que je rentrasse, sans vouloir entrer lui-même avant moi, et en plein hiver souvent, ni jamais souffrir que son carrosse fût ailleurs que dans la rue. J'avois effectivement trouvé qu'il étoit traité trop durement, après avoir eu tant de privance. Je l'avois représenté à M. le duc d'Orléans, l'exhortant néanmoins à le tenir éloigné de toute affaire, mais à le traiter d'ailleurs avec plus de bonté. J'avois réussi sur ce dernier article depuis quelque temps; plût à Dieu que sur l'autre j'eusse été cru de même!

L'abbé Dubois voulut être conseiller d'État, et me vint prier d'en rompre la glace auprès du régent. Il s'appuyoit sur ce que les évêques ne voudroient plus d'une place dans laquelle l'abbé Bignon les précéderoit; et, en effet, c'est ce qui les en a exclus, au déshonneur du conseil. Ma franchise ne put se taire. Je répondis à l'abbé Dubois que je lui souhaitois toute sorte de bien, mais que pour cette place je le priois de regarder un peu derrière lui, et de voir si elle lui convenoit, le dépit qu'en auroient les conseillers d'État, et si son attachement pour M. le duc d'Orléans lui pouvoit permettre de lui attirer par là la haine de tout le conseil et de tous les prétendants, et tous les discours du monde, tous ceux qui se tiendroient sur lui-même, et les mauvais offices qui sûrement naîtroient de ce choix. Il fut un peu étonné, mais il n'eut point de bonne réplique; nous ne laissâmes pas de nous séparer fort bien. Quatre jours après, l'abbé Dubois revint chez moi, qui d'abordée : « Je viens, me dit-il, vous rendre compte que je suis conseiller d'État, » transporté de joie. « Mon cher abbé, lui répondis-je, j'en suis ravi, et d'autant que je n'y ai point de part; vous êtes content, et moi aussi. Prenez seulement garde aux suites, et puisque l'affaire est faite, tenez-vous gaillard, et veillez-y seulement sans les craindre. » Je l'embrassai, et il s'en alla fort satisfait de moi. Je n'en dis pas un mot au régent ni lui à moi. Ma coutume étoit de ne lui jamais parler des choses faites que je désapprouvois; la sienne, de ne me rien dire de

celles qu'il avoit faites, et qu'il sentoit faites mal à propos. Sur les grâces, je ne voulois desservir personne; ainsi je n'allois point à la parade, mais je me réservois tout entier pour tout ce qui étoit affaires, et empêcher celles que je croyois mauvaises. Les suites furent telles que je les avois prévues. Il n'y eut personne, depuis le chancelier jusqu'au dernier des maîtres des requêtes, qui ne se crût personnellement offensé, et qui ne le montrât. Ni eux ni les prétendants ne contraignirent leurs plaintes ni leurs discours. L'abbé Dubois, qui ne pensoit qu'à soi, avoit ce qu'il avoit voulu, et ne se soucia point du bruit ni de son maître.

Quatre jours après, M. le duc d'Orléans donna ce grand nombre de bénéfices, dont le P. Tellier n'avoit jamais pu venir à bout de persuader au roi de disposer pour en disposer lui-même. Pour cette fois, ils furent assez bien donnés. L'abbé d'Estrées eut Cambrai. Je me souviens très-bien qu'à la mort du célèbre Fénelon, son prédécesseur, il courut une prophétie de je ne sais qui de ce diocèse; que ses trois premiers successeurs n'y entreroient jamais. On rit avec raison de ce conte, qui pourtant s'est trouvé exactement accompli. L'ancien évêque de Troyes obtint Sens pour son neveu, qui étoit évêque de Troyes, homme de vertu, de savoir, de mœurs et de mérite, et qui valoit bien mieux que lui. L'abbé de Castries, à qui Troyes fut donné, le refusa; il crut que c'étoit trop peu de chose pour un homme de son âge, qui avoit été aumônier ordinaire de Mme la Dauphine, et qui avoit acheté la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Berry. Il étoit frère du chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, tellement que pour cette fois la mère et la fille se trouvèrent d'accord à soutenir l'abbé de Castries. Je proposai au régent de mettre les prétendants à Bayeux d'accord, sans jalousie, au profit du roi, en le donnant au cardinal de La Trémoille qui étoit un panier percé, et qu'il falloit bien soutenir à Rome par des pensions ou par

des bénéfices. Celui-là valoit quatre-vingt mille livres de rente; on en prit dix en pensions. Je proposai aussi l'abbé de Beaumont pour Saintes. Je ne le connoissois point du tout; mais il étoit fils d'une sœur de M. de Fénelon, archevêque de Cambrai, et homme de bonnes mœurs, qui avoit été lecteur des princes, et chassé d'auprès d'eux avec son oncle. La mémoire, toujours vivante en moi, du duc de Beauvilliers, agit seule en moi en cette occasion. Un abbé d'Entragues, aumônier du feu roi et de celui-ci, eut Clermont. Je le nomme parce que Bentivoglio, qui le crut mal affectionné à la constitution, lui rendit tant de si mauvais offices à Rome que ses bulles retardèrent toutes les autres. La vérité est qu'il estimoit la constitution sa juste valeur, et qu'il connoissoit les jésuites. Il ne s'en contraignit pas pendant son épiscopat, qui ne fut pas bien long. C'étoit un très-homme de bien, mais de peu de savoir. Il y eut quatorze ou quinze abbayes données : le cardinal Gualterio eut Saint-Victor, à Paris; et le cardinal Ottoboni, Saint-Paul de Verdun. Le régent donna Saint-Ouen de Rouen à l'abbé de Saint-Albin; c'étoit un nom de guerre, et un bâtard qu'il avoit eu de la comédienne Florence, qu'il n'a point reconnu. L'abbé de Thesut, secrétaire de ses commandements, eut celle de Saint-Martin de Pontoise; et celle de Sainte-Madeleine fut donnée à un chanoine de Notre-Dame de Paris, frère de La Roche, qui avoit l'estampille et la confiance du roi d'Espagne, qui l'avoit fort recommandé. Enfin Moissac fut donné à Biron pour un fils qu'il vouloit pousser dans l'Église, et qui n'a jamais voulu étudier, ni être prêtre.

Le régent établit un nouveau conseil de commerce, sur le modèle de celui qui se tenoit sous le feu roi, où entroient et entrèrent les douze députés des douze principales places de commerce du royaume, élus chacun par sa ville. Au lieu de M. d'Aguesseau qui présidoit seul, on y mit le maréchal de Villeroy, comme chef du conseil des finances, qui ne fut proprement que *ad honores*, comme il étoit au conseil des

finances. Le duc de Noailles, qui y faisoit tout, fut le second, mais le véritable président de ce conseil de commerce, où le maréchal d'Estrées eut liberté d'entrer quand il le voudroit comme président du conseil de marine. Quatre conseillers d'État y furent mis : MM. d'Aguesseau; Amelot, qui, pour avoir longtemps gouverné la marine, les finances et le commerce d'Espagne, en savoit plus que tous; Nointel et Rouillé du Coudray, qui avec M. de Noailles étoit le maître des finances et de tout ce qui y avoit rapport. On y fit entrer aussi un cinquième conseiller d'État qui fut M. d'Argenson, mais comme lieutenant de police, et trois maîtres des requêtes. La nomination des inspecteurs du commerce dans les places de commerce fut attribuée à ce conseil, dont les patentes furent données au nom du maréchal de Villeroy, excepté celui de Marseille, dont la dépendance fut réservée au conseil de marine. Valossière, produit par le duc de Noailles, fut secrétaire du conseil de commerce. Cet établissement étoit fort bon, et auroit été fort utile, si les intérêts particuliers, qui gâtent toujours tout en France, n'en eussent point traversé l'administration.

M. le Duc pressa tant le régent de lui permettre d'entrer au conseil de guerre qu'il l'obtint, à condition de n'y présider point, quoique à la première place, et de ne s'y mêler de rien. La même foiblesse qui lui fit accorder cette entrée ne la put refuser au duc du Maine, qui faisoit en tout le singe des princes du sang, et aux mêmes conditions. Mais comme il avoit les Suisses et l'artillerie, elles ne purent si bien être exécutées à son égard qu'à celui de M. le Duc, qui n'avoit point de charges militaires. Il voulut donc dans la suite se mêler peu à peu, comme avoit fait le duc du Maine, et cela causa des embarras qui retardèrent les affaires, et qui fatiguèrent souvent M. le duc d'Orléans et ce conseil, et l'obligèrent d'y entrer plus souvent qu'il n'eût voulu. Ces tracasseries mirent plus que du froid entre M. le Duc et le maréchal de Villars, lequel à la fin demeura le maître, et

les dégoûta de ce conseil, où ils n'allèrent presque plus; mais ce ne fut qu'après assez longtemps.

Deux reines moururent tout au commencement de cette année, dont la perte ne fit pas grand bruit dans le monde : la reine mère de Suède, à près de quatre-vingts ans, qui étoit Holstein-Gottorp; et la reine de Pologne à Blois, La Grange-Arquien, veuve du fameux roi Jean Sobieski. On a vu en son temps que son orgueil l'avoit rendue la plus vive ennemie de la France, et comment aussi elle y fut reçue quand, lasse de Rome, elle voulut s'y retirer. Elle y fut laissée avec toute l'inconsidération qu'elle méritoit, et y vécut et mourut comme une particulière. Elle fut traitée de même après sa mort, et sa petite-fille aussi qui étoit auprès d'elle. Elle s'en alla, sans aucun honneur de la part de la cour, joindre en Silésie son père Jacques Sobieski, qui y vivoit retiré sur ses grands biens. Il la maria depuis au roi Jacques d'Angleterre à Rome. Elle n'eut pas même permission de passer par Paris. On ne sait ce qui la retint à Blois quatre ou cinq mois encore après avoir perdu sa grand'-mère.

La duchesse de Lesdiguières mourut à Paris dans son bel hôtel. Elle n'étoit point vieille, mais veuve depuis très-longtemps, et avoit perdu son fils unique, gendre de M. de Duras. C'étoit le reste de ces Gondi amenés en France par Catherine de Médicis, qui y avoient fait une si prodigieuse fortune et tant figuré. Aussi laissa-t-elle des biens immenses. C'étoit de tous points une fée, qui avec de l'esprit ne vouloit voir presque personne, moins encore donner à manger à aucun de ce peu qu'elle voyoit; jamais à la cour, et presque jamais hors de chez elle. Sa maison, dont la porte étoit toujours ouverte, étoit aussi toujours fermée d'une grille qui laissoit voir un vrai palais de fée, tel que les dépeignent les romans. Le dedans presque désert, mais de la dernière magnificence, y répondoit par là et par sa singularité, que ne démentoit pas son train, sa livrée, la housse jaune de son

carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil. Elle laissa gros à ses domestiques et en legs pieux; rien à sa belle-fille, quoique pauvre, et qu'elle lui rendît beaucoup de devoirs; six mille livres viagers à la sœur de Vertamont, veuve sans enfants du duc de Brissac, qui avoit été mon beau-frère en premières noces, et qui étoit son cousin germain, laquelle duchesse de Brissac n'avoit pas de pain, beaucoup d'esprit et de mérite, et la voyoit fort; huit mille livres viagers et la jouissance d'une terre de dix mille livres de rente à la duchesse de Lesdiguières-Canaples, qui étoit Mortemart, qu'elle aimoit fort. Le maréchal de Villeroy et ses enfants héritèrent de plus de trois cent mille livres, outre sa belle maison, et une grande quantité de meubles magnifiques.

La mère du maréchal de Villeroy étoit sœur du duc de Lesdiguières, beau-père de cette fée; et la mère de cette même fée et celle de la femme du maréchal de Villeroy étoient sœurs. La branche de Lesdiguières et la maison de Gondi étoient éteintes; et le duc de Brissac, frère de la maréchale de Villeroy, n'avoit point eu d'enfants. Ainsi les Villeroy héritèrent des deux côtés de tout à la fois, parce que le duc de Lesdiguières, fils de la fée, lui avoit laissé tous ses biens par son testament. Qui eût prédit cette succession aux ducs, maréchal, cardinaux de Gondi et de Retz, au connétable de Lesdiguières et au maréchal de Créqui son gendre, qui avoient tous vu M. de Villeroy secrétaire d'État, et d'où il étoit sorti, ils se seroient étrangement indignés, le maréchal de Créqui surtout, qui eut tant de peine à consentir au mariage de sa fille, que le connétable son beau-père le força de faire avec M. de Villeroy, petit-fils du secrétaire d'État, parce qu'il avoit la survivance du gouvernement de Lyon, Lyonnois, etc., de M. d'Alincourt son père, et que le connétable, gouverneur de Dauphiné, commandant de Provence, et comme roi dans ces deux provinces, le voulut être encore dans le gouvernement de Lyon, Lyonnois, etc.

Médavy perdit en même temps sa fille unique, qu'il avoit mariée à Grancey son frère, qui n'en eut point d'enfants.

Le monde perdit aussi Coulange. C'étoit un très-petit homme, gros, à face réjouie, de ces esprits faciles, gais, agréables, qui ne produisent que de jolies bagatelles, mais qui en produisent toujours et de nouvelles et sur-le-champ, léger, frivole, à qui rien ne coûtoit que la contrainte et l'étude, et dont tout étoit naturel. Aussi se fit-il justice de fort bonne heure. Il se défit d'une charge de maître des requêtes, renonça aux avantages que lui promettoient sa proche parenté avec M. de Louvois, et ses alliances avec la meilleure magistrature, uniquement pour mener une vie oisive, libre, volontaire, avec la meilleure compagnie de la ville, même de la cour, où il avoit le bon esprit de ne se montrer que rarement, et jamais ailleurs que chez ses amis particuliers. La gentillesse, la bonne mais naturelle plaisanterie, le ton de la bonne compagnie, le savoir-vivre et se tenir à sa place sans se laisser gâter, le tour aisé, les chansons à tous moments qui jamais n'intéressèrent personne, et que chacun croyoit avoir faites, les charmes de la table sans la moindre ivrognerie ni aucune autre débauche, l'enjouement des parties dont il faisoit tout le plaisir, l'agrément des voyages, surtout la sûreté du commerce, et la bonté d'une âme incapable de mal, mais qui n'aimoit guère aussi que pour son plaisir, le firent rechercher toute sa vie, et lui donnèrent plus de considération qu'il n'en devoit attendre de sa futilité. Il alla plus d'une fois en Bretagne, même à Rome, avec le duc de Chaulnes, et fit d'autres voyages avec ses amis; jamais ne dit mal ni ne fit mal à personne; et fut avec estime et amitié l'amusement et les délices de l'élite de son temps, jusqu'à quatre-vingt-deux ans, dans une santé parfaite de tête et de corps, qu'il mourut assez promptement. Sa femme, qui avoit plus d'esprit que lui, et qui l'avoit plus solide, eut aussi quantité d'amis à la ville et à la cour, où elle ne mettoit jamais le pied. Ils vivoient ensemble dans

une grande union, mais avec des dissonances qui en faisoient le sel et qui réjouissoient toutes leurs sociétés. Ils n'eurent point d'enfants. Elle l'a survécu bien des années. Elle avoit été fort jolie, mais toujours sage et considérée. Coulange étoit un petit homme fort gras, de physionomie joviale et spirituelle, fort égal et fort doux, dont le total étoit du premier coup passablement ridicule; et lui-même se chantoit et en plaisantoit le premier.

Cavoye mourut en même temps. Je me suis assez étendu sur lui et sur sa femme pour n'avoir rien à y ajouter. Cavoye, sans cour, étoit un poisson hors de l'eau; aussi n'y put-il longtemps résister. Si les romans ont rarement produit ce qu'on a vu de sa femme à son égard, ils auroient peine à rendre le courage avec lequel cet amour pour son mari si durable la soutint pour l'assister dans sa longue maladie et à sa mort, voulant, disoit-elle, qu'il fût heureux en l'autre vie, ni la sépulture à laquelle elle se condamna à sa mort, et qu'elle garda fidèlement jusqu'à la sienne. Elle conserva son premier deuil toute sa vie, jamais ne découcha de la maison où elle l'avoit perdu, ni n'en sortit que pour aller deux fois le jour à Saint-Sulpice prier dans la chapelle où il est enterré. Elle ne voulut jamais voir d'autres personnes que celles qu'elle avoit vues dans les derniers temps de la maladie de son mari, ou le jour de sa mort, ne s'occupa que de bonnes œuvres de toutes les sortes, presque toutes relatives au salut de son mari, et se consuma ainsi en peu d'années, sans avoir jamais foibli ni reculé d'une ligne. Une véhémence si égale et si soutenue, sans relâche ni amusement de quoi que ce soit, et toujours surnagée de religion, est peut-être un exemple unique et bien respectable.

La mort de Mlle d'Acigné délivra le duc de Richelieu, fils de sa sœur, d'un retour de partage de cent mille écus qu'elle lui demandoit.

Parabère mourut aussi. Pour le personnage qu'il faisoit

en ce monde, il eût mieux valu pour lui de le quitter plus tôt. Il étoit gendre de Mme de La Vieuville, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry. J'aurai lieu ailleurs de parler de Mme de Parabère.

Ce commencement d'année produisit aussi plusieurs mariages. Celui du jeune Castries avec la fille de Nolent, conseiller au parlement, dont le frère avoit été major du régiment des gardes, donna une ridicule scène. Pour la faire entendre, il faut dire que le père de M. de Castries étoit lieutenant général de Languedoc, gouverneur de Montpellier, chevalier de l'ordre en 1661, et que sa mère étoit sœur du cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne et grand aumônier de la reine. Il aimoit fort sa sœur, et avoit obtenu le gouvernement de Montpellier pour son neveu, à la mort de son beau-frère. M. du Maine le maria à une fille de M. de Vivonne qui n'avoit rien. Outre l'honneur de l'alliance, il espéroit en étayer son oncle par M. du Maine, gouverneur de Languedoc, fils de la sœur de M. de Vivonne, contre la persécution de Bâville, intendant, ou plutôt roi de Languedoc. Cette proximité fit dans la suite, et à distance, le mari chevalier d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, et la femme sa dame d'atours, qui les aimoit fort l'un et l'autre, et Mme de Montespan beaucoup, qui depuis longtemps n'étoit plus à la cour. Mme de Castries étoit une figure de tout point manquée pour la forme et pour la matière, mais tout âme, tout esprit et charmant, toujours nouveau, et de ce rare chrême des Mortemart, avec beaucoup de lecture et de savoir sans le montrer jamais. Le mari s'étoit fort distingué à la guerre, et y auroit été loin sans un asthme et une santé fort triste, qui le força à quitter.

Avec une si médiocre place, et un esprit qui ne l'étoit guère moins, sa vertu et son mérite lui avoient acquis des amis distingués, et en nombre, et une considération personnelle où peu d'autres sont parvenus. Ils avoient un seul fils, fort bien fait, et qui promettoit beaucoup, dont ils

étoient idolâtres. Ils avoient fort peu de bien; ils voulurent le richement marier. Ils trouvèrent une beauté parfaite avec toutes les grâces possibles, plus admirable, à ce qu'on disoit, d'âme et d'esprit que de corps; car elle parut et passa comme une fleur. L'affaire conclue, il en fallut parler à Mme la duchesse d'Orléans par respect, étant à elle, mais sans avoir de grâce à lui demander. Cette princesse qui, comme Minerve, n'avoit point de mère, et ne reconnoissoit de parents que ceux de Jupiter, n'avoit jamais laissé apercevoir aux Castries la moindre idée de parenté, quelque amitié, quelque familiarité, quelque confiance qu'elle eût en eux, et eux de leur côté auroient commis un crime irrémissible à son égard, s'il leur en étoit échappé la moindre apparence. A la mention de ce mariage, elle se douta pour la première fois qu'il pouvoit être que Mme de Castries fût sa cousine germaine, et tout aussi [tôt] chausse le cothurne sur l'indigne alliance des Nolent. Ce n'étoit pas qu'elle eût un autre parti à leur proposer, moins encore à leur fournir de quoi prétendre à mieux; mais de ce mariage, elle n'en voulut pas entendre parler, le traita d'offense pour elle, et fit tant de bruit qu'il en demeura tout court; il fallut attendre, et cela dura six mois. Cependant ce mariage n'en fut point rompu, parce qu'il étoit réciproquement désiré. A la fin le duc du Maine et le comte de Toulouse obtinrent la levée de l'interdit, et le mariage s'acheva. Mais depuis ce moment, tout fut si dédaigneux de la part de Mme la duchesse d'Orléans que la jeune femme n'osoit presque s'y présenter, et que M. et Mme de Castries étoient eux-mêmes fort empêchés de leurs personnes. Les pauvres jeunes gens ne durèrent guère. Ce ne fut que par leur mort, qui arriva à quatre jours l'un de l'autre, que Mme la duchesse d'Orléans se rapprocha de M. et de Mme de Castries, qui en pensèrent mourir de douleur, et ne s'en consolèrent jamais.

Broglio cadet, et qui a fait depuis une si étrange fortune, épousa une très-riche Malouine, qui s'est vue assise veuve,

sans l'avoir pu être, mariée. Car son mari a vu la cour bien peu, maréchal de France, fait bien bizarrement duc en Bohême, d'où presque aussitôt, il revint perdu, exilé, et mourut peu après dans cette disgrâce, sans avoir eu permission d'approcher la cour depuis son retour.

D'Antin maria son second fils à la fille unique de Vertamont, premier président du grand conseil, riche à millions, et plus avare, s'il se peut, que riche. Elle manquoit de bas et de souliers chez son père, dans un grenier où elle ne voyoit jamais de feu. Ses naïvetés aussi, quoiqu'elle ne manquât pas d'esprit, et ses surprises de l'abondance et de la magnificence qu'elle trouva chez d'Antin, furent longuement divertissantes. Son mari prit le nom de marquis de Bellegarde. En même temps d'Antin procura à Vertamont le râpé de la charge de greffier de l'ordre que Lamoignon, président à mortier, vendit à Le Bas de Montargis, garde du trésor royal. On cria fort de voir l'ordre sur Montargis, et cela renouvela contre Crosat. On trouva étrange aussi que six hommes vivants demeurassent parés du cordon successif de la même charge, qui étoient : La Vrillière, les chanceliers de Pontchartrain et Voysin, Lamoignon, Vertamont et Montargis. Les trois autres charges avoient aussi leurs vétérans et leurs râpés, mais non chacune en si grand nombre.

Le maréchal de Besons maria aussi une de ses filles, belle et bien faite, à Maubourg, brigadier de cavalerie, et très-bon officier, veuf depuis un an d'une fille de La Vieuville, mari de la dame d'atours de Mme la duchesse de Berry.

Le duc de Melun épousa une fille du duc d'Albret. Mme d'Espinoy, sa mère, mit sa fille dans les Rohan; elle étoit Lorraine, comme on a vu souvent; elle vouloit peu à peu poulier son fils à la principauté que son mari avoit toujours eue dans la tête.

Le mariage du fils aîné du duc de Villeroy fut arrêté avec la fille aînée du prince de Rohan. On a vu plus d'une fois ici ce que toute leur vie furent l'un à l'autre le maréchal de

Villeroy et la duchesse de Ventadour, grand-père et grand'-mère de ce mariage. L'affaire publique et les compliments reçus, les Rohan crurent que rien ne la pourroit rompre. Alors ils proposèrent qu'en cas que les mâles, issus du prince de Rohan ou de son fils, vinssent à manquer, cette fille aînée reçût quelque légère augmentation de dot, mais que tous les biens de cette branche passassent à celle de Guéméné, et déclarèrent qu'ils les avoient substitués de la sorte. Ce n'étoit pas que le maréchal de Villeroy se souciât de biens, ni qu'il espérât que cette fille vît mourir tous les mâles de sa branche, mais il ne voulut pas être la dupe des Rohan, moins encore leur valet, et faire un mariage avec une condition qui lui sembla honteuse, et qui ne lui fut déclarée qu'après que tout eut été convenu. Il rompit donc avec le plus grand éclat. Mais le vieil amour du maréchal de Villeroy et de la duchesse de Ventadour ne put souffrir un long divorce. Il remit même peu à peu quelque sorte de bienséance entre les Rohan et les Villeroy, qui en firent même les avances pour plaire à Mme de Ventadour. Mais ils ne le pardonnèrent jamais au maréchal de Villeroy, et furent les sourds mais principaux instigateurs de sa catastrophe. Mais ils s'en cachèrent tant qu'ils purent, à cause de Mme de Ventadour qu'ils avoient un si grand intérêt de ménager et de gouverner, comme ils ont fait toute sa vie, et dont le cœur étoit depuis tant d'années si inséparablement attaché au maréchal de Villeroy. Il eut bientôt lieu d'être dépiqué par la figure, le bien et la naissance, en quoi il ne perdit rien aux Rohan. Six semaines après, il maria son petit-fils à la fille aînée du duc de Luxembourg.

Les Rohan, de leur côté, ne voulurent pas demeurer en reste. Ils tonnelèrent aisément le duc de Mazarin, qui consentit à leur substitution, et le mariage se fit du duc de La Meilleraye, son fils unique, qui n'avoit que quinze ans, un mois après celui du marquis de Villeroy avec Mlle de Luxembourg.

La maréchale de Noailles maria sa huitième et dernière fille au fils de Courtenvaux, qui devoit être très-riche. Le duc de Noailles obtint pour cela du régent que le père cédât à son fils sa charge de capitaine des Cent-Suisses, et d'en conserver les appointements et la survivance. Ainsi le maréchal d'Estrées fut beau-frère de tous deux : du père, mari de sa sœur; du fils, son neveu, qui épousa la sœur de la maréchale d'Estrées.

CHAPITRE XVI.

Je fais donner à La Vrillière voix au conseil de régence. — M. de Châtillon mestre de camp général, et M. de Clermont-Tonnerre commissaire général de la cavalerie. — La charge de secrétaire d'État de la guerre supprimée; celle des affaires étrangères rétablie sans fonction, donnée à Armenonville, qui en paye quatre cent mille livres au chancelier Voysin. — Les conseillers d'État prétendent que la place de conseiller d'État est incompatible avec la charge de secrétaire d'État, et perdent leur procès contre Armenonville. — Avaray ambassadeur en Suisse, et Bonac à Constantinople. — Maupertuis et Vins, capitaines des deux compagnies des mousquetaires, se retirent; Artagnan et Canillac leur succèdent. — Réforme des troupes. — Querelle, combat, procédure et jugement entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé. — Princes du sang, bâtards, pairs. — Épées aux prisons. — Querelle et combat entre MM. de Jonzac et de Villette. — Mort de Sourches, ci-devant grand prévôt, et de Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, à qui succède le neveu de Sainte-Maure. — Chambre de justice contre les financiers. — Accident à un œil de M. le duc d'Orléans. — Payements se commencent. — Misère étrange des ministres employés par la France au dehors. — Mortification, puis don, aussi mal à propos l'un que l'autre, à Desmarets. — Cheverny gouverneur de M. le duc de Chartres *ad honores*. — Mme la duchesse de Berry usurpe des honneurs qu'elle ne conserve pas. — Son démêlé avec M. le prince de Conti. — S'abandonne à Rion. — Quel est

Rion. — Il la maîtrise fort durement. — Contrastes de Mme la duchesse de Berry avec elle-même, et dans le monde, et aux Carmélites. — Mme d'Aydie dame de Mme la duchesse de Berry, au lieu de la mère du marquis de Brancas, qui rend sa place.

La Vrillière auroit dû être content de son sort, dont il ne s'étoit pas tant promis lui-même. Je l'avois sauvé seul du naufrage des secrétaires d'État, à force de temps et de bras, et je lui avois fait attribuer à lui seul toutes les fonctions pour lesquelles on ne se pouvoit commodément passer d'un secrétaire d'État, et qui s'étendoient par tout le royaume pour tous les ordres en commandement, outre le secret et la direction de la police de Paris. De cinquième roue d'un chariot qu'il étoit sous le feu roi, avec une place caponne, car sa charge de secrétaire d'État n'avoit que ses provinces et point de département particulier, il étoit devenu un personnage à qui tout le monde avoit affaire. Malgré tant de différence dans la situation nouvelle où il se trouvoit, il avoit un ver qui le rongeoit, et qui depuis l'expulsion de Pontchartrain ne lui laissoit point de repos, quoique depuis la mort du roi, jusqu'à sa dernière chute, Pontchartrain fût devenu un simulacre qu'on ne cessoit de bafouer sans cesse et sans mesure. Mais tandis qu'à ce prix il entroit encore au conseil de régence, comme secrétaire d'État, où toutefois il n'eut jamais d'autre fonction que de moucher les bougies, La Vrillière, avec ce pendant d'oreille, n'osa parler de ce qui le tourmentoit. Quand Pontchartrain fut chassé, La Vrillière prit plus de hardiesse, parce qu'il se trouva seul dans le cas, et bientôt après vint à moi comme à son protecteur, sur sa privation de voix au conseil de régence. J'essayai de lui faire entendre raison; mais lui et sa femme revinrent si souvent à la charge, il faut tout dire, pleurèrent tant chez moi l'un et l'autre, que l'amitié l'emporta en moi sur la raison. Je parlai au régent qui avoit une facilité et un mépris de toutes choses qui lui en faisoit faire litière, quand il n'étoit pas

retenu par quelqu'un, et j'obtins facilement ce que La Vrillière regardoit lors comme le comble de ses vœux.

La Vrillière vendit alors sa charge de mestre de camp général de la cavalerie à M. de Châtillon, qui en étoit commissaire général, et gendre de Voysin, qui a fait depuis une fortune si grande et si peu espérée, dont l'extrême brillant s'est enfin changé en de tristes ténèbres. Il vendit la sienne au marquis de Clermont-Tonnerre.

Je m'impatientois de ce que le chancelier ne se défaisoit point de sa charge de secrétaire d'État de la guerre, dont il ne faisoit plus aucune fonction depuis l'établissement des conseils. C'étoit la condition sous laquelle le maréchal de Villeroy avoit dans les derniers jours de la vie du roi arraché pour lui la conservation des sceaux, comme je l'ai raconté en son lieu, de la misère de M. le duc d'Orléans; car c'est le terme qui convient à une telle foiblesse. Je pressois le régent de finir cela, et à la fin, j'en vins à bout. Armenonville dont j'ai parlé plus d'une fois, et duquel j'avois eu lieu d'être content toute ma vie, me vint demander instamment de le servir pour obtenir ce qui n'étoit plus qu'une carcasse inanimée de charge, mais qui pouvoit se relever, et passer à son fils. Voysin, qui, jusqu'au dernier moment du roi, ne s'étoit pas oublié, en avoit obtenu tout à la fin de sa vie un brevet de retenue de quatre cent mille livres sur cette charge, et par la condition obtenue par le maréchal de Villeroy, en lui faisant conserver les sceaux, il falloit que la charge fût vendue. J'obtins donc l'agrément pour Armenonville, qui fut pourvu de celle dont Torcy avoit été récompensé en s'en démettant, et donna quatre cent mille livres au chancelier Voysin, qui fut enragé encore, parce qu'il avoit trouvé à la vendre le double. La sienne demeura supprimée en entier, et celle des affaires étrangères n'eut aucune sorte de fonction.

Cette affaire fit naître une ridicule prétention. Armenonville étoit si avancé dans le conseil qu'il touchoit presque au

décanat; ce décanat emporte honneur et profit. Armenonville étoit d'âge et de santé à en jouir longtemps, et ce n'étoit pas l'intérêt de ceux qui avoient envie d'y parvenir. Les anciens conseillers d'État imaginèrent une incompatibilité dans les deux places dont il étoit revêtu, et peu à peu la persuadèrent aux autres conseillers d'État. Ils citoient des exemples vrais et faux là-dessus dont pas un ne faisoit au fond de la chose. Il est vrai que les secrétaires d'État et le contrôleur général des finances étoient si supérieurs en considération, en fonctions, en autorité aux conseillers d'État, qui ne jugent que des procès, que ceux d'entre eux qui sous le feu roi avoient été pris d'entre les conseillers d'État pour remplir ces grandes places, s'étoient démis de celle de conseillers d'État. Cela même étoit d'autant plus raisonnable que le service du conseil le demandoit, parce qu'il n'y a que vingt-quatre conseillers d'État de robe, dont il y en a toujours intendants dans les grandes provinces, intendants des finances souvent, prévôts des marchands, dont l'absence des bureaux et du conseil retarde l'expédition, et nuit souvent aux affaires. Un conseiller d'État, devenu secrétaire d'État ou contrôleur général, étoit encore de moins au conseil où il n'avoit plus le temps de vaquer, et de plus cette place n'étoit pour lui d'aucune ressource, parce que, venant à déplaire assez pour perdre la principale, il ne se seroit pas réduit à retourner faire le simple conseiller d'État au conseil, et à devenir, comme on dit, d'évêque meunier. Il étoit faux que M. de Croissy, président à mortier au parlement de Paris, quand il fut secrétaire d'État à la place de M. de Pomponne, se fût défait de sa charge de président à mortier. M. de Croissy eut la charge de président à mortier en....[1] de M....[2],

1. Les dates sont en blanc dans le manuscrit. Charles Colbert, marquis de Croissy, fut reçu président à mortier au parlement de Paris, le 26 août 1679.

2. Le nom est en blanc dans le manuscrit. Le marquis de Croissy succéda probablement à Nicolas Potier, seigneur de Novion, qui devint premier président en 1678.

fut en 1679 secrétaire d'État, eut en....[1] la survivance de sa charge de président à mortier pour M. de Torcy son fils.

En 1689, le roi ordonna au premier président de Novion de donner la démission de sa charge, moyennant une charge de président à mortier pour son petit-fils, M. de Novion, qui, après la régence, a été premier président. M. de Croissy lui vendit sa charge de président à mortier, et M. de Torcy, qui en avoit la survivance, eut en la place celle de secrétaire d'État de M. de Croissy. Or un secrétaire d'État des affaires étrangères, par ses occupations, et par être nécessairement toujours à la cour et jamais à Paris, est bien moins compatible avec les fonctions journalières de président à mortier que ne le sont les places de secrétaire d'État et de conseiller d'État. Si de là on passe à l'être de ces places, il se trouve que l'être de secrétaire d'État est [celui] de conseiller d'État. La charge de secrétaire d'État lui en donne le titre, l'entrée et la voix au conseil, le rang d'ancienneté partout parmi les conseillers d'État du jour qu'il a été secrétaire d'État, et comme secrétaire d'État a rang de conseiller d'État, et n'en a point d'autre. Si par la puissance de leurs charges ils ont regardé les places de conseiller d'État au-dessous d'eux, c'est une idée qui a pu entrer dans leur tête, mais qui n'a pas changé l'essence de leurs charges et de leur condition, qui, par ce qui vient d'être expliqué, est homogène aux places de conseillers d'État, et ne peut être incompatible avec elles. Aussi les conseillers d'État eurent-ils beau s'assembler, députer au régent, présenter des mémoires imprimés, solliciter les membres du conseil de régence, et l'ancien évêque de Troyes chargé par le régent d'y rapporter l'affaire, bien défendue par Armenonville, ce dernier y gagna son procès tout d'une voix. Comme sa nouvelle charge ne lui donnoit aucune occupation, il continua ses fonctions de conseiller d'État comme auparavant, et devint doyen du

1. La date est en blanc dans le manuscrit.

conseil. Nous lui verrons donner les sceaux dans la suite, avec lesquels il ne mourut pas.

Avaray, bon militaire et rien de plus, fut choisi pour l'ambassade de Suisse, et Bonac pour celle de Constantinople. C'étoit un neveu paternel de Bonrepos, qui avoit eu l'honneur d'épouser la fille aînée de Biron, à la vérité fort chargé d'enfants, et pour rien. Il avoit de l'esprit, de l'expérience, et de la capacité dans les négociations, où il avoit passé sa vie, alors assez peu avancée. On l'avoit employé de bonne heure en Allemagne, puis dans le Nord, et en Pologne longtemps, enfin en Espagne, et on avoit eu lieu partout d'en être content. L'emploi délicat, mais fort lucratif de Constantinople, parut tout à la fois une dot et une récompense pour lui.

Artagnan, qui depuis longtemps commandoit les mousquetaires gris sous Maupertuis qui avoit plus de quatre-vingts ans, et qui ne s'en mêloit presque plus, lui donna cent cinquante mille livres et en fut capitaine à sa place. Trois mois après, Canillac, cousin de celui qui étoit dans le conseil des affaires étrangères, et qui commandoit les mousquetaires noirs sous M. de Vins, qui n'étoit guère moins vieux que Maupertuis, et qui désiroit fort de se retirer, lui donna aussi cent cinquante mille livres, et fut capitaine à sa place. Ce fut la première fois qu'on est monté à ces compagnies pour de l'argent. Il est vrai que si on n'eût eu égard qu'au mérite, Maupertuis et Vins n'auroient pas eu de tels successeurs.

Après bien des projets différents, on fit enfin la réforme des troupes. On ne conserva que cent cinquante escadrons de cavalerie à cent maîtres chacun, sans majors ni aumôniers, et les dix-sept escadrons de la maison du roi et de la gendarmerie, de laquelle les compagnies furent réduites de soixante à trente-cinq maîtres. On conserva aussi les quatorze régiments de dragons à un escadron chacun, dont la moitié à pied. Le tiers des Suisses fut réformé, en sorte que

des dix-huit mille hommes on n'en conserva que douze mille en ôtant une compagnie par régiment; et les régiments sur le pied étranger, excepté les Suisses à qui leurs capitulations furent conservées, et les Irlandois, on les mit sur le pied françois infiniment moins cher, en donnant à leurs colonels huit mille livres de pension, en dédommagement de ce qu'ils y perdirent.

Il y eut force bals dans Paris, outre ceux de l'Opéra. Il arriva en l'un de ces derniers une querelle entre le duc de Richelieu et le comte de Gacé, fils aîné du maréchal de Matignon. Ils sortirent, se battirent dans la rue de Richelieu et se blessèrent légèrement tous deux. Le parlement, certain de la foiblesse du régent, et de la misère des ducs à qui il ne pardonnoit point de ne pas essuyer toutes ses usurpations avec le dernier respect, se promit bien de profiter du temps et de l'aventure, et sans lettres patentes, comme il est de l'ordre, du droit et de l'usage, se mit à informer, sous prétexte que M. de Richelieu n'étoit pas reçu au parlement, comme s'il étoit moins pair de France faute de cette réception, après celle de son père. Il y eut en bref un ajournement personnel, et se rendre dans quinzaine à la conciergerie du Palais, avant l'expiration duquel M. le duc d'Orléans les envoya à la Bastille. Ce nonobstant, le parlement leur fit signifier en leurs domiciles l'ajournement personnel, et de se rendre à la Conciergerie. Ces messieurs furent fort visités à la Bastille. Cette prétendue noblesse excitée par M. et Mme du Maine, dont on a parlé en son temps, fermentoit toujours, et trouva fort mauvais que les ducs qui alloient voir les deux prisonniers à la Bastille gardassent leurs épées, et qu'ils fussent obligés de laisser les leurs à la porte. Grand bruit, à leur ordinaire; mais de ce bruit il n'en fut autre chose sinon que le régent qui savoit bien ce qui en étoit et devoit être, eut la complaisance de faire perquisition de l'usage, qui se trouva tel qu'il se pratiquoit et que cette prétendue noblesse s'en plaignoit. Ainsi elle continua à laisser

les épées à la porte de la Bastille, et les ducs à la conserver en entrant dans cette prison et dans toutes les autres où ils vont voir quelqu'un, comme du temps du feu roi il m'est arrivé au For-l'Évêque, sans qu'on y ait songé à me parler de quitter mon épée, ce que je n'aurois pas souffert aussi.

Le régent, qui se plaisoit aux *mezzo-termine* favorables à sa foiblesse et à son goût politique d'abaissement et de confusion, et de tenir tout brouillé, laissa faire le parlement, et fit seulement écrire une lettre du roi à chaque prince du sang, bâtard, et autre pair pour se trouver au jugement du duc de Richelieu. Les princes du sang furent piqués de ce que cette qualité se trouva également mise à la suscription de leurs lettres et de celles des bâtards. M. le Duc, M. le prince de Conti et le duc du Maine déclarèrent qu'ils n'iroient point au jugement du duc de Richelieu comme étant ses parents trop proches. Ce fut une défaite que le régent leur suggéra pour éviter noise. Les princes du sang s'étoient vantés qu'ils empêcheroient les bâtards de traverser le parquet, et quand ce fut à l'exécution, ils se trouvèrent encore plus contents de cette raison d'en éviter l'occasion, que ne le fut le régent même qui la leur fournit. Le prince de Dombes et le comte de Toulouse s'y trouvèrent avec les autres pairs. Le parlement, ne pouvant pis après tout ce qu'il avoit entrepris et usurpé dans cette affaire, ordonna un plus amplement informer, et garder prison deux mois.

Quand le jour du jugement définitif s'approcha, il fut dit que le roi n'écriroit qu'aux pairs, et point aux princes du sang, ni à MM. du Maine et de Dombes comme exclus par leur parenté. M. de Dombes y avoit pourtant assisté une fois, mais on prit ce milieu pour faire en sorte que le comte de Toulouse se laissât persuader de n'y point aller, et d'avoir cette déférence pour les plaintes amères que M. le Duc avoit faites, et continuoit de porter au régent de ce que

le prince de Dombes et lui s'étoient trouvés à la dernière séance. Le prince de Dombes se vouloit bien exclure de celle-ci comme parent, ainsi que son père, par Mme la duchesse du Maine. Mais le comte de Toulouse, qui n'avoit point cette raison, persista à s'y vouloir trouver. Ainsi fit-il, et traversa le parquet. Les pairs tous convoqués par le roi y assistèrent. Il y eut arrêt de plus amplement informer pendant trois mois, et cependant mis en liberté. Ils sortirent le même jour de la Bastille; il y avoit six mois que cela duroit. J'ai cru devoir rapporter cette affaire tout de suite.

Dans ce même temps de la querelle du duc de Richelieu et du comte de Gacé, il y eut un badinage de rien entre deux jeunes gens ivres à souper chez M. le prince de Conti à Paris, à quoi eux-mêmes ni personne n'eût pris garde sans la malice des convives, excités par l'exemple du maître de la maison, qui leur apprit le lendemain qu'ils avoient eu une affaire la veille, et qui voulut faire semblant de les accommoder. L'un étoit Jonzac, fils d'Aubeterre, l'autre Villette, frère de père de Mme de Caylus. M. le Duc, qui ne voulut pas que les maréchaux de France se mêlassent d'une affaire arrivée chez M. le prince de Conti, les envoya chercher deux jours après et les accommoda. Mais ceux qui de rien avoient fait une affaire se mirent si fort après eux, que les familles s'en mêlèrent et les crurent déshonorés s'ils ne se battoient pas. Tous deux y résistèrent; mais enfin poussés à bout, ils se battirent en fort braves gens, et montrèrent ainsi que leur résistance ne venoit que de ne savoir pourquoi se battre. Tous deux furent blessés, Villette plus considérablement, et disparurent. Ce fut le premier fruit de l'impunité effective du premier duel de la régence, sur le quai des Tuileries, en plein jour, de la plus grande notoriété, entre deux hommes qui ne valoient pas, en quoi que ce fût, la peine d'être ménagés, et qui en produisit bien d'autres. L'affaire dont je viens de parler avoit trop éclaté et trop longtemps pour pouvoir être étouffée. Le parlement

procéda, Villette sortit du royaume et mourut bientôt après; Jonzac se cacha longtemps, et ne se présenta que bien sûr de ce qui arriveroit de son affaire. Il en fut quitte pour une assez longue prison, absous après, et ne perdit point son emploi. Cette affaire pourtant réveilla celle de Girardin et de Ferrant, qui furent obligés de s'absenter, et qui à la fin furent condamnés, effigiés, et perdirent leurs emplois. Ce fut un remède qui vint beaucoup trop tard.

Deux hommes, qui étoient devenus fort inutiles au monde, moururent en ce même temps : Sourches, fort vieux, qui avoit cédé à son fils sa charge de grand prévôt, et Lyonne, premier écuyer de la grande écurie, qui n'avoit jamais exercé cette charge, et qui passoit sa très-obscure vie avec les nouvellistes de Paris. Sainte-Maure crut faire merveilles de faire prendre cette charge à son neveu. Ce n'en étoit pas une pour un homme de sa qualité, mais il y brilla aussi peu que son prédécesseur.

Le duc de Noailles et Rouillé voulurent absolument une chambre de justice contre les financiers. On a vu ce que j'avois pensé là-dessus; mais ces deux hommes étoient maîtres absolus de ce qui étoit finance; cela passa donc au conseil de régence. Lamoignon et Portail, présidents à mortier, furent mis à la tête de six maîtres des requêtes, dix conseillers du parlement, huit maîtres des comptes, et quatre conseillers de la cour des aides. Fourqueux, neveu de Rouillé, et procureur général de la chambre des comptes, fut procureur général de ce nouveau tribunal. Portail et lui y acquirent beaucoup de réputation par leur intégrité; Lamoignon y gagna de l'argent et se déshonora. L'édit de cette création fut enregistré tel qu'il fut présenté au parlement le 12 mars, et le chancelier alla le 14 mars faire l'ouverture de ce nouveau tribunal aux Grands-Augustins, où il tint ses séances. La frayeur se mit parmi les financiers. On prétendoit que les traitants avoient profité de dix-huit cent millions. Parmi les assignations qui furent données à ceux

qu'on voulut ressasser, le duc de Noailles n'oublia pas M. d'Auneuil, maître des requêtes, frère de Mme la maréchale de Lorges, dont le père étoit entré en plusieurs affaires du temps de M. Colbert, avoit été depuis garde du trésor royal avec autant de bonne réputation que ces gens-là en peuvent avoir, et avoit longtemps avant sa mort quitté sa charge et toute affaire, et entièrement apuré ses comptes à la chambre des comptes. Dès que j'appris cette malice, j'allai trouver M. le duc d'Orléans, qui sur-le-champ et devant moi envoya ordre au duc de Noailles de retirer cette assignation et de la lui apporter. Il eut un peu la tête lavée, tout favori qu'il étoit, avec défense de toucher à d'Auneuil en quoi que ce pût être, et l'assignation bien déchirée. Ils avoient tous bien envie d'attaquer Pontchartrain, et M. le duc d'Orléans aussi; mais la considération de son père borna ce dessein aux désirs et aux regrets; M. le duc d'Orléans s'y porta de lui-même. Je n'eus ni la peine ni le mérite de parer ce coup.

Ce prince, qui avoit la vue fort basse et un œil bien moins mauvais que l'autre, jouant à la paume qu'il aimoit fort en ce temps-ci, se donna sur ce bon œil un coup de raquette qui le mit en danger de le perdre. Mais s'il le conserva il n'en fut guère mieux; il n'en vit presque plus le reste de sa vie; et le mauvais œil, dont il se servoit le moins, devint le bon, sans en être meilleur qu'il n'étoit.

Il commença à faire faire des payements. Ce qu'il y avoit de plus pressé étoient les ministres de France dans les pays étrangers. Ils étoient tellement en arrière qu'il y en avoit plusieurs qui, depuis plusieurs mois, n'avoient pas de quoi retirer leurs lettres de la poste et les y laissoient. On comprend l'inconvénient de cette misère pour les affaires, et par le mépris où ils ne pouvoient éviter de tomber dans les divers pays où ils étoient employés, et où ils mouroient de faim, après s'être endettés partout. Ce fut aussi par où on commença. On donna aussi quelque chose à la marine, qui

étoit depuis longtemps encore pis qu'à sec, moins pour la relever, comme je l'expliquerai bientôt, que pour apaiser un peu le comte de Toulouse et le conseil de marine.

Les délations portées à la chambre de justice attirèrent une mortification à Desmarets, et un ridicule à qui la lui donna. On se persuada sur ces rapports qu'il avoit caché beaucoup d'argent dans l'abbaye d'Hières près Paris, dont sa sœur étoit abbesse. On y envoya fouiller partout, et on y remua bien la terre; on n'y trouva rien du tout. Le rare est qu'aussitôt après le maréchal de Villeroy, ami de Desmarets de tout temps, fit valoir au régent une prétendue promesse du feu roi à Desmarets de lui donner cent mille écus au prochain renouvellement des fermes générales. Le roi étoit mort auparavant, et Desmarets avoit été chassé. Dans l'extrême disette où on étoit d'argent, dont on avoit besoin pour tant de choses également importantes et pressées, et le régent par aucun coin tenu d'acquitter de pareilles grâces du feu roi, il eut la foiblesse de se laisser entraîner aux propos du maréchal de Villeroy, et de faire payer Desmarets de ce don à mille pistoles par mois.

Ce prince choisit Cheverny pour gouverneur de M. son fils. Il étoit homme de qualité et fort capable de faire quelque chose de bon d'un pupille qui lui auroit été sérieusement remis. Mais il avoit depuis longtemps de Court dont le nom n'étoit point faux, et qui de plus étoit un pédant achevé. Son frère avoit toujours été au duc du Maine, et y étoit mort. C'en étoit assez pour avoir toute la confiance de Mme la duchesse d'Orléans, qui n'avoit d'yeux que pour ses frères, et qui de préférence à tout vouloit inculquer à son fils sa manie là-dessus. Ainsi Cheverny ne fut mis que *ad honores*, ravi de n'en avoir ni les soins ni la peine, et qui laissa faire de Court sans se mêler de rien. M. le duc d'Orléans, partie connoissance de ce qu'il avoit à espérer de M. son fils, partie négligence, laissa faire. Mme la duchesse d'Orléans réussit à la vérité parfaitement à coiffer son fils

de la bâtardise. Du reste on voit comment cette éducation a réussi.

Le roi sortit pour la première fois des Tuileries pour aller au Palais-Royal voir Madame, M. [le duc] et Mme la duchesse d'Orléans. Quelque temps après il sortit pour la seconde fois, et alla voir Mme la duchesse de Berry au Luxembourg. Les prétentions et l'indécision firent ôter le strapontin de son carrosse pour n'y laisser que les deux fonds. Le roi étoit étouffé au derrière par Mme de Ventadour et le duc du Maine. Au devant ses deux fils et Mme de Villefort, sous-gouvernante; c'est-à-dire toutes personnes sans droit aucun d'y être, excepté la duchesse de Ventadour. J'ai expliqué ailleurs les deux règles des places du carrosse, celle de droiture et celle de nécessité, mais la confusion sur tout étoit uniquement en règne, et s'y établit de plus en plus.

Mme la duchesse de Berry en profitoit de son côté pour usurper tous les honneurs de reine, malgré les représentations de Mme de Saint-Simon, et les dégoûts dont elle l'assura que de telles entreprises seroient suivies. Elle marcha dans Paris avec des timbales sonnantes, et tout du long du quai des Tuileries où le roi étoit. Le maréchal de Villeroy en porta le lendemain ses plaintes à M. le duc d'Orléans, qui lui promit que tant que le roi seroit dans Paris, on n'y entendroit d'autres timbales que les siennes, et oncques depuis Mme la duchesse de Berry n'y en a eu. Elle alla aussi à la comédie, y eut un dais dans sa loge, quatre de ses gardes sur le théâtre, d'autres dans le parterre, la salle bien plus éclairée qu'à l'ordinaire, et fut avant la comédie haranguée par les comédiens. Cela fit un étrange bruit dans Paris comme avoit fait son haut dais au parterre de l'Opéra. Néanmoins elle n'osa retourner aux spectacles de la sorte; mais pour ne pas reculer aussi, elle renonça à voir la comédie dans son lieu ordinaire, et elle prit à l'Opéra une petite loge où elle n'étoit qu'à peine aperçue, et comme incognito. Elle ne le vit plus ailleurs, et comme la comédie

venoit jouer sur le théâtre de l'Opéra pour Madame, cette petite loge servit pour les deux spectacles.

Allant un jour à l'Opéra, ses gardes firent arrêter le carrosse de M. le prince de Conti qui y arrivoit, et maltraitèrent son cocher, ce prince étant dans son carrosse. La vérité est que ce n'étoit qu'entreprises de toutes parts. Les princes du sang n'osoient pas nier tout à fait leur devoir d'arrêter devant les filles de France, car il n'y avoit point de fils de France alors, mais ils les évitoient, et de fait ne vouloient point arrêter devant elles; d'autre part, c'étoit bien assez de le faire arrêter de haute lutte, sans maltraiter son cocher, lui dans son carrosse. Il s'en plaignit au marquis de La Rochefoucauld, capitaine des gardes de Mme la duchesse de Berry, qui n'eut pas l'esprit de lui répondre de manière à le contenter, et à faire tomber la chose. M. le prince de Conti, piqué, s'adressa à M. le duc d'Orléans, qui obligea Mme la duchesse de Berry de le prier de venir chez elle. Il y vint; la conversation se passa en public fort mal à propos, et pour en dire le vrai, avec tout son esprit, elle s'en tira fort mal; elle fit des reproches à ce prince de ne s'être pas adressé à elle; elle voulut accuser le cocher et excuser son garde, puis voyant qu'elle ne réussissoit pas, et que M. le duc d'Orléans vouloit être obéi, elle dit à M. le prince de Conti que, puisqu'il vouloit que ce garde allât en prison, il y iroit, mais qu'elle le prioit qu'il n'y fût guère. Cela fut pitoyable. En effet, à peine le garde se fut-il remis qu'il sortit à la prière de M. le prince de Conti. Le point étoit qu'on l'avoit fait arrêter, qu'il n'osoit le contester ni s'en plaindre. Voilà pour le rang à couvert et bien décidé; le reste étoit une sottise dont il falloit savoir sortir galamment.

Après maintes passades, elle s'étoit tout de bon éprise de Rion, jeune cadet de la maison d'Aydie, fils d'une sœur de Mme de Biron, qui n'avoit ni figure ni esprit. C'étoit uu gros garçon court, joufflu, pâle, qui avec force bourgeons ne

ressembloit pas mal à un abcès. Il avoit de belles dents, et n'avoit pas imaginé causer une passion qui en moins de rien devint effrénée, et qui dura toujours, sans néanmoins empêcher les passades et les goûts de traverse. Il n'avoit rien vaillant, mais force frères et sœurs qui n'en avoient guère davantage. M. et Mme de Pons, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, étoient de leurs parents, et de même province. Ils firent venir ce jeune homme, qui étoit lieutenant de dragons, pour tâcher d'en faire quelque chose. A peine fut-il arrivé que le goût se déclara, et qu'il devint le maître à Luxembourg[1]. M. de Lauzun, dont il étoit petit-neveu, en rioit sous cape. Il étoit ravi; il se croyoit renaître en lui à Luxembourg, du temps de Mademoiselle; il lui donnoit des instructions.

Rion étoit doux et naturellement poli et respectueux, bon et honnête garçon. Il sentit bientôt le pouvoir de ses charmes qui ne pouvoient captiver que l'incompréhensible fantaisie dépravée d'une princesse. Il n'en abusa avec personne, et se fit aimer de tout le monde par ses manières, mais il traita Mme la duchesse de Berry comme M. de Lauzun avoit traité Mademoiselle. Il fut bientôt paré des plus belles dentelles et des plus riches habits, plein d'argent, de boîtes, de joyaux et de pierreries. Il se faisoit désirer; il se plaisoit à donner de la jalousie à sa princesse, à en paroître lui-même encore plus jaloux. Il la faisoit pleurer souvent. Peu à peu il la mit sur le pied de n'oser rien faire sans sa permission, non pas même les choses les plus indifférentes. Tantôt prête de sortir pour l'Opéra, il la faisoit demeurer; d'autres fois il l'y faisoit aller malgré elle. Il l'obligeoit à faire bien à des dames qu'elle n'aimoit point, ou dont elle étoit jalouse, mal à des gens qui lui plaisoient, et dont il

1. Saint-Simon, suivant l'usage de la plupart des écrivains du XVII[e] siècle, appelle *Luxembourg* le palais qu'on nomme aujourd'hui *le Luxembourg*. Il dit *aller à Luxembourg*, *être maître à Luxembourg*. Cependant, dans quelques passages, on trouve la forme *habiter le Luxembourg*.

faisoit le jaloux. Jusqu'à sa parure, elle n'avoit pas la moindre liberté. Il se divertissoit à la faire décoiffer ou lui faire changer d'habits quand elle étoit toute prête, et cela si souvent, et quelquefois si publiquement qu'il l'avoit accoutumée à prendre le soir ses ordres pour la parure et l'occupation du lendemain, et le lendemain il changeoit tout, et la princesse pleuroit tant et plus. Enfin elle en étoit venue à lui envoyer des messages par des valets affidés; car il logea presque en arrivant au Luxembourg; et ses messages se réitéroient plusieurs fois pendant sa toilette, pour savoir quels rubans elle mettroit; ainsi de l'habit et des autres parures, et presque toujours il lui faisoit porter ce qu'elle ne vouloit point. Si quelquefois elle osoit se licencier à la moindre chose sans son congé, il la traitoit comme une servante, et les pleurs duroient quelquefois plusieurs jours. Cette princesse si superbe, et qui se plaisoit tant à montrer et à exercer le plus démesuré orgueil, s'avilit à faire des repas avec lui et des gens obscurs, elle avec qui nul homme ne pouvoit manger s'il n'étoit prince du sang.

Un jésuite, qui s'appeloit le P. Riglet, qu'elle avoit connu enfant, et qui l'avoit toujours cultivée depuis, étoit admis dans ces repas particuliers, sans qu'il en eût honte, ni que Mme la duchesse de Berry en fût embarrassée. Mme de Mouchy, dont j'ai parlé ailleurs, étoit la confidente de tous ces étranges particuliers; elle et Rion mandoient les convives, et choisissoient les jours. La Mouchy raccommodoit souvent sa princesse avec son amant, qui en étoit mieux traitée qu'elle, sans qu'elle osât s'en apercevoir, de crainte d'un éclat qui lui auroit fait perdre un amant si cher, et une confidente si nécessaire. Cette vie étoit publique; tout à Luxembourg s'adressoit à M. de Rion, qui de sa part avoit grand soin d'y bien vivre avec tout le monde, même avec un air de respect qu'il refusoit, même en public, à sa seule princesse. Il lui faisoit devant le monde des réponses brusques qui faisoient baisser les yeux aux spectateurs, et rou-

gir ceux de Mme la duchesse de Berry, qui ne contraignoit point ses manières soumises et passionnées pour lui devant les compagnies. Le rare est que, parmi cette vie, elle prît un appartement aux carmélites du faubourg Saint-Germain, où elle alloit quelquefois les après-dînées, et toujours coucher aux bonnes fêtes, et souvent y demeuroit plusieurs jours de suite. Elle n'y menoit que deux dames, rarement trois, presque point de domestiques; elle mangeoit avec ses dames de ce que le couvent lui apprêtoit, alloit au chœur ou dans une tribune à tous les offices du jour, et fort souvent de la nuit; et outre les offices, elle y demeuroit quelquefois longtemps en prières, et y jeûnoit très-exactement les jours d'obligation.

Deux carmélites de beaucoup d'esprit, et qui connoissoient le monde, étoient chargées de la recevoir et d'être souvent auprès d'elle. Il y en avoit une fort belle; l'autre l'avoit été aussi. Elles étoient assez jeunes, surtout la plus belle, mais d'excellentes religieuses, et des saintes, qui faisoient cette fonction fort malgré elles. Quand elles furent devenues plus familières, elles parlèrent franchement à la princesse, et lui dirent que, si elles ne savoient rien d'elle que ce qu'elles en voyoient, elles l'admireroient comme une sainte; mais que d'ailleurs elles apprenoient qu'elle menoit une étrange vie, et si publique, qu'elles ne comprenoient pas ce qu'elle venoit faire dans leur couvent. Mme la duchesse de Berry rioit et ne s'en fâchoit point. Quelquefois elles la chapitroient, lui nommoient les gens et les choses par leurs noms, l'exhortoient à changer une vie si scandaleuse, et, avec esprit et tour, poussoient ou enrayoient à propos, mais jamais sans lui avoir parlé ferme. Elles le contoient après à celles de ses dames qui étoient les plus propres à goûter leurs peines sur l'état de Mme la duchesse de Berry, qui ne cessa de vivre comme elle faisoit à Luxembourg et aux carmélites, et de laisser admirer un contraste aussi surprenant, et qui du côté de la débauche augmenta

toujours. Rion lui fit venir de sa province une de ses sœurs, mariée à M. d'Aydie, pour remplir la place de Mme de Brancas la mère, de laquelle j'ai quelquefois fait mention, à qui le feu roi avoit donné une place de dame auprès d'elle, et qui étoit toujours demeurée en Provence, où elle étoit retournée quand elle y fut nommée, et finalement n'en voulut point revenir.

CHAPITRE XVII.

Vie, journées et conduite personnelle de M. le duc d'Orléans. — Le régent impénétrable sur les affaires dans la débauche, même dans l'ivresse. — Ses maîtresses. — Roués de M. le duc d'Orléans. — Énormités ecclésiastiques. — Démêlé des cours de Rome et de Turin sur le tribunal de la monarchie de Sicile. — Naissance de don Carlos, roi des Deux-Siciles. — Prince palatin électeur de Trèves. — Cabale qui, par intérêts particuliers, attache pour toujours le régent à l'Angleterre. — M. le duc d'Orléans n'a jamais désiré la couronne, mais le règne du roi et par lui-même. — Je propose au régent l'indissoluble et perpétuelle union avec l'Espagne, comme le véritable intérêt de l'État, dont la maison d'Autriche et les Anglois sont les ennemis essentiellement naturels. — Stralsund pris. — Le roi de Suède échappé et passé en Suède.

Mme la duchesse de Berry rendoit avec usure à M. son père les rudesses et l'autorité qu'elle éprouvoit de Rion, sans que la foiblesse de ce prince en eût moins d'assiduité, de complaisance, il faut le dire, de soumission et de crainte pour elle. Il étoit désolé du règne public de Rion et du scandale de sa fille, mais il n'osoit en souffler, et si quelquefois quelque scène également forte et ridicule entre l'amant et la princesse avoit percé en public, M. le duc d'Orléans osoit en faire quelque représentation, il étoit traité

comme un nègre, boudé plusieurs jours, et bien empêché comment faire sa paix. Il n'y avoit jour qu'ils ne se vissent, le plus souvent au Luxembourg. Il est temps de parler un peu des occupations publiques et particulières du régent, de sa conduite, de ses parties, de ses journées.

Toutes les matinées étoient livrées aux affaires, et les différentes sortes d'affaires avoient leurs jours et leurs heures. Il les commençoit seul avant de s'habiller, voyoit du monde à son lever, qui étoit court et toujours précédé et suivi d'audiences auxquelles il perdoit beaucoup de temps; puis ceux qui étoient chargés plus directement d'affaires le tenoient successivement jusqu'à deux heures après midi. Ceux-là étoient les chefs des conseils, La Vrillière, bientôt après Le Blanc dont il se servoit pour beaucoup d'espionnages, ceux avec qui il travailloit sur les affaires de la constitution, celles du parlement, d'autres qui survenoient; souvent Torcy pour les lettres de la poste; quelquefois le maréchal de Villeroy pour piaffer; une fois la semaine, les ministres étrangers; quelquefois les conseils; la messe dans sa chapelle en particulier, quand il étoit fête ou dimanche. Les premiers temps il se levoit matin; ce qui se ralentit peu à peu, et devint après incertain et tardif, suivant qu'il s'étoit couché. Sur les deux heures ou deux heures et demie, tout le monde lui voyoit prendre du chocolat; il causoit avec la compagnie. Cela duroit selon qu'elle lui plaisoit; le plus ordinaire en tout n'alloit pas à demi-heure. Il rentroit et donnoit audience à des dames et à des hommes, alloit chez Mme la duchesse d'Orléans, puis travailloit avec quelqu'un ou alloit au conseil de régence; quelquefois il alloit voir le roi, le matin rarement, mais toujours matin ou soir, avant ou après le conseil de régence, et l'abordoit, lui parloit, le quittoit avec des révérences et un air de respect qui faisoit plaisir à voir, au roi lui-même, et qui apprenoit à vivre à tout le monde.

Après le conseil, ou sur les cinq heures du soir, s'il n'y

en avoit point, il n'étoit plus question d'affaires; c'étoit l'Opéra ou Luxembourg, s'il n'y avoit été avant son chocolat, ou aller chez Mme la duchesse d'Orléans où quelquefois il soupoit, ou sortir par ses derrières, ou faire entrer compagnie par les mêmes derrières, ou si c'étoit en belle saison, aller à Saint-Cloud ou en d'autres campagnes, tantôt y souper, tantôt à Luxembourg ou chez lui. Quand Madame étoit à Paris, il la voyoit un moment avant sa messe; et quand elle étoit à Saint-Cloud, il alloit l'y voir, et lui a toujours rendu beaucoup de soins et de respect.

Ses soupers étoient toujours en compagnie fort étrange. Ses maîtresses, quelquefois une fille de l'Opéra, souvent Mme la duchesse de Berry, et une douzaine d'hommes, tantôt les uns, tantôt les autres, que sans façon il ne nommoit jamais autrement que ses *roués*. C'étoit Broglio, l'aîné de celui qui est mort maréchal de France et duc; Nocé; quatre ou cinq de ses officiers, non des premiers; le duc de Brancas, Biron, Canillac, quelques jeunes gens de traverse, et quelques dames de moyenne vertu, mais du monde; quelques gens obscurs encore sans nom, brillant par leur esprit ou leur débauche. La chère exquise s'apprêtoit dans des endroits faits exprès, de plain-pied, dont tous les ustensiles étoient d'argent; eux-mêmes mettoient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'étoit en ces séances où chacun étoit repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui étoit licence effrénée. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ni personne n'étoit épargné. M. le duc d'Orléans y tenoit son coin comme les autres, mais il est vrai que très-rarement tous ces propos lui faisoient-ils la moindre impression. On buvoit d'autant, on s'échauffoit, on disoit des ordures à gorge déployée, et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avoit bien fait du bruit, et qu'on étoit bien ivre, on s'alloit coucher, et on recommen-

çoit le lendemain. Du moment que l'heure venoit de l'arrivée des soupeurs, tout étoit tellement barricadé au dehors que quelque affaire qu'il eût pu survenir, il étoit inutile de tâcher de percer jusqu'au régent. Je ne dis pas seulement des affaires inopinées des particuliers, mais de celles qui auroient le plus dangereusement intéressé l'État ou sa personne, et cette clôture duroit jusqu'au lendemain matin.

Le régent perdoit ainsi un temps infini en famille et en amusements, ou en débauches. Il en perdoit encore beaucoup en audiences trop faciles, trop longues, trop étendues, et se noyoit dans ces mêmes détails que, du vivant du feu roi, lui et moi lui reprochions si souvent ensemble. Je l'en faisois quelquefois souvenir; il en convenoit, mais il s'en laissoit toujours entraîner. D'ailleurs mille affaires particulières, et quantité d'autres de manutention de gouvernement qu'il auroit pu finir en une demi-heure d'examen le plus souvent, et décider net et ferme après, il les prolongeoit, les unes par foiblesse, les autres par ce misérable désir de brouiller, et cette maxime empoisonnée qui lui échappoit quelquefois comme favorite : *Divide et impera;* la plupart par cette défiance générale de toutes choses et de toutes personnes, et de cette façon des riens devenoient des hydres dont lui-même après se trouvoit souvent fort embarrassé. Sa familiarité et la facilité de son accès plaisoit extrêmement; mais l'abus qu'on en faisoit étoit excessif. Il alloit quelquefois au manque de respect; ce qui, à la fin, eut des inconvénients d'autant plus dangereux qu'il ne put, quand il le voulut, réprimer des personnages qui l'embarrassèrent plus qu'eux-mêmes ne s'en trouvoient et ne s'en trouvèrent embarrassés. Tels furent Stairs, tels les chefs de la constitution, tels le maréchal de Villeroy, tels le parlement en particulier, et en gros la magistrature. Je lui représentois quelquefois tant de choses importantes à mesure que les occasions s'en offroient; quelquefois j'y gagnois quelque chose, et je parois des inconvénients; plus souvent il me glissoit de la

main après être demeuré persuadé de ce que je lui disois, et sa foiblesse l'entraînoit.

Ce qui est fort extraordinaire, c'est que ni ses maîtresses, ni Mme la duchesse de Berry, ni ses roués, au milieu même de l'ivresse, n'ont jamais pu rien savoir de lui de tant soit peu important, sur quoi que ce soit du gouvernement et des affaires. Il vivoit publiquement avec Mme de Parabère; il y vivoit en même temps avec d'autres; il se divertissoit de la jalousie et du dépit de ces femmes; il n'en étoit pas moins bien avec toutes, et le scandale de ce sérail public, et celui des ordures et des impiétés journalières de ses soupers étoit extrême, et répandu partout.

Le carême étoit commencé, et je voyois un affreux scandale ou un horrible sacrilége pour Pâques, qui ne feroit même qu'augmenter ce terrible scandale. C'est ce qui me résolut d'en parler à M. le duc d'Orléans, quoique depuis longtemps je gardasse le silence sur ses débauches par avoir perdu toute espérance là-dessus. Je lui représentai donc que le détroit où il alloit tomber à Pâques me paroissoit si terrible du côté de Dieu, si fâcheux de celui du monde qui veut bien mal faire, mais qui le trouve mauvais d'autrui et surtout de ses maîtres, que, contre ma coutume et ma résolution, je ne pouvois m'abstenir de lui en représenter toutes les conséquences, sur lesquelles je m'étendis à l'égard du monde; car de celui de la religion, malheureusement il n'en étoit pas là. Il m'écouta fort patiemment; puis me demanda avec inquiétude ce que je lui voulois proposer. Alors je lui dis que c'étoit un expédient, non pour ôter tout scandale, mais pour le diminuer et empêcher les excès des propos, et même des sentiments auxquels il devoit s'attendre, s'il ne le prenoit pas, et qui étoit très-aisé. C'étoit d'aller passer chez lui à Villers-Cotterets les cinq derniers jours de la semaine sainte, et le dimanche et le lundi de Pâques, c'est-à-dire partir le mardi saint, et revenir la troisième fête de Pâques; n'y mener ni dames ni roués, mais six ou sept personnes à

son gré, de réputation honnête, avec qui causer, jouer, se promener, s'amuser, manger maigre où il pouvoit faire aussi bonne chère qu'en gras, ne point tenir de mauvais propos à table, et ne la pas allonger par trop; aller le vendredi saint à l'office, et le dimanche de Pâques à la grand'-messe; que je ne lui en demandois pas davantage, et qu'avec cela, je lui répondois de tous les discours. J'ajoutai que personne n'ignoroit ce que faisoient ou ne faisoient pas des princes de son élévation, par conséquent qu'il n'auroit point fait ses Pâques; mais qu'il y avoit toute différence entre ne les faire point tête levée avec un air, qui qu'on pût être, d'insolence et de mépris au milieu de la capitale, sous les yeux de tout le monde, et changer de lieu avec un air de honte, de respect et d'embarras; que le premier fait abhorrer un pécheur audacieux, et révolte contre lui jusqu'aux libertins; le second donne une charitable compassion aux honnêtes gens, et arrête toutes les langues. Je m'offris de l'accompagner en ce voyage, s'il m'avoit agréable, et de lui sacrifier celui que j'avois coutume de faire en ce temps-là tous les ans chez moi, et je lui fis faire réflexion que cette conduite étoit celle des personnes un peu marquées, qui se trouvoient à Pâques embarrassées de leurs personnes. Je lui fis encore remarquer que les affaires ne souffriroient point de son absence en des jours qui les suspendent toutes, la proximité de Villers-Cotterets, la beauté du lieu, le nombre d'années qu'il ne l'avoit vu, et la convenance qu'il y allât faire un tour.

Il prit la proposition à merveille; il s'en trouva soulagé; il ne savoit ce que je lui voulois proposer; il n'y trouva rien que d'aisé, même d'agréable, me remercia fort d'avoir pensé à cet expédient, et de vouloir aller avec lui. Nous raisonnâmes sur ceux qu'il pourroit mener; ce qui ne fut pas difficile à trouver, et la chose demeura arrêtée. Nous crûmes également lui et moi qu'il ne falloit rien afficher d'avance, et qu'il suffiroit qu'il donnât ses ordres dans la

semaine de la Passion. Nous en reparlâmes encore une fois ou deux, et il étoit véritablement persuadé que ce voyage étoit sage, et qu'il devoit le faire. Le malheur étoit que ce qu'il avoit résolu de bon s'exécutoit rarement, par le nombre de fripons dont il étoit environné, et dont c'étoit rarement l'intérêt ou pour lui plaire, ou pour le tenir de près, ou par des raisons encore plus perverses. C'est ce qui arriva de ce voyage.

Quand je lui en parlai à un jour ou deux du dimanche de la Passion, je trouvai un homme embarrassé, contraint, qui ne savoit que me répondre. Je sentis aisément ce qui en étoit, je redoublai mes efforts, je le pris par l'approbation qu'il y avoit donnée; je le défiai de me montrer le plus léger inconvénient de ce voyage; je frappai fortement sur les discours qu'il feroit tenir par l'audace de sauter par-dessus les Pâques, au milieu de Paris; sur l'ennui dans lequel il ne pouvoit éviter de tomber pendant les jours saints, s'il y vouloit garder quelque mesure, et tout ce qu'il feroit dire contre lui, s'il les passoit, comme il faisoit les autres jours; enfin je ramassai toutes mes forces pour lui représenter l'exécration d'un sacrilége, toute l'horreur que le monde auroit de lui, tout ce qu'il le mettroit en droit de dire, et la licence avec laquelle toutes les bouches s'en expliqueroient, même les plus libertines, et jusqu'à quel point cette horrible action éloigneroit de lui tous les gens de bien, ceux qui se piquoient ou qui sont d'état à l'être, enfin tous les honnêtes gens. J'eus beau dire; je ne trouvai que du silence, du triste, du morne, de misérables raisons que je détruisis toutes, et de la ténuité desquelles je ne remplirai pas ce papier; en un mot, un parti pris au premier mot qu'il s'en étoit laissé entendre qui avoit donné l'alarme aux maîtresses et aux roués. Qu'on ne soit pas surpris si ce mot m'échappe souvent. M. le duc d'Orléans ne leur donnoit point d'autre nom, ni lui, ni Mme la duchesse de Berry; Mme la duchesse d'Orléans même en parlant à lui, et tous

trois, parlant d'eux à quiconque, ne les appeloient jamais autrement. Cela avoit donné le ton, et tout le monde sans exception ne parloit plus d'eux que par ce terme. Ils craignirent que ce prince ne s'accoutumât à vivre avec d'honnêtes gens, et qu'à son retour ils ne fussent plus admis et seuls à l'ordinaire. Les maîtresses n'eurent pas moins de frayeur, et ce bon groupe fit tant sur un prince facile, que le voyage, dès la première mention, fut absolument rompu. Prenant congé de lui pour m'en aller chez moi, je le conjurai de se contenir au moins pendant les quatre jours saints, c'est-à-dire le jeudi, vendredi, samedi et dimanche, et sur toutes choses de ne pas commettre un sacrilége gratuit où il perdroit du côté du monde qu'il croiroit captiver par là, infiniment plus qu'en s'en abstenant, parce que sa vie, la même devant et après, le décèleroit tout aussitôt, et très-publiquement.

Je m'en allai là-dessus à la Ferté, espérant du moins avoir paré ce comble. J'eus la douleur d'y apprendre qu'après avoir passé les derniers jours de la semaine sainte moins même qu'équivoquement, quoique avec plus de cacherie, il avoit été à la plupart des fonctions de ces jours saints, suivant l'étiquette de feu Monsieur, qui les passoit presque toujours à Paris; qu'il étoit allé le jour de Pâques à la grand'messe à Saint-Eustache, sa paroisse, et qu'en grande pompe il y avoit fait ses pâques. Hélas! ce fut la dernière communion de ce malheureux prince, et qui, du côté du monde, lui réussit comme je l'avois prévu. Sortons d'une si triste matière pour entrer en celle de ce qui se passoit au dehors.

Avant d'entrer dans la narration de ce qui regarde les affaires étrangères des premiers mois de cette année, il faut, pour éviter une digression, expliquer une affaire que la cour de Turin eut avec celle de Rome, qui, pour le dire en passant, fait voir jusqu'à quel excès de tyrannie et d'oppression les ecclésiastiques tiennent les laïques qui sont assez simples pour souffrir leurs prétentions se tourner en droit

sous le spécieux prétexte de religion, dont les rois ont été souvent les victimes, et qui le seroient encore si on les laissoit faire, quoique ces maîtres en Israël trouvent bien écrit dans l'Évangile que la domination leur est très-précisément défendue par Jésus-Christ, et qu'il leur dise que son royaume n'est pas de ce monde.

Ces Roger, Normands qui conquirent la Sicile et une partie du royaume de Naples sur les Sarrasins, y régnèrent quelque temps sous le nom de ducs. Leur piété donna la troisième partie des revenus de la Sicile en fondations d'évêchés, d'hôpitaux, de monastères, et ils voulurent bien, par dévotion de ce temps-là, faire relever leur conquête du saint-siége. Mais en princes avisés, ils y mirent des conditions que les papes se trouvèrent heureux d'accepter et de confirmer de la manière la plus solide : la première, qu'il fut consenti de part et d'autre que le pape l'érigeroit en royaume, et les en reconnaîtroit rois héréditaires pour leur postérité; l'autre fut pour parer à ce que ces princes voyoient pratiquer partout où les papes et les ecclésiastiques le pouvoient, qui dans ces temps d'ignorance usurpoient tout par la terreur de l'excommunication. Ces princes, qui ne songèrent qu'au solide et à demeurer vraiment maîtres chez eux, passèrent l'honneur au pape, moyennant quoi il fut convenu qu'il y auroit en Sicile un tribunal perpétuellement subsistant, dont les membres, tous laïques, seroient toujours à la nomination, disposition et en la main des rois de Sicile, uniquement, sans autre attache ni dépendance, lequel, en vertu du privilége bien nettement expliqué qu'il recevroit du pape une fois pour toutes, et irrévocablement en toutes ses parties, et sans jamais être sujet en aucun cas possible à renouvellement ni à confirmation, jugeroit en dernier ressort souverainement et sans appel de toutes les causes ecclésiastiques quelles qu'elles pussent être, soit entre laïques, soit entre laïques et ecclésiastiques, soit entre ecclésiastiques en tous cas civils et criminels, excommuni-

cations et autres censures, même de la personne des archevêques, évêques, prêtres, moines, chapitres, tant civilement que criminellement, tant en première instance que par appel, sans pouvoir jamais être soumis en aucun cas à rendre raison de sa conduite, sinon aux rois de Sicile seuls, ni être encore moins sujets pour quelque cause que ce pût être, à citations, censures ni excommunications, ni troublés en sorte quelconque en leurs fonctions par Rome, ni par qui que ce pût être. Avec ce sage et puissant correctif, les immunités et priviléges du clergé furent admis en Sicile; et depuis ces temps reculés ce tribunal, qu'on appelle *de la monarchie*, a continuellement et entièrement subsisté, joui et usé de toute l'étendue de sa juridiction.

Il arriva, dans l'été précédent qu'un fermier de l'évêque d'Agrigente porta des pois chiches au marché pour les vendre. Des commis aux droits de M. de Savoie, roi de Sicile, pour lors reconnu et en possession par le dernier traité de paix de Ryswick[1], voulurent faire payer à l'ordinaire pour l'étalage. Le fermier, sans dire qui il étoit les envoya promener, et par cette conduite se fit saisir ses pois chiches. Fier de l'immunité ecclésiastique qui affranchit de tous droits, il alla trouver son maître qui, sans autre information ni délai aucun, fulmina une excommunication. Les commis n'apprirent que par là à qui ces pois chiches appartenoient, les rapportèrent tout aussitôt, se plaignirent de ce que le fermier n'avoit daigné finir la querelle d'un seul mot en disant qui il étoit, et à qui ces pois chiches appartenoient. Une réponse et une défense si raisonnable ne put satisfaire l'évêque. Il demeura ferme, et menaca de pis si ces commis n'en passoient par tout ce qu'il lui plairoit, et comme il voulut beaucoup exiger d'eux, ils n'osèrent rien promettre sans l'ordre de leurs supérieurs. Ceux-ci tentèrent vainement d'apaiser l'évêque; ils n'en reçurent qu'une

1. Il y a dans le manuscrit *Ryswick;* mais ce fut le traité d'Utrecht qui, en 1714, reconnut Victor-Amédée pour roi des Deux-Siciles.

nouvelle excommunication. Le tribunal de la monarchie trouva que c'étoit bien du bruit pour des pois chiches rendus dès qu'on avoit su à qui ils appartenoient, et il essaya de terminer doucement cette affaire.

Ce tribunal incommodoit extrêmement la cour de Rome, qui n'avoit jamais pu y donner atteinte par la jalouse attention des souverains de la Sicile à le maintenir dans tout son entier. Un duc de Savoie devenu roi seulement de Sicile, parut à Rome plus aisé à entamer que ses puissants prédécesseurs jusqu'alors. Ainsi la cour de Rome s'aigrit à dessein, et tant fut procédé que l'évêque d'Agrigente excommunia le tribunal de la monarchie, quoique juge de sa personne et de ses excommunications, et soumis à aucune. Le coup parti, le modeste prélat se jeta dans une barque qu'il avoit toute prête, et passa la mer de peur de la prison. Le tribunal de la monarchie ne souffrit pas patiemment une entreprise si folle; mais les autres évêques, animés par la cour de Rome, où l'évêque d'Agrigente avoit été reçu à bras ouverts, la soutinrent, en sorte que, quelque temps après, tous les diocèses de Sicile furent mis en interdit et les fulminations redoublées. Tous les évêques s'enfuirent en même temps delà la mer, et y furent bientôt suivis par une innombrable multitude de prêtres et de moines pour se mettre à couvert de la prison et des autres peines infligées aux prêtres et aux moines qui vouloient observer l'interdit.

Rome ne fut pas peu embarrassée de l'inondation de tant de peuple sacré, réduit à la mendicité par la saisie exacte du temporel de ses biens tant patrimoniaux qu'ecclésiastiques, qui ne pouvoient subsister que des libéralités de celui qui causoit leur proscription, et qui avoit mis le comble à leur misère par ses censures confirmatives. La vigueur avec laquelle toute la Sicile se soutenoit et se tenoit unie contre une tyrannie si violente et si hors d'exemple depuis plusieurs siècles fit d'autant plus regretter l'embarquement qu'il étoit demeuré en Sicile assez de prêtres, même de

religieux sages et fidèles, pour que le service divin s'y continuât partout, et que les puissances de la communion romaine commencèrent à lui montrer, surtout la France, par les procédures et l'arrêt du parlement de Paris rendu à ce sujet, qu'elles regardoient l'affaire de Sicile comme commune avec elles.

Les jésuites qui ont de grands biens et de superbes maisons en Sicile, comme par toute l'Italie, et il faut dire partout, excepté en France, se roidirent tous à demeurer en Sicile, à y observer rigoureusement l'interdit, et à en animer l'observation exacte de toutes leurs forces. Le roi de Sicile, qui sentit la conséquence dangereuse de cette audacieuse conduite, envoya secrètement ses ordres au comte Maffei qu'il y avoit laissé vice-roi, duquel il est parlé t. XI, p. 239, qui les sut exécuter avec un ordre, un secret et une industrie tout à fait admirable. Il profita de la situation d'une île environnée de la mer de toutes parts, dont les meilleures villes et autres habitations se trouvent ou sur les côtes, ou peu avant dans le pays. En un même matin tous les jésuites, pères et frères, jeunes et vieux, sains ou malades sans exception d'aucun, furent enlevés dans toutes leurs maisons, sur-le-champ jetés dans des voitures, conduits à la mer et embarqués tout de suite, sans leur laisser emporter quoi que ce fût. Les bâtiments qui étoient tout prêts à les recevoir les passèrent sur les côtes de l'État ecclésiastique, où ils les laissèrent devenir ce qu'ils pourroient, sans leur fournir la moindre chose du monde.

On peut juger de l'effet que ce coup fit en Sicile, de l'étonnement de ces religieux, et de l'embarras du pape et de leur général. Où en placer un si grand nombre tout à la fois, et faire vivre ces milliers d'athlètes de leur cause? Pour tout cela, il ne s'en rabattit rien des deux côtés. Mais la chambre apostolique à bout de fournir du pain à ce nombre immense qui fourmilloit à Rome et aux environs, et qui n'en avoit point d'autre, même les évêques siciliens, que celui que

cette chambre leur donnoit, on vit un beau jour un édit affiché à Rome qui ordonnoit à tous ces proscrits de vider la ville sous des peines, et en trois jours sans exception, et sans leur fournir ni leur indiquer de quoi vivre, juste salaire de la sédition, mais qui ne donna pas de réputation à qui tant d'insensés s'étoient abandonnés, et en devenoient les martyrs. Maffei cependant faisoit garder toutes les côtes avec grande exactitude contre les émissaires et les commerces de Rome, tellement que lorsque la plupart de ces proscrits abandonnés voulurent tenter de retourner en Sicile, l'entrée leur en fut fermée; [ce] qui acheva de les mettre au désespoir.

La fermeté égale des deux côtés laissa les choses en cet état, sans toutefois que Rome osât attaquer directement le roi de Sicile ni aucun de ses ministres de terre ferme, jusqu'à ce que, par les événements qui se trouveront en leur lieu et que j'ai cru devoir prévenir ici pour achever cette affaire de suite, la Sicile changea de maître et demeura à l'empereur, en donnant la Sardaigne au duc de Savoie, pour lui conserver la dignité royale. Alors toute l'affaire ecclésiastique tomba, et Rome se trouva heureuse d'en être quitte pour laisser le tribunal de la monarchie dans la totalité de l'exercice ordinaire de sa juridiction, qu'il ne fut plus parlé de rien de tout ce qui s'étoit passé à l'importante occasion des pois chiches de l'insolent fermier d'un évêque impudemment et follement séditieux, et que l'empereur, devenu roi de Sicile, ayant déjà Naples et Milan, voulut bien ignorer une entreprise poussée si loin et aussi destituée de raison, de justice, de la plus légère apparence, mais qui doit être un puissant rafraîchissement de leçon à toutes les puissances temporelles des monstrueux excès de l'ambition ecclésiastique qui, dans tous les temps, ne peut être contenue que par ne lui passer rien du tout, même de plus léger sous aucun prétexte, et une vigilance bien exacte à la tenir dans la plus entière impuissance d'oser seulement songer à s'y livrer.

Pour n'avoir point à retourner sur nos pas, il faut dire que la reine d'Espagne étoit accouchée, le 20 janvier de cette année, à Madrid de son premier enfant. Ce fut un prince qui reçut le nom de Charles ou don Carlos, qui est depuis devenu roi de Naples et de Sicile, et que le 20 février, le grand maître de l'ordre Teutonique, coadjuteur de Mayence et frère de l'électeur palatin, fut élu archevêque et électeur de Trèves.

J'ai répandu en divers endroits, suivant que les occasions s'en sont offertes, les caractères des personnages de tous états qui ont eu à entrer dans les matières que j'expose, pour la nécessité ou la curiosité de les bien connoître. C'est donc de ces caractères dont il faut bien se souvenir pour ceux qu'on voit entrer et figurer sur la scène, et avoir présentement recours à ceux du duc de Noailles, de Canillac, de l'abbé Dubois, de Nocé, d'Effiat, de Stairs, même de Rémond, enfin du maréchal d'Huxelles.

On a vu en son lieu le commencement du projet d'Écosse, le voyage secret du Prétendant pour aller s'embarquer en Bretagne, et comment il échappa aux assassins de Stairs, par l'esprit et le courage de la maîtresse de la poste de Nonancourt, enfin l'audace avec laquelle cet ambassadeur se fit rendre les scélérats qui avoient manqué leur coup, et qui avoient été arrêtés à Nonancourt. Ce projet d'Écosse avoit été résolu avec le feu roi, et avec le roi d'Espagne qui en voulurent bien faire les frais. La mort de Louis XIV fut dans cette circonstance un des plus grands malheurs du roi Jacques III. La mémoire de ce monarque étoit trop récente, lors du voyage secret du Prétendant pour s'aller embarquer en Bretagne, pour que la France parût changer de sentiment. On le laissa donc faire, mais sans dessein d'aucun secours, à moins d'y être forcé par une révolution subite dans la Grande-Bretagne. L'éclat du fait de Nonancourt ayant rendu l'embarquement suspect en Bretagne, Bolingbroke, qui avoit lors la conduite et le secret des affaires du Préten-

dant, qui étoit son secrétaire d'État caché à Paris, lui fréta un vaisseau en Normandie où le Prétendant vint s'embarquer, non en Normandie, mais à Dunkerque, où on avoit fait passer le vaisseau.

On a vu encore, en parlant de Stairs sur la fin de 1715, que ce ministre anglois ne perdoit pas son temps à Paris, et les liaisons utiles à ses vues pour l'avenir qu'il y avoit faites. Les moindres, qu'il ne négligeoit pas, le conduisirent à de plus importantes. Rémond, bas intrigant, petit savant, exquis débauché, et valet à tout faire, pourvu qu'il fût dans l'intrigue et qu'il pût en espérer quelque chose, avoit beaucoup d'esprit, et à force de s'être fourré dans le monde par bel esprit et débauche raffinée, il le connoissoit fort bien, et s'attacha de bonne heure à l'abbé Dubois, qui savoit faire usage de tout, et à Canillac. Il les captiva tous deux par ses respects et ses adulations, l'abbé par l'intrigue, le marquis par le même goût d'obscure débauche grecque, et par l'admiration de son esprit et de sa capacité. Ravi de se faire de fête, il leur vanta le génie supérieur de Stairs; à Stairs tout l'usage qu'il pouvoit tirer d'eux auprès de M. le duc d'Orléans; il fit à chacun, comme en étant chargé, des avances mutuelles, et il fit si bien qu'il les mit en commerce, d'abord de civilité par estime réciproque, qui se tourna bientôt en commerce d'affaires.

Canillac, comme on l'a vu, avec tout son esprit, avoit fort peu de sens. Un lumineux, qui éblouissoit à force de frapper singulièrement bien sur les ridicules, tenoit chez lui la place du jugement; et un flux continuel de paroles, qu'une passion conduisoit toujours, et l'envie plus qu'aucune autre, noyoit son raisonnement et le rendoit presque toujours faux. Stairs, bien instruit par Rémond, n'oublia ni respects ni prostitutions; c'étoit le foible de Canillac. Les cajoleries continuelles de Stairs le gagnèrent; il ne put résister au plaisir de sentir le caractère d'ambassadeur ployer devant son mérite, et l'audace du personnage s'humilier de-

vant lui. A son tour il admira son esprit, sa capacité, ses vues; la brouillerie ouverte de Stairs avec tout le gouvernement du feu roi fut un autre attrait très-puissant pour Canillac, qui haïssoit les gens en crédit et en place, le feu roi et tous ceux qu'il y avoit mis. Stairs prit grand soin de le cultiver et de le séduire, et bientôt Canillac ne vit plus rien que par ses yeux. Son union avec le duc de Noailles lui fit souhaiter celle de Stairs avec lui. Noailles, qui l'avoit conquis par la même voie, qui avoit si bien réussi à Stairs, avoit pour maxime de ne le contredire jamais et de l'admirer toujours; ainsi la connoissance fut bientôt faite, et de là les raisonnements politiques entre eux.

Pour l'abbé Dubois, la liaison fut bientôt faite; il ne la souhaitoit pas moins que Stairs. Stanhope étoit secrétaire d'État et ministre confident du roi Georges. Il avoit autrefois passé quelque temps à Paris; il y avoit vu Dubois chez Mme de Sandwich, qui fut beaucoup d'années de suite en France, et qui étoit en galanterie avec l'abbé. Lui et Stanhope firent grande amitié de voyageur et de débauche; l'abbé le fit connoître à M. le duc d'Orléans, qui le vit familièrement depuis, et l'admit en quelques-unes de ses parties. Stanhope et Dubois se firent faire souvent des compliments par Mme de Sandwich, depuis le retour de Stanhope en Angleterre. Il se trouva à la tête des troupes angloises en Espagne, lorsque M. le duc d'Orléans et l'abbé Dubois y étoient, où d'armée à armée ils eurent tout le commerce que put permettre l'état d'ennemis. On a vu en son lieu combien le prince et son abbé comptoient sur ce général anglois, dans ce que j'ai rapporté de l'affaire d'Espagne de M. le duc d'Orléans. Un autre Stanhope avoit succédé à celui-ci au commandement des troupes en Espagne, dont la catastrophe a été marquée en son temps, et le lord Stanhope, connu de l'abbé Dubois et de M. le duc d'Orléans, étoit devenu secrétaire d'État. Dubois, à qui l'ambition et le goût de l'intrigue ne laissoit point de repos, bâtissoit en esprit sur ses an-

ciennes liaisons avec Stanhope. Il vouloit pour cela même tourner M. le duc d'Orléans vers le roi Georges; il n'étoit pas alors en situation auprès de lui d'y réussir; il désiroit d'apprivoiser Stairs pour se procurer des occasions de parler d'affaires au régent, et de lui faire valoir leur ancienne connoissance avec Stanhope, et Stairs souhaitoit pour le moins autant que Dubois de se familiariser avec lui pour se procurer accès personnel auprès de M. le duc d'Orléans, et lui faire passer par l'abbé Dubois, qu'il s'imaginoit en être à portée, quoiqu'il n'y fût point du tout encore, des choses qui feroient plus d'impression d'une autre bouche que de la sienne. Rien n'alloit mieux à leurs vues communes, mais réciproquement ignorées, que l'union que Rémond avoit procurée, de concert avec Dubois, de Stairs et de Canillac, et de celle que celui-ci avoit faite du ministre anglois avec Noailles.

Le triumvirat étoit déjà formé entre Noailles, Canillac et Dubois, comme je l'ai expliqué sur la fin du règne du feu roi. Dubois, pour ses vues cachées, n'oublia rien pour confirmer Canillac dans son infatuation pour Stairs, et pour y jeter le duc de Noailles. Celui-ci, toujours pris par les nouveautés, et qui étoit homogène à M. le duc d'Orléans par l'enchantement des voies détournées, eut une forte raison, et peut-être deux, pour se livrer à cette complaisance. Il sentoit la sécheresse des finances, et tous les embarras de joindre les deux bouts, et il voyoit une grande épargne à refuser tout secours au Prétendant, et à faire échouer une entreprise qu'il auroit fallu soutenir devenant heureuse, et peut-être soudoyer longtemps, et fortement. L'autre raison, que j'imagine peut-être, me regardoit. Nous avions vécu trop longtemps confidemment ensemble pour qu'il pût ignorer que j'étois parfaitement jacobite, et très-persuadé de l'intérêt de la France à donner à l'Angleterre une longue occupation domestique, qui la mît hors d'état de songer au dehors, et d'empiéter encore le commerce d'Es-

pagne et le nôtre, et que nous n'en avions pas un moindre à n'avoir plus affaire à un roi d'Angleterre, s'il étoit possible, qui par ses États et ses intérêts en Allemagne étoit plus Allemand qu'Anglois, et toujours en crainte, en brassière, et tant qu'il pouvoit en union avec l'empereur. Peut-être lui étoit-il revenu que Stairs m'avoit tourné inutilement par M. de Lauzun, qui aimoit à voir les étrangers, et qui, malgré tout ce qu'il devoit, et tout ce qu'il étoit à la cour de Saint-Germain, aimoit tous les Anglois, voyoit fort Stairs, mangeoient l'un chez l'autre, et n'avoit pu me résoudre à répondre aux avances qu'il me faisoit pour Stairs, et à son empressement de nous joindre à dîner ensemble, que par de simples compliments, tels qu'ils ne se peuvent refuser.

Pensant comme je faisois sur l'Angleterre, je ne pouvois goûter une liaison avec son ambassadeur, dont l'audace et la conduite me repoussoient d'ailleurs, bien plus encore depuis l'affaire de Nonancourt. Noailles put donc comprendre qu'avec le secours de Canillac et les manéges de Dubois, il ne seroit pas difficile de tourner le régent vers le roi Georges, et qu'en venant à bout, il ne seroit pas difficile de me rendre suspect à cet égard, et d'entamer la confiance générale dont Son Altesse Royale m'honoroit, en lui persuadant de me faire un mystère de son union avec l'Angleterre. Quoi qu'il en soit de ces raisons, Noailles s'embarqua avec Stairs, tout aussi avant que ses deux amis Canillac et Dubois, et ils persuadèrent M. le duc d'Orléans de se conduire à cet égard par une maxime purement personnelle, conséquemment détestable. Cette maxime étoit que le roi Georges étoit un usurpateur de la couronne de la Grande-Bretagne, et, si malheur arrivoit au roi, M. le duc d'Orléans seroit aussi usurpateur de la couronne de France; conséquemment même intérêt en tous les deux, et raison de se cultiver l'un l'autre, de se conduire au point de se garantir ces deux couronnes mutuellement, et de ne jamais faire

aucun pas qui pût le moins du monde écarter de ce grand objet, en quoi, ajoutoient-ils, le prince françois gagnoit tout pour assurer son espérance, tandis que l'Anglois en possession, par cela même n'y gagnoit presque rien, d'autant plus qu'il n'avoit affaire qu'à un Prétendant sans biens, sans état, sans secours, au lieu que, le cas advenant, M. le duc d'Orléans auroit pour compétiteur un roi d'Espagne établi et puissant, et par mer et par terre limitrophe de tous les côtés de la France.

M. le duc d'Orléans avala ce poison présenté avec tant d'adresse par des personnes sur l'esprit, la capacité et l'attachement personnel desquelles il croyoit devoir compter, qui toutefois lui prouvèrent bien dans la suite que leur esprit étoit faux, leur capacité nulle, leur attachement vain et uniquement relatif à eux-mêmes. Ce prince n'avoit que trop de pénétration pour apercevoir le piége, et le prodige est ce qui le séduisit : ce fut le contour tortueux de cette politique, et point du tout le désir de régner. Je m'attends bien que si jamais ces Mémoires voient le jour, cet endroit fera rire, en décréditera les autres récits, et me fera passer pour un grand sot, si j'ai cru persuader mes lecteurs, ou pour un imbécile, si je l'ai cru moi-même. Telle est pourtant la vérité toute pure, à laquelle je sacrifie tout ce qu'on pensera de moi. Quelque incroyable qu'elle paroisse, elle ne laisse pas d'être vérité. J'ose avancer qu'il y en a beaucoup de telles ignorées dans les histoires, qui surprendroient bien si on les savoit, et qui ne sont ignorées que parce qu'il n'y en a presque aucune qui soit écrite de la première main.

Cette vérité-ci, et plusieurs autres que j'ai vues, m'en persuadent, qui sont trop peu importantes à l'histoire de ce temps pour que je les aie écrites, et d'autres encore dont j'ai inséré ici les principales que j'ai sues de mon père, et qui sont demeurées dans l'oubli, ou qui de Louis XIII, à qui elles appartiennent, ont été transportées au cardinal de Richelieu. Je le répète, et je le dois à la vérité qui règne

uniquement dans ces Mémoires, comme on le voit sur M. le duc d'Orléans lui-même par le portrait que j'en ai donné, jamais ce prince n'a désiré la couronne; il a très-sincèrement souhaité la vie du roi; il a plus fait, il a désiré qu'il régnât par lui-même, comme on le verra dans la suite. Jamais de lui-même il n'a pensé que le roi pût manquer, ni aux choses qui pouvoient suivre ce malheur, qu'il regardoit sincèrement comme tel, et pour lui-même, si jamais il arrivoit. Il ne faisoit que se prêter aux réflexions qui là-dessus lui étoient présentées, incapable entièrement d'y penser de lui-même, ni aux mesures à prendre sur la considération que cela étoit possible. Je ne dirai pas que, le cas arrivant, il eût abandonné le droit que lui donnoit la renonciation réciproque, garantie de toute l'Europe; mais j'ajoute en même temps que la possession de la couronne y eût eu la moindre part, et que l'honneur, le courage, sa propre sûreté l'auroit eue tout entière : encore une fois, ce sont des vérités que ma très-parfaite connoissance, ma conscience et mon honneur m'obligent à rapporter.

Pour achever de suite la matière de cet engagement qui éclaircira tout ce que j'aurai à rapporter de ses suites, ces messieurs ne réussirent pas entièrement dans leur projet à mon égard, si mon soupçon sur le duc de Noailles a été véritable. Le régent ne put me cacher longtemps l'inclination supérieure qu'il avoit prise pour l'Angleterre. Je l'approuvai jusqu'à un certain point, pour entretenir la paix dont l'épuisement de la France et un temps de minorité avoient tant de besoin, et pour retenir le trop dangereux penchant du roi Georges vers l'empereur. Mais je ne pus approuver des dispositions à aller plus loin.

Je répétai au régent ce que je lui avois souvent dit, et ce que j'avois plus d'une fois opiné au conseil de régence, que l'intérêt essentiel de l'État étoit la plus solide et la plus inaltérable union avec l'Espagne; que la même maison et encore presque au premier degré unissoit, et qu'aucune pré-

tention ni intérêt véritable ne divisoit, dont trois choses confirmoient l'évidence : l'exemple de la maison d'Autriche qui n'avoit bâti cette formidable grandeur, si longtemps près de la monarchie universelle, que par l'union de ses deux branches que nul effort n'avoit jamais pu séparer ; l'extrême frayeur conçue par toute l'Europe d'un fils de France devenu roi d'Espagne, cause unique de la dernière guerre qui a tant coûté à toutes ses puissances; enfin l'avantage infini à tirer pour cette union et pour la mutuelle grandeur de la contiguïté des terres et des mers des deux monarchies qui leur procure réciproquement des facilités que la nature avoit refusées aux deux branches d'Autriche, dont elles auroient bien su grandement profiter; que la politique de cette habile maison devoit être en ce point le modèle de la nôtre, et le pôle dont rien, pour spécieux qu'il fût, ne nous devoit faire perdre la vue la plus fixe; que cette maxime posée, il falloit compter sur deux choses, et se roidir contre toutes les deux fort diversement, l'une les brouillards d'intérêts particuliers des personnages de cette cour et de celle de Madrid, les fantaisies du roi et de la reine d'Espagne, les travers de leur ministère qu'il falloit esquiver, flatter, cajoler; surtout ne se jamais fâcher; faire revenir à raison avec patience, douceur, amitié; captiver ces têtes qui influoient; se persuader que les cours de Vienne et de Madrid s'étoient souvent donné réciproquement les mêmes embarras domestiques sans qu'ils aient jamais éclaté ni qu'ils les aient refroidies l'une pour l'autre en ce qui étoit affaires; que nous ne devons pas moins faire qu'elles à cet égard, ni en espérer un moindre succès; enfin, imiter la sagesse des familles particulières, qui ont leurs humeurs, leurs dépits, leurs défauts, mais qui n'en laissent rien apercevoir au dehors, et qui présentent toujours à l'opinion publique une union qui fait leur force, leur crédit, leur considération; l'autre qu'il falloit se bien attendre à tous les ressorts que la politique des autres puissances ne se las-

seroit point de faire successivement jouer pour parvenir à jeter du froid, puis de la division entre les deux couronnes; que la paix, qui enfin avoit terminé la longue, ruineuse et sanglante guerre causée par la succession d'Espagne, n'en avoit pas éteint l'extrême jalousie, ni par conséquent amorti le moins du monde la passion de les brouiller et de les désunir; que toutes regardoient ce point comme le but de leur plus grand intérêt et comme un ouvrage auquel leur concert et leur politique ne devoit jamais se lasser de travailler; que pour cela tous les partis spécieux, toutes les propositions éblouissantes, toutes les perspectives de crainte et de danger seroient sans cesse employées dans l'une et l'autre cour, même des réalités qui, jusqu'à un certain point, seront offertes et réputées à gain d'être acceptées, sachant bien quel grand intérêt à en retirer; que le moyen de déconcerter tant de suite est d'en avoir soi-même à tenir les yeux bien ouverts, et de refuser toute espèce d'avantage, quelque considérable qu'il pût être offert, qui pourroit entraîner de la division avec l'Espagne; se rendre inaltérable sur ce point capital; se mettre avec l'Espagne sur un pied d'assez de confiance pour s'entre-communiquer toutes ces diverses tentatives, et en profiter pour resserrer de plus en plus l'étroite et indissoluble union; que cette conduite avoit été celle des deux branches d'Autriche depuis Charles-Quint jusqu'au prédécesseur de Philippe V; que c'est ce qui avoit porté leur puissance à un si haut point, et une leçon à prendre dans nos deux branches sans s'en écarter jamais; enfin que la facilité en étoit d'autant plus grande, qu'il n'y avoit rien à craindre pour la sûreté des courriers, et parce que le roi d'Espagne avoit le cœur entièrement françois.

J'ajoutai, parce que le régent et moi étions tête à tête, comme il arrivoit presque toujours, qu'après le paquet de son affaire d'Espagne, et sa réconciliation, de plus dans sa position personnelle par rapport aux renonciations, rien ne lui tourneroit personnellement plus à bien ou à mal en

France et dans le reste de l'Europe, ni avec plus de suites et de conséquences, que de tenir avec l'Espagne la conduite que je proposois, ou une différente. J'appuyai sur ce qu'à Rome, qui dans ces temps-là étoit encore le centre des affaires, et dans toutes les autres cours, les intérêts des deux branches d'Autriche avoient sans cesse été les mêmes, et jusque dans l'intérieur domestique des affaires de l'empire; que nulle puissance ne pouvoit toucher à l'une, que l'autre n'intervînt incontinent comme commune en tout et partout, ainsi qu'il avoit paru en toutes les guerres et en tous les traités particuliers et généraux, jusque-là que le reste de l'Europe s'étoit depuis longtemps dépris de songer à les désunir, et n'avoit plus pensé qu'à se soutenir contre elles. Que c'étoit là le modèle que nous avions à suivre si nous voulions prospérer dedans et dehors, et nous élever jusqu'au point de devenir les dictateurs de l'Europe, comme il étoit arrivé à la maison d'Autriche, même après avoir tacitement renoncé à la monarchie universelle, où elle avoit enfin senti qu'elle ne pouvoit atteindre.

Je suppliai ensuite le régent de se souvenir que les véritables ennemis de la France étoient la maison d'Autriche et les Anglois. Que la connoissance qu'il avoit de l'histoire ne lui présentoit autre chose, dans toute sa suite, que cette haine et cette jalousie d'une couronne qui seule pouvoit arrêter leur ambition; que cette passion avoit pris un nouvel accroissement par la compétence[1] de Charles-Quint et de François Ier, et par les vains efforts de Philippe II, du temps de la Ligue; et depuis, à l'égard de l'Angleterre, par la haine irréconciliable du feu roi pour le prince d'Orange et par le dépit de ce dernier de n'avoir pu l'amortir par vingt ans de soumissions, lequel s'étoit tourné en rage, de laquelle on avoit senti les effets par toute l'Europe, dont il avoit

1. *Compétence* est pris ici dans le sens de *concurrence*. Il s'agit de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint pour la dignité impériale.

excité toutes les puissances; enfin par son invasion d'Angleterre, par la protection que le feu roi avoit prise de Jacques II et de sa famille; en dernier lieu par sa reconnoissance de Jacques III, nonobstant le traité solennel de Ryswick, et les conjonctures où il l'avoit faite, dont le roi Guillaume avoit bien su se servir dans toute l'Europe, et tout mourant qu'il étoit, l'unir contre la France, et porter à cette occasion la haine des Anglois jusqu'à la rage. Que si une intrigue de femme et de la cour de la reine Anne avoit sauvé la France des derniers malheurs par sa séparation d'avec ses alliés, et les traités de paix qui en furent la suite, et elle l'instrument, il falloit bien distinguer une cabale de cour qui y trouva son intérêt pour s'élever sur la ruine de ses ennemis qui auparavant avoient tout pouvoir en Angleterre, d'avec la nation, et même la totalité de la cour.

D'ailleurs la médaille avoit tourné par la mort d'Anne et l'arrivée de son successeur en Angleterre, qui avoit chassé tous ceux à qui nous devions la paix, remis en place ceux qu'Anne en avoit ôtés, et abandonné nos amis à la fureur des whigs, et aux procédures d'un parlement furieux de cette paix, que la cour excitoit encore contre eux. De cet exposé je conclus qu'il étoit insensé de se proposer de lier avec l'Angleterre une amitié véritable qui ne seroit jamais que frauduleuse et traîtresse, jamais offerte ou acceptée que dans l'unique vue de diviser la France d'avec l'Espagne, et d'en profiter; que de se rabattre à l'espérance de nouer au moins cette amitié de roi à roi, c'étoit encore un leurre fort grossier, qui ne pouvoit tirer nulle force de celle qui avoit été entre le feu roi et Charles II; qu'outre que Charles II étoit son cousin germain, qu'il avoit la reine sa mère établie en France depuis les premiers [malheurs] de Charles Ier, et Madame, sa sœur, épouse de Monsieur, qui avoit la confiance et l'amitié personnelle des deux rois, dont elle avoit été le lien tant qu'elle avoit vécu, et dont la mémoire leur étoit toujours demeurée chère, on n'avoit pas laissé d'avoir grand besoin

de soutenir cette amitié par beaucoup d'argent, et par tout le crédit de la duchesse de Portsmouth, dont Charles II étoit possédé, et qui étoit françoise au point de tout confier aux ambassadeurs de France, et de se gouverner uniquement par eux. Et si, malgré une amitié si bien cimentée, vit-on les Anglois forcer la main à leur roi, et le réduire malgré lui à se déclarer contre la France, et s'unir à ses ennemis, dans une conjoncture qui fit abandonner au roi ses vastes conquêtes des Pays-Bas; qu'il y avoit donc bien loin d'un roi d'Angleterre tel que Charles II, d'avec le roi Georges, qui ne devoit tout ce qu'il possédoit de grand qu'à l'empereur, qui l'avoit fait électeur, et qui favorisoit son occupation des duchés de Bréme et de Verden, en pleine paix, sur la Suède, mais sans lui en donner l'investiture pour le contenir par là; et aux Anglois, au feu roi Guillaume, au protestantisme et aux whigs, qui de tous les Anglois haïssent le plus la France, qui n'ont jamais voulu de paix, qui font le procès aux ministres de la reine Anne pour l'avoir procurée, et qui ont été remis par Georges dans toutes les grandes, médiocres et petites charges, et emplois dans toute la Grande-Bretagne, par Georges, dis-je, qui sent que les whigs sont son appui en Angleterre, et l'empereur pour ses États et ses prétentions d'Allemagne, et qui, par de si puissants intérêts, est radicalement incapable d'aucune véritable ni durable liaison avec la France; enfin, que de telles barrières étoient insurmontables par leur nature, bien différente des petits intérêts particuliers des deux cours de France et d'Espagne, des travers de leurs ministres, des fantaisies de Sa Majesté Catholique, d'un roi d'Espagne, oncle paternel du roi, dont le cœur est tout françois, et dont l'autorité et le pouvoir est despotique dans sa monarchie, et ne connoît ni formes, ni torys, ni whigs, ni parlements, et dont la religion est la même que la nôtre, et les intérêts homogènes aux nôtres contre toutes les puissances qui n'ont rien oublié pour le détrôner, en particulier les maritimes, rivales jus-

qu'au transport du commerce de toutes les autres et singulièrement de celui d'Espagne, et du nôtre par notre union avec elle. Enfin que, quelque intimité que, par impossible, on pût supposer entre la France et l'Angleterre, on ne pouvoit jamais espérer, pour l'utilité et la grandeur de la première, rien d'approchant de celle qu'il étoit visible qui résulteroit de celle de deux rois si proches, et de même maison, et de deux si puissantes monarchies si parfaitement limitrophes, qui n'ont aucuns intérêts opposés, et de même religion.

Le régent, qui m'avoit écouté avec grande attention, n'eut rien à opposer à la force naturelle de ces raisons. Il convint des principes et des faits. Il m'assura aussi que son dessein étoit de se lier tant qu'il pourroit avec l'Espagne, mais que ce n'étoit pas une résolution à laisser pénétrer trop avant à l'Espagne même, gouvernée par une reine ambitieuse, et par un ministre très-dangereux, qui tournoient le roi d'Espagne tout comme ils vouloient, et très-capables d'abuser de cette connoissance; encore moins la trop montrer à l'Angleterre et aux autres puissances, qui s'en refroidiroient pour nous, redoubleroit leur jalousie et leurs efforts pour nous diviser d'avec l'Espagne, et leur persuaderoit de ne nous jamais considérer que comme ennemis; que ce ménagement étoit d'autant plus nécessaire que je n'ignorois pas que la grande maxime de la cour de Vienne, surtout depuis la paix de Ryswick, étoit une liaison indissoluble avec les puissances maritimes, laquelle avoit été pareillement fondée entre l'Angleterre et la Hollande par le roi Guillaume, que la jalousie du commerce n'avoit pu altérer depuis, et qui trouvoient leur compte dans l'alliance de l'empereur pour nous l'opposer, lequel étoit le maître de l'empire, et de le faire armer sans autre cause que sa volonté et son intérêt particulier.

Je convins avec le régent de la solidité de la précaution qu'il se proposoit, pourvu que ce ne fût que précaution, et

qu'il convînt aussi de la nécessité de suivre les maximes que je venois de lui proposer. Il m'assura beaucoup que c'étoit sa ferme intention; et la conversation finit de la sorte, en me remontrant avec combien de mystère et de mesure il devoit aider le Prétendant débarqué en Écosse, et cacher les secours qu'il lui donneroit sous les plus épaisses ténèbres, à moins d'un succès rapide et inespéré.

Il m'apprit en même temps que les Danois et les Prussiens avoient enfin pris Stralsund qu'ils assiégeoient depuis longtemps, mais que le roi de Suède, qui depuis son retour de Bender s'étoit jeté dedans, avoit échappé à leur vigilance, et étoit passé en Suède.

CHAPITRE XVIII.

Traité de commerce avantageux à l'Angleterre signé à Madrid. — Albéroni a seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne; fait la réforme des troupes. — Revenus de la couronne d'Espagne. — Lenteurs de l'échange des ratifications du traité de la Barrière et du rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. — Semences de mécontentement entre l'Espagne et l'Angleterre. — Albéroni tient le roi et la reine d'Espagne sous sa clef. — Sa jalousie du cardinal del Giudice, qu'il veut perdre, et du P. Daubenton, qu'il veut subjuguer. — Quel est ce jésuite. — Albéroni pointe au cardinalat, et se mêle des différends avec Rome. — Aubrusselle, jésuite françois, précepteur du prince des Asturies. — Dégoût de del Giudice. — Fâcheux propos publics sur la reine et Albéroni, qui prend un appartement dans le palais et se fait rendre compte en premier ministre. — Anglois et Hollandois veulent chasser les François des Indes. — Brocards sur Albéroni. — Friponneries de Stairs. — Haine des Anglois pour la France. — L'empereur tenté d'attaquer l'Italie. — Crainte de l'Italie de l'empereur et des Turcs. — Traité de la Barrière conclu. — Le régent propose la neutralité des Pays-Bas; les Anglois, un renouvellement d'alliance aux Hollandois, dange-

reuse à la France, et y veulent attirer le roi de Sicile. — Le pape implore partout du secours. — Situation et ruses d'Albéroni. — Plaintes et disgrâces que cause sa réforme des troupes. — Le duc de Saint-Aignan s'en mêle mal à propos. — Hersent père; son caractère; son état. — Le Prétendant échoue en Écosse et revient. — L'Espagne lui refuse tout secours, caressée par l'Angleterre aigrie contre la France. — Impostures de Stairs pour l'aigrir encore plus. — Soupçons réciproques des puissances principales. — Adresse de Stanhope pour brouiller la France et l'Espagne, et pour gagner le roi de Sicile à son point. — Triste opinion générale de l'Espagne. — Ombrages d'Albéroni, qui promet un grand secours au pape. — Triste et secrète entrevue du Prétendant et de Cellamare. — Berwick et Bolingbroke mal avec le Prétendant, qui prend Magny. — Quel est Magny. — Violents offices de l'Angleterre partout contre tout secours et retraite à ce prince. — Fausses souplesses à l'Espagne, jusqu'à se liguer avec elle pour empêcher l'empereur de s'étendre en Italie, et secourir le roi d'Espagne en France si le cas d'y exercer ses droits arrivoit. — But du secours d'Espagne au pape. — Le roi et la reine d'Espagne ne perdent point l'esprit de retour, si malheur arrivoit, en France. — Albéroni les y confirme. — Ses ombrages; ses manéges; son horrible duplicité. — Inquiétude de Riperda. — Crainte du roi de Sicile. — Liberté de discours du cardinal del Giudice. — Étrange scélératesse de Stairs confondue par elle-même. — Faux et malin bruit répandu sur les renonciations. — Propositions très-captieuses contre le repos de l'Europe faites par l'Angleterre à la Hollande, qui élude sagement. — Frayeur égale du pape, de l'empereur et du Turc. — Stanhope propose nettement à Trivié de céder à l'empereur la Sicile pour la Sardaigne. — Stanhope emploie jusqu'aux menaces pour engager la Savoie contre la France. — But et vues de Stanhope. — Préférence du roi Georges de ses États d'Allemagne à l'Angleterre, cause de ses ménagements pour l'empereur. — Conseil de Vienne et celui de Constantinople divisés sur la guerre. — Escadres angloise et hollandoise vont presser le siége de Wismar. — Nouvelles scélératesses de Stairs. — Intérêt du ministère anglois de toujours craindre la France pour tirer des subsides du parlement. — Continuation d'avances infinies de l'Angleterre à l'Espagne. — Monteléon en profite pour s'éclaircir sur la triple alliance proposée par l'Angleterre avec l'empereur et la Hollande. — Souplesse de Stanhope. — Crainte domestique du ministère anglois, qui veut rendre les parlements septenaires.

Le traité qui se négocioit l'année dernière entre le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne venoit d'être signé à Madrid,

et par la satisfaction extrême qu'on en témoignoit à Londres, sembloit promettre la plus grande liaison entre les deux monarques. Monteléon, ambassadeur d'Espagne à Londres, comptoit d'en augmenter sa considération personnelle et sa fortune, et y fondoit de grandes espérances pour le service du roi d'Espagne, non-seulement présentement, mais au cas qu'il arrivât en France des choses sur lesquelles Leurs Majestés Catholiques et leurs ministres, qui n'étoient pas Espagnols, tenoient toujours leurs yeux ouverts. C'étoit de quoi Stanhope l'entretenoit souvent pour engager l'Espagne à prendre avec l'Angleterre des engagements plus étroits, dans le mécontentement où Stairs entretenoit sa cour sur les secours et la protection qu'il mandoit que le régent accordoit au Prétendant, ignorant ou voulant bien ignorer que l'Espagne n'en faisoit pas moins là-dessus que la France; ce qui étoit caché même à Monteléon par sa propre cour. Elle n'avoit point de vaisseaux en mer, ni de préparatifs pour en armer. La Hollande lui en avoit offert pour assurer le commerce des Indes, mais, contente de voir son offre acceptée, la république ne se pressoit pas, dans la vue d'obtenir à cette occasion quelques avantages pour son commerce. Dans cet intervalle, l'Angleterre offrit aussi des vaisseaux à Monteléon, comme par reconnoissance de la manière dont le dernier traité venoit d'être signé. Monteléon se prévalut de ces démonstrations d'amitié pour s'éclaircir sur les liaisons secrètes qui l'inquiétoient entre le roi d'Angleterre et l'empereur. Stanhope lui répondit, avec un air d'ouverture, que l'opposition qu'ils remarquoient de la France à leurs intérêts les avoit engagés pour faire des alliances, parce qu'ils n'avoient pas douté que l'Espagne ne suivît la France; qu'il n'y avoit rien de conclu avec l'empereur au préjudice de l'Espagne; et que, le traité de commerce venant d'être signé si à propos à Madrid avec l'Angleterre, elle n'écouteroit aucune proposition directe ni indirecte qui pût intéresser l'Espagne.

Cette couronne, qui regardoit la Sicile comme pouvant un jour lui revenir selon les traités, prit vivement ses intérêts à Rome sur l'interdit fulminé contre ce royaume à l'occasion des pois chiches de l'évêque d'Agrigente. Albéroni avoit seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne. Il étoit seul chargé des réformes des troupes, des dépenses de la marine, de celles de la maison royale, et des principales affaires d'État. Il s'ouvrit à quelqu'un que le produit des revenus de 1716, qui devoient se toucher dans son courant, ne se montoient qu'à seize millions, et les dépenses nécessaires de la même année à vingt et un millions, sans les extraordinaires qui pouvoient survenir. Il travailloit tous les soirs avec Leurs Majestés Catholiques sur la réforme des troupes. Il y fut résolu qu'il ne seroit conservé que deux compagnies des quatre des gardes du corps, et d'autres détails de réforme dans les deux conservées, en quoi Albéroni comptoit épargner soixante mille pistoles par an; de dix bataillons des gardes n'en garder que deux, dont un espagnol, l'autre wallon. Il comptoit que la réforme du seul état-major de ces régiments réduits à deux bataillons iroit à une épargne de quatre cent mille réaux par an. Il résolut aussi, après la réforme exécutée, de lever six mille dragons, dont la moitié à pied, et de les laisser toujours dans la Catalogne. Les autres réformes, ainsi que les règlements nouveaux pour les conseils et pour le palais, ne devoient venir qu'ensuite.

Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, n'étoit pas moins attentif que les ministres des autres puissances aux semences de division qui y éclatoient, et dont celles qui avoient signé la paix d'Utrecht avec tant de dépit espéroient des troubles et un renouvellement de guerre. L'accomplissement du traité de la Barrière mettoit du malaise entre elles. La Hollande différoit d'en donner sa ratification avant que l'Angleterre eût fourni la sienne. Les Impériaux menaçoient d'en venir enfin aux voies de fait. Ceux qui étoient

aux Pays-Bas trouvoient que ces délais de les mettre en possession donnoient de la hardiesse aux peuples qui leur devoient devenir soumis de se mêler de trop d'informations. Ils avoient même secrètement consulté Bergheyck, dont j'ai si souvent parlé, sur les droits qu'on vouloit tirer d'eux, et avoient fait partir leurs députés pour aller porter leurs remontrances à Vienne. Surtout les Impériaux et les Anglois ne goûtoient point la proposition de la neutralité des Pays-Bas, faite par le régent, à laquelle la Hollande paroissoit assez favorable. Une autre affaire occupoit l'empereur. C'étoit l'entier rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. L'électeur de Mayence, directeur de l'empire, le sollicitoit ardemment pour contre-balancer l'autorité des protestants dans le collége électoral. L'empereur sentoit la nécessité d'y faire rentrer ces deux électeurs par leur accorder leur investiture, mais il leur excusoit ses délais sur ceux de la France à restituer quelques bailliages à l'électeur palatin, et à satisfaire d'autres particuliers qui se plaignoient à cet égard de l'inexécution des traités de Rastadt et de Bade. Cet aveu fut appuyé de l'espérance que l'empereur leur donna de finir leur rétablissement, si la France demeuroit opiniâtre, pour les en détacher et faire retomber sur elle les délais de leurs désirs, ajoutant qu'il verroit après à trouver les moyens d'obliger la France à exécuter les traités. Le régent, instruit de cette malice, et qui avoit chargé le comte du Luc, ambassadeur de France à Vienne, de convenir des limites de l'Alsace, jugea sagement qu'il devoit ôter à l'électeur palatin l'occasion du recours à l'empereur, et tout prétexte à Sa Majesté Impériale à l'égard des électeurs de Cologne et de Bavière en faisant de lui-même justice au palatin. Les autres particuliers ne l'avoient pas de leur côté, ni la considération d'influer rien dans les affaires.

Il se trouva bientôt que la reconnoissance de l'Angleterre pour l'Espagne du dernier traité de commerce entre elles, où Philippe V s'étoit si légèrement désisté des articles qu'il

avoit fait ajouter au traité de paix d'Utrecht, qui grevoient tant le commerce anglois, n'étoit qu'en paroles et en compliments. Ils ne cessèrent point d'insister injustement sur les prétentions qu'il leur plaisoit de former, comme en conséquence de leur traité de l'*Asiento*[1] des nègres, en sorte que le roi d'Espagne se persuadoit que le roi Georges avoit pris des liaisons fortes avec ses ennemis, et qu'Albéroni cherchoit à découvrir. Cela n'empêcha pas ce ministre de résoudre la réforme qu'il avoit fait agréer au roi d'Espagne. Ce prince, par ce plan, conservoit environ quarante-trois mille hommes et huit mille chevaux.

Albéroni avoit persuadé à la reine d'Espagne de tenir le roi, son mari, enfermé comme avoit fait la princesse des Ursins. C'étoit le moyen certain de gouverner un prince que le tempérament et la conscience attachoit également à son épouse, qui par là, comme sa première, le conduisoit toujours où elle vouloit, et le meilleur expédient, dès qu'il s'y abandonnoit lui-même, pour n'être pas contredite, et que le roi ne sût rien de quoi que ce fût que par elle et par Albéroni, qui étoit la même chose. Tous les officiers du roi, grands, médiocres et petits, furent donc écartés, les entrées et les fonctions auprès du roi ôtées. Il ne vit plus dans l'intérieur que trois gentilshommes de sa chambre, toujours les mêmes, et encore des moments de services, à son lever, et peu à son coucher, et quatre ou cinq valets, dont deux étoient François. Ces trois gentilshommes de la chambre étoient : le marquis de Santa-Cruz, majordome-major de la reine, très-bien avec elle; le duc del Arco, grand écuyer, grand veneur et gouverneur de presque toutes les maisons royales, que le roi aimoit fort, qui ne ploya jamais sous Albéroni qui ne put jamais l'écarter, qui n'étoit même point mal avec la reine, et dont l'esprit doux, sage et médiocre

1. Par ce traité l'Espagne avait cédé à l'Angleterre le droit de faire exclusivement la traite des nègres dans l'Amérique espagnole.

étoit d'autant moins à craindre qu'il se bornoit à ses emplois, et ne se vouloit mêler de rien. Il étoit ami intime du marquis de Santa-Cruz, qui avoit beaucoup d'esprit et de politique, et qui haïssoit les François. Le troisième étoit Valouse, écuyer particulier de M. le duc d'Anjou, en sortant de page, qui l'avoit suivi en Espagne, et qui étoit premier écuyer. C'étoit un honnête homme, mais fort borné, qui mouroit de peur de tout, qui étoit toujours bien avec qui gouvernoit, aimé du roi, bien avec tout le monde, attaché au grand écuyer et incapable de se vouloir mêler de la moindre chose. Je m'étendrai dans un plus grand détail sur cette clôture intérieure lorsque mon ambassade me donnera lieu de traiter particulièrement d'Espagne; ce détail, fait ici, détourneroit trop. Il suffit de dire que le roi d'Espagne se laissa enfermer dans une prison effective et fort étroite, gardé sans cesse à vue par la reine, en tous les instants du jour et de la nuit. Par là elle-même étoit geôlière et prisonnière; étant sans cesse avec le roi, personne ne pouvoit approcher d'elle, parce qu'on ne le pouvoit sans approcher du roi en même temps. Ainsi Albéroni les tint tous les deux enfermés, avec la clef de leur prison dans sa poche.

Néanmoins il ne put d'abord exclure absolument le cardinal del Giudice, qui étoit grand inquisiteur, gouverneur du prince des Asturies, et qui végétoit encore dans les affaires, où il avoit eu autrefois une direction principale. Le jésuite Daubenton avoit aussi nécessairement, comme confesseur du roi, de fréquentes audiences. On aura tout dit de lui pour le faire bien connoître en faisant souvenir qu'il avoit été chassé de cette place, qu'il s'étoit retiré à Rome, qu'il y avoit été fait assistant du général de la compagnie, et que c'étoit lui seul, et dans le dernier secret, qui sous les yeux du cardinal Fabroni avait fait la constitution *Unigenitus*. Quand Mme des Ursins fit renvoyer le P. Robinet, trop homme de bien et d'honneur pour se maintenir dans la place de con-

fesseur, Rome et les jésuites n'oublièrent rien pour y faire rappeler le P. Daubenton, qui la reprit, et qui y porta toute la confiance personnelle du pape, avec lequel il eut un commerce secret et immédiat de lettres, et qui n'étoit pas sans vues, sans projets et sans la plus sourde et forte ambition. Ces deux hommes incommodoient infiniment Albéroni qui se résolut à perdre le cardinal, et à subjuguer le jésuite qu'il sentit trop de difficulté à faire chasser. Ainsi l'abbé Albéroni, simple ministre du duc de Parme, à Madrid, s'y trouvoit en effet premier ministre tout-puissant.

Ce grand crédit et son incertitude sur lequel étoit fondée sa puissance, lui fit lever les yeux jusques au cardinalat pour fixer sa fortune. Il songea donc à se procurer la nomination d'Espagne. Ceux qui l'approchoient de plus près lui faisoient leur cour de cette idée, et de le presser d'y travailler. Il en mouroit d'envie, mais il ne le pouvoit que par la reine qui, dans ce commencement de ce grand essor, n'ajustoit pas dans sa tête la bassesse de ce favori étranger avec la nomination du roi d'Espagne, au mépris de tous prétendants. Cette froideur déconcerta Albéroni, et il ne l'étoit pas moins du silence à cet égard qu'Aldovrandi, nonce à Madrid, observoit avec lui. On a vu que ce ministre du pape y étoit plutôt souffert que reçu; la nonciature étoit toujours fermée depuis les démêlés des deux cours, et la reconnoissance forcée de l'empereur comme roi d'Espagne par le pape. Sa Sainteté prétendoit différentes choses de la cour de Madrid, entre autres la dépouille des évêques d'Espagne; et Aldovrandi profitoit doucement et finement de l'ambition du ministre et du confesseur, pour avancer peu à peu les affaires de son maître.

Les dégoûts accueillirent de plus en plus le cardinal del Giudice. Aubenton en profita pour donner au prince des Asturies un précepteur de sa compagnie, qu'il fit venir de Paris. Giudice n'en fut instruit que deux jours avant son arrivée. On resserra beaucoup le prince des Asturies en même

temps sur les chasses et sur les promenades, dont il n'eut plus la liberté. Ce dépit, qu'on voulut faire à ses dépens à Giudice qu'il aimoit fort, tourna en fort mauvais discours, et fort publics, sur les desseins qu'on prêtoit à la reine et à son confident. Ce hardi Italien, ébloui d'une situation si flatteuse, voulut la faire éclater de plus en plus, à Rome pour s'y faire compter et favoriser ses vues; à Madrid pour s'y faire redouter par la montre extérieure de son pouvoir. Il se fit donc donner la commission secrète de conférer et de travailler avec le confesseur sur les différends avec Rome, qui jusqu'alors en étoit chargé seul, et en même temps ce qui étoit sans exemple, un appartement au palais, près de celui de la reine, où les secrétaires des finances, de la guerre et de la marine eurent ordre d'aller travailler avec lui, sans la participation du conseil, sur toutes les affaires de leurs départements, et de ne faire aucune expédition sans les lui communiquer. Un reste de considération mourante du cardinal del Giudice en excepta le seul Grimaldo. En cet état, Albéroni ne doutoit de rien. Il comptoit d'autant plus sur le rétablissement des finances que le roi d'Espagne étoit le seul monarque qui n'eût point de dettes, parce qu'il n'avoit pas eu le crédit d'en contracter. Il s'assuroit sur les compliments des ministres d'Angleterre, qui ne tenoient à Madrid qu'un secrétaire fort malhabile et sans expérience, et sur ceux de Riperda qui lui succéda depuis, lors ambassadeur de Hollande à Madrid, qui n'avoit ni estime ni considération dans sa république, qui, se croisant d'ailleurs, s'unissoient pour chasser les François des Indes, et s'en flattoient par la persuasion où ils étoient que le roi d'Espagne s'éloignoit de plus en plus de la France, et par la facilité d'Albéroni à passer aux Anglois des articles si favorables au dernier traité de commerce qu'il se disoit hautement qu'il en avoit reçu force guinées, que les moins mal intentionnés l'accusoient de grossière ignorance, et on l'appeloit publiquement par dérision le comte-abbé, par allusion au comte-duc d'Olivarez,

qui avoit eu sous Philippe III[1] la même autorité que celui-ci exerçoit sous Philippe V.

La cour de Londres, inquiète des mouvements domestiques, croyoit avoir intérêt à former des liaisons avec l'Espagne, et caressoit Monteléon son ambassadeur. Wolckra, envoyé de l'empereur, s'en aperçut, et les fit craindre à Vienne comme peu compatibles avec celles de ces deux cours, tandis que Stairs ne s'occupoit qu'à aigrir les ministres d'Angleterre contre le régent, dont il interprétoit sinistrement toutes les actions, et lui en supposoit même pour assister puissamment le Prétendant, sur lequel Stanhope se laissa emporter à plus que des plaintes amères. Les deux partis qui divisoient l'Angleterre s'animoient également contre la France : les torys l'accusoient d'ingratitude par son indifférence pour le Prétendant; les whigs au contraire, de manquer aux paroles données à l'entrée de la régence en soutenant ce prince de tout son pouvoir, sur quoi ils s'emportèrent violemment; et tinrent dans la chambres des communes les discours les plus vifs là-dessus. L'Espagne à cette occasion étoit aussi louée que la France blâmée, et on redoubloit les protestations d'amitié à Monteléon. On savoit que l'empereur étoit pressé par plusieurs de ceux qui l'approchoient de plus près, même par quelques-uns de ses ministres, de porter la guerre en Italie. Ils lui représentoient qu'il n'en retrouveroit jamais une occasion si favorable, par l'extrême foiblesse de tous les princes d'Italie, qui n'avoient même aucune préparation de défense; et c'étoit ce nouvel incendie que Monteléon se crut en situation de prévenir par l'Angleterre. L'empereur goûtoit plus ce projet d'Italie qu'il ne s'en laissoit entendre. Il étoit armé; mais les Turcs, enflés de la conquête de la Morée et de leurs

1. Il faudrait lire Philippe IV au lieu de Philippe III. Ce fut, en effet, sous Philippe IV que le comte-duc d'Olivarez fut principal ministre, de 1621 à 1643. Philippe III avait eu pour favoris le duc de Lerme et le duc d'Uzeda qui furent arrêtés au commencement du règne de Philippe IV.

victoires sur les Vénitiens, le tenoient en respect, tandis que l'Italie craignoit également une invasion de l'empereur, ou une du Turc approché d'elle par la Morée.

Le traité de la Barrière venoit enfin d'être conclu sous la médiation et la garantie de l'Angleterre, où on ne se contraignoit pas de laisser entendre que, dès que les mouvements d'Écosse seroient finis, la France verroit éclore des desseins que les divisions domestiques avoient suspendus. La proposition de la neutralité des Pays-Bas que le régent avoit faite, et qui avoit été assez goûtée en Hollande, étoit également suspecte à l'empereur et à l'Angleterre. Aussitôt donc qu'elle vit l'affaire de la Barrière finie, elle proposa aux Hollandois un projet de renouvellement de leurs anciemes alliances, avec une garantie réciproque en cas d'agression. En même temps Stairs eut ordre de travailler auprès du ministre de Sicile à Paris pour engager son maître dans une ligue contre la France, à quoi il n'épargna pas ses soins. On découvroit sans cesse les mauvaises intentions de l'Angleterre, et de nouveaux motifs de l'occuper et de souhaiter le succès de l'entreprise du Prétendant.

Pendant ces diverses intrigues que le régent conduisoit de l'œil pour en éviter les dangers, et en tirer s'il se pouvoit quelque avantage, le pape mouroit de peur du Turc. Il s'adressa à l'Espagne et au Portugal pour obtenir du secours; et au milieu de ses rigueurs pour la France, il n'eut pas honte de lui en faire demander aussi par Bentivoglio, qui n'oublioit rien pour la brouiller et y mettre le schisme. La vérité étoit que jamais les princes d'Italie ne furent plus foibles ni plus divisés; et la république de Venise étoit brouillée avec la France sur l'affaire des Ottobon, et avec l'Espagne pour avoir reconnu l'empereur en qualité de roi de cette monarchie.

Les plaintes contre l'administration d'Albéroni étoient infinies : il étoit chargé de tout; il ne pensoit qu'à sa fortune et ne remédioit à rien. Il est vrai qu'il ne pouvoit suffire au

poids qui l'accabloit, et que sa jalousie ne lui en permettoit pas le partage ni même le soulagement. Il falloit exécuter la réforme projetée; il en craignoit le moment et les cris qu'elle exciteroit contre lui. Il éloigna les officiers de Madrid, et engagea le roi à écrire de sa main tout le plan de la réforme, pour lui donner, disoit-il, plus de poids, en effet, s'il l'eût pu, pour se cacher et la faire passer pour son ouvrage. Elle parut à la fin de janvier, et souleva non-seulement les intéressés, mais leurs parents et leurs amis. Le duc de Popoli, capitaine de la compagnie des gardes du corps italienne, parle fortement en faveur des deux compagnies des gardes du corps réformées, et des officiers qu'on réformoit dans les deux que l'on conservoit. Le duc d'Havré, colonel du régiment des gardes wallones, en avoit [fait] autant sur les bataillons qu'on en réformoit; et ces deux seigneurs avoient déclaré au roi d'Espagne que, en conservant une aussi foible garde, il les mettoit hors d'état de pouvoir répondre de sa personne, et le marquis de Bedmar, chargé des affaires de la guerre, les avoit fort soutenus, et le prince Pio cria tant qu'il put de Barcelone, où il commandoit en Catalogne. Il est pourtant vrai que les Espagnols, qui n'avoient jamais vu de compagnies ni de régiments des gardes à leurs rois avant celui-ci, et qui étoient fâchés de le voir armé et par là plus autorisé, avoient habilement flatté l'épargne d'Albéroni pour le confirmer à faire cette réforme. Le duc d'Arcos et le marquis de Mejorada en furent les principaux instigateurs. On remarqua plusieurs grands qui ne venoient presque jamais au palais s'y rendre assez fréquemment, n'y parler à pas un étranger : et on s'aperçut que cette faction espagnole mouroit d'envie du rappel des exilés, et de se délivrer de tous ces étrangers, Italiens, Wallons, Irlandois, etc. Ils s'assembloient là-dessus entre eux, et ils entretenoient des correspondances secrètes avec les Espagnols retirés à Vienne, même avec quelques-uns qui entroient dans les conseils de l'empereur.

Le duc de Saint-Aignan, touché du préjudice que le service du roi d'Espagne souffroit, lui représenta fortement qu'une résolution de cette conséquence, et dans la conjoncture des grands armements de l'empereur et des dispositions visibles de l'Angleterre n'auroit pas dû être prise sans la participation de la France. Il proposa une suspension de trois mois; et quoiqu'en effet il n'eût reçu aucun ordre là-dessus, il fit entendre qu'il ne parloit pas de son chef. Cette représentation réussit fort mal et demeura sans réponse; mais le prince de Cellamare eut ordre d'exposer au régent le plan de la réforme, de lui faire entendre qu'elle ne tomboit que sur les états-majors; que le nombre de troupes demeuroit le même, parce qu'elles n'étoient pas complètes; et de demander un ordre du roi au duc de Saint-Aignan de s'abstenir de se mêler du détail et de l'intérieur du gouvernement d'Espagne, comme lui-même, de sa part, ne s'étoit point mêlé du changement fait dans le gouvernement à la mort du roi, ni de la réforme des troupes que le régent avoit réglée. On attribuoit moins les démarches de Saint-Aignan à des ordres reçus de les faire qu'à des liaisons particulières avec des seigneurs et des dames du palais intéressés pour leurs parents, et [à] son intimité avec Hersent, *guardaropa* du roi d'Espagne, homme d'esprit, de conduite, de mérite, que le roi avoit donné à son petit-fils en partant de France. C'étoit un homme d'honneur, haut sans se méconnoître, fort au-dessus de son état par ce qu'il valoit, très-bien et librement avec le roi d'Espagne, qui se faisoit compter, qui avoit des amis considérables, et qui prenoit grande part à cette réforme parce qu'il avoit ses deux fils capitaines dans le régiment des gardes wallones, qui avoient de l'honneur et de la valeur et qui y étoient considérés.

Albéroni s'aigrit d'autant plus fortement contre le duc de Saint-Aignan qu'il mouroit de peur des menaces publiques des réformés, qui ne se prenoient qu'à lui de leur malheur, et qui ne le menaçoient pas moins que de le pendre à la

porte du palais, et les moins emportés de le rouer de coups de bâton. Il se résolut donc à un coup d'éclat. Il fit exiler le duc d'Havré, donner le régiment des gardes wallones au prince de Robecque, et ôter la place de dame de palais de la reine à sa femme, fille de la duchesse Lanti, sœur de la princesse des Ursins qui l'y avoit mise. Ils se retirèrent en France et dans leurs terres. Le marquis de La Vère, lieutenant-colonel et officier général, frère du prince de Chimay, et grand nombre d'officiers distingués de ce régiment, du nombre de ceux qui n'avoient pas été réformés, quittèrent; et le cadet des fils d'Hersent, qui avoit été un des députés de ce corps à Albéroni, fut arrêté, et conduit à Ségovie, et très-resserré en prison, puis exilé, après envoyé dans un cachot à Mérida, sous de fausses accusations qu'Albéroni ne voulut jamais être jugées, et sans que jamais son père pût l'en faire sortir. Il trouva enfin, au bout de plusieurs mois, la liberté, par la disgrâce d'Albéroni, de gagner le Portugal et de repasser en France, où il a servi depuis. Son père ne le pardonna pas à Albéroni.

Ce ministre, voyant les affaires du Prétendant tourner mal en Écosse, arrêta les secours d'argent qu'il avoit commencé à lui faire payer. Monteléon, apprenant les plaintes générales et les soupçons des secours fournis au Prétendant, contenus dans la harangue du roi d'Angleterre au parlement eut hardiment là-dessus une explication avec Stanhope, qui l'assura de la satisfaction du roi Georges de la conduite du roi d'Espagne à cet égard et de son désir de la reconnoître, jusqu'à promettre de ne prendre jamais d'engagements contraires à ses intérêts, à quoi il ajouta de grandes plaintes contre la France sur le Prétendant. L'Espagne étoit toutefois inquiète de l'opinion générale qu'il y avoit une ligue secrète formée entre l'empereur et l'Angleterre, tandis que les ministres impériaux n'étoient pas moins agités d'une nouvelle union entre l'Espagne et l'Angleterre, depuis le traité de commerce signé avec l'Angleterre à Madrid, et n'étoient pas

en moindre soupçon des dispositions intérieures de la Hollande, qui n'étoit pas sans en avoir aussi de l'empereur, sur l'exécution du traité de [la] Barrière, et si alarmée des bruits répandus d'une prochaine rupture de l'Angleterre avec la France, qu'elle s'excusoit déjà d'y entrer sur l'épuisement où la dernière guerre l'avoit mise. Le Prétendant avoit repassé la mer avec le duc de Marr; le roi Georges paroissoit plus affermi que jamais, et Stairs n'oublioit rien pour l'animer contre la France, jusqu'aux plus grossiers mensonges, tels que celui-ci :

Le secrétaire d'Angleterre à Madrid eut ordre de confier au roi d'Espagne que le régent avoit voulu faire entendre à Stairs que l'Espagne avoit fait plus que la France en faveur du Prétendant, mais que le roi d'Angleterre avoit tant de confiance en l'amitié et en la bonne foi du roi d'Espagne, qu'il l'avertissoit des soupçons que le régent tâchoit de lui inspirer. En même temps les Anglois cherchoient à concilier et à attacher le roi de Sicile à l'empereur. Les ministres anglois, qui désiroient le renouvellement de la guerre avec la France, ne laissoient pas d'y être embarrassés dans la crainte domestique du mécontentement général des peuples d'Angleterre, et de ce qui fumoit encore en Écosse. Ils craignoient encore l'effet que produiroient enfin en France les plaintes sans fin de leur ambassadeur, et ses mémoires menaçants présentés coup sur coup au régent, ils n'en étoient que plus déterminés à rechercher l'amitié de l'Espagne, et tous les moyens de semer la division entre elle et la France. Stanhope, pour confirmer la confidence qu'il avoit fait faire au roi d'Espagne, montra à Monteléon une lettre de Stairs, qui rapportoit les termes suivants, qu'il prétendoit avoir entendus du régent, et qu'il lui dit : *Enfin, monsieur, vous voilà amis de l'Espagne ; cependant je vous assure que le roi d'Espagne a fait pour le Prétendant ce que moi je n'ai pas voulu faire.* Monteléon répondit que ce propos lui paroissoit incroyable, qu'il y soupçonnoit plus de malice que de vérité,

néanmoins qu'il en rendroit compte au roi son maître, et qu'il prioit Stanhope d'en écrire à l'agent d'Angleterre à Madrid. Toutefois il ne laissa pas de recevoir assez d'impression de cette confidence pour se resserrer beaucoup avec d'Iberville, que le régent tenoit à Londres, avec ordre de lui communiquer tous ses ordres, et de le consulter sur tout, quoique d'ailleurs ils fussent amis, et de se prendre de plus en plus aux cajoleries de Stanhope, qui l'assuroit ainsi que les ministres allemands du roi d'Angleterre, que quoi qu'en publiassent les bruits publics, ils ne vouloient point de guerre avec la France, mais conserver un bon pied de troupes et de vaisseaux; en même temps ils ne laissoient point de travailler à unir le roi de Sicile à l'empereur par un traité.

Après avoir été longtemps, eux et Trivié, ambassadeur de Sicile à Londres, à qui parleroit le premier, Stanhope s'étendit sur le préjudice que la Sicile causoit à la maison de Savoie, et montra ainsi à dessein que le premier article qui seroit demandé par l'empereur seroit la cession de cette île. Trivié, qui n'avoit point douté de ce projet, cria bien haut, mais en ministre d'un prince foible, qui pourtant ne veut pas se laisser dépouiller; il en prit occasion de s'éclaircir de la situation de l'Angleterre avec l'empereur, sur quoi Stanhope répondit qu'elle en étoit fort recherchée, mais qu'il n'y avoit rien de conclu entre eux. Les menaces angloises de rompre avec la France, en traitant avec l'empereur, aboutirent pourtant à suspendre une levée ordonnée de seize régiments, et l'armement de douze vaisseaux de guerre, et à écrire dans toutes les cours pour leur demander de refuser tout asile et retraite au Prétendant dans leurs États. Le roi d'Espagne refusa retraite et secours à ce malheureux prince, à qui il en avoit assez libéralement fourni dans l'espérance de succès. Cellamare en parla au régent qui approuva cette dernière résolution de l'Espagne à cet égard, qui n'étoit pas en état de se brouiller, ni de soutenir

une guerre contre l'Angleterre qui cultivoit toujours Sa Majesté Catholique, et avoit toujours fait semblant d'ignorer qu'elle eût secouru le Prétendant.

Les étrangers s'apercevoient et déploroient même le mauvais état de l'Espagne et de son gouvernement; ils regardoient le roi d'Espagne comme le plus foible de ceux qui avoient porté cette couronne, Albéroni comme maître à baguette, uniquement attentif à s'enrichir et à s'élever, très-indifférent aux intérêts de l'État qu'il gouvernoit. Ils avoient beaucoup rabattu de l'opinion qu'ils avoient prise de l'esprit et des talents de la reine; sa nourrice, qu'elle avoit fait venir de Parme depuis quelques mois, alarmoit infiniment Albéroni, qui ne vouloit partager la confiance avec personne. Il n'étoit guère moins inquiet sur le P. Daubenton, aussi ambitieux et plus pénétrant que lui, et tous deux cherchoient à se concilier la faveur de Rome. Vers le milieu de février, Albéroni déclara au nonce que le roi d'Espagne secourroit le pape, contre l'invasion qu'il craignoit des Turcs, de six vaisseaux de guerre, quatre galères, douze bataillons faisant huit mille hommes, les officiers compris, et de quinze cents chevaux; que ces troupes seroient sous les étendards du pape, commandées par deux lieutenants généraux, qui obéiroient au général de Sa Sainteté, lesquelles seroient aux frais du pape, dès qu'elles lui seroient livrées armées, et les cavaliers montés. Le roi d'Espagne se chargeoit des frais de la marine, et quant au transport des troupes de Barcelone à Civita-Vecchia, il comptoit que ce seroit par les vaisseaux d'Espagne et de Portugal. Le rare est qu'Albéroni parloit en même temps aux ministres d'Angleterre et de Hollande, pour avoir des vaisseaux, et qu'ils en promettoient en doutant fort que l'intérêt du commerce de Levant permît à leur maître d'en fournir.

Le roi Jacques, caché près de Paris, hors d'espérance de tout secours de la part du régent, essaya encore de toucher l'Espagne; il obtint avec peine de Cellamare une entrevue

secrète avec lui dans un coin du bois de Boulogne. Là il lui fit une peinture vive et touchante de sa situation, de son embarras sur le lieu de sa retraite et sur les moyens de subsister, rejeta le mauvais succès de son entreprise sur la conduite suspecte de Bolingbroke, qu'il venoit de destituer de sa place de secrétaire d'État, et se plaignit amèrement du duc de Berwick, qui n'avoit jamais voulu passer en Écosse. Il pria Cellamare de ne leur rien confier de ses affaires, mais d'en conférer seulement avec Magny qu'il avoit choisi. C'étoit un choix bien étrange, comme on le verra dans la suite. Ce Magny étoit fils de Foucault[1], conseiller d'État distingué et riche, qui avoit eu le crédit de le faire succéder en sa place. Intendant de Caen, il y avoit fait tant de sottises qu'il n'y put être soutenu, et de dépit et de libertinage avoit vendu sa charge de maître des requêtes, et s'étoit fait introducteur des ambassadeurs, où il ne put durer longtemps. Jacques témoigna à Cellamare que sa retraite à Rome seroit fort préjudiciable à ses affaires en Angleterre; qu'il n'espéroit plus que le duc de Lorraine voulût le recevoir, laissa entrevoir, mais sans insister, son désir de l'être en Espagne, dit qu'il ne voyoit qu'Avignon, mais qu'en quelque lieu que ce fût il avoit grand besoin de secours tant pour lui que pour ceux qui avoient tout perdu pour le suivre. Il finit par demander cent mille écus au roi d'Espagne. Cellamare s'en tira le plus honnêtement qu'il put, mais sans engagement dont il comprenoit les conséquences. Georges demandoit formellement à toutes les puissances de l'Europe de refuser tout secours et toute retraite à son ennemi et à ses adhérents. Stairs venoit de faire cette demande au régent par un mémoire très-fort, et l'agent d'Angleterre étoit chargé du

1. Nicolas-Joseph Foucault, dont Saint-Simon a parlé plusieurs fois dans ses Mémoires, a laissé un journal manuscrit (B. I, S. F.) où il rend compte de son administration dans diverses généralités. C'est un document fort précieux pour faire connaître la situation des provinces de la France. On a cité des extraits, t. XII, p. 502.

même office auprès du roi d'Espagne. La cour d'Angleterre étoit d'autant plus vive là-dessus qu'elle connoissoit la mauvaise disposition des peuples et la haine du sang qu'elle avoit répandu; ce qui l'engagea à entretenir dans les trois royaumes jusqu'à trente-cinq mille hommes et quarante vaisseaux de guerre. Dans cette situation douteuse, le ministère anglois chercha de plus en plus à s'assurer l'Espagne. Les flatteries et les confidences ne furent pas épargnées, jusqu'à montrer de la jalousie de la puissance de l'empereur en Italie, et enclins à se liguer avec l'Espagne pour l'empêcher de s'y étendre, à lui confier que l'Angleterre avoit refusé un traité proposé par l'empereur, parce qu'il y vouloit stipuler qu'elle lui garantiroit la Toscane, à la flatter de l'attention à ne rien faire à son préjudice, enfin à leurrer le roi d'Espagne de ses secours dans les cas qui pourroient arriver en France, qui donneroient lieu à ses grands droits.

Rien ne pouvoit être plus agréable à la cour d'Espagne que l'alliance que le roi d'Angleterre lui proposoit. Le but véritable du secours offert au pape étoit d'avoir un corps de troupes en Italie pour tâcher, suivant les événements, d'y regagner quelque chose de ce qu'elle y avoit perdu; et si le pape, dans la crainte de se rendre suspect, refusoit un si grand secours, il devoit être donné aux Vénitiens qui en demandoient aussi à l'Espagne; mais ce qui toucha le plus la reine et Albéroni, pour ne pas dire le roi d'Espagne, ce fut la corde de ses grands droits en France adroitement pincée par Stanhope, qui produisit le plus doux son à leurs oreilles. Quelque intérêt qu'Albéroni parût avoir de préférer l'Espagne qu'il gouvernoit sans obstacle, à la France où il ne pouvoit espérer la même autorité qu'après bien des concurrences et de dangereux travaux, il ne laissoit pas d'être véritable qu'il exhortoit sans cesse le roi d'Espagne à n'abandonner pas le trône de ses pères, si le roi son neveu venoit à manquer, et qu'il n'appuyât ses raisons de tous les artifices et de toutes les lettres vraies ou fausses qu'il disoit

qu'il recevoit de France. Il n'inspiroit pas ce désir à la reine avec moins d'application; et on peut avancer avec confiance qu'il y réussit fort bien auprès de l'un et de l'autre. Quelque bien établi qu'il fût en toute confiance et en toute autorité, il étoit alarmé des Italiens, des Parmesans surtout et de la nourrice. Il n'oublioit rien pour les faire renvoyer sous prétexte de la dépense qu'ils causoient; et la reine s'étant souvenue de quelques-uns qu'elle eut envie de faire venir, et à plus d'une reprise, il l'empêcha toujours à son insu, par le moyen du duc de Parme qui le craignoit et le ménageoit beaucoup. Il ne perdoit point d'occasion de vanter au roi et à la reine la nécessité et l'utilité de ses conseils; et sur l'avis donné par l'Angleterre du prétendu discours du régent à Stairs sur le Prétendant, rapporté ci-dessus, Albéroni fit souvenir le roi d'Espagne du conseil qu'il lui avoit donné à la mort du roi son grand-père de ne se pas fier au régent, mais de se conduire avec lui comme s'il devoit être son plus grand ennemi. En même temps il faisoit écrire à Son Altesse Royale que Leurs Majestés Catholiques étoient parfaitement contentes de ses sentiments, et que lui, Albéroni, n'oublioit rien pour maintenir une parfaite intelligence entre les deux couronnes. L'union de l'Espagne et de l'Angleterre, qui se resserroit toujours, inquiéta enfin l'ambassadeur de Hollande à Madrid, qui comprit que les Anglois y trouvoient leur compte, et que ce ne pouvoit être qu'au préjudice du commerce des Provinces-Unies. Par cette considération il pressa ses maîtres de gagner les Anglois de la main, en se hâtant d'achever la négociation commencée avec l'Espagne pour lui fournir des vaisseaux.

Le roi d'Espagne avoit protesté contre la bulle qui révoquoit le tribunal de la monarchie en Sicile. Le roi de Sicile, qui craignoit quelque secrète intelligence entre le pape et l'empereur pour le dépouiller de cette île, pressoit le roi d'Espagne de s'employer plus fortement à Rome pour ses intérêts. Son ministre s'adressoit toujours au cardinal del

Giudice, qui n'avoit plus que le nom de premier ministre, qui ne se contraignit pas de lui répondre qu'il n'avoit rien à espérer de la foiblesse d'un aussi mauvais gouvernement qui, aussi bien que celui de France, ne se soucioit que de demeurer en paix.

Stairs commit en ce même temps une scélératesse complète : il manda faussement au roi son maître que la France armoit puissamment pour le rétablissement du Prétendant, avec tous les détails des ports, des vaisseaux et des troupes. Ce bel avis mit l'alarme en Angleterre; les fonds publics y baissèrent aussitôt. Le roi d'Angleterre étoit prêt d'aller au parlement demander des subsides pour la guerre inévitable avec la France et la sûreté de l'Angleterre. Monteléon, qui sentit l'intérêt que l'Espagne avoit d'empêcher la rupture de l'Angleterre avec la France, parla si ferme et si bien à Stanhope, qu'il l'arrêta tout court; que ce ministre, voyant ensuite clairement que cet avis n'avoit point d'autre fondement que la malignité de celui qui l'avoit donné, changea tout à coup de système. Il avoit commencé à proposer à Monteléon une union entre l'Angleterre et l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et même pour la garantie au roi de Sicile de ce qu'il possédoit en vertu du traité d'Utrecht; il sentoit le mécontentement universel qui fermentoit dans toute la Grande-Bretagne du gouvernement, et l'importance de l'affranchir de l'inquiétude des secours que la France et l'Espagne pourroient donner au Prétendant; il revint donc à souhaiter que la France entrât dans l'union dont on vient de parler, et [voulût] se porter en même temps pour garante de la succession à la couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, conformément aux actes du parlement. Ainsi la scélératesse de Stairs et cet infatigable venin qui lui faisoit empoisonner les choses les plus innocentes, et controuver les plus fausses pour brouiller la France avec l'Angleterre, fit un effet tout opposé à ses intentions; et cette époque fut le commencement du chemin de l'union tant

souhaitée par l'abbé Dubois entre la France et l'Angleterre, et la base première de la grandeur de cet homme de rien, qui en sut très-indignement profiter pour l'État, et très-prodigieusement pour sa fortune. Stairs présenta un mémoire de différents griefs, qui, excepté les secours à refuser au Prétendant, n'étoient pas grand'chose. Le mémoire fut répondu de manière qu'on en fut content en Angleterre; ce qui fit tomber la pensée qu'on y avoit eue de prendre le roi d'Espagne pour médiateur de ces petits différends.

Un autre bruit aussi malicieux fut répandu en même temps à Paris, dans le dessein sans doute d'examiner l'impression qu'il feroit. On parloit d'un traité fort secret, signé par le prince Eugène et le maréchal de Villars, qui seuls en avoient eu la conduite, qui annuloit les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France, et qui en ce cas assuroit celle de l'Espagne au roi de Sicile. Ce bruit étoit fomenté avec soin; le régent n'en prit pas la plus légère inquiétude; mais on remarqua [que] Leurs Majestés Catholiques parurent depuis bien plus attentives à tout ce qui pouvoit regarder cette succession.

Le roi d'Angleterre, toujours inquiet de sa situation domestique, fit deux propositions aux Hollandois, l'une de fortifier et de rendre plus nombreuse la garantie de la succession au trône de la Grande-Bretagne dans la ligne protestante, l'autre de s'expliquer sur l'alliance défensive à faire entre l'empereur, l'Angleterre et les États généraux. Ils répondirent sur le premier qu'ils verroient avec plaisir la garantie fortifiée par d'autres princes, et qu'ils étoient disposés à entrer avec Georges dans le concert de la manière dont ce projet pourroit s'exécuter. La seconde leur parut très-délicate pour le repos de l'Europe, et en particulier sur les intérêts du roi d'Espagne. Ils se tinrent d'autant plus réservés que Walpole montroit plus de chaleur sur cette affaire à la Haye, et que le résident de l'empereur cabaloit ouvertement dans le même esprit à Amsterdam. Ils ne songèrent

donc qu'à éluder et à gagner du temps, et répondirent qu'ils en délibéreroient, et en diroient après plus particulièrement leur pensée.

Le grand armement des Turcs obligeoit cependant l'empereur à se préparer tout de bon à n'être pas prévenu, et jetoit l'Italie dans l'effroi. Le pape sans défense et sans moyens sollicitoit des secours de France et d'Espagne; en même temps il craignoit encore plus l'empereur. Il savoit que ce prince ne consentiroit jamais, sous quelque prétexte que ce pût être, de laisser entrer des troupes françoises ou espagnoles en Italie; ainsi le pape refusa celles qui lui furent offertes, et demanda des vaisseaux et des galères dont l'empereur ne pouvoit prendre d'ombrage.

Quelque satisfaction que la cour d'Angleterre eût témoignée de la réponse du régent au mémoire de Stairs, dont on vient de parler, l'animosité nourrie par cet ambassadeur se manifestoit encore. Le roi de Sicile, qui n'avoit pu tirer aucune protection du roi d'Espagne à Rome, qui lui-même avoit plusieurs grands démêlés avec cette cour, en chercha en Angleterre pour son accommodement avec l'empereur qui étoit toujours suspendu. Trivié, son ambassadeur à Londres, y employa Monteléon auprès de Stanhope, parce qu'il l'en voyoit toujours fort caressé, et le ministre anglois entra en matière avec le Piémontois. Ce dernier fut étrangement surpris quand après les compliments et les préfaces ordinaires il entendit Stanhope lui déclarer que la Sicile arrêteroit toujours tout accommodement; lui vouloir persuader après que cette île étoit à charge à la maison de Savoie, enfin revêtir le personnage du ministre de l'empereur et lui proposer en échange la Sardaigne pour conserver à son maître la dignité royale. Trivié répondit qu'il ne pouvoit négocier sur une condition qu'il étoit sûr que son maître n'accepteroit jamais. Stanhope entreprit de lui démontrer la facilité que l'empereur avoit de se rendre maître de la Sicile, lui dit que l'affaire seroit déjà faite si le roi d'Angle-

terre eût seulement consenti à le laisser agir; qu'il s'y étoit opposé jusqu'alors, et tout nouvellement encore. Trivié pria Stanhope de se souvenir qu'il n'y avoit que cinq ou six mois qu'il lui avoit dit qu'il ne tenoit qu'à la France et à l'Espagne que l'Angleterre n'eût moins de déférence pour l'empereur, d'où il lui demanda pourquoi donc ils déféroient tant à la cour de Vienne.

Stanhope répliqua que les choses étoient changées; qu'alors ils avoient lieu de croire que le régent vouloit vivre en parfaite intelligence avec le roi d'Angleterre, mais que depuis ils ne le pouvoient regarder que comme un ennemi caché, incapable de repos, toujours prêt à exciter des troubles dans la Grande-Bretagne, à y faire tout le mal qu'il pourroit à la maison régnante, dont le remède étoit à former une ligue contre elle où le roi de Sicile entrât pour terminer par là ses différends avec l'empereur. Il ajouta qu'il n'y auroit point de guerre en Hongrie cette année, mais ailleurs; n'oublia rien pour persuader Trivié des grands avantages que le roi de Sicile retireroit d'une guerre contre la France, étant soutenu d'aussi puissants alliés, lui fit valoir le service que l'Angleterre lui avoit rendu en arrêtant l'empereur jusqu'alors sur la Sicile, lui déclara que si le roi de Sicile hésitoit encore, le roi d'Angleterre ne pourroit plus empêcher l'empereur d'exécuter ses projets. Trivié tâcha inutilement de lui rendre suspecte pour l'Angleterre même la puissance de la maison d'Autriche. Stanhope vouloit susciter de puissants ennemis à la France, et n'en trouvoit point de plus dangereux à porter la guerre dans l'intérieur du royaume que le duc de Savoie par sa situation. Il craignit en même temps que les ministres de France et d'Espagne, que Trivié voyoit souvent, ne traversassent son projet, et mit tout en œuvre pour les lui rendre suspects. Monteléon bien qu'amusé par l'apparente confiance et les caresses de Stanhope et par l'espérance d'une ligue défensive de l'Espagne avec l'Angleterre et la Hollande, avoit pénétré qu'il se traitoit une

alliance défensive entre ces deux dernières puissances et l'empereur, et que la conclusion n'en étoit arrêtée que par l'espérance de l'Angleterre de rendre cette ligue offensive. Néanmoins les affaires domestiques de l'Angleterre ne lui permettoient pas de songer tout de bon à l'offensive. Le ministre impérial à Londres s'en plaignit, et embarrassa. Le roi d'Angleterre ne regardoit point sa couronne comme un bien solide; ses États d'Allemagne l'occupoient bien autrement; par cette raison il vouloit plaire à l'empereur, et le mettre en état d'agir lorsque l'intérêt commun des puissances, engagées dans la dernière ligue contre Louis XIV et Philippe V, demanderoit qu'elles se réunissent et reprissent les armes. Il prenoit tous les soins à lui possibles pour détourner le Grand Seigneur de faire la guerre à l'empereur, que le grand vizir et le prince Eugène vouloient, que presque tous les ministres impériaux, surtout les Espagnols, craignoient, et que le mufti détournoit. Le prince Eugène prétendoit que si l'empereur différoit à attaquer les Turcs lorsqu'il le pouvoit avec avantage, il le seroit lui-même par eux l'année suivante avec un grand désavantage.

Cette attention prépondérante du roi d'Angleterre pour ses États d'Allemagne l'occupoit fort de la guerre du nord et de chasser les Suédois de ce qui leur restoit dans l'empire. De toutes leurs anciennes conquêtes ils n'avoient conservé que Wismar. Il fut donc résolu en Angleterre d'envoyer vingt vaisseaux presser la reddition de cette place, auxquels les Hollandois en joignirent douze des leurs. C'étoit bien plus qu'il n'en falloit pour accabler les Suédois dans la réduction déplorable où ils étoient; mais le gouvernement d'Angleterre faisoit toujours semblant de craindre un secours que le régent n'étoit ni en volonté ni en pouvoir de donner. Ce n'étoit pas que les ministres anglois et allemands pussent douter de ses intentions, mais il étoit de l'intérêt de ce ministère de maintenir les alarmes d'une guerre prochaine avec la France, pour continuer d'obtenir des subsides du

parlement, qu'il auroit refusés dans une paix bien assurée. Ainsi bien servis par Stairs pour continuer les défiances et les jalousies, il leur mandoit faussement que le régent lui avoit promis de chasser tous les Anglois rebelles et qu'il manquoit à sa parole, et leur suggéroit de solliciter Son Altesse Royale de poursuivre le Prétendant jusque dans Avignon, et d'obliger le pape à l'en faire sortir s'il s'y vouloit retirer. En même temps ils ne pouvoient ignorer les secours que l'Espagne avoit donnés à cet infortuné prince; mais résolus de l'ignorer, ils n'épargnoient aucunes assurances de l'amitié et de l'union la plus intime avec elle. Le roi d'Angleterre déclara qu'il se croyoit comme engagé par le traité d'Utrecht à garantir la neutralité de l'Italie, et qu'il étoit disposé à former de nouvelles liaisons avec le roi d'Espagne pour la maintenir, et de plus pour confirmer et renouveler toutes les alliances précédentes. Monteléon profita de tant d'empressement extérieur pour parler à Stanhope de la triple alliance proposée par l'Angleterre entre elle, l'empereur et la Hollande, dont Walpole avoit depuis peu présenté le projet aux États généraux.

Stanhope ne put désavouer un fait public, mais il assura Monteléon que ce projet n'avoit rien de contraire aux traités de paix, aux intérêts du roi d'Espagne, ni au renouvellement proposé entre l'Angleterre et l'Espagne des anciennes alliances, ni à prendre avec elle un nouvel engagement pour la neutralité de l'Italie. Il lui fit valoir le refus de l'Angleterre à d'autres propositions que l'empereur lui avoit faites, et finit par beaucoup d'aigreurs et de plaintes contre la France, qu'il dit chercher à négocier avec l'Angleterre, laquelle ne l'écouteroit point qu'elle n'eût des preuves de sa sincérité, et qu'elle ne sût ce que le Prétendant deviendroit et ceux qui suivoient sa fortune. Stanhope tiroit ainsi avantage de la disposition de la France à conserver la paix, et de ce qu'elle avoit agréé les offres que lui avoit faites Duywenworde de travailler au rétablissement d'une parfaite

intelligence entre elle et l'Angleterre, laquelle en même temps recherchoit le roi d'Espagne, au point que Monteléon lui manda qu'il dépendoit de Sa Majesté Catholique de faire seule une alliance avec l'Angleterre ou d'y faire comprendre la France.

Parmi tant de mouvements contraires et de propositions trompeuses, les ministres d'Angleterre étoient fort occupés au dedans. Leur parti whig, qui avoit triomphé des torys par la mort de la reine Anne et la faveur de Georges son successeur, craignoit la vengeance de la tyrannie qu'il avoit si cruellement exercée, si le parti opprimé, soutenu du mécontentement général du gouvernement, reprenoit le dessus. Le parlement rendu triennal n'avoit plus qu'une année à durer; il étoit de l'intérêt des ministres de le prolonger encore de quelques années, en quoi s'accordoit celui de la chambre basse, dont les membres continués épargnoient les brigues et l'argent d'une autre élection. Celle des seigneurs y étoit opposée, parce que, ne craignant point de changement pour elle, la plupart en désiroient dans celle des communes contre le gouvernement présent; mais en Angleterre comme dans les autres pays, ce n'étoit plus le temps des seigneurs. Les ministres et les principaux de leurs amis des communes travailloient donc de concert à cette grande affaire, qui absorboit presque toute l'application des ministres, parce que les autres affaires n'étoient que celles de l'État et que celle-ci étoit la leur même, et la plus importante à la conservation de leurs places et de leur autorité. C'étoit aussi la principale du roi d'Angleterre. Leur projet étoit de faire passer un acte de prolongation du parlement pour quatre années; mais ils vouloient être certains d'y réussir avant de le présenter.

CHAPITRE XIX.

Le régent ne peut être dépris de l'Angleterre. — Scélératesse de Stairs et de Bentivoglio. — Sa foiblesse à leur égard; comment conduite. — Le parti de la constitution n'oublie rien pour me gagner, jusqu'à une tentation horrible. — Conduite du duc de Noailles avec moi, et de moi avec lui. — Le cardinal de Noailles bénit la chapelle des Tuileries. — Mort du duc d'Ossone. — Entreprises du grand prieur à la fin arrêtées; se plaint de moi inutilement. — Je l'empêche d'entrer dans le conseil de régence. — Mort de la duchesse de Béthune; son état. — Mort de l'abbé de Vassé, et du chevalier du Rosel, et de Fiennes, lieutenants généraux. — Mort de Valbelle et de Rottembourg, et du duc de Perth. — La Vieuville se remarie. — Forte scène entre le prince et la princesse de Conti. — Mme la duchesse de Berry mure les portes du jardin de Luxembourg, et fait abréger les deuils. — Elle est la première fille de France qui souffre dans sa loge les dames d'honneur des princesses du sang, et fait La Haye gentilhomme de la manche du roi. — Vittement sous-précepteur du roi. — Elle achète la Muette d'Armenonville, qui en est bien récompensé. — Mme la princesse de Conti, première douairière, achète Choisy. — M. le duc d'Orléans achète pour le chevalier d'Orléans la charge de général des galères; donne au comte de Charolois soixante mille livres de pension; fait revenir les comédiens italiens.

Quelque soin que prît Stairs de cacher ses scélératesses en France, de voiler et d'affoiblir celles dont il ne pouvoit dérober la connoissance, il n'évita pas d'y passer pour un brouillon qui abusoit de son caractère, et d'y être fort haï, à quoi son air audacieux ajoutoit encore; mais il fut heureux au Palais-Royal; ce triumvirat, qu'il avoit captivé, auroit cru se faire tort de revenir à son égard sur soi-même. Du-

bois à toute reste[1] vouloit percer par l'Angleterre, parce qu'il ne s'en voyoit pas d'autre moyen; Noailles, qui avoit compris de bonne heure que cet homme-là, tôt ou tard, reprendroit auprès de M. le duc d'Orléans, s'étoit fait un principe de se le dévouer tandis qu'il avoit besoin de lui, de ne le jamais contredire, d'être toujours prêt à l'aider en tout pour le retrouver après à son tour; et Canillac, incapable de la même souplesse, mais sans aucun jugement, demeuroit dans son premier engouement, nourri par les déférences et les admirations de Stairs pour lui. Longepierre, fade savantasse, mais dont les louanges avoient épris le duc de Noailles, insinué chez Stairs par Rémond, et Rémond lui-même, trouvoient leur compte à se mêler des messages des uns aux autres et s'en croyoient importants, tellement que le régent eut beau voir clair dans la conduite de Stairs et de ses maîtres, il n'eut pas la force de secouer cette pernicieuse maxime des deux usurpateurs qu'on lui avoit inculquée, ni de résister aux discours continuels de ces trois hommes, qui de concert, tantôt ensemble, tantôt séparément, le tenoient toujours en haleine et mettoient un obstacle continuel à tout ce qui n'étoit pas dans leurs vues par rapport à Stairs et à l'Angleterre. J'eus souvent des prises là-dessus avec le régent. Si j'avois moins connu sa foiblesse, j'aurois souvent espéré le faire changer de boussole; mais je n'étois qu'un contre trois, dont l'assiduité successive renversoit aisément tout ce que j'avois dit, démontré, même persuadé, et le régent contre son gré flottant étoit toujours raccroché par eux. Il s'en dédommageoit par des brocards sur eux, auxquels Dubois étoit accoutumé, et dont Noailles ne faisoit que secouer les oreilles, mais dont l'orgueil de Canillac étoit souvent blessé. Le régent le laissoit bouder, rioit et quelquefois après le caressoit, tant son jargon important l'avoit accoutumé à le considérer.

1. Vieille locution qui équivaut à *toute force*. Dans ce cas, *reste* est féminin.

Stairs et Bentivoglio étoient deux têtes brûlées qui, pour leur fortune, n'avoient rien de sacré, et ne travailloient qu'à culbuter la France; et si l'un des deux étoit plus corrompu, plus noir, plus scélérat que l'autre, c'étoit assurément Bentivoglio; tous deux imposteurs publics assez pris sur le fait, assez connus, assez déshonorés jusque dans leurs propres cours, où ils avoient perdu croyance pour qu'elles ne pussent refuser leur rappel s'il étoit demandé avec quelque force. Mais si Stairs étoit à l'abri par ses trois protecteurs déclarés, Bentivoglio n'en avoit pas de moins bons. Effiat, sans croire en Dieu, lui étoit vendu, et il imposoit à son maître. La foiblesse de ce prince craignoit le maréchal de Villeroy et les cardinaux de Rohan et Bissy, ses ardents et très-intéressés protecteurs. Je parle des cardinaux, car le maréchal, ce n'étoit que par sottise d'habitude du feu roi. Ainsi le régent, sous le nom et le caractère de nonce du pape et d'ambassadeur d'Angleterre, conserva près de lui les deux plus grands et plus dangereux boute-feu, et les deux plus grands ennemis que la France et sa personne pussent avoir. On en verra quelques traits de cet infâme nonce, qui n'étoit point honteux d'entretenir une fille de l'Opéra, dont il eut deux filles qui y entrèrent depuis, si publiquement connues pour telles, qu'on ne les nomma jamais que la Constitution et la Légende.

Si j'avois grossi ces Mémoires de ce qui s'est passé en détail sur la constitution pendant la régence et la nonciature de Bentivoglio, ce n'est point employer un terme trop fort que dire, et dans toute son étendue, que les cheveux se dresseroient dans la tête à la lecture de la conduite véritable et journalière de Bentivoglio. Il étoit encore soutenu par l'ancien évêque de Troyes, qui avoit pensé tout différemment autrefois, mais que son ami le maréchal de Villeroy, les Rohan et la cabale avoit su retourner, et qui s'en croyoit plus à la mode d'une part, plus compté de l'autre.

Ce parti, dès aussitôt après la mort du roi, avoit travaillé

à me gagner, du moins à ne m'avoir pas contraire. Il n'ignoroit pas mes sentiments par le P. Tellier, à qui je ne les avois pas cachés; on a vu en leur temps ce qui s'est passé là-dessus entre lui et moi. Le cardinal de Bissy, et quelque temps après le prince et le cardinal de Rohan, tous deux ensemble, m'en parlèrent. Je répondis civilement et modestement. Je dis que je n'étois point évêque, et aussi peu docte ou docteur; je me battis en retraite de la sorte. Cela ne les contenta pas. Le duc de La Force, de tout temps livré aux jésuites à l'occasion de sa conversion, en effet pour plaire au feu roi, et s'en approcher s'il eût pu, étoit par même raison initié avec les cardinaux de Rohan et de Bissy, et les chefs accrédités de leur parti. Ils me le détachèrent pour faire un dernier effort. Ce n'étoit pas que j'eusse levé aucun étendard sur cette affaire; je me contenois même tout à fait dans les bornes où doit s'arrêter un homme en situation de parler et de dire son avis au conseil de régence, ou en particulier au régent; mais ils savoient, dès le temps du feu roi, sur quoi compter là-dessus par la raison que je viens de dire, et ils étoient alarmés de ma liaison avec le cardinal de Noailles. La Force argumenta avec moi sur le fond de la matière. Il savoit et débitoit bien ce qu'il savoit; mais comme la politique étoit sa religion, et que, pour persuader, il faut être persuadé soi-même, ce n'est pas merveille s'il n'y put réussir avec moi.

A bout enfin de raisons et de raisonnements, il se jeta sur l'intérêt présent et futur du régent de ménager Rome, les jésuites, le grand nombre des évêques, et s'étendit beaucoup là-dessus. Mais comme la politique et l'intérêt ne peuvent jamais être mis en la place de la religion et de la vérité, sa politique fut aussi vaine avec moi que sa doctrine. Ne sachant plus que faire, il en vint à un argument *ad hominem*, dont j'ai su depuis que ceux qu'il servoit, et lui-même, avoient tout espéré. Il me dit qu'il avouoit qu'il ne me comprenoit point, et qu'il ne pouvoit allier mon esprit avec ma conduite;

que j'étois ennemi du duc de Noailles sans mesure, sans ménagement, sans pouvoir être adouci par tout ce qu'il ne se lassoit point d'employer pour cela; que je m'en piquois même; que je lui rompois en visière à tous moments en plein conseil de régence, et partout où je le pouvois rencontrer; et que tandis que je ne me cachois pas du désir que j'avois de le perdre, j'en négligeois le moyen sûr que j'en avois en main; et que j'étois l'ami et le soutien du cardinal de Noailles. Je demandai à La Force quel étoit donc ce moyen sûr de perdre le duc de Noailles, et je l'assurai qu'il me feroit grand plaisir de me l'apprendre. « Perdre, me répondit-il, son oncle; et il ne tient qu'à vous en vous tournant au parti contraire. L'oncle perdu, le neveu tombe nécessairement avec lui, et vous êtes vengé. » L'horreur me fit monter la rougeur au visage. « Monsieur, lui répondis-je vivement, est-ce ainsi que se traitent des affaires de religion? Persuadez-vous bien une fois pour toutes, et le dites nettement à vos amis, que, quelque certain que je pusse être de la chute totale et sans retour du duc de Noailles en arrachant seulement un cheveu de la tête de son oncle, il seroit de ma part en pleine sûreté. Non, monsieur, encore une fois, ajoutai-je avec indignation, j'avoue qu'il n'est rien d'honnête à quoi je ne me portasse pour écraser le duc de Noailles; mais de le tuer à travers le corps du cardinal de Noailles, il vivra et régnera plutôt deux mille ans. » Le duc de La Force me parut confondu, et depuis cette réponse, ils n'ont plus songé à me gagner. Je n'en voulus rien dire au cardinal de Noailles, ni à personne qui pût le lui rapporter.

Il est vrai que ma conduite avec le duc de Noailles alloit peut-être jusqu'à abuser des involontaires remords d'un aussi grand coupable à mon égard. Nous ne nous rencontrions qu'en nos assemblées sur nos affaires du parlement, que ses trahisons, et la jalousie ou la sottise de quelques autres, finirent bientôt, et dont, avant leur fin, mes propos directs et publics le bannirent, sans qu'il osât jamais me

répondre un mot; mais à la dernière, il dit au duc de Charost, près duquel il étoit assis, que je le poussois de façon que je l'obligerois d'en avoir raison l'épée à la main : raison, il ne l'a ni eue ni même demandée, et l'épée est demeurée doucement dans son fourreau. Partout il me saluoit d'une façon très-marquée; je le regardois un peu hagardement, et passois sans m'incliner le moins du monde; et de part et d'autre cela se répétoit sans jamais y manquer, partout où nous nous rencontrions; quelque accoutumé qu'on y fût, c'étoit un spectacle. Si je passois près de lui, il se rangeoit aussitôt sans que je daignasse y prendre garde; et jamais nous ne nous parlions qu'en conseil sur les affaires, et tout haut, devant tout le monde, sèchement et laconiquement de ma part, de la sienne avec toute la politesse, je n'oserois dire l'air de respect, l'onction et la circonspection qu'il y pouvoit mettre.

Il vint une fois au conseil de régence un jour de conseil d'État, sous prétexte d'une affaire de finance pressée. Le conseil étoit un peu commencé; il fit dire au régent qu'il étoit à la porte; il le fit entrer. Je me levai parce que tout le conseil se leva; il s'assit au-dessous de moi, tout près de moi, et se mit à débiter ce qui l'amenoit, qui n'étoit pas grand'chose. Comme il achevoit, je dis à l'oreille au comte de Toulouse que je joignois de l'autre côté, que le duc de Noailles avoit pris ce prétexte pour tenter de demeurer au conseil. « Je le croirois bien comme vous, me répondit-il en souriant. — Oh! bien, répliquai-je, nous allons voir, laissez-moi faire. » Tout ce qui regardoit la finance achevé, le duc de Noailles demeura, et après quelques moments d'intervalle, M. le duc d'Orléans regarda le maréchal d'Huxelles et lui dit : « Allons, monsieur, continuons. » M. de Troyes lisoit les dépêches pour soulager le maréchal, parce qu'il avoit la voix et la prononciation bonnes, et qu'il lisoit fort bien. Il commença; au second mot, je l'interrompis et je lui dis : « Attendez donc, monsieur; voilà M. de

Noailles qui n'est pas sorti. » Et je me tourne tout de suite à regarder le duc de Noailles. M. de Troyes se tut tout court, et tous les yeux regardoient. Je tournai un peu mon siége ployant, pour donner plus d'aisance à M. de Noailles pour sortir, qui, au bout de quelques moments de silence, voyant celui de M. de Troyes et celui du régent, me tourna le dos avec impétuosité, et, sans saluer personne, s'en alla. Je regardai M. le comte de Toulouse qui rioit, M. le duc d'Orléans qui ne sourcilla pas, et toute la compagnie qui me regardoit aussi, et qui rioit ou sourioit. Ce fut après la nouvelle qu'il avoit fait la tentative, et que je l'avois chassé du conseil. Le comte de Toulouse, M. du Maine, M. le Duc, le maréchal de Villeroy et quelques autres, m'en parlèrent au sortir de la séance, et approuvèrent ce que j'avois fait, et moi je les blâmai de ne l'avoir pas fait eux-mêmes. J'en parlai après au régent, qui n'osa me désapprouver, à qui je reprochai sa foiblesse, et lui demandai si, pour être du conseil, il ne tenoit qu'à y entrer pour un moment sous quelque prétexte, et avoir après l'impudence d'y rester.

Une autre fois que c'étoit [conseil] de finance, et que le duc de Noailles y étoit, toujours auprès et au-dessous de moi, il se mit à pérorer sur la licence de vendre et de porter des étoffes défendues, sur le tort que cela faisoit aux manufactures du royaume, et s'étendit surtout avec une emphase merveilleuse sur l'abus de porter des toiles peintes, dont la mode l'emportoit sur toute règle et raison, et que les plus grandes dames, et toutes les autres à leur imitation et à l'abri de leur exemple, portoient publiquement et impunément partout, avec le plus scandaleux mépris public des défenses et des peines portées et si souvent réitérées; conclut enfin avec le même feu d'éloquence à remédier enfin à un aussi grand mal et si préjudiciable, par des moyens efficaces, mais sans en expliquer ni en proposer aucun, apparemment pour éviter la haine du beau sexe. On opina là-dessus, ou plutôt on verbiagea sans rien dire plus que des mots. Quand ce fut à

mon tour, je louai fort le zèle que témoignoit le duc de Noailles pour le soutien des manufactures de France, et contre l'abus de porter des étoffes défendues. J'insistai particulièrement sur celui de porter des toiles peintes, et j'ajoutai même là-dessus à ce que le duc de Noailles en avoit dit. Je fis remarquer avec beaucoup de gravité toute l'importance d'arrêter une mode si générale, et un mépris des lois porté si loin par toutes les femmes de tous états; que cela ne se pouvoit sans une rigueur proportionnée au besoin, qui fût suivie, et qui fît exemple pour toutes; qu'ainsi mon avis étoit qu'après avoir renouvelé les défenses, Mme la duchesse d'Orléans et Mme la Duchesse fussent mises au carcan, s'il leur arrivoit d'en porter. Le sérieux du préambule et le sarcasme de la fin causèrent un éclat de rire universel, et une confusion au duc de Noailles qu'il ne put cacher le reste du conseil, dont il montra en sortant qu'il étoit outré.

Je ne manquois guère les occasions de divertir ainsi à ses dépens moi et les autres, à quoi il ne pouvoit s'accoutumer. Nous remarquâmes, M. le comte de Toulouse et moi, qu'il rapportoit les affaires de finances sans en apporter aucunes pièces, quoiqu'il y eût beaucoup de ces affaires qui étoient contentieuses. Cela lui donnoit lieu de dire ce qu'il vouloit sans craindre d'être contredit. Nous résolûmes de ne pas souffrir cet abus davantage. Dès le premier conseil pour finance, d'après cette résolution, j'interrompis le duc de Noailles, et lui demandai où étoient les pièces de l'affaire qu'il rapportoit. Il balbutia, se fâcha et ne sut que répondre. Je regardai la compagnie, puis le régent, et lui adressant la parole, je lui dis que quelque confiance qu'on voulût bien avoir, il étoit fâcheux de juger sur parole, et qu'en mon particulier j'avois raison de n'être pas si confiant. Le feu monta au visage du duc de Noailles, qui voulut parler. Je l'interrompis encore, et lui dis que je ne proposois rien en cela qui ne fût en usage dans tous les tribunaux, et qui de plus ne fût à la décharge et au soulagement du rapporteur. Il

voulut grommeler encore; je regardai le régent en haussant fortement les épaules. Le comte de Toulouse dit qu'il ne voyoit pas quelle pouvoit être la difficulté d'apporter les pièces. Noailles, à ce mot, se tut, se mit la tête entre les épaules, continua son rapport, qu'il abrégea tant qu'il put, et au conseil suivant pour finance, apporta un grand sac plein de papiers.

Pour ses péchés, son rang le mettoit toujours auprès de moi, parce qu'alors il n'y avoit de pair entre nous deux que le maréchal de Villeroy, qui, par conséquent, ne pouvoit être de mon côté, les jours de finance non plus que les autres. Quand Noailles voulut parler : « Et les pièces? lui dis-je. — Voilà mon sac où elles sont, me répondit-il. — Je le vois ce sac, répliquai-je, mais point du tout les pièces. Mettez donc sur la table celles de l'affaire dont vous voulez parler. » Il ouvrit son sac, de colère, en prit les pièces, qu'il mit devant lui, et tandis qu'il rapportoit, me voilà à les feuilleter et à me faire son évangéliste. On ne vit jamais un homme plus déconcerté, ni avec plus de volonté de ne le pas paroître; car tout cela se démêloit en lui. Il ne se cachoit point après chez lui, où il revenoit bouffant et rempli de ces algarades, que je le désolois, et qu'il ne pouvoit plus y tenir; et moi d'en rire et de le tenir en haleine. Il m'est souvent arrivé de le faire chercher dans les pièces la preuve de ce qu'il avançoit, de lire avec lui bas, tandis qu'il lisoit haut dans les pièces, comme me défiant de sa bonne foi, et n'étant pas fâché qu'on le vît, et de lui en donner le dégoût, sans que jamais M. le duc d'Orléans ait osé m'en rien dire, ni au conseil ni en particulier. Il m'est arrivé aussi quelquefois de lui dicter l'arrêt tel qu'il venoit d'être prononcé, et de l'obliger de l'écrire sous ma dictée, en plein conseil, et, par-ci par-là, de lui faire ôter ce qu'il y avoit mis, ou ajouter ce qu'il y avoit omis, et faire changer les termes qu'il avoit substitués à ceux qui venoient d'être prononcés. En ces occasions, la rage lui sortoit par tous les pores; son visage

enflammé et furieux le déceloit, ainsi que toute son attitude et ses mouvements; mais, de peur de pis, il se contenoit et ne disoit jamais que l'indispensable. Je lui volois dessus cependant comme un oiseau de proie, et le conseil fini, j'en riois avec les uns et les autres, qui, au partir de là, ne gardoient pas le secret des procédés. Ils couroient le monde, et, comme Noailles n'y étoit ni aimé ni estimé, parce que son accès n'étoit ni facile, ni doux, on en rioit. Il le savoit, car il vouloit tout savoir, et cela le mettoit d'autant plus au désespoir que la répétition de ces scènes étoit très-fréquente. C'en est assez pour un échantillon; la pièce ne vaut pas de s'y étendre davantage.

Je ne sais pourquoi il fut question ce carême de bénir la chapelle des Tuileries, où le feu roi avoit toujours ouï la messe lorsqu'il avoit logé dans ce palais, et où le roi l'entendoit tous les jours depuis son retour de Vincennes. Cette bénédiction forma une question entre le cardinal de Noailles, ordinaire[1], et le cardinal de Rohan, grand aumônier. La même s'étoit, comme on l'a vu en son temps, présentée pour la chapelle neuve de Versailles, entre le même cardinal de Noailles et le cardinal de Janson, grand aumônier. Elle avoit été décidée en faveur du cardinal de Noailles, et le fut de même pour la chapelle des Tuileries, sur quoi le cardinal de Rohan fit des protestations.

Le duc d'Ossone mourut à Paris dans un âge peu avancé. Il avoit été premier ambassadeur plénipotentiaire d'Espagne à Utrecht, et avoit demeuré avant et après assez longtemps aux Pays-Bas et en Hollande, où ses dettes, des violences inconnues dans ces pays-ci, et de continuelles débauches, avoient fort obscurci sa naissance, sa dignité et son caractère. Le comte de Pinto, son frère, succéda à sa grandesse et à son titre. Leur maison est Acuña y Giron. L'ambassa-

1. Il y a dans le manuscrit *ordinaire* et non *aumônier ordinaire*, comme on l'a imprimé dans les anciennes éditions. *Ordinaire* veut dire ici évêque diocésain.

deur à Utrecht étoit gendre du duc de Frias, connétable de Castille, de la maison de Velasco.

Le grand prieur, dont on a vu en son lieu le caractère et la conduite, étoit, comme on l'a vu aussi, revenu aussitôt après la mort du roi, considéré, même respecté de M. le duc d'Orléans, qui avoit toujours été le jaloux admirateur d'une si continuelle uniformité d'impiété, de débauches et d'effronterie, en faveur desquelles il lui passoit tout le reste. Le grand prieur lui imposoit au dernier point, quoique méprisé et abandonné de tout le monde, et réduit à souper tous les soirs avec des bandits sans état et sans nom. A l'abri du duc du Maine, il faisoit le prince du sang tant qu'il pouvoit, et cela ne lui étoit pas difficile, par le peu et l'espèce de gens qu'il voyoit. Il se hasarda, par le même appui, d'aller à l'adoration de la croix après les princes du sang, le vendredi saint, à l'office où le roi étoit. Le maréchal de Villeroy y fut surpris et s'en plaignit au régent, qui glissa. Encouragé par le succès de l'entreprise, il en tenta d'autres, tant qu'enfin les princes du sang d'une part, et les ducs de l'autre, s'en fâchèrent, et que M. le duc d'Orléans lui défendit d'en plus hasarder. Je pense qu'il s'en prit à moi, car un jour M. le duc d'Orléans me dit, avec assez d'embarras, que le grand prieur avoit remarqué que j'affectois de vouloir passer devant lui au Palais-Royal, qui étoit le seul lieu où je le rencontrois quelquefois, et qu'il s'en étoit plaint à lui. Je demandai au régent ce qu'il lui avoit répondu, et tout de suite j'ajoutai que je n'avois point de ces petitesses-là; mais que, puisque le grand prieur croyoit voir ce qui n'étoit pas, et qu'il s'avisoit de le trouver mauvais et de s'en plaindre, je lui ferois dire vrai, et lui montrerois partout que je le précédois et le devois précéder; et aussitôt après je changeai de discours.

En effet, quelques jours après je trouvai le grand prieur au Palais-Royal. Il me salua froidement; car nous n'avions jamais eu aucun rapport ensemble; moi plus sèchement et

plus courtement encore; et quand il fut question de passer, dont je m'étois mis à portée, j'entrai. Je remarquai qu'il mit quelqu'un entre lui et moi pour entrer après. Il n'osa rien dire, et je n'en ouïs plus parler. Mais quelque temps après, je sus qu'il faisoit tous ses efforts pour entrer au conseil de régence et y précéder les ducs. J'en fis honte au régent, et lui demandai quel talent, hors l'escroquerie, et pis, la poltronnerie et la plus infâme débauche, il trouvoit dans le grand prieur pour l'admettre dans le gouvernement, et quelle réputation lui-même espéroit d'un tel choix.

La négative peu assurée et l'embarras du régent me déclarèrent tout ce qu'il y avoit à craindre de sa foiblesse et de sa vénération pour le grand prieur. Je parlai aux maréchaux de Villeroy et d'Harcourt, qui étoient du conseil de régence; au maréchal de Villars, qui y venoit quand il s'agissoit des affaires de la guerre; à d'autres encore; puis, de concert avec eux, je déclarai au régent que, s'il faisoit à l'État, au conseil de régence, à lui-même, l'ignominie d'y faire entrer le grand prieur, et aux ducs l'injustice de le leur faire précéder, il pourroit le même jour disposer des places qu'il nous avoit données en ce conseil et dans tous les autres, et compter que, sans ménagement aucun, nous nous expliquerions sur un si bon choix, et sur l'insulte que de gaieté de cœur nous recevrions de sa main, que nous éprouvions déjà si équitable et si bienfaisante à l'égard du parlement, dont apparemment la séance au conseil lui sembleroit plus utile que le travail, l'avis et l'attachement de ses serviteurs. J'ajoutai que toutes ces mêmes paroles dont je me servois m'étoient prescrites, et tous les lui disoient exactement par ma bouche. L'étonnement du régent et son embarras le tinrent quelque temps en silence. J'y demeurai aussi. Il essaya de tergiverser. Je lui dis que cela étoit inutile; que notre parti étoit bien pris et sans retour; qu'il étoit maître de faire ce qu'il lui plairoit là-dessus; mais qu'il ne l'étoit pas d'empêcher notre retraite, nos discours et l'éclat qu'il causeroit.

Il foiblit, et me chargea enfin de dire aux ducs qu'il n'y avoit jamais pensé, et que le grand prieur n'entreroit point dans le conseil, quoiqu'il l'en eût fort pressé. Il n'ajoutoit pas qu'il avoit dit au grand prieur qu'il l'y feroit entrer, et il craignoit ses reproches, et encore plus notre éclat. Cette courte conversation termina les espérances du grand prieur, dont il ne fut plus question depuis.

La duchesse de Béthune mourut à Paris assez vieille. Elle étoit fille du surintendant Fouquet, et mère du duc de Charost. C'étoit une femme de beaucoup de mérite et de vertu, d'esprit très-médiocre, toute sa vie fort retirée, et qui avoit toujours paru fort rarement à la cour. On a vu en son lieu comment le malheur de son père fit la solide fortune de son mari, et comment le quiétisme fit son fils capitaine des gardes du corps. Elle étoit dès sa jeunesse dans cette doctrine, et alloit toutes les semaines, tête à tête avec M. de Noailles, entendre un M. Bertaut à Montmartre, qui étoit le chef du petit troupeau qui s'y assembloit, et qu'il dirigeoit. Elle et le duc de Noailles étoient bien jeunes, et néanmoins ces voyages réglés tête à tête passoient sans scandale. Ces assemblées grossirent, firent du bruit; la doctrine parut au moins très-suspecte; on les dissipa, et le docteur Bertaut fut vivement tancé. Le Noailles, qui vit l'orage, appuyé de la cour, ne se crut pas destiné au martyre; il tourna sa dévotion plus humainement, et abandonna pour toujours ce petit troupeau, dont il avoit été une des brebis choisies. Mme de Béthune fut plus fidèle à la doctrine et au docteur, tellement que, bien des années après, cette même doctrine ayant reparu avec plus d'art et de brillant avec Mme Guyon, elle les joignit bientôt l'une à l'autre, et fit de Mme de Béthune la disciple la plus estimée et la plus favorite de Mme Guyon, et de là l'amie intime de l'archevêque de Cambrai, et de MM. et de Mmes de Chevreuse et de Beauvilliers, et des duchesses de Guiche et de Mortemart. Nulle tempête ne les sépara de leur prophétesse ni de leur patriarche, et c'est ce

qui a comblé la fortune des Charost, par les routes qui ont été remarquées en leur temps, en sorte que le malheur du père de Mme de Béthune, dont M. Colbert fut le principal instrument pour se revêtir de sa dépouille, et celui de sa prophétesse qui fit et qui rendit intime cette fille de Fouquet avec les filles de Colbert qui l'avoit perdu, ont fait des Charost tout ce que nous les voyons, sans que la duchesse de Béthune soit presque jamais sortie de son oratoire.

L'abbé de Vassé, duquel j'ai suffisamment parlé à propos du refus qu'il fit de l'évêché du Mans, mourut fort vieux en même temps, ainsi que le chevalier du Rosel, lieutenant général, commandeur de Saint-Louis, excellent homme de guerre et très-galant homme, dont j'ai parlé plus d'une fois; et Fiennes, lieutenant général assez distingué, qui étoit gendre d'Étampes, chevalier de l'ordre et capitaine des gardes de feu Monsieur. Le père de Fiennes s'appeloit M. de Lumbres, mort aussi lieutenant général. C'étoient des gentilshommes fort ordinaires devers la Flandre, qui n'étoient rien moins que de la maison de Fiennes, éteinte depuis longtemps.

Valbelle mourut aussi fort vieux, fort riche et point marié. Il s'étoit distingué à la guerre par des actions heureuses et brillantes, d'une grande valeur, et avoit quitté depuis longtemps, pour n'avoir pas été avancé comme il avoit espéré de l'être. C'étoit un très-honnête homme, mais que j'ai vu longtemps traîner à la cour, sans savoir pourquoi, où il ne bougeoit de chez M. de La Rochefoucauld et de peu d'autres maisons. Rottembourg, maréchal de camp en Alsace, [mourut aussi]. Il étoit gendre du feu maréchal Rosen, et père de Rottembourg, dès lors envoyé du roi en Prusse, qui s'est fait depuis beaucoup de réputation en diverses ambassades, et est mort chevalier de l'ordre, très-riche, sans avoir été marié.

Le duc de Perth, attaqué depuis longtemps de la pierre, fut taillé fort vieux à Saint-Germain, et en mourut. Il étoit grand chancelier d'Écosse lors de la révolution d'Angleterre.

Il signala sa fidélité; il fut gouverneur du roi Jacques III, et Jacques II l'avoit fait en France duc et chevalier de la Jarretière.

La Vieuville, qui venoit presque de perdre sa femme, dame d'atours de Mme la duchesse de Berry, épousa en troisièmes noces une Froulay, veuve de Breteuil, conseiller au parlement.

Il y avoit souvent des scènes entre M. [le prince] et Mme la princesse de Conti, laquelle ne s'en contraignoit guère, et qui lui disoit devant le monde, qu'il n'avoit que faire de vouloir tant montrer son autorité sur elle, parce qu'il étoit bon qu'il sût qu'il ne pouvoit pas faire un prince du sang sans elle, au lieu qu'elle en pouvoit faire sans lui. Ils se querellèrent à souper à l'Ile-Adam. La chose alla fort loin. Crèvecœur, qui avec ce beau nom n'étoit qu'un assez plat gentilhomme, et sa femme, qui étoient à eux, s'y trouvèrent mêlés et si offensés qu'ils furent sur-le-champ chassés, et qu'ils s'en allèrent à pied coucher où ils purent. Cette aventure fit grand bruit sur le prince et la princesse.

Mme la duchesse de Berry, qui vivoit de la façon qui a été expliquée, voulut apparemment pouvoir passer des nuits d'été dans le jardin de Luxembourg en liberté. Elle en fit murer les portes, et ne conserva que celle de la grille du bas de l'escalier du milieu du palais. Ce jardin, de tout temps public, étoit la promenade de tout le faubourg Saint-Germain, qui s'en trouva privé. M. le Duc fit ouvrir aussitôt celui de l'hôtel de Condé, et le rendit public en contraste. Le bruit fut grand et les propos peu mesurés sur la raison de cette clôture. Elle se trouva aussi importunée des deuils. Les marchands d'étoffes en saisirent le moment, et la prièrent d'obtenir de M. le duc d'Orléans de les abréger; ce qu'il fit avec sa facilité ordinaire, de façon qu'on porte le deuil de tout ce qui n'est point parent, tant il y [a] d'éloignement, même souvent d'incertitude, et qu'on ne le porte presque plus des plus proches, avec la dernière indécence. Mais

comme le mauvais dure toujours plus que le bon, ce retranchement des deuils est l'unique règlement de la régence qui subsiste encore aujourd'hui. Cela arriva à l'occasion de celui de la reine mère de Suède.

Elle fut aussi, avec toute sa gloire, la première fille de France qui ait permis aux dames d'honneur des princesses du sang d'entrer dans sa loge et de s'y mettre derrière leurs princesses. Il est vrai que ce fut dans sa petite loge à l'Opéra; mais ce fut un pied pris qui, sur ce léger fondement, a su depuis se soutenir.

Les nouveaux goûts de cette princesse lui firent chercher à récompenser les anciens, pour s'en défaire honnêtement. Vittement, qui avoit été lecteur des princes père et oncles du roi, et on a vu en son temps par quelle occasion, fut nommé sous-précepteur du roi. A cette occasion, Mme la duchesse de Berry voulut que La Haye, qui avoit perdu la charge qu'elle lui avoit fait donner chez M. le duc de Berry, eût une place de gentilhomme de la manche, qui vaut six mille francs par an. Le roi en avoit deux, et il n'y en avoit jamais eu davantage. Ce troisième fit donc difficulté. Pour la lever, on souffla à la duchesse de Ventadour d'en demander un quatrième, moyennant quoi La Haye passa; et le roi en eut quatre.

Elle acheta, ou plutôt le roi pour elle, une petite maison à l'entrée du bois de Boulogne, qui étoit jolie, avec tout le bois devant et un beau et grand jardin derrière, qui appartenoit à la charge de capitaine des chasses de Boulogne et des plaines des environs. Catelan qui l'étoit l'avoit fort accommodée, et avoit vendu à Armenonville; cela s'appelle la Muette[1], que le roi a prise depuis et fort augmentée. Armenonville fut payé grassement, conserva la capitainerie, eut quatre cent mille livres de brevet de retenue sur sa charge de secrétaire d'État, dont il n'avoit pas payé davan-

1. Nous avons déjà dit que Saint-Simon écrit toujours *la Meute*.

tage au chancelier, et presque tout le château de Madrid et tous ses jardins pour sa maison de campagne, réparée à son gré aux dépens du roi, et son fils en survivance de cet usage et de la capitainerie. Mme la princesse de Conti première douairière acheta aussi Choisy de la succession de Mme de Louvois; c'est la même [maison] que le roi acheta aussi de la sienne, et où il a fait et fait encore tous les jours tant d'augmentations et d'embellissements.

M. le duc d'Orléans acheta six cent mille livres, pour le chevalier d'Orléans, la charge de général des galères du maréchal de Tessé, qui y gagna deux cent mille livres; et fit donner par le roi à M. le comte de Charolois une pension de soixante mille livres. Ç'avoit toujours été la pension la plus forte, qui ne se donnoit presque jamais qu'au premier prince du sang. Je dis presque jamais, parce que je n'en sais d'exemple avant la régence que celui de Chamillart, quand le roi le renvoya comme malgré lui. Le régent prodiguoit ainsi les grâces à des gens qu'il ne gagnoit pas, et qui s'en moquoient de lui : témoin La Feuillade, Tessé et tant d'autres.

Il avoit eu la complaisance de faire venir une troupe de comédiens italiens, à la persuasion de Rouillé, conseiller d'État, dont j'ai parlé plus d'une fois, et qui faisoit tout dans les finances. On a vu en son temps que le feu roi les avoit chassés pour avoir joué à découvert Mme de Maintenon, sous le nom de la *Fausse prude*. Ces comédiens revinrent donc, desquels Rouillé fut le protecteur, et le modérateur de leurs pièces; et pour qu'il le demeurât indépendamment des premiers gentilhommes de la chambre, ils n'eurent point la qualité de comédiens italiens du roi, mais de M. le duc d'Orléans, qui fut à leur première représentation, où tout le monde accourut, dans la salle de l'Opéra. Ils jouèrent quelque temps sur ce théâtre, en attendant qu'on leur eût raccommodé leur hôtel de Bourgogne, où ils étoient quand le feu roi les chassa. La nouveauté et la protection les

mirent fort à la mode; mais peu à peu les honnêtes gens se dégoûtèrent de leurs ordures, et ils tombèrent. Ils sont demeurés jusqu'à présent, et jouent toujours à l'hôtel de Bourgogne.

CHAPITRE XX.

Berwick va commander en Guyenne au lieu de Montrevel, qui va en Alsace et qui s'en prend à moi. — Berwick fait réformer sa patente, et n'est sous les ordres de personne, contre la tentative du duc du Maine. — Le parlement s'oppose au rétablissement des charges de grand maître des postes et de surintendant des bâtiments. — Ses vues, sa conduite, ses appuis. — Vues et intérêts de ses appuis. — Je me dégoûte d'en parler au régent. — Je lui en prédis le succès, et je reste là-dessus dans le silence. — Law, dit Las; sa banque. — Mon avis là-dessus, tant au régent en particulier qu'au conseil de régence. — Elle y passe et au parlement. — Le régent me met, malgré moi, en commerce réglé avec Law, qui dure jusqu'à sa chute. — Vue de Law à mon égard. — Évêchés et autres grâces. — Arouet, poëte, depuis Voltaire, exilé. — Un frère du roi de Portugal à Paris; va servir en Hongrie. — Mort de Mme de Courtaumer et de Mme de Villacerf; de la comtesse d'Egmont en Flandre; sa famille. — Mort de la maréchale de Bellefonds et de la marquise d'Harcourt. — Le maréchal d'Harcourt, en apoplexie, perd la parole pour toujours. — Le roi, revenant de l'Observatoire, visite en passant le chancelier de Pontchartrain. — Mme de Nassau remise en liberté. — MM. le Duc et prince de Conti ont la petite vérole. — Naissance de la dernière fille de Mme la duchesse d'Orléans. — Mort de l'électeur palatin.

Le maréchal de Montrevel commandoit toujours en Guyenne, il y escroquoit et prenoit tant qu'il pouvoit, et faisoit toutes sortes de sottises. C'étoit un homme fort court, fort impertinent, tout au maréchal de Villeroy et au bel air

de la vieille cour, et fort peu sûr, par conséquent, pour M. le duc d'Orléans. Il étoit à Paris et sur le point de s'en retourner à Bordeaux. Le maréchal de Berwick eut le commandement de Guyenne, et Montrevel celui d'Alsace, où il ne pouvoit pas être dangereux. Quand le régent l'eut déclaré, Montrevel vint lui dire qu'il seroit toujours content de tout ce qu'il lui ordonneroit, et ajouta : « Mais, monsieur, le public en sera-t-il content pour moi? — Oui, monsieur, lui répondit le régent, il le sera, je vous en réponds. » Ces sortes de fatuités, destituées comme celle-ci de tout mérite, n'alloient point au régent, qui d'un mot prompt et court les mettoit au net dans tout leur ridicule. Montrevel fut outré. Tout vieux qu'il étoit, il étoit fou d'une Mme de L'Église, femme d'un conseiller du parlement de Bordeaux, et depuis tant d'années que le feu roi l'y avoit mis il avoit là toutes ses habitudes. Il imagina que c'étoit moi qui l'avois fait déplacer. Il en fit partout ses plaintes, et me les envoya faire par Biron. Le maréchal Montrevel et moi n'avions pas ouï parler l'un de l'autre depuis le règlement que le feu roi avoit fait entre nous et dont j'ai parlé en son temps, depuis lequel il n'avoit osé se mêler de quoi que ce soit du gouvernement de Blaye; ainsi rien qui me fût plus indifférent que son commandement en Guyenne. Je n'avois pas pensé un moment à lui, et M. le duc d'Orléans ne m'en parla qu'après qu'il l'eut résolu. Je répondis donc à Biron qu'il pouvoit assurer Montrevel que, depuis que nous n'avions plus rien de commun, ni à démêler ensemble, je n'avois pas songé s'il étoit au monde; que je n'avois su son déplacement que lorsque M. le duc d'Orléans me l'avoit appris; et qu'il pouvoit s'ôter de la tête que j'y eusse la moindre part, parce que rien au monde ne m'étoit plus indifférent, depuis que le feu roi avoit confirmé et réglé ma très-parfaite indépendance, qui ne me pouvoit plus être troublée. Je ne sais si Biron osa lui rendre fidèlement ma réponse; mais il continua à se plaindre de moi, et moi à me moquer de lui. Nous

verrons bientôt qu'il ne sortit point de Paris, et qu'il mourut de peur ou de rage.

L'affaire du duc de Berwick ne fut pas sitôt consommée. Il s'aperçut que sa patente pour commander en Guyenne le soumettoit aux ordres du comte d'Eu, qui, comme devenu prince du sang, prétendoit faire de Paris les fonctions de gouverneur de Guyenne. Cela s'étoit évité avec Montrevel, qui y avoit été envoyé du vivant du duc de Chevreuse, et avant qu'il fût question des dernières apothéoses de ces bâtards; d'ailleurs point d'exemple à l'égard des princes du sang sur les maréchaux de France, commandant dans leurs gouvernements; mais c'étoit le temps des entreprises, surtout des princes du sang et des bâtards comme tels. Berwick renvoya la patente. Le régent en brassière, amateur du poison des *mezzo-termine*, qui toujours désespèrent celle[1] qui a raison, et ne contente pas celle qui a tort, fit ce qu'il put pour concilier les choses. Berwick, sans s'en embarrasser, ne mollit point, dit qu'il ne connoissoit point de milieu entre être ou n'être pas aux ordres d'un autre, se renferma à déclarer qu'il n'avoit point demandé ce commandement, et qu'il ne l'accepteroit point à une condition nouvelle et déshonorante. Quelque mouvement que les bâtards, et même, pour ce fait particulier, que les princes du sang se pussent donner, parce qu'il les regardoit également, il en fallut passer par où le maréchal voulut. Le régent comptoit sur lui dans une province jalouse, et si proche de l'Espagne: la patente fut réformée; il n'y fut pas fait la moindre mention du comte d'Eu. Les maréchaux de France, qui avoient doucement laissé démêler la fusée à leur confrère, furent fort contents, lui beaucoup davantage; et le rare fut que M. du Maine, y ayant perdu sans réserve tout ce qu'il avoit prétendu, voulut paroître content aussi.

Le parlement persistoit à ne vouloir point enregistrer les

1. La partie.

deux édits d'érection de grand maître des postes et de surintendant des bâtiments. Il prétendoit que [ces charges] ayant été supprimées, et la suppression enregistrée avec clause de ne pouvoir être rétablies, ils les devoient rejeter. Ce n'étoit pas que cela intéressât ni eux ni le peuple en aucune manière, encore moins s'il se pouvoit l'État; mais cette compagnie vouloit figurer, se rendre considérable, faire compter avec elle; elle ne le pouvoit que par la lutte, et de propos délibéré elle n'en perdoit aucune occasion. Elle avoit sondé le régent, puis tâté; les succès répondoient de sa foiblesse. Il étoit environné d'ennemis qui lui imposoient, et qui, avec bien moins d'esprit et de lumière que lui, le trompoient et s'en moquoient, et qui s'étoient liés avec le parlement qui avoit les bâtards à lui et qui tenoit les princes du sang en mesure. Tels étoient : le maréchal de Villeroy, à qui les conversations sur les Mémoires du cardinal de Retz et de Joly, qui étoient lors fort à la mode, et que tout le monde se piquoit de lire, avoient tourné la tête, et qui vouloit être comme le duc de Beaufort, chef de la Fronde, roi des halles et de Paris, l'appui du parlement; d'Effiat, son ami et du duc du Maine, à qui de longue main il avoit vendu son maître et qui trouvoit son compte à figurer et à négocier entre son maître et le parlement; Besons, plat robin, quoique maréchal de France, qui s'étoit mis sous la tutelle d'Effiat; Canillac, par les prestiges du feu président de Maisons, et que sa veuve, qui cabaloit encore tant qu'elle pouvoit chez elle, entretenoit toujours, avec autorité sur son esprit quoiqu'elle n'en eût point, et il lui rendoit compte de ce qu'il pompoit du régent sur le parlement; le duc de Noailles qui l'avoit flatté par ses trahisons, qui, pour les rendre complètes, en avoit fait peur au régent, et qui lui-même en mouroit de frayeur sur son administration des finances, uni d'ailleurs avec d'Effiat par Dubois, trop petit garçon encore pour oser les contredire, ce Noailles, ravi de partager les négociations avec le parlement, et de

voir naître du trouble pour se rendre nécessaire; Huxelles enfin, ami intime du premier président, et dont le thème auprès du régent étoit la nécessité de l'intelligence avec le parlement pour le pouvoir contenir sur les matières de la constitution et de Rome; un Broglio, un Nocé, d'autres petits compagnons, instruits par les autres ou par leurs propres liaisons à placer leur mot à propos. Ainsi, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre, cette lutte se multiplia, se fortifia, s'échauffa, et conduisit, comme on le verra, les choses au bord du précipice.

Je m'étois dépité à cet égard par une infinité de raisons; la défiance et la foiblesse du régent se réunissoient contre tout ce que je lui pouvois dire là-dessus. Je lui déclarai à la fin que je me lavois les mains de tout ce qui lui pouvoit arriver de la misère de sa conduite avec le parlement, de l'audace des entreprises de cette compagnie, de la friponnerie de gens qui l'environnoient, qui avoient mis le grappin sur lui, qu'il combloit d'amitiés, de confiance, de grâces, et qui étoient ses ennemis et le vendoient à leurs intérêts, à leurs vues et au parlement. J'ajoutai que je ne lui parlerois de ma vie de rien qui eût rapport au parlement, et que je saurois mettre à leur aise ses soupçons sur la haine qu'il me croyoit contre le parlement; mais que je lui prédisois et le priois de s'en bien souvenir, qu'il n'iroit pas loin sans que les choses n'en vinssent entre lui et cette compagnie au point qu'il se verroit forcé de lui abandonner toute l'autorité et tout l'exercice de la régence, ou d'avoir recours à des coups de force très-dangereux. Je lui tins exactement parole; on verra en son temps ce qui en arriva.

Il avoit alors une affaire à éclore, dont on se servit beaucoup pour le rendre si docile à l'égard du parlement. Un Écossois, de je ne sais quelle naissance[1], grand joueur et

1. Jean Law était né à Edimbourg, en avril 1671. Par sa mère, Jeanne Campbell, il se rattachait à l'illustre maison des ducs d'Argyle. Son père était un riche banquier d'Edimbourg; il possédait les terres seigneuriales

grand combinateur, et qui avoit gagné fort gros en divers pays où il avoit été, étoit venu en France dans les derniers temps du feu roi. Il s'appeloit Law; mais quand il fut plus connu, on s'accoutuma si bien à l'appeler *Las*, que son nom de Law disparut. On parla de lui à M. le duc d'Orléans comme d'un homme profond dans les matières de banque, de commerce, de mouvement d'argent, de monnoie et de finances; cela lui donna curiosité de le voir. Il l'entretint plusieurs fois, et il en fut si content qu'il en parla à Desmarets comme d'un homme de qui il pourroit tirer des lumières. Je me souviens aussi que ce prince m'en parla dans ce même temps. Desmarets manda Law, et fut longtemps avec lui à plusieurs reprises; je n'ai point su ce qui se passa entre eux, ni ce qui en résulta, sinon que Desmarets en fut content, et prit pour lui quelque estime.

M. le duc d'Orléans après cela ne le vit plus que de loin à loin; mais après les premiers débouchés des affaires qui suivirent la mort du roi, Law, qui avoit fait au Palais-Royal des connoissances subalternes et quelque liaison avec l'abbé Dubois, se présenta de nouveau devant M. le duc d'Orléans, bientôt après l'entretint en particulier et lui proposa des plans de finances. Il le fit travailler avec le duc de Noailles, avec Rouillé, avec Amelot, ce dernier pour le commerce. Les deux premiers eurent peur d'un intrus de la main du régent dans leur administration, de manière qu'il fut longtemps ballotté, mais toujours porté par M. le duc d'Orléans. A la fin le projet de banque plut tant à ce prince qu'il voulut qu'il eût lieu. Il en parla en particulier aux

de Lauriston et de Randleston. Voy. l'*Histoire du système des finances sous la minorité de Louis XV pendant les années* 1719 *et* 1720 par Duhautchamp (6 vol. in-12, la Haye, 1739), et une Notice de M. Thiers sur le système de Law, publiée d'abord dans l'*Encyclopédie progressive* et reproduite dans le *Dictionnaire de la Conversation*. Les *Recherches historiques sur le système de Law*, par M. Levasseur (Paris, Guillaumin, 1854, 1 vol. in-8), indiquent beaucoup d'autres ouvrages où cette question a été traitée, et en présentent un résumé clair et exact.

principaux des finances, en qui il trouva une grande opposition. Il m'en avoit souvent parlé, et je m'étois contenté de l'écouter sur une matière que je n'ai jamais aimée, ni par conséquent bien entendue, et dont la résolution me paroissoit éloignée. Quand il eut tout à fait pris son parti, il fit une assemblée de finance et de commerce, où Law expliqua tout le plan de la banque qu'il proposoit d'établir. On l'écouta tant qu'il voulut. Quelques-uns, qui virent le régent presque déclaré, acquiescèrent; mais le très-grand nombre s'y opposa[1].

Law ne se rebuta point. On parla à la plupart un peu françois à l'oreille. On refit à peu près la même assemblée, où, en présence du régent, Law expliqua encore ce projet. A cette fois peu y contredirent, et foiblement. Le duc de Noailles n'avoit osé soutenir la gageure, comme eût voulu le maréchal de Villeroy qui alloit toujours à contrecarrer M. le duc d'Orléans, sans autre raison; car il n'entendoit ni en finances, ni en autres affaires; aussi n'opinoit-il jamais au conseil qu'en deux mots, ou si très-rarement il vouloit dire plus sur une affaire qu'il savoit qu'on y vouloit traiter, il apportoit une petite feuille de papier, et quand ce venoit à lui d'opiner, mettoit ses lunettes, et lisoit tout de suite les cinq ou six lignes qui étoient écrites. Je ne l'ai jamais vu opiner autrement, et de cette dernière façon quatre ou cinq fois au plus. La banque passée de la sorte, il la fallut proposer au conseil de régence.

M. le duc d'Orléans prit la peine d'instruire en particulier chaque membre de ce conseil, et de lui faire doucement entendre qu'il désiroit que la banque ne trouvât point d'opposition. Il m'en parla à fond; alors il fallut bien répondre. Je lui dis : que je ne cachois point mon ignorance, ni mon dégoût de toute matière de finance, que néanmoins ce qu'il

1. Ce fut le 24 octobre 1715 qu'eut lieu cette assemblée extraordinaire du conseil de finances. On en trouvera le procès-verbal dans les notes à la fin du volume.

venoit de m'expliquer me paroissoit bon en soi, en ce que sans levée, sans frais, et sans faire tort ni embarras à personne, l'argent se doubloit tout d'un coup par les billets de cette banque, et devenoit portatif avec la plus grande facilité; mais qu'à cet avantage je trouvois deux inconvénients : le premier de gouverner la banque avec assez de prévoyance et de sagesse pour ne faire pas plus de billets qu'il ne falloit, afin d'être toujours au-dessus de ses forces, et de pouvoir faire hardiment face à tout, et payer tous ceux qui viendroient demander l'argent des billets dont ils seroient porteurs; l'autre, que ce qui étoit excellent dans une république ou dans une monarchie où la finance est entièrement populaire, comme est l'Angleterre, étoit d'un pernicieux usage dans une monarchie absolue, telle que la France, où la nécessité d'une guerre mal entreprise et mal soutenue, l'avidité d'un premier ministre, d'un favori, d'une maîtresse, le luxe, les folles dépenses, la prodigalité d'un roi ont bientôt épuisé une banque, et ruiné tous les porteurs de billets, c'est-à-dire culbuté le royaume. M. le duc d'Orléans en convint, mais en même temps me soutint qu'un roi auroit un intérêt si grand et si essentiel à ne jamais toucher ni laisser toucher ministre, maîtresse ni favoris à la banque, que cet inconvénient capital ne pouvoit jamais être à craindre. C'est sur quoi nous disputâmes longtemps sans nous persuader l'un l'autre, de façon que, lorsque quelques jours après il proposa la banque au conseil de régence, j'opinai tout au long comme je viens de l'expliquer, mais avec plus de force et d'étendue; et je conclus à rejeter la banque comme l'appât le plus funeste dans un pays absolu, qui dans un pays libre seroit un très-bon et très-sage établissement.

Peu osèrent être de cet avis; la banque passa. M. le duc d'Orléans me fit de petits reproches, mais doux, de m'être autant étendu. Je m'en excusai sur ce que je croyois de mon devoir, honneur et conscience, d'opiner suivant ma persuasion, après y avoir bien pensé, et de m'expliquer suffisam-

ment pour bien faire entendre mon avis, et les raisons que j'avois de le prendre. Incontinent après, l'édit en fut enregistré au parlement sans difficulté[1]. Cette compagnie savoit quelquefois complaire de bonne grâce au régent pour se roidir après contre lui avec plus d'efficace.

Quelque temps après, pour le raconter tout de suite, M. le duc d'Orléans voulut que je visse Law, qu'il m'expliquât ses plans, et me le demanda comme une complaisance. Je lui représentai mon ineptie en toute matière de finance; que Law auroit beau jeu avec moi à me parler un langage où je ne comprendrois rien; que ce seroit nous faire perdre fort inutilement notre temps l'un à l'autre. Je m'en excusai tant que je pus. Le régent revint plusieurs fois à la charge, et à la fin l'exigea. Law vint donc chez moi. Quoique avec beaucoup d'étranger dans son maintien, dans ses expressions et dans son accent, il s'exprimoit en fort bons termes, avec beaucoup de clarté et de netteté. Il m'entretint fort au long sur sa banque qui, en effet, étoit une excellente chose en elle-même, mais pour un autre pays que la France, et avec un prince moins facile que le régent. Law n'eut d'autre solution à me donner à ces deux objections que celles que le régent m'avoit données lui-même, qui ne me satisfirent pas. Mais comme l'affaire étoit passée, et qu'il n'étoit plus question que de la bien gouverner, ce fut principalement là-dessus que notre conversation roula. Je lui fis sentir, tant que je pus, l'importance de ne pas montrer assez de facilité pour qu'on en pût abuser avec un régent aussi bon, aussi facile, aussi ouvert, aussi environné. Je masquai le mieux que je pus ce que je voulois lui faire entendre là-dessus; et j'appuyai surtout sur la nécessité de se tenir en état de faire face sur-le-champ, et partout, à tout porteur de billets de banque qui en demanderoit le payement, d'où dépendoit tout le crédit ou la culbute de la banque. Law en

1 L'édit pour la création de la banque de Law porte la date du 2 mai 1716.

sortant me pria de trouver bon qu'il vînt quelquefois m'entretenir; nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre, dont le régent le fut encore plus.

Law vint quelques autres fois chez moi; il me montra beaucoup de désir de lier avec moi. Je me tins sur les civilités, parce que la finance ne m'entroit point dans la tête, et que je regardois comme perdues toutes ces conversations. Quelque temps après, le régent, qui me parloit assez souvent de Law avec grand engouement, me dit qu'il avoit à me demander, même à exiger de moi une complaisance; c'étoit de recevoir réglément une visite de Law par semaine. Je lui représentai la parfaite inutilité de ces entretiens, dans lesquels j'étois incapable de rien apprendre, et plus encore d'éclairer Law sur des matières qu'il possédoit, auxquelles je n'entendois rien. J'eus beau m'en défendre, il le voulut absolument; il fallut obéir. Law, averti par le régent, vint donc chez moi. Il m'avoua de bonne grâce que c'étoit lui qui avoit demandé cela au régent, n'osant me le demander à moi-même. Force compliments suivirent de part et d'autre; et nous convînmes qu'il viendroit chez moi tous les mardis matin sur les dix heures, et que ma porte seroit fermée à tout le monde tant qu'il y demeureroit. Cette visite ne fut point mêlée d'affaires. Le mardi matin suivant, il vint au rendez-vous, et y est exactement venu ainsi jusqu'à sa déconfiture. Une heure et demie, très-souvent deux heures, étoit le temps ordinaire de nos conversations. Il avoit toujours soin de m'instruire de la faveur que prenoit sa banque en France et dans les pays étrangers, de son produit, de ses vues, de sa conduite, des contradictions qu'il essuyoit des principaux des finances et de la magistrature, de ses raisons, et surtout de son bilan, pour me convaincre qu'il étoit bien plus qu'en état de faire face à tous porteurs de billets, quelques sommes qu'ils eussent à demander.

Je connus bientôt que, si Law avoit désiré ces visites réglées chez moi, ce n'étoit pas qu'il eût compté faire de

moi un habile financier; mais qu'en homme d'esprit, et il en avoit beaucoup, il avoit songé à s'approcher d'un serviteur du régent qui avoit la plus véritable part en sa confiance, et qui de longue main s'étoit mis en possession de lui parler de tout et de tous avec la plus grande franchise et la plus entière liberté, de tâcher par cette fréquence de commerce, de gagner mon amitié, de s'instruire par moi de la qualité intrinsèque de ceux dont il ne voyoit que l'écorce, et peu à peu de pouvoir venir au conseil à moi sur les traverses qu'il essuyoit, et sur les gens à qui il avoit affaire, enfin de profiter de mon inimitié pour le duc de Noailles, qui en l'embrassant tous les jours, mouroit de jalousie et de dépit, lui suscitoit sous main tous les obstacles et tous les embarras possibles, et eût bien voulu l'étouffer. La banque en train et florissante, je crus nécessaire de la soutenir. Je me prêtai à ces instructions que Law s'étoit proposées, et bientôt nous nous parlâmes avec une confiance dont je n'ai jamais eu lieu de me repentir. Je n'entrerai point dans le détail de cette banque, des autres vues qui la suivirent, des opérations faites en conséquence. Cette matière de finances pourroit faire des volumes nombreux. Je n'en parlerai que par rapport à l'historique du temps, ou à ce qui a pu me regarder en particulier. J'ai dit les raisons, vers les temps de la mort du roi, qui m'ont fait prendre le parti de décharger ces Mémoires des détails immenses des affaires des finances et de celles de la constitution. On les trouvera traitées par ceux qui n'auront eu que ces objets en vue beaucoup plus exactement, et mieux que je n'aurois pu le faire, et que je n'aurois fait qu'en me détournant trop longuement et trop fréquemment de l'histoire de mon temps, que je me suis seulement proposée. Je pourrois ajouter ici quel fut Law. Je le diffère à un temps où cette curiosité se trouvera mieux en sa place.

M. le duc d'Orléans donna l'évêché de Vannes à l'abbé de Tressan, son premier aumônier; celui de Rodez à l'abbé

de Tourouvre, à la prière du cardinal de Noailles, et celui de Saint-Papoul à l'abbé de Choiseul à la mienne, qui ne l'a su que plus de quinze ans après, et qui est présentement évêque de Mende. Je ne lui avois jamais parlé, et personne ne m'avoit parlé de lui; mais je le savois homme de bien et pauvre. Le ressort qui me fit agir fut la mémoire du maréchal de Choiseul, dont il étoit neveu, et tout jeune, lorsque j'en entendis dire un jour au maréchal qu'il l'aimoit. La même raison me fit obtenir de M. le duc d'Orléans des assistances pécuniaires pour le chevalier de Peseu, que je ne connoissois point, puis avancements, commandements et subsistances qui l'ont conduit jusqu'à la fin de sa vie à d'autres. Il le sut parce que cela ne se put cacher, et en a toujours été reconnoissant, ainsi que M. de Mende. Peseu étoit fils d'une sœur du maréchal de Choiseul, dont je savois qu'il avoit fort aimé et aidé les enfants, à qui jamais je n'avois eu occasion de parler.

Arouet, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi jusqu'à sa mort, fut exilé et envoyé à Tulle, pour des vers fort satiriques et fort impudents. Je ne m'amuserois pas à marquer une si petite bagatelle, si ce même Arouet, devenu grand poëte et académicien, sous le nom de Voltaire, n'étoit devenu, à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important parmi un certain monde.

Le prince Emmanuel, qui n'avoit pas encore dix-neuf ans, dernier des frères du roi de Portugal, arriva à Paris chez l'ambassadeur de sa nation, où il logea. Le roi son frère, dont la conduite étoit fort singulière, pour en parler plus que mesurément, l'avoit frappé dans un emportement. Le prince fut outré, et ne se crut plus en sûreté en Portugal. On ne se mit nullement en peine de le recevoir, sous prétexte de l'incognito. L'Angleterre dominoit en Portugal, y trouvoit son compte pour son commerce; et, pour cela, le

roi d'Angleterre complaisoit en tout au roi de Portugal. La considération des Anglois entra donc pour beaucoup dans le peu de cas qu'on fit ici du prince Emmanuel. M. le duc d'Orléans fut encore bien aise de s'épargner la dépense et l'importunité personnelle d'une réception convenable. Il aima donc mieux tout supprimer, jusqu'à la plus grande indécence. Ce prince ne vit ni le roi, ni le régent, ni les filles de France, ni les princes et princesses du sang. Il vécut à Paris tout en particulier, et n'y vit encore que mauvaise compagnie. Aussi s'en lassa-t-il bientôt; et, au bout de six semaines ou deux mois, partit malgré toutes les instances de l'ambassadeur de Portugal, et s'en alla à Vienne, et servit volontaire en Hongrie avec beaucoup de valeur.

Le duc de La Force perdit sa sœur, Mme de Courtaumer, de la petite vérole. Le calvinisme avoit fait ce mariage, ainsi que celui de son père. Mme de Villacerf en mourut aussi; elle étoit Saint-Nectaire et son mari avoit été premier maître d'hôtel de Mme la duchesse de Bourgogne. La comtesse d'Egmont mourut à Bruxelles. Elle étoit sœur du duc d'Aremberg, père de celui d'aujourd'hui et de la princesse d'Auvergne, à qui le cardinal de Bouillon avoit fait épouser Mesy, son écuyer, pour devenir maître de ses biens, comme je l'ai rapporté en son temps. Cette comtesse d'Egmont avoit d'abord épousé le marquis de Grana, gouverneur des Pays-Bas dont le duc d'Aremberg son frère avoit épousé la fille, dont la comtesse d'Egmont étoit ainsi belle-mère et belle-sœur. Elle épousa ensuite le frère aîné du comte d'Egmont, dernier de cette illustre maison d'Egmont dont la mort a été marquée en son temps, arrivée en Espagne, à qui Mme des Ursins, lors en France duchesse de Bracciano, avoit fait épouser Mlle de Cosnac, nièce de l'archevêque d'Aix, qui étoit sa parente et logeoit chez elle. Ces deux frères n'eurent point d'enfants.

La maréchale de Bellefonds-Fouquet, parente éloignée du

surintendant, mourut fort âgée et fort retirée à Vincennes; et la marquise d'Harcourt, fille du duc de Villeroy, nouvelle mariée, toute jeune, à Paris, sans enfants, dont les deux familles furent fort affligées. Peu de jours après, le maréchal d'Harcourt eut une nouvelle attaque d'apoplexie qui lui ôta l'usage de la parole pour toujours.

Le maréchal de Villeroy mena le roi voir l'Observatoire. Il étoit de tout temps ami du chancelier de Pontchartrain retiré lors à l'Institution[1], c'est-à-dire dans une maison joignante, qui y avoit des entrées sans sortir. Des Tuileries à l'Observatoire, il falloit nécessairement passer devant sa porte, et il étoit à Paris. Le maréchal se souvint que les princes, ses petits[-fils][2], allant voir Paris de Versailles, le roi ordonna au duc de Beauvilliers de les mener chez le vieux Beringhen, pour leur faire voir un homme qu'il aimoit, qui avoit fait une étrange fortune, et qui avoit su sans rien quitter, faire justice à son âge en ne sortant plus de chez lui à Paris parmi ses amis et avec sa famille. Villeroy pour cette fois pensa très-dignement qu'il étoit bon de faire voir au roi un homme qui, vert et sain, et en état de corps et d'esprit de figurer encore longtemps avec réputation dans le ministère et dans la place de chancelier et de garde des sceaux sans dégoût et sans crainte, avoit su quitter tout pour mettre un sage et saint intervalle entre la vie et la mort, dans une parfaite retraite où il ne vouloit voir personne, et n'étoit plus du tout occupé que de son salut sans aucun délassement, et accoutumer le roi à honorer la vertu. Il manda donc de l'Observatoire au chancelier de Pontchartrain qu'en repassant le roi entreroit chez lui et lui feroit une visite. Rien de plus simple que de recevoir cet honneur extraordinaire auquel il étoit bien loin de songer; mais

1. La maison appelée *Institution* était le noviciat des Oratoriens. Elle occupait l'emplacement où est maintenant située l'institution des sourds-muets, entre la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques.

2. Les princes petits-fils de Louis XIV.

Pontchartrain, solidement modeste et détaché, mit ordre d'être averti à temps, et se trouva sur sa porte dans la rue comme le roi arrivoit chez lui. Il fit inutilement tout ce qu'il put pour empêcher le roi de mettre pied à terre; mais il réussit, à force d'esprit, d'opiniâtreté et de respects à faire que la visite se passât ainsi dans la rue, qui ne laissa pas de durer un quart d'heure jusqu'à ce que le roi remonta en carrosse. Pontchartrain le vit partir et rentra aussitôt dans sa chère modestie, où son parfait renoncement lui fit oublier aussitôt l'extraordinaire honneur de la visite, et la pieuse adresse qui lui en avoit évité tout ce qu'il avoit pu. Tout le monde qui le sut l'admira, et loua fort aussi le maréchal de Villeroy d'une pensée si honnête et si convenablement exécutée.

Mme de Nassau qui, pour d'étranges affaires avec son mari, avoit été longtemps à la Bastille, puis dans un couvent à Rethel, eut permission de revenir à Paris chez le marquis de Nesle son frère, par le consentement de son mari.

M. le Duc et M. le prince de Conti eurent la petite vérole à peu de distance l'un de l'autre; et Mme la duchesse d'Orléans accoucha d'une fille, qui est morte princesse de Conti, dont elle a laissé un fils unique appelé comte de La Marche.

L'électeur palatin Guillaume-Joseph mourut à Dusseldorf sans enfants; il étoit frère de l'impératrice épouse de l'empereur Léopold, de la reine de Portugal, mère du roi Jean d'aujourd'hui, de la reine d'Espagne seconde femme de Charles II, qui a été si longtemps à Bayonne, de la duchesse de Parme mère de la reine d'Espagne, seconde femme de Philippe V, et de l'épouse de Jacques Sobieski, fils aîné du célèbre roi de Pologne. Cet électeur ne laissa point d'enfants de ses deux femmes, l'une fille de l'empereur Ferdinand III, l'autre de Mme la grande-duchesse, morte en France, fille de Gaston, frère de Louis XIII. Charles-Philippe son frère, gouverneur du Tyrol, lui suc-

céda. Il étoit veuf d'Anne Radziwil, puis d'une Lubomirski, dont il n'eut point de garçons, et fit depuis un troisième mariage d'inclination si inégal qu'il n'en a jamais osé parler, et que les enfants qu'il en auroit ne succéderoient point. Charles-Philippe étoit frère de l'évêque d'Augsbourg, tombé en enfance, et du grand maître de l'ordre Teutonique dont on a parlé sur Trèves et Mayence, dont il eut les deux coadjutoreries.

CHAPITRE XXI.

Soupçons et propos publics contre la reine d'Espagne et Albéroni. — Dégoût et licence del Giudice. — Triste état et emploi des finances. — Dégoût d'Albéroni sur Hersent. — Incertitudes d'Albéroni au dehors. — Le Prétendant tire quelques secours de lui, se retire à Avignon faute d'autre asile. — Les puissances maritimes offrent des vaisseaux à l'Espagne. — Leur intérêt. — Indiscrète réponse d'Albéroni. — Plaintes. — Frayeur de l'Italie du Turc et de l'empereur. — Albéroni trompe Aldovrandi, attrape les décimes et se moque de lui. — Ses vues. — Offres de l'Angleterre à l'Espagne contre la grandeur de l'empereur en Italie. — L'Angleterre se plaint d'Albéroni et le dupe sur l'empereur. — Le roi d'Angleterre veut aller à Hanovre. — Wismar rendu. — Frayeur des Hollandois de l'empereur. — Hauteurs partout des Impériaux. — Vues et adresses des Hollandois. — Hardiesse et scélératesse de Stairs. — Imprudence du régent. — Sagesse de Cellamare. — Canal de Mardick. — Naissance d'un fils à l'empereur. — Folle catastrophe de Langallerie. — Scélératesse ecclésiastique et temporelle de Bentivoglio. — Situation et inquiétudes d'Albéroni. — Parlements d'Angleterre rendus septénaires. — Vue et conduite des ministres anglois et de la Hollande à l'égard de la France et de l'empereur. — Albéroni inquiet se prête un peu à l'Angleterre. — Ses haines, ses fourberies, ses adresses, son insolence. — Albéroni veut savoir à quoi s'en tenir avec l'Angleterre; ne tire de Stanhope que du vague, dont Monteléon voudroit que l'Espagne se contentât. — Souplesses de l'Angleterre pour l'Espagne. — Friponnerie et faussetés de Stanhope

pour se défaire de Monteléon, qu'il trouvoit trop clairvoyant. — Albéroni, dupe de Stanhope et même de Riperda, ne songe qu'au chapeau. — Triste état du gouvernement d'Espagne. — Scandaleux pronostics du médecin Burlet sur les enfants de la feue reine. — L'Angleterre tâche de détourner la guerre de Hongrie. — Artifices contre la France. — Ligue défensive signée entre l'empereur et l'Angleterre, qui y veulent attirer la Hollande. — Conditions. — Prié gouverneur général des Pays-Bas. — Juste alarme du roi de Sicile. — Souplesses et artifices de l'Angleterre pour calmer l'Espagne sur cette ligue. — Albéroni change subitement d'avis et ne veut d'aucun traité. — Albéroni flatte le pape; promet [des secours]; envoie Aldovrandi subitement à Rome pour ajuster les difficultés entre les deux cours, en effet pour presser son chapeau. — Bentivoglio et Cellamare, l'un en méchant fou, l'autre en ministre sage, avertissent leur cour du détail de la ligue traitée entre la France et l'Angleterre. — Confidences de Stairs à Penterrieder. — Quel étoit ce secrétaire impérial. — Considérations diverses. — Manége infâme de Stairs. — Dure hauteur de l'empereur sur l'Espagne et la Bavière aux Pays-Bas. — Le roi de Prusse à Clèves. — Aldovrandi mal reçu à Rome, pénétré, blâmé. — Avis au pape sur le chapeau d'Albéroni. — Cour d'Espagne déplorable. — Jalousies et craintes d'Albéroni. — [Il] rassure la reine. — Ce qu'il pense de son caractère. — Bruits à Madrid fâcheux sur le voyage d'Aldovrandi. — Demandes du roi d'Espagne au pape. — Courte réflexion sur le joug de Rome et du clergé. — Vues et mesures de l'Espagne sur ses anciens domaines d'Italie. — Sage avis du duc de Parme. — Fol et faux raffinement de politique d'Albéroni. — Manéges étranges du ministère anglois sur le traité à faire avec la France. — Horreurs de Stairs. — Rare omission au projet communiqué de ce traité par les Anglois. — Fâcheuse situation intérieure de la Grande-Bretagne et de la cour d'Angleterre. — Vues du roi de Prusse. — Mauvaise foi de Stairs. — Intrigues de la cour d'Angleterre.

L'Espagne, mécontente à l'excès du gouvernement, qui étoit entièrement entre les mains de la reine et d'Albéroni, ne leur épargnoit ni ses soupçons ni ses discours; on n'y doutoit point qu'Albéroni n'eût tiré de grandes sommes des Anglois pour sa complaisance à leur passer l'*asiento* des nègres, et un traité de commerce aussi avantageux pour eux que celui dont il avoit procuré la signature; et les chasses outrées par le froid de la fin de mars au pied des

montagnes glacées de l'Escurial où le prince des Asturies si jeune et si délicat suivoit toujours le roi son père, y donnoient un vaste champ, d'autant plus que l'indiscrétion de Burlet, premier médecin du roi, sembloit préparer à quelque chose de funeste, en publiant que ce prince étoit fort menacé du même mal dont la reine sa mère étoit morte, quoiqu'il soit vrai qu'il n'en a jamais eu la moindre atteinte. Les vues d'Albéroni sur le cardinalat étoient devenues publiques. Les différends avec la cour de Rome demeuroient toujours au même état. Albéroni étoit accusé de les suspendre pour forcer le pape à lui donner le chapeau. Acquaviva, qui d'ailleurs passoit pour un homme peu sûr, et qui pourtant avoit à Rome toute la confiance du roi d'Espagne, étoit abandonné aux volontés d'Albéroni, et son fidèle agent. Giudice, dont les dégoûts augmentoient à proportion du crédit d'Albéroni, ne tenoit que des propos de retraite et d'un mécontentement qui ne ménage rien. Il est vrai que le désordre et l'épuisement des finances étoit extrême, que l'évêque de Cadix qui les administroit avoit ordre de fournir tout l'argent qu'Albéroni lui demandoit, qui n'étoit libéral que de celui qui étoit nécessaire pour les voyages et les chasses, en quoi consistoient tous les plaisirs du roi d'Espagne. Albéroni voulut retrancher sur la dépense de sa garde-robe. Hersent qui en étoit chargé, et qui depuis l'affaire de la réforme ne pouvoit, comme on l'a vu, souffrir Albéroni, lui résista, parla au roi d'Espagne avec la liberté d'un ancien domestique, et l'emporta si bien que les dépenses de la garde-robe, au lieu d'être retranchées, furent augmentées par ordre du roi.

Parmi ces occupations domestiques qui n'étoient pas les moindres d'Albéroni, il étoit chargé de toutes celles du dehors; il négocioit seul avec les ministres que la Hollande et l'Angleterre tenoient à Madrid, et il entretenoit un commerce direct avec le pensionnaire de Hollande, qui plus versé que lui en affaires lui fit accroire qu'il redoutoit autant

que l'Espagne la puissance de l'empereur, et qu'il étoit jaloux de celle de l'Angleterre. Albéroni leur avoit proposé une ligue défensive; il craignoit en même temps que ces puissances n'en voulussent une offensive, qui, étant sûrement contre la France, ne pouvoit convenir à l'Espagne. En même temps il se ravisa sur le Prétendant; il crut de l'intérêt de l'Espagne de ne le pas abandonner absolument, et lui fit toucher quelque argent. Ce malheureux prince avoit été à Commercy. Le duc de Lorraine l'y alla voir incontinent, et le pria civilement de sortir de ses États; ce qu'il ne tarda pas de faire, et, faute d'autre asile, alla à Avignon. Le duc de Lorraine dépêcha à Londres pour y faire valoir cette conduite, et on y fut content de lui.

Les puissances maritimes, bien informées du triste état de la marine d'Espagne, du secours de vaisseaux qu'elle avoit promis au pape sans en avoir elle-même, et de son embarras pour faire partir la flotte des Indes, au départ de laquelle elles avoient grand intérêt, lui en offrirent. Albéroni répondit avec une singulière hardiesse que le roi d'Espagne ne manqueroit pas de vaisseaux, mais que s'il en vouloit, c'étoit acheter, non pas emprunter ou louer; et que si l'argent lui manquoit, il donneroit des hypothèques sur les Indes. Une déclaration si indiscrète faite au secrétaire d'Angleterre à Madrid, qui avoit le dernier offert des vaisseaux, lui fit ouvrir les oreilles, et remontrer à Londres tout l'avantage d'un pareil moyen pour négocier directement aux Indes. Le pape en attendant mouroit de peur des Turcs. Sa crainte de l'empereur lui avoit fait demander des vaisseaux au lieu de troupes, dont l'arrivée en Italie auroit blessé la cour de Vienne, et les Vénitiens, qui en désiroient pour leur sûreté, y renoncèrent sur ce que l'Espagne ne leur en voulut envoyer que par terre; cependant le nonce Aldovrandi se plaignoit de l'inutilité de son séjour à Madrid où il ne finissoit aucune affaire; et le roi de Sicile se plaignoit bien haut de n'être pas protégé fortement à Rome par l'Espagne peu-

dant le besoin que cette cour avoit des forces du roi d'Espagne. Ce besoin y parut si pressant que le pape accorda au roi d'Espagne les mêmes levées que les rois ses prédécesseurs et lui-même avoient faites sur le clergé d'Espagne, mais dont le temps étoit expiré. Le roi d'Espagne prétendoit de plus les sommes qu'il auroit levées depuis l'expiration du temps de cette permission. Rome s'en défendoit sur ce que la charge seroit trop pesante, toutefois sans refus positif. La concession alloit à quatre millions d'écus; la prétention étoit de trois autres. L'intention du pape étoit de terminer en même temps ses différends avec l'Espagne, et avoit laissé ce moyen à la discrétion d'Aldovrandi pour s'en servir à propos. Albéroni le sut si bien pomper qu'il lui fit déclarer ses ordres, en l'assurant que rien n'avanceroit tant la conclusion de tout que cette grâce faite au roi d'Espagne; puis lui fit déclarer par le conseil que le roi ne devoit de remercîments au pape que ceux de lui avoir fait justice, qui n'étoit pas une raison pour qu'il se relachât sur les droits de sa couronne dans les différends qu'il avoit avec Rome.

Ce fut ainsi qu'Albéroni se moqua d'Aldovrandi. Il vouloit se réserver le mérite de finir ces différends pour son cardinalat, et les laisser durer tant qu'il ne le verroit pas prochain. Il étoit tellement maître que tout s'adressoit à lui, et qu'il remplissoit à découvert le personnage de premier ministre. Il s'applaudissoit d'avoir la confiance des étrangers et de son commerce direct avec le pensionnaire de Hollande et avec Stanhope. Ce dernier l'assuroit que l'Angleterre étoit prête à faire une ligue défensive avec l'Espagne pour la neutralité de l'Italie, et plus encore si les ministres allemands ne détournoient le roi Georges de tout engagement capable de lui faire perdre l'occasion de profiter des dépouilles de la Suède. Le secrétaire d'Angleterre à Madrid donna les mêmes assurances à l'ambassadeur que le roi de Sicile y tenoit.

Avec toute cette intelligence entre l'Espagne et l'Angleterre, Albéroni, qui n'avoit pas pardonné au duc de Saint-Aignan de s'être voulu mêler de l'affaire de sa réforme des troupes, ne trouvoit pas meilleure celle qu'il voyoit entre cet ambassadeur et le secrétaire d'Angleterre, qui de concert agissoient pour l'intérêt des marchands françois et anglois, accablés d'injustices, qu'il n'étoit pas dans le dessein de faire cesser. Sa lenteur à terminer ce qui restoit encore à régler sur l'*asiento* des nègres[1], quoique accordée, lui attiroit des plaintes du ministère d'Angleterre; il se détermina donc à leur faire une proposition sur l'envoi de leur warrant[2] de permission et sur le lieu et le temps de la tenue des foires aux Indes, et du débit des Anglois qu'il crut convenir également aux intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre, laquelle sembloit s'éloigner des dispositions qu'elle avoit témoignées d'union avec la France. Les Impériaux n'oublioient rien pour engager le roi Georges à favoriser leur dessein sur l'Italie; et Monteléon sut certainement qu'un bibliothécaire allemand du roi d'Angleterre travailloit à un traité pour établir les droits de la maison d'Autriche sur la Toscane.

Le désir de revoir son pays et de s'assurer de son larcin sur la Suède persuada au roi Georges que l'Angleterre se trouvoit désormais assez calme pour qu'il pût faire un voyage à Hanovre. Le czar lui avoit fait part de ses projets. Le roi de Danemark le pressoit de se déclarer comme roi d'Angleterre contre le roi de Suède, qui étoit entré en Norvége; enfin Wismar s'étoit rendu le 15 avril, qui restoit unique au roi de Suède au deçà de la mer.

Les Hollandois avoient une telle crainte de s'engager dans

1. On a déjà dit que ce traité cédait aux Anglais le droit de faire exclusivement la traite des nègres dans l'Amérique espagnole pendant un temps déterminé.

2. Ce mot, qui est en abrégé dans le manuscrit de Saint-Simon, a été omis dans les anciennes éditions. C'est le terme anglais pour désigner un brevet, un diplôme royal.

une nouvelle guerre que Duywenworde, leur ambassadeur à Londres, qui s'étoit offert pour moyenner une alliance entre la France, l'Angleterre et ses maîtres, s'en ralentit tout à coup, et que les ministres de France et d'Espagne à Londres lui ayant demandé si les Hollandois souffriroient tranquillement que l'empereur violât la neutralité d'Italie et s'en rendît le maître, il répondit nettement qu'ils ne feroient jamais rien qui pût déplaire à ce prince.

L'incertitude de la guerre de Hongrie duroit toujours. L'empereur, selon sa coutume, parloit haut partout par ses ministres : à la Porte, par la paix de Carlowitz, qui l'obligeoit à s'armer en faveur des Vénitiens; en effet, parce qu'il craignoit que les Turcs ne s'étendissent dans la Dalmatie; en France, que si on secouroit le pape de troupes, elles auroient plus affaire aux Impériaux qu'aux Turcs; en Angleterre, des mépris de leur froideur; en Hollande, beaucoup de mécontentement sur les prolongations de l'exécution du traité de la Barrière, quoiqu'ils la voulussent flatter; c'est qu'avant de finir, les États généraux vouloient s'assurer du terrain que l'empereur leur céderoit; ce qui dépendoit du succès de la députation que la province de Flandre avoit envoyée à Vienne, qui répandoit des listes des forces impériales à cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-dix hommes, et qui essaya inutilement d'engager le régent à faire sortir de France le prince Ragotzi qui, retiré aux Camaldules dans la plus sincère dévotion, ne songeoit à rien moins qu'à travailler à troubler l'empereur.

Stairs ne laissa pas de chercher encore à inquiéter sa cour sur la France par rapport au Prétendant, quoique lui-même vît bien qu'il n'y avoit rien à en craindre; mais il prit un ombrage plus effectif de la marche de quarante bataillons en Languedoc et en Guyenne sous un commandant qui tenoit de si près au Prétendant. Il en parla au régent qui lui répondit que ces quarante bataillons n'étoient que dix, et n'étoient envoyés que pour la consommation des denrées;

que cela ne regardoit en rien l'Angleterre, à laquelle il étoit prêt de donner toutes sortes de sûretés pour le maintien d'une parfaite intelligence. Il ajouta un peu légèrement qu'il étoit vrai aussi qu'il étoit bien aise d'avoir sur la frontière d'Espagne des troupes dont il fût assuré. Stairs accoutumé à tourner tout en poison, ne pouvant là-dessus alarmer l'Angleterre, fit à Cellamare confidence de ce propos, qu'il assaisonna de toutes les réflexions les plus propres à l'inquiéter et à aigrir l'Espagne. Heureusement il eut affaire à un homme sage qui se contentoit d'avoir les yeux bien ouverts, mais qui le connoissoit, qui rabattit toutes ses réflexions par les siennes, et qui manda en Espagne que si le régent avoit eu des desseins, il ne se seroit pas privé, par la grande réforme qu'il avoit faite, des troupes nécessaires pour les exécuter.

Stairs, flatté de la réponse que le régent lui avoit faite avec tant d'ouverture, espéra bientôt de parvenir à une explication formelle sur Dunkerque, qui étoit le point sensible des Anglois. Le roi Georges se proposoit de l'obtenir comme préliminaire essentiel du traité que la France proposoit. Walpole voyoit que les États généraux auprès desquels il étoit désiroient, par crainte de toute apparence de guerre, qu'on prît des mesures avec la France, en même temps que leur alliance s'achèveroit avec l'Angleterre et l'empereur, et le roi d'Angleterre pressoit la conclusion de cette alliance défensive; il assuroit les Hollandois que, dès qu'elle seroit signée, il concourroit sûrement et honorablement avec la France pour la garantie réciproque de leurs successions, pourvu qu'elle consentît à dissiper toute inquiétude sur le Prétendant, et à mettre le canal de Mardick hors d'état d'y pouvoir naviguer.

La naissance d'un fils de l'empereur rehaussa encore le ton de ses ministres dans toutes les cours, qui ne s'en promettoient pas moins que la réunion de la monarchie d'Espagne à la maison d'Autriche sous le règne

du père ou du fils, et qui osoient s'en expliquer tout ouvertement.

On a vu en son lieu la désertion de Langallerie, lieutenant général en l'armée d'Italie, qui, recherché pour ses horribles concussions, passa aux ennemis, qui lui conservèrent son grade dans les troupes impériales, où il se distingua à l'attaque des lignes de Turin. Son père étoit lieutenant général, mais pour gentilhomme c'étoit bien tout au plus. Celui-[ci] étoit gueux, pillard et fort borné, ambitieux et plein de son mérite. Il ne le crut pas suffisamment récompensé à Vienne et se mit au service du czar, duquel il ne fut pas plus content. Il se retira donc à Amsterdam, où son peu de fortune lui tourna le peu de tête qu'il avoit. Il se fit protestant, et subsista quelque temps des charités de cette ville. Un autre aventurier se joignit à lui sous un grand nom : il se faisoit appeler le comte de Linage, et disoit avoir servi dans la marine de France. Ils s'engagèrent à un officier turc ou soi-disant, pour commander en chef, l'un par terre, l'autre par mer, pour établir une nouvelle religion et une nouvelle république aux dépens de la Porte et de l'empereur, qui les fit arrêter et exécuter à mort.

Bentivoglio, non content de n'oublier rien pour embraser la France du feu de la discorde et du schisme, avertit le pape que les huguenots recevoient toutes sortes de faveurs en France; que le régent étoit prêt de conclure un traité de garantie mutuelle des successions de France et d'Angleterre avec les puissances maritimes, au préjudice du roi d'Espagne et du Prétendant, et de l'importance dont il étoit que le pape le traversât efficacement. Il n'oublia pas d'exciter Cellamare, qui avertit sa cour, laquelle, peu attentive aux affaires, excitoit par sa lenteur les plaintes du dehors et du dedans, qui retomboient à plomb sur Albéroni, dont l'autorité et la confiance étoient à un point unique, et les soupçons fort grands sur l'alliance prête à conclure entre les puissances maritimes et l'empereur.

Le bill qui rendoit les parlements septénaires avoit enfin passé, et le roi d'Angleterre songeoit tout de bon à s'en aller à Hanovre. Quelque assurance qu'il reçût du régent de la bonne intelligence qu'il vouloit conserver avec lui, il n'y vouloit point ajouter foi; et quoique Stairs même commençât à changer de langage et que les ministres anglois fussent persuadés, ils vouloient entretenir les alarmes de leur nation. Eux et les Hollandois sentoient leur foiblesse, et ne vouloient pas renouveler la guerre ni prendre avec l'empereur, qui s'en plaignoit, des engagements qui pussent les y conduire, tandis que pour entretenir les Anglois dans leur animosité contre la France, ils laissoient exprès semer des bruits d'une guerre prochaine avec cette couronne, qui protégeoit toujours le Prétendant. La Hollande, plus franche, et qui n'avoit point ces intérêts particuliers à ménager, appuyoit sur un traité à faire avec la France, mais vouloit auparavant conclure avec l'empereur pour le ménager avec soin, malgré les contestations qu'ils avoient avec lui par rapport à l'exécution de leur traité de la Barrière.

Albéroni, de mauvaise humeur de voir l'Angleterre offrir à toutes les puissances de traiter avec elles, ne laissa pas de se charger de finir avec elle les difficultés qui restoient dans leurs derniers traités sur l'*asiento* des nègres et quelques points de commerce. Il se moquoit des bruits répandus contre lui sur les présents pécuniaires, et tiroit avantage du profit des décimes que la pointillerie du conseil d'État auroit laissé perdre. Il regardoit le duc de Saint-Aignan comme le fauteur des plus fâcheux bruits qui couroient sur son compte, et le prince Pio, qui commandoit en Catalogne, comme son ennemi et l'ami des censeurs de son gouvernement. L'arrivée de Scotti, de la part du duc de Parme, qu'il n'avoit pu empêcher, lui avoit donné de grandes alarmes. Pour le tenir de court et l'éclairer de plus près, il l'avoit accablé d'amitiés et logé chez lui. Il se fit communiquer ses instructions, et s'en débarrassa le plus promptement qu'il put,

avec des présents considérables qu'il lui procura et une pension de cinq cents pistoles du roi d'Espagne, avec quoi il s'en retourna à la cour de Parme. En même temps il se faisoit de misérables mérites auprès du régent d'avoir détourné de fâcheux avis donnés au roi d'Espagne sur les troupes envoyées en Languedoc et en Guyenne sous le duc de Berwick, et l'exhortoit à une liaison parfaite avec le roi d'Espagne, et à une confiance entière en ses intentions et en sa probité.

En même temps il voulut savoir quels seroient les engagements que l'Angleterre prendroit pour une ligue offensive, et les conditions qui lui seroient offertes pour y engager l'Espagne, surtout pour ce qui regardoit la neutralité de l'Italie. Stanhope entortilla sa réponse [à Albéroni] de force compliments, se tint dans le vague, lui voulut persuader que la seule alliance défensive arrêteroit les Impériaux sur l'Italie; qu'en exprimer la neutralité dans le traité seroit s'exposer à en troubler le repos; qu'il n'étoit pas temps d'en faire une stipulation expresse, et, de là, se mit à charger les artifices des Impériaux, et alléguer des propositions qu'ils avoient faites à l'Angleterre, qui n'avoit pas voulu y entrer. Il s'étendit sur les avantages que l'Espagne tireroit de cette alliance défensive qui, en même temps, feroit renouveler les anciens traités; enfin que, pour assurance de la neutralité de l'Italie, on conviendroit d'un article séparé, dans les termes les plus forts, qui seroit signé de part et d'autre. Monteléon, qui auroit voulu des engagements plus forts et plus précis, ne laissa pas de presser sa cour d'accepter ses offres qui, tant que l'engagement dureroit, empêcheroient l'Angleterre d'en prendre de contraires à l'Espagne, et qui étoient une ouverture pour des vues plus considérables au roi d'Espagne, en cas d'un malheur, en France. En même temps l'Angleterre n'oublioit rien pour que l'Espagne fût contente de sa conduite. Les menaces qu'un vice-amiral anglois avoit faites à Cadix sur les injustices dont les marchands de sa nation se plaignoient furent désavouées, et là

liaison là-dessus du secrétaire que l'Angleterre tenoit à Madrid avec le duc de Saint-Aignan blâmée. Stanhope, en même temps qu'il accabloit Monteléon d'amitiés, de distinctions, d'apparente confiance, le trouvoit trop clairvoyant; il demandoit son rappel comme d'un ministre vendu à la France, espion du régent, et dépendant du dernier ministère françois, qui gouvernoit en Espagne. C'étoit, en deux mots, tout ce qui pouvoit le plus aliéner de lui le soupçonneux Albéroni, à qui il écrivoit directement de tout avec tant d'art et de flatterie, qu'il lui persuadoit tout ce qu'il vouloit en se moquant de lui, jusque-là qu'Albéroni, sur la parole de Stanhope, étoit intimement assuré que jamais l'Angleterre ne permettroit aucun agrandissement de l'empereur en Italie. Il étoit dans la même duperie sur les Hollandois, sur ce que leur ambassadeur Riperda, qui avoit gagné sa confiance, et qui pourtant n'avoit ni crédit, ni considération, ni estime dans sa patrie, l'avoit assuré que ses maîtres déclareroient la guerre à l'empereur s'il entroit en Italie. Le roi et la reine d'Espagne n'étoient du tout occupés que de la chasse, Albéroni uniquement de leur plaire et de son chapeau. Tel étoit le gouvernement de l'Espagne, et le ressort unique qui y conduisoit tout. Les funestes et impertinents pronostics de Burlet sur la santé de tous les enfants de la feue reine continuoient à faire horreur, et à donner lieu aux discours et aux bruits les plus scandaleux, et qui à la fin se trouvèrent les plus faux.

Le ministère anglois, persuadé qu'il étoit de l'intérêt de cette couronne que l'empereur fût toujours libre de pouvoir attaquer la France, et qu'il n'y avoit d'alliance utile à l'Angleterre qu'avec l'empereur, n'oublioit rien à Constantinople pour détourner la guerre. Le grand vizir répondit ambigûment, mais hautement, à l'ambassadeur d'Angleterre, consentant toutefois à ce que le roi d'Angleterre fût médiateur, s'il le vouloit être, qui y consentit aussitôt, et dépêcha à Venise, à Vienne et à Constantinople au plus tôt. En même

temps, persuadé que la France pénétroit leurs intentions, et feroit son possible pour empêcher les États généraux d'entrer dans l'alliance défensive qui leur étoit proposée par l'empereur et les Anglois, il n'étoit rien que ces derniers ne fissent pour décrier la France en Hollande. Stairs, toujours le même, empoisonnoit les réponses les plus gracieuses qu'il recevoit du régent, et les démarches qu'il l'engageoit de faire à Rome pour faire sortir le Prétendant d'Avignon, et ne cessoit de prêter des desseins secrets à Son Altesse Royale, dont l'Angleterre devoit s'alarmer.

Enfin le 3 juin le traité de ligue défensive fut signé entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Les Hollandois n'y entrèrent pas encore, mais l'empereur se promettoit tout là-dessus de l'industrie de Prié qu'il envoyoit en même temps gouverner en chef les Pays-Bas; et le roi d'Angleterre, de son autorité en personne, à son passage pour aller à Hanovre. Les conditions de ce traité ne furent pas d'abord toutes publiques, mais on sut qu'il y avoit une promesse mutuelle de douze mille hommes, évalués en vaisseaux si l'empereur l'aimoit mieux, et une garantie réciproque des possessions dont les deux parties jouissoient alors, et de celles qui pourroient leur accroître par voie de négociation. En même temps le roi d'Angleterre facilita à l'empereur un emprunt à Londres de deux cent mille livres sterling, dont il se rendit comme garant. Il n'étoit pas difficile de voir que la Sicile étoit l'objet qu'on se proposoit dans un traité qui laissoit à l'empereur le choix de vaisseaux au lieu de troupes, et qui portoit une garantie réciproque des possessions non-seulement actuelles, mais de celles qui pourroient accroître par voie de négociation. Trivié en parla fortement à Stanhope. Il n'en reçut que des reproches sur les ménagements prétendus de sa cour pour le Prétendant, à quoi il en ajouta d'autres sur la conduite du roi de Sicile à l'égard de l'empereur. Parmi ces hauteurs, Stanhope alla chez Monteléon l'assurer que le gouverneur de la Jamaïque étoit rappelé

pour quelques pirateries contre la flotte du Pérou, qu'il avoit souffertes, et un autre envoyé à sa place, avec ordre de faire rendre aux Espagnols tout ce qui leur avoit été pris. Il lui protesta que le traité n'engageoit qu'à une mutuelle défense en cas d'attaque des États actuellement possédés par les parties contractantes; qu'il n'y avoit point d'article secret ni rien qui pût préjudicier aux intérêts de l'Espagne. Monteléon avoit trop répondu de l'Angleterre pour n'en pas répondre jusqu'au bout. Il ne voulut pas qu'on crût en Espagne qu'il se fût laissé tromper. Il se trouva donc intéressé au dernier point à faire valoir les assurances que lui donnoit Stanhope pour véritables, et se plaignit à sa cour de la négligence qui l'avoit privée du fruit de traiter la première avec l'Angleterre, depuis tant de temps que cette couronne l'en pressoit. Albéroni, peu ferme dans ses principes, avoit changé d'avis; sa chaleur pour l'Angleterre étoit refroidie; il avoit pris opinion que le roi d'Espagne, retiré par la situation de l'Espagne, dans un coin du monde, devoit demeurer quelque temps simple spectateur de ce qu'il s'y passeroit sans prendre d'engagement, et ne songer principalement qu'à remettre l'ordre dans le commerce des Indes et dans ses finances, et mettre à part quelques millions pour les occasions : chose d'autant plus aisée qu'il étoit le seul prince de l'Europe libre de toutes dettes, parce que dans les temps qu'il avoit eu besoin d'emprunter il n'en avoit pas eu le crédit. Le roi d'Espagne ne dissimuloit point son mécontentement du traité de l'Angleterre avec l'empereur.

Il fit redoubler les soins et la diligence à travailler à l'escadre destinée au secours du pape, se relâcha de quelques demandes que le conseil vouloit qu'il lui fît, et en obtint aussi quelques-unes. Albéroni vouloit plaire au pape et avancer son cardinalat. Aldovrandi l'avoit habilement ménagé, malgré la tromperie qu'il en avoit essuyée, et le concert entre eux fut poussé si loin que le nonce s'offrit d'aller lui-même aplanir les difficultés qui arrêtoient l'accommode-

ment des deux cours. Albéroni fit un projet pour donner, l'année suivante, un plus grand secours au pape, moyennant quelque imposition sur le clergé d'Espagne et des Indes, et en chargea Aldovrandi, qui partit subitement dans un carrosse du roi d'Espagne, qui le mena à Cadix, d'où il gagna l'Italie sur les vaisseaux de Sa Majesté Catholique. On comprit aisément qu'Albéroni n'avoit pas oublié ses intérêts personnels dans une démarche aussi singulière que l'envoi d'un nonce à Rome à l'insu de cette cour, et la curiosité étoit grande sur les secrets dont pouvoit être chargé un courrier aussi extraordinaire. On crut que ce qui se passoit en France sur la constitution avoit fait préférer la mer à Aldovrandi. Bentivoglio y souffloit le feu tant qu'il pouvoit, et tâchoit d'irriter le pape de toutes les chimères dont il pouvoit s'aviser. Comme il avoit des gens à lui dans le secret du régent, il fut averti de tout le détail de la ligue qui se traitoit entre la France et l'Angleterre. Il se hâta d'en informer le pape en l'assaisonnant de tout le venin qu'il y put jeter. Il l'attribuoit au désir qu'il imputoit au régent de venir à la couronne, faisoit peur au pape de cette union avec les ennemis de l'Église, et l'exhortoit à les empêcher de la détruire en prenant des liaisons avec ceux qui pouvoient l'empêcher. Cellamare avertit sa cour que la principale condition du traité étoit la garantie réciproque des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, suivant la paix d'Utrecht; que de plus les ouvrages du canal de Mardick cesseroient, et que le Prétendant sortiroit d'Avignon; il se plaignoit aussi bien que Monteléon de la négligence de l'Espagne qui laissoit faire aux autres des liaisons qu'elle auroit pu prendre avant eux, et qui lui auroient été utiles.

Penterrieder, secrétaire de la cour impériale à Paris, ne pouvoit concilier l'alliance prête à se faire entre la France et l'Angleterre avec la ligue nouvellement signée entre l'empereur et le roi Georges. Stairs lui faisoit confidence des ordres de sa cour, et des réponses qu'il recevoit du régent,

et il tenoit alors le traité pour conclu, parce qu'il sembloit que la signature ne dépendoit plus que de la sortie du Prétendant d'Avignon, et la garantie réciproque des successions sembloit à Penterrieder incompatible avec l'engagement pris par l'Angleterre de soutenir les droits de l'empereur. Penterrieder étoit une manière de géant qui avoit plus de sept pieds de haut, avec un visage et une voix de châtré, comme on le croyoit être aussi, et la corpulence à peu près de sa taille, dont il étoit toujours honteux et embarrassé. Il avoit été petit scribe dans les bureaux de Vienne; son esprit, très-supérieur à son petit état, l'avoit conduit à être secrétaire de Zinzendorf, chancelier de la cour de Vienne, et ministre de conférence, qui est ce que nous appelons ici être ministre d'État et avoir les affaires étrangères. Zinzendorf, fort content de lui, l'avoit poussé au secrétariat de quelques conseils, et enfin l'avoit fait employer dans l'empire, puis dans les principales cours, et toujours avec grande satisfaction partout. Ce secrétaire, poli, fort en sa place, mais pétri des maximes et des hauteurs autrichiennes, sans avoir comme de soi rien que de très-modeste et de mesuré, avec beaucoup de savoir, d'esprit, d'insinuation et de langage, remarquoit bien les ménagements réciproques de l'Espagne et de l'Angleterre, et le grand intérêt de la dernière à conserver les avantages qu'elle avoit obtenus de la première pour son commerce, et il réfléchissoit beaucoup sur l'espérance qui se montroit trop en France d'engager la Hollande à traiter séparément de l'Angleterre, si cette couronne ne finissoit point, fondée sur le mécontentement de la Hollande de la ligue conclue sans elle entre l'Angleterre et l'empereur. On soupçonnoit que cette dernière union fondée sur l'intérêt commun de ces deux puissances, s'étendoit jusqu'à la garantie des États qu'ils pourroient acquérir par des traités, et que le Portugal y entroit en troisième; et on s'aperçut que depuis la signature de ce traité, l'Angleterre ménagea moins le roi de Sicile.

Elle n'avoit alors de considération que pour l'empereur et l'Espagne, laquelle pouvant aisément entrer en défiance de ce traité avec l'empereur, l'Angleterre eut grand soin de l'assurer qu'il ne la regardoit en aucune sorte, mais la France seulement; et Stairs même avec qui le régent traitoit ne s'en cachoit pas, dans le temps même que le régent l'assuroit être en état et en volonté actuelle de faire sortir le Prétendant d'Avignon. En même temps tout fut en désordre dans les Pays-Bas, où il n'y avoit aucune sorte d'autorité ni de gouvernement, en attendant le marquis de Prié, nommé gouverneur général de ces provinces. Il y vint un ordre de confisquer les biens de tous ceux qui étoient au service d'Espagne, et des menaces à tous ceux qui tenoient des pensions, des emplois, des titres et des honneurs, tant du roi d'Espagne que de l'électeur de Bavière.

Le voyage du roi de Prusse, si attentif à son agrandissement, inquiéta également les États généraux et la cour de Vienne. Ce nouveau monarque, aussitôt après la mort de l'électeur palatin, étoit allé à Clèves; ce qui leur fit craindre une entreprise sur Juliers; et à Vienne, les forces et les desseins de ce prince, et ses négociations avec la France.

Aldovrandi ne trouva pas à Rome ce qu'il y avoit espéré, quoique son bon ami Aubenton eût tâché de prévenir le pape que son voyage n'étoit que pour concerter avec lui les moyens de lui procurer pour l'année suivante de plus grands secours d'Espagne, et pour lui rendre compte de sa négociation en ce pays-là. Le pape, très-mécontent de voir arriver son nonce sans avoir pu s'y attendre, trouva qu'il devoit rendre compte de sa négociation par ses dépêches, et comprit que les plus grands secours d'Espagne ne lui seroient offerts qu'à des conditions de grâces qu'il ne pourroit accorder. On jugeoit à Rome qu'Aldovrandi vouloit obtenir le gouvernement de cette ville, et servir Albéroni pour le cardinalat. Ceux à qui le pape s'ouvroit là-dessus, et qui ne vouloit lui accorder le chapeau que par la nomination d'Es-

pagne, l'en détournoient. Ils lui conseilloient de ne pas souffrir qu'Albéroni s'en adressât à autre qu'à Sa Sainteté, qui le devoit amuser par la cour de Parme; lui cacher à jamais ses véritables dispositions, et que si elle ne pouvoit terminer ses différends honorablement avec l'Espagne que par ce chapeau, ce seroit alors bien fait de le jeter à Albéroni. Cet ambitieux voyoit avec un extrême dépit sa faveur s'ombrager par celle d'Aubenton, à qui le roi d'Espagne confioit plusieurs affaires du gouvernement et même des finances, et de la liaison de ce jésuite avec Mejorada. Le roi et la reine s'étoient disputés et querellés. On croit aisément les changements qu'on désire dans un gouvernement sans ordre et sans règle, et dans une cour ténébreuse, pleine de confusion, où la fausseté et la calomnie étoit ce qui approchoit le plus près de Leurs Majestés Catholiques, et où chacun se croyoit tout permis, et se promettoit tout des plus mauvaises voies; en sorte que les bruits les plus inquiétants se trouvoient les plus répandus. Albéroni commençoit à craindre. La reine l'avertit que le roi avoit beaucoup de soupçons contre lui, et qu'elle-même ne vouloit plus se fatiguer du gouvernement. Quelques représentations qu'Albéroni lui sût faire, elle ne les goûtoit point. Il la connoissoit incapable des affaires, susceptible de mauvais conseils, peu touchée de se conserver ceux qui lui donnoient de bons avis, prête à les abandonner et à les oublier à la moindre difficulté qu'elle trouveroit à les soutenir, et facile à se laisser conduire par ceux qui l'environnoient. Il redoutoit surtout deux hommes de rien que la reine avoit connus à Parme, et qu'elle vouloit toujours faire venir en Espagne; et il ménagea si bien le duc de Parme qu'il fit en sorte que ce prince les empêcha de sortir de ses États. On avoit pénétré à Madrid qu'Aldovrandi avoit emporté un mémoire de la main du roi d'Espagne, et là-dessus on bâtissoit des chimères en faveur des enfants de la reine au préjudice du prince des Asturies. Ce mémoire ne contenoit rien moins. Le roi d'Espagne y de-

mandoit au pape la moitié du *subsidio y excusado*[1], qui est une imposition sur le clergé dont il ne jouissoit pas depuis cinq ans, et le même aux Indes; un délai de quelque temps de nommer aux vacances des archevêchés et des évêchés d'Espagne, pour en amasser les revenus et les employer à l'armement de mer que le pape désiroit pour l'année suivante, ainsi que les libéralités que le clergé voudroit bien faire, suivant les brefs d'exhortation que Sa Sainteté avoit envoyés, et remettre ces sommes au commissaire del cruzade[2], qu'on comptoit devoir être suffisantes pour armer douze vaisseaux et six galères. On peut réfléchir en passant sur la dureté du joug que le clergé exerce sur les plus grands rois qui ont eu la foiblesse de se le laisser imposer, et qui ne peuvent le secouer que par des extrémités qui les séparent de l'Église, comme il est arrivé à la moitié de l'Europe, que Rome et leur clergé a mieux aimé perdre : Rome par sa tyrannique domination qui n'avoit de fondement que son usurpation contre les préceptes si formels de Jésus-Christ; le clergé par son insolence et son indépendance.

Il est vrai que ces demandes ne méritoient pas pour courrier un nonce dépêché à l'insu du pape, qui avoit eu tant de peine à le faire recevoir comme que ce fût à Madrid. On se persuada donc qu'il s'agissoit de former une ligue entre l'Espagne et les princes d'Italie, et même de prendre des mesures avec le pape sur les événements qui pouvoient arriver en France. Le roi d'Espagne avoit toujours été entretenu dans le désir de recouvrer les États qu'il avoit cédés en Italie par la paix, beaucoup plus depuis son second mariage.

1. Le mot espagnol *subsidio* désigne d'une manière générale toute espèce d'impôt. On appelait *excusado* un tribut spécial que le roi d'Espagne levait sur les revenus du clergé avec l'autorisation du pape.

2. On appelait *crusade*, *cruzade* ou *cruzada*, le droit que le pape Jules II avait accordé, en 1509, aux rois d'Espagne de percevoir un impôt sur les biens du clergé pour faire la guerre aux infidèles. Il y avait un conseil particulier de la cruzade, dont le président portait le nom de *commissaire de la cruzade*.

Ce dessein ne se pouvoit effectuer que par une ligue des princes d'Italie dont le roi de Sicile seroit le chef comme le plus puissant, et Villamayor, ambassadeur d'Espagne à Turin, avoit ordre d'y travailler sous l'inspection du duc de Parme. Ce prince, qui sentoit toutes les difficultés d'amener à ce point un souverain aussi sage, aussi clairvoyant, aussi défiant, aussi mal prévenu d'estime pour le gouvernement d'Espagne, et aussi fortement de crainte de la puissance et des desseins de l'empereur, et dont toute la conduite inspiroit aussi peu de confiance, vouloit que l'Espagne, suivant sa première pensée, engageât l'Angleterre à faire une ligue avec elle pour la neutralité de l'Italie, dont le premier intérêt étoit d'en détourner la guerre. C'étoit aussi dans cette vue que l'Espagne avoit eu tant de facilité en accordant à l'Angleterre un traité de commerce si avantageux, et l'*asiento* des nègres. Elle étoit sur le point d'en recueillir le fruit qu'elle s'en étoit proposé, quand tout à coup, et sans aucun changement de conjonctures, Albéroni changea lui-même d'avis tout à coup, et se mit à désirer que l'empereur contrevînt à la neutralité de l'Italie, dans l'idée que les Impériaux ne pourroient exécuter leur projet si promptement que l'Espagne n'eût part aux mouvements de l'Italie; et que, s'il arrivoit alors que le roi d'Angleterre eût besoin de l'Espagne, il seroit facile d'obtenir par lui les avantages qu'elle pourroit désirer. C'étoit sur ce fondement ruineux et chimérique qu'Albéroni avoit rejeté l'alliance d'Angleterre pour la neutralité d'Italie, qu'il avoit tant souhaitée, et qu'il pouvoit alors conclure; et il le devoit d'autant plus qu'il auroit par là contre-balancé celle que l'Angleterre venoit de signer avec l'empereur.

Telle étoit l'habileté et la capacité de ce ministre qui gouvernoit absolument l'Espagne. Il disoit à ses amis qu'il falloit bien vivre avec la France, écarter tout sujet d'ombrage et de jalousie, mais se tenir doucement et sans bruit en état d'agir quand le besoin et l'occasion le demanderoient, ou

que si le roi d'Espagne prenoit le parti d'abandonner des vues éloignées, il devoit tirer de ceux qui profiteroient de ce sacrifice des engagements à soutenir ses droits en Italie. Albéroni ajoutoit à ces raisonnements des lamentations sur l'inaction du roi d'Espagne, tandis que le régent n'oublioit rien pour se fortifier au cas qu'il arrivât en France ouverture à succession.

Les manéges du ministère anglois étoient infinis sur ce traité avec la France, quoiqu'ils en sentissent la nécessité par rapport à la tranquillité intérieure de la Grande-Bretagne et à leurs vues au dehors. Ils l'éludoient pour le prolonger, afin d'entretenir la défiance de leur nation à l'égard de la France, et de se conserver le prétexte d'avoir des troupes en Angleterre et des subsides du parlement. Ainsi ils transférèrent la négociation de Paris à la Haye, où ils firent communiquer le traité au pensionnaire, à Duywenworde qui revenoit de l'ambassade de Londres, et à l'ambassadeur de France, bien moins pour en faciliter la conclusion que pour intéresser les Hollandois dans les demandes de l'Angleterre. Stairs, piqué de se voir enlever la conclusion d'une négociation commencée par lui et si avancée, se mit à déclamer contre les ministres de France, qui, à l'entendre, avoient changé toutes les dispositions si favorables que le régent lui avoit témoignées, et ne cessa de mander au roi d'Angleterre de se défier de ce prince qui ne vouloit que le tromper et favoriser le Prétendant. Le singulier de ce projet de traité envoyé à la Haye fut qu'il n'y étoit pas fait la moindre mention du traité d'Utrecht, ni des garanties réciproques des successions aux couronnes de France et d'Angleterre, deux articles néanmoins qui devoient être la base d'une alliance à faire pour maintenir le repos de l'Europe. On soupçonna que c'étoit l'effet des avantages obtenus par les derniers traités de commerce faits entre l'Espagne et l'Angleterre, que celle-ci ne vouloit perdre pour rien, et que c'étoit pour la même raison que Stanhope n'avoit pas

témoigné le moindre chagrin à Monteléon, lorsque, après avoir vivement poursuivi la conclusion d'une alliance avec l'Angleterre, l'ambassadeur espagnol avoit cessé tout à coup d'en parler.

Les mécontents se multiplioient en Angleterre, la fermentation générale menaçoit d'une révolution, la division de la famille royale étoit extrême. On a vu en son lieu l'aventure de l'épouse du roi Georges longtemps avant qu'il fût électeur et roi, et la catastrophe terrible du comte de Kœnigsmarck. Le roi Georges ne pouvoit souffrir le prince de Galles qu'il ne croyoit pas son fils, et l'aversion étoit réciproque. Prêt à passer la mer, il laissoit ce prince régent avec toute l'apparence de l'autorité, sans aucune en effet par ses ordres et ses instructions secrètes, en sorte que le prince de Galles n'eut pas le pouvoir de conférer ni de changer les charges, ni de convoquer ou de séparer le parlement. Une telle limitation lui fit refuser la régence. Son père le menaça de faire venir d'Allemagne son frère l'évêque d'Osnabrück, et de la lui donner, ce qui engagea le fils à l'accepter. On étoit surpris avec raison que dans une conjoncture où les Anglois eux-mêmes s'attendoient à voir chez eux les plus étranges scènes, le régent préférât une alliance avec eux au parti de fomenter un feu qui pouvoit embraser l'Angleterre.

La surprise étoit pareille de voir dans ces temps si critiques le roi Georges faire le voyage d'Allemagne. Lui et le roi de Prusse, son gendre, étoient inquiets des projets l'un de l'autre. Le dernier visoit à s'emparer des duchés de Berg et de Juliers, si l'électeur palatin venoit à manquer, parce que l'inégalité de son mariage excluroit les enfants qu'il en pourroit laisser des fiefs et des dignités de l'empire. Il comptoit que la France aimeroit mieux ces États entre ses mains qu'en la disposition de l'empereur. Il sembloit aussi se détacher de l'intérêt de ses alliés dont il n'approuvoit pas les entreprises sur le pays de Schonen. Il auroit vu avec

jalousie son beau-père réussir à faire stathouder de Hollande l'évêque d'Osnabrück son frère, à quoi il craignoit qu'il ne travaillât; et en même temps qu'il cultivoit bassement l'empereur, il en étoit mécontent et déclaroit qu'il n'avoit aucune négociation avec lui. Penterrieder profitoit de la mauvaise humeur de Stairs et de ses confidences pour tenir les ministres impériaux avertis de l'état de la négociation de la France avec l'Angleterre, qu'ils traversoient de tout leur pouvoir.

Stairs en l'entamant n'avoit jamais eu dessein de la conclure. Ses protecteurs à Londres avoient trop d'intérêt à montrer toujours le fantôme du Prétendant secrètement appuyé des secours et des desseins de la France, pour conserver une armée en Angleterre et une source assurée de subsides. Ils n'avoient osé s'opposer de front à la négociation; mais ils n'en vouloient pas la conclusion, et ils en étoient bien assurés entre les mains de Stairs. Le transport de la négociation en Hollande leur fut donc, et à lui, également sensible, et Stairs n'oublia rien pour la traverser.

La disgrâce du duc d'Argyle, favori et premier gentilhomme de la chambre du prince de Galles, retarda le départ du roi d'Angleterre. Il fit demander à ce duc la démission de ses charges de général de l'infanterie, de colonel du régiment des gardes bleus, et de son gouvernement de Minorque, qu'il envoya sur-le-champ. Le roi avoit compté qu'après cet éclat le prince de Galles n'oseroit ne pas demander au même duc la démission de sa charge de premier gentilhomme de sa chambre; non-seulement il ne le fit pas, mais il se piqua d'honneur de le soutenir dans sa disgrâce. Le duc de Marlborough, qui végétoit encore parmi ses apoplexies, ennemi d'Argyle, et qui vouloit élever sur ses ruines Cadogan sa créature, poussoit le roi. On crut que la princesse de Galles y entra aussi contre Argyle, confident des galanteries de son époux. Le comte d'Isla, frère d'Argyle, fut enveloppé dans sa disgrâce. Le prince de Galles se

prit aux ministres de son père, jura leur perte, et résolut de se réunir aux torys. Stairs, instruit de la situation intérieure de l'Angleterre, en craignit les suites et redoubla de mensonges et d'artifices pour empêcher le traité avec la France, laquelle auroit dû en être bien dégoûtée; mais le régent ne voyoit que par Noailles, Canillac et Dubois, lequel bâtissoit tous ses desseins personnels sur l'Angleterre, dont par conséquent, il vouloit, à quelque prix que ce fût, l'alliance étroite avec la France, où il nous faut présentement retourner.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME.

NOTES.

I. PROTESTATION DES DUCS ET PAIRS A LA SÉANCE DU PARLEMENT.

Page 117.

Le procès-verbal imprimé de la séance du parlement (2 septembre 1715) ne parle pas de la protestation des ducs et pairs[1]; mais un manuscrit de la Bibliothèque impériale du Louvre, provenant de la famille de Caumartin (F, n° 401), contient quelques annotations marginales qui confirment et complètent, avec de légères modifications, le récit de Saint-Simon relativement à cette protestation. La note est conçue en ces termes :

« Il faut remarquer qu'avant de se lever, MM. les ducs de Saint-Simon et de La Force ont demandé au parlement acte des protestations qu'ils faisoient que rien de tout ce qui venoit d'être fait ne pouvoit leur préjudicier. M. le premier président leur a répondu qu'ils pouvoient présenter au greffe leurs protestations, et se pourvoir ainsi qu'ils aviseroient. Ils ont répliqué qu'ils demandoient acte, et que si on leur refusoit, ils avoient amené un notaire pour verbaliser. M. le président de Novion leur a répondu : *Vous reconnoissez donc la cour pour juge?* Ils ont répondu que non. Il leur a répliqué : *Il n'y a donc que le roi, messieurs, qui puisse vous juger; il faut attendre qu'il soit en âge.* M. le duc d'Orléans a répliqué à cela qu'il décideroit toutes ces contestations. M. le président de Novion a répondu : *Non pas, monsieur, s'il vous plaît; le roi seul en sera juge.* M. le maréchal de Villars a pris la parole, et a dit à M. le premier président que le roi défunt lui avoit souvent dit que les ducs avoient raison : *Et moi*, a répondu M. le premier président, *le roi m'a dit tout le contraire.* Sur quoi chacun s'est levé. »

1. Voy. ce procès-verbal dans les *Anciennes lois françaises*, t. XXI, pages 2 et suivantes.

II. MÉPRIS POUR LES ANCIENS USAGES PENDANT LA RÉGENCE.

Page 135.

La facilité avec laquelle le régent abandonna les anciens usages est bien caractérisée dans le passage suivant des Mémoires inédits du marquis d'Argenson :

« Saint-Cernain demanda à S. A. R. M. le duc d'Orléans, régent, l'honneur de porter l'habit à brevet; il l'obtint et alla remercier. Le régent répondit : *Je souhaite, monsieur, que votre tailleur vous le donne d'aussi bon cœur que moi.* Ledit Saint-Cernain est pauvre et glorieux; au reste, brave et ambitieux. Il se pique de ressembler au maréchal de Villars; il le copie; il prétend qu'il fera une aussi grande fortune que lui. On l'a trouvé une fois s'exerçant à signer : *le maréchal-duc de Saint-Cernain.* En attendant il va à pied. L'habit à brevet alloit mal à ce train-là. Le régent étoit non-seulement fait à multiplier les grâces ci-devant singulières, mais il avoit une secrète malice pour avilir tout ce que le feu roi avoit eu à cœur d'illustrer : cela provenoit d'avoir été maltraité sur la fin du règne et par le testament. Ajoutez à cela qu'une cour moderne se pique de tourner en ridicule et de traiter avec une supériorité indiscrète tout ouvrage, manière et respects de l'ancienne cour. »

III. LE MARÉCHAL DE NOAILLES (ADRIEN-MAURICE).

Page 141.

Saint-Simon exprime souvent contre le duc de Noailles des sentiments de haine et de mépris qui s'expliquent surtout par l'influence que le duc de Noailles, devenu maréchal de France, exerça pendant une grande partie du règne de Louis XV. Ceux qui voudront apprécier sérieusement le rôle du maréchal de Noailles devront étudier non-seulement les Mémoires imprimés sous son nom, mais surtout ses nombreux manuscrits, dispersés dans les bibliothèques de Paris. La Bibliothèque impériale seule possède près de quarante volumes in-folio de correspondance et Mémoires du maréchal de Noailles[1].

1. B. I. ms., Suppl. fr. 2232, nos 22 et suiv.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner, d'après ces papiers, quel a été le véritable caractère du maréchal de Noailles. Je me bornerai à extraire des Mémoires inédits du marquis d'Argenson une série de notes qui montrent à la fois la puissance du maréchal de Noailles et la jalousie qu'il excitait à l'époque même où Saint-Simon écrivait ses Mémoires. Ce qu'il y a de plus curieux dans ces extraits est la lettre remise par Louis XIV mourant à Mme de Maintenon, et par elle au maréchal de Noailles qui ne devait la donner qu'au nouveau roi. On en trouvera l'analyse dans l'article qui porte la date du 9 avril 1743.

« 14 novembre 1740. — Les Noailles sont actuellement dans l'intrigue la plus violente. Comme M. de Charost se meurt, il s'agit de sa place de chef du conseil royal et d'une place de ministre au conseil d'État. A cette occasion, le maréchal de Noailles remue ciel et terre pour cela. Il a enfourné l'affaire des bâtards pour faire régler le rang de M. de Penthièvre avant de le marier, et cela lui retombera sur le corps. Son fils le duc d'Ayen[1] fait l'amoureux de Mme de Vintimille[2], sœur de Mme de Mailly[3]. Par ses conseils, elle cherche à supplanter sa sœur, et toutes les confidences du roi vont à elle; on ne sait ce qui en sera. »

« 18 décembre 1740. — Le parti du cardinal Tencin travaille à force et avec grande apparence de succès. Mme de Vintimille étant au grand bien avec le duc d'Ayen, elle est pour qu'on prenne ce premier ministre; et Mme de Mailly, étant fort gouvernée par sa sœur, commence, dit-on, à entrer dans ce maudit projet. La grosse faction des Noailles et des légitimés y coopère de toutes ses forces. »

« 16 septembre 1741. — On se pique de prôner les Noailles, et de leur donner un grand crédit apparent depuis la mort de Mme de Vintimille[4]. On manda d'abord le maréchal de Noailles à Saint-Léger, pour travailler aux intérêts de Mme de Mailly, en vue de la mort du petit du Luc, et il travailla deux heures avec le roi. Ses fils et Mlle de Noailles ne quittent pas le roi. Le crédit de Mme la comtesse de Toulouse paroît accru. »

« 19 mars 1743. — Voilà le maréchal de Noailles général de toutes nos forces de France depuis le Rhin jusques à la mer, et maître d'y mouvoir nos forces arbitrairement pour la défense de la frontière. Voilà M. de Bellisle tout à fait disgracié, etc. La sagesse ne consiste pas seulement dans l'abstention des folies, ni même dans celle des

1. Louis de Noailles, fils aîné d'Adrien-Maurice.
2. Pauline-Félicité de Nesle, née en 1712, morte en 1741.
3. Louise-Julie de Nesle, née le 16 mars 1710, morte le 30 mars 1751.
4. Mme de Vintimille était morte au commencement de septembre 1741.

desseins trop élevés; elle demande plus de sagacité dans des temps difficiles que n'en ont les Noailles, les Orry, les Amelot, » etc.

« 9 avril 1743. — La survenue du maréchal de Noailles dans le conseil rend la vie très-dure aux ministres. Ce n'est pas un premier ministre, mais c'est un inspecteur importun qui leur a été donné et qui se mêle de tout, quoiqu'il ne soit le maître de rien. On assure que cela a été inspiré au roi par M. Orry ou par Bachelier. »

— « Le maréchal de Noailles a rendu au roi, quelques jours après la mort du cardinal [de Fleury], une lettre de Louis XIV, lettre très-longue, toute écrite par ce monarque, et peu de jours avant l'extrémité de la maladie dont il mourut. Cette lettre avoit été remise à Mme de Maintenon, pour la rendre par quelqu'un de sûr au roi son petit-fils et successeur.

« Il lui disoit que cette lettre ne lui devoit être rendue que quand il pourroit l'entendre, et quand il commenceroit à gouverner réellement par lui-même. Louis XIV y disoit qu'ayant longtemps gouverné, il pouvoit lui donner des avis tirés d'une profonde expérience; qu'il avoit fait plusieurs grandes choses, mais qu'il avoit fait quantité de sottises; qu'il lui donnoit avis de s'appliquer principalement au choix des ministres; que quand il commenceroit à gouverner, il laissât quelque temps en place les ministres qu'il y trouveroit, pour les mieux connoître et faire ensuite des choix plus sûrs; qu'il se gardât bien de prendre jamais de premier ministre; que, dans les commencements, il composât son conseil de plusieurs personnes habiles, et qu'il n'y craignît point la multitude; que même *les gens d'imagination*[1] y seroient utiles, pourvu qu'ils fussent gens de probité, parce qu'ils feroient naître des idées.

« Cette lettre ayant été transmise de Mme de Maintenon au maréchal de Noailles, c'est par là que celui-ci a été choisi pour ministre, son caractère se trouvant quasi désigné par ce dernier trait. »

« 21 mai 1743. — Lui [Bellisle] et le maréchal de Noailles se sont tout à fait raccommodés ensemble par l'entremise de Bachelier[2]. Le Noailles est un bon homme; il n'y en a point de meilleur; mais il est bilboquet; il sera bien avec tout le monde, et ne décidera jamais de rien. »

« 30 juillet 1743. — Le duc de Grammont et la timidité du duc de Noailles a rendu notre honte irrémédiable à Dettingen[3]. Nous sommes sans ressources et à la merci de nos ennemis, qui n'ont plus à mesurer notre destruction que sur leurs désirs. »

1. Souligné dans le manuscrit.
2. Premier valet de chambre du roi.
3. La bataille de Dettingen fut livrée le 27 juillet 1743.

« 5 août 1744. — Le roi se trouve actuellement à la tête de trente mille hommes destinés à joindre l'armée du maréchal de Coigny, et M. le duc d'Harcourt, à la tête de dix-huit mille hommes, avant-coureur de Sa Majesté, se trouve sous Phalsbourg.

« Il y aura scission entre les généraux; mais la présence du roi et des ministres les décidera; le maréchal de Noailles achèvera de tomber de cette affaire-ci. La place de secrétaire d'État des affaires étrangères ne se donne point. Cette interruption de ministère continue toujours. On disoit que c'étoit la haute faveur de M. de Noailles qui en étoit cause. Mon frère[1] me dit en partant que c'étoit la perte du ministère; que les seigneurs et favoris le détruisoient. »

IV. CONSEIL EXTRAORDINAIRE DE FINANCES TENU LE 24 OCTOBRE 1715 POUR L'INSTITUTION DE LA BANQUE DE LAW.

Page 431.

Les détails du conseil de finances mentionnés par Saint-Simon (p. 431 de ce volume) se trouvent dans les papiers du duc de Noailles[2]. Les membres ordinaires du conseil des finances étaient le duc d'Orléans; le maréchal de Villeroy, chef du conseil; le duc de Noailles, président; le marquis d'Effiat, vice-président; Le Pelletier des Forts, Rouillé du Coudray, Le Fèvre d'Ormesson, Gilbert de Voisins, de Gaumont, Taschereau de Baudry, Dodun, conseillers; Lefèvre et de La Blinière, secrétaires. Outre ces membres ordinaires du conseil, le régent appela à celui du 24 octobre MM. Pelletier[3], Amelot, Bignon, d'Argenson, conseillers d'État; Le Blanc et de Saint-Contest, maîtres des requêtes, et d'Aguesseau, procureur général. Voici le procès-verbal de cette séance, dans laquelle le système de Law se produisit pour la première fois en public, et fut apprécié par des hommes d'État ·

« M. Fagon[4] a proposé le projet du sieur Lass d'établir une banque à Paris. Il en a exposé la nature et la constitution; il a fait voir d'un

1. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre.

2. Bibl. imp., ms. S. F. 2232, t. XXIII. — Délibérations du conseil particulier des finances du 20 septembre 1715 au 15 mai 1716.

3. Ce Pelletier, ou Le Pelletier, est appelé de La Houssaye, pour le distinguer des autres personnages du même nom. Il fut contrôleur général du 10 décembre 1720 au 10 avril 1722. Voy. Saint-Simon à l'année 1720.

4. Saint-Simon parle souvent de ce personnage qui était conseiller d'État.

côté tous les avantages, et de l'autre tous les inconvénients, par objections et par réponses.

« L'idée de cette banque est de faire porter tous les revenus du roi à la banque; de donner aux receveurs généraux et fermiers des billets de dix écus, cent écus et mille écus, poids et titres de ce jour, qui seront nommés *billets de banque*; lesquels billets seront portés ensuite par lesdits receveurs et fermiers au trésor royal, qui leur expédiera des quittances comptables. Tous ceux à qui il est dû par le roi ne recevront au trésor royal que des billets de banque, dont ils pourront aller sur-le-champ recevoir la valeur à la banque, sans que personne soit tenu ni de les garder, ni de les recevoir dans le commerce. Mais le sieur Lass prétend que l'utilité en sera telle que tout le monde sera charmé d'avoir des billets de banque plutôt que de l'argent, par la facilité qu'on aura à faire les payements en papier, et par l'assurance d'en recevoir le payement toutes les fois que l'on voudra. Il ajoute qu'il sera impossible qu'il puisse jamais y avoir plus de billets que d'argent, parce qu'on ne fera de billets qu'au prorata de l'argent, et que par ce moyen on évitera les frais de remise, le danger des voitures, la multiplicité des commis, etc.

« Son Altesse Royale a jugé à propos d'entendre sur ce sujet des négociants et banquiers qu'elle a fait entrer pour avoir leurs avis. Ces négociants étant entrés au nombre de treize avec le sieur Lass, ils se sont expliqués et ont proposé trois avis :

« Le premier, que l'établissement de la banque seroit utile dès à présent. — Fénelon, Tourton, Guygner et Pion.

« Le second, que cet établissement pouvoit être utile dans un autre temps que celui-ci, mais qu'il seroit nuisible dans la conjoncture présente. — Anisson.

« Le troisième, que cela devoit être entièrement rejeté. — Bernard, Heusch, Moras, Le Couteux et quatre autres.

« Ces négociants retirés, Son Altesse Royale a pris les voix.

« Le Pelletier (de La Houssaye) a été d'avis d'établir la banque en donnant quelque profit sur les billets pour les accréditer; mais il a ajouté que la conjoncture n'étoit pas propre, et qu'il falloit attendre.

« Dodun[1] croit la banque bonne sans donner un profit aux billets, parce que cela chargeroit l'État; mais qu'il faut attendre que la confiance dans le gouvernement soit rétablie.

« M. de Saint-Contest ne croit pas que la banque puisse jamais avoir de solidité dans le royaume, parce que l'autorité y règne toujours et que le besoin y est souvent; ainsi il n'y auroit jamais de sûreté ni de solidité[2].

1. Charles-Gaspard Dodun, ancien président aux enquêtes du parlement de Paris, devint plus tard contrôleur général des finances.

2. Cette opinion est à peu près celle que Saint-Simon lui-même a exprimée

« M. Gilbert[1] est persuadé que l'établissement de la banque est avantageux en soi par la circulation et la multiplication des espèces; mais il ne pense pas qu'on puisse présentement l'établir sans de grands inconvénients, et il ajoute que l'incertitude du succès va à décréditer le gouvernement, et qu'il seroit fâcheux présentement de hasarder un projet qui pourroit ne pas réussir.

« M. de Gaumont[2], qu'on ne doit pas risquer cet établissement dans le présent, et que cela influeroit sur le gouvernement.

« M. Baudry[3] croit cet établissement bon, mais ne croit pas que, dans les circonstances présentes, le public puisse y donner sa confiance; que c'est cependant ce qui doit l'accréditer, sans quoi la banque tomberoit d'elle-même. Ainsi il juge qu'il faut attendre, pour ne pas donner comme un remède ce qui seroit visiblement un mal.

« M. d'Argenson[4] ne regarde la banque que comme la caisse des revenus du roi, ne trouve aucun inconvénient à l'établir, en supposant que la fidélité en sera toujours exacte, et croit qu'on doit tenter cette voie innocente pour rattraper la confiance.

« M. d'Effiat[5] en croit l'établissement utile, mais non pas à présent, et que cela feroit présentement resserrer l'argent encore plus qu'il ne l'est.

« M. le duc de Noailles[6] est persuadé de l'utilité d'une banque, mais que les temps ne conviennent pas, la défiance étant générale; que, de plus, l'opposition des négociants, dont la confiance est essentielle pour l'accréditement de la banque, la feroit échouer; qu'il faut la leur faire désirer avant que de l'établir, et commencer par supprimer toutes les dépenses inutiles pour payer les dettes de l'État; que rien ne sera plus propre à regagner la confiance, par l'attention qu'on

en appréciant la banque de Law : « Tout bon que pût être cet établissement en soi, il ne pouvoit l'être que dans une république ou dans une monarchie telle qu'est l'Angleterre, dont les finances se gouvernent absolument par ceux-là seuls qui les fournissent et qui n'en fournissent qu'autant et que comme il leur plaît; mais dans un État léger, changeant, plus qu'absolu, tel qu'est la France, la solidité y manquoit nécessairement, par conséquent la confiance. »

1. Pierre Gilbert de Voisins avait été reçu maître des requêtes en 1711; il devint avocat général au parlement de Paris en 1718.

2. Jean-Baptiste de Gaumont, intendant des finances.

3. Gabriel Taschereau, seigneur de Baudry, devint dans la suite lieutenant de police.

4. Marc-René Le Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, qui fut garde des sceaux et contrôleur général des finances. Saint-Simon parle souvent de ce personnage dans ses mémoires.

5. Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, conseiller d'État et membre du conseil de régence.

6. Adrien-Maurice, duc de Noailles, fut nommé maréchal de France en 1734. Voy. sur ce personnage l'article précédent.

verra à Son Altesse Royale pour le bien public, dont on est déjà très-persuadé par les premiers arrangements qu'elle a faits; et afin que l'on ne soit pas plus longtemps dans l'incertitude, qu'on doit déclarer dès aujourd'hui que la banque n'aura pas lieu.

« M. Fagon, de même avis; ajoute que le papier répandu dans le public est ce qui cause le discrédit, et qu'en arrangeant le papier, on regagnera la confiance.

« M. d'Aguesseau, que pour rétablir la confiance, Son Altesse Royale n'a qu'à continuer à travailler comme elle le fait pour le bien public, et de l'avis de M. de Noailles en tout.

« M. Le Blanc[1], de l'avis de M. de Noailles en tout.

« M. Rouillé[2], que l'on doit prendre l'avis du public sur ce qui le concerne, et que le public y est opposé; qu'il n'y a qu'à persévérer dans le bien pour faire revenir la confiance.

« M. d'Ormesson[3], tout comme M. de Noailles.

« M. Amelot[4], que le public a parlé par la bouche des banquiers; de l'avis de M. de Noailles.

« M. des Forts[5], en tout de l'avis de M. de Noailles.

« M. le maréchal de Villeroy[6], qu'on n'en pourroit tirer présentement aucun profit, et que l'arrangement des rentes et des troupes, suivi de l'arrangement des billets, ramènera la confiance. Au reste, de l'avis entier de M. le duc de Noailles.

« Son Altesse Royale a dit qu'elle étoit entrée persuadée que la banque devoit avoir lieu; mais qu'après ce qu'elle venoit d'entendre, elle étoit de l'avis entier de M. le duc de Noailles, et qu'il falloit annoncer à tout le monde, dès aujourd'hui, que la banque étoit manquée[7]. »

1. Claude Le Blanc, conseiller d'État, devint, dans la suite, ministre de la guerre. Il est souvent question de Le Blanc dans les *Mémoires de Saint-Simon*.

2. Hilaire Rouillé du Coudray, directeur des finances.

3. Henri-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson, seigneur d'Amboille, intendant des finances.

4. Michel Amelot, marquis de Gournay, conseiller d'État.

5. Michel-Robert Le Pelletier des Forts fut, dans la suite, contrôleur général des finances.

6. François de Neufville, duc de Villeroy, maréchal de France, chef du conseil des finances. Les *Mémoires de Saint-Simon* abondent en détails sur le maréchal-duc de Villeroy.

7. Voy. sur ce conseil de finances l'ouvrage de M. Levasseur, *Recherches historiques* sur le système de Law, p. 39 et suiv.

FIN DES NOTES DU TREIZIÈME VOLUME.

TABLE DES CHAPITRES

DU TREIZIÈME VOLUME.

Chapitre xviii. — Traité de commerce avantageux à l'Angleterre signé à Madrid. — Albéroni a seul la confiance du roi et de la reine d'Espagne; fait la réforme des troupes. — Revenus de la couronne d'Espagne. — Lenteurs de l'échange des ratifications du traité de la Barrière et du rétablissement des électeurs de Cologne et de Bavière. — Semences de mécontentement entre l'Espagne et l'Angleterre. — Albéroni tient le roi et la reine d'Espagne sous sa clef. — Sa jalousie du cardinal del Giudice, qu'il veut perdre, et du P. Daubenton, qu'il veut subjuguer. — Quel est ce jésuite. — Albéroni pointe au cardinalat, et se mêle des différends avec Rome. — Aubrusselle, jésuite françois, précepteur du prince des Asturies. — Dégoût del Giudice. — Fâcheux propos publics sur la reine et Albéroni qui prend un appartement dans le palais et se fait rendre compte en premier ministre. — Anglois et Hollandois veulent chasser les François des Indes. — Brocards sur Albéroni. — Friponneries de Stairs. — Haine des Anglois pour la France. — L'empereur tenté d'attaquer l'Italie. — Crainte de l'Italie de l'empereur et des Turcs. — Traité de la Barrière conclu. — Le régent propose la neutralité des Pays-Bas; les Anglois, un renouvellement d'alliance aux Hollandois, dangereuse à la France, et y veulent attirer le roi de Sicile. — Le pape implore partout du secours. — Situation et ruses d'Albéroni. — Plaintes et disgrâces que cause sa réforme des troupes. — Le duc de Saint-Aignan s'en mêle mal à propos. — Hersent père; son caractère; son état. — Le Prétendant échoue en Écosse et revient. — L'Espagne lui refuse tout secours, caressée par l'Angleterre aigrie contre la France. — Impostures de Stairs pour l'aigrir encore plus. — Soupçons réciproques des puissances principales. — Adresse de Stanhope pour brouiller la France et l'Espagne, et pour gagner le roi de Sicile à son point. — Triste opinion générale de l'Espagne. — Ombrages d'Albéroni qui promet un grand secours au pape. — Triste et secrète entrevue du Prétendant et de Cellamare. — Berwick et Bolingbroke mal avec le Prétendant, qui prend Magny. — Quel est Magny. — Violents offices de l'Angleterre partout contre tout secours et retraite à ce prince. — Fausses souplesses à l'Espagne, jusqu'à se liguer avec elle pour empêcher l'empereur de s'étendre en Italie, et secourir le roi d'Espagne en France si le cas d'y exercer ses droits arrivoit. — But du secours d'Espagne au pape. — Le roi et la reine d'Espagne ne perdent point l'esprit de retour, si malheur arrivoit, en France. — Albéroni les y confirme. — Ses ombrages; ses manéges; son horrible duplicité. — Inquiétude de Riperda. — Crainte du roi de Sicile. — Liberté de discours du cardinal del Giudice. — Étrange scélératesse de Stairs confondue par elle-même. — Faux et malin bruit répandu sur les renonciations. — Propositions très-captieuses contre le repos de l'Europe faites par l'Angleterre à la Hollande, qui élude sagement. — Frayeur égale du pape, de l'empereur et du Turc. — Stanhope propose nettement à Trivié de céder à l'empereur la Sicile pour la Sardaigne. — Stanhope emploie jusqu'aux menaces pour engager la Savoie contre la France. — But et vues de Stanhope. — Préférence du roi Georges de ses États d'Allemagne à l'Angleterre, cause de ses ménagements pour l'empereur. — Conseil de Vienne et celui de Constantinople divisés sur la guerre. — Escadres angloise et hollandoise vont presser le siége de Wismar. — Nouvelles scélératesses de Stairs. — Intérêt du ministère anglois de toujours craindre la France pour tirer des subsides du parlement. — Continuation d'avances infinies de l'Angleterre à l'Espagne. — Monteléon en profite pour s'éclaircir sur

NOTES.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9, à Paris.





